POULDERGAT

&

Pouldavid

Coupures de presse et faits divers.













a lecture de la presse ancienne est très intéressante, elle permet de découvrir des traces de vie dans la commune au travers des faits divers et des drames de la vie courante; voyons ce qu'il en est dans les journaux locaux. Pour cette compilation j'ai surtout utilisé le journal *Le Finistère*¹ qui se prêtait le mieux en raison des communes et des lieux recherchés. D'autres journaux ont apporté un regard différent sur la vie de tous les jours, l'influence de la religion et la politique locale.

Autres périodiques consultés plus ponctuellement : La Presse, Le Courrier du Finistère, Le Progrès du Finistère, La Dépèche, L'Ouest-Éclair, Le Citoyen, L'Union Monarchique, Journal des Débats, L'Action Libérale...

Au fils des jours, mois & ans vous y découvrirez les ventes de maisons et de fermes, les vols, agressions, viols, comices agricoles, les élections, naufrages et perdus en mer, les fêtes locales, nominations d'instituteurs et d'institutrices, incendies...

Vendredi 1^{er} octobre 1841. La Presse.

Quimper 25 septembre. Un crime à Pouldergat.

Le bruit s'est répandu, ces jours-ci, qu'un crime atroce aurait été commis dans la commune de Pouldergat par une femme et ses enfants qui se seraient concertés pour tuer leur époux et leur père. La justice a dû descendre sur les lieux, et l'exhumation du cadavre de la victime aurait malheureusement confirmé les bruits sinistres qui s'étaient répandus.

-

¹ Journal *Le Finistère* 1872-1939. AK. 2017

Jeudi 2 Juillet 1857. La Presse.

Singulière preuve de zèle religieux, citée par l'Auxilliaire breton.

Le 24 juin, les communes de Pouldavid et de Pouldergat, près de Douarnenez, devaient célébrer brillamment la fête-Dieu. A moitié chemin des deux, on avait élevé un brillant reposoir, et les habitants parcouraient la route en leurs plus beaux habits. Tout à coup, neuf marins pêcheurs de sardines de la baie, se ruent sur le reposoir, et, au grand étonnement de tous, le détruisent.

Pourquoi ? Pourquoi ? disaient tous les paysans, vous, bons catholiques, faites-vous un tel mal ?

C'était précisément parce qu'ils se disaient bons catholiques que ces fous agissaient ainsi. Ils avaient demandé à porter la bannière de Pouldergat, et le curé les avait refusés. Furieux d'un refus qui, dans les campagnes bretonnes, les privait d'un honneur très recherché, les neuf marins se sont vengés en démolissant le reposoir.

Mais est-ce tout? Probablement non, car la justice informe.

Mercredi 26 juin 1872. Le Finistère.

Accident de char-à-bancs.

Sur le chemin vicinal de Douarnenez à Pouldergat, la femme CLOAREC, âgée de 57 ans, cuisinière à Douarnenez, qui avait pris place dans la voiture chargée de provisions du domestique du recteur de Pouldergat, a voulu descendre de cette voiture, dont le cheval avait inopinément pris le galop. Elle est tombée sur la tête et a succombé quelques minutes après à une fracture du crâne qui s'est manifestée par une abondante hémorragie dans l'oreille gauche.

Samedi 13 juillet 1872. Le Finistère.

Le *Tribunal correctionnel* dans son audience de la Cour d'Assise du Finistère du 11 juillet a condamné :

Guillaume BIDEAU², 55 ans, menuisier à Pouldergat, à un mois de prison pour avoir à plusieurs reprises, et notamment le 30 juin dernier, volontairement porté des coups et fait des blessures à Marguerite HASCOËT, femme BIDEAU.

Mercredi 14 août 1872. Le Finistère.

La foudre.

Jeudi 8 août, la foudre est tombée, dans la matinée, sur un village de la commune de Pouldergat, canton de Douarnenez ; elle a tué trois bêtes à cornes, mais on n'a pas d'autre accident à déplorer.

Samedi 1^{er} février 1873. Le Finistère.

Mort dans une mare d'eau.

Le 26 de ce mois, vers 7 h du matin, on trouvait dans une mare d'eau voisine de Questel, un cultivateur du village de Bodonnap, Jean DUVAL³, âgé de 33 ans. Ce malheureux avait succombé à une attaque d'épilepsie.

Mercredi 23 juillet 1873. Le Finistère.

Un cadavre sur la grève.

Sur la grève de Pouldavid, on a découvert dans la matinée, le cadavre de la femme Marguerite VELLY, née GUÉGUEN⁴, âgée de 55 ans. Ses bas attachés à sa ceinture et ses souliers réunis par les

² Guillaume BIDEAU fils de Guillaume et de feue Marie LE BARS avait épousé à Pouldergat le 25/10/1840, Marguerite HASCOËT fille de feu Yves et de Jeanne LE QUÉRÉ.

³ Il s'agit de Jean Yves DUVAL né le 13/04/1839 à Kermenguy en Ploaré, fils de Pierre et de Marie LE GLÉAU; marié le 8/1/1863 à Pouldergat avec Marie Corentine LE BIHAN fille de Corentin et de Marie Anne RIOU.

⁴ Marguerite GUÉGUEN domestique, native de Ploaré (°1815) fille de feu Pierre et d'Anne LE MOAN, avait épousé le 20/09/1836 à Poullan Sébastien Marie VELLY natif de cette commune (°1811), fils naturel de Marie Catherine VELLY.

cordons et retrouvés non loin de là, indiquent clairement qu'elle s'est noyée en cherchant à passer à gué la rivière de Pouldavid, trajet qu'elle faisait souvent pour porter à manger à ses deux sœurs occupées dans une friture à Douarnenez.

Mercredi 6 août 1873. Le Finistère.

Vente par licitation à Petit Bourg le 27/08 : 1^{er} lot maison principale couverte d'ardoises, aire à battre, puits, étable couverte en chaume, et autre maison couverte d'ardoises, grange servant de forge, champs, loués à Jean HASCÖET maréchal ferrant demandeur. Cadastre N° 197 et 197 bis, mise à prix 5.000 F.

2è lot champ de terre labourable 26 ares 28 N° 936P section C tenu par Jean CASTREC aubergiste au dit lieu et autres. Mise à prix 500 F.

La vente sera reportée au 23 septembre.

Mercredi 13 août 1873. Le Finistère.

Vente sur saisie immobilière le 4/09 : une minoterie à 3 paires de meubles avec le renable à Pouldavid. Une maison construite en moellons couverte en ardoises, cheminée pignon ouest, ouvertures costière sud dont 2 portes et 3 fenêtres au rez-de-chaussée, 5 fenêtres à l'étage ; le bout ouest habité par les époux FILY, le reste la minoterie. Écurie, soue à porcs, étable, grange aire à battre, portés au cadastre N° 827, 827bis, 900, 901, étang *al len* N° 902... Tous les droits immobiliers des époux FILY avec la minoterie, renable et autres accessoires, exploités par Claude JÉZÉQUEL maître boulanger demeurant à Douarnenez. Minoterie louée à Claude JÉZÉQUEL 1.500 F/an. Mise à prix : 9.000 F.

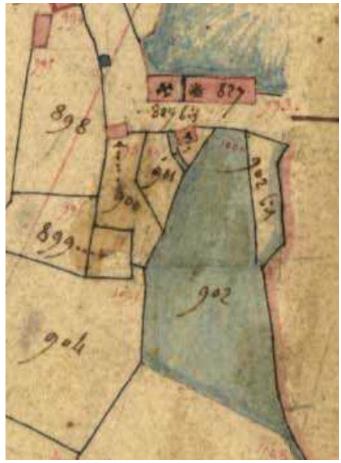
Immeuble saisi à requête de Marie Anne HÉMON⁵ veuve de René LODEN demeurant à Keridou en Guengat et d'Anne LODEN du même lieu sur Yves FILY⁶ et Corentine BERNARD sa femme de Pouldavid.

L'adjudication à l'audience des criées du tribunal civil de Quimper le 4 septembre pour la somme de 22.600 F outre les frais de saisies et charges au profit de Mtre GORVAN avoué, adjudicataire pour Yves GLOAGUEN boulanger, propriétaire demeurant à Tréboul, commune de Poullan.

Le 11 septembre Yves GLOAGUEN faisait une surenchère du 1/6è autorisée par la loi, constituant pour avoué Mtre SOUDRY. En conséquence l'adjudication par suite de surenchère sera faite à l'audience des criées au palais de justice le 2 octobre sur la nouvelle mise à prix de 27.900 F.

⁵ Marie Anne HÉMON (°1817) native de Kerstrat en Plonévez-Porzay fille de Guillaume et de Françoise LE MOAN, avait épousé le 9/07/1837 à Guengat René LAUDEN (°1810) à Guerlac'h en Ploaré, fils de Germain et de Louise KERVAREC. Son mari était décédé à Keridou en Guengat le 27/03/1868.

⁶ Yves FILY né en 1830 au Roz en Pouldergat, fils du meunier Jean et de Catherine LOUBOUTIN, avait épousé le 3/06/1865 à Plogonnec Corentine BERNARD de cette commune (°1829) fille de Guillaume et de Renée LE JONCOUR. AK. 2017



Moulin de Pouldavid N° 827, 827 bis Parcelles 900, 901, 902.



Façade arrière du moulin de Pouldavid.

Mercredi 10 décembre 1873. Le Finistère.

Vente par licitation d'une maison d'habitation couverte en ardoises composée au rez-de-chaussée d'une cuisine et cave, à l'étage 2 chambres avec grenier sous les combles. Donnant du levant sur route ou placître du bourg de Pouldergat... couchant sur jardin de M. VERCHIN, d'une contenance 56 centiares et occupée par la veuve GOURMELEN. Cette maison est grevée d'une rente de 30 F au capital de 600 F payable à Marie LE CLEC'H⁷ veuve HÉNAFF de Botcroaguez et en nue-propriété à sa fille Thérèse femme JOLIVET de Kerlivic. L'adjudicataire n'entrera en jouissance qu'à partir du 29/09/1874.

Mise à prix 1.500 F.

Vente en exécution d'un jugement du 11/08 dernier entre Jean Marie HASCOËT et Anne Marie GOURMELEN sa femme de Ménez Peulven en Ploaré et Marie Anne LE FUR veuve de Pierre GOUMELEN et Gabriel LE BOT son second mari, tous deux cabaretiers au bourg de Pouldergat.

Samedi 28 mars 1874. Le Finistère.

Loi sur les municipalités.

L'Assemblée a adopté le projet de loi suivant intéressant la commune de Pouldergat.

- « A partir de la promulgation de la présente loi, et jusqu'au 31 décembre 1878, il sera perçu à l'octroi de le commune de Pouldergat, une surtaxe de 12 F par hectolitre d'alcool pur contenu dans les eaux-de-vie, et esprits, liqueurs et fruits à l'eau-de-vie et par hectolitre d'absinthe.
 - « Cette surtaxe est indépendante du droit de 6 F par hectolitre établie en taxe principale, »

Samedi 23 mai 1874. Le Finistère.

Accident de voiture à cheval.

Le 17 mai, vers 5 h du soir, la veuve Marianne PICHAVANT⁸, demeurant au bourg, ramenait ses vaches sur la route de grande communication, N°46, de Quimper à Pont-Croix, à 100 m environ du chemin de Landudec à Pouldergat, quand arrivèrent derrière elle des voitures allant au grand trot. Celui qui conduisait la première, le nommé Yves MAGADOUR, mareyeur, du village de Kervrech, en Audierne, lui cria de se garer, mais sans modifier ni l'allure, ni la direction de son cheval. La veuve PICHAVANT qui ne l'entendit probablement point fut atteinte par l'un des brancards et violemment jetée sur la route où l'une des roues lui passa sur le corps. L'auteur de l'accident, qui était, parait-il, en état d'ivresse, au lieu d'arrêter son cheval et de réparer autant qu'il lui était possible le mal qu'il venait de faire, continua tranquillement sa route sans détourner la tête. Un autre mareyeur, plus humain, qui le suivait de près, le nommé Yves CLAQUIN de Pont-Croix, descendit aussitôt de sa voiture et accourut vers la malheureuse femme qui était dans un affreux état. Le sang lui sortait à flots par la bouche et le nez; elle avait le bras gauche brisé, de très fortes contusions à la tête et les deux jambes meurtries par les roues. Un instant après elle rendait le dernier soupir.

Mercredi 22 juillet 1874. Le Finistère.

Vente du Moulin à vent de Kerguesten.

Vente sur saisie immobilière le mercredi 26 août devant le Tribunal de Quimper.

Un moulin à vent, construit en moellons et rouvert en bois, ayant 6 m 80 de hauteur, 17 m 10 de circonférence, et 4 m 25 de diamètre, ouvrant au sud et au nord d'une porte. Le renable du moulin se compose de deux paires de meules, de l'hérisson, de deux pignons (l'hérisson et les pignons en fonte) de l'arbre, de la queue du moulin, des quatre toiles et autres menus objets.

⁷ Marie Michelle Rose LE CLEC'H (°1800) fille de Gabriel et de Marie Rose Victoire HERVIEU avait épousé le 21/11/1825 Jean LE HÉNAFF (°1797 Plogonnec) fils de Jean et de Marie Jeanne LE JONCOUR. Son mari étant décédé le 16/05/1853 à Botcroguez, elle devait décéder le 21/04/1874. Sa fille Marie Thérèse (°1840) avait épousé le 2/09/1863 Alain JOLIVET (°1838 à Kerlivic) fils d'Alain et de Marie Renée ANCEL.

⁸ Marie PICHAVANT née le 24/03/1807 à Kergaradec en Guiler fille d'Yves et de Perrine KERNOA, y avait épousé le 6/02/1832 Hervé LE MAOUT né le 3 floréal An 13 fils de Noël et de Françoise LE COZ de Leuramboyou. Celui-ci était décédé à Kerustum le 26/12/1858 âgé de 52 ans.

Une pièce de terre à lande, dite *Goarem d'allaé*, formant le pourtour du moulin.

Enfin tous les droits de la veuve SEZNEC dans la montagne de Kerguesten.

Le moulin et terres donnent de toutes parts sur terres de Kerguesten et contiennent sous fonds 1 are 20 et sont portés sur l'extrait de la matrice cadastrale sous le N° 1 P section B de la commune de Pouldergat.

Mise à Prix fixée par le poursuivant : 250 F.

Cet immeuble a été saisi à la requête de Jean-François SOUBEN cultivateur demeurant au bourg de Meilars, demandeur et créancier poursuivant.

Sur Dame Joséphine-Eugénie QUÉNESCOURT veuve d'Henri SEZNEC, sans profession partie saisie et défaillante, par procès-verbal de CENTUR huissier à demeurant à Pouldavid. Douarnenez, en date du 25 mai 1874.

L'adjudication de l'immeuble dont s'agit aura lieu à l'audience des criées du tribunal civil de Quimper, le Mercredi 26 Août 1874, à onze heures du matin.

Mercredi 2 septembre 1874. Le Finistère.

Vente du Moulin à vent de Kerguesten.

Vente par surenchère du 1/6è sur saisie immobilière devant le tribunal de Quimper le jeudi 17 septembre d'un moulin à vent construit en moellons et couvert en bois ayant 6 m 80 de diamètre, ouvrant au sud et au nord d'une porte. Le renable se compose de deux paires de meules, de l'hérisson, de deux pignons en fonte, de l'arbre, de la queue du moulin, des quatre toiles et autres menus objets. Une pièce de terre à lande dite goarem d'allaé formant le pourtour du moulin. Tous les droits de la veuve SEZNEC dans la montagne de Kerguesten en Pouldergat. Contenance 1 are 20, plan cadastral section B, N°1.

Saisie à la demande de Jean François SOUBEN, cultivateur demeurant au bourg de Meilars, créancier sur Dame Joséphine Eugénie OUÉNESCOURT⁹ veuve du Sieur Henri SEZNEC demeurant à Pouldavid, débitrice et défaillante suivant procès-verbal de CENTUR huissier à Douarnenez du 25 mai 1874...

Mercredi 16 septembre 1874. Le Finistère.

La tempête du 3 septembre.

La mer rend une à une ses victimes. Sur la côte de Ste Anne-la-Palud, dans la grotte de Porshars, on a découvert un cadavre mutilé et presque entièrement décomposé. Quelques lambeaux de vêtements, qui y étaient encore attachés, ont permis toutefois de le reconnaître. C'est celui d'une des malheureuses victimes de la tempête du 3 septembre, celui du nommé Jean Yves DILOSQUET¹⁰, âgé de 26 ans, marin pêcheur, demeurant à Pouldavid (commune de Pouldergat), qui faisait partie de l'équipage de la Résolue. M. le maire de Plomodiern a fait mettre dans une chasse ces restes qui ont été rapportés à Douarnenez.

La veille, dans la matinée, l'équipage de la chaloupe L'Hélène N° 2181 avait recueilli un corps qui flottait à environ 30 milles au large, en face du bourg de Poullan, celui d'un des matelots de la même chaloupe, le nommé YVINOU Jean¹¹ âgé de 21 ans habitant aussi Pouldavid.

Samedi 17 octobre 1874. Le Finistère.

Purge d'hypothèques légales.

Étude de Mtre SOUDRY avoué-licencié rue Laënnec N°7 Quimper.

⁹ Joséphine GUENESCOURT née le 20/09/1852 à JANZÉ fille de feu François et de Joséphine CLERO avait épousé à DOUARNENEZ le 19/07/1871 Henri SEZNEC né à Plogonnec le 20/08/1843 fils de feu René et de Marie Jeanne THÉPAUT. Henri SEZNEC était décédé à Pouldavid le 3//06/1873 à 1'âge de 32 ans.

¹⁰ Fils de Jean Guillaume maçon de profession et de Marie Louise DONNART, il était né le 17/09/1848 à Pouldavid.

¹¹ Yvinou Jean Vincent Me né le 28/10/1850 à Pouldavid fils de Jean et de Corentine BARIOU

L'an 1874, les 9 et 10 octobre, à la requête de M. Jean-Baptiste LE BÂTARD docteur-médecin et propriétaire, demeurant au Dembès, en Pouldergat, adjudicataire qui continue pour son avoué près le tribunal civil de Quimper Me SOUDRY, avec élection de domicile en son étude...

Je soussigné, Pierre CENTUR, huissier près le tribunal civil de Quimper, résidant à Douarnenez, ai signifié et en tête de celles des présentes donné copie à : 1°) M. le procureur de la république... 2°) Catherine SAVINA, épouse de Jean Clet FILY¹² cultivateur au lieu de Kermadian en Beuzec Cap Sizun...

Samedi 19 décembre 1874. Le Finistère.

Les élections en débat.

Mercredi 23, protestations contre les élections de Plounéour-Trez, Pouldergat, Plougoulm, Locquirec et Saint-Jean du-Doigt.

Mercredi 30 décembre 1874. Le Finistère.

Les élections en débat.

Les élections de cette commune étaient attaquées par M. GOUZIL, maire de l'ordre moral, non élu. M. GOUZIL s'est présenté à l'audience, armé d'un long mémoire dont il a su faire excuser la longueur par la gaité que sa lecture a provoqué. Divisé en quatre chapitres, ce mémoire retrace l'histoire de Pouldergat depuis l'année 1843 jusqu'à nos jours. Pendant ces trente années, cette commune a connu, parait-il, les quatre âges du monde ; les deux premiers âges, l'âge d'or et d'argent, elle les a traversés sous la conduite de M. GOUZIL, dans la quiétude la plus parfaite ; l'âge d'airain a commencé en 1871, époque à laquelle l'opposition a commencé à lever la tête ; l'âge de fer, enfin, date du 22 novembre, jour où M. GOUZIL a été écarté du conseil.

L'état de la commune de Pouldergat ne peut être comparé, à ce que dit M. GOUZIL, qu'à l'état de la France; et il suffirait d'être au courant de ce qui se passe dans sa commune pour être instruit de ce qui se passe dans le reste du pays. Aussi quelle pour le maire! S'il se place au nord, le sud se plaint; s'il se place au sud, le nord s'insurge. Et pas moyen de se mettre à califourchon!

L'élection du 22 novembre a son chapitre spécial, qui n'est pas le moins gai. A peine après ce que M. GOUZIL a vu, ce jour-là, à Pouldergat, peut-on parler encore de la Commune de Paris. C'est que ce jour-là, en effet, la mairie fut envahie par les marins de Pouldavid, comme autrefois l'hôtel de ville de Paris fut envahi par les communards ; la voix du maire a été impuissante à se faire entendre ; son autorité a été méconnue ; il n'a manqué aux envahisseurs que de briser les urnes et battre les scrutateurs.

S'il n'y a pas eu de sang versé, cela a tenu seulement à ce que la liste républicaine a triomphé, il parait que si tel n'eût pas été le résultat « le maire n'aurait pas porté sa tête blanche chez lui ».

Comme conclusion, M. GOUZIL demandait, outre l'annulation des élections, qu'il fût mis à sa disposition des forces suffisantes pour maintenir l'ordre à Pouldergat, sinon il donnait sa démission.

Il est un animal plus peureux que le lièvre, c'est la grenouille ; il est aussi quelqu'un de plus crédule que M. GOUZIL, c'est M. De GRIMOUARD, commissaire du gouvernement.

L'avocat des défendeurs s'était borné à faire un exposé très simple des faits de l'élection; il avait facilement fait justice d'une accusation de distribution de boissons imputées à M. BELBÉOC'H, un des conseillers élus, seule accusation qui méritât d'être retenue au milieu des griefs imaginaires exposés par M. GOUZIL et auxquels il avait presque dédaigné de répondre, parce qu'il n'y avait rien à répondre, et qu'une une enquête faite par la gendarmerie, par ordre de l'administration, avait surabondamment démontré que les faits n'avaient jamais existé que dans l'imagination de M. GOUZIL. M. De GRIMOUARD a trouvé cette défense insuffisante. Pour lui, les faits qui n'étaient point niés étaient reconnus; il trouvait dans le silence de l'avocat un acquiescement aux griefs de la protestation. Nous n'étions pas encore arrivés au jour où, pour les besoins d'une autre cause, M. De

¹² Jean Clet FILY natif de Beuzec, fils d'Alain et de Marie PLOUHINEC veuf de Françoise SAVINA y avait épousé le 16/10/1853 Catherine SAVINA originaire de Poullan, fille de François et de Marie Catherine GOURLAOUEN. AK. 2017

GRIMOUARD devait trouver dans le silence du même avocat une des preuves les plus manifestes que des faits allégués dans une autre protestation n'existaient pas.

D'accord avec M. GOUZIL, il demandait l'annulation des élections de Pouldergat, et nous ne sommes pas sûrs que, si le Conseil eût qualité pour le prononcer, il n'eût pas demandé que l'état de siège fût décrété dans la commune.

Le Conseil ayant remis au 26 le prononcé de son arrêt, a, dans l'audience de samedi, validé purement et simplement les élections de Pouldergat, en quoi il a donné raison au silence de l'avocat et tort à l'éloquence de M. De GRIMOUARD.

Grand concours d'Animaux de boucherie et de reproducteurs de Quimper.

Race pure de Cornouaille, 1ère catégorie génisses âgées de moins de 3 ans : 3è prix à M. BELBÉOC'H Charles 50 F.

Mercredi 20 janvier 1875. Le Finistère.

Vente par licitation le mercredi 17 février, premier lot au bourg de Pouldavid.

Une propriété consistant en une maison principale, ouvrant au levant d'une porte et 6 fenêtres, sur la rue, ayant ses pignons nord et midi, consistant au rez-de-chaussée en une cuisine et un appartement servant de cave ; trois appartements au premier étage, et un grenier au-dessus ; une cour au couchant de cette maison, et une maison avec le four, y étant au côté couchant de cette cour ; plus un petit jardin au-dessus de cette maison à four, contenant environ 1 are. Un courtil nommé *liors an illis*, champ de terre chaude *parc bras leur an illis*, autres champs *parc bras* et *parc hir*, le tout s'entrejoignant, donnant ensemble du levant sur la rue, du midi sur maison, cour, courtil et dépendances de Jean Marie LE CORRE et sur l'ancienne grande route ; du couchant sur terre à Laurent LE BARS de Kerhem, et Marie QUÉRÉ ; du nord sur cour et maison à Jacques PÉNANROS, sur le courtil à Marie TANGUY, sur le cimetière et une petite place publique nommée le marché du vieux beurre. Un courtil actuellement séparé en deux depuis l'établissement de la route nationale, nommé *toul ar voal* donnant du levant sur maison à Jean Félix GONIDEC et jardin dépendant de cette maison, et sur courtil à Guillaume BIDEAU sacristain, du midi sur maison à Annette PÉRENNÈS, du couchant sur terrain à GONIDEC et du nord sur la grève ; contenant les 2 parcelles environ 1 are.

La propriété contenant sous fonds environ 2 hectares 50 est actuellement affermée à Jacques CABON et femme, pour 400 F/an, payables d'avance, suivant bail du 30 mai 1869, au rapport de Mtre REVAULT notaire à Douarnenez, prenant fin le 29 septembre 1878.

Mise à prix fixée par le tribunal : 8.000 F.

Mercredi 10 février 1875. Le Finistère.

Vente par licitation devant le tribunal de Quimper le mercredi 3 mars, lot unique, petite propriété rurale en fonds et droits réparatoires réunis au village de Kervarlé-izella.

Elle contient en fonds sous terres labourables 0 hect 95 ares 55 centiares

sous landes	2	10	30
sous prés		13	
sous pâture		54	20
maisons et dépendance	es	1	65
Total	3 hect	74 ares	70 centiares

Elle est comprise sous les N° 312, 347, 355, 377, 386, 393, 784, 794, 344, 290 bis, 289, section D matrice cadastrale. L'entrée en jouissance aura lieu le 29 septembre 1875.

Mise à prix fixée par le tribunal : 1.500 F.

Cette vente est poursuivie en vertu d'un jugement contradictoire rendu par le tribunal civil de Quimper en date du 14 décembre 1874.

Elle est poursuivie à la requête du sieur Guillaume Nicolas LE BRUN, propriétaire cultivateur du village du Coadic, demandeur en licitation ; contre 1°) le sieur Corentin LOUBOUTIN¹³, veuf en premier mariage de Catherine JOLIVET, et Marie LE GALL, sa seconde épouse, cultivateurs, demeurant ensemble au lieu de Kervarlé-Izella. Le dit Corentin LOUBOUTIN agissant tant en privé que pour autoriser sa femme et de plus comme tuteur légal de Corentin, Marie Jeanne, et Corentine LOUBOUTIN, les 3 enfants mineurs issus de son premier mariage. 2°) le sieur Yves BIDEAU, commerçant demeurant au à Lesconil en la commune de Plobannalec, agissant en sa qualité de tuteur datif de Catherine BIDEAU, sa sœur mineure, tous susnommés défendeurs. Mtre MIOSSEC avoué.

L'adjudication aura lieu à l'audience des criées ... en présence de Jean BIDEAU charpentier de Ploaré subrogé tuteur de Catherine BIDEAU mineure ; Michel JOLIVET cultivateur de Pennaménez en Pouldergat, en sa qualité de subrogé tuteur des mineurs LOUBOUTIN.

Mercredi 24 février 1875. Le Finistère.

Vente par surenchère du 1/6è du mercredi 10 mars, d'une propriété au bourg de Pouldavid (Cf 20/01/1875) entre Louis KERNALÉGUEN, marin pêcheur, Louise KERNALÉGUEN ménagère et Alain LARGENTON¹⁴ son mari l'autorisant, Étienne KERNALÉGUEN marin pêcheur, tous demeurant à Douarnenez, demandeurs, ayant pour avoué Mtre Michel MIOSSEC.

Et Yves KERNALÉGUEN fils marin pêcheur de Douarnenez en privé et comme tuteur datif de François, Marie Anne KERNALÉGUEN ses frères et sœur mineurs ; Françoise KERNALÉGUEN ménagère et Pierre LE BIHAN¹⁵ marin pêcheur son mari l'autorisant et agissant comme subrogé tuteur des mineurs ses beaux-frères et belle-sœur, demeurant à Douarnenez, défendeurs, ayant pour avoué Mtre Jules SOUDRY.

Et encore Marie Louise LE MOINE¹⁶ veuve d'Yves KERNALÉGUEN père, ménagère demeurant à Pouldavid, défenderesse défaillante.

L'adjudication a eu lieu le 17 février au profit d'Yves KERNALÉGUEN fils marin pêcheur de Douarnenez, moyennant la somme de 9.100 F. Le 20 février le sieur Louis KERNALÉGUEN marin pêcheur de Douarnenez, a fait au greffe du tribunal la surenchère sur 1/6è autorisée par la loi et porté la nouvelle mise à prix à 10.625 F. En conséquence l'adjudication par suite de surenchère aura lieu le mercredi 10 mars à 11 h du matin...

Mercredi 19 mai 1875. Le Finistère.

Concours régional agricole de Vannes.

Race bovine, mâles, 1è section, animaux de 1 à 2 ans : 5è prix 200 F à BELBÉOC'H Charles¹⁷ de Pouldergat.

Femelles, 1è section, génisses de 1 à 2 ans : 4è prix 100 F BELBÉOCH Charles.

2è section, génisses de 2 à 3 ans : 3è prix 150 F BELBÉOCH Charles.

Vaches de plus de 3 ans : 3è prix 200 F BELBÉOCH Charles.

Mercredi 14 juillet 1875. Le Finistère.

¹³ Corentin JOLIVET natif de Ploaré fils de feu Corentin et de Marie Marguerite NICOLAS avait épousé le 21/07/1852 à Pouldergat Corentine JOLIVET du Moulin Poas fille de Vincent meunier et de Marie Catherine LE CHOSSEC. Il avait épousé le 19/04/1870 en secondes noces Renée LE GALL originaire de Kernec en PLOGONNEC, fille de Jean et de Marie

AK. 2017

LE BIDON.

¹⁴ Alain Adolphe LARGENTON maçon, fils de Michel et de Véronique CORNEC avait épousé à Pouldergat le 14/01/1866 Marie Louise KERNALÉGUEN native de Ploaré, fille d'Yves et de Marie Louise LE MOIGNE.

¹⁵ Jean Pierre LE BIHAN né le 19/12/1841 à Douarnenez, fils d'Yves et de Marie Anne LE BRIS, y épousa le 28/06/1869 Françoise KERNALÉGUEN née le 4/10/1840 à Ploaré, fille d'Yves et de Marie Louise LE MOIGNE.

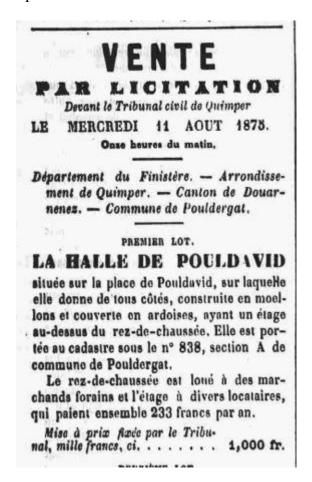
¹⁶ Yves KERNALÉGUEN menuisier né à Ploaré, fils de feu Yves et de Margueritte BIGOURDEN, avait épousé à POULDERGAT LE 29/06/1834 Marie Louise LE MOYNE fille de feu Albert Louis et de Marie Jeanne PUYCHADEAU. Il était décédé à Douarnenez rue du Coajou le 5/06/1873 âgé de 63 ans.

¹⁷ Il s'agit de Charles François Marie BELBÉOC'H du manoir de Kervern fils de Jean Pierre et de Marguerite Yvonne GOUZIL, qui épousa le 25/07/1759 à Quimper Eugénie Aline DOUGUET, fille de Jean Cyrille et de Hyacinthe Josèphe marie LE BATARD.

Vente par licitation devant le tribunal civil de Quimper le mercredi 11 août.

<u>1^{er} lot</u>: La *halle de Pouldavid* située sur la place de Pouldavid, sur laquelle elle donne de tous côtés, construite en moellons et couverte d'ardoises, ayant un étage au-dessus du rez-de-chaussée. Elle est portée au cadastre sous le N° 838 section A.

Le rez-de-chaussée est loué à des marchands forains et l'étage à divers locataires, qui payent ensemble 233 F par an. Mise à prix : 1.000 F.



<u>2è lot</u>: Un champ de terre labourable nommé *parc bras* ou *ar voarem*, situé aux issues du bourg de Pouldavid, sur le bord de la route de Pouldavid à Pouldergat, sur laquelle il donne du côté nord, et donnant de tous autres endroits sur terres du lieu de Kerguesten. Il est porté au cadastre sous les N° 922 et 923 section A, pour une contenance d'un hectare 28 ares 50 centiares. Mise à prix : 3.000 F.

<u>3è lot</u>: Deux petits champs dits, *parcou terminic*, situés aux issues du bourg de Pouldavid, donnant du couchant sur la route de Quimper ou Douarnenez à Pont-Croix, et de tout autre côté sur la grève. Contenance approximative de 48 ares. Mise à prix 1.000 F.

L'entrée en jouissance par la perception des revenus aura lieu pour l'acquéreur du 1^{er} lot au 29 septembre 1875. Quant aux adjudicataires des 2è et 3è lot, ils entreront en jouissance tant par mains que par la perception des revenus au 29 septembre 1875.

Vente ordonnée par jugement du tribunal civil de Quimper en date du 1^{er} juin 1875, entre Adélaïde CHANIER veuve de Jean Marie DREULETTE¹⁸ père, propriétaire demeurant à Pouldavid, demanderesse, Mtre SOUDRY avoué; et Pierre Marie DREULETTE sergent au 97è de ligne en

-

¹⁸ Jean Marie DREULETTE sous-officier natif de Quimper fils de Suzanne DREULETTE épousa Le 7/07/1829 à Pouldergat Thérèse Adélaïde CANIER lingère native de Roscanvel fille de feu Pierre Michel et de Renée Jeanne FRIGANT. Jean Marie DREULETTE est décédé le 6/12/1871 à Pouldavid. Ce couple a eu 11 enfants : Pierre né en 1830, Adélaïde 1831, Jean Marie 1832, Napoléon 1834, Jean-Louis 1837, Octavie 1840, Philomène 1842, Jules Henri 1844, Eugène Prosper 1852, Marie Augustine1854.

garnison à Chambéry ; Octavie DREULETTE factrice demeurant rue Molière à Nantes, défendeurs se joignant à la demande. Mtre SOUDRY avoué.



Bourg de Pouldavid, église St Jacques, les halles.

Contre Marie DREULETTE et Yves TANGUY¹⁹ son mari, maçon demeurant à Pouldavid, Yves DREULETTE cuisinier à Brest rue du Couédic ; Louis PERROT veuf d'Adèle DREULETTE menuisier demeurant à Paris N°13 Bd Tocanier tuteur naturel et légal de Louise PERROT enfant mineure issue de son mariage ; Yves TANGUY ci-dessus dénommé tuteur de Blanche DREULETTE²⁰ ; François VAILLANT marin pêcheur de Pouldavid subrogé tuteur de Blanche DREULETTE ; Mtre Henri DAMEY notaire à Plogonnec, commis de justice pour représenter Eugène DREULETTE présumé absent, tous défendeurs. Mtre LE GUILLOU avoué.

-

¹⁹ Yves Tanguy maçon fils de feu Sébastien et de Jeanne Louise QUÉRÉ épouse le7/04/1872 à Pouldergat Marie Augustine DREULETTE ramendeuse fille de feu Jean Marie et d'Adèle CHASNIER.

²⁰ Blanche DREULETTE est née à Paris 6è au 21 de la rue de l'École de Médecine, fille naturelle de Philomène Marie Renée Claudine. Elle épousera le 22/06/1884 à Pouldergat Napoléon Jules GUILLOU (°6/05/1859) fils de Jean et d'Aimable Clara L'HARIDON. Elle décèdera le 24/05/1899 à Pouldavid.

AK. 2017



Parcou terminic.

Mercredi 19 janvier 1876. Le Finistère.

Élections sénatoriales, élection des délégués.

Canton de Douarnenez, Pouldergat : délégué M. HÉNAFF, suppléant M. LE GALL.

Samedi 13 mai 1876. Le Finistère.

Concours régional agricole de Quimper.

Animaux reproducteurs 1è catégorie race bretonne, génisses de 1 à 2 ans : 4è prix 125 F, Charles BELBÉOC'H de Pouldergat. Il obtient également en 2è section génisses de 2 à 3ans le 1^{er} prix 250 F, et en 3è section vaches de plus de 3 ans le 3è prix 250 F et une mention honorable.

En 4è catégorie croisement durham-breton 1è section, génisses de 1 à 2 ans il obtenait le 3è prix de 100 F.

Samedi 27 mai 1876 & mercredi 31 mai. Le Finistère.

Vente d'immeubles sous bénéfice d'inventaire le vendredi 23 juin, en l'étude de Mtre DAMEY notaire.

<u>1^{er} lot</u>: Au bourg de Pouldavid une maison couverte en ardoises sise rue *Toull ar Woal* se composant au rez-de-chaussée de 2 pièces, à l'étage 2 chambres et 1 cabinet, et au-dessus de l'étage un vaste grenier. Elle ouvre sur la rue au rez-de-chaussée d'une porte, 2 fenêtres, à l'étage 3 fenêtres. Derrière et l'ouest de cette maison, cour ayant accès sur la voie publique. Dans cette cour une petite maison faisant corps avec la maison principale avec laquelle elle communique à l'étage par une porte intérieure. Le rez-de-chaussée de cette petite maison sert d'étable et ouvre sur la cour d'une porte et d'une fenêtre. A l'étage se trouve une chambre ouvrant sur la cour d'une fenêtre et au-dessus de l'étage d'un grenier. Dans la cour se trouve un puits. Au midi de la cour se trouvent deux jardins s'entre-joignant.

Le tout droits et fonds réunis N° 847 et 849 section A, et d'une contenance 16 ares 50. Mise à prix : 3.000 F.

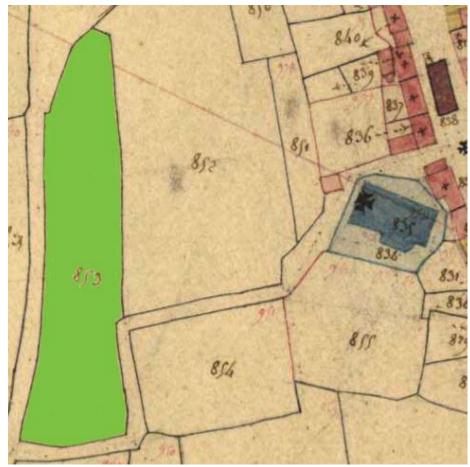


Pouldavid N° 847, 849, parcelles 798,791.

 $\underline{2}$ è lot : Au bourg de Pouldavid les droits réparatoires des parcelles section A, N° 798 aujourd'hui divisé en deux parties par la route nationale de Quimper à Audierne, 800, 802, 791 pour une contenance de 51 ares 80, et une parcelle terre et fonds et droits réunis N° 853 de 34 ares. Les droits réparatoires de ce lot sont assujettis à une rente foncière et domaniale de 43 F 20.

Les deux lots ci-dessus sont loués à Michel LE BARS et le surplus à Jean TANGUY, moyennant 275 F par an. Mise à prix 250 F.

 $\underline{3}$ è lot : Aux issues de Pouldavid une parcelle de terre fonds et droits réunis N° 853 bis de 23 ares 50, louée au sieur Michel OLLIVIER, moyennant 30 F par an. Mise à prix 500 F.



Parcelle N° 853.

<u>4è lot</u>: Aux issues du bourg parcelle de terre en prairie fonds et droits réunis N° 860 de 17 ares 70. Louée verbalement au sieur Jean CABON moyennant 25 F par an. Mise à prix 400 F.

Samedi 11 octobre 1876. Le Finistère.

Les élections de maires.

Canton de Douarnenez, Pouldergat. MM. BELBÉOCH Charles maire, LAROUR Jean adjoint. Même remarque que pour Guengat : pas de changement ; mais cette municipalité, toute républicaine, avait été nommée, il y a deux mois, en remplacement d'une municipalité imposée.

Samedi 19 mars 1877. Le Finistère.

Chemin de petite circulation N° 1.

Préfecture du Finistère, commune de Pouldergat, travaux de construction du chemin de petite communication N° 1. Acquisition de terrains par convention amiable.

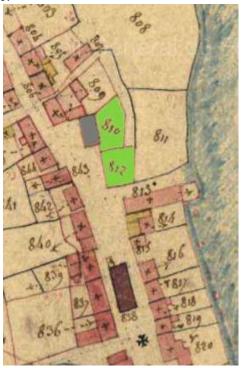
Actes administratifs en date des 27 décembre 1876 et 5 janvier 1877, portant cession à la commune de Pouldergat, pour l'exécution des travaux de construction du chemin de petite circulation N° 1, des immeubles et des terrains ci-après désignés.

- 1°) Acte du 27 décembre 1876. Une maison située à Pouldavid et inscrite au plan cadastral sous le N° 812, section A; laquelle maison a été acquise du sieur Gabriel LARGENTON²¹ et Marie-Claudine MAZÉAS, son épouse moyennant la somme de 1.500 F.
- 2°) Acte du 5 janvier 1877. Une maison et dépendances, d'une superficie de 50 m2, située à Pouldavid et inscrite sous le N° 812^{22} section A, acquise moyennant la somme de 1.000 F du sieur Jean ANSQUER tailleur d'habits.

²¹ Gabriel Marie LARGENTON marin, fils de feu Fidèle et de Marie FAFFRY avait épousé le 14/04/1850 à Pouldergat Marie Claude MAZÉAS fille d'Hervé et de Claudine HUIBAN.

AK. 2017

3°) Acte du 5 janvier 1877. Une halle d'une contenance de 1 are 17 centiares, située à Pouldavid inscrite sous le N° 838 section A, acquise moyennant la somme de 1.800 F, du sieur BELBÉOCH Charles propriétaire.



Parcelles N° 810, 812 et les Halles concernées par le projet de route.

Les personnes ayant des privilèges ou des hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales sur les immeubles désignés, qui n'auraient pas encore pris inscription...et les personnes qui auraient à exercer des actions réelles relativement à ces immeubles, prévenues que le contrat de vente ci-dessus, va être immédiatement transcrit et qu'à l'expiration de la quinzaine qui suivra cette transcription, le prix de vente sera payé aux vendeurs, s'il n'existe ni inscriptions sur les propriétaires dénommés , ni autre obstacle au paiement....

Signé, le conseiller de préfecture délégué : TOUSSENEL.

Mercredi 13 juin 1877. Le Finistère.

Vente propriété du Hentmeur.

Étude de Mtre GUILLOU avoué licencié N° 4 rue St François à Quimper. Vente par licitation le mercredi 4 juillet, commune de Pouldergat.

Lot unique, une propriété rurale, fonds et droits réunis, située village de Hentmeur²³, telle qu'elle est exploitée par les époux Alain COSMAO.

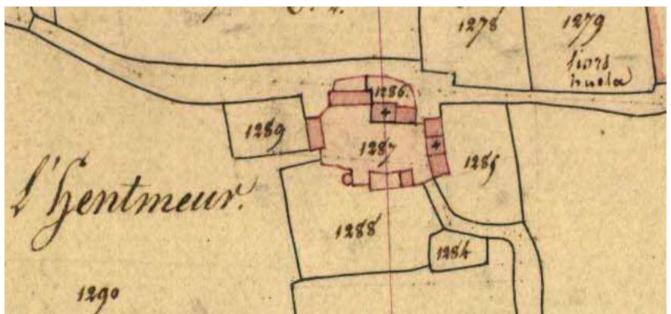
Elle figure au plan cadastral section E sous les N° 7, 8, 9, 58p, 59p, 60, 61, 62, 63, 1280p, 1282p, 1281, 1283, 1284, 1285, 1286, 1287... Sa contenance est de 23 hectares 30 ares 4 centiares.

Sous bâtiments, sol, aire 10 ares 47
Sous courtils 13 ares 19
Sous prés 46 ares 50
Sous taillis 82 ares 30
Terres labourables 9 hectares 43 ares 95
Sous landes 12 hectares 33 ares 65

 $^{^{22}}$ Erreur de transcription entre les deux parcelles, l'une est la parcelle N° 810 vraisemblablement. Lors du cadastre napoléonien la parcelle 812 n'est pas bâtie.

Article identique le mercredi 18 juillet, même journal, pour la vente le 1^{er} août.

Cette propriété donne par ses confins du nord et de l'ouest sur terre de la commune de Mahalon, de l'est sur terres de Kerallen et Keriou et du sud sur le chemin vicinal de Pont-Croix à Quimper.



Hentmeur.

L'adjudicataire entrera en jouissance par mains au 27 septembre 1877. Mise à prix : 14.000 F. Cette vente est poursuivie en exécution d'un jugement du 1^{er} mai 1877, rendu contradictoire. Entre Marie Catherine GLOAGUEN et Simon BOUQUÉON²⁴ son mari, demeurant à Kerven commune de Beuzec Cap Sizun, demandeurs. Mtre LE GUILLOU avoué.

Et Marie GLOAGUEN et Alain COSMAO²⁵ son mari cultivateurs à Hentmeur, Hervé CROCQ cultivateur à Kergrenn commune de Poullan, tuteur datif de Marie Jeanne et Marie Anne GLOAGUEN mineures nées du mariage de défunts Jean GLOAGUEN²⁶ et Marie GLOAGUEN défendeurs. Mtre SOUDRY avoué.

L'immeuble ci-dessus sera vendu en un seul lot à éteinte de feux au plus offrant et dernier enchérisseur...

Samedi 26 janvier 1878. Le Finistère.

Élection des maires et adjoint. : M. BELBÉOC'H maire, M. CLOAREC adjoint.

Samedi 9 mars 1878. Le Finistère.

Dénombrement de la population. Pouldergat : population totale 2.342, agglomérée 271.

Mercredi 10 juillet 1878. Le Finistère.

On nous annonce la mort presque subite du maire de cette commune, M. BELBÉOCH²⁷, agriculteur distingué, qui avait obtenu la prime d'honneur au concours régional de 1868.

²⁴ Simon Hervé BOUGUION (°7/07/1851) natif de Beuzec fils de Jacques et de Marie Anne KERLOCH, avait épousé à Pont-Croix le 23/09/1875 Marie Catherine GLOAGUEN (°2/04/1857) native de Pont-Croix, fille des feux Jean et Marie Jeanne GLOAGUEN.

Jeanne GLOAGUEN.

²⁵ Alain Maurice COSMAO fils de Jean Marie et de Victoire LE CLECH avait épousé à Pouldergat le 8/07/1874 Marie GLOAGUEN native de Mahalon, fille de feu Jean et de Marie Jeanne GLOAGUEN.

²⁶ Jean GLOAGUEN (°2/11/1821) de Lahontec en MAHALON, fils de Jean et Marie LE DEM, avait épousé en cette commune le 22/11/1846 Marie Jeanne GLOAGUEN de Kerliguit, fille d'Alain et d'Anne LIGAVANT.

²⁷ Il s'agit de Charles François Marie Vincent Désiré Sylvestre (°31/12/1828 Douarnenez) veuf d'Eugénie Aline DOUDET, décédé à Kervern le 6/07/1878 âgé de 49 ans. Fils de feu Jean Pierre et de Marguerite GOUZIL, il est nommé par le Préfet maire en juin 1876 après la démission de François GOUZIL son oncle par alliance.

C'est au retour d'un voyage à l'Exposition universelle que M. BELBÉOCH a été saisi par le mal auquel il a succombé quelques jours après.

Mercredi 26 mars 1879. Le Finistère.

Vente d'une maison et dépendances à Pont-Croix.

Vente par licitation d'une maison et dépendances située en la ville de Pont-Croix, formant le 10è lot des biens dépendant de la succession de M. LE CLECH, en son vivant ancien notaire à Langonnet.

Entre Mme Thérèse Rose Victoire LE CLECH, veuve de M. Hervé KERVAREC²⁸, propriétaire, demeurant à Lésirvy Bras ; Mme Clarisse Marie Corentine LE CLECH, épouse assistée et autorisée de M. Eugène LE CLECH²⁹, professeur d'hydrographie, demeurant à St Malo ; Mme Marie Fortunée LE CLECH épouse de M. Edmond Julien GRIVART³⁰ demeurant à Douarnenez ; M. Allain COSMAO propriétaire à Hentmeur... M. Louis Victor COSMAO propriétaire à Moguermeur ; M. Gabriel HÉNAFF propriétaire au village de Trézent ; Mme Victoire HÉNAFF veuve de M. Hervé KERVAREC³¹, propriétaire à Botcroaguez, tous demandeurs co-intéressés.

Et M. Allain JOLLIVET³² propriétaire du village de Kerlivic agissant comme tuteur l'égal de Marie Josèphe, Rose Marie, Victor Marie, Vincent Marie, Armande Marie et Jean Marie JOLLIVET ses enfants mineurs de son mariage avec feue Marie Thérèse HÉNAFF, défendeur.

Il sera procédé le lundi 21 avril prochain en l'étude de Mtre LE BRIS-DUREST notaire à Pont-Croix à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur...

Ce lot se compose d'une maison, jardin, cour et dépendances située Grande rue et Petite rue à Pont-Croix, louée à M. HÉNAFF, moyennant 500 F par an.

Mise à prix fixée à 12.000 F

Samedi 26 avril 1879. Le Finistère.

Vente d'une maison au bourg de Pouldavid.

Vente par licitation le 21 mai, au bourg de Pouldavid, lot unique une maison construite en moellons et couverte en ardoises.

Elle se compose au rez-de-chaussée de deux pièces dont l'une sert d'atelier de forge ; à l'étage de deux chambres et deux cabinets ; sous les combles, d'un grenier. Derrière cette maison se trouve une cour de forme triangulaire, dans laquelle il y a un puits.

Cette propriété donne du nord sur propriété à Guillaume SAVINA ; du levant sur la route de Pouldavid à Douarnenez ; du midi sur la place de Pouldavid, et du couchant sur la principale rue de Pouldavid.

L'entrée en jouissance de l'adjudication aura lieu le 29 septembre 1879. Mise à prix fixée par le tribunal : 500 F.

Cette vente est poursuivie en exécution d'un jugement du tribunal civil de Quimper en date du 25 mars 1879 entre : Anne YOUINOU, ménagère, veuve de Noël LE BARS³³, demeurant en la ville de Douarnenez, créancière demanderesse.

²⁸ Hervé KERVAREC (°28 floréal 3 lizirvic Bras) fils d'Hervé et de Catherine NÉDÉLEC veuf d'Armande Marie Louise KEROULLAS avait épousé à Pouldergat le 24/07/1831 Thérèse Rose Pélagie Victoire LE CLECH (°27/04/1808) fille de Gabriel et de Marie Rose Victoire HERVIEU. Il était décédé le 6/09/1873 à Listrivras âgé de 78 ans.

²⁹ Eugène Désiré Marie LE CLECH (°21/12/1818) natif de Langonnet (56) fils de Nicolas Yves et de Marie HERPEU avait épousé à Douarnenez le 16/02/1851 Clarisse Marie LE CLECH (°28/12/1831) fille du notaire Maurice Gabriel Bonaventure et de Corentine KERNILIS.

³⁰ Edmond Julien GRIVART de Kerstrat (°18/06/1835) fils de Daniel et de Lucile Marie LEYER de Douarnenez y avait épousé le 23/05/1859 Marie Fortunée LE CLECH (°../03/1835), la sœur de Clarisse Marie.

³¹ Hervé KERVAREC (°10/09/1822 Lizirvic Bras) fils d'Hervé et d'Armande Marie Louise KEROULLAS, avait épousé le 19/09/1851 Victoire Marie LE HÉNAFF (°18/12/1832 bourg), fille de Jean et de Marie Michelle Rose LE CLECH. Il était décédé à Botcroaguez le 9/05/1851 à 29 ans.

³² Alain JOLIVET (°23/09/1838 Kerlivic) fils d'Alain et de Marie Renée ANCEL, avait épousé le 2/09/1863 Marie Thérèse Victoire HÉNAFF (°15/04/1840) fille de Jean et de Marie Michelle Rose LE CLECH.

Et, 1°) Corentine STÉPHAN, ménagère, veuve en 1ères noces de Jacques Louis MAZÉAS³⁴ et en 2è noces de Pierre MAZÉAS, demeurant au bourg de Pouldavid.

- 2°) Louis Hervé Marie Philibert MAZÉAS³⁵ forgeron, demeurant au bourg de Pouldavid.
- 3°) Joseph Marie LE MEUR³⁶, marin du bourg de Pouldavid en privé et comme tuteur naturel et légal de Marie Josèphe Antoinette, Mathurin Jean Marie, Françoise Augustine, Joseph Pierre Henri LE MEUR, ses enfants mineurs issus de son mariage avec feue Corentine MAZÉAS.
- 4°) Jean Marie MAZÉAS³⁷ forgeron, demeurant au lieu de Ty Pontinou en Pouldergat, subrogé tuteur des dits mineurs LE MEUR.

L'adjudication de l'immeuble aura lieu à l'audience des criées du tribunal civil de Quimper, au palais de justice... le mercredi 21 mai à 11 heures du matin...

Samedi 4 octobre 1879. Le Finistère.

Chemin de fer de Quimper à Douarnenez, section unique.

Partie comprise entre Quimper et Douarnenez sur une longueur de 24 km 300, dont à construire 10 km 300 et à emprunter à la ligne d'Orléans 6 km.

Arrêté désignant les territoires qui doivent être traversés par le chemin de fer.

Vu la loi du 23 juillet 1879, relative à l'établissement du chemin de fer de Quimper à Douarnenez. Vu le plan du tracé approuvé par décision de M. le Ministre des Travaux Publics, en date du 21 du même mois. Vu les propositions de l'Ingénieur en chef en date du 29 septembre courant. Vu la loi du 3 mai 1841 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment l'article 2.

Considérant qu'avant de procéder aux formalités de l'enquête, il est nécessaire de désigner les localités et territoires sur lesquels seront exécutés les travaux...

Article 1^{er}. Les territoires sur lesquels seront exécutés les travaux... sont conformément au plan général approuvé par M. le Ministre... ceux des communes de Kerfeunteun, Guengat, Plogonnec, Ploaré, Pouldergat, Douarnenez, Poullan.

Article 2. Le présent arrêté sera publié à son de trompe ou de caisse dans chacune des communes ci-dessus... et y sera affiché, tant à la principale porte de l'église qu'à celle de la mairie par les soins et à la diligence de MM. les maires...

Dimanche 1^{er} Juin 1879. Archives Commerciales de la France.

Sociétés, Faillites, Séparations, Interdictions et conseils judiciaires de Paris et des départements.

Interdiction.

Quimper. Melle GOUZIL Maria, propriétaire à Pouldergat. Jugement du 5 mai 1879.

Mercredi 29 octobre 1879. Le Finistère.

Assise du Finistère, audience de 14 octobre 17è affaire.

SQUIVIDAN Émile François Marie³⁸, âgé de 39 ans, marin pêcheur demeurant à Pouldergat, était accusé d'un viol commis le 3 août 1879 à Ploaré, sur la personne de Catherine K...L. Les

³³ Noël LE BARS natif de Plonéis, fils des feux Jean et Françoise LUCIA, avait épousé le 9/01/1853 à Plonéis Marie Anne YOUINOU native de Ploaré, fille des feux Yves et Marie HÉMON et veuve de François GOURLAOUEN. Il est décédé rue Boudoulec à Doaurnenez âgé de 44 ans le 15/08/1868.

³⁴ Jacques Louis MAZÉAS forgeron (°28/05/1820) fils d'Hervé et de Marie Claude HUIBAN avait épousé le2/07/1842 Corentine STÉPHAN fille de Philibert. Il est décédé le 24/03/1848 à Pouldavid. Elle épousait en 2è noces le 6/04/1850 Jean Pierre MAZÉAS taillandier natif de Pont-Croix fils d'Yves Julien et de Marie PERENNOU.

³⁵ Forgeron, fils de Jacques Louis et de Corentine STÉPHAN, né le 6/10/1848, il avait épousé le 29/01/1874 à Ploaré Annette SAVINA (°15/01/1852 Pouldergat) fille de Jean et de Marie Louise SIMON.

³⁶ Joseph Marie LE MEUR marin natif de Bréhat, fils de feu Mathurin et de Marie Antoinette LE ROUX, il avait épousé le 8/02/1868 à Pouldergat Marie Corentine MAZÉAS ramendeuse, fille de Jacques Louis et Corentine STÉPHAN. Elle est décédée âgée de 28 ans le 26/10/1876 à Pouldavid.

³⁷ Forgeron, fils d'Hervé et de Marie Claude HUIBAN, il avait épousé en 1è noces le 16/06/1852 Marie Françoise GUÉVEL (°24/05/1832, +9/01/1859) fille d'Alain Guillaume et de Françoise MARZIN ; puis en 2è noces le 14/04/1859 Marie Jeanne LE BIHAN (°20/06/1832) fille de François et de Marie Jeanne HASCOËT.

renseignements recueillis sur la victime sont des plus favorables à sa moralité. Quant à l'accusé, il a la réputation d'un ivrogne que l'intempérance rend très violent ; il prétend qu'étant ivre le 3 août il n'a gardé aucun souvenir des faits qui lui sont reprochés.

Après la plaidoirie de Mtre DUREST-LE BRIS avocat, la question subsidiaire d'attentat à la pudeur avec violence est posée d'office par le président. Le jury admet la question subsidiaire et repousse les circonstances atténuantes.

SQUIVIDAN est condamné à cinq ans de réclusion.

Mercredi 19 novembre 1879. Le Finistère.

Viol à Pouldavid.

Mardi dernier, un viol a été commis à Pouldavid sur une ménagère âgée de 28 ans nommée Marie P³⁹... femme T..., dont le mari est actuellement en prison. Le nommé DILOSQUET Sébastien⁴⁰, âgé de 22 ans marin pêcheur à Pouldavid, a été mis à la disposition du parquet comme étant l'auteur de ce crime.

Mercredi 3 décembre 1879. Le Finistère.

Vente de Moustoulgoat Izella.

Vente sur saisie immobilière devant le tribunal civil de Quimper le mercredi 31 décembre de la propriété de Moustoulgoat Izella, exploitée par Yves BESCOND et Marie Anne LE BIHAN veuve HASCOËT⁴¹, pour la majeure partie, et par les époux Jean Louis BESCOND, saisis, contenant sous fonds : sous bâtiments et issues 16 ares 67, courtils 9a 20, taillis 51a 20, pâtures 74a, prés 1 hectare 74a 92, landes 13 h 96a 25, terres labourables 14h 64a 15. Total : 31 hectares 86 ares 39.

Edifices: Une maison d'habitation construite en moellons et couverte en chaume, cheminées en ses deux pignons et ses ouvertures à l'est et à l'ouest. Elle se compose d'un rez-de-chaussée de trois pièces séparées par des cloisons en planches, et d'un grenier planchéié sous les combles. Elle donne de l'est sur la cour du village, de l'ouest sur l'aire à battre, et du nord sur l'écurie. Longueur de la maison 16m 80, largeur 5m 80.

³⁸ Né le 27/11/1839 à Pouldavid fils de Michel François Marie menuisier et d'Anne Marie DELANGLE. Il avait épousé à Douarnenez le 12/09/1864 Pauline PRIOL (°16/01/1836 Audierne) fille d'Alain et de Catherine BARIOU, veuve en 1è noce d'Isidore SQUIVIDAN décédé à Douarnenez.

³⁹ Si les initiales des patronymes sont respectées et l'âge correspondant, il pourrait s'agir de Marie Perrine PICARD fille naturelle de Marie PICARD qui avait épousé le 5/08/1878 à Pouldergat Pierre TRELLU marin, natif de Ploaré veuf Marie Anne PERCHEC et fils de Jean Pierre et de feue Marie Catherine ANCEL.

⁴⁰ Sébastien Joseph DILOSQUET né le 16/03/1859 à Pouldavid fils de Jean Guillaume maçon et de Marie Louise DONNARS ; il devait y décéder le 14/04/1881.

⁴¹ Guillaume Charles HASCOËT natif de Guengat, fils de Charles et de Jeanne Catherine LE DOARÉ, avait épousé le 20/08/1854 à Pouldergat Marie Anne LE BIHAN fille d'Alain et de Marie Anne FERRANT. Il est décédé à Kerloch en Ploaré à l'âge de 44 ans le 14/11/1870.



Village de Moustoulgoat.

Une écurie au pignon nord de la maison, construite en moellons couverte en chaume, au sud une cour, à l'est maison à four en moellons couverte en chaume. Soue à porcs au mur costier de la maison à four en moellons et couverte en chaume ; aire à battre à l'ouest de la maison principale ; crèche *Ty Bihan* au sud de l'aire construite en moellons couverte en chaume ayant de longueur 12m 50, largeur 4m 66 ; autre crèche *Craou Huella* moellons et chaume, longueur 10m 06, largeur 5m 66 ; issue à paille à l'ouest de l'aire à battre ; une grange au nord de l'aire construite en moellons et couverte en chaume ayant de longueur 8m 25, largeur 4m 65. Une petite maison à l'est de l'aire appartenant à Guillaume GOURLAOUEN, construite en moellons et couverte en chaume, ouvertures à l'ouest, actuellement habitée par les époux BESCOND, longueur 9m 25, largeur 5m 50.

Les terres : parc meil ar coadic, liors arc'houlet, ster horn, gouarem méné huet, ar barennou....

Ces immeubles sont imposés au rôle des contributions foncières pour un revenu de 326 F 76.

Mise à prix : 15.000 F.

Cette propriété a été saisie à la requête d'Alain LE FLOCH cultivateur demeurant à Kereil en Plogonnec, tuteur institué de Jean Louis MOYSAN enfant mineur de défunts Alain MOYSAN⁴² et Marie Louise LE FLOCH.

Sur Jean Louis BESCOND⁴³ et Marie Jeanne LE DOARÉ sa femme de Moustoulgoat débiteurs défaillants, par procès-verbal des 3, 4 & 5 septembre 1879...

Mercredi 10 mars 1880. Le Finistère.

Chemin de fer de Quimper à Douarnenez, enquêtes parcellaires, commune de Guengat, Plogonnec, Ploaré, Pouldergat.

Le public est prévenu qu'en exécution de l'arrêté de M .le Préfet du Finistère en date du 6 mars 1880...le tableau indicatif des propriétés à acquérir pour l'établissement du chemin de fer... a été déposé à la mairie des communes et y resteront jusqu'au 18 mars courant inclusivement, afin que chacun puisse en prendre connaissance.

⁴² Jean Alain MOYSAN (°1/01/1843 Launay) natif de Plogonnec, fils de feu Jérôme et d'Anne COSMAO avait épousé le 15/09/1867 dans cette commune Marie Louise LE FLOCH (°10/01/1837 Keroret) fille des feux René et Marie Anne Louise LE BERRE.

⁴³ Jean Louis LE BESCOND fils de Jean Louis et de Marie Catherine FERRANT avait épousé le 10/07/1867 à Pouldergat Marie Jeanne LE DOARÉ originaire de Guengat, fille de Jean et de feue Marie Anne LE FLOCH.

AK. 2017

Un registre d'enquête à la mairie, pour recevoir les déclarations et réclamations qui seront faites pendant le même délai.

Noms des propriétaires, commune de Pouldergat : BOLLORÉ François (veuve) à Kervent.

Mercredi 7 avril 1880. Le Finistère.

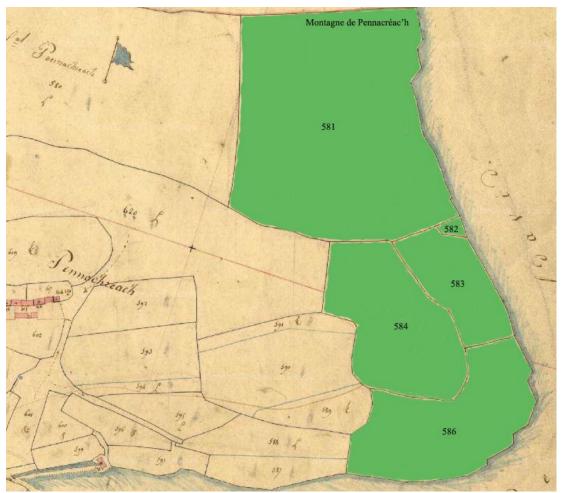
La foire de Pouldavid qui devait avoir lieu le 2 avril courant, a été remise à vendredi, 9 de ce mois.

Supplément du mercredi 7 juillet 1880. Le Finistère.

Chemin de fer de Quimper à Douarnenez, partie comprise entre Ste Brigitte et Douarnenez, sur une longueur de 8.593m 35.

Publication du jugement d'expropriation en exécution de l'article 15 de la loi du 3 mai 1841. Extrait du tableau parcellaire des propriétés expropriées pour la commune de Pouldergat.

N° Ch Fer	Cadastre	Lieux dits	Nature	Inscrits matrice	Propriétaire actuel	Surface
1	586 C	Pennarc'hréach	Bois taillis	Bolloré François à	Belbéoch Alexandrine,	2 ares 84
				Kervent	Bolloré François à	
					Kervent	
2	586		Landes	idem	idem	4 a 44
3	586 A		Châtaigneraie	٠,	67	4 a 50
4	586 B		Bois taillis	٠,	67	7 a 86
4bis	٠,		Sentier	٠,	6.7	1 a 58
5	585		Bois taillis	٠,	6.7	0 a 64
6	583		Pépinière	٠,	6.7	20 a 55
7	584		Terre	٠,	6.7	2 a 28
8	583 A		Pépinière	٠,	6.7	17 a 66
9	581 A		Pépinière	٠,	6.7	15 a 89
10	581 B		Terre	٠,	٤,	7 a 58
11	581 C		Allée	٠,	٤,	2 a 31
11 bis	٠,		Sentier	٠,	٤,	0 a 50
12	581 F		Pré	٠,	67	7 a 45
12	٠,		٤,	٠,	67	0 a 25
13	581 G		pépinière	٠,	67	15 a 03



Parcelles expropriées pour le chemin de fer.

Samedi 14 février 1880. Courrier du Finistère.

Disparition d'un enfant.

Mathieu LE MEUR, âgé de 10 ans, a disparu de la maison paternelle.

Mercredi 14 juillet 1880. Le Finistère.

Vente de la métairie de Kerriou.

Vente par licitation le mercredi 11 août d'une métairie fonds et droits réunis au lieu de Kerriou, portée au cadastre sous les N°1119, 1122, 1124, 1148, 1149, 1157, 1159, 1185, 1186, 1187, 1189, 1195, 1196, 1200, 1201,1202, 1203,1204,1206,1213 et 1214 section F.

Comprenant sous terres labourables 3 hect 73ares 70, landes et pâtures 6 hect 97a 40, taillis 46a 10, sous-sol de maison et dépendances 3 a 50. Total 11 hectares 2ares 70.

L'entrée en jouissance aura lieu le 29 septembre. Mise à prix fixée par le tribunal : 6.000 F.

Cette vente est poursuivie en exécution d'un jugement du 25 mai 1880 entre : 1°) Pierre KERVAREC cultivateur demeurant au lieu de Tronéoly en Plonéis, 2°) Marie KERVAREC⁴⁴ et Jean QUINIOU son mari du lieu de Kervoan en Pouldergat, 3°) Marie Corentine KERVAREC⁴⁵ et Jean Guillaume MOAL son mari de Kerveur, demandeurs.

⁴⁴ Marie Catherine KERVAREC (°10/10/1832 Kervarlé Isella, +7/10/1908 Ploaré Stancou) fille de Guillaume Nicolas et de Marie Corentine LE MOAL, avait épousé à Pouldergat le25/01/1855 Jean Guillaume QUINIOU fils de Guillaume et d'Anne JONCOUR.

⁴⁵ Sœur de la précédente, née le6/01/1842 (+6/03/1920 Kerveur), elle épouse le 21/05/1861 Jean Guillaume LE MOAL fils de Jean Marie et de Marie Jeanne RIOU.

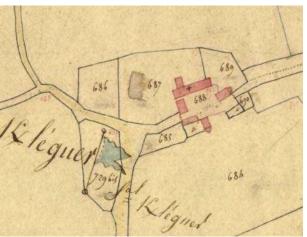
Et Demoiselle Marie Jeanne KERVAREC⁴⁶ majeure sans profession demeurant à Paris rue Brunelle N°18 bis, défenderesse. Et encore 1°) Jean Pierre Marie KERVAREC ébéniste, mineur émancipé sous la curatelle de Guillaume KERVAREC ci-après, demeurant rue de la Providence à Quimper, 2°) Étienne Marie KERVAREC⁴⁷, serrurier mineur émancipé sous la curatelle de Guillaume KERVAREC demeurant aussi rue de la Providence, 3°) Guillaume KERVAREC cultivateur au lieu de Kervarlé Creis en privé et comme curateur des mineurs émancipés Jean Pierre Marie et Étienne Marie KERVAREC issus du mariage de feu Jean Pierre KERVAREC⁴⁸ et survivante Marie Jeanne BALANEC, défendeurs.

Samedi 16 octobre 1880. Le Finistère.

Vente de Kerléguer et de Kerourzec. par licitation le mercredi 10 novembre à 11 h du matin.

• 1^{er} lot au village de Kerléguer.

La propriété de Kerléguer-Cariou fonds et droits réunis exploités par Jean Nicolas LE TROADEC. Contenant sous bâtiments 9 ares 74, sol et labour 7 hect 49 ares 12, prairies 1 hect 29a 55, taillis 1 hect 1 are 60, landes 11 hect 45a 10. Total : 21 hect 35a 11.



Propriété Kerléguer-Cariou

Le moulin à eau de Kerléguer, à 2 paires de meules, affermé à Hervé GOURMELEN pour un prix annuel de 300 F, sous l'adjonction de 42 ares 80 de prairie, 61 ares 30 de sol de labour et 1 hectare 27 ares 20 de lande, détachés de la propriété Kerléguer-Cariou. Suit les N° de parcelles 624, 625, 660, 661, 664, 665, 666 ...

Mise à prix fixée par le tribunal : 24.000F.

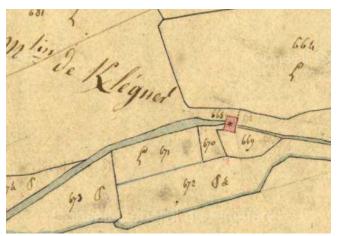
AK. 2017

-

⁴⁶ Fille de Jean Pierre et de Marie Jeanne BALANEC, née le 26/04/1855 à Kervarlé Creis.

⁴⁷ Étienne Marie KERVAREC (°17/10/1864 moulin de Lannogat) épouse le 27/09/1887 à Landerneau Jeanne LE HER fille de feu Jean François et de Marie Perrine LOCHOU.

⁴⁸ Jean Pierre Marie KERVAREC (°4/12/1830 Kervarlé Creis, +5/01/1870), fils de Guillaume Nicolas et de Marie Corentine LE MOAL, avait épousé à Plonéis le 18/07/1853 Marie Jeanne BALANEC fille de Charles et de Marie Jeanne THOMAS.

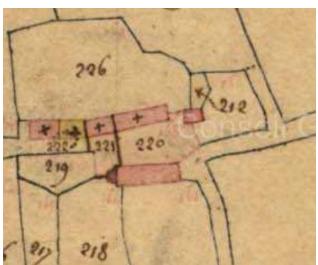


Moulin de Kerléguer-Cariou, celui du bas.

• 2è lot au <u>village de Kerourzec</u>.

Fonds et droits fonciers d'une tenue à domaine congéable Kerourzec-Izella, avec la rente domaniale de 250 F en argent, payable annuellement par Jean Sébastien LE GALL domanier. Une commission non restituable de 150 F a été perçue aux fins d'une baillée du 31/01/1876 au rapport de Mtre DAMEY notaire à Douarnenez, prenant fin le 29 septembre 1885.

Le domaine contient sous bâtiments et dépendances 4 ares 17, taillis 24 ares, prairies 1 hectare 16 ares 10, sol en labour 4 hect 25 a 80, landes et pâtures 9 hect 47 a 70. Total : 15 hect 17 a 77. Suit les N° de parcelles 198, 199, 201, 202, 206, 207, 209, 211... Le N° 459 *Pen ar horn Kerroué* appartient en propre au domanier.



Kerourzec Izella.

L'adjudicataire percevra le 29 septembre 1881, la rente domaniale de la période échéant ce jour.

Mise à prix fixée par le tribunal : 7.000 F.

Cette vente est poursuivie en exécution d'un jugement du 9 août 1880... entre 1°) Corentin GUICHAOUA forgeron de Plomarc'h ar Stang en Ploaré, agissant comme tuteur légal de Marie Jeanne sa fille mineure, 2°) Jean Corentin GUICHAOUA aide cultivateur du même lieu, mineur émancipé, 3°) Philibert SALAUN tailleur d'habits de Douarnenez curateur du mineur, tous demandeurs.

Et 1°) Jean Nicolas LE TROADEC⁴⁹ cultivateur de Kerléguer-Cariou, tuteur légal de Marie Jeanne, Armande, Yves, Marie Anne et Gabriel ses enfants mineurs, 2°) Marie Louise LE JONCOUR⁵⁰ et Yves HASCOËT son mari cultivateurs à Kernévez le Questel, Yves HASCOËT étant subrogé tuteur des 5 mineurs LE TROADEC et aussi du mineur LE JONCOUR ci-après, défendeurs. 3°) Marie Anne ANDRO veuve de Charles René Marie LE JONCOUR⁵¹ ménagère de Douarnenez, tutrice légale de Jean LE JONCOUR son fils mineur, défenderesse.

L'adjudication des immeubles aura lieu à l'audience des criées du tribunal civil de Quimper.

Samedi 6 novembre 1880. Le Finistère.

Chemin de fer de Quimper à Douarnenez, commune de Pouldergat.

Le préfet fait savoir à qui il appartiendra que, par suite d'actes de vente sous seings privés passé entre l'État et divers propriétaires des communes de Pouldergat et Plogonnec, l'État est devenu propriétaire des immeubles ci-dessous désignés, nécessaire à l'établissement du chemin de fer.

,		,	50
D '' DELDECCII	Marie alexandrine Hélène veuv		· 1/4 · 10 / 1/4
Propriatoira · RHI RHI II · H	Allama alayandrina Halana yaiiy	A RINI I INPH Eranc	OIC MARIA PANA
TRUDUCE AND TARBUTANT	MALIE AIEXAUULIUE LIEIEUE VEUV		OIS MALIE IVELE.
1 Topiletane : BEEBE COII	traine are rainarine richer veav	C D C LL C I I I I I I I I I I I I I I I I	ors intuite recite.

N° Ch fer	Cadastre	Parcelles	Nature de culture	Superficie cédée
1	586C	Ar voarem	Taillis	2 ares 84
2	586	()	Landes	4 a 44
3	586A	()	Châtaigneraie	4 a 50
4	586B	"	Taillis	7 a 86
4bis	٠,	Prat bras	Sentier	1 a 58
5	585	"	Taillis	0 a 64
6	583	Parc ar goff	Pépinière	20 a 55
7	584	Parc bras	Terre	2 a 28
8	583A	Parc ar goff	Pépinière	17 a 66
9	581A	Ar méné	، ,	15 a 89
10	581B	"	Terre	7 a 58
11	581C	"	Allée	2 a 31
11bis	٠,	"	Sentier	0 a 50
12	581F	"	Pré	7 a 45
6.7	581G	"	، ,	0 a 24
13		"	pépinière	15 a 03

Total des terres à céder : 111 ares 35 estimées 3.340 F 50. Terrain compris entre le chemin de fer et la mer à acquérir pour éviter la construction d'un pont inférieur au piquet 178 moins 20, 110 ares à 30F l'are soit 3.300 F, indemnités pour tous dommages 2.859 F 50. Montant total : 9.300 F.

Les arbres qui se trouvent sur les parcelles vendues restent la propriété des vendeurs, sous réserve qu'ils feront place nette à première réquisition.

⁵⁰ Marie Louise LE JONCOUR fille des feux Jean et Jeanne Marie Catherine CARIOU avait épousé le 25/04/1872 François Yves HASCOËT fils d'Yves et de Jeanne LE JONCOUR.

⁴⁹ Jean Nicolas LE TROADEC fils de Jean Jacques et de Marie Anne RENÉVOT avait épousé le 23/02/1859 Marie Catherine LE JONCOUR fille de Jean et de Jeanne Marie Catherine CARIOU. Ce couple eut 8 enfants. Son épouse était décédée à Kerléguer le 3/08/1871 à 34 ans. Il est mort à Kervourzec âgé de de 68 ans le 23/06/1904.

⁵¹ Charles René Marie LE JONCOUR fils d'Yves et de feue Marie Anne LE BOT avait épousé le 9/02/1873 Marie Anne ANDRO originaire de Poullan, fille de Guillaume et de feue Marie Marguerite GUIBON. Il était décédé à Douarnenez à l'âge de 31 ans le 8/07/1875.

⁵² François Marie René BOLLORÉ (°30/11/1826) natif de Quimper, fils de Jean Guillaume et de Marie Perrine LE MARIÉ, avait épousé à Pouldergat le 12/01/1857 Marie Alexandrine BELBÉOC'H (°10/11/1831) de Douarnenez fille des feux Jean Pierre et Anne Marguerite Yvonne GOUZIL. Il était décédé le 11/08/1873 à Pluguffan âgé de 46 ans. AK. 2017

Samedi 20 novembre 1880. Le Finistère.

Vente par surenchère de Kerourzec.

Vente par surenchère du sixième sur licitation le mercredi 8 décembre, village de Kerourzec. Le 17 novembre courant, Melle Marie POULAIN, sans profession demeurant à Douarnenez, a fait au greffe la surenchère du sixième autorisée par la loi... en conséquence, l'adjudication par suite de surenchère, du 2è lot aura lieu le mercredi 8 décembre... sur la nouvelle mise à prix de 8.166 F 66.

Mercredi 12 janvier 1881. Le Finistère.

Élections municipales, résultats électoraux à Pouldergat.

La liste républicaine a passé, avec une forte majorité, à la suite d'une furieuse lutte contre la liste cléricale qui lui avait été opposée.

Mercredi 26 janvier 1881. Le Finistère.

Nouvelle municipalité de Pouldergat.

Maire M. JÉZÉQUEL, adjoint M. HÉNAFF. Républicains maintenus.

Mercredi 23 mars 1881. Le Finistère.

Homme à la mer.

La chaloupe de pêche le *St Joseph*, de Douarnenez, se rendait au Guilvinec, dans la nuit du 12 au 13 courant, lorsqu'un des hommes de l'équipage, nommé KERLIDOU Léopold⁵³ de Pouldergat, tomba à la mer, en faisant une manœuvre. Ses compagnons firent de vains efforts pour le sauver.

Lorsqu'ils parvinrent à le saisir, il avait cessé de vivre.

Samedi 26 mars 1881. Le Finistère.

Descente de justice dans la commune.

Une descente de justice a eu lieu hier matin à Pouldergat. On parle d'un assassinat. Nous donnerons des détails dans notre prochain numéro⁵⁴.

Samedi 23 avril 1881. Le Finistère.

Noyée dans le ruisseau de Kerléguer.

Marguerite DUVAL⁵⁵, femme SEZNEC, du village de Bronguen, revenait lundi soir de la foire de Douarnenez. Au lieu de suivre la route, elle prit un sentier étroit qui longe le ruisseau de Kerléguer. Comme elle était ivre et qu'il faisait nuit, elle tomba le visage dans l'eau et se noya, bien que le ruisseau n'ait qu'une profondeur de20 à 25 centimètres.

Plusieurs fois le meunier de Kerléguer avait vu cette femme sur le point de se noyer et l'avait sauvée. Mais elle s'obstinait toujours à passer par le chemin du moulin.

Samedi 7 mai 1881. Le Finistère.

Chemin de fer.

Chemin de fer de Quimper à Douarnenez, partie comprise entre la limite de la commune de Pouldergat et la gare de Douarnenez. Publication du jugement d'expropriation.

Samedi 11 juin 1881. Le Finistère.

Vente par licitation à Keramblévec.

Vente le mercredi 29 juin, d'une propriété fonds et droits réunis à Keramblévec affermée verbalement d'année en année à Jean LE DEM à la charge de payer annuellement 300 F de prix de

 $^{^{53}}$ Léopold KERLIDOU né le 6/01/1834 à Pouldavid, fils de Pierre et de Marie Anne BERRIET avait épousé le 11/02/1857 à Pouldergat Marie Anne COATMEUR née le 6/07/1839 à Pouldavid, fille de Tudec et de Jeanne CROISSANT.

⁵⁴ Il n'y eu pas de suite dans les journaux suivants, ni non plus de décès dans la commune entre le 11 et le 29 Mars.

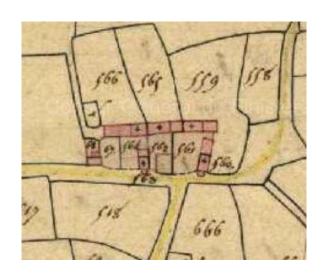
⁵⁵ Marguerite DUVAL 41 ans fille de Pierre et de Marguerite SALIOU est décédée le 19/04. Elle avait épousé le 20/06/1861 Jean Louis SEZNEC natif de Ploaré fils de Jean et de Marie Renée LIGEN.

ferme. Contenant sous maisons, sol, maison à four crèches et aire à battre 3 ares 99, courtils 2 ares 80, pâture 5a 70, verger 44a 30, prés 90a 80, terres labourables 4 hect 30a 30, landes 4 hect 37a 70. Total : 9 hectares 85 ares 59.

Cadastre section E N° 487, 488, 494, 499, 516, 525, 532... 559, 560, 561, 574... Mise à prix : 7.000 F

Vente ordonnée par jugement du 21 février 1881 entre 1°) Jean Pierre SOUBEN meunier au moulin de Lesvoayen en Meilars, 2°) Alain SOUBEN cultivateur au Cosquéric en Mahalon, demandeurs.

Et, 1°) Jean GUELLEC cultivateur au lieu de Pellay en Guilers, 2°) Anne GUELLEC veuve de Noël QUEFFURUS de Cosquéric en Mahalon, 3°) Marguerite GUELLEC et Jean PICHAVANT son mari cultivateurs à Penaprat en Guilers, 4°) Urbanne GUELLEC veuve de Jean FLOCHLAY de Kerza en Meilars, 5°) Marie Louise GUELLEC, 6°) Jean Jacques GUELLEC, les deux de Pellay en Guilers, tous défendeurs.



Keramblévec N° 560, 561.

L'adjudication de la propriété aura lieu à l'audience des criées...

Samedi 25 juin 1881. Le Finistère.

Accident au retour du pardon de Rumengol.

Le 13 courant, vers six heures du soir, le sieur GUÉGUEN Henri âgé de 67 ans, loueur de voitures au village de Pouldavid, revenait du pardon de Rumengol avec plusieurs pèlerins qui se trouvaient dans sa voiture. Se croyant probablement à l'abri de tout accident, venant de faire un pèlerinage, il dirigeait son cheval avec vitesse, quand, à la descente de la Croix-Rodoc, en la commune de St Ségal, il heurta un char-à-bancs qui se trouvait devant lui. Sa voiture fut renversée et entraina avec elle le conducteur, les pèlerins et le cheval sur le milieu de la route.

Dans cette chute, le sieur LARGEANTON Gabriel âgé de 37 ans, carrier à Pouldavid, eut le bras gauche fracturé près du coude ; GUÉGUEN une forte contusion à la tête, et Françoise QUÉRÉ⁵⁶, femme PROVOST âgée de 29 ans, également de Pouldavid, reçut à la tête plusieurs blessures assez graves.

Les malheureux blessés ne se féliciteront pas d'avoir entrepris ce pèlerinage.

Mercredi 13 juillet 1881. Le Finistère.

Vente par surenchère de Keramblévec.

Vente par surenchère du sixième le mercredi 27 juillet, de la propriété fonds et droits réunis de Keramblévec. Le 7 juillet, le sieur Jean Jacques LE GUELLEC, cultivateur au lieu de Pellay en Guilers, co-licitant, a fait au greffe du tribunal la surenchère du sixième autorisée par la loi...

En conséquence, l'adjudication par suite de surenchère aura lieu... sur la nouvelle mise à prix de 10.617 F.

Samedi 29 octobre 1881. Le Finistère.

Vente sur saisie immobilière à Keramblévec.

Vente devant le tribunal civil de Quimper le mercredi 23 novembre, au village de Keramblévec.

1°) Une maison d'habitation construite en moellons et couverte en ardoises, ayant cheminées à ses pignons, porte et 2 fenêtres au sud. Elle se compose au rez-de-chaussée de 2 pièces séparées par

⁵⁶ Françoise QUÉRÉ ramendeuse fille de Jacques et de feue Marie LE MOAN avait épousé à Pouldergat le 19/11/1871, Gabriel Marie PROVOST marin fils de feu Gabriel et de Marie PERENNES.
AK. 2017

des cloisons en planches, d'un grenier planchéié sous les combles, éclairé par 2 lucarnes. Elle mesure de long à l'extérieur 10m et de large aussi à l'extérieur 6m et donne de l'est, de l'ouest et du nord sur courtil au saisi et du sud sur l'article suivant.

2°) Une petite cour mesurant de long 5m 60, et de large 4m.



Village de Keramblévec

- 3°) Un courtil *liors canap*, contenant sous fonds 9 ares 10, fossé à l'est, plan cadastral section E N° 556.
 - 4°) Champ de terre labourable toul charret, 55 ares 10, N° 427.
- 5°) Tous les droits immobiliers de Corentin YOUINOU tels qu'ils ont été acquis par lui et sa défunte femme durant leur communauté, suivant acte au rapport de Mtre LE CLECH en date du 29/03/1874 ; ainsi que tous ses droits dans les placîtres et autres communs du village de Keramblévec tels qu'ils sont jouis par le sieur PIOLET fermier.

Ces terres sont mêlées à d'autres du village. Elles ont une contenance sous fonds d'environ 65 ares et sont louées au sieur PIOLET cultivateur à Keramblévec, pour un prix annuel de 35 F.

Mise à prix : 50 F.

Ces immeubles ont été saisis à la requête de Pierre SCORDIA cultivateur à Tronéoly en Plonéis, créancier saisissant et poursuivant sur Corentin YOUINOU⁵⁷ veuf de Marie Marguerite LE BOT, époux actuel de Perrine FRIANT, cultivateur à Kervablou ou mieux Ty-Pine commune de Penhars, en privé et comme tuteur légal de Catherine et Corentin ses enfants mineurs. Saisis suivant procès-verbal du 10 août 1881, du ministère de CENTUR huissier à Douarnenez...

Mercredi 2 novembre 1881. Le Finistère.

Un enfant carbonisé.

On nous signale un affreux accident arrivé le 28 octobre, au village de Pouldavid.

⁵⁷ Corentin YOUÉNOU fils de Pierre et de Catherine LE BERRE épousa à Pouldergat le 5/02/1870 Marie Marguerite LE BOT fille de feu Étienne et de Marie Jeanne BARIOU. Il avait épousé en secondes noces le 5/02/1877 Marie Perrine FRIANT originaire de Plozévet, fille de Guillaume et de feue Marie Anne QUIBON.

AK. 2017

Un enfant⁵⁸ de 5 ans, fils au sieur RAPHALAIN Charles, a mis le feu au lit ou reposait sa petite sœur⁵⁹, âgé de 9 mois.

La pauvre petite a été entièrement carbonisée.

Samedi 3 décembre 1881. Le Finistère.

Vente de Kerdalaé.

Vente aux enchères après conversion de saisie-immobilière le mercredi 28 décembre d'une tenue au lieu de Kerdalaé.

Une maison d'habitation composée d'un rez-de-chaussée seulement, à deux costières et pignons levant et couchant cheminée au pignon levant, construite en simple maçonnerie, couverte en paille, longueur 6m sur 5m de largeur, hauteur 2m 20, à sa façade au midi ouvre d'une porte et une fenêtre.

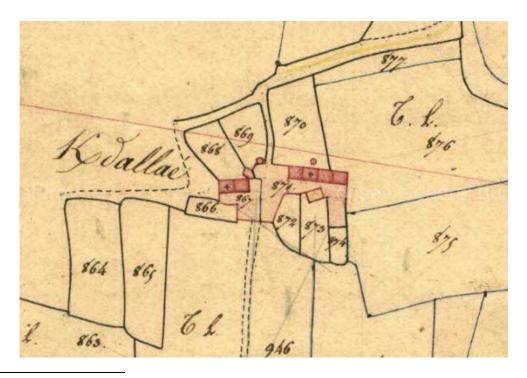
Autre maison d'habitation, composée d'un rez-de-chaussée seulement, au levant de la précédente et y faisant suite, à deux costières et pignon couchant et levant, cheminée au couchant, construite en simple maçonnerie, couverte en paille, longueur 6m 40 sur 5m de largeur, hauteur 2m 80. A sa façade au midi elle ouvre d'une porte et une lucarne. Il existe au pignon couchant à l'intérieur une porte communiquant avec la maison précédente.

Au levant du précédent article, une petite maison composée d'un rez-de-chaussée seulement, à deux costières et pignons levant et couchant, cheminée au pignon levant, construite en simple maçonnerie, couverte en paille, longueur 6m 90 sur 5 m de largeur, hauteur 2m 20.

Au couchant de l'article précédent et y adossée une crèche à deux costières et pignon couchant seulement, construite en simple maçonnerie et couverte en paille, ouvrant du midi d'une porte, longeur 6m 40 sur 5m de largeur, hauteur 2m 20.

Au midi des précédents, un bâtiment construit en simple maçonnerie pouvant servir de crèche ou d'écurie, couvert en paille à deux costières et pignons nord et midi, longueur 5m 20 sur 4m 30, hauteur 1m 80.

Au nord l'aire à battre, laquelle est indivise entre le sieur QUIDEAU propriétaire d'une autre tenue à Kerdalaé, un four de construction ordinaire pouvant contenir environ 12 pains de seigle de 15 kg.



⁵⁸ Anne Marie RAPHALEN née le 14/01/1875 à Pouldavid.

⁵⁹ Anna RAPHALEN âgée de 9 mois née le1er février à Pondinou, fille de Charles soudeur de profession et de Marie Yvonne ANSQUER.

Village de Kerdallaé.

Suivent les parcelles : goarem justiçou terre labourable N° 836 section F contenant 1 hect 12a 90, corn an hent 857, méné bihan 860, parc trichorn 863, ar vergé 865, liors forn 869, liors canap 870, ar jardin 873, parc an hent glas 876, & 877, parc kerhomen 902, parc goulet ar bar 908, goulet ar bar 912 & 914, ar guénéguen 918, parc alleur 944, parc an brouscoat 947 & 948, goarem bian 1143, parc al leuguer 1140, goarem don 1152, ar menez 651P, ar leur guer 1147P.

Ces lieux sont occupés par le sieur Gabriel HASCOËT, partie saisie et sa famille, contenant sous fonds 10 hectares 39 ares 80. Sous maisons, sols et dépendances 7a 50, courtils 3a 20, verger et taillis 45a 30, terres labourables 4 hect 67a 40, landes et pâtures 5 hect 16a 40. Total : 19 hect 39a 80

Cela donne en général du midi sur terres aux sieurs WUILLEFROI, QUIDEAU et GOURLAOUEN, du nord et levant sur terre à la veuve RAPHALEN et Guillaume GOURLAOUEN, et du couchant à la veuve RAPHALEN.

L'adjudicataire sera tenu de servir à Jean Michel DARCHEN âgé de 62 ans, sa vie durant et d'avance sans aucune déduction de son prix principal d'adjudication les prestations énumérées dans l'acte de donation partage du 25/02/1879au rapport de Mtre DAMEY notaire à Douarnenez, consistant en la jouissance de la maison Ty Névez (article 3 de la présente), laquelle sera quitte d'impôt et de réparations : logement, fourrage et pâturage d'une vache à lait de la propriété de Kerdalaé et d'une génisse à la suite des bêtes de montagnes, 240 kg de seigle, 240 kg de blé noir frotté, 150 kg d'avoine, 16 kg 500 de lard salé, le tout par an, la quantité de terre nécessaire pour ensemencer 50 kg de pommes de terre, 14 m 40 de toile de ménage par et les landes et genets nécessaire pour son chauffage, coupés et rendus à sa porte. Ces réservations viagères s'éteindront au profit de l'adjudicataire au décès de Jean Michel DARCHEN.

Mise à prix : 5.000 F.

Cette vente est poursuivie à la requête de François CARN maçon demeurant à Kerdalaé, créancier saisissant... et de Jean Michel DARCHEN veuf de Marie Anne FRIANT de Kerdalaé, débiteur ordinaire, Gabriel HASCOËT veuf de Marie Anne DARCHEN, en privé et comme tuteur légal de Jeanne, Jean & Anne Marie ses mineurs, demeurant à Kerdalaé, tiers détenteur des parties saisies.

Vente autorisée par jugement du tribunal civil de Quimper en date du 29/10/1881...

Mercredi 4 octobre 1882. Le Finistère.

Élections sénatoriales. Pouldergat : Délégué M. JÉZÉQUEL (républicain), suppléant M. LE GALL (républicain).

Mercredi 11 octobre 1882. Le Finistère.

Coups de couteau au retour du pardon de St Vendal.

Pouldergat. La mode italienne des coups de couteau tendrait-elle à s'introduire parmi nous ? Un fait semblable à celui qui s'est passé à Quimper la semaine dernière vient de se produire dans la commune.

On nous écrit, en effet, le 9 octobre : « Hier au soir, deux jeunes gens, les sieurs BOSSER et CORNEC Joseph, domestiques, se sont pris de querelle en revenant du pardon de St Vendal commune de Pouldergat. CORNEC a frappé avec un couteau BOSSER à l'avant-bras et lui a fait une énorme blessure ».

Samedi 6 janvier 1883. Le Finistère.

Perte d'une pièce d'or.

Pont-Croix 4 janvier. Il y a quelques temps, une pièce de 10 francs fut perdue par un marin, père de famille, presque indigent, au moment où il venait de toucher le montant de sa modique pension au bureau du caissier des invalides à Douarnenez.

Retrouvée plusieurs jours plus tard par Madame JÉZÉQUEL⁶⁰, femme de l'honorable maire de Pouldergat, qui avait appris le désespoir de l'infortuné marin, la pièce d'or fur remise immédiatement à son propriétaire dont la joie s'explique aisément.

Madame JÉZÉQUEL a encore ramassé tout récemment, sur les dalles de son magasin, une autre pièce d'or, non réclamée jusqu'à présent, malgré la publication faite à ce sujet par le tambour de ville.

Samedi 13 janvier 1883. Le Finistère.

Une étable s'écroule à Kerguesten.

Pouldergat. Le 1^{er} janvier, à 2 heures du matin, se produisait subitement et sans qu'aucun indice eut laissé prévoir l'accident, au moulin de Kerguesten, en Pouldergat, l'écroulement d'une étable de construction récente. Sur six vaches que contenait le local, deux furent tuées sur le coup. Si le fait était survenu deux ou trois heures plus tard, c'est-à-dire entre 5 et 6 heures au moment où les domestiques ont l'habitude de soigner et traire le bétail, on aurait certainement eu à déplorer un grand malheur.

Effondrement d'un plancher à Pouldavid.

Le 6 du courant, vers 4 heures après midi, le plancher du second étage de la maison de M. JÉZÉQUEL⁶¹, minotier à Pouldavid, s'effondrait sous un poids de 10.000 kg de blé. Succombant sous cette charge, l'étage inférieur céda à son tour. A ce moment, la cuisine, située immédiatement audessous, reçut pêle-mêle les céréales, des débris de poutre, de pierres, etc... Par un bonheur providentiel, M. et Mme JÉZÉQUEL, ainsi que trois ouvriers, qui se tenaient habituellement dans cette dernière pièce à l'heure où l'accident est arrivé, s'en était momentanément absentés pour vaquer à leurs travaux.

Mercredi 17 janvier 1883. Le Finistère.

Contrôle des poids et mesures.

La vérification périodique des poids et mesures et instruments de pesage et de mesurage aura lieu, pour l'année 1883 à Pouldergat, le 20 avril, de 9 heures à 11 heures et de 1 heure à 6 heures.

Mercredi 27 juin 1883. Le Finistère.

Résultats du certificat d'études primaires : Pouldergat inscrits 1 garçon et 2 filles, admis Théophile COURTÉ (Instituteur M. NÉDÉLEC) et Marie Anne MOAN.

Mercredi 1^{er} août 1883. Le Finistère.

Récompenses.

Par arrêté de M. le Président du Conseil ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, des médailles et des mentions honorables sont décernés aux instituteurs, institutrices et directrices de salles d'asile du département du Finistère dont les noms suivent : mention honorable à M. NÉDÉLEC Louis de Pouldergat.

Mercredi 24 octobre 1883. Le Finistère.

Accident de charrette.

Douarnenez. Dans la nuit de jeudi à vendredi, le sieur LEZOUALCH Alain⁶² âgé de 33 ans, natif de la commune de Pouldergat, garçon charretier chez M. LE BIHAN-PENANROZ, de

AK. 2017

_

⁶⁰ Anne Mathilde JACQ épouse de Claude JÉZÉQUEL boulanger et maire de la commune depuis 1879.

⁶¹ Claude JÉZÉQUEL boulanger, (°23/03/1826 Pont-Croix) fils de feu Jean Marie et de Jeanne Marie CARIOU et veuf d'Agnès Corentine AUFFRET, avait épousé à Douarnenez le 17/11/1858 Anne Mathilde JACQ (°1/07/1832) native de Douarnenez, fille de feu Denis et de Marie Françoise CHENAY. Cf: « Labourerien an douar hag ar mor » Pouldergat-Pouldavid de l'ancien Régime à 1940. P192-193. Edition ULAMIR 1999.

⁶² Né le 29/11/1851 au Cloarec, fils d'Alain et de Marie Anne QUINIOU.

Douarnenez, revenait de Quimper avec une charrette de marchandises. En voulant monter dans sa voiture, il est tombé, et l'une des roues lui a passé sur la tête. La mort a été instantanée.

Samedi 19 janvier 1884. Le Finistère.

Cours d'Assises du Finistère, audience du 11 janvier 11è affaire.

BRÉLIVET Marie⁶³ 20 ans domestique, née à Pouldergat, demeurant à Douarnenez.

Est accusée d'avoir, à Douarnenez, le 10 novembre 1883, soustrait frauduleusement un billet de 1.000 F, dans la maison et au préjudice du nommé LE GUILLOU-PENANROS, dont elle était la domestique.

Le samedi 10 novembre 1883, M. LE GUILLOU-PENANROS fils toucha chez M. ISPA, pour le compte de son père, négociant à Douarnenez, une somme de 1.176 F, dont un billet de banque de 1.000 F, le tout contenu dans une sacoche, qu'en rentrant il déposa sur une table, dans la salle à manger. Il s'absenta quelques instants, puis son père étant rentré peu de temps après, il lui remit la sacoche, en le priant d'en vérifier le contenu. M. LE GUILLOU-PENANROS père, jugeant cette précaution inutile, l'enferma dans une armoire où il place ordinairement son argent.

Le lendemain matin, voulant faire sa caisse, M. LE GUILLOU-PENANROS s'aperçut qu'il lui manquait une certaine somme, qu'il ne peut immédiatement préciser. Il crut d'abord à une erreur commise par son fils dans le recouvrement de la veille. Mais le jeune homme affirma, ainsi que M. ISPA, que ce recouvrement avait réellement porté sur une somme de 1.176 F.

M. LE GUILLOU-PENANROS pensa alors que son fils avait dissipé ce billet de 1.000 F, et lui en fit de vifs reproches. Celui-ci sr croyant soupçonné, se livra à d'actives recherches, qui, pendant deux jours restèrent infructueuses. Mais le vendredi, 16 novembre, il fit une perquisition dans la chambre de la bonne, Marie BRÉLIVET, alors absente, et trouva entre deux matelas, une somme importante. Il la déposa sur la table sans la compter, et descendit. Envoyé aussitôt en course par ses parents, ce ne fut qu'à son retour qu'il put les avertir de sa découverte.

Dans l'intervalle, la fille BRÉLIVET était revenue chez elle, et, voyant son crime découvert, avait dissimulé une partie de l'argent sous ses vêtements, puis caché le reste dans sa chambre. Questionnée, elle nia formellement, mais sa maîtresse, l'ayant fouillée, trouva sous ses jupons une somme de 750 F en billets de banque dans un portefeuille qui avait appartenu à un membre de la famille.

Comme elle refusa de faire connaître ce qu'était devenu le reste de la somme, on monta dans sa chambre et l'on trouva enveloppé dans un mouchoir appartenant à M. LE GUILLOU-PENANROS, 160 F en pièces de 5 F.

Pour expliquer la possession de ces diverses sommes, elle commença par déclarer que sa sœur et elles avaient, le dimanche 11 novembre, reçu de leur père un billet de 1.000 F. Presqu'aussitôt elle revenait sur cette déclaration et prétendait que c'était son frère qui lui avait remis ce billet.

Cependant on était allé prévenir le commissaire de police. Dans l'intervalle, la fille BRÉLIVET réussit à s'esquiver, gagna les cabinets d'aisance, et là se fit à la gorge, à l'aide d'un couteau, une blessure heureusement peu grave, qui, deux jours plus tard, ne l'empêcha pas d'être conduite devant le magistrat instructeur.

Elle déclara d'abord au commissaire de police que son père lui avait donné, ainsi qu'à sa sœur, un billet de 1.000 F qu'elle avait changé. On lui opposa aussitôt les déclarations de sa sœur elle-même et la pauvreté de son père. Elle essaya de persister dans ce système impossible. Puis, quelques heures après, se contredisant encore une fois, elle fit des aveux à peu près complets. Elle reconnut que le samedi 10 novembre, ayant trouvé, en balayant la salle à manger, un billet de banque dont elle ignorait la valeur, elle le prit dans l'intention de se l'approprier, en fit la monnaie le lendemain et dépensa 86 F 83c.

Elle essaie aujourd'hui de revenir sur ses aveux.

⁶³ Marie Jeanne BRÉLIVET née au bourg, le 13/03/1863 fille de Pierre et de Marie Anne DEUDÉ.
AK. 2017

A l'en croire, après avoir trouvé ce billet, elle aurait offert de le rendre à M. Léon LE GUILLOU-PENANROS, mais celui-ci lui aurait proposé de le conserver si elle voulait, à ce prix, lui accorder ses faveurs ; ce qu'elle fait immédiatement.

Pressée de questions, elle en est venue à dire que M. Léon LE GUILLOU-PENANROS l'a du moins envoyée faire la monnaie chez la femme COSQUER, lui promettant de partager avec elle ; mais la femme COSQUER déclare que la fille BRÉLIVET, en lui présentant le billet de 1.000 F, lui a dit qu'il appartenait à son beau-frère.

La prévenue explique le premier récit qu'elle a fait à M. le commissaire de police, en disant que M. LE GUILLOU-PENANROS l'avait menacée de la tuer si elle parlait. Elle en retient d'ailleurs cette allégation démontrée fausse, que le 11 novembre sa sœur avait reçu 1.000 F de son père.

Cette série de mensonges, dit l'accusation, démontre avec évidence la culpabilité de cette fille.

Il est certain que M. Léon LE GUILLOU-PENANROS a eu des relations avec Marie BRÉLIVET, mais il nie énergiquement lui avoir jamais donné d'argent.

La fille BRÉLIVET avait, du reste, des allures assez légères ; elle sortait parfois le soir, à une heure très avancée, ce qui lui attirait des réprimandes de la part de Mme LE GUILLOU-PENANROS.

Sa probité n'avait d'ailleurs jamais été soupçonnée.

Le verdict du jury est négatif, en conséquence Marie BRÉLIVET est acquittée.

Ministère public, M. FRÉTAUD procureur, défenseur Mtre CHAMAILLARD.

Mercredi 21 mai 1884. Le Finistère.

Élection des municipalités.

Pouldergat : Maire M. JÉZÉQUEL Claude par 16 voix sur 16 votants. Adjoints : MM. LAROUR Alain élu au 1^{er} tour et CLOAREC Guillaume élu au 3è tour de scrutin. Ces deux adjoints sont nouveaux, l'un remplace M. KERVAREC, l'autre est nommé par suite de création nouvelle.

Samedi 14 juin 1884. Le Finistère.

Les *épreuves du certificat d'études primaires* pour le canton de Douarnenez ont eu lieu le 9 juin. Sur 21 filles, 10 ont été admises, et 18 garçons sur 27.

École de Pouldergat : GUICHAOUA Marie Jeanne et CADIOU René.

Mercredi 12 novembre 1884. Le Finistère.

Suicide d'un jeune homme.

Un enfant de 14 ans, le jeune KERVELLA Yves Marie⁶⁴, demeurant chez ses parents, cultivateurs à Pouldergat, vient de se suicider pour une cause bien singulière.

Son père s'était rendu, le 4 courant, à une noce qui avait lieu à Douarnenez, tandis que sa mère était allée à une autre noce au bourg de Pouldergat.

Le jeune KERVELLA tenait beaucoup à prendre sa part de cette dernière fête, aussi avait-il manifesté un véritable désespoir lorsque ses parents l'avaient prié de rester, ce jour-là, à la maison, lui promettant qu'il se dédommagerait, dans quinze jours, à la noce du frère de la mariée.

Il conduisit pourtant le bétail aux champs, mais, à partir de 2 heures, on ne le vit plus. Ses parents, en rentrant le soir, constatèrent avec inquiétude son absence. Le père KERVELLA se mit à la recherche de son fils avec des voisins, et l'on ne tarda pas à trouver le jeune homme pendu, avec sa ceinture, à une branche de chêne, dans un petit chemin encaissé. On essaya de rappeler le malheureux à la vie, mais l'asphyxie était complète. Les époux KERVELLA sont plongés dans la plus profonde douleur.

Jeudi 20 novembre 1884. La Justice.

Suicide d'un enfant.

Il s'agit de la reprise de l'article du journal Le Finistère.

⁶⁴ Yves KERVELLA fils d'Yves et de Marie Jeanne YOUÉNOU de Moustoulgoat. AK. 2017

Mercredi 28 janvier 1885. Le Finistère.

Accident de chasse.

Un jeune homme de Pouldergat⁶⁵, le nommé CASTREC Yves⁶⁶, âgé de 17 ans, vient de périr, victime d'un bien malheureux accident de chasse. Jeudi dernier, 22, il coupait de la lande, avec son frère, dans un champ situé près de l'habitation de ses parents, lorsqu'une détonation ayant retenti, à une certaine distance, il s'affaissa soudain, baigné dans son sang.

L'auteur involontaire de cet accident, M. WARDE Edward, négociant à Douarnenez, accourut aux cris poussés par le jeune homme.

Il avait tiré sur une bécasse, à environ 95 m du lieu de l'accident, sans voir les deux frères, et, par une circonstance inexplicable, le coup avait fait balle et avait été se loger tout entier dans le côté droit d'Yves CASTREC.

La victime fut immédiatement transportée au domicile de ses parents, et, M. WARDE envoya chercher en toute hâte M. le docteur KEROMNES. Malheureusement tous les soins prodigués au blessé furent inutiles et il mourait, le lendemain, 23, à six heures du matin.

Samedi 31 janvier 1885. Le Finistère.

Homonymie.

Comme quelques personnes auraient pu être induites en erreur par le titre sous lequel nous avons publié le malheureux accident de chasse dont a été victime le jeune Yves CASTREC, nous croyons utile de dire que l'événement a eu lieu au village de Lanriec, en Pouldergat, et non dans la commune de Lanriec.

Samedi 4 juillet 1885. Le Finistère.

Vente d'une maison auberge au bourg de Pouldergat.

Vente par licitation le mercredi 29 juillet commune de Pouldergat, lot unique.

Immeuble situé au bourg et aux issues du bourg communal de Pouldergat, composé de maison servant d'auberge, avec maison à four et écurie, portées au plan cadastral de la commune sous le N° 747. Il comprend, en outre, différentes pièces de terre... sous les N° 1000, 1060, 1061, 1077, 1076, 767 et 748 section F, et 606 et 758 section C, d'une contenance de 1 hectare 92 ares 60.

Cet immeuble est loué à Jean LE BERRE⁶⁷, colicitant, suivant bail authentique du 13/05/1877 au rapport de Mtre DAMEY notaire à Douarnenez, expirant le 29 septembre 1886.

Cet immeuble donne par ses débordements généraux, savoir :

Les maisons et dépendances, portées au plan cadastral sous le N° 747, du midi sur la place du bourg et du nord sur le N° 748.

Le N° 748 section F, du levant sur terre à GOURLAOUEN, du nord et du couchant sur terre à M. GRIVART.

Le N° 767 section F, du nord sur chemin de Dianaou, du midi sur rue du bourg de Pouldergat, du levant sur courtil à CELTON, et du couchant sur la route de Pouldavid...

L'entrée en jouissance de l'adjudication par la perception du prix de location, qui est de 300 F, aura lieu le 29 septembre 1885.

Mise à prix par le tribunal : 6.000 F.

Cette vente est poursuivie en exécution du jugement du Tribunal civil de Quimper du 3 juin 1885.

Entre : le sieur Jean LE BERRE, boulanger demeurant au bourg communal de Pouldergat, demandeur, qui a pour avoué Mtre SOUDRY avec élection de domicile en son étude rue Laënnec N°19 à Quimper.

Et: 1°) Claude LE BERRE journalier demeurant à Douarnenez, 2°) Sébastien LE BERRE boulanger demeurant aussi à Douarnenez, 3°) Jean Claude LE BERRE cultivateur, demeurant à

⁶⁵ Dans l'article de presse LANRIEC, confusion avec le lieu-dit de Pouldergat, renseignement corrigé par le journal du 31 janvier.

⁶⁶ Fils de feu Jean et de Jeanne GRIFFON.

⁶⁷ L'immeuble lui sera adjugé pour la somme de 11.100 F à titre commun pour 1/5è.

Kerlande en Plonéis, en sa qualité de tuteur hac-doc de Guillaume et Yves LE BERRE enfants mineurs, issus du mariage de défunt Sébastien LE BERRE⁶⁸ et Marie Jeanne LE FLOCH, 4°) Yves LE FLOCH cordonnier, demeurant au bourg de Pouldergat, en sa qualité de subrogé-tuteur ad-hoc des mineurs LE BERRE, tous défendeurs. Mtre GONIDEC avoué.

L'adjudication aura lieu en un seul lot, à l'audience des criées du Tribunal civil de Quimper... à éteinte de feux, au plus offrant et dernier enchérisseur, et aux clauses et conditions du cahier des charges déposé au greffe où toute personne peut en prendre connaissance.

Rédigé par l'avoué poursuivant J. SOUDRY avoué-licencié.

Samedi 22 Août 1885. Le Finistère.

Accident de battage.

Pouldergat. Le 14 courant, le nommé RENÉVOT François⁶⁹, âgé de 64 ans ; cultivateur à Pouldergat, battait du blé à la machine, lorsqu'il tomba, par accident, sous les pieds des chevaux. Ces animaux prirent peur et lui lancèrent des ruades qui l'envoyèrent rouler contre le manège avant que ses domestiques aient pu le secourir. Transporté immédiatement chez lui, le malheureux RENÉVOT est mort, le surlendemain, sans avoir, un moment, repris conscience.

Mercredi 21 octobre 1885. Union Monarchique.

Chronique locale relative aux élections législatives du 4 octobre.

Après avoir relaté ce qui s'était passé à Douarnenez et que sur un collège de 2.746 inscrits, environ milles cartes d'électeurs n'avaient pas été distribuées à dessin. Ces cartes étaient disposées à l'entrée de la salle de scrutin, vaste halle, près des bulletins de vote, loin de la surveillance du bureau. Ce truc a permis à de nombreux électeurs républicains de se procurer plusieurs cartes et de voter deux ou trois fois sous des noms différents. Il était signalé aussi qu'un agent électoral républicain acquis à la cause catholique, le nommé Victor DAGORN, a été arraché de son poste de distributeur de bulletins et jeté en prison où il a été maintenu pendant plusieurs heures.

A Pouldergat, au dépouillement, le sieur CLOAREC, aubergiste, membre du bureau, remisait dans ses poches les bulletins de la liste catholique, avec une adresse de coutumier.

Surpris et dénoncé par l'un des scrutateurs, timidement sommé par son compère, le maire⁷⁰, ce contrebandier, s'est exécuté pour un seul bulletin.

Mais combien n'en avait-il pas flibustés ?

Samedi 24 octobre 1885. Le Finistère.

Élections législatives.

On nous écrit le 22 octobre :

« Tout le monde ici est révolté par l'article qui a paru hier dans *l'Union Monarchique* et qui porte, pour toute signature, cette qualité bizarre : *un enquêteur*.

L'enquêteur, ou plutôt le calomniateur qui a écrit cette diatribe, ose accuser l'honorable M. CLOAREC, adjoint-maire de Pouldergat, d'avoir commis des fraudes électorales.

Dieu merci, M. CLOAREC est connu, et l'estime dont il jouit le défend assez contre de pareilles attaques. Il serait à souhaiter pour tous les maires et adjoints monarchistes qu'ils fussent autant que lui à l'abri de ce genre de soupçons.

L'article de *l'Union Monarchique* serait, inexplicable si l'on ne savait que cette feuille est au service de toutes les basses rancunes qui cherchent à se satisfaire contre les fermes et francs républicains, tels M. CLOAREC.

⁷⁰ Claude JÉZÉQUEL maire de Pouldergat de 1879 à 1892.

⁶⁸ Sébastien LE BERRE (°22/12/1821 Plonéis) fils de Claude et de Marie Anne BÉTROM avait épousé le 19/10/1851 à Pouldergat, Marie Jeanne LE FLOCH (°0/03/1832), fille de Jean Marie et de Marie Jeanne LE BOSSENEC. Sébastien LE BERRE était décédé à Pouldergat le 28/11/1870.

⁶⁹ Jean François RENÉVOT né le 1/04/1865 fils de François et de Marie Louise RIOU, âgé de 30 ans décédé à Trézent.

Jugez-en par deux exemples. M. CLOAREC avait été appelé régulièrement à présider le bureau de vote de Pouldergat. En cette qualité, il eut à refuser le vote d'un vicaire qui, ayant quitté la commune, ne figurait plus sur la liste électorale. Tous les membres du clergé local vinrent inutilement à la rescousse de leur collègue, qui s'obstinait à vouloir voter en dépit de la loi. Première cause de colère contre M. CLOAREC, coupable d'avoir pris au sérieux ses fonctions de président et d'avoir tenu bon en présence d'une prétention illégale qu'il n'aurait pu accueillir sans manquer à son devoir.

Un habitant de Douarnenez, M. Théophile PENANROS, qui est propriétaire, mais non électeur, dans la commune de Pouldergat, s'était permis de pénétrer dans la salle de vote pour escorter jusqu'à l'urne des fermiers et des journaliers qui dépendaient de lui. M. CLOAREC l'avertit de la double irrégularité qu'il commettait, et M. PENANROS dût se retirer, non sans s'être livré à des récriminations violentes contre le président du bureau, qui eut l'indulgence de les laisser passer sans en dresser procès-verbal.

Comprenez-vous maintenant toute la bile cléricale soulevée par M. CLOAREC, et qui a trouvé son canal naturel dans les colonnes de *l'Union Monarchique* ?

Pour faire juger à quel point l'accusation de fraude est absurde, il suffit de dire que le dépouillement du scrutin s'est opéré sous les yeux d'un public nombreux, et que le nombre de bulletins trouvés dans l'urne s'est trouvé exactement égal au nombre des votes émargés.

A premier rang du public figurait le vicaire dont le vote avait été refusé : quoiqu'il ne fût pas électeur dans la commune, on l'avait admis, par une tolérance peut-être excessive, à suivre le dépouillement. C'est lui, et non pas un scrutateur, ainsi que l'affirme à tort l'Union Monarchique, qui eut l'audace de contester le premier bulletin sorti de l'urne, en prétendant, avant même d'avoir pu le voir, qu'il appartenait à la liste monarchique. Au lieu de faire immédiatement expulser cet énergumène, comme il en avait le droit et peut-être le devoir, le président du bureau se contenta de mettre sous ses yeux le bulletin contesté, qui était bien un bulletin de la liste républicaine ; puis, pour couper court à toute nouvelle scène, il remit le bulletin dans l'urne et pris ses assesseurs de faire à sa place le dépouillement, qui se continua et s'acheva sans qu'il y mit la main.

Tels sont, en résumé, les faits. S'il y avait dans tout cela quelque chose à reprocher à M. CLOAREC, ce serait d'avoir poussé trop loin la longanimité vis-à-vis d'adversaires qui en ont abusé le 4 octobre et en abusent encore plus aujourd'hui.

La fraude, l'intimidation, les abus électoraux ont été, à Pouldergat

Samedi 31 octobre 1885. Le Finistère.

Lettre du recteur de Pouldergat en date du 27 octobre.

Monsieur le rédacteur.

Dans votre journal du 24 octobre, je lis, dans un article, je peux dire, entièrement faux, cette assertion : « le matin des élections, le recteur lui-même a fait en pleine église une allocution où il conjurait les électeurs de sauver la France : on sait ce que signifie ces mots dans la bouche du clergé ».

Je donne à cette assertion le démenti le plus formel. Ni le jour des élections, ni un autre, le recteur de Pouldergat n'a dit à l'église un mot pouvant *même faire allusion aux élections*. Son vicaire n'a distribué aucun bulletin de vote, et n'a été sur la route que pour porter son vote à la mairie.

J'ose compter sur votre impartialité pour insérer mon démenti dans votre journal où nous avons été accusés.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre humble serviteur.

FROMENTIN recteur.

Maintenant que nous avons publié la lettre... il voudra bien que nous prenions à notre tour la parole.

Nous nous permettrons d'abord de lui dire qu'il s'égare, dès les premières lignes de sa réponse, en qualifiant notre article *d'entièrement faux* ; car s'il lui est possible de démentir ce qui le concerne, comment peut-il juger si sommairement des faits qui lui sont absolument étrangers et dont il ne peut

rien savoir ? Tel est le cas pour la plus grande partie de notre article, où il n'est parlé que dans un paragraphe final des agissements du clergé.

Ces agissements, nous avons le regret ... nous sont confirmés par notre correspondant... Des renseignements précis nous permettent d'ajouter que M. le recteur a fait dimanche dernier une nouvelle excursion hors de son domaine, en attaquant le conseil municipal de Pouldergat au sujet de la vente des arbres du cimetière, et en se livrant à une charge à fond contre les écoles laïques où il a conjuré les parents de pas envoyer les enfants.

Plusieurs témoins nous affirment également que le vicaire de Pouldergat a distribué des bulletins sur la place et en face de la mairie, et nous n'avons qu'une rectification à faire à notre article : c'est M. le vicaire de Pouldergat qui assistait au dépouillement et non le vicaire étranger dont M. LE CLOAREC avait refusé le vote.

Nous sera-t-il permis d'ajouter que le clergé de Pouldergat servirait bien mieux les intérêts de l'Église auprès de ses paroissiens en gardant strictement la neutralité politique, qu'en prenant ouvertement parti contre la plupart d'entre eux ?

Samedi 7 novembre 1885. Le Finistère.

Lettre de M. PENNANROS.

Cette lettre n'ayant pas trouvé place dans le dernier numéro du journal.

Monsieur le Rédacteur.

On m'a communiqué trop tard, pour que je puisse répondre de suite à votre n° du 24 octobre dans lequel je suis accusé par votre correspondant d'une double illégalité aux élections du 4 octobre.

M'être introduit dans la salle du scrutin et y avoir escorté jusqu'à l'urne « mes fermiers et journaliers dépendant de moi ».

Ce dernier fait est absolument faux et je donne le démenti le plus formel à votre correspondant qui pourrait ne pas ignorer que je n'ai à Pouldergat, qu'un seul fermier et pas un seul journalier à mes gages.

Je n'ai même pas eu à m'occuper du vote de mon fermier qui, dès le matin et bien avant mon arrivée, avait rempli son devoir électoral. Où donc votre donneur de renseignements m'a-t-il vu avec une si nombreuse escorte ?

Reste l'illégalité de ma présence dans la salle de vote. En effet, vers neuf heures du matin, me trouvant devant la mairie ouverte et complètement vide d'électeurs, j'en ai franchi le seuil pour saluer le maire qui se trouvait debout à deux pas de la porte.

A peine avais-je échangé une poignée de main avec M. JÉZÉQUEL, que M. CLOAREC prenant une attitude agressive me rappela que j'oubliais la légalité et me pris de « passer à la porte ».

Je répondis à M. CLOAREC avec une vivacité excusable, sans doute, que si j'avais oublié la loi, il avait lui, à coup sûr, oublié la politesse, et je me retirai immédiatement reconduit par le maire qui, confus du procédé de son adjoint me pris de vouloir bien « n'y faire attention ».

Voilà, Monsieur le Rédacteur, les faits dans leur plus rigoureuse exactitude.

Th LE GUILLOU-PENANROS.

Maintenant que M. PENANROS s'est expliqué en toute liberté, nous demandons, à notre tour, à prendre la parole.

Des renseignements que nous avons tout lieu de croire véridiques nous permettent d'affirmer que M. PENANROS nous fait une simple querelle de mots. S'il est venu et s'il a séjourné à Pouldergat, le 4 octobre, c'était bien dans un but électoral. Comment, du reste, pourrait-il le nier sérieusement? Même après s'être retiré de la salle du scrutin, il est resté dans le voisinage ou même près de la porte, ainsi que son fils, tous deux se livrant à une propagande publique près des électeurs qui passaient. Ils s'éloignaient si peu de cette porte, qu'à les voir, le fils d'un côté, le père de l'autre, on les auraient crus, nous dit-on, les gardiens.

M. PENANROS raconte également à sa manière l'incident principal qui avait fait l'objet de notre article. On nous assure que les choses se sont exactement passées comme il suit :

Le président du bureau, avisant M. PENANROS, qui était entré dans la salle, l'interpella, et le dialogue suivant s'engagea entre eux.

M. PENANROS, êtes-vous électeur dans notre commune?

Non, mais, j'y suis propriétaire.

Vos propriétés ne sont pas ici : vous n'avez pas droit d'entrée dans la salle du vote.

Sur ces paroles, qui n'avaient rien de blessant, M. PENANROS traita le président du bureau « d'impoli ». M. LE CLOAREC eût pu répondre très vivement ou même user de sa qualité de président pour dresser procès-verbal de cet écart de langage. Il se borna à inviter M.PENANROS à se retirer. Le mot « passer à la porte » ne fut même pas prononcé.

L'intérêt électoral seul, avons-nous dit, guidait M.PENANROS. En veut-on une dernière preuve ? Le soir, il revenait à la charge pour demander à assister au dépouillement, mais le président du bureau persista très justement à lui refuser l'entrée.

Samedi 14 novembre 1885. Le Finistère.

Nouvelle lettre de M. Th PENANROS.

Encore M. Th PENANROS! Ce monarchiste par trop susceptible fait cruellement expier à nos lecteurs les quelques lignes où nous avons eu l'occasion de nous occuper de lui. Voilà la nouvelle lettre... quoiqu'il en dise, elle trahit une complaisance peut-être excessive à retenir l'attention du public sur sa personnalité.

Monsieur le Rédacteur.

J'aurais désiré n'avoir plus à occuper de ma personne les électeurs de votre journal ; mais les insinuations blessantes et erronées... me forcent à venir, de nouveau, rétablir la vérité des faits.

Oui, Monsieur, j'étais à Pouldergat, usant de mon droit, pour veiller aux intérêts de la liste monarchique, très attaquée, croyez-le bien; et si mon fils et moi nous nous tenions à la porte de la mairie, dont nous paraissions, dites-vous, les gardiens, c'était pour nous assurer que rien d'illégal ne se passait ni au-dedans ni au dehors.

Quant au dialogue *qu'on vous assure* s'être établi entre le président du bureau et moi, il est purement fantaisiste et je maintiens comme rigoureusement exacte l'expression de *passer à la porte* employée par M. CLOAREC.

Il est également faux que le soir j'ai essayé d'assister au dépouillement du scrutin et je m'étonne de l'audace d'une pareille affirmation. A 4 heures ½ mon fils et moi nous quittions Pouldergat et à l'heure du dépouillement nous étions à Douarnenez, dinant en famille.

Lequel de nous, Monsieur le Rédacteur, raconte les choses à sa manière ?

La diatribe continuant, nous en resterons là, et terminons ce long article en reprenant quelques mots du journal : Il nous faut être sobre de commentaires car qui sait si nous nous attirerons pas une troisième lettre, tirée de l'inépuisable écritoire qui a fourni celle-ci.

Samedi 9 janvier 1886. Le Finistère.

Accident de char-à-bancs.

Le 3 janvier dernier, le nommé KERSALÉ, au service de M. BENOT, entrepreneur à Douarnenez, revenait de Pont-Croix, monté sur un char-à-bancs, dont le cheval allait au trot. Il venait de dépasser l'embranchement de la route qui conduit de Pouldavid à Pouldergat, lorsqu'un homme pris de boisson, le nommé CABELLIC⁷¹, journalier dans cette dernière localité, se jeta tout à coup audevant de sa voiture. Le brancard le heurta à l'épaule droite et le fit tomber. Le conducteur descendit aussitôt et releva CABELLIC, qui était étendu sous les pieds des chevaux. Il le transporta à son domicile, mais le malheureux y mourut le 3 janvier vers huit heures du soir.

Samedi 6 février 1886. Le Finistère.

Vente de Pennarun et de Kerouanou.

⁷¹ Noël CABILLIC 53 ans fils des feux André et Marie BOSSER, né à Guiler sur Goyen, époux de Marie SAOUTIC. AK. 2017

Vente par licitation le mercredi 3 mars.

 1° lot : Une tenue fonds et droits réunis au lieu de Pennarun, plan cadastral section B N° 3, 5, 47, 48, 49, 52, 53, 56, 57, 59, 60, 62... 73, 74, 78, 80, 81, 83... et section F 272, 273, 274, 275, 276... pour une contenance totale de 21 hectares 48 ares 70. Sous maisons, sols et dépendances 11 ares 30, courtils et vergers 1hect 40c, prés et pâtures 3 hect 26a 10, terres labourables 6 hect 55a 30, taillis et futaie 65a 40, lande 9 hect 90a 20.

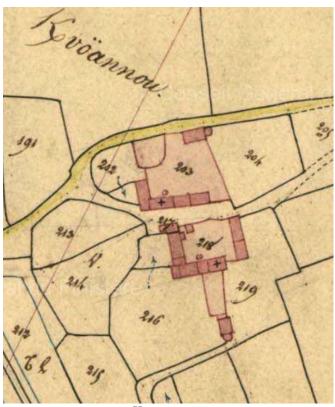
Mise à prix fixée par le tribunal : 20.000 F.



Village de Pennarun.

 2° lot : Une propriété fonds et droits réunis à Kerouanou, plan cadastral section A, N° 988, 988bis, 995bis, section F N° 177, 178, 181, 184, 190, 194, 196bis, 197... 215, 216, 218, 218bis, 219... pour une contenance de 13 hectares 66 ares 90. Sous maisons, sols et dépendances 9 ares, coutils et vergers 33a, prés 94a 50, terres labourables 5 hect 78a 50, taillis et futaie 1 hect ça 90, lande 5 hect 42a.

Mise à prix fixée par le tribunal : 12.000 F.



Kervoannou.

Cette vente a été ordonnée par jugement du tribunal civil le 11 août 1885 entre Marie Anne QUINIOU et Alain LÉZOUALCH⁷² cultivateurs demeurant à Cloarec demandeurs et 1°) Jean Guillaume QUINIOU cultivateur à Kerouanou défendeur, 2°) Marie NOUY veuve de Jean Marie QUINIOU⁷³ de Kerguesten en Tréboul, tutrice légale de Jean et François ses enfants mineurs, 3°) Josèphe QUINIOU et 4°) François VÉNEC⁷⁴ son mari cultivateurs à Kerguesten, 5°) Alain QUINIOU aubergiste sur la route de Poullan à Douarnenez, commune de Tréboul, 6°) Anne QUINIOU et 7°) Nicolas GUILLOU⁷⁵ son mari demeurant près de la gendarmerie à Douarnenez, 8°) Corentine QUINIOU veuve de Jean PAUGAM, ménagère demeurante route Neuve à Douarnenez, 9°) Marie Anne PERENNOU veuve en 1^{er} mariage de Pierre QUINIOU⁷⁶ et 10°) Jacques MOIGNE⁷⁷ son mari actuel et en qualité de tutrice et de co-tuteur de Pierre QUINIOU enfant mineur de son 1^{er} mariage, débitants de boissons à Men gleun-tron-Varia en Poullan, 11°) Guillaume QUINIOU débitant de boissons au bourg de Pouldergat, 12°) Anne Marie QUINIOU et 13°) Jean GUELLEC⁷⁸ son mari de Pennancréch en Pouldavid, tous défendeurs.

L'adjudication aura lieu en deux lots séparés...

_

⁷² Alain LEZOUALCH fils de Jean et de Marie CARIOU avait épousé le 7/07/1851 Marie Anne QUINIOU fille de Guillaume et d'Anne LE JONCOUR.

⁷³ Jean Marie QUINIOU (°19/01/1830) natif de Pouldergat fils de feu Guillaume (+29/04/1847) et d'Anne JONCOUR y avait épousé le 23/01/1862 Marie NOUY fille d'Henri et de Feue Marie Marguerite JANNIC, originaire de Poullan.

⁷⁴ François Alain GUÉNEC (°31/07/1859) fils des feux François Alain et Marie Jeanne BOSSER, natif de Poullan, avait épousé à Tréboul le 3/06/1885 Marie Joséphine QUINIOU (°21/03/1867) fille de feu Jean Marie et de Marie NOUY.

⁷⁵ Nicolas GUILLOU natif de Guengat, fils de Nicolas et de Marie Magdeleine LE QUÉAU avait épousé à Pouldergat le7/07/1861 Anne Catherine QUINIOU fille des feux René et Anne LE JONCOUR (+5/05/1875).

⁷⁶ Pierre QUINIOU de Pouldergat (°6/10/1834) fils de feu Guillaume et d'Anne LE JONCOUR, avait épousé à Poullan le 30/09/1866 Marie Anne PERENNOU (° 11/05/1842) originaire de cette paroisse, fille de Jean et de Marie Anne KEREVAL. Il est décédé le 11/01/1875 âgé de 40 ans à la Carrière en Poullan.

⁷⁷ Jacques Alain MOIGNE (°2/07/1850) natif de Mahalon fils de Jean et de Marie Anne KEREVAL épousa le 2/02/1876 à Poullan Marie Anne PERENNOU veuve de Pierre QUINIOU.

⁷⁸ Jean Marie LE GUELLEC fils de François et de Marie Anne ANSQUER épousait le 15/11/1869 à Pouldergat Anne Marie QUINIOU (°21/09/1845) fille de Guillaume et d'Anne LE JONCOUR.

AK. 2017

Mercredi 31 mars 1886. Le Finistère.

Danger des armes à feux.

On nous écrit de Pouldavid en date du 29 mars. Dimanche dernier, 28 courant, le nommé TAROUILLY Auguste, garçon chez M. LE BARS, boulanger à Pouldavid, s'avisa comme beaucoup d'autres de tirer sur une cible placée dans la cour de son patron.

Mal lui en prit, car son fusil, trop chargé ou de trop peu de solidité, éclata : tout le monde présent fut frappé de stupeur, car la détonation fut effroyable. La secousse qu'il reçue fit rouler le tireur. Heureusement l'on constata bientôt qu'il n'avait que la peau de la main droite et l'ongle du petit doigt enlevés.

Un jeune garçon, d'environ 14 ou 15 ans, du village voisin, a reçu un éclat de la crosse dans le cou ; sa blessure n'a rien d'inquiétant. Le patron du tir, Laurent COATMEUR, a seulement le nez égratigné.

Chose étrange! Le morceau du canon qui a sauté, au lieu de s'écarter ou de monter en l'air, est descendu perpendiculairement et est allé frapper une bille de bois où il a pénétré à une profondeur de 6 cm; c'est ce morceau de fer qui a dû couper la main du tireur; tout aussi bien il aurait pu lui traverser la main ou le tuer.

Voilà malheureusement un exemple qui devrait apprendre aux tireurs de cibles à modérer la charge de leurs fusils et les mieux entretenir. Ils ne devraient pas surtout se servir de ces vieux fusils, réputés excellents et qui à la moindre charge forcée causent des accidents quelques fois irréparables.

Mercredi 16 juin 1886. Le Finistère.

Résultat de l'examen du certificat d'études primaires qui a eu lieu le 11 juin à Douarnenez.

École de Pouldergat garçons : LE FLOC'H Yves, HÉNAFF Hervé, LE MOIGNE Henri, RAPHALEN Étienne. École de Pouldavid garçons : TANGUY Mathurin.

École de Pouldergat filles : LE GALL Jeanne, KERVAREC Marie, LE SAUX Marie.

Mercredi 7 juillet 1886. Le Finistère.

Vente d'une maison et de terres à Pouldergat.

Vente par licitation le mercredi 28 juillet commune de Pouldergat : une maison couverte en ardoises, ayant sa façade au couchant sur la route, une crèche bout nord de la maison et un appentis derrière, le tout couvert d'ardoises.

Un courtil à chanvre *liors dagorn* ou *liors dianaou*, une parée de terre chaude au champ *stang* an idou sans édifices, un petit pré *foennec parc ar groas*, parcelle de terre froide corn *ménez pors* bihan autre de terre froide *ménez guen bihan*. Portés au plan cadastral N° 612, 617, 617bis, 629, 630 section C, et 768 & 724p section F, pour une contenance de 65 ares 35.

Suivant un acte de vente par Hervé CELTON père à Hervé CELTON⁷⁹ fils du 14/07/1862 LE CLECH notaire à Douarnenez, les époux CELTON s'étaient réservé leur vie durant... la chambre bout midi de la maison et de la parcelle de terre froide *ménez guen bihan* avec 4 charretées de fumiers chaud pour la fumer, le tout quitte d'impôts et de réparations. L'adjudicataire devra fournir ces réservations.

Mise à prix 2.000 F. Entrée en jouissance par mains au 29 septembre 1886.

Vente ordonnée par jugement du 12 mai 1886 entre Hervé CELTON cultivateur à Pennaménez demandeur.

Et 1°) Jean LE FLOCH cultivateur au bourg en qualité de tuteur datif de Marie Anne CELTON⁸⁰ mineure issue du mariage de feu Hervé⁸¹ et de Marguerite LE FLOCH, 2°) Jean CELTON cultivateur à Kérégonnec subrogé-tuteur de la mineure, 3°) Étienne LE FLOCH⁸² sabotier au bourg en

⁷⁹ Hervé CELTON est né le 17/03/1864 au bourg de Pouldergat.

⁸⁰ Marie Anne CELTON est née le 31/12/1865 au bourg de Pouldergat.

⁸¹ Hervé CELTON fils d'Hervé et de Marie BOSSENEC avait épousé à Pouldergat le 26/11/1862 Marie Marguerite LE FLOCH fille de Jean et de Marguerite GLOAGUEN. Sabotier de métier, il était décédé au bourg le 21/10/1866 à 32 ans

⁸² Étienne LE FLOCH, sabotier (°22/05/1840) natif de Mahalon, fil de feu Étienne et de Françoise GLOAGUEN avait épousé le 18/01/1868 à Pouldergat Marie Marguerite LE FLOCH veuve d'Hervé CELTON.

privé et comme tuteur légal de Jean issu de son mariage avec défunte Marguerite LE FLOCH, 4°) Henri LE FLOCH menuisier demeurant au Port Rhu en Douarnenez, subrogé-tuteur du mineur Jean LE FLOCH, tous défendeurs.

Samedi 21 août 1886. Le Finistère.

Vente sur saisie immobilière le jeudi 23 septembre.

<u>1</u>^{ier} <u>lot à Pouldavid</u>: Une maison d'habitation à deux costières et deux pignons midi et nord, construite en simple maçonnerie et couverte en ardoises, composée d'un rez-de-chaussée, un étage et un grenier. Au rez-de-chaussée trois appartements, à l'étage trois pièces et un cabinet et sous les combles un grenier. Elle ouvre à l'est sur la rue d'une porte et deux fenêtres et à l'ouest d'une fenêtre au rez-de-chaussée, trois fenêtres et une lucarne à l'étage et de deux lucarnes aux combles.

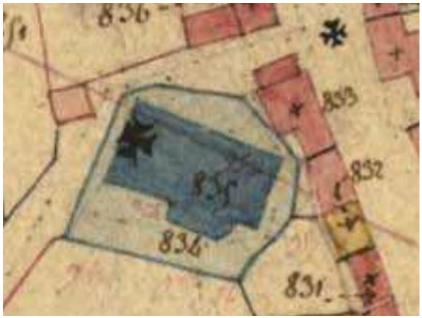
Une petite maison adossée au pignon nord de la précédente construite en maçonnerie et couverte an ardoises, composée d'un rez-de-chaussée et d'un grenier, cheminée à la costière couchant et ouvrant d'une porte et deux fenêtres.

Ces édifices donnent du levant sur la rue, du midi sur maison à René OLLIVIER, du couchant sur l'église et nord sur la route de l'église. Portés au cadastre N° 833 section A, contenance de 67 centiares, revenu annuel 48 F 16.

Mise à prix: 1.000 F.

<u>2è lot à Pouldavid</u>: Un petit courtil de 4 ares donnant du levant sur l'étang du moulin de M. Claude JÉZÉQUEL, du midi sur jardin au même, du couchant sur la route de Douarnenez à Pouldergat, et du nord sur courtil à Jean FILY de Pouldergat.

Mise à prix : 200 F.



Maison DILOSQUET N° 833.

Dans les immeubles ci-dessus sont jouis deux appartements au rez-de-chaussée bout nord de la maison principale ainsi que le courtil par les époux DILOSQUET, parties saisies ; l'appartement bout midi par Louis LE GOUILL locataire, moyennant un loyer annuel de 40 F ; le 1^{er} étage par Jean Pierre TRELLU et Jean Marie PÉRENNÈS, moyennant un loyer annuel de 45 F chacun ; la petite maison par Yves KERSALÉ moyennant 30 F par an.

L'entrée en jouissance par mains de l'adjudicataire aura lieu immédiatement pour la partie non louée et pour la partie louée pour la perception des revenus seulement.

Ces immeubles ont été saisis à la requête de Michel TANGUY marin pêcheur demeurant à Tréboul, agissant comme tuteur datif de Marie Jeanne LE BRUN fille mineure issue du mariage de

Marie Catherine HÉRÉUS avec Alain LE BRUN⁸³, tous deux décédés, créanciers saisissants et poursuivant...

Sur Jean Guillaume DILOSQUET⁸⁴ maçon et Marie Louise DONNARD ménagère son épouse demeurant à Pouldavid suivant procès-verbal de GUIZIEN huissier en date du 7/07/1886...

Mercredi 25 août 1886. Le Finistère.

Mort en allant chercher du bois.

Le 19 courant, dans l'après-midi, BRÉLIVET Jacques⁸⁵ âgé de 74 ans, quittait son domicile pour aller chercher du bois. Sa femme l'attendit en vain jusqu'au lendemain matin. Elle se mit alors à sa recherche et le trouva inanimé dans un champ de landes, bordant la vieille route de Pouldergat, à 800m environ du hameau de Pouldavid. M. NICOLAS, docteur médecin à Douarnenez, appelé pour faire l'examen du corps, a constaté que BRÉLIVET portait une hernie crurale double avec étranglement du côté droit et avait dû succomber aux suites de ce mal. La mort remontait à une dizaine d'heures.

Mercredi 1^{er} septembre 1886. Le Finistère.

Vente par licitation au bourg de Pouldavid le jeudi 23 septembre.

Une maison avec étage et grenier, ayant 11m de façade sur la route de Douarnenez à Pouldavid et comprenant au rez-de-chaussée deux chambres et une entrée, à l'étage deux chambres, grenier audessus.

Une autre maison, ayant sa façade sur le chemin de l'église, comprenant au rez-de-chaussée une cave ou bûcher, à l'étage une chambre et un cabinet, au-dessus un grenier. Ces deux maisons communiquent entre elles par des portes intérieures et ont un escalier commun pour accéder aux étages.

Derrière les maisons une cour de 32 centiares ; derrière maisons et cour un jardin en plein rapport de 6 ares. Au sud-ouest de ce jardin une maison ou pavillon avec escalier extérieur et comprenant une chambre au rez-de-chaussée et une chambre à l'étage, avec grenier au-dessus ; au nord et y attenant une crèche.



Maison d'Yves TANGUY, N° 836.

Cet immeuble d'un seul tenant donne de l'est sur la route de Douarnenez à Pouldergat, du nord sur maison et cour au sieur Constant CARNEC et propriété au sieur LE GUELLEC, et de l'ouest sur propriété au sieur Claude JÉZÉQUEL et du midi sur le chemin de l'église. Cet immeuble est loué en partie à divers.

Mise à prix : 2.500 F.

⁸³ Alain LE BRUN (°9/10/1844) matelot de 3è classe natif de Poullan, fils de Jean Michel et de Marie Jeanne COUIC, avait épousé dans sa commune Marie Catherine HÉRÉUS fille de presse (°14/11/1849) originaire de Ploaré, fille de Jacques et de Marie Magdeleine TREFREST, domiciliés à Poullan.

⁸⁴ Jean Guillaume DILOSQUET natif de Quimper, fils naturel de Marie Catherine DILOSQUET, avait épousé le 12/10/1844 à Pouldergat, Marie Louise DONNART couturière, fille de Jean Marie et de Michelle Antoinette LE MOIGNE.
 ⁸⁵ Ancien meunier, natif de Meilars, il habitait Lanriec. Fils de Jean et de Marie Anne PÉRENNÈS, Il avait épousé le 17/11/1844 à Pouldergat Marie Perrine DOUGUET domestique originaire de Guengat fille des feux Yves et Marie Perrine GARS.

AK. 2017

-

Cette vente est poursuivie en exécution de jugement contradictoire du tribunal de Quimper en date du 20/07/1886 entre le sieur Eugène DREULETTE⁸⁶ cuisinier navigateur, domicilié à Brest, demandeur et 1°) Yves TANGUY⁸⁷ veuf de Marie DREULETTE, maçon demeurant à Pouldavid, tuteur naturel et légal de Sophie, Marie & Louis TANGUY, enfants mineurs de son mariage ; 2°) sieur Paul BERTIN menuisier à Neuilly au 2 rue du Pont, subrogé-tuteur de la mineure PERROT ci-après, défendeurs. Et encore, 1°) sieur Pierre Marie DREULETTE militaire retraité demeurant à Douarnenez, en privé et comme subrogé-tuteur des trois mineurs TANGUY, 2°) sieur Louis PERROT veuf de dame Adèle DREULETTE, menuisier à Paris au 13 passage Tocanier, tuteur légal de Louise PERROT sa fille mineure, défendeurs.

Samedi 8 septembre 1886. Le Finistère.

Accident de puisatier.

Pouldergat le 2 septembre, deux ouvriers, GUELLEC Alain⁸⁸ et LE BRUN Alain étaient occupés à creuser un puits au village de Kervarlé Izella. Le premier travaillait au fond à extraire de la terre glaise que le second faisait ensuite monter à l'orifice à l'aide d'un treuil. Tout à coup, une grosse pierre se détacha d'une des parois et tomba d'une hauteur de 12m au fond du puits. Pressantant un malheur, LE BRUN appela au secours le fermier du village, LOUBOUTIN Corentin, qui se trouvait chez lui, accourut à son appel. Tous deux descendirent dans le puits et trouvèrent GUELLEC étendu sans connaissance; il portait à la nuque une large plaie d'où le sang coulait en abondance. On le retira pour le déposer sous un hangar; puis on appela le recteur de



Puits de Kervarlé Izella.

la paroisse, qui lui-même fit appeler le docteur BIZIEN. Mais tous les soins furent inutiles ; GUELLEC expira la nuit suivante. Ce malheureux était marié et père de quatre enfants.

Samedi 16 octobre 1886. Le Finistère.

Une cueillette de châtaignes qui finit mal.

Dimanche dernier, un marin pêcheur de Pouldavid, Jean Vincent SAVINA, était allé avec sa petite fille, âgée de 12 ans faire une cueillette de châtaignes dans la propriété de Kerzunou. Tandis que l'enfant se tenait au bas d'un châtaignier, le père y monta pour abattre les fruits. Mais il eut l'imprudence de se hasarder sur une branche trop faible pour supporter le poids de son corps. Tout-àcoup, la branche se brisa, et le malheureux fut précipité d'une hauteur de 4m sur le sol. C'est en vain qu'il fit des efforts pour se relever ; il avait la cuisse droite fracturée dans cette terrible chute. Il fallut que sa petite fille allât demander du secours à la ferme voisine, d'où on vint le transporter à son domicile dans un char-à-bancs.

Outre sa blessure à la cuisse, SAVINA parait souffrir de lésions intérieures qui rendent son état fort grave. Il est âgé de 36 ans et père de quatre jeunes enfants que son travail seul fait vivre.

Samedi 30 octobre 1886. Le Finistère.

Cour d'Assise du Finistère 4è session, audience du 26 octobre, 11è affaire.

AK. 2017

_

⁸⁶ Eugène Marie Prosper DREULETTE né le 11/10/1852 à Douarnenez fils de Jean Marie et de Thérèse Adélaïde Zoé CHAGNIER (patronyme ayant des écritures multiples).

⁸⁷ Yves TANGUY maçon fils de feu Sébastien et de Jeanne Louise QUÉRÉ, épouse à Pouldergat le 7/04/1872 Marie Augustine DREULETTE ramendeuse, originaire de Douarnenez, fille de Jean Marie et d'Adèle CHASNIER.

⁸⁸ Alain LE GUELLEC 50 ans, journalier natif de Mahalon fils des feux Pascal et Marguerite KERLOCH, époux d'Anne LE MAOUT.

Les nommés 1°) LE GALL Guillaume Marie 38 ans marin pêcheur né à Pouldergat, demeurant rue Duguay-Trouin à Douarnenez, 2°) JÉQUEL François dit JÉZÉQUEL âgé de 29 ans marin pêcheur demeurant au Stancou en Ploaré, 3°) STÉPHAN Nicolas âgé de 33 ans marin pêcheur né à Plozévet, demeurant au Stancou, 4°) LE GAC Marie Anne femme STÉPHAN 26 ans ménagère née à Pouldergat sont accusés :

Le GALL Guillaume et JÉQUEL François d'avoir à Pouldergat du 6 au 7mars 1886, soustrait frauduleusement une certaine quantité de lard, au préjudice de la veuve LE MOIGNE, la nuit en réunion, dans une dépendance de maison habitée.

STÉPHAN Nicolas et LE GAC Marie Anne femme STÉPHAN, d'avoir à Ploaré en 1886, recelé tout ou partie du lard détourné à l'aide du vol ci-dessus, sachant qu'il provenait de vol.

Dans la nuit du 6 au 7 mars dernier, LE GALL ancien domestique de la veuve LE MOIGNE meunière demeurant au moulin de Kerguesten en Pouldergat, s'introduisit avec le nommé JÉQUEL François dans un bâtiment situé en face de la maison d'habitation de cette femme. Tous deux y dérobèrent une certaine quantité de lard, estimée 110 F, dont ils emplirent les sacs dont ils avaient eu soin de se munir.

Deux ou trois jours plus tard, ils partagèrent le produit du vol en y faisant participer les époux STÉPHAN afin de s'assurer le silence de ces derniers, qui connaissaient toutes les circonstances de ce vol. STÉPHAN avait dû même assister LE GALL et JÉQUEL dans l'exécution du méfait, mais l'état d'ivresse dans lequel il s'était trouvé dans la soirée du 6 mars l'en avait empêché.

Le jury ayant rapporté un verdict négatif en faveur des époux STÉHAN, ceux-ci sont acquittés.

LE GALL et JÉQUEL sont reconnus coupables et le jury ayant admis des circonstances atténuantes en leur faveur, le premier est condamné à 2 années d'emprisonnement et le deuxième à 1 année de la même peine.

Ministère public : M. LE BOURDELLÈS substitut du procureur de la République, défenseur Mtre BROQUET avocat.

Samedi 13 novembre 1886. Le Finistère.

Vente par suite de saisie immobilière à Kervourzec le mercredi 15 décembre.

Une maison d'habitation couverte en ardoises, à deux costières et deux pignons est et ouest, composée d'un rez-de-chaussée avec trois pièces et d'un grand grenier, ouvrant d'une porte et de deux fenêtres au rez-de-chaussée et de trois lucarnes au grenier, donnant du levant sur l'écurie, du midi sur la cour du village, du couchant sur l'aire à battre et du nord sur courtil *Ar verger*. Il existe un puits avec une pompe dans la maison.

Un édifice couvert en chaume, contigu au bout levant de la maison et servant d'écurie. Deux crèches couvertes en ardoises en face de la maison, donnant du nord sur la cour du village, du midi sur l'issue à paille, du levant sur chemin et du couchant sur l'aire à battre. Une grange et un hangar y contigu au couchant, couverts en ardoises, donnant du nord sur l'aire à battre, du midi sur *Liors canap*, du levant sur l'issue à paille et du couchant sur le chemin. Une grange couverte en ardoises ayant deux grandes ouvertures au midi sur l'aire à battre, donnant du nord sur courtil *Verger d'alaé*, du levant sur le même verger, du couchant sur le chemin de Kerroué. Une crèche couverte en ardoises ouvrant de quatre portes, donnant du levant et midi sur l'aire, du couchant et nord sur le chemin de Kerroué.

Une maison couverte en chaume située à Kervoursec-Izella ayant cheminée au pignon levant, donnant du levant sur la maison TROADEC, du couchant sur terre à TROADEC, du midi sur chemin du village et du nord sur verger à TROADEC.

Un moulin à eau dit moulin de Kervourzec, couvert en ardoises et ayant une paire de meules, donnant du midi sur la route de Douarnenez à Pont-Croix, du levant sur la prairie *Ménez-Izella*, du couchant sur *Foennec ar veil*, et du nord sur *Ménez Izella*, cheminée au pignon nord. L'aire à battre et issue à paille au midi de l'aire.

Articles portés au cadastre sous les N° 268, 221, 223 & 224 pour une contenance de 11 ares 03.

Terres: Liors ar veil N° 267, prat ar veil 269, foennec ar veil 272, reuniou bian 27, ar voarem 91, reuniou bras 148, stang vras 195, stang vian 196 & 197 foennec vras 208, parc ar floch 203 &

204, *bar yom gorn* 205, *ar gosquer* 245... Contenant sous courtils et terres labourables 15 hect 70, prairies 2 hect 18a 20, landes pâtures et taillis 9 hect 91a 80. Pour un revenu annuel de 237 F 36.

L'adjudicataire outre son prix d'adjudication devra fournir à Françoise LEZOUALCH veuve d'Henri LOSSY, son logement, nourriture, blanchissage, et entretient en hardes de tous les jours et sabots, tant en santé qu'en maladie, pâturage d'une génisse à la suite de celles de l'adjudicataire, fourrage, 120 F en argent par an pour ses menues dépenses et 1 F par semaine pour se pouvoir en tabac.

Dans le cas où elle préfèrerait aller demeurer à part, elle se réserve sa vie durant pour remplacer la pension viagère, la jouissance de la maison *Ty an pen al d'arguer*, quitte d'impôts et de réparations et dans laquelle l'adjudicataire fera un plancher. Lui fournir en outre 320 kg de blé noir, 400 kg de seigle, 100 kg d'avoine, 200 kg de pommes de terre, 20 kg de lard doux frais, la jouissance de son armoire et le lit à son usage avec deux bons accoutrements, l'usufruit de la table qui se trouve dans la chambre, 1 trépied, 1 poêle à crêpes, 1 chaudron, le droit de se servir du fer à repasser et de mettre ses hardes dans les lessives de la ferme, 1 stère ½ de billettes et 50 fagots tous les ans pour son chauffage, avec la lande.

Trois mesures de lait par jour, 500 g de beurre par semaine, le droit de laisser vaquer 2 poules et de puiser l'eau du puits, la balle fraiche tous les ans pour son lit, un cheval équipé pour aller en route au besoin avec le char-à-bancs quand elle voudrait, 60 F en argent par an pour ses menues dépenses, 1 F par semaine pour son tabac, son pain cuit aux fournées de la ferme et le four chauffé pour sécher son avoine. Pensions viagères évaluées à une somme de 3.000 F.

Mise à prix 25.000 F.

Ces immeubles ont été saisis à la requête de Louis LEZOUALCH soudeur demeurant à Douarnenez, créancier saisissant et poursuivant sur Corentin HÉMON et Marie Jeanne LOSSY sa femme cultivateurs à Kervourzec, débiteurs et parties saisies ; suivant procès-verbal du 20/09.

Samedi 7 mai 1887. Le Finistère.

Chevaux et voitures pour le service de l'armée.

La Commission de classement des chevaux, juments, mules, et voitures attelées, susceptibles d'être requis pour le service de l'armée, en cas de mobilisation, fonctionnera dans l'arrondissement de Quimper... Canton de Douarnenez : Pouldergat le 10 juin à 7 heures du matin place de l'église.

Mercredi 22 juin 1887. Le Finistère.

Les examens du certificat d'études pour le canton de Douarnenez ont eu lieu le 10 juin. Sur 44 garçons et 42 filles, 40 garçons et 32 filles ont été reçus.

École de Pouldergat, garçons : COSQUÉRIC François, LE FLOC'H Étienne ; filles : LE JONCOUR Marguerite, SAUVEUR Marie.

École de Pouldavid, garçons : CADIOU Joseph, TRODEC Gabriel ; fille : LE GUELLEC Marie.

Mercredi 29 juin 1887. Le Finistère.

Certificat d'aptitude pédagogique.

Instituteurs jugés digne du certificat d'aptitude à la suite des examens qui ont eu lieu à Quimper du 13 au 23 juin : KERUZORÉ louis est nommé à Pouldergat.

Mercredi 13 juillet 1887. Le Finistère.

Vente à Keramblévec.

Vente par adjudication volontaire, étude de Mtre DAMEY notaire, le mardi 19 juillet lot unique.

Une tenue droits et fonds réunis, située au village de Keramblévec, contenant sous fonds d'après le cadastre :

Sous terres labourables	6 hect	52 a	60c
Sous terres à lande	4 hect	78	30
Sous prés et pâtures	1	63	40
Sous taillis et fûtaie		24	40
Sous-sols et dépendances	<u> </u>	3	80
Total	12 hect	62a	50c

Une autre tenue fonds et droits réunis en partie droits réparatoires seulement, située au village de Keramblévec, contenant sous fonds d'après le cadastre :

Sous terres labourables	5 hect	13a	60c
Sous terres à lande	5	61	40
Sous taillis		5	60
Sous prés et pâtures		79	20
Sous-sol, aire et courtils		7	30
Total	11 hect	67a	10c

Les deux tenues ne font qu'un seul et même corps d'exploitation.

L'adjudicataire entrera en jouissance par mains le 29 septembre 1887.L'adjudicataire n'aura pas de réservation viagère à fournir ni à servir au sieur BOLZER père, celui-ci sera tenu de quitter Keramblévec à la St Michel prochaine.

Mise à prix : 18.000 F.

En cas d'offres sérieuses on traiterait de gré à gré.

Samedi 16 juillet 1887. Le Finistère.

Incendie.

Le 14 à 10 h du matin, un incendie s'est déclaré chez la nommée LE GALL, débitante à Pouldavid, dans une maison recouverte en chaume. Tout a été détruit, y compris plusieurs filets de pêche.

Les secours arrivés de Douarnenez ont permis seulement de faire la part du feu et de préserver les maisons voisines. On présume que le feu a été mis par des jeunes enfants laissés seuls à la maison.

Les dégâts sont évalués à 7.000 F et couverts par une assurance à la compagnie La Fraternelle.

Samedi 27 Août 1887. Le Finistère.

Incendie.

Pouldergat. Dans la matinée de mardi, les nommés Jean Marie JOIN⁸⁹, carrier et René LE CORRE, cultivateur, ont été victimes d'un incendie qui a détruit la maison occupée par leurs deux ménages, ainsi que tout leur mobilier, les récoltes et, en outre trois crèches où étaient enfermées deux cochons et autres animaux domestiques

On a trouvé dans les décombres après l'incendie, le corps complètement carbonisé du nommé Jean LOUBOUTIN⁹⁰, journalier âgé de 78 ans, beau-père de JOIN. La violence du feu aura empêché d'aller au secours du vieillard, qui était couché dans une des crèches incendiées.

Ce sinistre, qui est attribué à l'imprudence des époux JOIN, a occasionné une perte totale de 3.021 F. Rien n'était assuré.

Samedi 31 décembre 1887.

Accident de char à bancs.

Le 10 décembre, vers 4 heures du soir, LOZAC'HMEUR couvreur [AK1][AK2] à Pouldergat, revenait de la foire de Douarnenez avec sa femme et une voisine, Anna STURILLOU. Il sortait à peine

⁸⁹ Jean Marie JOIN né le 17/01/1840 à Kervidinic fils de Corentin et de Marguerite LOUBOUTIN, avait épousé le 20/01/1868 Marie Catherine LOUBOUTIN native de Plonéis fille de Jean et de Marie Catherine BESCOND.

⁹⁰ Jean LOUBOUTIN fils de Nicolas et de Marguerite LE BERRE était né le5/07/1809 à Kergagen en Plonéis où il avait épousé le 30/09/1832 Marie Catherine BESCOND fille de René et d'Anne CARIOU.

de la ville quand il fut rejoint par un char-à-bancs que conduisait M. BESCOND, cultivateur à Poullan, et dans lequel il y avait trois personnes. BESCOND cria du plus loin qu'il le put à LOZAC'HMEUR de se garer; mais celui-ci était, parait-il, pris de boisson et n'entendit pas cet appel. Un coup de tête du cheval le renversa et la roue gauche de la voiture lui passa sur les jambes. BESCOND s'arrêta immédiatement, releva le blessé et aida à le transporter chez le nommé BÉRLIVET, au Stancou en Douarnenez. Il alla ensuite chercher le docteur NICOLAS, qui donna les premiers soins à LOZAC'HMEUR et constat que la jambe droite était fracturée à dix centimètres au-dessous du genou. BESCOND revint chercher LOZAC'HMEUR, vers onze heures du soir, et le conduisit avec son charà-bancs, à son domicile, où le médecin réduisit la fracture.

Mercredi 9 mai 1888. Le Finistère.

Résultat des élections du dimanche.

Pouldergat : M. JÉZÉQUEL maire républicain et sa liste, sont réélus.

Mercredi 27 juin 1888. Le Finistère.

Résultats du certificat d'étude.

École de Pouldergat : CARN Yves, GUICHAOUA Alain, GOURLAOUEN Charles.

Samedi 28 juillet 1888. Le Finistère.

Naufrage de la chaloupe Sans-Gêne, jugement du tribunal civil de Quimper.

Fixant à fin mars 1887 le naufrage de la chaloupe *Sans-Gêne* N° 1637 ayant eu lieu en mer de Douarnenez. Parmi les 7 marins décédés, il y a Henri Corentin GUÉGUEN né à Pouldergat le 31 mars 1865.

Le 24 mars 1887, cette embarcation sortait du port et prenait la mer par un gros temps, à rafales. Elle était montée par 7 hommes. Depuis cette date, et bien que l'équipage n'eut embarqué de vivres que pour deux jours et qu'il dût rentrer à Douarnenez le 27 mars suivant, aucune nouvelle de ces marinsne parvint au quartier de Douarnenez, où ils avaient leurs familles. Le 11 mai 1887, une épave, que l'on supposait être celle de la chaloupe *Sans-Gêne*, était signalée coulée à fond à un 1/2 mille environ de l'île-Laber, en baie de Douarnenez. Des scaphandriers reconnurent parfaitement, cette embarcation et retirèrent de l'épave les cadavres de deux marins du bord, les nommés LE BRIS Jean Guillaume Marie et LE BARS François Marie. Ces circonstances ne laissent aucun doute sur la perte corps et biens de la chaloupe Sans-Gêne. L'administration de la marine avait rayé des matricules les marins de l'équipage, désarmé l'embarcation et fait annuler ses soumissions en douane.

Lors de la découverte des cadavres de LE BRIS et LE BARS, la mairie de Douarnenez avait dressé leurs actes de décès.

1888. Le petit journal.

La variole à Douarnenez.

L'épidémie est heureusement depuis quelques jours, en pleine décroissance et que Douarnenez sera, selon toute probabilité, débarrassé avant peu du fléau qui a décimé sa population.

Le premier cas de variole s'est produit à Douarnenez en octobre 1887. Il n'y a eu ce mois-là qu'un seul décès. Voici la statistique des décès qui ont eu lieu depuis : novembre 1887 13 décès, décembre 21, janvier 1888 37, février 82. Du 1^{er} mars jusqu'au 24 inclus 120 décès !

A cette date où *le Petit Journal* a publié sa dernière dépêche sur l'épidémie, il y avait eu à Douarnenez 274décès varioleux. Depuis ce jour, où l'épidémie avait à peu près atteint son maximum, jusqu'au 7 avril inclusivement, on ne compte plus que 51 décès ; ce qui donne un résultat officiel de 314 décès.

Depuis une semaine les décès, qui avaient été un moment de 10 à 12 et même 15 par jour, sont tombés de 1 à 3. Dès le début, l'épidémie s'est presque exclusivement cantonnée à Pouldavid, c'est-à-dire dans le quartier des marins pêcheurs, qui sont, à Douarnenez, au nombre de 4.000 environ, sur 10.985 habitants.

Les cas de variole se sont presque tous produit chez les enfants ; on ne compte parmi les décédés qu'une trentaine d'adultes. On sait que les marins ont, en général, une très nombreuse famille ; on en cite qui ont perdu jusqu'à 6 enfants sur 12!

Maintenant à quoi attribuer l'épidémie ? Il faut dire que les parents ont une répugnance invincible à faire vacciner leurs enfants.

A quoi bon disent-ils, cette précaution ? Dieu ne fait-il pas pleuvoir où il veut, et n'envoie-t-il pas la mort où il lui plait ?

Quant à l'hygiène, elle est aussi mauvaise que possible chez nos marins, qui habitent, pour la plupart, des logements humides où l'air et la lumière font défaut. L fléau tombait donc sur un terrain qui lui était absolument favorable.

Les misères qu'il a causées n'en sont pas moins dignes de pitié, et elles sont grandes. On sait que la population de Douarnenez fournit à l'État d'excellents marins. On peut donc espérer que l'État viendra à son secours et que l'article publié aujourd'hui par le Petit Journal ne lui sera pas inutile.

Samedi 2 février 1889. Le Finistère.

Un tisserand écrasé.

Le 27 janvier dernier, le nommé ANCEL, voiturier à Douarnenez, revenait de Pouldreuzic vers 10 h ½ du soir. Il était arrivé à environ 500 m du bourg de Pouldergat, route de Landudec, et montait une petite côte avec le coupé qu'il conduisait, lorsqu'il crut sentir que les roues passaient comme sur un corps mou.

ANCEL descendit aussitôt pour se rendre compte de ce qui était arrivé. Il aperçut avec surprise un homme en complet état d'ivresse, couché en travers du chemin, la face contre terre, la tête appuyée sur ses bras ployés.

Le nommé CARADEC, beau-frère d'ANCEL, et ce dernier relevèrent immédiatement cet homme et remarquèrent qu'il avait saigné du nez.

Les roues droites du coupé lui avait passé, en travers, sur les épaules.

Les deux hommes offrirent à la victime de cet accident de le faire monter dans leur voiture pour le transporter à Pouldergat ; mais il s'y refusa obstinément.

ANCEL se hâta alors de rendre à Pouldergat et averti M. CLOAREC, propriétaire, et BOLZER Alain, voisins de la victime, du malheur qui venait d'arriver. Ceux-ci se rendirent immédiatement à l'endroit où gisait le blessé et reconnurent en lui le nommé BODIOU Jean Louis⁹¹, âgé de 56 ans, tisserand au village de Kerlivic.

BODIOU a succombé le lendemain matin, vers 8 h, à quelques lésions internes ; car il n'avait pas de blessure apparente. Il laisse une veuve et deux enfants⁹².

Samedi 6 avril 1889. Le Finistère.

Vente par suite de saisie immobilière au lieu de Kersergat jeudi 25 avril.

Premier lot.

Maison construite en pierre et couverte en paille ayant cheminée à son pignon levant et ouvrant d'une porte et une fenêtre. Autre maison construite en pierre couverte en paille au bout couchant de l'article précédent et ouvrant d'une porte et deux fenêtres. Crèche construite en pierres et couverte de paille au bout couchant du précédent. Suit les terres : prat picous, ménez d'an traon, Lestrévidou, leuquer nevez, parc an dundès, parc meil aël... Mise à prix 4.000 F.

Deuxième lot.

⁹¹ Jean Louis BODIOU né le 26/03/1832 à Plogonnec fils des feux Jean et d'Anne CAPOUCIN, avait épousé à Ploaré le 24/06/1876 Marie Jeanne PROSPER née le 1/11/1843 de cette paroisse, fille de feu Eugène et de Marie Jeanne GONIDEC, veuve de Pierre CINDE. Il demeurait au moulin de Kerlivic.

⁹² Le couple avait eu 3 enfants : Marie Jeanne Josèphe née à Keriaven en Plonéis le 1/3/1878, Jean Marie né au même lieu le 2/06/1880 et Jean Louis Marie né à Pouldergat le 20/01/1883 à Moustoulgoat et décédé 15 jours plus-tard. A noter que patronyme BODIOU est transcrit BOUDIGOU sur les registres de Pouldergat.

Edifices, superficies et droits réparatoires d'une tenue à Kersergat. Une maison servant d'habitation construite en pierres couverte en paille, ayant rez-de-chaussée et un grenier avec une cheminée à ses pignons est et ouest. Une écurie à son bout levant, construite en pierres et couverte de paille, grenier plancéié avec deux lucarnes. Crèche au bout couchant de la maison construite en pierres couverte en paille, ouvrant d'une porte, soue à porcs, autre crèche, édifice servant de grange, maison à four, aire à battre, puits. Suit les terres : courtil liors lanhad, liors canap, parc izella ar liorzou, goarem d'an traon... Mise à prix 2.000F.

Tous ses biens tant fonds que droits réparatoires ont été affermés à Yves Marie GLOAGUEN⁹³ et Marie Corentine LE BOT sa femme pour l'espace de 9 années ayant pris cours le 29/09/1887 (bail du 27/09/1887 Mtre DAMEY notaire) moyennant un prix annuel de 800 F payables d'avance et à charge en outre de fournir et servir à Marguerite BARIOU⁹⁴ veuve HÉNAFF, sa vie durant, les pensions et réservations viagères stipulées à son profit dans l'acte de donation-partage du 11/11/1886 au rapport de Mtre LE CLECH notaire.

⁹³ Yves Marie GLOAGUEN né à Mahalon le 19/01/1861, fils de Jean Louis et de feu Marie Jeanne TRÉPOS avait épousé le 21/11/1886 à Pouldergat Marie Corentine LE BOT née le 27/06/1862 à Kersergat, fille de feu Etienne et de Marie Corentine HÉNAFF.

⁹⁴ Marguerite BARIOU fille de Guillaume et de Corentine LE BESCOND avait épousé à Pouldergat le 19/01/1834 Hervé LE HÉNAFF natif de Landudec, fils de Jacques et de feu Marie Louise BERNARD. Son mari est décédé à l'âge de 78 ans le 25/09/1887 à Kersergat.

	INDICATION		NATURE		838			
section	du N. des cantons du plan lieux-dits.	des noms des Parcelles.	de la Propriété.	CONTENANCE.	CLASSES	REVENU.		
_		_			h a c			
E	234	Kersergat.	Corn-Parc-d'an-Traon.	Lande.	* 5 70	2	» fr. 17	
- 1	686	_	Parc-an-Heuben.	Terre lab.	> 46 80	4	2 81	•
- 1	693	_	Liors-an-Ty.	Courtil.	» 8 20	2	4 97	
- 1	694	-		Sel de mais., erèch.	A		s 29	
- 1	695	-	Liors Bian.	Courtil.	s 2 04	2	n 49	
- 1	696	-	Liors-Mam-Gos.	Courtif.	» 5 30	2	1 27	
	711	-	Parc-Izella.	Lande.	• 62 30	2	4 87	
- 1	718		Parc-an-Ty.	Terre lab.	» 63 30	3	7 60	7
	719	T-1	Penquer-Bian.	Sel demais., erieb.	The same property	1.0	10000	٩.
	720	_	id.	Sol de mais.	24.5	2	9 09 4 20	
- 1	721		Liors-Alleur.	Courtil.	5000,0000000000000000000000000000000000		1 5	70
- 1	723	Ξ	Penquer-Nevez.	Terre lab.		4		
	725	_	Parc-ar-Groas.	Terre lab.	* 69 40	4	4 16	_
- 4	726	_	Liors-Alleur-Groas.	Terre lab.	> 20 70	4	4 97	-
- 1	727	_	Alleur.	Aire, b*rut., court	E	. "	1 40	70
- 1	728	-	Liors-Canap.	Terre lab.	» 13 10	4	3 4	-
	732	_	Alleur-Goz.	Terre lab.	* 47 30 * 84 80	3	9 8:	
	733	=======================================	Lestrévidou.	Terre lab.				
	734		Leuguer Névez.	Terre lab.	× 7 70	3	» 9:	_
	735	-	Mene d'an-Traon.	Lande.	* 70 80	1 22	4 00	т.
	737	-	Parc-Mene-al-Liorzou	Terre lab.	• 69 10	3	8 2	
	766	-	Foennec-Bras.	Pré.	▶ 36 20	2	14 59	
	768	-	Ar-Picous Bian.	Pré.	> 5 60	2	1 7	
	769		id.	Pré.	• 3 50	2	1 4:	
	770		Prat-Picous.	Pré.	a 26 60	3	8 5	
F	1167		Parc-Mohan.	Terre lab.	s 43 70	4	5 2	
-	1170	-	Mene-Quelen.	Lande.	> 79 50	1	0 40	~
	4177		Stang-Moulvinic.	Lande.	* 77 30	2	3 8	
	1178	-	id.	Lande.	> 51 80	3	4 5	
	1220	-	Kersudic-Huella.	Terre lab.	1 31 50	4	15 7	25.
	1221	-	Par-Quelen Koz.	Terre lab.	* 67 .	1-2	4 0	_
	1227	_	Goarem-Creis.	Lande.	2 27 *	2	9 0	ur.
	1228	-	Goarem-Huella.	Lande.	1 47 70	2	100	3
E	7100	-	Ar-Goarem.	Lande.	* 91 20	3		3
	713p	-	Parc-d'an-Traon.	Lande.	* 82 50	3		3
	7171		Chanons Huella.	Terre lab.		3	0.00	4
	722p	-	Chanons Izella.	Terre lab.		3		3
	724p	-	Pare-an Dundes.	Terre lab.		1 4		15
	689	-	Anero-Gam.	Terre lab.		3		16
	690	=	Ar-Bar Ber,	Terro lab.		2	11 2	0.5
	691	= -	Pare-an-Ty.	Terre lab.		2		6
	714	-	Parc d'an-Traon.	Lande.	100 - 100 - 100 - 100	2	4 7 7	18
	715		P-d'an Traon Huella		× 37 80			7
F	1161	777	Parc-Meil-Bras.	Lande.	* 73 20			9
	1223	_	Parc-ar-Bleis.	Lande.	• 43 60			11
**	1226	romor name	Pare-Corn.	Lande.	> 46 20		1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	19
E	LHOLI	HETES BATT	ES, case 35, nº 694, 7	19, 720			12	,
			Tolone		91 77 95		215 fr. 3	-
			Tolaux		. 24 77 35	1	215 1	r. 3

Suivant baillée du 27/09/1887, Hervé LE BOT partie saisie, doit à Fanny Marie Aline TASSEL veuve de M. Auguste OLLIVIER, propriétaire, demeurant à Lannion place du Marhallac'h, une rente domaniale annuelle de 210 Fet 200 F de commission, payables de moitié en 1890.

Ses immeubles ont été saisis à la requête d'Yves LOUBOUTIN⁹⁵ et Marie Louise CORNEC son épouse de Kerdily bras en Plogonnec, créanciers... sur Hervé LE BOT cultivateur à Kersergat...

Mercredi 14 août 1889.Le Finistère.

Vente par saisie immobilière à Pouldavid jeudi 19 septembre.

Maison de construction récente, bâtie en maçonnerie ordinaire et couverte en ardoises, ayant sous-sol au bout levant, rez-de-chaussée, deux étages, grenier aux combles, cheminées au pignon

⁹⁵ Yves LOUBOUTIN né le 09/03/1861 à Plogonnec Kerdily Bras, fils des feux Guillaume et Marie Jeanne SEZNEC, avait épousé le 25/09/1887 à Plogonnec Marie Louise Renée CORNEC née le11/4/1871 à Plonéis, fille des feux René et Marie Jeanne GUÉGUEN.

orient et à sa costière midi. Rez-de-chaussée composé de deux pièces ouvre d'une porte d'entrée, d'une porte de boutique et d'une fenêtre sur la route de Douarnenez à Pont-Croix ; chaque étage composé de deux chambres et d'un cabinet, ouvre de quatre fenêtres, l'escalier est éclairé de deux fenêtres, le grenier par deux chassis vitrés et le sous-sol par un soupirail.

Un édifice à deux costières dont l'une en maçonnerie et l'autre en planches, couvert en ardoises et adossé à la costière midi, bout couchant de la maison principale, ouvrant d'une porte et d'une fenêtre sur la route de Pouldavid et d'une porte sur la cour.

Une cour située derrière la maison, au midi et dans laquelle se trouve une petite cabane en planches.

Ces immeubles donnent du levant sur la rivière de Pouldavid, du midi sur le courtil de M. TANGUY entrepreneur, du couchant sur la route de Pouldavid à Pouldergat et du nord sur la route de Douarnenez à Pont-Croix.

Le rez-de-chaussée, le sous-sol et la cour sont loués à M. RAPHALEN aubergiste, moyennant un loyer annuel de 280 F (bail du 29/09/1887 Mtre REVAULT not) et expirant en 1896. Une chambre et un cabinet du 1^{er} étage sont loués verbalement à Gabriel RAPHALEN pour 50 F. L'autre chambre du 1^{er} étage est occupée par les époux Guillaume HASCOËT. L'édifice adossé à la maison est loué verbalement à Yves JÉZÉQUEL, moyennant un loyer annuel de 70 F. Le deuxième étage et le grenier ne sont pas occupés et sont donc à la disposition des époux HASCOËT, partie saisie.

Tous ses biens sont portés sur la matrice cadastrale sous le N° 808 section A, pour une contenance de 3 ares 41 et un revenu de 53 F 9c. Mise à prix : 2.500 F.

Ces immeubles sont saisis à la requête de Corentin RENÉVOT⁹⁶ veuf de Marie COSMAO, cultivateur demeurant actuellement à Trézent, agissant en privé et comme tuteur de Jean RENÉVOT son fils mineur, créancier poursuivant. Sur Guillaume HASCOËT⁹⁷ et Annette COSMAO sa femme, anciens cabaretiers demeurant à Pouldavid, débiteurs saisis et défaillants. Suivant procès-verbal du 25/05/1889 du ministère de GUIZIEN huissier de Douarnenez suivant l'exploit du 6 juin suivant.

Samedi 17 août 1889. Le Finistère.

Vente par licitation au bourg de Pouldergat le jeudi 5 septembre 98.

Premier lot.

Une maison construite en moellons et couverte en ardoises, composées au rez-de-chaussée de deux grandes pièces servant de cuisine et de débit avec grenier au-dessus ; au couchant et annexée à la première une autre maison de même construction composée de deux pièces au rez-de-chaussée et de deux grandes chambres à l'étage avec grenier au-dessus. Derrière les maisons une portion de cour délimitée au nord par le prolongement vers l'ouest des pignons nord des maisons. Les immeubles profités par les époux BOLZER demandeurs. Mise à prix : 2.000 F.

Deuxième lot.

Au nord du 1^{er} lot, autre maison construite en moellons et couverte d'ardoises, composée de deux pièces au rez-de-chaussée, deux pièces à l'étage avec le hangar et la portion de cour et jardin derrière, délimités au nord par le prolongement vers l'ouest du pignon nord de la maison.

La pièce du rez-de-chaussée et celle de l'étage bout nord sont louées verbalement 35 F l'une soit ensemble 70 F. Le surplus est profité par les co-licitants. Mise à prix : 1.000 F.

⁹⁶ Corentin François RENÉVOT était né le 15/02/1845 à Trézent, fils de François et de Marie Louise RIOU. Il avait épousé à Pouldergat le 4/06/1882, Marie Julienne COSMAO née le 9/08/1846 à Kerguesten, fille de Guillaume et de Jeanne Marie PORS. Son épouse est décédée le 27/12/1888 au bourg.

⁹⁷ Guillaume HASCOËT natif de Ploaré, fils de feu Jean et de Marie Jeanne LE PORS, avait épousé le 13/06/1872 à Pouldergat Anne COSMAO fille de Guillaume et de Marie Jeanne PORS.

⁹⁸ Le samedi 31 août nouvelle annonce de cette vente.



Les immeubles concernés sont présents en ce début du XXè s.

Troisième lot.

Autre maison de même construction couverte en ardoises, composées de deux pièces au rez-dechaussée et de deux pièces à l'étage, avec une petite maison derrière, écurie et le surplus de la cour et du courtil. La maison louée verbalement à divers pour 140 F, le surplus des immeubles compris dans ce lot est profité par les co-licitants. Mise à prix : 1.000 F.

Les immeubles s'entrejoignant sont bornés au midi par terre et maison LE FLOCH, au couchant par terre à VUILLEFROY, au nord et midi par la place principale du bourg sur laquelle les maisons ont leurs façades.

Les 1^{er} & 2è lots auront comme par le passé servitude de passage à pieds, à cheval et avec charrettes, savoir le 1^{er} lot sur les 2è & 3è lots et le 2è lot sur le 3è. Après une adjudication ou tentative d'adjudication en lots séparés, ces lots seront remis en vente sur la mise à prix des prix d'adjudications séparées et adjugées en bloc moyennant une nouvelle enchère de 200 F.

Quatrième lot.

Une parcelle de terre labourable à l'embranchement des routes de Landudec à Pouldergat et de Pont-Croix à Quimper, profitée par les co-licitants. Mise à prix : 100 F.

Cette vente est poursuivie en exécution du jugement du tribunal civil de Quimper en date du 23/07/1889, rendu entre Marie CANÉVET et Rolland BOLZER⁹⁹ son mari, cultivateurs au bourg de Pouldergat, demandeurs et Corentin RENÉVOT veuf de Marie COSMAO cultivateurs au bourg, en privé et comme tuteur de Jean RENÉVOT¹⁰⁰ son fils mineur. Pierre VELLY cultivateur à Pont-Louis en Goulien, tuteur d'Alexandrine CANÉVET¹⁰¹ mineure issue du mariage des feux Pierre CANÉVET¹⁰² et Marie COSMAO. Guillaume COSMAO cultivateur à Kerguesten subrogé tuteur d'Alexandrine CANÉVET et du mineur de Jean RENÉVOT, tous défendeurs.

⁹⁹ Rolland Marie BOLZER né le 23/03/1860 à Kermablévec, fils d'Yves et de feue Marie LE GOFF, avait épousé le 24/11/1888 Marie Josèphe CANÉVET commerçante née le 8/01/1868, fille de feu Pierre et de Marie Julienne COSMAO.
¹⁰⁰ Né le 1/07/1884 au bourg.

¹⁰¹ Alexandrine Laurence CANÉVET était née le 28/04/1876 au bourg.

¹⁰² Pierre CANÉVET fils de Charles et de Marie Josèphe VELLY avait épousé le 5/11/1866 à Pouldergat Marie Julienne COSMAO née le 9/08/1846 à Kerguesten, fille de Guillaume et de Jeanne Marie PORS.

AK. 2017

Et encore Anne Yvonne CANÉVET mineure émancipée et Henri PORS¹⁰³ son mari et curateur, demeurant à Pouldavid, défendeurs.

Samedi 28 septembre 1889. Le Finistère.

Concour agricole de Douarnenez.

Génisses de 1 à 2 ans : 2è prix Charles BELBÉOCH gagne 15 F. Génisses de 2 à 5 ans : 1^{er} prix Charles BELBÉOCH gagne 15 F.

Vaches à lait : 3è prix Charles BELBÉOCH 10 F.

Vaches pleines : 4è prix exæquo Charles BELBÉOCH 2 F 50. Espèce porcine mâle : 2è prix la veuve LE MOIGNE 5 F.

Jument poulinière : 2è prix LE BRUSQ 20 F.

Beurre: 5è prix Alain LEZOUALCH 4 F, 6è prix Guillaume BRUSQ 3 F.

Samedi 21 décembre 1889. Le Finistère.

Vente par suite de licitation le 12 janvier au bourg de Plozévet.

Vente en 6 lots. Premier lot une maison d'habitation à un étage avec grenier planchéié audessus, construite en simple maçonnerie couverte en ardoises, à deux costières, cheminées aux deux pignons, ouvrant au nord de deux portes et d'une fenêtre au rez-de-chaussée, au premier trois fenêtres, au grenier deux fenêtres; au sud deux fenêtre et une porte au rez-de-chaussée, trois fenêtre à l'étage. A l'est et mitoyen une maison servant d'atelier de charronnage, sans étage construite en simple maçonnerie, couverte en ardoises. Au sud et mitoyen du précédent une maison servant d'écurie et de remise sans étage en simple maçonnerie couverte d'ardoises. Cour de 11 m 50 sur 9 m 40 ayant une grande porte d'entrée à l'ouest. Au sud une écurie sans étage en simple maçonnerie couverte d'ardoise. Mise à prix 4.000 F.

Second lot prairie *ar prat* N° 1025 de 4 ares 35. Mise à prix 100 F. Troisième lot *parc Kermao* sous lande N° 1693 de 63 ares 80. Mise à prix 300 F. Quatrième lot pré *parc Kermao* N° 952 de 5 ares 68. Mise à prix 300 F. Cinquième lot prairie *prat Keryen* de 938. Mise à prix 900 F. Sixième lot parcelle labourable *stang ar C'hoat* de 16 ares 70. Mise à prix 400 F.

Ces biens sont loués à Alain TYMEN forgeron et Anne LE BOURDON sa femme du bourg de Plozévet, 500 F par an suivant bail du 27/11/1882 de Mtre LE BAIL notaire.

Vente en exécution du jugement du1/05/1889 entre Jean Marie BARIOU cultivateur au manoir de Kerampape en Pouldergat demandeur, et Marie Anne KERVEILLANT veuve de François GUELLEC demeurant actuellement à Cévennes en Plogastel St Germain, François GUELLEC père débitant de boissons à Audierne rue Double subrogé tuteur de Jean Louis & Michel LE GUELLEC enfants mineurs de Marie Anne KERVEILLANT, défendeurs.

Mercredi 12 mars 1890. Le Finistère.

Élections sénatoriales.

Les six délégués municipaux de Pouldergat élus : MM. JÉZÉQUEL Claude, BELBÉOC'H, LARROUR Alain, FILY Jean, LE GALL Joseph, LE GALL Hervé, QUÉMÉNER François, LE GUELLEC Joseph.

Suppléants: LE GALL Hervé, QUÉMÉNER François.

Samedi 14 Juin 1890. Le Finistère.

Certificat d'études du 6 juin dernier.

École de Pouldergat.

Filles: BIDEAU Marie Josèphe, FROMENTIN Marie Yvonne, LARVOR Marie Josèphe.

Garçons : DIQUÉLOU Pierre, KERVAREC Vincent, KERVAREC Guillaume, MOULLEC Pierre, QUINTIN Pierre, SALIOU Hervé, THOMAS Isidore.

Henri Gabriel LE PORS né le 27/04/1867 à Kervent, fils de Jean Marie et de Marie Marguerite DADEN, avait épousé le 25/04/1889 Anne Yvonne Marie Corentine CANÉVET née le 26/12/1870 au bourg.
AK. 2017

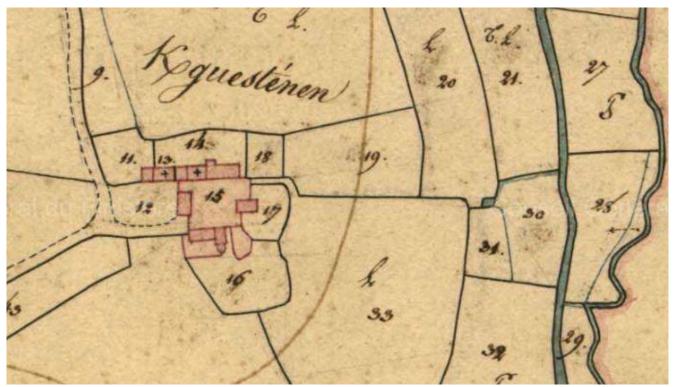
École de Pouldavid.

Filles: BIHAN Marie Anne, DREULETTE Marie, QUINIOU Augustine, TANGUY Marie Anne. Garçons: GONIDEC Eugène, KERNOA François.

Samedi 26 juillet 1890. Le Finistère.

Vente par licitation d'une tenue en fonds et droits réunis à Kerguesten le jeudi 14 août.

Tenue consistent en maison d'habitation et autres bâtiments d'exploitation, terres chaudes et froides, prés, pâtures, cour et aire, portée au cadastre sections A & B sous les N° 916, 917, 918, 920, 921, 2, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 37, 41, 42, 43, 44, 45, 15, 1.



Kerguesten cadastre Napoléonien, section B

Cette métairie contient sous terres labourables 5 hectares 4 ares 60, sous terre à lande 5 hect 84 ares 28, sous prés 86 ares 10, sous pâtures 1 hect 3 ares 70, sous courtils 85 ares 70, sous taillis 83 ares 10, sous sol de maison & dépendances 8 ares 76. Total 15 hectares 43 ares 24.

Entrée en jouissance le 29 septembre 1890. Mise à prix fixée par le tribunal 20.000 F. Vente poursuivie en exécution de jugement du 11/06/1890.

Entre Guillaume COSMAO¹⁰⁴ cultivateur à Kerguesten, Jeanne COSMAO du même lieu, Anne COSMAO & Guillaume HASCOËT¹⁰⁵ son mari, soudeur de Pouldavid, Marie Jeanne COSMAO & Laurent RAPHALEN¹⁰⁶ son mari, cultivateurs à Pennaroz en Pouldergat, Anne Marie COSMAO & Hervé RAPHALEN¹⁰⁷ son mari, aubergistes à Pouldavid, Jean COSMAO¹⁰⁸ & Yves COSMAO¹⁰⁹

 $^{^{104}}$ Guillaume COSMAO né le 19/04/1820 fils de Jean et de Marie Françoise LE DOARÉ avait épousé le 8/09/1843 Jeanne Marie LE PORS née le 23/11/1823 à Kerrem, fille de Gabriel et de Marie Ursule CARIOU. Il était décédé le 18/04/1874 à Kerguesten.

Guillaume HASCOËT natif de Ploaré fils de Jean et de Marie Jeanne LE PORS avait épousé le 13/06/1872 Anne COSMAO née le 28/02/1851 à Kerguesten fille de Guillaume et de Jeanne Marie LE PORS.

Laurent Marie Gabriel RAPHALEN né le 15/05/1845 à Penanroz, fils de Jean et de Marie Anne LE PORS avait épousé le 8/10/1875 Marie Jeanne COSMAO né à Kerguesten le 20/04/853.

Hervé Marie RAPHALEN né le18/05/1850 à Penanroz avait épousé le 24/01/1878 Anne Marie COSMAO née le 24/09/1855 à Kerguesten.

cultivateurs à Kerguesten, Marguerite COSMAO & Gabriel RAPHALEN¹¹⁰ son mari, cultivateurs à Pouldavid, Marie CANÉVET & Rolland BOLZER¹¹¹ son mari, cultivateurs à Pouldergat, Anne Yvonne CANÉVET & Henri LE PORS soudeur son mari de Pouldavid, tous demandeurs.

Et, Corentin RENÉVOT cultivateur à Trézent, en privé et comme tuteur légal de Jean RENÉVOT son fils mineur ; Pierre VELLY cultivateur à Port-Louis en Goulien, tuteur d'Alexandrine CANÉVET mineure issue du premier mariage de Marie COSMAO avec Pierre CANÉVET, Marie Jeanne LE PORS veuve de Guillaume COSMAO, cultivatrice à Kerguesten, tous défendeurs.

L'adjudication aura lieu en l'étude de Mtre DAMEY notaire à Douarnenez en présence de Michel LE BARS cultivateur de Jaguidy en Pouldergat, subrogé-tuteur des mineurs RENÉVOT et CANÉVET.

Samedi 6 Septembre 1890. Le Finistère.

• Concours agricoles, comices de Douarnenez.

Juments poulinières : 1^{er} prix 15 F, LE GAC Sébastien de Lesvren en Plonévez-Porzay, 2è 10 F, ex-œquo LE BRUSQ Guillaume de Pouldergat et LE BRUSQ de Kerho en Plogonnec.

Beurre : 6è 3 F, LE BRUSQ Guillaume de Pouldergat.

• Pouldergat 2 septembre.

On nous écrit : « Dans un certain nombre de nos communes rurales les curés ont conservé l'habitude, quelque peu étrange, de quêter non seulement du grain mais de la paille chez les cultivateurs, dont beaucoup sont plus pauvres qu'eux.

Cette coutume vient de donner lieu chez nous à un petit accident. Le 29 août, vers 6 heures du soir, le quêteur et porte-faix de M. le curé¹¹² se présentait dans un village tout voisin du bourg de Pouldergat. Il était muni d'une corde de 3 ou 4 m de long dont il entoura une charge d'environ 100 kg de paille.

Il cheminait sous cette charge quand, on ne sait de quelle manière, la paille prit feu sur le dos du pauvre homme.

Il s'en aperçu à une chaleur insolite qu'il senti tout à coup au bas des reins et put se débarrasser de son dangereux fardeau sans avoir aucune brulure.

On dit cependant qu'il a été très frappé de cet accident, dans lequel il a cru voir un avertissement du ciel, et il se pourrait bien qu'il renonçât l'année prochaine à dîmer pour le presbytère.

• Foires de Pouldavid.

Le conseil général du Finistère, dans sa dernière session, a autorisé la création de 6 nouvelles foires à Pouldavid. Il y aura désormais dans cette localité, 12 foires annuelles qui se tiendront le premier vendredi de chaque mois.

Mercredi 8 octobre 1890. Le Finistère.

Incendie d'une soue à porcs à Pouldavid.

Le 2 de ce mois entre 5 & 6 heures du matin, le feu a pris dans l'écurie (sic) à porcs contigüe à la maison d'habitation du nommé PENSEC, au hameau de Pouldavid. La femme PENSEC, se trouvait alors seule chez elle. Avertie par des voisins, elle s'empressa de faire sortir ses porcs pendant que les

¹⁰⁸ Jean Victor Marie COSMAO né le 31/05/1858, épousera le 7/07/1892 Marie Renée FERRANT fille d'Hervé et de Marie Catherine BOURDON veuve de Jean Guillaume QUIDEAU.

¹⁰⁹ Yves COASMAO né le 9/04/1861 épousera le 19/07/1894 Marie Anne RAPHALEN de Kerhomen, fille d'Yves Hervé et de Marie Françoise KERVAREC

Gabriel RAPHALEN né le 6/04/1858 à Penanroz avait épousé le 08/07/1885 Marie Marguerite COSMAO née le 19/04/1864 Kerguesten.

¹¹² Yves Bertrand FROMENTIN recteur.

habitants du village faisaient tous leurs efforts pour éteindre le feu qui se trouvait dans la toiture. La crèche a été néanmoins détruite, mais les maisons voisines ont pu être préservées.

Les époux PENSEC, qui sont assurés à la compagnie *Le Finistère*, estiment la perte que leur a causé ce sinistre à une somme de 200 F.

On ignore absolument comment le feu a pris.

Mercredi 15 octobre 1890. Le Finistère.

Vente par surenchère du 1/6è sur saisie immobilière à Douarnenez 3 rue Monte au Ciel.

1^{er} lot de l'enchère une maison sur cave, construite en maçonnerie et couverte en ardoises ayant deux étage dont un mansardé et cheminées à ses deux pignons. Rez-de-chaussée composé de deux pièces, ouvrant sur venelle ou cour d'une porte d'entrée et de 2 fenêtres ; chaque étage composé de deux chambres et d'un cabinet, ouvrant de 3 fenêtres, l'escalier est éclairé par une autre fenêtre. La cave ou sous-sol est éclairé par 2 soupiraux.

Le rez-de-chaussée plus un cabinet mansardé sont occupés à titre verbal par Pierre DIJOU et Jean PENSEC, moyennant un loyer annuel pour chacun de 100 F; une chambre et un cabinet par Auguste GUÉGUINIAT pour le prix de 100 F; et une mansarde par Jean JACQ pour 70 F. Le surplus est occupé par Laurent LE MAOUT, partie saisie.

Cet immeuble a été saisi à la requête d'Eugène Marie Prosper CARVAL propriétaire cultivateur à Landrer en Plogoff, créancier saisissant et poursuivant...

L'adjudication a eu lieu à l'audience des criées du tribunal le 9 octobre moyennant le prix de 1.025 F outre les frais et charges au profit de Jérôme LE QUÉRÉ clerc de notaire à Douarnenez.

Le 10 octobre Guillaume LE FLOCH¹¹³ tailleur et débitant du bourg de Pouldergat, a fait au greffe du tribunal la surenchère du sixième autorisée par la loi. En conséquence l'adjudication définitive aura lieu sur la nouvelle mise à prix de 1.200 F.

Samedi 18 octobre 1890. Le Finistère.

Brevet de capacité.

Les examens des aspirantes au brevet élémentaire ont eu lieu à Quimper le 13 courant et jours suivants, parmi les 76 aspirantes qui ont subi cet examen avec succès : TANGUY Emma Jeanne ¹¹⁴ de Pouldavid.

Samedi 8 novembre 1890. Le Finistère.

Escroquerie au trésor caché.

Notre correspondant de Pouldergat nous a déjà parlé de l'escroquerie que des fripons espagnols ont tenté de commettre au dépens d'un habitant de cette commune. Les journaux de la région nous ont signalés depuis d'autres faits semblables. Un de nos abonnés de Pouldergat M. CL... nous envoie, à son tour, deux lettres qu'il a reçues d'Espagne et qui sont évidemment l'œuvre des mêmes chevaliers d'industrie. Il nous prie de porter le fait à la connaissance de nos lecteurs, pour les mettre en garde, ce que nous faisons bien volontiers.

Ces deux lettres, chacune de près de 4 pages, semblent écrites par une main de femme. Elles sont d'un style et d'une orthographe très incorrectes et pleines de termes espagnols francisés. C'est toujours la même fable.

Guillaume Marie LE FLOCH né le 19/02/1845 au bourg, fils de Jean Marie et de Marie Jeanne LE BOSSENEC, Il avait épousé le 2/11/1866 Marie Louise ANSQUER née au bourg le 8/09/1845, fille de René et de Marie Jeanne LE MOAL.

Emma Jeanne Louise TANGUY née le 9/04/1875 à Pouldavid fille de Jean maître maçon et de Jeanne Louise GONIDEC. AK. 2017

Le signataire, Penaro SERAPIO, prétend être un ancien colonel du 18è de ligne espagnol, en garnison à Carthagène. Il a été compromis dans un soulèvement qui devait avoir lieu en juin dernier en

faveur de « l'illustre républicain ZORILLA¹¹⁵ », et qui a manqué par suite d'une indigne trahison. Il a émigré emportant les fonds « qu'il avait à sa charge », soit 315.000 F. Il s'est rendu à Douarnenez, où il logeait chez M. GUÉGAN, à l'hôtel de France, pour y chercher « un grand ami », qu'il n'a pu trouver. Sur ces entrefaites, il a reçu la nouvelle de la mort de sa femme. Ne voulant pas laisser sa fille sans appui, il est reparti pour l'Espagne après avoir enfermé dans la terre aux environs de Pouldergat, son magot, avec toutes sortes de précautions, pour que les billets de banque ne fussent pas détériorés par l'humidité. Arrêté à la frontière, il a été condamné à 10 ans de forteresse militaire et il subit actuellement sa peine au château-fort d'Alicante. C'est de là qu'il écrit à M. CL... Si M. CL... veut prendre chez lui sa fille Cécile avec sa gouvernante Mme ROMAN (un nom bien approprié à la circonstance) et payer le voyage des deux femmes, il lui donnera la cinquième partie de son trésor. Sa fille apportera les indications les plus précises pour le retrouver.

M. CL... avait compris, dès la première lettre, de quoi il s'agissait. Il s'était amusé à y répondre



Manuel Ruiz ZORRILLA

pour en recevoir une seconde. Cette seconde lettre arriva, en effet ; mais M. CL... ne jugea pas la chose digne d'une attention plus prolongée ; il garda le silence et n'entendit plus parler de son correspondant.

Il serait bien désirable que les autorités judiciaires françaises et espagnoles s'entendissent enfin pour mettre la main sur les malfaiteurs. Ils semblent avoir établi une véritable agence d'escroqueries et doivent réussir quelques fois à faire des dupes ; sans cela ils ne continueraient pas leurs manœuvres.

Ces manœuvres, d'ailleurs, ne datent pas d'aujourd'hui. Il y a une quinzaine d'années, nous nous souvenons que notre département fut encore inondé de lettres du même genre, toutes venues d'Espagne, toutes répétant l'histoire du trésor caché. Le Finistère en cita même une ou deux à cette époque.

Les escrocs espagnols ne manquent pas de ténacité ; mais qu'est devenue cette imagination qui passait jusqu'ici pour être l'une des facultés maîtresse de l'Espagne.

Mercredi 26 novembre 1890. Le Finistère.

Acte Officiel.

Par décret du 12 novembre 1890, un adjoint¹¹⁶ en sus du nombre déterminé par l'article 73 de la loi du 3 avril 1884, sera nommé dans la section de Pouldavid, commune de Pouldergat, canton de Douarnenez.

Il remplira, dans cette section, les fonctions d'officier d'état civil, et pourra y être chargé de l'exécution des lois et règlements de police.

Samedi 29 novembre 1890. Le Finistère.

Foires de Pouldavid.

¹¹⁵ Manuel Ruiz ZORRILLA (1833-1895) homme politique espagnol, député aux Cortès puis ministre de l'Équipement de la Grâce et de la Justice durant la 1^{ère} République et chef du gouvernement sous Amédée 1^{er}.

¹¹⁶ Jean Marie LE GALL.

Six nouvelles foires viennent d'être accordées à Pouldavid. Il y a aura désormais, dans cette localité 12 foires par an, le premier vendredi de chaque mois.

Celle qui a eu lieu le premier vendredi de novembre a été excellente. Il y avait un très grand nombre de vendeurs et plus encore d'acheteurs. Toutes les places de Pouldavid étaient bondées de monde. Les cultivateurs auraient-ils envoyé trois fois plus d'animaux, ils auraient trouvé à s'en défaire dans de bonnes conditions.

C'est une indication qu'ils ne négligeront pas pour la foire du vendredi 5 novembre.

Samedi 6 décembre 1890. Le Finistère.

Subvention aux sociétés de secours mutuels.

La commission départementale réunie samedi dernier à la préfecture sous la présidence du Dr LE BATARD... approuve la répartition du crédit de 1.500 F inscrit au budget départemental à titre de subventions aux sociétés de secours mutuels.

Elle accorde, sur le fonds commun d'amendes de police correctionnelle, une subvention de 310 F à la commune de Plouhinec et une de 280 F à celle de Pouldergat, pour leur permettre de payer ce qu'elles doivent à l'hospice de Quimper pour frais de traitement de malades indigents.

Samedi 13 décembre 1890. Le Finistère.

Étalons approuvés.

Dans la lites des étalons reconnus exempts de cornage et de fluxion périodique par la Commission d'examen qui s'est réunie à Quimper le 19 novembre (Loi du 14 août 1885 relative à la surveillance des étalons).

Pour Pouldergat : *Mouton* à Alain COSMAO, *Laouic* à Alain PIOLET, *Tambou*r à Vincent POUCHOUX.

Samedi 31 janvier 1891. Le Courrier du Finistère.

Répartition des secours aux victimes du froid.

Un secours de 19.200 F, sur le crédit de 2.000.000 voté par les Chambres a été attribué au département du Finistère pour soulager les misères exceptionnelles que la persistance du froid cause dans les villes pendant l'hiver 1890-91

Répartition par arrondissements et communes : arrondissement de Quimper 18.000 F, bureaux de bienfaisance : Douarnenez 4.500 F, Guengat 100 F, Ploaré 150 F, Plogonnec 150 F, Pouldergat 150 F, Poullan 100 F, Tréboul 300 F.

Mardi 3 février 1891. Le Finistère.

Vente de contrebande.

Le nommé PERENNOU Alain 52 ans journalier, demeurant à Pouldergat, a été arrêté le 30 janvier, en flagrant délit de colportage et vente d'allumettes de contrebande.

Mardi 17 mars 1891. Le Finistère.

Subvention.

La commission départementale réunie le 14 mars accorde un secours de 130 F à la commune de Pouldergat, à titre de subvention, pour entretient de ses chemins vicinaux ordinaires.

Mardi 31 mars & jeudi 2 avril 1891. Le Finistère.

Homme à la mer.

Le 31 mars, le patron STÉPHAN de Pouldavid, se rendait avec un bateau neuf à Audierne pour faire la pêche des grondins sur la côte de Beuzec. Dans le trajet, une rafale de vent s'abattit sur l'embarcation. Il voulut amener sa voile, mais il fut jeté à lamer pendant cette opération. Un des deux marins qui formaient l'équipage sauta à la mer pour porter secours à son patron, mais il ne put

l'atteindre. Il remonta à bord, après avoir tout tenté en vain pour le sauver, et ramena avec son compagnon l'embarcation à Audierne.

Samedi 11 avril 1891. Le Courrier du Finistère.

Conseil général du Finistère.

La commune de Pouldergat demande la création d'une section électorale à Pouldavid. Cette question sera tranchée à la prochaine session du conseil général.

Mardi 5 juin 1891. Le Finistère.

Examen du certificat d'études.

Les examens ont eu lieu à Douarnenez le 5 juin, 47 aspirants et 57 aspirantes ont subi ses examens avec succès.

Aspirants.

École publique de Pouldergat : CADIOU Hervé, CARO Corentin, GOURLAOUEN Jean Pierre, GOURMELEN Pierre Marie, GORRÉDER Isidore, RAPHALEN Laurent.

École publique de Pouldavid : COATMEUR Joseph, JOLIVET Corentin.

Aspirantes.

École publique de Pouldergat : LE BERRE Marie, LE BRUN Marie Anne, LE BRUSQ Marie, CLAQUIN Marguerite, DANIEL Marie, GONIDEC Marguerite, HÉNAFF Geneviève, LAROUR Marie Anne, PICHAVANT Marie.

École publique de Pouldavid : LE GALL Anna, GOURMELEN Marie Jeanne, KERLIDOU Julie, LABASQ Marie, OLLIVIER Françoise.

Samedi 8 août 1891. Le Courrier du Finistère¹¹⁷.

Commission départementale.

La commission accorde des secours pour aider à effectuer certains travaux indispensables aux communes de Pouldergat, Melgven, Landévennec, Lannédern, Plougar et Beuzec-Cap-Sizun.

Samedi 15 août 1891. Le Finistère.

Session du conseil général.

Sections électorales, M. le préfet propose conformément à la demande du conseil municipal de Pouldergat la création d'une section électorale à Pouldavid.

Jeudi 10 septembre 1891. Le Finistère.

Accident de batteuse à Kerguesten.

Le 24 août dernier, JOLIVET René¹¹⁸ âgé de 50 ans, cultivateur au village de Kerem, battait du blé avec une machine au village de Kerguesten. Au moment où l'on nettoyait cette machine, vers 5 h et ½ du soir, JOLIVET posa la main droite près du batteur. Tout-à-coup, un des chevaux qui était attelé au manège se déplaça, et la main du malheureux fut saisie. Tout le dessus a été emporté. La paume et les doigts ont aussi été lésés.

Depuis cet accident, JOLIVET souffre beaucoup et ses blessures vont de plus en plus mal. Il est père de 7 enfants, dont l'ainé est âgé de 20 ans et le plus jeune de 16 mois.

Mardi 22 septembre 1891. Le Finistère.

Vol de la jument d'un prêtre.

¹¹⁷ Même article dans **Le Finistère** du mardi 4 août.

¹¹⁸ René JOLIVET né le 24/01/1841 à Kerlivic, fils d'Alain et de Marie Renée ANCEL, avait épousé le 23/05/1870 Marie Jeanne LE BARS fille de Jean Laurent et de Marie Reine TROADEC. Il survécut à cette blessure, étant décédé le 21/02/1905 à Kerrem.

M. LE FLOC'H Grégoire¹¹⁹, prêtre habitué au village de Kerampape, possède une jument alezane, âgée de 4 ans. Le 17 courant, vers 10 h, il la fit sortir de l'écurie et l'attela à une voiture qu'il se proposait de conduire à Douarnenez, pour la faire réparer. M. LE FLOC'H alla ensuite chercher sa montre qu'il avait oublié chez lui.

En s'en revenant, il vit une femme baissé près des brancards dans lesquels sa jument n'était plus. Le prêtre demanda à cette femme pourquoi elle avait dételé sa jument, mais elle ne répondit pas et se sauva en emmenant la bête par la bride.

C'est la nommée Marie GOURLAOUEN¹²⁰, 25 ans, femme JONCOUR. Interrogée pourquoi elle avait emmené la jument de M. LE FLOC'H, elle a répondu que son mari avait prêté au prêtre une somme de 140 F, dont il avait le reçu. Comme M. LE FLOC'H ne rendait pas cette somme et qu'elle avait entendu dire qu'il allait vendre sa jument, elle l'avait soustraite, en garantie de la somme due.

Le mari a donné les mêmes raisons pour sa défense.

Procès-verbal n'en a pas moins été dressé pour vol, contre la femme JONCOUR.

Samedi 26 septembre 1891. Le Finistère.

Concours agricole de Ploaré.

Génisses de 1 à 2 ans : 4è prix Charles BELBÉOCH de Kerven, 5è Pierre BELBÉOCH de Lesneven.

Vaches à lait : 1^{er} prix Laurent RAPHALEN.

Vaches pleines : 2è prix Pierre BELBÉOCH de Lesneven.

Juments poulinières suitées de leur produit de l'année : 3è prix Guillaume BRUSQ.

Samedi 10 octobre 1891. Le Finistère.

Chasse sans permis.

Police correctionnelle, le tribunal de Quimper condamne Alain PARC¹²¹ 30 ans journalier à Kerianès, par corps à 16 F d'amende.

Samedi 28 novembre 1891. Le Finistère.

Ivresse manifeste.

Police correctionnelle, le tribunal de Quimper condamne Yves KERNOA 52 ans, journalier à Pouldavid, à 15 jours de prison et par corps à 16 F d'amende.

Samedi 5 décembre 1891. Le Finistère.

Disparition en mer.

Mercredi 2 courant, le tribunal civil de Quimper a rendu, sur le pourvoi d'offres et à la requête de l'administration de la marine, un jugement qui déclare constant, comme ayant eu lieu le 18 avril 1877, le décès des marins ci-après.

1°) NORMANT Jean Marie¹²², né à Pouldergat le 25 juin 1838, époux de Jeanne LE MEUR, matelot, domicilié à Pouldergat.

2°) LE SAOUT Louis Eugène Pascal, né à Douarnenez le 13 juillet 1862, y domicilié, mousse.

Le 18 avril 1877, la chaloupe de pêche *Voyageur de la Mer*, patron MEGAN Corentin Marie, sortait du Guilvinec pour la pêche aux maquereaux. Assaillie vers les 8 h du soir, entre Penmarch et le Raz, à environ 6 miles de la côte, par un tourbillon de vent de N-O, elle chavira. Le matelot NORMANT et le mousse LE SAOUT, tous deux inscrits à Douarnenez, ont disparus après être restés

AK. 2017

_

¹¹⁹ Grégoire LE FLOC'H fils de Daniel et de Marie DONNARD est né le 9/05/1823 à Kergoderien en Mahalon. Il devait décéder le 1/11/1895 rue Monte au Ciel à l'hospice de Douarnenez.

¹²⁰ Marie Jeanne GOURLAOUEN née le 28/03/1865 au Créach, fille de feu Jacques et de Marie Jeanne KERIVEL, avait épousé à Ploaré le 5/01/1891 Ronan Marie LE JONCOUR cultivateur, né le 8/05/1864 à Plogonnec, fils de feu Jean et de Marie Françoise Anne GOURITEN.

¹²¹ Alain Pierre Marie PARC né le 18/09/1848 à Lizirvi Bras, fils d'Allain et de Catherine FERRANT.

¹²² Né à Pouldavid, fils de Jacques et de Jeanne SAVINA, il avait épousé le 10/04/1864 Jeanne LE MEUR de Plonévez-Porzay, fille de René et d'Anne QUÉMÉNER.

une demi-heure accrochés au bateau. Les autres naufragés n'ont pu leur porter secours, étant euxmêmes épuisés. Ceux-ci ont été recueillis sur des épaves par la seule chaloupe qui pêchait dans les environs.

Le tribunal a ordonné la transcription du jugement aux registres des communes de Pouldergat et Douarnenez, derniers domiciles de ces deux marins.

Mardi 22 décembre 1891. Le Finistère.

Actes du clergé finistérien.

Nous avons vu par les renseignements recueillis au cours de l'enquête sénatoriale de 1885, que la prédication est l'acte du ministère pastoral dont se servent le plus souvent nos prêtres pour combattre la République et que cette prédication politique est, dans la plupart des communes, savamment organisée.

Les faits qui se sont passés pendant les élections législatives de la même année 1885 ont montré que ces divulgations, si compromettantes pour le clergé, ne l'avaient pas corrigé.

Sans parlé de M. De PENFEUNTENYO curé de la cathédrale de Quimper, qui se faisait le porte-drapeau des royalistes... nous voyons plusieurs ecclésiastiques chercher, dans l'exercice de leur ministère sacré, des armes contre la République.

Il reste, en effet, avéré que les prêtres du Guilvinec, Primelin, Pouldergat, Plouhinec et Plovan et de dix autres communes ont parlé, dans leur église, contre les républicains.

Samedi 2 janvier 1892. Le Finistère.

Chasse sans permis.

Police correctionnelle, le tribunal de Quimper condamne Jean Louis COSMAO¹²³ 51a, propriétaire à Pouldergat, par corps à 16 F d'amende et au dépôt de son fusil au greffe ou à en payer la valeur fixée à 50 F.

Mardi 9 février 1892. Le Finistère.

Vol de pommes de terre et de maquereaux salés à Pouldavid.

Le 31 janvier, vers 6 h ½ du soir, Yves JACQ¹²⁴ marin pêcheur résidant à Pouldavid, était monté dans son grenier pour y prendre des pommes de terre. Il constata que sur 400 kg de ces tubercules qu'il y avait déposés, 325 kg lui avait été soustraits.

JACQ avait salé 5 à 600 maquereaux qu'il avait placés dans un baquet, sous un lit clos. Lorsqu'il alla chercher quelques-uns de ces poissons dans la pièce où se trouvait le baquet, il s'aperçut qu'il ne lui en restait plus que trois. Pour voler les maquereaux, le malfaiteur avait fait un trou dans la cloison qui sépare le logement de JACQ de celui des époux GUILLOU.

La femme GUILLOU, âgée de 24 ans, ménagère, a avoué être l'auteur des deux vols dont JACQ a été victime.

Samedi 20 février 1892. Le Finistère.

Ivresse manifeste.

Police correctionnelle, le tribunal de Quimper condamne Yves KERNOA journalier à Pouldavid, à 2 mois d'emprisonnement, par corps à 16 F d'amende et 2 ans d'incapacité électorale. Depuis 1885, cet individu est à sa 15è condamnation.

Vol d'outils.

Police correctionnelle, le tribunal de Châteaulin audience du 18 février, condamne Yves LE BRENN¹²⁵ 35ans, journalier domicilié à Pouldergat, à 20 jours de prison pour vol d'outils au Ménez-

¹²³ Jean Louis Victor COSMAO né le 27/11/1840 au manoir de Mauguermeur, fils de Jean Marie et de Marie Victoire LE CLECH, il avait épousé le 21/11/1869 Marie Reine OLIER native de Poullan, fille d'Alexis joseph et de Marie Jeanne SAVINA.

¹²⁴ Yves JACQ né le 10/03/1861 Plozévet marin pêcheur, fils des feux Christophe et Marie Jeanne LAURENT, avait épousé le 5/10/1884 à Pouldergat Françoise OLLIVIER fille de friteuse, née le 03/01/1862, fille de René et de Christine QUÉRÉ.

Hom en Plomodiern, au préjudice de M. GUERCH entrepreneur chargé de la construction de la route de St Nic à Ménez-Hom.

État civil de Quimper, promesse de mariage.

François René LE MEUR¹²⁶, journalier domicilié à Pouldergat et Marie Jeanne JAN aubergiste, domiciliée à Quimper.

Mardi 1^{er} mars 1892. Le Finistère.

Accident de char-à-bancs.

Le 22 courant, vers 5 h du soir, le nommé PÉTON Guillaume âgé de 17 ans, domestique à Kerléguer, se rendait en char-à-bancs à Douarnenez pour y prendre du pain. Il était arrivé entre le passage à niveau et Kerlien Bihan en Ploaré, lorsque le cheval prit peur d'un cerf-volant qui lui tomba sur la tête et s'engagea dans son collier.

L'animal se mit à galoper et fit un écart. La roue gauche du char-à-bancs monta sur le petit talus qui borde la route, et le véhicule fut renversé. Le conducteur fut projeté violemment sur le sol et perdit connaissance.

Des passants ont dégagé le cheval et ont transporté la victime de cet accident chez M. HAMET à Kerlien Bihan, où M. le docteur QUINQUIS a été appelé pour lui donner ses soins.

PÉTON a été ensuite transporté au domicile de son patron. Il ne porte aucune blessure

Et ne ressent que quelques douleurs au cou et à la tête. A moins de complications imprévues, ses jours ne paraissent point en danger.

Jeudi 24 mars 1892. Le Finistère.

Conseil départemental de l'instruction publique.

Instituteur autorisé à remplir les fonctions de secrétaire de mairie M. MICHEL à Pouldavid en Poudergat.

Samedi 26 mars 1892. Le Finistère.

Recensement de la population, résultats définitifs.

Pouldergat: population totale 2809, population municipale totale 2755, population municipale agglomérée 317.

Disparition en mer.

Mercredi dernier le tribunal civil de Quimper a rendu un jugement qui déclare constant, comme ayant eu lieu le 24 mai 1883, le décès des marins de la chaloupe de pêche La Déroute, du port de Douarnenez, qui quittait le port du Guilvinec, se rendant en baie d'Audierne pour faire la pêche et ayant à son bord 8 hommes d'équipage. Surprise par le mauvais temps qui régnait dans la journée, elle dut être assaillie par les lames et sombrer.

Le 26 du même mois, le sieur GLOAGUEN René patron de la chaloupe Ste Marguerite de Douarnenez, étant à le recherche de ses filets, rencontra une drôme formée de la mature et des avirons, filets, fanal et bouées ayant appartenu à la chaloupe La Déroute, qu'il essaya de ramener au Guilvinec, mais qu'il fut forcé d'abandonner, la mer étant devenue très grosse.

Parmi les disparus : Joseph KERVAHU¹²⁷ né le 4/01/1837 à Pouldergat et y domicilié, époux

de Marie Anne LE DOARÉ.

¹²⁵ Né le 6/02/1856 à Goarem Kerlédan en Plogonnec, fils de Jean et de Marie Jeanne LOUBOUTIN. Ayant une conformation vicieuse des pieds il fut déclaré impropre au service militaire actif. Son livret matricule porte de multiples condamnations pour mendicité et vols. Il épousa le 1/01/18779 à Ploaré, Marie Jeanne QUÉMÉNER native de Locronan, fille des feux Guillaume et de Marie Anne LE BORGNE.

¹²⁶ François René LE MEUR né le 12/06/1866 à Leuhan fils d'Henri et de feue Marie Jeanne HÉMERY, épouse le 29/02/1892 à Quimper Marie Jeanne JEAN née le 13/02/1854 à Kerfeunteun, fille de feu Alain Marie Corentin et de Marie Noëlle LE OUERRE.

¹²⁷ Né à Pouldavid, fils de René forgeron et de Marie Josèphe LE FLOCH.

Chasse sans permis.

Police correctionnelle, tribunal de Quimper, audiences des 22 & 24 mars, condamne Jean LE BESCOND¹²⁸ 22 ans, propriétaire cultivateur à Kerguerhent, par corps à 30 F d'amende.

Samedi 2 avril 1892. Le Finistère.

Commission départementale.

La commission accorde à la commune de Pouldergat un secours de 200 F, pour réparations aux écoles communales.

Mardi 3 mai 1892. Le Finistère.

Résultats électoraux.

Pouldergat (21 conseillers). Une liste républicaine formée par M. QUIDEAU est élue dans la section de Pouldergat ; une liste républicaine FILY est élue à Pouldavid.

Jeudi 19 mai 1892. Le Finistère.

Les municipalités du 15 mai.

Pouldergat (21 conseillers), Marie M. FILY, adjoints MM. QUIDEAU Hervé & QUIDEAU Jean, adjoint spécial pour Pouldavid M. GONIDEC.

Municipalité républicaine nouvelle remplaçant une autre municipalité républicaine composée de MM. JÉZÉQUEL maire, LAROUR & BELBÉOCH adjoints, LE GAL adjoint spécial.

Disparition en mer.

Mercredi dernier le tribunal civil de Quimper a déclaré constant, comme ayant eu lieu le 31 mars 1892, le décès de STÉPHAN Jean Guillaume¹²⁹, patron de barque, né le 15 avril 1867 à Pouldergat, célibataire.

Le 31 mars, vers 2 h de l'après-midi, le canot de pêche *St Jacques* quittait le mouillage du « Guet », se rendant à Audierne pour y faire la pêche, ayant à son bord 3 hommes et 1 mousse comme équipage. Deux de ces hommes STÉPHAN Jean Guillaume patron et LE GALL Jean Michel Marie matelot, se trouvaient, au départ, pris de boisson. Ils furent invités par le matelot LE BAS Jean Michel à se coucher à fond de cale. LE GALL se coucha immédiatement et STÉPHAN resta seul su l'arrière.

Le canot étant arrivé à la « Jument » et la pointe du « Bélec », une forte risée survint qui le fit s'incliner. STÉPHAN qui à ce moment se trouvait debout, glissa et, pour se retenir, s'accrocha à LE BARS qui se trouvait à la barre ; il l'entraina avec lui et ils tombèrent à la mer.

Au bout de 10 mn d'efforts, le matelot et le mousse parvinrent à saisir et à hisser LE BARS à bord.

STÉPHAN se trouvait à 5 ou 6 m du canot, et au moment où ils se dirigeaient sur lui, ils le virent disparaître. C'est en vain que, pendant une heure environ, ils firent des recherches sur le lieu du sinistre ; le cadavre de STÉPHAN ne put être recueilli. Cet individu a dû être promptement asphyxié à cause de son état d'ébriété et a coulé ensuite.

Samedi 21 mai 1892. Le Finistère.

Délit de pêche fluviale (pêche à l'aide d'un filet à deux bâtons, dit bâche).

Guillaume TROADEC¹³⁰ 27 ans, journalier à Kerourien en Pouldergat, par corps à 30 F d'amende; l'exécution de la peine a été suspendue.

Assolements.

La succession des plantes à racines profondes et celles à racines superficielles permet d'augmenter la production des fourrages, en même temps la propreté des terres est assurée et même l'augmentation des grains. Il ne saurait être question d'un assolement invariable, nous indiquons ce qui se pratique avec succès dans le département.

¹²⁸ Né le 12/11/1869 à Kerguerhent, fils de Joseph Gabriel et de Marie Anne LE SAUX. Il épousera le 10/07/1894 Marie Jeanne LE CASTREC fille de François et de Marie Gabrielle JOLIVET.

¹²⁹ Né à Kerourien, fils Guillaume Marie et de Marie Marguerite LE BERRE.

¹³⁰ Né à Poullan le 13/10/1864, fils de Guillaume et de Marie LE JONCOUR.

Assolements conseillés pour Pouldergat.

1^{ère} année betteraves, 2è froment, 3è trèfle, 4è froment, 5è & 6è pâturages, 7è céréales.

1ère année pommes de terre betteraves, 2è céréales, 3è trèfle ou choux, 4è céréales, 5è avoine.

Samedi 27 août 1892. Le Finistère.

Ivresse manifeste.

Police correctionnelle, le tribunal de Quimper condamne Yves KERNOA 52 ans porte-faix demeurant à Pouldavid, à 2 mois d'emprisonnement et par corps à 16 F d'amende et 2 ans d'incapacité électorale.

Jeudi 15 septembre 1892. Le Finistère.

Comices agricoles, concours de Poullan.

Génisses de 1 à 2 ans : 3è prix Pierre BELBÉOCH 10 F.

Juments poulinières : 1^{er} prix Pierre BELBÉOCH 20 F, 3è Guillaume BRUSQ 10 F.

Courses de chevaux au trot : 3é prix LE JEUNE de Pouldavid 5 F.

Samedi 1^{er} octobre 1892. Le Finistère.

Brevet élémentaire.

Les examens pour le brevet élémentaire se sont terminés jeudi soir, 71 aspirantes ont été définitivement admises. Parmi celles-ci : Marie HÉNAFF de Pouldergat.

Coups et blessures volontaires

Police correctionnelle, le tribunal de Quimper condamne dans son audience du 23 septembre Marie JOLIVET femme HÉNAFF, 39 ans demeurant à Pen ar Menez, par corps à 10 F d'amende.

Chasse en temps prohibé.

Charles KERVAREC¹³¹ 31 ans propriétaire de Kervarlé Hor et Yves KERVAREC¹³² 25 ans propriétaires à Kervarlé Creis, chacun à 50 F d'amende. L'exécution de la peine a été suspendue.

Mardi 15 novembre 1892. Le Finistère.

Ivresse manifeste.

Police correctionnelle, le tribunal de Quimper dans son audience du 12 novembre, condamne Yves KERNOA¹³³ 53 ans, sans profession, né à Guiler et demeurant à Pouldergat, à 2 mois de prison, 300 F d'amende et 2 ans d'incapacité électorale ; la durée de contrainte par corps a été fixée au maximum. Cette mesure le corrigera-t-il ? Il y a lieu d'en douter.

Jeudi 17 novembre 1892. Le Finistère.

Enseignement primaire.

Dans l'arrondissement de Quimper, aucune école nouvelle n'a été ouverte, mais des postes d'adjoint et d'adjointe ont été créées.

Section de Pouldavid (garçons) 2è poste, par la suppression d'un poste à l'école de Pouldergat.

Samedi 18 mars 1893. Le Finistère.

Mendicité à l'aide de violences.

¹³¹ Charles KERVAREC né le 11/06/1861 à Botcroaguez fils d'Hervé Pierre Me et de Victoire Me LE HÉNAFF, avait épousé le 29/07/1882 Marie Armande BARIOU native de Ploaré, fille de Guillaume et de Marie Anne Thérèse LE MOAN. ¹³² Yves KERVAREC né le 17/05/1867 à Kervarlé Creis fils de Guillaume Yves et de Jeanne DROVAL, il avait épousé le 12/10/1889 Victoire Marie KERVAREC née le 27/11/1869 à Botcroaguez, fille d'Hervé Pierre Me et de Victoire Me HÉNAFF.

Yves Jean KERNOA était né le 18/10/1839 à Kernaval en Guiler, fils de Jean et de Marie BETROM. Il avait épousé le 8/05/1864 à Guiler Marie Marguerite NICOLAS née à Landudec le 19/02/1838, fille des feux René et Anne GUIRIEC.
AK. 2017

Police correctionnelle, le tribunal de Quimper dans sa séance du 13 mars condamne Yves LE BRENN¹³⁴ 37 ans se disant ramoneur, né à Plogonnec et demeurant à Pouldavid, à 4 mois d'emprisonnement.

Le 8 mars courant, cet individu se présentait chez M. FÉVRIER, meunier au moulin de Keranroch en Briec, et s'y installait en maître, se faisait servir des crêpes et menaçait les gens de la maison de mettre le feu sur eux. Ayant été mis à la porte, il continua ses menaces. FÉVRIER sortit pour le faire s'en aller; aussitôt LE BENN le frappa à la tête d'un coup de racloir, qui lui sert à ramoner les cheminées.

M. FÉVRIER put heureusement saisir cet individu, qu'il ligota à l'aide de ses deux domestiques,

et le transporta séance tenante à la gendarmerie de Briec.

LE BRENN est individu sur lequel de très mauvais renseignements sont fournis et qui parait être très dangereux.

Samedi 8 avril 1893. Le Finistère.

Session du conseil général.

Une modification est demandée dans la délimitation des sections de Pouldergat et de Pouldavid, tant au point de vue électoral qu'au point de vue de l'état civil. Le conseil décidera s'il y a lieu de mettre cette modification à l'étude de la session d'août.

Jeudi 27 avril 1893. Le Finistère.

Commission de classement des chevaux, mulets, voitures pour le service de l'armée.

Le général commandant le XIè corps d'armée a fixé l'itinéraires des diverses commissions devant lesquelles devront se présenter les propriétaires de chevaux inscrits sur les tableaux de recensement des communes : Pouldergat place de l'église le 26 mai 7 h et 1 h.

Jeudi 6 juillet 1893. Le Finistère.

Concours régional de Quimper : produits agricoles.

Les principaux produits étaient le beurre et le cidre. Les beurres étaient présentés dans de mauvaises conditions, en raison de la température, il y avait aussi des fromages, dont l'un provenant de MM. BELBÉOCH de Pouldergat. Cette fabrication nouvelle dans le département est considérée comme ayant un grand avenir.

Section dindon : 2è prix à M. Claude JÉZÉQUEL

Agriculteurs exploitant 30 hectares et plus : médaille d'argent et médaille de bronze à M. Pierre BELBÉOCH.

Jeudi 13 juillet 1893. Le Finistère.

Concours régional de Quimper, liste des prix.

Un objet d'art de 500 F et une somme de 1.000 F à M. CARADEC Henri de Kervillerm en Ploaré. Rappel de prime d'honneur, MM. BELBÉOCH Charles à Kervern et BELBÉOCH Pierre Hyacinthe à Lesneven en Pouldergat.

Samedi 2 septembre 1893. Le Finistère.

Conseil général.

Le conseil général a approuvé la création de foires demandées par la commune de Pouldergat.

Samedi 9 septembre 1893. Le Finistère.

¹³⁴ Né le 6/02/1856 à Goarem Kerlédan en Plogonnec, fils de Jean et de Marie Jeanne LOUBOUTIN. Ayant une conformation vicieuse des pieds il fut déclaré impropre au service militaire actif. Son livret matricule porte de multiples condamnations pour mendicité et vols. Il épousa le 1/01/18779 à Ploaré, Marie Jeanne QUÉMÉNER native de Locronan, fille des feux Guillaume et de Marie Anne LE BORGNE.

Concours agricole de Douarnenez.

Courses de chevaux au trot : 3è pris Eugène JACQ de Pouldavid.

Jeudi 12 octobre 1893. Le Finistère.

Épidémie cholérique dans le Finistère.

L'épidémie qui a toujours son siège dans l'arrondissement de Brest, continue à suivre sa marche croissante. Le nombre de décès du 4 au 10 octobre inclus est sensiblement inférieur à celui du dernier septenaire.

Ainsi, tandis que la moyenne des décès sur l'ensemble des communes contaminées (16) était, connue nous l'avons dit, de 9.71 par jour, du 27 septembre au 3 octobre à minuit, cette moyenne n'est plus que de 7.57 par jour, pour la période du 4 au 10 courant. Dans cette moyenne, la ville de Brest et l'hospice civil figurent exactement pour un tiers.

A Saint-Pierre-Quilbignon, le mal paraît complètement éteint. 11 est eu décroissance manifeste à Lambézellec.

A Camaret, arrondissement de Châteaulin, deux décès seulement se sont produits pendant le dernier septénaire. Il nous faut noter, en terminant, deux ou trois cas isolés, survenus à Pouldavid et à Tréboul.



La laiterie du manoir de Kervern.

Jeudi 7 décembre 1893. Le Finistère.

Vente par licitation au bourg de Pouldergat, en l'étude et par le ministère de Mtre DAMEY, notaire à Douarnenez le jeudi 28 décembre 1893.

• 1^{er} lot Au bourg communal de POULDERGAT.

1° <u>Une maison</u> construite en maçonnerie et couverte en ardoises, ayant rez-de-chaussée, un étage et an grenier ; le rez-de-chaussée, composé de 2 pièces, dont l'une servant de boutique, l'autre de cuisine avec deux cheminées, l'une au nord, l'autre au midi de la maison, ouvre sur la place d'une porte et de 2 fenêtres ; l'étage composé d'une seule chambre avec cheminée ouvre sur ladite place de 3 fenêtres ; au-dessus, un grenier. Cette maison est portée au plan cadastral de la commune de Pouldergat sous le n° 1037, section F, et a de longueur 15 m et de largeur 6 m.

2° Au nord de cette maison, dont elle est séparée par un pignon mitoyen, une <u>seconde maison</u> construite en maçonnerie et couverte en ardoises, ayant rez-de-chaussée, un étage et un grenier ; le rez-de-chaussée, composé d'une seule pièce servant de boutique, ouvre sur la place d'une porte de AK. 2017

boutique, d'une fenêtre et d'une lucarne et a 1 cheminée à son pignon nord ; l'étage, composé de 2 chambres dont une avec cheminée, ouvre de 3 fenêtres au levant et d'une au couchant avec grenier audessus. (cette maison a de longueur 8 m 60 et de largeur 6 m 40.

Ces deux maisons ont façade sur ladite place de Pouldergat.

- 3° Derrière ces deux maisons, un <u>vaste bâtiment</u> y attenant servant de salle de réunion divisé par 2 cloisons en deux salles séparées par un corridor et ouvrant sur la cour d'une porte d'entrée et de 4 croisées ; ce bâtiment a 6 m de longueur.
 - 4° Au nord de ce bâtiment, un *appentis* servant de cuisine et de lieu de décharge.
- 5° Derrière la <u>salle de réunion</u> et au couchant, une cour avec puits, cette cour, d'une largeur de 4 m 25, a une porte cochère à son bout midi et une écurie a son bout nord ; au côté couchant se trouve une soue à porcs.
- 6° Au midi des articles précédents dont il est séparé par la route conduisant de la tenue RAPHALEN au bourg de Pouldergat, un <u>appentis</u> ayant une écurie à son extrémité couchant et un cabinet d'aisance et un poulailler à son extrémité levant, au bout levant encore du même appentis se trouve une soue à porcs appartenant à Jean PÉTON, commerçant au bourg de Pouldergat, mais l'étage au-dessus de cette soue à porcs fait partie de l'immeuble à vendre. L'écurie sera vendue avec ses râteliers et séparations.
- 7° Au midi de cet appentis, un *jardin* d'une contenance de 6 ares 40 centiares, porté au plan cadastral de la commune Pouldergat sous le n° 1044, section F.

Mise à prix fixée par le Tribunal : 8.000 F.

• 2è lot. Au bourg et aux dépendances du bourg.

- 1° Une <u>maison</u> construite en maçonnerie et couverte en ardoises précédemment occupée par le sieur CLOAREC, ayant rez-de-chaussée et un étage ; le rez-de-chaussée est composé de 2 pièces, l'étage de 2 chambres avec cheminée et d'un cabinet. Cette maison ouvre au midi du rez-de-chaussée d'une porte et de 2 fenêtres, et à l'étage de 3 fenêtres ; elle a de longueur 11 m 90 et de largeur 6 m 10.
- 2° Au pignon couchant de cette maison, une <u>autre maison</u> ayant rez-de-chaussée et un étage ; le rez-de-chaussée ouvre au midi sur l'aire d'une porte et de 2 fenêtres et à l'étage de 2 fenêtres avec cheminée au pignon couchant.

Nota. Les vendeurs n'ont que la nue-propriété de la maison ci-dessus désignée, l'usufruit appartenant Alain LE BRUN, cultivateur à Pouldergat, qui a construit cette maison à ses frais ; à son décès, l'acquéreur devra poursuivre à ses frais le congément de cet édifice.

- 3° Au couchant de cette maison dont il est séparé par un passage à charrette, un <u>édifice sans</u> <u>étage</u> servant d'étable ou de remise, ayant cheminée à ses pignons nord et midi, ouvrant sur ledit passage d'une porte cochère et de 2 fenêtres, ayant de longueur 11 m 50 et de largeur 5 m 90.
- 4° Au midi des deux premiers articles, une <u>aire à battre</u> sur laquelle il existe un poulailler ; à l'extrémité de cette aire à battre se trouve un puits.
 - 5° Au pignon levant du premier article, *un appentis* en planches pouvant servir de hangar.
 - 6° Les <u>parcelles de terre</u> ci-après situées au bourg et aux issues du bourg de Pouldergat ...

Mise à prix fixée par le Tribunal : 10.000 F.

Les deux lots d'immeubles ci-dessus désignés sont loués aux époux LE BOURHIS et colicitants, moyennant le prix principal de 800 F et diverses charges, suivant acte du 31 décembre 1889, au rapport de Mtre DAMEY, notaire à Douarnenez.

• 3è lot. Au bourg de POULDAVID.

1° Une <u>maison</u>, située au bourg de Pouldavid, à l'angle sud de la nouvelle route de Douarnenez à Pouldergat, ayant rez-de-chaussée, deux étages et grenier : le rez-de-chaussée composé d'une boutique, d'une <u>vaste salle de danse</u> et d'une cuisine derrière ; le premier étage de 5 chambres et d'un cabinet ; le deuxième étage de 5 chambres et de 2 petits cabinets. Cette maison ouvre : au rez-de-chaussée, au midi d'une porte de boutique; au levant de 2 portes cochères et d'une porte d'entrée ; au ler

étage, de 3 fenêtres au levant et d'une fenêtre au midi; au couchant de 2 portes et 3 fenêtres ; au deuxième étage, au levant, de 3 fenêtres, au midi d'une fenêtre et au couchant de 3 fenêtres.

2° Au pignon nord de cette maison, un grand <u>bâtiment avec remise</u> au rez-de-chaussée, ouvrant sur la route de Douarnenez d'une porte cochère et 1 porte d'entrée ; le premier étage, composé de 2 chambres, ouvre sur la rue par 2 fenêtres et par 1 fenêtre au couchant ; le second étage de 2 fenêtres au levant et 1 fenêtre au couchant. Ce bâtiment contient un puits avec pompe. Cet immeuble a au levant une façade de 23 m 95.

Mise à prix fixée par le Tribunal : 10.000 F.

• 4è lot. A Pouldavid.

1° <u>Une maison</u> ayant sa façade sur la route de Pouldavid à Pouldergat, composé au rez-de-chaussée de deux pièces, à l'étage de deux chambres et d'un grenier au-dessus. Cette maison a 14 m. 10 de longueur sur 6 m.30 de largeur, ouvre au rez-de-chaussée d'une porte et de 2 fenêtres et au rez-de-chaussée de 3 fenêtres.

2° Une *portion de cour* se trouvant au couchant de ladite maison et qui sera séparée do la portion comprise dans le 5è lot ci-après par une ligne droite tirée dans le prolongement du pignon midi de la maison ci-dessus pour aller aboutir au mur couchant de ladite cour. Ce mur sera mitoyen et construit à frais communs par les adjudicataires des 4e et 5° lots.

3° Au nord de ladite cour et contigüe à l'article ler, une <u>demi-maison</u> ayant rez-de-chaussée et étage.

Mise a. prix fixée par le Tribunal : 1.000 F.

• 5è lot.

Une <u>maison</u> située au midi du quatrième lot, ayant de longueur 10 mètres 50 et de largeur 5 mètres, avec la portion de cour qui n'est pas comprise dans le 4è lot, composée d'un rez-de-chaussée et d'un étage avec une remise servant d'étable, et d'un grenier. Cette maison ouvre au rez-de-chaussée d'une porte cochère, d'une porte ordinaire et d'une fenêtre et à l'étage de 3 fenêtres.

Mise à prix fixée par le tribunal : 600 F.

Nota. Après une adjudication séparée des 4è et 5è lots ci-dessus, ces deux lots seront de nouveau remis en vente sur une mise à prix formée par le total de leurs prix d'adjudication ou de leurs mises à prix et adjugés ensemble en un seul lot, s'il survient une enchère de 100 F pour couvrir la nouvelle mise à prix ainsi formée.

Cette vente est poursuivie en exécution d'un jugement du Tribunal civil de Quimper, en date du 18 octobre 1893, enregistré et rendu contradictoirement.

Entre : Dame Maria LE CLOAREC et Jean-Guillaume BOURHIS¹³⁵, son mari, commerçants, demeurant au bourg communal de Pouldergat, demandeurs.

Et Pierre-Jean LE CLOAREC¹³⁶ maître peintre, demeurant à Pouldavid; Dame Marie LE CLOAREC, sans profession, et Isidore THOMAS¹³⁷ menuisier son mari, demeurant à Pouldavid, défendeurs.

Mardi 12 décembre 1893. Le Finistère.

Naufrage du canot N° 2362 les Quatre-Frères.

Le 8 courant, le canot 2362, de Douarnenez-Tréboul, monté par quatre hommes d'équipage, a chaviré aux environs du Cap de la Chèvre. M. le commissaire de la marine de Douarnenez a été prévenu du sinistre pur télégramme. Aussitôt averti le patron du canot de sauvetage a mis ce canot à la mer et fait route vers le Cap de la Chèvre. A son arrivée sur les lieux du naufrage il a recueilli un

AK. 2017

_

¹³⁵ Jean Guillaume BOURHIS né le 26/02/1857 à Kervoannou, fils de René et de Marie MAREC avait épousé le8/05/1883 Maria LE CLOAREC née le 14/07/1862 au bourg, fille de Jean Guillaume et de Marie Jeanne LE GALL.

 ¹³⁶ Pierre Jean CLOAREC est né le 31/12/1866 au bourg fils de Jean Guillaume commerçant et de Marie Jeanne LE GALL.
 137 Isidore Jean Me THOMAS né le 21/01/1863 à Pouldavid, fils de Jean Marie et de Marie Victoire Philomène LE GONIDEC avait épousé le 23/11/1887 à Pouldergat Marie Alexandrine LE CLOAREC née le 08/09/1864 au bourg, fille de Jeanne Guillaume et de Marie Jeanne LE GALL.

aviron portant le N° 2362. Un canot de Morgat qui se trouvait dans ces parages avait sauvé un des 4 naufragés dont je ne sais pas encore le nom.

Les trois autres avaient disparu. Le canot de sauvetage après avoir fait de vaines recherches, est rentré, à huit heures du soir, à Douarnenez.

Le bateau qui s'est perdu se nommait les Quatre-Frères. Voici les noms des quatre hommes qui le montaient : PROVOST Gabriel¹³⁸ patron, PROVOST Pierre¹³⁹, JAURÉGUY Joseph et LE MAREC Joseph. L'équipage revenait de Brest où il était allé vendre sa pêche. Arrivé aux environs du Cap de la Chèvre, a-t-il voulu passer trop près de la terre, a-t-il été surpris par une grosse lame ? Toujours est-il que les 4 hommes qui composaient cet équipage ont été jetés à la mer, sans que le bateau coulât. Les employés du sémaphore du Cap de la Chèvre se sont empressés de prévenir les riverains et les pêcheurs qui habitent aux environs du petit refuge de Saint-Nicolas, le point le plus rapproché du lieu de l'accident.

Ces pêcheurs se sont empressés de mettre leurs canots à la mer, mais, malgré la promptitude avec laquelle ils ont agi, ils n'ont pu recueillir que le patron. Les autres marins avaient disparu. Les employés du sémaphore qui avaient prévenu les riverains avaient aussi télégraphié le sinistre à M. le commissaire de l'inscription maritime A Douarnenez. Le commissaire a averti le canot de sauvetage, qui s'est rendu sur le lieu de l'accident, mais dont les recherches ont été infructueuses.

Deux des noyés sont garçons ; ce sont les nommés PROVOST frère du patron, et JAURÉGUY, âgés de 18 à 20 ans. Seul LE MAREC, était père de famille, il laisse une veuve et six enfants, dont trois sont âgés de 14 à 20 ans ; les trois autres sont en bas-âge.

Mardi 19 décembre 1893. Le Finistère.

Naufrage du canot les Quatre-frères.

Voici quelques nouveaux détails sur le naufrage du bateau de Douarnenez les *Quatre-Frères*, arrivé, le 8 décembre. Ces détails ont cet intérêt particulier qu'ils ont été donnés par le seul survivant de l'équipage, Gabriel PROVOST marin-pêcheur, du hameau de Pouldavid, en Pouldergat.

« Le 8 décembre courant, vers midi un quart, je revenais de la pêche et me trouvais à environ 2 milles du Cap-de-la-Chèvre lorsque mon canot a sombré par suite d'une lame qui a embarqué par l'arrière.

Mon frère Pierre, JAURÉGUY Joseph et MARREC Baptiste Auguste de mon équipage, sont restés près de l'embarcation. MARREC a coulé presque aussitôt. JAURÉGUY et mon frère, alourdis par leurs lourds vêtements de marins, essayaient de les quitter.

Je les ai vus pendant un 1/4 d'heure au moins lutter contre la mort. Moi, j'étais retenu sur l'eau par un aviron et le banc du gouvernail. La lame et le vent m'éloignaient continuellement de JAURÉGUY et de mon frère et je me trouvais dans l'impossibilité de leur porter secours.

Au moment où la lame a coulé mon bateau, il filait sur sa misaine avec un ris. Il y avait grand largue et bonne brise, la mer était grosse. Je me rappelle être resté dans l'eau pendant 1 h 1/2 avant de perdre connaissance.

Lorsque je suis revenu à moi, je me suis trouvé avec étonnement dans un lit, chez le guetteur du Cap-de-la-Chèvre et l'on m'a dit que j'avais été recueilli par les nommés MÉNESGUEN et TRÉVILLON marins pêcheurs, au moyen d'une petite embarcation ».

Jeudi 18 janvier 1894. Le Finistère.

Monte de 1894.

Liste des étalons reconnus exempts de cornage et de fluxion périodique par la Commission d'examen : Laouic et Mouton, trait à Alain COSMAO ; Mouton et Laouic, trait à Alain PIOLET.

¹³⁸ Gabriel PROVOST né le25/02/1846 à Pouldavid, fils de Gabriel et de Marie PERENNES avait épousé le 19/11/1871 à Pouldergat Françoise QUÉRÉ ramendeuse fille de Jacques et de feue Marie LE MOAN.

¹³⁹ Pierre PROVOST né le 8/01/1840 à Pouldavid avait épousé le 22/11/7868 à Pouldergat Marie Anne VAILLANT ramendeuse native de Ploaré, fille de François et d'Anne ROUSSEL.

Samedi 20 janvier 1894. Le Finistère.

Police correctionnelle, tribunal de Quimper.

Condamne pour une affaire de coups Hervé CELTON cultivateur à 25 F d'amende.

Mardi 23 janvier 1894. Le Finistère.

Acte officiel.

M. BELBÉOCH Charles Jean Eugène, propriétaire agriculteur : travaux importants de défrichement et de plantations. Installation d'une laiterie modèle. Nombreuses récompenses, dont plusieurs premiers prix, dans les concours régionaux et à l'Exposition universelle de 1880.

Jeudi 8 & samedi 18 février 1894. Le Finistère.

Vol.

Il a été pris dernièrement à M. DANIÉLOU¹⁴⁰ maire de Douarnenez, un mât de navire mesurant 20 m de long et ayant 0 m 60 de diamètre. Ce mât était déposé depuis un an sur la rive gauche de la rivière de Pouldavid, commune de Pouldavid; M. DANIÉLOU l'avait laissé en cet endroit en attendant l'occasion de le vendre. On l'a dépecé et enlevé avec la ferraille qui le garnissait. Plainte a été portée par M. DANIÉLOU, et la gendarmerie, s'étant livrée A une enquête, a fini par découvrir les auteurs de ce vol, qui sont au nombre de 17 et habitent tous la commune de Tréboul.

Jeudi 15 mars 1894. Le Finistère.

Nomination d'institutrices stagières.

Par arrêté du 1/03/1894 M. le préfet a titularisé et promu à la 5è classe : Mme MICHEL à Pouldergat école de Pouldavid.

Samedi 28 avril 1894. Le Finistère.

Actes officiels.

Un arrêté de M. le préfet a fixé les frais qui incombent aux communes dans la confection des tables décennales de l'état civil. Pouldergat : 36 F 96.

Jeudi 10 mai 1894. Le Finistère.

Chien enragé.

Le 1er courant, vers deux heures du soir, le nommé STRULLU, domestique chez Mme veuve RAPHALEN¹⁴¹ cultivatrice à Pen-ar-Roz, en Pouldergat, se rendit au village de Bronguen. Il était accompagné du chien de sa patronne. Au moment où STRULLU revenait vers la ferme, ce chien manifesta tout à coup des symptômes de rage et s'enfuit à travers les champs, la bave à la bouche. Peu après, il traversa la cour du nommé RAPHALEN¹⁴², au village de Kervourzec, et mordit le chien de la maison. Les deux chiens prirent alors ensemble leur course vers le village de Keroué et furent abattus par le nommé PRIGENT¹⁴³ cultivateur en ce lieu. Les cadavres de ces chiens ont été enfouis profondément. D'après les renseignements recueillis, les deux chiens n'ont mordu aucun animal avant d'être abattus.

Eugène Lucien Napoléon né le 25/09/1834 à Douarnenez, fils de Jean Pierre et de Marie Anne KERVERN, marié le 29/12/1880 à Douarnenez avec Marie Anne POULLOUIN native de Châtelaudren fille de Jean Marie et de Marie Rose MOREL.

¹⁴¹ Marie Jeanne COSMAO née le 20/04/1853 à Kerguesten, fille de feu Guillaume et de Marie Jeanne PORS, avait épousé le 8/10/1875 Laurent Marie Gabriel RAPHALEN né le 15/05/1845 à Penanroz, fils de Jean et de Marie Anne LE PORS. Laurent RAPHALEN était décédé le 3/12/1893 à Pouldavid.

¹⁴² Il doit plutôt s'agir d'Hervé CARIOU né le 25/11/1858 à Plogonnec, fils de Jean Louis et de Louise HÉNAFF qui avait épousé le 25/02/1886 de Marie Anne TROADEC née le 14/09/1861 à Kerroué, fille de Jean Nicolas et de Marie Catherine LE JONCOUR.

¹⁴³ Jean Louis PRIGENT natif de Ploaré fils de Guillaume et de Marie Jeanne LE GAC, il avait épousé à Pouldergat le 26/08/1868 Marie Anne RAPHALEN née le 12/02/1848 à Penanroz fille de Jean Pierre et de Marie Anne LE PORS.
AK. 2017

Samedi 12 mai 1894. Le Finistère.

Police correctionnelle, tribunal de Quimper.

Guillaume JULIEN¹⁴⁴ 61 ans, tailleur d'habits à Pouldavid, s'est rendu coupable d'une escroquerie et de deux tentatives du même délit en se présentant chez des commerçants de Douarnenez, pour se faire délivrer des marchandises au nom de personnes qui ne lui avaient donné aucun mandat. Le préjudice causé est pour ainsi dire insignifiant, mais en raison de la multiplicité des faits et bien que JULIEN n'ait jamais été condamné antérieurement, il s'entend gratifier d'une peine de 6 semaines de prison.

Samedi 23 juin 1894. Le Finistère.

Police correctionnelle, tribunal de Quimper.

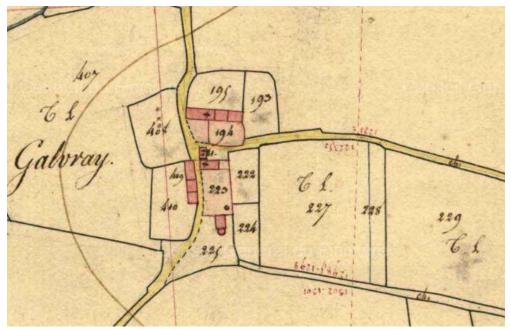
Yves SLOBAC 20 ans, soudeur, rue Monte-au-Ciel à Douarnenez, a pénétré, le 18 courant, étant ivre, chez le sieur DARCHEN, aubergiste au hameau de Pouldavid. Ne voyant personne dans la maison, il a enlevé une montre avec sa chaîne, d'une valeur de 20 francs. SLOBAC déclare que, s'il n'avait pas été découvert, il aurait restitué la montre ; 15 jours de prison lui sont néanmoins infligés.

Samedi 7 juillet 1894. Le Finistère.

Vente par Adjudication publique et volontaire, à Galvray.

Étude de Mtre Eugène DAMEY notaire à Douarnenez, le mercredi 18 Juillet 1894, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé en l'étude à la vente par adjudication do la propriété du Galvray contenant 15 hectares 79 ares 50 centiares, savoir : sous terres labourables 6 hect 31a, sous courtils 11a, sous prés 1 hect 14a 20, sous pâtures 20a 90, sous sol de bâtiments 5a 10, sous landes 7 hect 97a 30.

Mise à prix : 9.000 francs.



Galvray cadastre Napoléonien.

Pour tous renseignements, s'adresser à Mtre DAMEY, chargé de la vente, et à Mtre SÉVRAIN, notaire à Concarneau.

Samedi 29 septembre 1894. Le Finistère.

¹⁴⁴ Guillaume JULIEN né le 20/12/1833 à Poullan, fils des feux Jean et Marie Jeanne ANSQUER, avait épousé le 3/01/1859 à Poullan Marie GUÉGUEN née le 5/12/1832 à Guengat, fille de Corentin et de feue Marie Jeanne LE MOULLEC.

Comice de Douarnenez. Concours de Locronan.

Taureaux de 2 à 4 ans : 4è prix 5 F, à TANGUY.

Juments poulinières suitées de leur produit de l'année : 3è prix 10 F, Guillaume BRUSQ.

Beurres: 2è prix 12 F, Noël TANGUY.

Samedi 20 octobre 1894. Le Finistère.

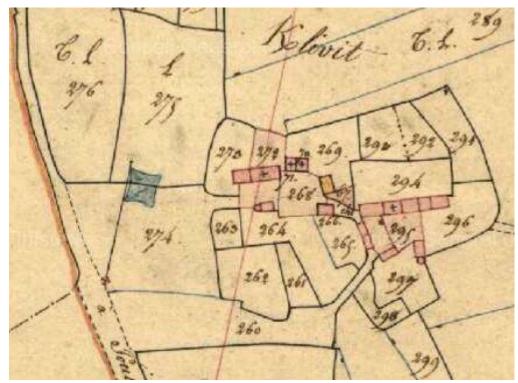
Police correctionnelle, tribunal de Quimper.

Marie BRÉLIVET¹⁴⁵ femme LE COZ, ménagère à Pouldavid, en Pouldergat, s'est emparée d'un béret et d'une paire de galoches appartenant à un sieur DEUDÉ. Elle est condamnée à 15 jours d'emprisonnement.

Mardi 20 novembre 1894. Le Finistère.

Vente par licitation d'une propriété rurale à Kerlivit.

Le jeudi 6 décembre à 2 h ½ de l'après-midi, étude de Mtre DAMEY notaire, vente d'une propriété rurale fonds et droits réunis, sise au lieu de Kerlivit, consistant en Maison (habitation, bâtiments d'exploitation, taillis, terres labourables, lande, courtils et prairies, portée au plan cadastral de la commune de Pouldergat sous les N° 209, 211, 255, 256, 257, 261, 263, 267, 270, 272, 273, 275, 283, 289, 292, 293, 298, 299 section B, 312, 314, 319, 321, 323, 330, 331, 658, 662, 666, 669, 671, 684, 687, 688, 309 section F, 212, 250 P, 251 P, 282 P, 310 P, 672 P, 673 P, 689 P section B, pour une contenance totale de 15 hect 46a 87.



Kerlivit cadastre Napoléonien.

Pour tous renseignements, s'adresser à Mtre DAMEY, dépositaire du cahier des charges, à Mtre MOREL, avoué poursuivant, ou à Mtre ALAVOINE, avoué colicitant.

Samedi 1er décembre 1894. Le Finistère.

Police correctionnelle, tribunal de Quimper.

¹⁴⁵ Marie Jeanne BRÉLIVET née le 19/02/1860 à Cast fille de Thomas et de feue Marie Catherine LE DOARÉ avait épousé à Douarnenez le 18/09/1882 Henri Yves LE COZ né le 29/01/1855 à Mahalon fils d'Alain et de feue Jeanne HERVÉ.

Vincent LE GOFF 24 ans, cultivateur à Keryanès, en Pouldergat, a chassé sans permis. Coût : 25 F d'amende.

Mardi 11 décembre 1894. Le Finistère.

Octroi communaux.

Deux projets de loi portant prorogation de surtaxe aux octrois de Pouldergat¹⁴⁶ et de Plougonvelin ont été présenté le 4 décembre à la Chambre des députés par M. POINCARÉ, ministre les finances, et renvoyés à la 10° commission d'intérêt local.

« La commune de Pouldergat, dit l'exposé des motifs, sollicite l'autorisation de continuer à percevoir, pendant une période de cinq ans, une surtaxe de 12 F par hectolitre d'alcool établie à son octroi en vertu de la loi du 21 février 1800, dont les effets doivent prendre lin avec l'année courante.

Cette surtaxe, dont le produit est de 1.190 F environ par an, serait affectée au payement de dépenses évaluées à 9.631 F 97 devant résulter de rétablissement de fontaines publiques et de la construction d'un préau à l'école de garçons.

D'après les trois derniers comptes administratifs, les recettes ordinaires de la commune, qui comprennent à tort le produit de la surtaxe, s'élèvent à 5.073 F on moyenne par an et dépassent de 819 F les dépenses corrélatives. Mais, si on en défalque la surtaxe, le budget ordinaire se solde par un déficit de 371 F.

Il semble donc indispensable de maintenir à la commune l'intégralité des ressources dont elle dispose actuellement, D'un autre côté, il parait difficile de recourir à l'impôt direct. En effet, les contribuables supportent déjà, indépendamment des centimes ordinaires et spéciaux, 12 centimes 40% extraordinaires pour remboursement d'emprunts, et cette charge semble suffisamment lourde dans un département où l'impôt direct est difficilement accepté, taudis que la perception des surtaxes ne soulève aucune difficulté ni réclamation. »

Samedi 5 janvier 1895. Le Finistère.

Octrois communaux.

Le Journal officiel publie des décrets portant prorogation jusqu'au 28 février 1805 inclusivement à l'octroi de Pouldergat, d'une surtaxe de 12 F par hectolitre d'alcool pur.

Jeudi 10 janvier 1895. Le Finistère.

Vérification des poids et mesures.

La vérification des poids et mesures et instruments de pesage aura lieu aux jours et heures ciaprès dans les communes dépendant des trois arrondissements du Sud-Finistère : Pouldergat, le 10 mai, de 9 à 11 h. et de 1 à 4 h.

Samedi 23 février 1895. Le Finistère.

Escroquerie à Douarnenez.

On dit nos cultivateurs méfiant. Ils ne le sont pas encore assez, puisqu'ils se laissent tous les jours duper par les hâbleries des découvreurs de trésors, des diseuses de bonne aventure, des sorciers ou des chevaliers d'industrie comme ceux dont nous allons raconter les exploits.

Dans les premiers jours du mois courant, deux marchands étrangers au pays, les nommés CELLÏGNY et FALCIMAGNE, parcouraient les environs de Douarnenez, offrant en vente draperies, toiles, mouchoirs, etc... Ces marchandises s'enlevaient vite, car les marchands promettaient à tout acheteur un cadeau de la maison qu'ils disaient représenter : parapluies, épiceries, cognac, etc... Ces objets devaient être livrés aux campagnards à l'hôtel où ils étaient descendus. Ceux-ci de se rendre en toute hâte à l'hôtel en question ; mais ils y apprenaient invariablement que nos rusés compères avaient levé le pied pour s'en aller ailleurs continuer leur exploitation.

¹⁴⁶ **Le Finistère** du 20 décembre. Dans sa séance du 17 décembre la Chambre des députés adoptait le projet prorogeant jusqu'au 31/12/1899 la surtaxe de 6 F par hectolitre d'alcool pur perçus à l'octroi de Pouldergat.

AK. 2017

Les nommés René ANSQUER et Jean Louis LE GUY, de Pouldavid, que nos escrocs avaient embauchés à raison de 1 F 50 par jour pour porter leurs bagages et leur servir d'interprète, ont fait connaître le système employé par eux pour écouler plus facilement leurs marchandises. Ce système ne leur promettant rien de bon pour eux-mêmes, ils ont quitté leurs singuliers patrons. Ceux-ci leur avaient promis il chacun un costume complet ; mais s'ils attendent ce costume pour se garantir contre le froid actuel, ils risquent fort de claquer des dents.

Nos marchands avaient fait également d'alléchantes promesses à Corentin SAVINA, meunier au Questel, en Pouldergat. Il leur avait acheté pour 25 F trois mètres de drap de qualité très inférieure; mais ils s'étaient engagés à lui fournir du sucre et du café à 0 F 15 la livre et du cognac à 0 F 30 le litre. Comment résister à l'attrait de ce bon marché fantastique ! Hélas ce bon marché n'était qu'un mirage. Quand la femme SAVINA se rendit à *l'hôtel Corb*e où les marchands lui avaient donné rendez-vous, on lui dit qu'ils n'avaient fait qu'y passer.

Même mésaventure est arrivé à René JONCOUR du village du Créac'h en Pouldergat ; à LARVOR garçon de ferme à Kerlivit, en la même commune ; à Gilles LE BRUSQ cultivateur en Ploaré Songez donc. Le prospectus que distribuaient ces honnêtes filous portait inscrite, au-dessous d'une tartane voguant à pleines voiles, cette superbe devise : « Honneur à la Patrie et au peuple français ». Nous croyons que la gendarmerie recherche nos deux industriels et que la justice ne leur promettra pas seulement, mais leur donnera le cadeau qu'ils méritent.

Samedi 2 mars 1895. Le Finistère.

Police correctionnelle, tribunal de Quimper.

Audience du 28 février. Les nommés: PIRIOU François 27 ans, PERVÈS François 34 ans, tous les deux maréchaux-ferrants, et PERENNOU Alain 27 ans marin-pêcheur, demeurant tous à Douarnenez, rencontraient le 10 février au soir vers 7 h. 1/2, sur la route de Quimper, près du pont de Pouldavid, le sieur LE BERRE Guillaume âgé de 50 ans, journalier à Pouldavid, qui revenait de son travail. Sans rien dire à cet homme, ces trois individus l'assaillirent, le terrassèrent et lui portèrent des coups de pied et de poing sur toutes les parties du corps. Sans l'intervention d'un sieur PEUZIAT voisin de LE BERRE ces hommes qui étaient en état d'ivresse, lui auraient sans doute fait un mauvais parti. Ils sont condamnés, le ler et le 3è à 10 jours d'emprisonnement et le 2è à 15 jours de la même peine.

Mardi 5 mars 1895. Le Finistère.

Accident par explosif.

Tréboul. Un accident grave s'est produit samedi dernier, a une beure de l'après-midi. Plusieurs ouvriers étaient occupés à creuser une mine dans un terrain appartenant à M. BÉZIER négociant à Douarnenez. Tout à coup le fleuret dont ils se servaient rencontra une cartouche de dynamite, placée là depuis un mois et demi, et qui, ayant raté, n'avait pas été enlevée. Cette cartouche fit explosion, blessant grièvement deux des ouvriers, les nommés BALANEC Yves 53 ans carrier à Pouldavid, veuf ayant cinq enfants, dont deux à sa charge, et PLOUHINEC Laurent 57 ans, également carrier à Pouldavid, marié, même situation de famille.

Ces deux malheureux ont été immédiatement transportés à l'hospice de Douarnenez où M. le docteur MÉVEL leur a donné les premiers soins.

BALANEC a la main droite déchiquetée, la figure criblée de graviers, l'œil gauche perdu, l'œil droit endommagé ; il est de plus, légèrement blessé aux jambes. PLOUHINEC a l'œil droit probablement perdu, l'œil gauche bien qu'incrusté de graviers, peut-être pourra être conservé. Il est aussi légèrement blessé à la main droite. Les travaux étaient dirigés par le nommé MORVAN maîtremaçon à Douarnenez.

M le juge de paix s'est immédiatement livré 4 une enquête sur le lieu même de l'accident.

Samedi 9 mars 1895. Le Finistère.

Accident à la carrière Penanros.

Jeudi 7 courant, vers trois heures de l'après-midi, cinq ouvriers, sous la direction d'un contre-maître, le sieur Jean BERNARD, travaillaient dans la carrière *Penanros* appartenant à Mme veuve RAPHALEN et située dans la commune de Pouldergat. Tout à coup une souche d'arbre d'environ 1 m de long et 0 m 30 de diamètre est tombée d'une hauteur de 2 mètres sur le nommé Rolland BOLZER¹⁴⁷, âgé de 34 ans, marié, père de deux enfants en bas âge et habitant le hameau de Pouldavid.

BOLZER a eu la jambe droite brisée et a reçu de fortes contusions aux reins. Transporté à l'hospice de Douarnenez, il est décédé pendant le trajet. La gendarmerie a ouvert aussitôt une enquête.

Jeudi 4 avril 1895. Le Finistère.

Syndicat agricole de Pouldergat et communes voisines.

Le 31 mars, à une heure, a eu lieu à Douarnenez une réunion agricole, sous la présidence de M. Pierre BELBÉOCH, président du syndicat agricole de Pouldergat et communes voisines. Tous les membres du bureau étaient présents à la réunion.

M. KERBRIAND propriétaire à Douarnenez, président honoraire. M. BELBÉOCH propriétaire à Pouldergat, président. MM. QUIDEAU Hervé propriétaire à Pouldergat, et SERGENT Grégoire propriétaire à Meilars, vice-présidents. MM. YOUINOU Jean propriétaire au Juch ; LE BIHAN Pierre propriétaire à Mahalon, et KEROULAS Guillaume propriétaire à Kerlaz, assesseurs.

Non seulement les communes du canton de Douarnenez y étaient représentées par les principaux agriculteurs, mais il y avait encore présents des cultivateurs des communes de Meilars, Mahalon, Beuzec, Plonévez-Porzay, Plonéis et Pont-Croix, également tous membres du syndicat.

M. le Président, avec une très grande clarté et clans les meilleurs termes, a fait ressortir tous les avantages du syndicat qui fondé le 8août 1893 à Pouldergat, possède aujourd'hui plus de deux cents membres. M. BELBÉOCH président, a fait connaître le chiffre des affaires faites par le syndicat depuis sa création : Phosphates 14.795 F 70, Chaux 680 F, Huile, scories de déphosphoration 342 F 60 Superphosphate 2070 F 35, 1 wagon scories 243 F 15. Total 18.131 F 80.

Jeudi 16 mai 1895. Le Finistère.

Vente judiciaire le mercredi 29 mai de la propriété de Galvrai.

Propriété en fonds et droits réunis, en la commune de Pouldergat, affermée au sieur Jacques PERROT, moyennant un fermage annuel de 550 F, outre les contributions et diverses charges, suivant bail expirant le 29 septembre 1896, passé devant Mtre DUFEIGNA de Keranforêt notaire à Quimper;

Une Maison d'habitation construite en simple maçonnerie et couverte en ardoises, ayant deux costières et deux pignons avec cheminées, ouvrant du midi sur l'aire à battre d'une porte et de deux fenêtres, mesurant environ 12 m de longueur, 5 m 50 de largeur et 5 m. de hauteur ;

Au couchant de l'article précédent, une écurie et une crèche s'entre-joignant, construites en simple maçonnerie, sauf la façade qui est en pierres de taille, et couvertes en chaume, ayant deux costières et un pignon, ouvrant du midi sur l'aire à battre de trois portes, d'une fenêtre et do trois lucarnes, mesurant environ 17 m 50 de longueur, 6 m 20 de largeur et 3 m de hauteur;

Au levant de l'aire à battre, une maison à four avec le four à son pignon levant, construite en simple maçonnerie et couverte en ardoises, ouvrant du couchant sur l'aire à battre d'une porte cochère, mesurant environ 6 m 80 de longueur, 5 m 20 de largeur et 3 m 20 de hauteur.

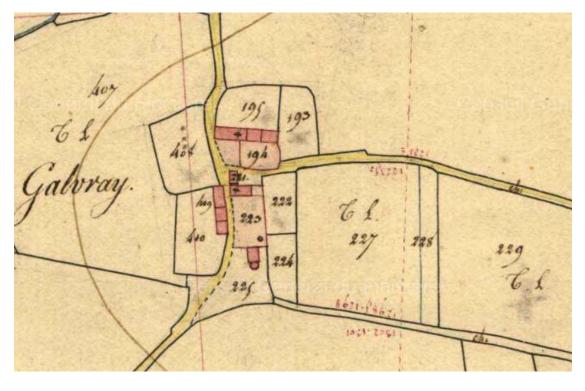
Au midi, bout couchant de l'aire à battre, un hangar, construit en simple maçonnerie et couvert en chaume, ouvrant au nord d'une porte cochère, mesurant 6 m 40 de longueur, 4 m 70 de largeur et 1 m 80 environ de hauteur.

Au couchant de l'aire à battre, une soue à porcs, ouvrant du levant d'une porte sur l'aire à battre. Une aire à battre, dans laquelle se trouve un puits, donnant des nord, midi, couchant et levant sur les articles précédents, d'une contenance de 2 ares environ.

Suivent les terres...

¹⁴⁷ Rolland Marie BOLZER né le 23/03/1860 à Keramblévec fils d'Yves et de feu Marie LE GOFF, avait épousé le 24/11/1888 Marie Josèphe CANÉVET née le 8/01/1868 bourg, fille de feu Pierre Jean commerçant et de Marie Julienne COSMAO.

iv de la section.	INDICATION							E.		
	du n' du plan.	des cantons, lieux-dits ou villages.	DES NOMS DES PARCELLES.	de la nature DE LA PROPRIÉTÉ .	hectares.	ares.	centiares.	CLASSE	REVE	NU.
c	187 190		Lande. Terre labourable.	21	40	70	2 3	7 fr 19	. 22	
ı	191		Ar-Santer.	Lande.			40		19	19 59
ı	192		Ar-Bar.	Terre labourable.	3	99	60	0.9	59	94
l	193	_	Alliors-Plous,	Courtil.			50	2	1	32
ı	194	_	33	Sol de Maison.			90	1	1	18
	195	-	Liors-an-Ty.	Courtil.			50		1	32
ŀ	196		Ar-Brades.	Pré.	1)	08	50	2	2	72
	197	min.	Corn-Bar,	Lande.					23	88 85
	198	-	Ar-Prat.	Pature.				1	n	85
	199	<u> </u>	Méné-ar-Prat.	Laude.		1000	10	2	33	27
	221		Ar-Marchassy.	Bàtiments ruraux.	n			1	*	05
١	222	-	Liors-d'Allac.	Terre labourable.	10	04	20	1	1	01
١	229		Parc-ar-Louyou.	1.70	1)	98	30	1 1 3 3 3 3	1 7 2 3	
ŀ	234	-	Ar-Méné.	Lande.	1	82	40	3	2	74
	235		Ar-Goarem-Lan, Ar-Foënnee,	Pré.	1	05	20 70		25	36
ŀ	405		Al-Lear-Guer.	Pâture.	20	06		2.3	20	20
	408		Ar-Verger.	Verger.	33	09		100	2	16
l					-	-	-	-		
		100	Totaux		15	79	50		137 ft	. 44



Mise à prix fixée par le Tribunal 14.000 F.

Cette vente est poursuivie en exécution d'un jugement sur requête rendu par le Tribunal Civil de Quimper le 8/05/1895.

A la requête de : Mme Louise MORIZEAU propriétaire, demeurant à Lorient, veuve de M. François BALLET, agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de légataire des biens dépendant de la succession de son mari, suivant testament de ce dernier déposé en l'étude de Mtre MONTRELAY notaire à Lorient, créancière saisissante et poursuivante.

Dame Caroline-Marie-Mathurine ROUAULT de Champglen, veuve en premières 1ères noces de M. Félix DARNAJOU et 2è M. Léonce JAMMES capitaine d'infanterie, son mari qui t'assiste et l'autorise, les deux demeurant précédemment à Tarbes et actuellement à Verdun (Meuse), rue Montgaud, N° 24, parties saisies, et Melle Marguerite Marie Félicie DARNAJOU célibataire, majeure, sans profession, demeurant aussi à Verdun, rue Montgaud, N° 24, tierce détentrice de la propriété du Galvray.

Samedi 3 août 1895. Le Finistère.

Police correctionnelle, Tribunal de Quimper. Audience du ler août 1895,

Jean CASTREC 19 ans cultivateur et Mathurin LE BRUSQ 22 ans soudeur, demeurant à Pouldergat, se sont également donné une correction réciproque ; ils sont condamnés solidairement à 25 F d'amende chacun.

Samedi 21 août 1895. Le Finistère.

Disparitions en mer. Canot Le Stancou.

Jeudi dernier, le tribunal civil de Quimper a rendu, sur le pourvoi d'office et à la requête de l'administration de la marine, un jugement déclarant constants, comme ayant eu lieu en mer, les décès des marins ci-après.

JOLIVET Jean Marie¹⁴⁸ né à Pouldergat le 15 janvier 1850, époux de Marie Anne BORDENNEC, JOLIVET Célestin né à Poullan le 21 juin 1878, CROZON Henri François né à Poullan le 29 octobre 1877, THOMAS Laurent Yves né à Poullan le 6 novembre 1876.

Disparus dans les circonstances suivantes: Le canot *Stancou*, monté par ces 4 hommes d'équipage, avait quitté Tréboul dans la matinée du 10 juillet 1894 pour aller faire lu pèche à l'entrée de la baie de Douarnenez. Le soir du même jour, vers six heures, le vent s'était élevé brusquement et s'est mis à souiller en tempête, venant du N.-O. En même temps la mer était démontée et, depuis lors, on n'a pas ou de nouvelles du patron ni de son équipage qui, dans les parages de Beuzec où ils naviguaient, ne pouvaient trouver aucun abri.

Le 12 juillet dos riverains de la côte de Beuzec recueillaient diverses épaves provenant du Stancou et le lendemain, l'embarcation elle-même était recueillie, à 4 milles environ dans le nord de Beuzec, flottant entre deux eaux. Quant aux cadavres de ces malheureux, ils n'ont jamais été retrouvés.

Le tribunal a fixé le décès au 10 juillet 1894 et ordonné la transcription du jugement aux registres de Tréboul, dernier domicile de ces marins.

Samedi 31 août 1895. Le Finistère.

Police correctionnelle, Tribunal de Quimper. Audience du 29 août 1895.

Marie BRÉLIVET¹⁴⁹ femme LE COZ 35 ans, ménagère à Pouldavid, a soustrait du linge au préjudice d'une veuve MÉHUR de Tréboul ; 2 mois de prison.

Mardi 3 septembre 1895. Le Finistère.

Actes officiels.

Par arrêté en date du 31 août 1895, M. le préfet a nommé aux fonctions d'instituteurs stagiaires : Ollivier ANDRO à Pouldavid.

¹⁴⁹ Cf précédente condamnation le 20/10/1894.

¹⁴⁸ Né à Moustoulgoat fils des feux Jean Corentin et Marie Anne ANCEL, il avait épousé le 18/01/1873 à Poullan Marie Anne BORDENNEC née le 11/09/1852 en cette commune, fille de feu Denis et de Marie NORMANT.

Jeudi 12 septembre 1895. Le Finistère.

Élection sénatoriale du 6 octobre.

La commune de Pouldergat n'a nommé ses 6 délégués et ses 8 suppléants que dimanche dernier. Délégués : MM. FILY Jean, GALL Jean, LE BERRE François, LE BIHAN René, RENÉ Jean, OLIER Jacques. Suppléants : MM, ANSQUER Yves, GONIDEC Alain.

Mardi 17 septembre 1895. Le Finistère.

Sociétés agricoles. Concours de Pouldergat.

Le concours du comice agricole du canton de Douarnenez a eu lieu le 10 courant, à Pouldergat. Comme les années précédentes, la fête agricole a été très belle. De nombreux agriculteurs de notre canton et des communes voisines, comme Plonévez-Porzay et Locronan, avaient envoyé à ce concours des animaux de choix, qui ont été beaucoup admirés. Après les opérations des diverses commissions un banquet a eu lieu à midi. Il réunissait plus de cent agriculteurs.

Exploitation agricole de la commune de Pouldergat : 1^{er} prix Noël TANGUY de Kervoannou, 40 F, 2è Hervé LE BRUSQ de Keromen 25 F, 3è Guillaume KERVAREC de Kervarlé Greis, 15 F. Taureaux de l à 2 ans. 2è Jean RAPHALEN.

Génisses de 1 à 2 ans. 1er prix Guillaume BRUSQ de Kerlaouéret, 12 F, 2è Henri COSQUER de Keramblévet 10 F.

Vaches à lait : Noël TANGUY de Kervoannou 15 F.

Vaches pleines : 4è ex-œquo, KERVAREC de Kervarlé Gréis 5 F.

Beurres: 1er prix Noël TANGUY de Kervoannou 15 F.

Samedi 12 octobre 1895. Le Finistère.

Police correctionnelle, Tribunal de Quimper. Audience du 10 octobre 1895.

Délit de chasse, LE GALL Guillaume 39 ans charpentier à Pouldergat. 40 F d'amende & confiscation du fusil.

Jeudi 17 octobre 1895. Le Finistère.

Police correctionnel, Tribunal de Quimper, audience du 16 octobre.

Hier a eu lieu l'audience solennelle de rentrée du tribunal, à laquelle assistait tout lo personnel judiciaire. Il a été procédé ensuite à l'évocation générale des affaires civiles.

Dans la soirée du 14 courant, un nommé François HÉMON âgé de 17 ans, marin pécheur à Pouldavid, s'avisait étant en état d'ivresse, d'entrer dans un bal de noces et d'injurier tout le monde. Un agent dût intervenir, mais notre jeune marin le gratifia de coups de pied, de coups de poing et fit une telle résistance qu'il fallut le ligoter pour en avoir raison et le conduire au poste. Il sera poursuivi pour ivresse et rébellion.



Samedi 14 décembre 1895. Le Finistère.

Monte 1896. Liste des étalons approuvés.

Liste des étalons approuvés pour la monte en 1896, et reconnus exempts do cornage et de fluxion périodique, par la commission d'examen : *Laouic*, bai, trait & *Mouton* alezan, trait à Alain COSMAO, *Tambour* bai, trait à la veuve PIOLET.

Vente par licitation de deux tenues à Keramblévec.

Deux tenues, fonds et droits réunis, ne formant aujourd'hui qu'un seul corps d'exploitation, d'une contenance d'environ 20 hectares 71 ares 25 centiares. Entrée en jouissance par la perception des revenus à partir du 29 mars 1896.

Mise à prix fixée par le Tribunal : 18.000 F. Vente le 13 janvier 1896 étude de Mtre REVAULT notaire à Douarnenez.

Jeudi 19 décembre 1895. Le Finistère.

Vente par licitation de deux tenues à Keramblévec.

Deux tenues, fonds et droits réunis, ne formant aujourd'hui qu'un seul corps d'exploitation portées au plan cadastral do celle commune sous les N° 451, 452, 453, 460, 461, 474, 476, 477, 491, 492, 493, 508, 509, 527, 528, 530, 531, 538, 539, 540, 541, 542, 556, 557, 558, 562 P, 563, 564; 565, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 576, 577, 578, 581, 582, 583, 584, 585, 587, 589, 593, 000, 613, 615, 648, 659, 668, 679 de la section E.

Contenant sous : Bâtiments, sol et dépendances 6 ares 05, Terres labourables 9 hect 59a 50 ; Landes 9 hect 37, Prés 1 hect 13a 80, Taillis 54a 90. Total de la contenance cadastrale 20 hect 71a 25.

Cette vente est poursuivie en exécution d'un jugement du Tribunal civil de Quimper, en date du 6 novembre 1895, enregistré, rendu contradictoirement, entre Jean PIOLET cultivateur, demeurant à Kéramblévec, demandeur

Et Marie-Louise GOURROT veuve d'Alain Marie PIOLET, cultivatrice, demeurant à Kéramblévec, tant en privé que comme tutrice légale d'Yves, Marie-Louise, Corenlin, Marie Jeanne, Marie Anne, Marguerite, et Pierre, ses sept enfants mineurs, issus de son mariage. René PIOLET mineur émancipé, cultivateur de Kéramblévec. Et Jean LE GALL cultivateur, demeurant au lieu de Pellé, en la commune de Guiler, en sa qualité de curateur du mineur émancipé René PIOLET, défendeurs.

Vente le 13 janvier 1896, mise à prix 18.000 F.

Jeudi 2 & samedi 4 janvier 1896. Le Finistère.

Police correctionnelle, Tribunal de Quimper. Audience du 2 janvier 1896.

Yves PLOUHINEC 13 ans domestique, sans domicile fixe, appartient à l'assistance publique depuis le 22 mars 1888. En dernier lieu il était placé au village de Kérien, en Beuzec-Cap-Sizun, chez le sieur LE LOSQ qu'il quitta fin novembre dernier. Il est soupçonné d'avoir commis un vol de poules à son préjudice. Auparavant il était placé chez un sieur CHAPALAIN à Goulien. Il quitta furtivement cette maison sur une réprimande que lui avait faite son patron au sujet, d'un vol d'œufs commis chez lui. PLOUHINEC est poursuivi pour ces deux faits et un autre vol de poules qu'il a commis à Pouldavid chez un sieur LE BARS. Il est renvoyé des fins de la plainte pour le vol LE LOSQ, mais déclaré coupable des deux autres laits. Comme il a moins de 16 ans et que le tribunal décide qu'il a agi sans discernement, il est remis à l'assistance publique qui le réclame.

Jeudi 30 janvier 1896. Le Finistère.

Vente par adjudication le 25 février d'une tenue à Keramblévec.

Tenu sous Henri COSQUER. Rente actuelle : Froment : 162 kg Seigle : 150 kg Avoine : 35 kg 500. Contenance : Sous terres labourables, prés et landes 12 hect 40 a.

Samedi 1^{er} février 1896. Le Finistère.

Projection à Pouldavid.

Depuis longtemps les habitants de Pouldavid n'ont passé une aussi agréable soirée que celle d'hier. M. NICOLAS directeur de l'école publique de Tréboul, est venu y faire une conférence sur le *Patriotisme*, puis au moyen d'un appareil à projections lumineuses, il a montré et expliqué les principaux tableaux de la Révolution Française. Quoique prévenue au dernier moment, la population est accourue en grand nombre à cette soirée, et c'est à peine si la salle LE GAC pouvait contenir l'auditoire.

Mardi 11 février 1896. Le Finistère.

Conférence sur Lazare CARNOT.

Comme on devait s'y attendre, les conférences fuites mercredi soir et jeudi à Tréboul et à Pouldavid sur Lazare CARNOT, par M. NICOLAS directeur d'école, ont réuni un nombre considérable d'auditeurs. Devant les sentiments manifestés par la population de ces deux localités, M. NICOLAS a promis de faire une nouvelle conférence mercredi soir à 7 heures à Tréboul et jeudi à 7 heures 1/2 à Pouldavid.

Mardi 3 mars 1896. Le Finistère.

Conférence.

M. NICOLAS instituteur, fera mercredi prochain, A 7 heures du soir, une conférence publique à Tréboul sur « *L'ouvrier autrefois et l'ouvrier aujourd'hui* ». Il fera la même conférence à Pouldavid jeudi, à 7 h 1/2 du soir.

Mardi 10 mars 1896. Le Finistère.

Découverte d'un cadavre à Kermaron.

Jeudi dernier 5 courant, Guillaume NÉDÉLEC marin-pêcheur au hameau de Pouldavid, a découvert, sur la grève, près du village de Kermaron, un cadavre qu'il a ramené aussitôt près de la route et qu'il a reconnu pour être celui du nommé Cornély Louis CARIOU âgé de 30 ans, journalier à Pouldavid. Ce malheureux tenait encore sa pipe dans la main droite, CARIOU avait quitté son domicile la veille au soir vers huit heures, pris de boisson. Rencontrant, peu de temps après, un nommé Joseph BUREL de Lesvaniel, qui allait porter une dépêche à Douarnenez, il avait fait route avec lui jusqu'au pont. Là, comme CARIOU refusait d'aller plus loin, prétextant qu'il faisait trop noir, BUREL le laissa en cet endroit, et rentra à Douarnenez.

Tout porte à croire qu'il s'est assis sur le talus et est tombé à la mer. CARIOU laisse une veuve et quatre enfants dont le plus jeune a 5 ans et l'aîné 15 ans.

Mardi 23 juin 1896. Le Finistère.

Le Certificat d'études garçons a eu lieu à Douarnenez le 18 juin.

École de Pouldergat CASTREC, COURTÉ, NORRANT, LE PAPE, PERROT.

Samedi 4 juillet 1896. Le Finistère.

Vente par licitation au bourg de Pouldavid le 20 juillet.

Une maison couverte en ardoises et composée de deux pièces au rez-de-chaussée, de deux chambres et d'un cabinet à l'étage avec grenier au-dessus.

Derrière la maison à l'ouest une cour avec puits et une petite maison au midi, contiguë à la précédente, communiquant avec elle à l'étage par une porte intérieure et composée d'un rez-dechaussée, servant d'écurie, d'une chambre et d'un grenier.

Au couchant de la maison et de la cour, deux jardins ou courtils.

Au pignon nord de la maison principale, un emplacement de crèche.

Au pignon midi de la maison principale une maison en ruines, une crèche et un petit jardin ou courtil derrière au couchant.

Une parcelle de terre labourable, nommée *Liors-Boutin*.

Le tout se tenant d'une contenance de 30 ares 34 porté au plan cadastral sous les N° 816, 817, 818 et 849 de la section A, et donnant du levant sur rue, du midi sur chemin, du couchant et du nord sur champ aux enfants BOLLORÉ de Kerven.

Mise à prix : 8.000 F. Entrée en jouissance le 29 septembre prochain.

La présente vente est poursuivie en exécution d'un jugement du Tribunal Civil de Quimper, du 20 mai 1896. Entre Dame Françoise LE JEUNE et le sieur Louis MOALIC, son mari, ménagère et boucher, demeurant ensemble au lieu de Pouldavid, demandeurs.

Et Dame Marie-Jeanne PENSEC veuve de Pierre LE JEUNE, domestique demeurant à Sedan, en privé et comme tutrice naturelle et légale de Jeanne et Emma, ses filles mineures issues de son mariage. Jacques LE JEUNE mineur émancipé, marin-pêcheur, demeurant à Pouldavid. Constant CORNEC marin-pêcheur, demeurant à Pouldavid, en la commune de Ponldergat curateur du mineur émancipé Jacques LE JEUNE et de subrogé-tuteur ad hoc de Marie LE JEUNE mineure, née du mariage de Jacques LE JEUNE et Marie Jeanne PROVOST décédée. Antoine LABYLLE journalier demeurant à Pouldergat, tuteur datif de Jean, Jeanne et Marie LE JEUNE, enfants mineurs issus du mariage de Jean LE JEUNE et de Marie Jeanne LE GOFF. Pierre PROVOST marin-pêcheur, demeurant à Douarnenez, subrogé-tuteur, remplissant les fonctions de tuteur ad hoc de Marie LE JEUNE mineure, née du mariage de défunt Jacques LE JEUNE avec défunte Marie Jeanne PROVOST, à cause de l'opposition d'intérêts existant ou pouvant exister entre la dite mineure et Louis MOALLIC son tuteur. Joseph GOURLAOUEN marin-pêcheur à Pouldavid, en sa qualité de subrogé-tuteur des trois mineurs Jean, Jeanne et Marie LE JEUNE sus-nommés, défendeurs.

Adjudication en l'étude de Mtre REVAULT notaire à Douarnenez.

Jeudi 9 juillet 1896. Le Finistère.

Actes officiels.

Par arrêté du 19 juin 1896, le ministre de l'intérieur a décerné la médaille d'honneur des épidémies aux personnes ci-après désignées, en récompense du dévouement dont elles ont fait preuve au cours de diverses épidémies. Médaille d'argent Medaille d'argent Medail

Mardi 21 juillet 1896. Le Finistère.

Fête nationale de Tréboul, courses de chevaux.

Le dimanche 12 juillet ont eu lieu les courses pendant lesquelles la musique de Douarnenez nous a joué les meilleurs morceaux de son répertoire Elle a contribué pour beaucoup à relever la fête. Le soir, illumination et retraite aux flambeaux.

Course au trot : 1^{er} prix LE JEUNE de Pouldavid.

Mardi 1^{er} septembre 1896. Le Finistère.

Police correctionnelle, Tribunal de Quimper. Audience du 29 août 1896.

Les nommés PLOUHINEC Henri 27 ans, et LE BRUSQ Mathurin 23 ans, soudeurs à Pouldergat, ont commis une violation de domicile en profitant de violences exercées par des individus inconnus pour pénétrer sans autorisation dans l'usine PICHÉRY à Douarnenez. PLOUHINEC seul a tenté à l'aide de violences, de faire chômer l'usine et a ainsi porté atteinte à la liberté du travail. Cet exploit vaut à chacun 8 jours d'emprisonnement.

JULIEN Guillaume 62 ans tailleur d'habits à Pouldavid, a soustrait une blouse à un sieur DONNARD et escroqué un pot en for blanc au même : 2 mois d'emprisonnement.

¹⁵⁰ Dans le Finistère du mardi 11 août, lors de la réception des maires et instituteurs on pouvait lire : Une médaille d'argent, pour dévouement dans une épidémie, est remise par le Président à M. FILY maire de Pouldergat, une médaille de vermeil au docteur BIZIEN de Douarnenez, et une médaille d'or à Mme HÉLIÈS sœur Emmanuel supérieure du bureau de bienfaisance de Quimper.

Samedi 24 octobre 1896. Le Finistère.

Charivari à Gourlizon.

Il y a des coutumes bien étranges à Gourlizon. Ainsi, il n'y est pas permis à un homme, quelque jeune soit-il, de se remarier sans être exposé à un épouvantable charivari.

Autre coutume : la nouvelle mariée ne peut pénétrer dans la maison de son époux avant que son armoire y soit installée.

Cela dit, racontons les faits qui se sont passés le 22 septembre dernier et dont une enquête vient de préciser les détails. Ce jour-là, Guillaume LE GOFF cultivateur à Kerloez, convolait en secondes noces. Il n'avait que 20 ans et avait jugé à bon droit qu'il n'était pas d'âge à se condamner à un veuvage éternel. Il avait, du reste, besoin d'une compagne pour l'aider dans ses travaux agricoles et la direction de sa ferme.

Mais la tradition et les anciennes coutumes veillaient. Le repas de noces s'étant fait au Juch, on attendait le retour de LE GOFF à Gourlizon pour lui donner une aubade.

Bien avant qu'il arrivât, nombre d'individus de tout âge s'étaient rassemblés, frappant, qui sur un bassin de cuivre, qui sur une bouteille, qui sur un vieux pot.

Cependant LE GOFF était revenu chez lui, se dérobant du mieux qu'il avait pu à ces bruyantes manifestations. Il était 11 h du soir et 5 personnes, parmi lesquelles son premier beau-père et sa mère, se trouvaient avec lui dans sa maison. Sa femme n'était pas avec eux, car son armoire n'avait pas encore été placée dans le domicile conjugal.

Tout à coup un coup de pistolet retentit à une des croisées de la salle où les 5 personnes sont réunies. Chacun se tâte à l'exception du mari, qui fait bonne contenance, et se demande s'il n'a pas été blessé.

L'auteur de cette mauvaise plaisanterie est un jeune homme du village de Trézent, en Pouldergat, Corentin GUICHAOUA¹⁵¹ âgé de 17 ans.

Il sera poursuivi pour bris de clôture et très probablement condamné. Cela déracinera-t-i1 de la commune la vieille et condamnable habitude de faire un charivari à ceux qui se remarient ? On peut en douter. Les traditions sont vivaces, surtout dans notre pays.

Samedi 5 novembre 1896. Le Finistère. 152

• Accident de char à bancs.

Le 2 courant, vers sept heures du soir, M. HONORÉ¹⁵³, instituteur, domicilié au bourg, revenait de la gare de Douarnenez, en char-à-bancs. Il était accompagné de sa femme et du sieur LE BERRE¹⁵⁴ boulanger au bourg de Pouldergat. Un peu au-delà du village de Kerlivit, au moment où l'on montait au pas une grande côte, la voiture heurta une pièce de châtaignier placée en travers de la route, et les trois voyageurs furent projetés sur le sol.

Mme HONORÉ est tombée si malheureusement qu'elle a eu le bras droit fracturé, entre le coude et l'épaule.

MM. LE BERRE et HONORÉ n'ont point été blessés.

On ne peut assurer que la pièce de bois qui a causé l'accident ait été laissée là dans un but de malveillance, mais tout le fait suposer.

Cet accident aurait été beaucoup plus grave s'il ne s'était pas produit au moment où le cheval marchait au pas.

Vol.

¹⁵¹ Né le 07/03/1879 à Bodonap fils de Corentin et d'Anne KERVEILLANT.

¹⁵² Accident aussi relaté dans le **Courrier du Finistère** du 14 novembre.

¹⁵³ Jean Marie HONORÉ époux de Constance Marie BERTHE.

 $^{^{154}}$ Jean Corentin LE BERRE fils de Sébastien et de Marie Jeanne LE FLOCH, époux de Marie Anne SIMON native du Dimbès, marié le 30/09/1877 à Pouldergat.

Le 3 courant, dans la matinée, la femme FERAND ménagère à Pouldavid, quittait son domicile, après avoir fermé son armoire et la porte de sa maison. Elle avait dans sa poche la clef de cette dernière porte.

A son retour elle trouva son armoire ouverte. Tout y était bouleversé. Mais le pis est qu'on lui avait volé une cassette de bois contenant 300 F¹⁵⁵ en or et en argent.

L'auteur du vol est encore inconnu. Mais il doit être au courant des êtres de la maison, puisqu'il n'a pu en ouvrir la porte qu'en prenant la clef où la femme FERAND la mettait d'ordinaire.

Mardi 10 novembre 1896. Le Finistère.

Les écoles du Finistère à l'exposition de Rouen.

Récompenses accordées à des exposants du Finistère : Écoles élémentaires, travaux de maîtres, médaille d'argent à M. MICHEL directeur d'école publique à Pouldergat (Pouldavid).

Samedi 14 novembre 1896. Le Finistère.

Vente de meubles au presbytère de Pouldergat.

Le mercredi 18 novembre et jours suivants, s'il y a lieu, à midi, il sera procédé par Mtre DURAND, au presbytère de Pouldergat, à la vente publique et aux enchères d'un mobilier dépendant de la succession de M. l'abbé FROMENTIN¹⁵⁶.

On vendra lits accoutrés, tables, armoires, commode, bibliothèque, voitures, linges, blé et quantités d'autres objets. Étude de Mtre DURAND notaire à Quimper.

Jeudi 19 novembre 1896. Le Finistère.

Exposition de 1900. Le comité départemental du Finistère.

Un arrêté du ministre du commerce et de l'industrie, en date du 30 octobre dernier, constitue ainsi qu'il suit le comité départemental du Finistère pour l'Exposition universelle de 1900.

Dans le sous-comité de l'arrondissement de Quimper parmi les autres membres : BELBÉOCH Charles agriculteur éleveur à Pouldergat.

Mardi 24 novembre 1896. Le Finistère. 157

Incendie à Pouldavid.

Le 20 de ce mois, dans la matinée, un commencement d'incendie s'est manifesté au domicile de la femme HÉMON ménagère à Pouldavid. Cette femme s'était rendue au lavoir après avoir pris soin d'éteindre le feu du foyer. Elle avait laissé à la maison sa fille Jeanne, âgée de 13 ans, et son petit garçon qui s'était couché dans un lit.

Pendant que sa fille vaquait aux soins du ménage, elle remarqua que du feu tombait sur le sol, de l'un des lits, placé près de la cheminée. Il est probable qu'une étincelle a dû y être projetée et a communiqué le feu à des racines et à des aiguilles de pion, qui composaient l'intérieur de ce grabat.

Des voisins se sont précipités pour éteindre le feu et en sont devenus maîtres à l'aide de quelques seaux d'eau.

Les pertes sont insignifiantes.

Mardi 1er décembre 1896. Le Finistère.

Vente par licitation aux issues de Pouldavid.

Vente jeudi 24 décembre audience des criées du Tribunal civil de Quimper du 11è lot.

Une garenne, fonds et droits réunis, nommée Goarem du Hars, portée au plan cadastral sous les N° 924 et 925 pour une contenance d'environ 1 hect 05.

¹⁵⁵ Dans le **Courrier du Finistère** du 14 novembre 1896 le montant est de 3.000 F contenu dans une cassette appartenant à sa fille.

¹⁵⁶ Yves Bertrand FROMENTIN recteur de Pouldergat était décédé le 25/10/1896 au bourg âgé de 77 ans, il était né à Scaër fils d'Yves et d'Isabelle BOULIC.

¹⁵⁷ Relaté dans le **Courrier du Finistère** du 28 novembre.

Un petit champ, aussi fonds et droits réunis, nomme *Parc Bian*, situé au-dessus de la garenne Saint Jacques et séparé par une route de la garenne du *Hars*, porté à la matrice cadastrale pour une contenance de 6 ares 40 c. Contenance totale. 1 hect 11a 40c.

Le tout est loué au sieur Jean FILY meunier au moulin de Pouldavid, moyennant le prix annuel de 100 F et l'acquit des contributions, suivant bail au rapport de Mtre DURAND notaire à Quimper, en date du 12 octobre 1885, expiré depuis le 29 septembre 1805. Le sieur FILY jouit de ces immeubles par tacite reconduction. Mise à prix fixée par le Tribunal 2.000 F.

Samedi 26 & mardi 29 décembre 1896. Le Finistère.

Nomination d'instituteurs stagiaires.

Par décision on date du 20 décembre 1890, M. l'inspecteur d'Académie a délégué dans les fonctions d'instituteurs stagiaires à Ploaré M. ANDRO de Pouldavid, à Pouldavid M. DARCILLON élève maître sortant de l'école normale.

Samedi 22 janvier 1897. Le Finistère.

Accident.

Dimanche dernier, dans la matinée, le nommé Laurent PLOUHINEC, âgé de 60 ans, de Pouldavid, revenait tranquillement du chemin de fer.

Il était arrivé au pont et marchait tout à côté du trottoir, lorsqu'il fut renversé par une voiture attelée d'un cheval qui allait à fond de train dans la direction de la gare. La roue l'atteignit et il eut le pied foulé.

Il put cependant se relever seul et essaya de se trainer un peu; mais il ne put continuer son chemin et ce fut une des voitures de M. PENANROS qui le transporta au poste de la gare. Il fut admis ensuite à l'hospice et reçut les soins de M. le docteur MÉVEL.

L'état du blessé n'est pas grave ; mais il ne guérira pas avant une vingtaine de jours.

L'auteur de l'accident est le sieur PÉRENNOU (Jean), domestique de M. Herlé LE BOSSENNEC, mareyeur.

Au dire des témoins GUÉGAN et LARDIC, retraités de la marine, PÉRENNOU ne doit pas avoir vu PLOUHINEC, car il pouvait, dit-on, passer sans le toucher. En tout cas, il n'a pas crié : Gare ! et, au lieu de s'arrêter après l'accident, il a continué sa course.

Jeudi 4 février 1897. Le Finistère.

Vente par licitation au bourg de Pouldavid.

Étude de Mtre DAMEY notaire à Douarnenez, vente par licitation le mardi 23 février : au bourg de Pouldavid une maison d'habitation construite en simple maçonnerie, couverte en ardoises, composée au rez-de-chaussée de deux pièces, l'une servant de chambre et l'autre de cave, au premier étage de deux chambres, avec grenier au-dessus.

Cet immeuble donne par ses confins généraux du nord-est sur maison GONIDEC, de l'est sur la grève, des nord et couchant sur la maison FLOCH et venelle menant à la grève.

Mise à prix : 1.200 F.

La présente vente est poursuivie en exécution d'un jugement par défaut rendu par le Tribunal civil de Quimper, le 5 novembre 1896.

Entre, Pierre LE JEUNE, veuf de Marie Anne GOURLAY, retraité de la marine et propriétaire, demeurant au bourg de Pouldavid. Pierre Marie Gabriel LE JEUNE, facteur-receveur, demeurant à Dirinon ; demandeurs ayant pour avoué Mtre MARCHAND, avec élection de domicile en son étude, sise à Quimper rue Vis N°6.

Et, Marie Anne Joséphine LE JEUNE et Louis MARCHADOUR, marin pêcheur son mari, les deux demeurant ensemble au bourg de Pouldavid, défendeurs défaillants.

Mardi 9 février 1897. Le Finistère.

Pouldavid en Pouldergat.

Nous apprenons que M. MICHEL, instituteur à Pouldavid, vient d'obtenir, à la 3è exposition internationale libre à Rouen, un diplôme d'honneur pour un cours d'histoire naturelle et un diplôme de médaille d'or pour une monographie de la commune de Pouldergat.

Jeudi 18 février 1897. Le Finistère.

Élection sénatoriale, les délégués.

Liste des délégués élus par commune, Pouldergat (6 délégués) : Alain COSMAO, Jean JACQ, Jean FILY, Hervé QUIDEAU, François LE BIHAN, Jean DANIEL, (2 suppléants) : Laurent PERS, Yves KERVAREC.

Mardi 2 & jeudi 4 mars 1897. Le Finistère.

DOUARNENEZ 2 mars. On a trouvé mort, hier matin, près la montée de Penloen, un jeune homme de 22 ans habitant le hameau de Pouldavid. Quelle est la cause de cette mort ? Voici ce que l'on dit à ce sujet.

Lundi, il y avait course de chevaux sur la route de QUIMPER. Une dispute se serait élevée, en cet endroit, entre plusieurs jeunes gens, parmi lesquels se trouvait le défunt. Dans la soirée, cette dispute se serait ranimée et le malheureux, accablé de coups, aurait été laissé mort sur la route.

Jeudi 6 mai 1897. Le Finistère.

Accident.

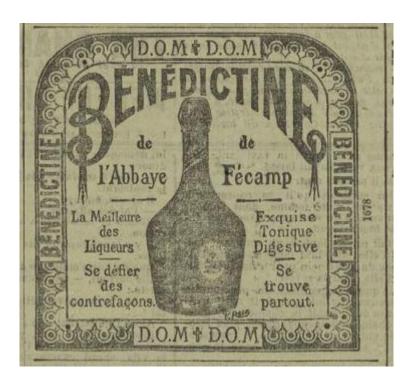
Dimanche dernier, vers une heure et demie de l'après-midi, le nommé Jean Guillaume DANIEL¹⁵⁸, âgé de 29 ans, sabotier au hameau de Pouldavid, revenait de Locronan dans un char-àbancs où se trouvaient également sa femme, sa fille Jeanne âgée de 26 mois, son fils Jean âgé de 10 mois, et son beau-père Jean PÉRENNOU, vieillard de 58 ans.

A un endroit appelé « *Tout-Tring* », où la route fait une courbe très prononcée, le cheval prit peur d'une petite voiture à deux roues que conduisaient trois enfants et dans laquelle se trouvait un pauvre idiot. Il se jeta de côté par une secousse tellement brusque que la roue gauche du char-à-bancs monta sur un tas de pierres et que tous les voyageurs furent projetés sur le sol.

Dans cette chute, le petit Jean DANIEL a eu le bras gauche cassé, PÉRENNOU a eu l'épaule droite démise et s'est fait des contusions à la tête ; la petite Jeanne n'a que quelques ecchymoses près de l'œil.

Les époux DANIEL n'ont eu aucun mal.

¹⁵⁸ Jean Guillaume DANIEL sabotier natif de Locronan (°4/01/1865) fils d'Yves et de Corentine LE SEACH avait épousé le 25/06/1893 à Pouldavid, Marie Marguerite PÉRENNOU née à Guiler (°26/05/1870) fille de Jean et de Catherine PICHAVANT.



Mercredi 16 juin 1897. Le Finistère.

• Vente sur saisie immobilière à Pouldavid le 15 juillet 1897. Au bourg de pouldavid une maison construite en pierres et couverte en ardoises, ayant 2 pièces au rez-de-chaussée, dont une servant de débit de boissons et l'autre d'habitation, 2 chambres au premier étage et grenier au-dessus.

Elle ouvre au rez-de-chaussée sur la route du bourg de Pouldavid au bourg de Pouldergat par une devanture de boutique, une porte de corridor et une croisée, à l'étage 3 fenêtres, au midi et au nord par un carreau encadré scellé au mur. Elle a 9 m 60 de façade sur 6 m 50 de large extérieurement. Au premier étage, cheminée au levant et au couchant et au rez-de-chaussée au couchant seulement ; elle a son pignon levant mitoyen avec Jean CLAQUIN.

Au pignon couchant de l'article précédent, sous forme d'appentis, une écurie sans porte, construite en pierres et couverte en planches, ouvrant au midi sur la route du bourg de Pouldavid par une porte ; elle a 2 m. 60 de façade et 6 m. 50 de profondeur.

Cet immeuble, d'un seul tenant, donne du midi sur la route du bourg de Pouldavid à Pouldergat, du levant sur CLAQUIN, du couchant et du nord sur FILY.

Tous les droits de la partie saisie dans les communaux et les terres vaines et vagues du bourg de Pouldavid.



N° 825 & 825 bis.

L'immeuble est occupé actuellement par la veuve de René LE GALL partie saisie, à l'exception de la chambre bout couchant et de la moitié du grenier qui sont louées verbalement à Jean NÉDÉLEC marin pêcheur. L'immeuble est porté à la matrice cadastrale de la commune de Pouldergat, N° 825 & 825 bis.

Cet immeuble a été saisi à la requête de Dame Marie POULOUIN¹⁵⁹ veuve de M. Eugène Lucien Napoléon DANIÉLOU¹⁶⁰ propriétaire, en sa qualité de tutrice légale de Eugène et André DANIÉLOU ses enfants mineurs; Mlle Marie DANIÉLOU sans profession; Mlle Eugénie DANIÉLOU aussi sans profession; sieur Charles DANIÉLOU étudiant mineur émancipé, tous demeurant à Douarnenez. Sieur Lucien LE GUILLOU-PENANROS secrétaire de la mairie de Douarnenez, demeurant au lieu du Stancou, en Ploaré, agissant en sa qualité de curateur du mineur émancipé Charles DANIÉLOU, tous créanciers saisissants et poursuivants.

Sur Catherine DOUARINOU¹⁶¹ veuve de René Guillaume LE GALL¹⁶², débitante de boissons, demeurant à Pouldavid, en la commune de Pouldergat, débitrice saisie et défaillante. Par procès-verbal du ministère de Mtre LE BONZEC, huissier à Quimper, en date du 12 avril 1897

Mise à prix : 2.000 F.

• Police correctionnelle, Tribunal de Quimper. Audience du 10 juin 1897.

Guillaume JULIEN 63 ans, tailleur d'habits à Pouldavid, a soustrait le 8 juin courant, une chemise, que la nommée Françoise QUEI avait mise à sécher sur une haie, aux abords du lavoir de Kerlien, en Ploaré. L'inculpé n'en est pas du reste, à son coup d'essai. Le tribunal lui inflige 1 mois de prison.

Samedi 4 septembre 1897. Le Finistère.

Sociétés agricoles. Concours de Douarnenez.

Le concours a eu lieu le 1er septembre, voici la liste des récompenses distribuées à ce concours. Taureaux de 1 à 2 ans : 1^{er} prix François TYMEN de Ploaré et Noël TANGUY de Pouldergat. Vaches à lait : 3è prix JONCOUR Jean de Ploaré et Louis LE MOIGN de Pouldergat.

Mercredi 3 novembre 1897. Le Finistère.

Nomination d'instituteurs stagiaires.

Par arrêté en date du 28 octobre 1897, M. le Préfet, sur la proposition de M. l'inspecteur d'Académie, a nommé dans les fonctions d'instituteurs stagiaires à Pouldavid M. LESTEVEN de Pont-Croix.

Samedi 6 novembre 1897. Le Finistère.

Délits de pêche.

Police correctionnelle. Tribunal de Quimper. Audience du 2 novembre 1897.

CARNEC Constant 69 ans, LE GOUIL Jean 41 ans, CELTON René 60 ans, les trois marinspêcheurs à Pouldavid, ont péché après avoir barré complètement la rivière du Port-Rhu avec un filet tendu à quelques mètres en avant du viaduc du chemin de fer. Ces trois hommes étaient plus haut sur le cours d'eau, et frappaient l'eau au moyen de porches pour faire descendre le poisson dans leur filet. Ils en avaient pris environ dix kilos quand le gendarme maritime les a surpris; ils ont immédiatement rejeté leurs poissons à l'eau et leur filet a été saisi. Ils sont condamnés chacun et solidairement à 25 F d'amende.

Samedi 4 Décembre 1897. Le Finistère.

Vente par licitation du corps de ferme de Lannogat.

Le Lundi 27 Décembre 1897, il sera procédé, en l'étude de Mtre LE LANN notaire à Châteaulin, à la vente par licitation d'un corps de ferme à Lannogat sur la mise à prix de 6.000 F.

¹⁵⁹ Marie Rose POULOUIN née le 26/12/1846 à Châtelaudren avait épousé le 29/12/1880 à Douarnenez Eugène Lucien Napoléon DANIÉLOU né le 8/01/1834 fils de Jean Pierre et de Marie Anne KERVERN.

¹⁶⁰ Maire de Douarnenez de 1882 à 1896, il était décédé le 8/01/1897 rue Monte au Ciel.

¹⁶¹ Catherine Marguerite DOUARINOU native de Poullan, fille de feu Jacques et de Marie Marguerite PEUZIAT, avait épousé à Pouldergat le 3/07/1851 René Guillaume LE GALL meunier né le 27/02/1827 à Moustoulgoat, fils de Guillaume et de Jeanne LE GONIDEC.

¹⁶² Décédé le 1/11/1858 à 32 ans.

Mardi 15 décembre 1897. Le Finistère.

Vente de Kervarlé Creis par adjudication publique le jeudi 30 décembre.

Propriété de Kervarlé Créis portée au cadastre section D sous les numéros 281, 282, 283, 302, 384. 300, 311 P. 340, 341, 362, 303, 304, 305, 300. 307, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 795, 796, 799. 801, 802, 280, 307, 309, 361, 343. 305 et 308, pour une contenance de 27 hect 37 a 50.

Savoir : Maison, sol et dépendances 12 a. 20 c. Terres labourables. . 22 hect 62a. Prés 1 hect 69a 70 Taillis 77a 50. Landes 2 hect 16a 10.

Mise à prix : 30.000 F. Étude de Mtre DAMEY notaire à Douarnenez.

Samedi 15 janvier 1898. Le Finistère.

Querelle à Pouldavid.

Douarnenez. Lundi dernier, vers 7h ¼ du soir, M. MAZÉAS¹⁶³ forgeron au hameau de Pouldavid, se trouvait dans la salle de danse tenue par son beau-père, le sieur LE GAC, il y avait à ce moment un bal de noce.

Un marin pêcheur, âgé de 22 ans, Pierre URCUN, légèrement pris de boisson, faisait du bruit dans la salle et cherchait querelle à plusieurs personnes, notamment aux musiciens qu'il empêchait ainsi de jouer.

Mme LE GAC pria son gendre M. MAZÉAS, de mettre cet individu à la porte, ce qui fut fait sur le champ; mais au moment de franchir le seuil, URCUN tira son couteau, l'ouvrit et dit à M. MAZÉAS en le brandissant : « viens donc ici ! »

Quelques instants après, cet individu étant rentré, on dut l'expulser dans les mêmes conditions. Il fit les mêmes menaces avec son couteau.

Cette fois, M. MAZÉAS était accompagné de M. LE CLOAREC (Pierre Jean), âgé de 31 ans, peintre et aubergiste, qui s'était proposé pour lui prêter main-forte en cas de besoin. URCUN pénétra à leur suite dans le corridor de la maison et porta à M. LE CLOAREC un coup de couteau qui l'atteignit dans la région sous-maxillaire gauche, et lui fit une blessure de 10 cm de long, d'où le sang s'échappa aussitôt en abondance.

Le marin, une fois le coup porté, avait pris la fuite et, enfilant une venelle qui conduit à la grève, avait gagné la rivière de Pouldavid. Bien que la marée fût haute en ce moment, il n'hésita pas à franchir ce bras de mer à la nage pour aller se cacher derrière des barques de pêche.

Une heure plus tard, on le découvrait, à cet endroit, à plat-ventre sur la vase.

M. le docteur MÉVEL, de Douarnenez, ne peut encore se prononcer sur les suites de la blessure de M. LE CLOAREC, car il estime qu'il peut survenir des complications dont la plus redoutable serait une hémorragie secondaire, dont l'effet serait désastreux chez un homme exsangue et dans un état de prostration extrême.

Samedi 19 février 1898. Le Finistère.

Police correctionnelle, Tribunal de Quimper. Audience du 15 février.

Les nommés LE FUR François 17 ans domestique à Pouldergat, et LE BRAS Jean 27 ans de Briec, prévenus, l'un d'avoir volé des pigeons, l'autre d'avoir soustrait une pièce de 20 F ont été acquittés pareillement.

Samedi 12 mars 1898. Le Finistère.

Coup de couteau dans la salle de danse LE GAC à Pouldavid.

Police correctionnelle Tribunal de Quimper audience du 5 mars.

¹⁶³ Louis Hervé Me MAZÉAS né le 6/10/1848 à Pouldavid fils de Jacques Louis et de Corentine STÉPHAN, il avait épousé le 29/01/1874 à Ploaré Anne SAVINA née le 15/01/1852 au moulin de Keroursec, fille de Jean et de Marie Louise SIMON.

Le 10 janvier dernier, URCUN Pierre 22 ans marin-pêcheur à Ploaré, était ivre. Il entra vers 7 h du soir, dans la salle de danse du sieur LE GAC débitant à Pouldavid, se mêla aux invités d'une noce et se mit à chercher querelle aux musiciens.

On fut obligé à deux reprises différentes, d'expulser ce trouble-fête. La première fois il s'arma de son couteau et se contenta d'en menacer les sieurs CLOAREC, débitant, et MAZÉAS forgeron, qu'on avait chargés de la besogne.

La deuxième fois, comme les deux hommes rentraient à l'établissement, URCUN les atteignit dans le corridor et porta à CLOAREC un coup de couteau qui le blessa profondément à la gorge.

M. le docteur MÉVEL mandé aussitôt, déclara qu'on pouvait craindre une hémorragie secondaire et suspendit son jugement sur la gravité du cas.

Cependant URCUN avait pris la fuite. On le poursuivit ; il traversa à la nage la rivière de Pouldavid et alla se cacher entre des bateaux de pêche. C'est là qu'on le trouva, 1 h plus tard, étendu dans la vase.

Le prévenu met tout sur le compte de l'ivresse. Il exprime le regret d'avoir commis l'acte qui l'a amené devant le tribunal.

Après une excellente plaidoirie de Mtre LE BAIL qui fait valoir les bons antécédents de son client, le tribunal condamne URCUN à 1 an d'emprisonnement, mais avec le bénéfice de la loi BÉRANGER.

Samedi 19 mars 1898. Le Finistère.

Vente par licitation d'un pré à Kervarlé Creis lundi 18 avril.

Une parcelle de Terre sous pré nommée *foennec voan* ou *foennec vras* figurant au plan cadastral section D, N°310 pour une contenance de 32 ares. Cette prairie donne du couchant sur ruisseau et de tous autres endroits sur terres de Kervarlé. Entrée en jouissance au 29 septembre 1898.

Mise à prix fixée par le Tribunal : 1.000 F.

Cette vente est poursuivie en exécution d'un jugement du tribunal civil de Quimper, en date du 6 janvier 1898

Entre Henri LE BRUSQ¹⁶⁴ cultivateur demeurant à Kerdéau, Pierre YOUINOU¹⁶⁵ soudeur demeurant au lieu du Stancou, commune de Ploaré, demandeurs ; Et Guillaume KERVAREC¹⁶⁶ veuf de Jeanne DROVAL, Yves KERVAREC, Pierre

Et Guillaume KERVAREC¹⁶⁶ veuf de Jeanne DROVAL, Yves KERVAREC, Pierre KERVAREC tous trois cultivateurs demeurant à Kervarlé-Créis, commune de Pouldergat. Anne-Marie KERVAREC et Vincent JOLLIVET son mari, cultivateurs à Kerlivic, tous défendeurs. Et encore Marie-Jeanne KERVAREC veuve d'Alain Marie LE MOIGNE ménagère, demeurant à Angers, rue Gâte-Argent N° 13, défenderesse et défaillante.

Samedi 2 avril 1898. Le Finistère.

Pêche illégale.

Police correctionnelle, Tribunal de Quimper. Audience du 29 mars 1898.

HÉRÉUS Jacques 41 ans, FRIANT Hervé 39 ans, NÉDÉLEC Jean 28 ans marins-pêcheurs, ont barré l'anse de Port-Ru avec un filet. Chacun à 25 F d'amende avec sursis.

Samedi 7 mai 1898. Le Finistère.

Vols de filets de pêche.

Police correctionnelle, Tribunal de Quimper. Audience du 3 mai 1898.

¹⁶⁴ Henry LE BRUSQ né le 2/01/1827 à Kervenec fils d'Henri et de Marie Anne KERVAREC, il avait épousé le7/01/1857 Marie Perrine YOUINOU née le 16/08/1833 à Kerdéo, fille de Jean et de Marie Claudine BIDEAU.

¹⁶⁵ Pierre YOUINOU né le 11/03/1860 à Kerdéo, fils de Jean et de Marie BIDEAU, il avait épousé le 28/01/1894 Marie Jeanne LE GOFF née le 17/05/1857, fille de Pierre Jean et de Jeanne Marie LUCAS.

¹⁶⁶ Guillaume Yves KERVAREC né le 9/06/1839 à Kervarlé Creis, fils de Guillaume Nicolas et de Marie Corentine LE MOAL, avait épousé le 10/05/1862 Jeanne DROVAL née le 16/12/1837 à Plonévez Porzay, fille de René et de Marie Jeanne SALIOU. Elle est décédée le 20/09/1897.

GOURLAOUEN Joseph 48 ans, et GOURLAOUEN Yves 17 ans, marins-pêcheurs père et fils demeurant à Pouldergat, font la pêche des maquereaux au Guilvinec. Ils ont levé les filets d'un sieur LE BEC Louis, et se sont emparés de quatre de ces engins.

Ils s'entendent condamner, le 1er à 10 jours d'emprisonnement et le 2è à 4 jours avec sursis.

Mercredi 1^{er} juin 1898. Le Finistère.

Nomination d'une institutrice à Pouldavid.

Par arrêté de M. le Préfet du Finistère, en date du 10 mai dernier, los instituteurs et institutrices dont les noms suivent ont été élevés, à partir du 1er janvier 1898.

Classe de la 5è à la 4è Mme MICHEL institutrice à Pouldavid.

Mercredi 20 juillet 1898. Le Finistère.

Vente par licitation jeudi 11 août du moulin à eau de Pouscoustans.

Un moulin à eau comprenant maison d'habitation, édifices d'exploitation et terres portés au cadastre de la commune de Ploaré section F, numéros 1217, 1218, 1219 et 1220, et en la commune de Pouldergat section B, sous les numéros 101, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111,112, 113, 131, 132, 133 et 104 p pour les contenances sous fonds ci-après :

Maison, sol et dépendances 3a 60, étang 14a 90, courtils et vergers 12a 20, Prés 96a 15, taillis et futaies 93a, terres labourables 1 hect 9a 50, terres à landes 84a 20. Total 4 hect l3a 55.

La propriété, profitée actuellement par Alexis KERISORÉ, donne du couchant sur Pennareun et Corn ar Hoat, du levant sur Trocmané d'an Traon en Ploaré et du nord sur Kerguesten.

Entrée en jouissance le 29 septembre 1898. Mise A prix : 10.000 F.

La présente vente est poursuivie en exécution de jugement du Tribunal civil de Quimper du 17 mars 1898.

Entre Daniel LE CASTREC marin-pêcheur à Douarnenez, 19 rue Corderie. Marie LE CASTREC veuve de Guillaume MÉVEL¹⁶⁷ cultivatrice au manoir du Questel en Pouldergat. Guillaume LE CASTREC, Henri LE CASTREC, Yves LE CASTREC tous marins-pêcheurs demeurant à Douarnenez, demandeurs.

Et Jean LE CASTREC veuf de Marie Jeanne CLOAREC demeurant à Douarnenez, et Anne Marie LE CASTREC et Jean CHATALIC son mari cultivateurs, demeurant à Tromané d'an Traon en Ploaré, en qualité de tiers détenteurs de la propriété de Tromané d'an Traon, en Ploaré. Alexis KERISORÉ et Marie LE BRUSQ son épouse, meuniers et cultivateurs au moulin de Pouscoustans en Ploaré, en qualité de tiers détenteurs du moulin de Pouscoustans, défendeurs.

¹⁶⁷ Guillaume MÉVEL de Ploaré, fils de Guillaume et de Marie CELTON, avait épousé le 1/10/1861à Ploaré Marie Anne LE CASTREC fille de feu Corentin et de Marie JÉZÉQUEL. AK. 2017



Cadastre Napoléonien de Pouldergat.

Et Corentin LE CASTREC professeur au collège de Pont-Croix y demeurant. Jean LE CASTREC époux de Corentine LE SIGNE boulanger à Douarnenez. Anne Marie LE CASTREC célibataire majeure, demeurant au Riz Huella en Plonévez-Porzay. Yves LE CASTREC cultivateur demeurant au Riz Huella, aussi défendeurs. Enfin Philomène LE CASTREC et Joseph GUILLOU son mari marin-pêcheur à Douarnenez, défendeurs.



Cadastre Napoléonien de Ploaré.

L'adjudication aura lieu à l'audience des criées du Tribunal civil séant à Quimper, au Palais de justice sur le quai, devant celui de Messieurs les juges qui tiendra la dite audience

Mercredi 17 août 1898. Le Finistère.

Route de Pouldergat au Juch.

Voici la teneur des vœux émis par le Conseil d'arrondissement de Quimper dans sa séance du 10 août. Le Conseil émet le vœu que la route de Pouldergat au bourg du Juch soit achevée le plus promptement possible.

Samedi 24 septembre 1898. Le Finistère.

Médaille agricole.

En exécution du décret du 17 juin 1800 et par arrêté du ministre de l'agriculture, la médaille agricole a été décernée aux ouvriers et employés désignés ci-dessous et comptant plus de trente ans de bons services dans la même exploitation : M. MAOUT Allain, chez M. BELBÉOCH à Pouldergat.

Comice de Douarnenez.

Le concours du comice agricole de Douarnenez s'est tenu mardi à Tréboul. Voici la liste des récompenses distribuées à ce concours.

Vaches pleines : 4è ex-æquo, 5 F à François TYMEN de Kerdaïc, en Ploaré, et Louis LE MOIGNE de Kerguesten en Pouldergat.

Mercredi 12 octobre 1898. Le Finistère.

Vols de fruits à Poullan.

Police correctionnelle, Tribunal de Quimper. Audience du 8 octobre 1898.

Encore un vol de fruits. 1°) Marie LE GUELLEC 14 ans domestique à Coat Guiler en Poullan ; 2°) Thérèse LOZACHMEUR¹⁶⁸ 15 ans et Pierre LOZACHMEUR¹⁶⁹ 18 ans, demeurant à Keroué en Pouldergat, ont été surpris une nuit, vers une heure du matin, par le sieur GOURLAOUEN propriétaire, en train de cueillir ses poires.

Voilà des fruits que vous paierez cher, leur dit GOURLAOUEN.

En attendant nous les prenons pour rien, répondirent les inculpés, et ils le menacèrent de le frapper.

Aujourd'hui, LOZACHMEUR et ses compagnes sont loin de montrer la même audace. Ils se contentent de nier. Les deux jeunes filles sont condamnées à 25 F d'amende. LOZACHMEUR fera 6 jours de prison. Le sursis est prononcé en faveur des trois.

Samedi 5 novembre 1898. Le Finistère.

Nomination d'instituteur stagiaire.

Par décision en date du 27 octobre 1898, M. l'inspecteur d'Académie a délégué dans les fonctions d'instituteur stagiaire : à Pouldavid M. DUPUIS venant de la Martyre.

Mercredi 22 février 1899. Le Finistère.

Violence conjugale à Pouldavid.

Dimanche dernier 19 courant, le nommé Jean Marie BIHAN âgé de 28 ans, marin-pêcheur, demeurant à Pouldavid, était en état d'ivresse.

Vers 6 h 1/2 du soir, cet homme se trouvant sur la rue, vis-à-vis de son domicile, demanda 0 F 10 à sa femme pour acheter du tabac, disait-il. Cette dernière étant rentrée chez elle, son mari la suivit et l'injuria. Étant à table tenant un morceau de pain d'une main et son couteau de l'autre, sa femme ayant le dos tourné, il lui lança son arme qui l'atteignit dans le dos, traversant ses effets et lui faisant une blessure profonde d'environ 1 cm 1/2, de laquelle le sang coula en abondance.

BIHAN a été arrêté et conduit à Quimper. Cet individu a la réputation d'être ivrogne, paresseux et jaloux. Il parait qu'il mène la vie dure à cette pauvre femme.

¹⁶⁸ Thérèse LOZACHMEUR née le 18/02/1883 à Kerroué fille de Jean Gabriel et d'Anne LE MOAL.

¹⁶⁹ Pierre Marie Corentin né à Kerroué le 12/12/1879.

Samedi 4 mars 1899. Le Finistère.

Vol d'une boite de sardines.

Police correctionnelle, Tribunal de Quimper. Audience du 28 février.

Le nommé Jean-Marie LE BARS 31 ans marin-pêcheur à Pouldavid, est accusé d'avoir dérobé, une boite de sardines. LE BARS invoque comme circonstance atténuante son état d'ivresse. Condamnation : 6 jours de prison avec sursis.

Samedi 18 mars 1899. Le Finistère.

• Coup de couteau à sa femme.

Police correctionnelle, Tribunal de Quimper. Audience du 14 mars 1899. Le sieur Jean-Marie BOHAN¹⁷⁰ âgé de 28 ans, marin-pêcheur à Pouldavid, qui a la funeste passion de se livrer à la boisson, joint parait-il à ce défaut, la paresse et la jalousie ; trois péchés capitaux.

Dans la soirée du 19 du mois dernier, étant pris de boisson, il demanda à sa femme 0 F 10 pour acheter du tabac. Elle les refusa.

Quelques instants après, BOHAN étant à table, tenant un morceau de pain d'une main et son couteau de l'autre, s'emporta et au moment où sa pauvre femme avait le dos tourné il lui lança le couteau qu'il tenait et l'atteignit au milieu du dos à la hauteur de la ceinture, lui traversant ainsi les vêtements et lui faisant une blessure assez profonde d'où le sang coula abondamment.

BOHAN déclare qu'il n'a pas eu l'intention de blesser cette malheureuse et qu'il ne sait trop comment le fait s'est produit. Il parait regretter sa faute et sa pauvre compagne est toute disposée au pardon. Il s'en tire avec 15 jours d'emprisonnement, peine suspendue.

• Fou furieux.

Un marin-pêcheur, du hameau du Pouldavid, nommé Jean Marie MARZIN âgé de 43 uns, a été subitement, pris de folie furieuse. Armé d'un énorme gourdin il parcourait le pays menaçant quiconque tentait de l'approcher. Il a opposé aux gendarmes chargés de l'arrêter une vivo résistance et ils ont eu toutes les peines du monde pour le mettre hors d'état, de nuire.

Samedi 25 mars 1899. Le Finistère.

Détrousseurs.

Les nommés François HÉLIAS 30 ans, Yves OMNES 27 ans, François TORILLEC 37ans, les trois sans domicile fixe à Quimper; et Alain LE ROUX¹⁷¹ 27 ans, marin-pêcheur de Pouldavid sont poursuivis pour vol et complicité de vol.

Dans la nuit du 11 au 12 février dernier, un sieur Pierre GRIFFON tailleur de pierres, qui avait fait de nombreuses et longues stations dans les débits qui jalonnent la route de Pont-L'Abbé à Ouimper, a été l'objet d'un vol. Il déclare avoir été attaqué vers onze heures par trois individus, près du séminaire, à quelques mètres du bureau d'octroi. Les agresseurs lui ont d'abord enlevé une bouteille d'eau-de-vie. Ils l'ont ensuite jeté dans le fossé qui est assez profond à cet endroit, et là, tous les trois après lui, l'ont fouillé et lui ont enlevé tout l'argent qu'il possédait, une quinzaine de francs, son couteau, une petite faucille, et deux mouchoirs dans lesquels était enveloppée la bouteille.

GRIFFON a eu toutes les peines du monde se tirer de sa position critique. Après le départ de ses agresseurs, il a continué sa route pour rentrer chez sa mère, rue de la Providence.

¹⁷⁰ Jean Marie BOHAN né à Quimper le 21/11/1870, fils d'Hervé Marie et de Marie Jeanne L'ARHANT, avait épousé à Pouldavid le 16/08/1896 Alexia Marie KERSALÉ née le 14/10/1873 à Pouldavid, fille d'Yves Marie et d'Hortense Perrine DILOSOUET.

¹⁷¹ Allain Yves Me LE ROUX né le 28/02/1871 à Pouldavid, fils de Jean Baptiste cordier et de Léocadie GUILLOU. A signaler qu'il aura par la suite de nombreuses condamnations comme le révèle son registre matricule (A.D.F. vue 158 matricule N° 1686.

Il affirme et maintient avoir très bien reconnu les individus qui l'ont attaqué, et qu'il désigne comme étant HÉLIAS, OMNES et LE ROUX. Lorsque ces vauriens l'ont lâché, il a aperçu le quatrième TORILLEC, mais ce dernier n'avait pris aucune part à l'agression.

Le dimanche matin, GRIFFON se souvenant des péripéties de la nuit, se rendit à Bourg-les-Bourgs, sous le coup d'une émotion résultant de ses stations au cabaret autant que de son aventure de la veille, pour tâcher de se renseigner, Il y trouva justement les individus qui l'avaient détroussé. Pour leur tirer les vers du nez, il leur offrit à boire dans un débit à Ty Laou en Penhars. Mais là, l'un d'eux, le nommé OMNES, profitant de ce qu'il n'était pas aperçu, s'empara d'une bouteille de malaga qu'il cacha sous ses vêtements. Puis, pendant que GRIFFON était monté dans l'appartement du patron, les quatre vauriens détalèrent avec leur bouteille.



Par une coïncidence extraordinaire, une tentative de vol et de meurtre était commise rue Saint-Mathieu, dans cette même nuit. Vers trois heures du matin, M. De SERVIGNY recevait un coup de couteau de malfaiteurs qui avaient pénétré chez lui à l'aide de fausses clefs. Le malheureux GRIFFON et un autre individu, furent soupsçonnés d'être les auteurs de ces crimes, et au moment où GRIFFON faisait lui-même son enquête pour son propre compte, il fut arrêté par la police et conduit au poste.

Ses agresseurs, eux, étaient libres. GRIFFON après interrogatoire, dénonça ses détrousseurs. Il fut reconnu qu'il n'était pour rien dans l'affaire de la rue Saint Mathieu, et deux des vauriens qu'il avait dénoncés purent ainsi être arrêtés. C'étaient les nommés LE ROUX et TORILLEC ; les deux autres, HÉLIAS et OMNES avaient pris la poudre d'escampette.

Dans un interrogatoire devant le commissaire de police, LE ROUX raconta les faits tels que GRIFFON les avait dénoncés, mais quand ses autres compagnons furent arrêtés et que ces 4 voleurs se trouvèrent ensemble à la maison d'arrêt, l'histoire changea de thème et OMNES prit toute la charge.

Aujourd'hui il déclare, comme il a déjà fait, qu'il a trouvé GRIFFON couché ivre-mort près de la communauté des Carmélites, rue de Bourg-les-Bourgs vers minuit, que près de lui se trouvait une bouteille pleine, qu'il s'en est emparé, et s'est allé coucher ensuite sur le four d'une veuve BARRÉ, boulangère à Bourg-les-Bourgs, où il a rencontré ses 3 acolytes qui y étaient déjà endormis.

Il aurait donné à boire à LE ROUX et TORILLEC, mais pas à HÉLIAS. Ce dernier qui n'adore que le tafia et l'absinthe, n'a pas voulu boire.

HÉLIAS ne veut rien savoir ni rien reconnaître. Les deux autres déclarent avoir bu la bouteille apportée par OMNES, mais qu'ils en ignoraient la provenance, ce qui ne les eut en rien gênés pour boire s'ils l'avaient su.

Ils reconnaissent seulement avoir bu du malaga volé chez BERRÉHOUC, mais c'est parce qu'ils étaient saouls et ne savaient pas ce qu'ils faisaient, sans cela ils se seraient abstenus.

HÉLIAS débarrassera Quimper de sa présence, il est condamné à 4 mois d'emprisonnement et à la relégation. OMNES à 3 mois et 1 jour, TORILLEC et LE ROUX chacun à 2 mois.

Samedi 27 mai 1899. Le Finistère.

Navigation fictive.

Police correctionnelle, Tribunal de Quimper. Audience du 23 mai 1899. François MAZÉAS¹⁷² 32 ans maçon et marin-pêcheur, demeurant à Pouldavid, patron et armateur du canot *Dahomey*, s'est fait embarquer à bord de ce bateau depuis le 10 décembre dernier. Le gendarme maritime se rendant en tournée dans l'anse de Pouldavid, où les bateaux désarmés sont remisés, trouva là le Dahomet dégréé, celui-ci était remisé et il n'y avait de lui que la coque qui reposait sur les vases de Pouldavid. En agissant ainsi MAZÉAS pensait pouvoir réunir sans interruption le temps nécessaire de navigation pour avoir droit à une pension de demi-soldier : 50 F d'amende.

Jean LE GALL 47 ans, marin-pêcheur à Pouldavid, s'est fait délivrer un rôle d'équipage pour le canot l'Oiseau vient de France. Son embarcation était également remisée dans le même lit que l'autre. Résultat : 50 F d'amende

Mercredi 21 juin 1899. Le Finistère.

Vente d'une petite propriété nommée Dourigou.

Vente par licitation en l'étude de Mtre REVAULT à Douarnenez le lundi 17 juillet, consistant en une maison composée de 2 pièces au rez-de-chaussée et d'un grenier au-dessus, une crèche, une cour, un verger divisé en 3 parcelles, et une prairie avec un lavoir, le tout donnant de l'est sur chemin du bourg de Pouldergat à la Croix de Lanriec, de l'ouest sur terres de Kerhomen, du nord et du sud sur terres à Mme veuve GRIVART. Entrée en jouissance le 29 septembre 1899.

Mise à prix fixée par le Tribunal : 2.500 F

Cette vente est poursuivie en exécution d'un jugement du Tribunal civil de Quimper, en date du 3 mai 1899, enregistré et rendu contradictoirement,

Entre Corentin OLIER sous-officier des douanes, demeurant à Lorient, demandeur.

Et: Marie TYMEN¹⁷³ veuve de Corentin OLIER, ménagère demeurant au bourg de Pouldergat; Fidèle OLIER tailleur d'habits à Douarnenez ; Yves OLIER soudeur à Douarnenez ; Marie Anne OLIER et Guillaume MOREAU charpentier, son mari du lieu de Dourigou ; Jean OLIER domestique du lieu du Créac'h, tous défendeurs,

Et encore Anna OLIER ménagère et Guillaume MOURRAIN plâtrier son mari, demeurant rue de Brest N°31, à Quimper ; Mtre Pierre JACQ notaire de Quimper, commis par jugement du Tribunal civil de Quimper du 12 avril 1899, pour représenter Marie OLIER veuve de Charles L'HELGOUARC'H, dont le domicile et la résidence sont inconnus, défendeurs.

Samedi 8 juillet 1899. Le Finistère.

Certificat d'études primaires.

Les examens du certificat d'études ont eu lieu à Douarnenez le 1^{er} juillet été reçus ;

¹⁷² François Hervé MAZÉAS né le 7/10/1866 à Pont Dinou, fils de Jean Marie forgeron et de Marie Anne LE BIHAN, avait épousé le 20/01/1889 Anne Marie TRELLU née le 21/07/1866, fille de René et de Marie Anne PERCHEC.

¹⁷³ Marie Anne LE TYMEN née à Galvray fille de louis et de Marie Anne LE GAC, avait épousé le 14/10/1844 Corentin Me OLIER fils de René et de Marie ANSOUER.

École publique de Pouldergat : LE BOURHIS Anna, LE BOURHIS Jeanne, BERLIVET Marie, LE BRUN Marie, LE BRUSQ Marie, JONCOUR Anna, KERVAREC Marie, LE PAPE Marie, PENGAM Anna Marie, QUIDEAU Marie, URCUN Catherine.

École publique de Pouldavid : HÉRÉUS Zoé.

Samedi 12 août 1899. Le Finistère.

Avis à la population de Pouldergat¹⁷⁴.

Le public est prévenu qu'en conformité des articles 4, 5 et 6 de la loi du 31 mai 1841, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, le plan parcellaire des terrains situés dans la commune de Pouldergat et dont la cession parait nécessaire pour l'établissement d'une canalisation d'eau potable destinée à l'alimentation de la ville de Douarnenez, a été déposé à la mairie, où chacun pourra en prendre connaissance pendant huit jours à partir du 13 août courant

En conséquence, les propriétaires ou autres intéressés qui auraient à présenter des réclamations contre le projet, sont invités à les faire connaître dans le délai de huitaine à M. le maire de Pouldergat, qui conformément à l'art 7 de la loi, en fera mention dans son procès-verbal. A l'expiration de ce délai de huitaine, les observations devront être soumises au commissaire-enquêteur nommé en exécution de l'article 8 de la même loi, et qui se trouvera les 21, 22 et 23 août 1899 à la mairie et recevra les réclamations pendant ce délai.

Samedi 19 août 1899. Le Finistère.

Vente à Kerrem en Pouldavid.

Une maison d'habitation construite on maçonnerie et couverte en ardoises, composée de deux chambres au rez-de-chaussée, dont le bout est sert de débit de boissons et le bout ouest de cuisine, de deux chambres et d'un cabinet à l'étage avec grenier au-dessus, ayant cheminée aux pignons est et ouest, ouvrant du nord au rez-de-chaussée d'une porte d'entrée, d'une porte de boutique et d'une fenêtre ; à l'étage de trois fenêtres et de deux verres dormants au grenier ; du sud au rez-de-chaussée d'une porte donnant accès à l'article suivant et de deux fenêtres à l'étage ayant de longueur environ 18 m, de largeur 5 m 20 de hauteur 5 m 10.

A la costière sud de l'article précédent un bâtiment servant de salle de danse, construit en maçonnerie et couvert en ardoises ouvrant de l'est d'une grande porte et d'une fenêtre, du nord d'une porte de communication avec l'article précédent, de l'ouest d'une porte et du sud de 2 fenêtres, ayant en outre 5 verres dormants dans la couverture et mesurant environ 13 m de longueur, 6 m de largeur et 3 m 40 de hauteur.

Au pignon ouest de l'article premier, une petite maison construite en maçonnerie et couverte en ardoises, composée d'une chambre au rez-de-chaussée avec grenier au-dessus ouvrant du nord au rez-de-chaussée d'une porte et d'une fenêtre et d'un verre dormant au grenier, ayant cheminée au pignon ouest, ayant de longueur environ 5 m 90, largeur 5 m 20, hauteur 2 m 95.

Au pignon ouest de l'article précédent une soue à procs construite en maçonnerie et couverte en ardoises, ouvrant du nord d'une porte ayant de longueur 1 m 70, largeur 1 m 50, hauteur 1 m 65.

A l'est et au sud des articles 1er & 2è une cour.

Au sud de la cour bout est, une maison de forge construite on maçonnerie et couverte en ardoises ouvrant de l'ouest d'une porte et du nord de deux fenêtres, ayant de longueur 7 m, largeur 5 m 20, hauteur 2 m 50.

Au nord de l'article 2 bout ouest de la cour, un petit appentis en construction.

Au sud des articles précédents, un petit courtil servant aujourd'hui de jardinet.

Tous ces immeubles, d'un seul tenant sont occupés par Yves LE GAC père et Mlles Marie Jeanne et Philomène LE GAC parties saisies, à l'exception d'une chambre à l'étage louée verbalement à Joseph LAROUR journalier, moyennant le prix annuel de 45 F et des articles 3è et 6è loués verbalement à Jean MAZÉAS forgeron moyennant un prix annuel de 70 F.

¹⁷⁴ Ce même avis concernait aussi les communes de Ploaré & de Poullan. AK. 2017

Ils donnent du nord sur la grand'route de Douarnenez à Audierne, du sud sur chemin conduisant du bourg de Pouldavid à Kerrem, de l'est sur chemin conduisant au bourg de Pouldavid et de l'ouest sur jardin dépendant de la maison d'école des garçons de Pouldavid et sont portés au plan cadastral de la commune de Pouldergat N° 788 P *Tachen ar Foir*, 888 P Parc mar méné bian (n'appartenant pas aux saisis).

Les immeubles ci-dessus désignés ont été saisis par procès-verbal du ministère de Mtre LAHUEC huissier à Douarnenez, en date du 11 juin 1809. A la requête de : MM. Jules LE FLOC'H et Hippolyte LE FLOC'H négociants, demeurant le premier à Douarnenez, le deuxième à Plonévez-Porzay, créanciers saisissants et poursuivants.

Sur Mario LE MOIGNE veuve de Jean Pierre LE GAC commerçante à Douarnenez, en privé et en sa qualité de tutrice naturelle et légale de Marie et Clotilde ses filles mineures issues de son mariage avec Jean-Pierre LE GAC partie saisie. Yves LE GAC père veuf de Marie-Catherine LOZAC'HMEUR, débitant de boissons à Pouldavid. Élisa LE GAC ménagère et Jean MAZÉAS forgeron son mari, de Pouldavid. Marie Jeanne LE GAC célibataire majeure, commerçante à Pouldavid. Philomèno LE GAC célibataire majeure du même lieu. François LE BIHAN veuf d'Armande LE GAC soudeur-boîtier à Pouldavid, en privé et en sa qualité de tuteur naturel et légal do François LE BIHAN enfant mineur issu de son mariage avec Armande LE GAC, parties saisies et défaillantes.

Mise à prix : 6.000 F, vente le 23 septembre.

Samedi 16 septembre 1899. Le Finistère.

Sociétés agricoles. Concours de Ploaré.

Le comice agricole du canton de Douar nouez a eu lieu mardi 12 septembre, au bourg de Ploaré. Les agriculteurs des différentes communes de la région s'y étaient rendus en très grand nombre et les exposants ont été aussi nombreux qu'on pouvait le désirer. A 10 heures, tous les animaux étaient arrivés sur les lieux du concours et les différentes commissions procédaient l'examen des animaux exposés et des différents produits agricoles. A midi chaque commission avait rendu compte de son mandat.

A l'issue du concours, un banquet a eu lieu à la salle LE ROUX, admirablement décorée pour la circonstance, et où un excellent déjeuner a été servi.

Taureaux de 2 à 4 ans : 3è prix 10 F, TANGUY Noël de Kervourzec.

Génisses de 2 à 3 ans : 3è prix 10 F BELBÉOCH Pierre de Lesneven.

Vaches pleines : 2è prix 10 F, BLOUET Pierre de Plonévez-Porzay, et BARIOU Guillaume de Pouldergat.

Beurres: 1^{er} prix 15 F, LE MOIGNE Louis de Kerguesten en Pouldavid.

Mercredi 27 septembre 1899. Le Finistère.

Pour une couette.

Le 13 août dernier, Marie BUREL¹⁷⁵ femme KERNOA, habitant le bourg de Pouldavid, avait mis une couette à sécher sur le seuil de sa porte. Le sieur CARNEC son propriétaire, croyant qu'elle gênait le passage, la prit et la jeta sur la route. La femme KERNOA devant ce procédé s'emporta et donna une poussée à CARNEC qui répondit par une giffle. Le fils CARNEC, Eugène soudeur, étant arrivé à propos, essaya de tirer son père des mains de cette furie ; il ne fut pas plus heureux, car il lut gratifié de même sorte, mais il riposta. La femme KERNOA pour en finir, lança son sabot à la tête du père CARNEC.

Cette mauvaise humeur vaut à chacun 16 F d'amende avec sursis.

¹⁷⁵ Marie Renée BUREL née à Plogastel St Germain le 31/03/1872, fille des feux Jean Louis et Christine LE CORRE, avait épousé à Pouldavid le 6/04/1893 Joseph Marie KERNOA né le 2/04/1866 à Poullan, fils de feu Yves et de Jeanne LE BERRE.

Samedi 21 octobre 1899. Le Finistère.

• Lâche agression.

Le 28 août, vers 3 h. 1/2 du matin, le sieur Simon PORSMOGUER, marin-pêcheur, allait tranquillement à son bord, lorsqu'il fit la rencontre de 5 autres marins de Douarnenez. L'un d'eux, Joseph BIDEAU âgé de 20 ans, habitant Pouildavid, le frappa de plusieurs coups. Sss compagnons, au lieu d'apaiser la querelle, l'excitèrent et vinrent même frapper PORSMOGUER, qui avait pris le dessus Comme récompense de son acte de bravoure, BIDEAU écope de 10 jours avec sursis.

• Mauvaise mère.

La femme NÉDÉLEC née Angélina LE CORRE¹⁷⁶ âgée de 21 ans, habitant le hameau de Pouldavid, est une mère dénaturée C'est ainsi que le 7 juillet dernier, malgré les observations d'une femme GOURLAOUEN, elle traînait par les cheveux du haut en bas de l'escalier son enfant¹⁷⁷ âgé de 2 ans qui était en chemise, puis remontant chez elle, elle le laissa tomber sur le plancher. Malheureusement ce n'est pas la première fois qu'elle agit ainsi ; aussi le tribunal lui inflige une peine de 2 mois de prison, avec sursis. Ne sont-ils pas gagnés au-delà ?

Samedi 11 novembre 1899. Le Finistère.

Police correctionnelle, Tribunal de Quimper. Audience du 7 novembre 1899 consacrée aux braconniers de pêche et de chasse.

Délit de chasse : Thomas LE BARS 40 ans, propriétaire à Kerhoman en Pouldergat 40 F d'amende, arme confisquée.

Mercredi 22 novembre 1899. Le Finistère.

Coup de couteau.

Lundi 20 novembre courant, vers les cinq heures du soir, Guillaume BRUSQ âgé de 39 ans, cultivateur à Pouldergat, se retirait chez lui, vouant de la foire de Douarnenez, avec deux camarades, lorsqu'ils furent rencontrés, près de Pouldavid, par quelques marins de Douarnenez les uns et les autres avaient un peu fêté la bouteille, aussi une petite dispute s'éleva entre eux ; finalement on en vint aux coups. Au cours de cette rixe, Guillaume BRUSQ reçut un coup de couteau dans le dos, qui lui a été porté par Vincent LE MOAN âge de 19 ans, marin-pêcheur domicilié à Douarnenez rue des Baigneurs. Cet individu a été mis en état d'arrestation par la gendarmerie de Douarnenez et une enquête a été ouverte.

La blessure faite à Guillaume BRUSQ parait offrir une certaine gravité.

Mercredi 6 décembre 1899. Le Finistère.

• Attention aux comptoirs.

Dimanche, dans la soirée une bande de nomades arrivait à 2 kilomètres de Douarnenez et bivouaquait auprès du petit village de Pouldavid. Le lendemain matin deux femmes faisant partie de cette bande arrivaient de bonne heure à Douarnenez, où elles espéraient avec leur genre d'industrie faire sans doute une bonne recette.

Leur spécialité consistait à se présenter dans les boutiques, où elles achetaient pour un sou ou deux de marchandises qu'elles avaient soin de payer en donnant une pièce d'argent. Quand on leur rendait la monnaie, elles disaient au commerçant de donner des vieux sous et des sous couronnés.

Pendant que le commerçant s'évertuait à chercher des vieux sous dans son comptoir, les particulières s'approchaient de lui et l'aidaient à chercher, mais en cherchant elles soutiraient du comptoir le plus d'argent possible C'est ainsi que dans un comptoir elles ont volé 7 F et dans un autre

¹⁷⁶ Angélina LE CORRE née le 16/02/1878 à Pouldavid, fille de Jean Michel et de feue Eugénie GOURLAOUEN, avait épousé le 16/08/1896 Jean Guillaume NÉDÉLEC marin né le 26/04/1871 à Pouldavid, fils de Jean Michel et de Marie Claudine LE BERRE.

¹⁷⁷ Guillaume Émile ou Eugénie Catherine, jumeaux nés le 10/06/1897.

25 F. Au cours de ces opérations, elles se sont cependant fait pincer et l'une d'elles a pu être arrêtée par la police.

• Pendu.

Le 1er décembre, vers 1 heure 1/2 du matin, M. Gabriel LE BARS boulanger, fut fort surpris, en allant réveiller son garçon, Gabriel GLOAGUEN¹⁷⁸ de ne pas le trouver dans sa chambre. Cependant, pensant qu'il était descendu, il se remit à sa recherche et finit par le trouver pendu dans la cour à la manivelle de la pompe. Le cadavre était déjà froid.

La veille cet individu qui, ne travaillait chez M. LE BARS que depuis 15 jours, était allé avec un camarade chercher sa malle chez son ancien patron à Ploaré. Il était tellement ivre en rentrant qu'il ne se donna pas la peine de monter ses sabots, et sans vouloir manger sa soupe, il gravit avec peine l'escalier qui mène à sa chambre.

Malgré ses 23 ans, c'était parait-il, un alcoolique très avancé, qui buvait de l'absinthe de préférence, et c'est à cette funeste passion qu'il faut attribuer son suicide.

Samedi 13 janvier 1900. Le Finistère.

Délit de chasse.

Police correctionnelle, Tribunal de Quimper. Audience du 9 janvier 1900 condamne pour délit de chasse Jean-Marie NORANT 40 ans, cultivateur au Questel, en Pouldergat, condamné par corps à 40 F d'amende et le tribunal a en outre, prononcé la confiscation des armes qui ont servi à commettre le délit.

Samedi 20 janvier 1900. Le Finistère.

L'alcool.

Yves LE CORRE¹⁷⁹ 17 ans, ouvrier peintre à Pouldavid, se disposait à battre sa sœur à laquelle il avait déjà donné une giffle, lorsqu'une femme CABELLIC lui adressa des reproches. LE CORRE qui était sous l'influence de la boisson, tourna sa colère vers cette femme et lui asséna plusieurs coups de poing, puis la terrassa. Des personnes intervinrent et lui firent lâcher sa victime. Il est condamné à 2 jours de prison.

Mercredi 7 février 1900. Le Finistère.

Commune de Douarnenez établissement d'une canalisation d'eau potable.

Fixation des offres légales aux intéressés.

Nous, Maire de Douarnenez,

Vu le décret de M. le Président de la République en date du 22 juin 1899, déclarant d'utilité publique l'établissement d'une canalisation d'eau potable à Douarnenez. Vu la loi du 8 mai 1841 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique. Vu le jugement rendu le 11 décembre 1899 par le Tribunal civil de Quimper qui prononce l'expropriation pour cause d'utilité publique de divers terrains nécessaires pour l'établissement de la canalisation d'eau...

Arrête: Ces sommes à offrir pour toutes indemnités aux propriétaires et aux autres intéressés au règlement des indemnités dues à raison de l'expropriation des immeubles qui seront nécessaires pour l'établissement d'une canalisation d'eau potable à Douarnenez sont et demeurent fixées conformément à l'état ci-annexé.

Les sommes portées dans le dit état seront offertes aux prétendants droit, conformément à l'article 23 de la loi du 3 mai 1811. Ces offres seront publiées dans les communes de Douarnenez, Ploaré, Poullan et Pouldergat... seront affichées tant à la porte principale de l'église qu'à celle de la mairie de ces communes et insérées dans le journal *Le Finistère*.

¹⁷⁸ Gabriel Marie GLOAGUEN né le 5/07/1876 à Keretret en Mahalon, fils de Corentin et de Marie COTONÉA.

¹⁷⁹Yves Corentin LE CORRE né le 26/02/1882 à Pouldavid, fils de Jean Guillaume marin-pêcheur, et d'Eugénie GOURLAOUEN.

Les publications et affiches seront certifiées par nous, et MM. les maires des communes de Ploaré, Poullan et Pouldergat.

Fait et arrêté en mairie à Douarnenez, le 31 janvier 1900.

Le Maire DELÉCLUSE.

Communes et désignations cadastrales.	Désignation des Immeubles Lieux-dits,	Nature des terrains expropriés.	Contenances expropriées,	Contenances expre- prides en lengueur à traverser.	Sommes totales offertes.	Propriétaires et Fermiers.
POULDERGAT F 46 F 49 F 56 F 55 F 65 F 67 F 71 F 5 F 4 F 92 F 1053	Goarem-Kervilic. id. Parc-ar-veil. id. Parc-ar-Veil. id. Parc-ar-Gouvil. Guet-Med. id. Ar-Prat. Foënnec-hir. Corn-allen. Ar-Ménez-bihan. Costé-ar-Ménez. Passage dans le chemin entre les parcelles 64 et 65. Passage dans le chemin entre les moulins.	Lande. id. id. id. Pâture. id. id. id. id. id. id. id. id. id.		65° 64 82 80 25 18 23 333 105 130 28 50 6	3 25 3 20 4 10 4 2 50 1 80 2 30 33 30 10 50 13 2 80 5 2	PROPRIÉTAIRES (Suite) Le Batard, JB.
F 1061 F 1063 F 1019	Foënnec-vian. Foënnec-Stang-vras. Foënnec-Stang-vihan.	Pré. id. id.	:	178° 200	0 93 3 56 4 *	Jacq, Herlê, veuve.
F 1096	Foënnec-ar-Pontic-Men	Pré.		25 ⁿ	*	Perrien de Crénan, Ma- rie-Agathe.
J 977 J 972 J 976 J 969 J 970 J 967 J 968 J 966 J 963	Lannec-bras. Foënnec-ar-Varadec. Foënnec-ar-Feunteun. id. Parcou-Mar. Parc-d'an-Traoun. Foënnec-Coz Foënnec-bihan. Parc-Poul-Hervé. Foënnec-Névez.	Lande. id. Pré. id. Lande. id. Pré. id. Pré. id. Pré. id. Pâture. Pré.	0°30°04 0 01 95 0 22 10 0 32 90 0 00 06 0 03 75 0 30 60	3 3 3 3 150 ^m 57 150	7 51 0 49 33 15 65 80 0 15 0 91 107 10 12 * 4 56 18 50	2° FERMIERS Golhen et Pérot, fermiers de M ^{me} veuve Le Clech.
F 1061 F 1063 F 1019	Foënnec-vian, Foënnec-Stang-vras, Foënnec-Stang-vian,	Pré. id. id.	;	178 ^m 200	3 72 14 24 16 »	Friant, Alain, fermier de M ^{me} veuve Jacq.
F 1096	Foënnec-ar-Pontic-Men	Pré.	,	25m	2 ,	G. Bosser, domanier de M ^{ne} de la Villeboisnet, née Perrien de Crénan.
F 1260 F 1229	Foënnec-ar-Feunteun. Foënnec-bras.	Pré. id.	0,12,60	130**	156 » 6 50	G. Castrec, domanier de la fabrique de Meilars.

POULDERGAT J 1251 J 1247	Foënnec-guen-fond. Mênez-pillet-izella.	Land. et taillis Lande.	0° 03° 35 0 00 45		33 50 2 25	Cosmao, Jean.
F 1252 F 1253 F 1254 F 1255	Guen-fond-izella. Foënnec-guen-fond. Guen-fond-izella. Foënnec-guen-fond.	Lande. Pré. Lande. Pré.	0° 18° 04 0 07 40 0 05 25 0 14 90	3 3	90 20 74 * 26 25 298 *	Le Brun, Guillaume
F 1256	Foënnec-pillet-izella.	Pâture.	Oh 01 * 96		24 50 {	Le Brun et Quideau.
F 1257	Foënnec-pillet-izella.	Lande.	0401478	10	8 90 {	Le Bron, Guillaume
F 1258 F 1259	Foënnec-pillet-izella.	Pré. id.	0°14°70 0 16 30	2	276 50 1407 50	Quideau, JG.
F 1260 F 1229	Foënnec-ar-feunteun. Foënnec-bras.	Pré. id.	0h 15a 60	130m	156 » } 6 50 }	Fabrique de Meilars.
F 1229 F 1230	Foënnec-bihan. Foënnec-Kerhas. Passage dans le chemin entre les parcelles 580, 584, 581, 578, 582, 583.	Pré. id.	3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3	70°° 193	7 3 19 30 8 10	Le Bot, Étienne.
F 1103	Foënnec-bras.	Pré.	n	83m	8 30 {	Ferrand, François.
F 1104 F 1102	Foënnec-Dianou. Ar-prat.	Pré. Páture.	10 30	22m 42	2 20) 4 20 }	Le Goff, Vincent.
F 575 F 576	Foënnec-Pont-Pen. Mênez-Garrec.	Pré. Lande.	;	81 ^m 63	8 10) 3 15 (Le Bot, Étienne.
F 586 F 539 F 538	Goarem-bihan. Prat-ar-Goarem. id.	Lande. id. Pâture.	n n	170 ^m 34 117	8 50 1 70 11 70	Ferrand, François.

Samedi 10 mars 1900. Le Finistère.

Vente mobilière par suite de décès.

Vente le 15 mars à 1 h après-midi et jours suivants s'il y a lieu, il sera procédé par Mtre MANIÈRE notaire à Quimper, à la vente de meubles et effets mobiliers au domicile de Mme veuve JÉZÉQUEL à Douarnenez, N° 30 rue Sainte-Hélène, et à Pouldavid en la minoterie JÉZÉQUEL.

On vendra notamment à Douarnenez, batterie de cuisine, vaisselle, matériel de boulangerie, plusieurs chambres à coucher en cerisier et on noyer, literie, linge, plusieurs armoires, secrétaire, buffet, piano, etc...

A Pouldavid: batterie de cuisine, vaisselle, buffet, chambre à coucher, plusieurs armoires, blés divers, farines, oies, canards, poulets, pigeons, une dinde, deux chevaux, une vache, trois charrettes, deux chars-à-bancs, harnais, charrue, herse... et quantité d'autres objets.

Samedi 17 mars 1900. Le Finistère.

Vente en plusieurs lots à Pouldavid.

Vente par licitation lundi 9 avril en la mairie de Douarnenez.

1^{er} lot. Une minoterie avec étang, chaussée, cour, champ, prairie, etc. Mise à Prix: 22.000 F.

2è lot. Un jardin clos de murs. Mise à Prix: 3.000 F.

3è lot. Une parcelle de terre contenant environ 27 ares 50 centiares. Mise à Prix: 2.000 F.

4è lot. Une parcelle de terre contenant environ 33 ares 50 centiares. Mise à Prix: 2.500 F.

5è lot. Une maison et un jardin. Mise à Prix: 1.500 F.

Tous ces immeubles sont situés au lieu de Pouldavid, à 1.500 m de Douarnenez. Les 2è, 3è et ler lots sont très bien situés comme terrains à bâtir. Clause de réunion pour les 1er et 2è lots et pour les 3è et 1er lots. Pour tous renseignements s'adresser à Mtre MANIÈRE notaire.

Mercredi 25 avril 1900. Le Finistère.

Vol audacieux.

Le 19 courant, vers 5 heures du matin, la domestique du sieur THOMAS, commerçant au bourg de Pouldavid, pénétrait dans sa cuisine. A son arrivée elle constata qu'un carreau de la lucarne placée sur la toiture avait été brisé pondant la nuit. Elle prévint aussitôt ses maîtres, qui remarquèrent que dans leur magasin il avait été soustrait environ 1 kg de laine et une somme de 6 ou 7 F qui se trouvait dans les tiroirs des comptoirs.

La toiture de ce bâtiment est à environ 3 m du sol ; il a donc été facile au malfaiteur de monter sur le toit et de briser la tabatière. Il est ensuite descendu sur une table placée au milieu de la cuisine et a pu ensuite explorer à son aise les pièces du rez-de-chaussée, aucune des portes n'étant fermée à clef. Ce hardi voleur est ensuite sorti par la porte d'une remise qui n'était fermée intérieurement qu'au Le visiteur nocturne doit certainement bien connaître les êtres de la maison pour avoir si verrou. bien opéré; il est jusqu'ici resté inconnu.

Samedi 5 mai 1900. Le Finistère.

Disparitions en mer chaloupe Arc-de-Triomphe.

Le tribunal civil de Quimper vient de rendre deux jugements valant acte de décès ct concernant les marins ci-après, disparus en mer dans les circonstances que nous allons rapporter :

Guillaume Honoré Louis Marie URCUN né à Poullan le 25 septembre 1858, époux de Marie-Jeanne KERNOURS. Daniel Auguste LE NIVÈS né à Tréboul le 31 décembre 1881, célibataire. Sébastien Marie HÉLIAS né à Poullan le 10 février 1804, époux de Jeanne SINOU. Hervé Marie SAVINA né à Poullan le 31 juillet 1865, époux d'Anne Marie KERAVEC. Daniel Marie LE NIVÈS né à Poullan le 10 août 1856, époux de Marie Jeanne KERVENDAL. Jean Pierre LE BARS né à Poullan le 25 janvier 1873, célibataire. Jean François KERVENDAL¹⁸⁰ né à Pouldergat le 29 décembre 1859, époux de Marie Anne COADER. Michel Marie OLIER né à Tréboul le 29 août 1881, célibataire. Thomas KERIVEL né à Poullan, le 26 juillet 1860, époux de Marie Hélène LE PORS. Alain Marie OLIER né à Poullan, le 4octobre 1804, époux de Marie COUBLANC.

La chaloupe Arc-de-Triomphe N°338 du port de Douarnenez, partie dans la nuit du 6 au 7 avril 1899 pour la petite pêche, par grosse mer et forte brise d'O-N-O, s'est perdue corps et biens au large d'Audierne.

Le 14 avril on retrouva seulement le grand mât du bateau. Depuis celle époque, on est resté sans nouvelles de l'équipage, qui se composait des dix hommes ci-dessus désignés et dont les cadavres n'ont pu être recueillis.

Le tribunal a fixé le décès au 6 avril 1899 et ordonné la transcription du jugement aux registres de la commune de Tréboul, dernier domicile des marins naufragés.

Samedi 12 mai 1900. Le Finistère.

Disparitions en mer chaloupe Voltaire.

Le tribunal civil de Quimper vient de rendre, à la requête de l'administration de la Marine, un jugement qui déclare constant comme ayant eu lieu en mer le décès des marins.

Jean Pierre Mathieu RIOU né à Douarnenez, le 11 août 1875, célibataire. Gabriel Pierre Marie PROVOST¹⁸¹ né à Pouldergat le 25 septembre 1874, célibataire.

Voici dans quelles circonstances ces malheureux ont péri. La chaloupe de pêche Voltaire, du port de Douarnenez, sur laquelle ces deux hommes étaient embarqués, se trouvait le 7 avril 1899 au large des îles Glénans, cherchant à gagner le port de Guilvinec, par une forte brise d'ouest qui soufflait en tempête, lorsque à 3 h du matin, au moment où l'équipage prenait le 4è ris dans la misaine, les matelots RIOU et PROVOST qui se trouvaient à l'avant aux postes de manœuvre, furent enlevés par un paquet de mer et disparurent sans qu'il fût possible, à cause de l'état de la mer, de leur porter secours. Le bateau était en outre rempli d'eau et donnait de la gîte sur bâbord avec tous ses filets à

¹⁸¹¹⁸¹ Fils de Pierre Me marin-pêcheur et de Marie Anne VAILLANT de Pouldavid.

¹⁸⁰ Né à Trézent, Fils de Jean Guillaume et de Jeanne LE BERRE, il avait épousé le 19/05/1885 à Douarnenez Marie Anne COADER née à Plouhinec le 12/05/1859, fille de Jean Yves et de feue Marie STÉPHAN.

maquereaux. Aucun cri ne fut poussé par ces deux infortunés, qui durent être engloutis aussitôt tombés à l'eau.

Le tribunal a fixé le décès au 7 avril 1899 et ordonné la transcription et la mention du jugement aux registres de Douarnenez et Pouldergat, derniers domiciles de ces victimes de la mer.

Mercredi 16 mai 1900. Le Finistère.

Élections du 6 mai. Les protestations.

A la suite des élections du 6 mai (1er tour du scrutin), 20 protestations ont été reçues a la préfecture du Finistère dont celle de la section de Pouldavid.

Mercredi 30 mai 1900. Le Finistère.

Au Conseil de préfecture. Les réclamations.

Le Conseil de préfecture a fixé au mardi 5 juin une nouvelle audience dans laquelle il examinera cinq protestations et un déféré du préfet, relatifs aux opérations électorales des 6 et 13 mai, dont celle de la section de Pouldavid (protestataires MM. BELBÉOC'H, LE BIHAN et consorts).

Mardi 5 juin 1900. L'Ouest-Éclair.

Un drame.

Avant-hier matin, vers 6 h, les locataires de la maison portant le N°25 de la rue de la Fontaine à Recouvrance, trouvaient étendue dans la cour sans connaissance, la tête baignant dans une mare de sang, une nommé Anna SCORDIA¹⁸², âgée de 32 ans, originaire de Pouldergat, sans profession, qui occupait depuis quelques jours une chambre du premier étage.

Le commissaire de police du quartier, prévenu, la fit transporter à l'hospice, où le docteur CIVEL dans le service duquel elle fut placée, constata qu'elle portait une fracture à la base du crâne. L'état de la blessée, qui n'avait pu articuler aucune parole, est des plus graves.

La rumeur publique accusant un nommé Jules AIGUE, âgé de 32 ans, avec lequel habitait avec la fille SCORDIA, de s'être livré sur cette dernière à des violences graves, et même de l'avoir volontairement précipitée par la fenêtre de sa chambre dans la cour, le commissaire de police a mis AIGUE en état d'arrestation.

Mercredi 6 juin 1900. Le Finistère.

• Affaire mystérieuse.

Samedi mutin, une fille habitant Brest, Anna SCORDIA âgée de 31 ans, originaire de Pouldergat, a été trouvée étendue dans la cour de sa maison, la tête baignant dans une mare de sang et sans connaissance. Elle a été transportée â l'hospice civil, où le médecin a constaté qu'elle avait une fracture du crâne. Anna SCORDIA n'a pu articuler une seule parole. Son amant Jules AIGUE, sans profession, soupçonné de l'avoir volontairement précipitée de la fenêtre de sa chambre située au 1^{er} étage, dans la cour, a été arrêté par M. DUPUIS commissaire de police. L'enquête continue.

• Agression nocturne.

Dans la nuit de samedi à dimanche, Henri PORS de Pouldavid, qui s'était attardé à faire un peu la fête à Douarnenez, se retirait chez lui, vers 1 h du matin, lorsque passant rue Duguay-Trouin il eut la malencontreuse idée d'engager conversation avec un groupe de jeunes gens qui stationnaient sur la rue. Ceux-ci qui étaient, parait-il, un peu sous l'influence de la boisson, se jetèrent sur le sieur PORS et le frappèrent à coups redoublés. Ce dernier se défendit autant qu'il put et prit la fuite, mais ses agresseurs le poursuivirent et le frappèrent de nouveau avec une extrême violence, le laissant pour ainsi dire mort sur la voie publique.

Le matin, vers 4 h le sieur PORS revint à lui et parvint à se traîner jusque chez M. ANCEL voiturier qu'il pria de le faire transporter en voiture chez lui, à Pouldavid. Les blessures que le sieur PORS a reçues sont nombreuses et graves. Cependant, d'après le médecin qui lui a prodigué des soins,

¹⁸² Anne Marie SCORDIA est née au moulin du Roz le 25/12/1866, fille de René et de Marie HÉLIAS. AK. 2017

elles ne paraissent pas mettre ses jours en danger. Plainte ayant été portée à la gendarmerie, une enquête a été ouverte et les principaux auteurs de cette lâche agression, les jeunes René SEZNEC, Maurice MARCHADOUR et LARVOR, auront à rendre compte à la justice de leur méfait.

• Assistance Judiciaire (Décision du 13 octobre 1899).

D'un jugement rendu contradictoirement, par le tribunal civil de Quimper le 2 mai 1900, entre dame Alexia KERSALÉ¹⁸³ épouse du sieur Jean Marie BOHAN, demeurant à Pouldavid, demanderesse ; et le sieur Jean Marie BOHAN marin-pêcheur du même lieu, ayant pour avoué Mtre JONCOUR.

Il appert que le divorce a été prononcé entre la dame Alexia KERSALÉ et le sieur Jean Marie BOHAN, aux torts de ce dernier. La présente insertion est faite en conformité de l'article 250 du code civil.

Samedi 9 juin 1900. Le Finistère.

Conseil de préfecture, réclamations.

Le Conseil de préfecture a tenu jeudi une séance dans laquelle ont été discutées les protestations contre les opérations électorales qui ont eu lieu le 6 mai.

Commune de Pouldergat section de Pouldavid : les élections de Pouldavid sont annulées.

Samedi 28 juillet 1900. Le Finistère.

Trouble-fête.

Il y avait fête au village de Trégouzel, en Ploaré, à l'occasion d'une aire neuve. Le nommé Henri PLOUHINEC¹⁸⁴ soudeur à Pouldavid, y arriva en état d'ivresse et chercha chicane aux personnes présentes. Le propriétaire, le sieur QUÉAU voulut le mettre à la raison ; pour toute réponse, il reçut un formidable coup de poing sur le nez qui saigna abondamment. Sa femme reçut également une gifle de cet ivrogne. Enfin une femme DOARÉ débitante, fut aussi maltraitée par le brutal.

Il est condamné à 1 mois de prison.

Mercredi 15 août 1900. Le Finistère.

Conseil de Préfecture.

Le conseil de préfecture s'est réuni lundi après-midi pour examiner les protestations formulées par M. Pierre BELBÉOC'H électeur à Pouldavid, contre M. LE GALL élu conseiller municipal le 22 juillet dernier.

Les arrêts seront rendus ultérieurement.

Mercredi 22 août 1900. Le Finistère.

Foudre.

La foudre est tombée dimanche soir vers 7 h 1/2, sur un tronc de chêne voisin oe la ferme occupée par François PÉRENNES au Penn Ker, et a gagné une meule de foin, qui a été entièrement consumée. Grâce à la rapidité des secours, les autres meules voisines et la maison d'habitation ont pu être préservées. La perte se monte 150 F, le fermier n'était pas assuré.

Samedi 1^{er} septembre 1900. Le Finistère.

Ivre mort.

Jean LE BARS¹⁸⁵ 20 ans soudeur, a tellement absorbé de petits verres, qu'il est tombé sur la route, où il a été ramassé par des agents qui l'ont conduit au violon municipal. Or, en janvier dernier, il avait été condamné à 10 jours d'emprisonnement avec sursis. Condamnation à 8 jours d'emprisonnement et perte, par suite du bénéfice du sursis.

¹⁸⁴ Né à Pouldavid le 7/05/1869 fils De Laurent et de Marie Jeanne TROADEC.

¹⁸³ Cf **LE Finistère** du 18/03/1899.

¹⁸⁵ Jean Emmanuel LE BARS né le 19/05/1880 à Kerrem, fils Michel et de Marie Anne LE BARS.

Samedi 27 octobre 1900. Le Finistère.

La fièvre aphteuse.

Par arrêté on date du 25 octobre 1900, M. le Préfet du Finistère a autorisé la réouverture des foires et marchés dans les communes de Pouldergat, Brasparts et Locronan.

Samedi 3 novembre 1900. Le Finistère.

Sociétés agricoles concours de Plonévez-Porzay.

Le concours organisé par le comice agricole de Douarnenez a eu lieu mardi avec grand éclat au bourg de Plonévez-Porzay. Plusieurs animaux exposés étaient remarquables.

Beurres : 4è prix Noël TANGUY de Pouldergat.

Samedi 10 novembre 1900. Le Finistère.

Bataille de dames.

Angélina LE CORRE¹⁸⁶ femme NÉDÉLEC 22 ans, et Joséphine LE JEUNE¹⁸⁷ femme MARZIN 40 ans ménagères à Pouldavid, sont on très mauvais rapports ; journellement elles s'adressent les plus grossières injures et souvent en viennent aux coups.

Le 15 octobre dernier, la scène a été plus violente ; après s'être crêpé sérieusement le chignon et administré des coups de sabot, elles ont même frappé avec une marmite.

Pour les calmer, le tribunal les condamne chacune à 16 F d'amende, peine qui est suspendue pour la femme MARZIN.

Samedi 22 décembre 1900. Le Finistère.

Maraudeurs.

Jean LE BARS¹⁸⁸ âgé de 30 ans soudeur à Pouldavid, et Henri COATMEUR âgé de 18 ans manœuvre à Douarnenez, ont pénétré chez Mme veuve De LAMBRIÈRE à Tréboul, et y ont pris plusieurs bottes de paille afin de se faire un lit dans leur bateau. LE BARS est condamné à 1 mois de prison et son compagnon à 6 jours.

Samedi 12 janvier 1901. La Résistance.

Cours d'assises 3è affaire.

Le nommé Jean Marie BOHAN âgé de 30 ans, marin-pêcheur à Pouldergat, mari père de deux enfants, est un homme d'un tempérament nerveux, violent et brutal, qui s'adonne à l'ivrognerie...

Mercredi 16 janvier 1901. Le Finistère.

Coups à ascendant.

Cour d'Assises du Finistère 1ère session de 1901. Présidence de M. le conseiller Du BOIS Du TILLEUL.

Audience du 7 janvier 1901 4è affaire.

Le nommé Jean Marie BOHAN¹⁸⁹ âgé de 30 ans, marin-pêcheur à Pouldergat, mari père de deux enfants, est un homme d'un tempérament nerveux, violent et brutal, qui s'adonne à l'ivrognerie. Sa femme a été obligée de se soustraire à ses mauvais traitements par le divorce, qui a été prononcé en sa faveur. Vers la fin de janvier 1899, pondant l'instance en divorce, BOHAN se réfugia chez son père et sa mère, tous les deux âgés et dans la misère. Il commença alors à brutaliser sa mère, que son père à raison de ses infirmités ne pouvait défendre. A chaque, instant BOHAN menaçait sa mère de

¹⁸⁶ CF **Le Finistère** du 21/10/1899.

¹⁸⁷ Joséphine Michelle Me LE JEUNE fille de friture née le 8/02/1860 à Pouldavid fille de Jean Marie et de Marie Anne LABOUS, avait épousé le 23/09/1883 Jean Marie MARZIN marin-pêcheur né à Beuzec le 1/12/1856, fils de Joseph et de feue Marie Louise GUÉGUEN.

¹⁸⁸ CF **Le Finistère** du 1/09/1900.

¹⁸⁹ Cf Le **Finistère** des 18/03/1899 & 6/06/1900.

mort, la bousculait, la frappait à coup de poing et de pied, lui crachait au visage, et lorsque la malheureuse s'enfuyait, il la poursuivait et lançait après elle tous les objets qu'il avait sous la main sans craindre de la blesser ou de la tuer. L'accusé conteste les faits qui lui sont reprochés ; il reconnaît seulement avoir poursuivi une fois sa mère dans l'escalier et avoir lancé après elle un marteau dans un moment de vivacité.

Reconnu coupable avec admission de circonstances atténuantes, BOHAN est condamné à 4 années d'emprisonnement et 10 ans d'interdiction de séjour.

Mercredi 27 février 1901. Le Finistère.

Élection sénatoriale, nomination des délégués.

Résultats du choix des délégués appelés à prendre part à l'élection sénatoriale du 31 mars pour la commune de Pouldergat.

Six délégués : MM. HÉNAFF Victor, FILY Jean, KERVAREC Yves, PÉRENNOU François, LAOUÉNAN Gabriel, COSMAO Alain.

Deux suppléants : MM. LE BERRE François, GRIFFON Henri.

Samedi 20 avril 1901. Le Finistère.

Recensement.

Pouldergat : nombre de maisons 375, nombre de ménages 587, habitants 2.961.

Samedi 4 mai 1901. Le Finistère.

Bataille de femmes.

A la fin du mois de mars dernier, les nommées Marie PAUBET femme PLOUHINEC âgée de 32 ans, et Jeanne PLOUHINEC femme PAUBET âgée de 22 ans, demeurant à Pouldavid, se disputèrent avec une femme QUINTRIC leur voisine, chez qui elles avaient fait irruption.

Des paroles on en vint aux coups et toutes les deux frappèrent cette dernière ; l'une la prit par le chignon et la traîna jusque dans le couloir de la maison.

Quant à la femme PAUBET, il n'est pas établi qu'elle ait porté des coups ; elle est renvoyée des fins de la poursuite.

Condamnation 2 jours d'emprisonnement avec sursis à la femme PLOUHINEC.

Dimanche 5 mai 1901. L'Ouest-Éclair.

Une vie de travail.

Le 24 avril dernier mourait à Douarnenez une vieille femme nommée Hélène QUÉLENNEC¹⁹⁰, célibataire, âgée de 91 ans.

Cette personne, native de Pouldergat, a été pendant 75 ans dans la même famille et a été successivement au service de quatre générations.

Elle est morte chez ses maîtres, rue Ste Hélène. Elle était titulaire de la médaille du travail.

Mercredi 8 mai 1901. Le Finistère.

Élections municipales décision du Conseil d'État.

Par décision du 2 mars dernier, le Conseil d'Etat :

1°) A annulé l'arrêté en date du 12 août 1900, par lequel le Conseil de préfecture du Finistère, statuant sur les opérations électorales auxquelles il a été procédé le 22 juillet dans la commune de Pouldergat pour le renouvellement du conseil municipal, a annulé l'élection de M. LE GALL Jean.

2°) M. LE GALL est déclaré maintenu dans son mandat de conseiller municipal.

Samedi 6 juillet 1901. Le Finistère.

Examens du certificat d'études.

¹⁹⁰ Hélène QUELENNEC était née à Kernoten le 28/11/1809, fille de jean tailleur d'habits et de Marie JULIEN. AK. 2017

Ecole publique des garçons de Pouldergat : COURTÉ Yves, DONNARS Jean, FERRANT Yves.

École communale des filles de Pouldergat : LE BIHAN Clara, NORRANT Marie Anne, LE BERRE Joséphine, PÉTON Joséphine.

École communale de Pouldavid : GUILLOMA Marie Yvonne.

Samedi 20 juillet 1901. Le Finistère.

Pour faire le « zigue ».

Henri PLOUHINEC¹⁹¹ 32 ans soudeur à Pouldavid, assistait à la Fête nationale à Douarnenez et se trouvait sur la place pour assister au feu d'artifice. Les gendarmes qui maintenaient l'ordre, apercevant des individus qui voulaient s'emparer de lanternes vénitiennes, leur firent des observations.

PLOUHINEC se mit à injurier le maréchal-des-logis et à le boxer. Néanmoins ce dernier put le saisir et tous les deux roulèrent à terre. 1 mois de prison.



Samedi 31 août 1901. Le Finistère.

Vente au village de Kergonnec.

Vente par adjudication volontaire en l'étude de Mtre DONNART notaire à Pont-Croix le vendredi 27 septembre d'une propriété rurale fonds et droits réunis située au village de Kergonnec, en la commune de Pouldergat, contenant environ 19 hect 82a 37. Revenu annuel : 1.000 F.

Mise à Prix : 40.000 francs. Entrée en jouissance par la perception des revenus au 29 septembre 1901 et par mains au 29 septembre 1906.

Samedi 14 septembre 1901. L'Ouest-Éclair.

Nomination du clergé : M. LE ROY vicaire de Pouldergat est nommé vicaire à Crozon.

Samedi 19 octobre 1901. Le Finistère.

Élection sénatoriale, les délégués.

Pouldergat : 6 délégués, MM. SALIOU François, QUIDEAU Hervé, LE BERRE François, LE BARS Alain, RENÉ Jean, KERVAREC Yves.

2 suppléants : LE GALL Jean, JOLIVET François.

Mercredi 30 octobre 1901. Le Finistère.

Certificat d'aptitude pédagogique.

¹⁹¹ CF **Le Finistère** du 28/07/1900.

Dans liste par ordre alphabétique des candidats admissibles aux épreuves pratiques et orales des instituteurs : Pierre LE ROUX de Pouldergat.

Mercredi 20 novembre 1901. Le Finistère.

Actes officiels.

Par arrêté en date du 15 novembre 1901. M. le Préfet, sur la proposition de M. l'inspecteur d'Académie, a nommé :

Instituteur publics à Pouldergat M. LE NOUY de Trégunc.

Institutrice adjointes à Pouldavid Mme LE NOUY de Trégunc.

Samedi 30 novembre 1901. Le Finistère.

Vente du manoir de La Chesnay.

Vente par licitation lundi 23 décembre en l'étude de Mtre DONNART notaire à Pont-Croix du manoir de la Chesnaye, avec la réserve, d'une contenance de 6 hect 67a. 60.

Mise à prix : 15.000 F.

Samedi 14 décembre 1901. Le Finistère.

Mendiant voleur.

Yves KERIVEL¹⁹² 52 ans sans profession ni domicile, est originaire de Pouldergat. Sa femme et ses enfants habitent Pouldavid ; il les a abandonnés il y a environ 10 ans pour se livrer bien que très valide, à la mendicité et au vagabondage.

Il ne se contente pas de mendier ; il vole partout où il passe, du linge et des vêtements. Dans la commune de Plomelin, il a commis plusieurs faits de ce genre. Le dernier vol connu à sa charge est celui d'un paletot, au château de Lanhuron en Gonesnac'h, appartenant à M. De LEGGO. Condamné à 3 mois de prison.

Samedi 28 décembre 1901. Le Finistère.

Émigration.

Nous avons déjà eu à signaler l'exode de soudeurs de Douarnenez qui se rendent en Belgique. Ces jours derniers 4 de nos compatriotes partis pour ce pays sont arrivés à Nieuport. Ce sont les nommés LE BIHAN Jean 19 ans né à Ploaré, LAGADEC Yves 25 ans né à Poullan, LE BERRE Laurent 30 ans né à Pouldergat, KERSALÉ Jean Yves 32 ans, né Plogonnec.

Mercredi 22 janvier 1902. Le Finistère.

Filouterie d'aliments.

Yves François Marie BOURDON 19 ans, originaire de Pouldergat, est venu s'échouer à Châteaulin le 11 de ce mois. Ne sachant comment se procurer à manger, il entra au restaurant de la femme PAVEC où après s'être bien restauré, il déclara qu'il n'avait pas le sou pour payer et qu'on n'avait qu'à prévenir la police. Condamné à 8 jours de prison

Samedi 8 mars 1902. Le Finistère.

Jeunes vandales.

Police correctionnelle, Tribunal de Quimper. Audience du 4 mars 1902.

Jean QUENTREC 16 ans, Alain LE BARS¹⁹³ 16 ans, et Jean HÉLIAS¹⁹⁴ 15 ans, demeurant à Pouldavid, ont une réputation de mauvais sujets.

¹⁹² Né le 17/04/1849 au Créach, fils d'Henri et de Marie Louise GLÉAU, il avait épousé le 3/11/1878 Marie Catherine HÉLIAS née à Mahalon fille des feux François et de Marie Anne KERIBIN.

¹⁹³ Alain Marie LE BARS né le 17/12/1885 à Kerhomen, fils d'Alain et de Marie RAPHALEN.

¹⁹⁴Jean Marie HÉLIAS né le 6/10/1886 à Pouldavid, fils de Jeanne et de Marie Anne MOREAU.

Le 3 courant, ils ont pénétré dans la propriété de Kervern, appartenant à M. BELBÉ0C'H et ont renversé des clôtures en ronces artificielles en brisant 6 poteaux. Ils ont brisé également 6 barreaux d'une barrière.

Les deux premiers sont condamnés chacun à 25 F d'amende avec sursis ; HÉLIAS est remis à ses parents comme ayant agi sans discernement.

Mercredi 16 avril 1902. Le Finistère.

Certificat d'aptitude pédagogique.

La commission, chargée de procéder à l'examen du certificat pédagogique pour l'année 1901-1902, a établi la liste des candidats jugés dignes de ce certificat et les a proposés pour l'avancement. Est nommé instituteur Pierre LE ROUX à Pouldergat.

Samedi 26 avril 1902. Le Finistère.

Fête patronale de Pouldavid.

Un groupe de commerçants et de jeunes gens de Pouldavid se sont réunis à la mairie à l'effet de désigner les membres d'un comité local chargé d'organiser les réjouissances de l'Arbre de Mai, réjouissances qui auront lieu cette année les dimanche 4 et lundi 5 mai, jours de la fête patronale.

On nous promet des divertissements aussi nombreux que variés.

Samedi 3 mai 1902. Le Finistère.

Fête du 5 Mai à Pouldavid.

Voici le programme des fêtes qui seront données lundi : à 1 h de l'après-midi, courses de cheveaux au galop et au trot, trois prix de 15, 10 et 5 F pour chacune de ces courses ; à 2 h courses de bicyclettes-: 1ère (cantonale) quatre prix de 10, 8, 7 et 5 F, 2è (inter-nationale) trois prix de 15, 10 et 5 F. et un quatrième consistant eu un bon pour 6 photographies ; à partir de 3 h concours de fumeurs, courses en sacs, nombreux jeux ; à 5 h gavotte d'honneur ; à 6 h bataille de confetti ; à 9 h bal en la salle THOMAS.

Mercredi 25 juin 1902. Le Finistère.

Certificat d'études primaires.

Les examens pour le certificat d'études primaires ont eu lieu à Douarnenez le mardi 17 juin pour les aspirantes du canton. Ont été reçues :

Pouldergat. Marie Catherine ANCEL, Marie Magdeleine LE GALL, Héloïse HONORÉ, Joséphine JONCOUR, Yvonne MIDY, Marie Jeanne KERVAREC.

Pouldavid. Vincente DREULETTE, Jeanne GUILBAUD.

Mercredi 9 juillet 1902. Le Finistère.

Vols d'églises

Assises du Finistère 2è session de 1902. Audience du 7 Juillet, 2è affaire.

Le 3 mars dernier Eugène Médard SALAÜN Agé de 33 ans mécanicien, sans domicile fixe, sortait de la maison d'arrêt de Quimper où il venait de purger 6 mois de prison pour escroquerie. Il avait en sa possession un petit pécule qu'il se hâta de dépenser dans les cabarets de la ville, puis il prit la direction de Douarnenez.

Il se rendit à Pouldavid, et dans la nuit du 5 au 6 mars vers 10 h du soir, il pénétra dans l'église de cette localité où brisant un vitrail et en escaladant une fenêtre sise, à 1 m. 40 du sol. L'accusé arracha et emporta six troncs qui furent retrouvés brisés et dévalisés sur le bord du chemin. SALAÜN dit qu'ils contenaient environ 22 F.

Dans la nuit du 8 au 9 mars SALAÜN pénétra de la même façon dans la sacristie et dans l'église de Kerfeunteun où il força avec un morceau de fer un tronc dans lequel il déroba environ 2 ou 3 F.

Le lendemain, dans la nuit du 9 au 10 mars, il pénétra à l'aide d'escalade dans l'église d'Ergué-Gabéric en passant par un carreau resté ouvert. Il alluma un cierge pour s'éclairer et fractura un tronc dans lequel il trouva 0 F 50.

La même nuit il pénétra entre minuit et 2 h du matin dans l'église d'Ergué Armel en s'aidant d'une statue qui lui servit d'échelle pour s'élever jusqu'à la hauteur des fenêtres. Il y fractura 3 troncs dans lesquels il recueillit dit-il, 0 F 95.

Deux jours plus tard, le 12 mars, SALAÜN se constitua prisonnier de lui-même à la gendarmerie de Briec et fit le récit de ses vols.

Il soutient qu'il n'a pas de complice et affirme qu'il a toujours agi seul. Il a déjà subi 3 condamnations pour violences, filouterie d'aliments, vagabondage et escroquerie,

Reconnu coupable avec circonstances atténuantes, SALAÜN est condamné à trois années d'emprisonnement

Samedi 23 août 1902. Le Finistère.

Bourses.

La Commission départementale reçoit délégation à l'effet d'allouer des bourses pour l'école pratique d'industrie de Brest. Sur le rapport de M. HÉMON, deux bourses vacantes dans les lycées sont attribuées, savoir :

- 1°) celle du lycée de Brest, au jeune KERUZORÉ dont la mère tient un commerce à Pouldavid.
- 2°) celle de Quimper, au jeune Robert LE NOUY dont le père est instituteur à Poudavid.

Lundi 8 septembre 1902. L'Ouest-Éclair.

Laïcisation.

L'école communale de Pouldavid commune de Pouldergat, a été laïcisée par arrêté préfectoral du 2 septembre.

Aussitôt l'arrêté connu, une délégation des pères de familles, porteurs d'une pétition signée de tous les habitants, s'est rendue à la préfecture pour prier le préfet de surseoir à l'exécution de cet arrêté. Les sœurs tenaient cette école depuis 1876.

Mercredi 17 septembre 1902. Le Finistère.

Enseignement primaire, nomination dans le corps enseignant.

Par arrêtés préfectoraux rendus sur la proposition de M. l'inspecteur d'Académie, est nommée institutrice publique à Pouldavid : Mme RIOU de Gouézec.

Mercredi 19 septembre 1902. Le Finistère.

Laïcisation de l'école, protestations.

Dès qu'on connut à Pouldergat la laïcisation de l'école communale de Pouldavid une délégation de pères de famille s'est rendue samedi à la Préfecture pour prier le préfet de surseoir il l'exécution de l'arrêté. Ils ont remis une pétition signée de tous les habitants, faisant valoir que les religieuses tenaient cette école depuis 1876.

Lundi des incidents tumultueux se sont produits dans la commune ; les institutrices ont été insultées ainsi que d'autres fonctionnaires. Comme les troubles menaçaient de recommencer hier, l'autorité préfectorale y a envoyé des brigades de gendarmerie sous la direction de M. ALLIN-TOMASI commissaire spécial.

Samedi 20 septembre 1902. Le Finistère.

Nominations

Par décision de M. l'inspecteur d'Académie, ont été nommés : Instituteurs stagiaires à Tréboul M. GUILLOU de Pouldavid. Institutrice stagiaire à Pouldavid Melle CORRIC de Tréboul.

Mercredi 24 septembre 1902. Le Finistère.

Sociétés agricoles, concours de Poullan.

Poulinières : 1^{er} prix à M. Pierre. BELBÉOC'H de Pouldergat 20 F.

Samedi 18 octobre 1902. Le Finistère.

Échos des manifestations.

La manifestation de Pouldavid en faveur des sœurs vient de se terminer devant le tribunal de simple police de Douarnenez.

Les faits ne sont pas contestés. Des prévenus vont même jusqu'à en tirer vanité. Pendant une partie de la nuit du 8 septembre, les manifestants ont parcouru le bourg, allant du logement de l'instituteur à la maison du maire, s'arrêtant sous les fenêtres des personnes qui ne prenaient pas parti pour les Sœurs et, au cri de : Vive la liberté! leur ont fait charivari. Le charron QUÉMÉNER ne parlait de rien moins que de prendre le maire et l'instituteur par les pieds et de les jeter. à l'eau.

Mtre DELAPORTE est accouru prêter à ses malheureux « électeurs » le secours de son organe. Cette conduite les honore, a-t-il dit. On ne pouvait plus mal trouver.

L'affaire s'est prosaïquement terminée par la condamnation de QUÉMÉNER à 15 F d'amende ; de Zoé HÉRÉUS¹⁹⁵, Rosalie PICHON¹⁹⁶, Marie MAZÉAS, Marie LE GUELLEC, Marie COATMEUR, Marie Yvonne LOSSY à 5 F d'amende chacune ; Clémentine LE GUELLEC¹⁹⁷ et Marie LE COZ ont été acquittées.

A la même audience, François QUIDEAU était poursuivi pour refus de loger un gendarme porteur d'un billet de logement ; il voulait le mettre à coucher dans son comptoir.

Samedi 1^{er} novembre 1902. Le Finistère.

Coups.

Un maçon de Pouldavid François LE DOUY¹⁹⁸ 28 ans a frappé et brutalement jeté à terre un vieux chiffonnier. 10 jours de prison avec sursis.

Mercredi 19 novembre 1902. Le Finistère.

• Chemins vicinaux de Pouldergat au Juch et du Juch à Guengat.

Le Conseil général a émis un vœu qu'il soit procédé le plut tôt possible à l'achèvement du chemin vicinal de Pouldergat au Juch, ainsi qu'à la rectification du chemin du Juch à Guengat.

• Un événement peu banal à Pouldavid.

Une mère qui se délivre elle-même et qui vient, 24 heures après la naissance de son enfant ¹⁹⁹ le présenter à la mairie et signer le registre de l'état-civil en présence de deux témoins, voilà, qui n'est pas ordinaire. C'est cependant ce qu'à fait à Poudavid le 10 de ce mois, la brave dame Q²⁰⁰... dont le mari marin-pêcheur, est momentanément absent.

¹⁹⁵ Zoé Joséphine HÉRÉUS née le 5/07/1887 à Pouldavid, fille de Jacques marin-pêcheur et de Clémentine GUELLEC. Elle épousera le 13/06/1920 à Pouldavid Joseph Marie BONIZ marin-pêcheur de Douarnenez fils de Clet et de Mélanie QUEFFURUS.

¹⁹⁶ Rosalie Marie Josèphe PICHON née le 12/09/1886 à Pouldavid, fille de Jean Yves marin-pêcheur et de Jeanne Marie SAVINA. Elle épousera le 26/06/1910 à Pouldavid Jean Marie BÉQUET soudeur né à Guiler, fils de Thomas et de Catherine GUICHAOUA.

¹⁹⁷ Clémentine Philomène LE GUELLEC née à Pouldavid le 25/05/1860 fille d'Ergat et de Clémentine RENÉ. Elle avait épousé le 10/09/1882 à Pouldergat Jacques HÉRÉUS marin-pêcheur fils de feu Hervé et de Marie CAROFF.

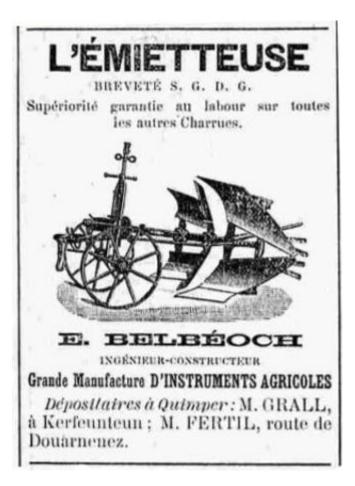
François Marie LE DOUY né le 1/05/1072 à Brunguen fils de Michel sabotier et de Marie Anne LE SAUX.

¹⁹⁹ Anna Jeanne Yvonne née le 9/11/1902.

²⁰⁰ Jeanne LE STUM née le 19/05/1861 à Plozévet fille de Vincent et de feue Jeanne FLOCH, avait épousé le 20/09/1896 à Pont-Croix Henri QUÉRÉ marin-pêcheur né le 3/02/1869 à Plouhinec, fils des feux Henri et Anne TRIVIDIC.

Il y a deux ans elle fit encore mieux, si possible. Étant accouchée sur le bord de la grand'route, à 14 kilomètres de son domicile, elle demanda un pantalon qu'une personne charitable s'empressa de lui offrir, se le passa, mit son bébé²⁰¹ dans son tablier et arpenta ainsi la respectable distance qui la séparait de sa demeure. Le lendemain, elle vaquait allégrement à ses occupations ordinaires.

S'il y avait dans la région beaucoup de mères constituées de la sorte, les personnes de l'art pourraient aller faire leurs offres de services ailleurs.



Samedi 3 janvier 1903. L'Action Libérale.

Audience correctionnelle du 30 décembre.

M. PÉTON, habitant de Pouldergat, se plaint d'avoir été frappé par un de ses voisins, M. LE GALL, et d'avoir été grossièrement diffamé par la femme de ce dernier.

Mtre DELAPORTE soutient la demande, que combat Mtre DE SEVIGNY. Le tribunal prononce le jugement à l'audience de mercredi, acquitte le sieur LE GALL du chef de coups, et condamne sa femme, qui a la langue bien pendue, en 20 F de dommages et intérêts.

Mercredi 7 janvier 1903. Le Finistère.

Brûlé vif.

Un vieillard de 64 ans Alain Corentin JOLIVET²⁰² n'était pas sorti depuis 2 jours de la petite maison qu'il habitait seul au village de Kerlivic. Son fils qui avait une lettre à lui remettre, voulut pénétrer dans la demeure ; mais tout était clos. Inquiet à juste titre, il appela des voisins et une jeune

²⁰¹ Philomène Louise née le 4/01/1900.

Alain Corentin JOLIVET fils d'Alain et de Marie Renée ANCEL était né le23/09/1838 à Kerlivic, il avait épousé le 2/09/1863 Marie Thérèse Victoire HÉNAFF de Botcroaguez fille de Jean et de Marie Michelle Rose LE CLECH.

fille brisa un carreau à une fenêtre et se pencha pour voir par l'ouverture ainsi pratiquée Elle aperçut le vieillard étendu la figure sur l'âtre. On pénétra par le grenier et on trouva le malheureux gisant mort sur des souches éteintes, ayant le ventre, les cuisses et l'avant-bras gauche complètement brûlés. Les chairs étaient cuites au point de se détacher des os. Une forte odeur d'eau-de-vie indiquait clairement dans quelles conditions le vieillard avait trouvé la mort.

Vendredi 9 janvier 1903. L'Ouest-Éclair.

Pouldergat, brulé vif.

Alain JOLIVET, cultivateur, âgé de 64 ans, habitant au village de Kerlivic en Pouldergat, en voulant se chauffer sans doute, est tombé dans le foyer, et les flammes se sont aussitôt communiquées à ses vêtements.

Le pauvre vieillard ne put se retirer seul, et, quand on accourut à son secours, il était carbonisé.

Mardi 13 janvier 1903. L'Ouest-Éclair.

Un crime à l'Hôtel Dieu.

Nouveaux détails, un crime de la colère, l'état de la victime. Rennes le 12 janvier.

Voici quelques détails complémentaires sur le crime que nous avons relaté brièvement hier. Ce n'est pas dans la salle Germaine, comme une erreur typographique nous l'a fait dire hier, mais dans la salle Madeleine que les filles en traitement à l'Hôtel Dieu étaient réunies. Il était 7 h du soir. Deux ou trois filles étaient couchées, dont la fille Marie Louise PAGES; les autres, groupées autour de la table, plaisantaient la fille JAMONT en train d'écrire une lettre.

Le vacarme était assourdissant et naturellement dans un pareil milieu, les plaisanteries les plus ignobles se croisaient parmi toutes ces drôlesses. C'est alors que la fille PAGÈS, ne pouvant dormir, s'écria : « allez-vous bientôt cesser votre *potin*, tas de... ».

Anne Marie SCORDIA²⁰³ répondit par une injure personnelle à l'adresse de Marie Louise PAGÈS. Cette dernière s'avança alors vers Anne SCORDIA et la gifla. SCORDIA répondit en envoyant un tabouret dans les jambes de sa collègue, qui revint à la charge et gifla de nouveau la SCORDIA.

Folle de rage, celle-ci saisit un couteau Pradel qui se trouvait sur son lit et, d'un seul coup, l'enfonça dans le ventre de la PAGÈS, qui tomba lourdement sur le parquet. Elle se releva pourtant, et étanchant le sang qui sortait en abondance d'une cruelle blessure, elle se recoucha en disant à ses amies « voyez donc comment le sang coule! ».

L'infirmier de service qui se trouvait à l'étage supérieur ayant entendu du bruit dans la chambre des filles vint se rendre compte des causes du vacarme. Comme il entrait l'une des filles lui dit « La PAGÈS a son compte, on vient de la trouer (sic). »

La victime était évanouie quand l'interne arriva. Il se rendit compte immédiatement de la gravité de la blessure, et prévint le docteur PERRIN De La TOUCHE, qui pratiqua la suture de la plaie qui avait attaqué la vessie, afin d'arrêter l'hémorragie.

La meurtrière, pendant toute cette scène, était restée impassible. Elle ne cessait de répéter : « Elle va nous f... la paix, maintenant, la g... ».

M. GONDELLE, commissaire de police, prévenu par téléphone, est allé à 8 h procéder aux premières constations. Il a dû se contenter d'interroger l'infirmier et les filles témoins du crime, car la victime était dans un état comateux qui ne lui laissait aucune conscience de ce qui se passait à côté d'elle.

Anne Marie SCORDIA, la coupable, est âgée de 36 ans et est née à Pouldergat. Elle a été écrouée à la maison d'arrêt.

Quant à la victime, elle a 26 ans et est native de Caen (Calvados).

Samedi 17 janvier 1903. Le Finistère.

• Écho d'une laïcisation à Pouldavid.

²⁰³ Anne Marie SCORDIA est née au moulin du Roz le 25/12/1866, fille de René et de Marie HÉLIAS. AK. 2017

Le tribunal de simple police de Douarnenez a dans son audience de lundi dernier condamné à 1 F d'amende et aux dépens le nommé Jean COATMEUR 14 ans enfant de chœur à Pouldavid, poursuivi à la requête du maire de Pouldavid pour avoir enduit de matières trop odorantes la porte de l'école des garçons. Il avait voulu venger sa mère et sa sœur, — une mère chrétienne et une fille de Marie, — déjà poursuivies pour tapage injurieux et nocturne à l'occasion de la laïcisation de l'école des filles. A la sortie du prétoire, on a hué le jeune sectaire. Que les temps sont changés.

• Le sac de l'usine MASSON à Douarnenez.

Cour d'Assise du Finistère, audience des 14 & 15 janvier.

Les débats de cette passionnante affaire ont commencé mercredi. Dd tous les manifestants onze seulement ont été retenus, parmi ceux-ci Jean Emmanuel LE BARS 22 ans soudeur à Pouldavid.

Rappel des faits. La compagnie d'alimentation des Franches-Montagnesest propriétaire rue du Môle, à Douarnenez, d'une usine ayant appartenu autrefois à M. AMIEUX et connue sous le nom d'usine MASSON. Elle voulut établir des machines pour souder les boites métalliques servant aux conserves de sardines. Les ouvriers, craignant la réduction de leurs salaires, en conçurent une vive irritation qui fut partagée par toute la population ouvrière de Douarnenez. Le montage de ces machines fut à peine terminé au mois de juillet et l'usine allait fonctionner quelques jours après. A l'occasion de la fête nationale, le syndicat des soudeurs de Douarnenez décida d'organiser une grande manifestation qui devait parcourir les principales rues de la ville.

Vers 9 heures, la manifestation se mit en marche. Arrivés devant la porte de l'usine, les manifestants s'arrêtèrent et brisèrent à coups de pierres les vitres de l'habitation du gérant. La grille était fermée empêchant l'entrée dans l'usine. Ils firent alors un détour, fracturèrent une porte donnant, par derrière, sur une rue isolée et envahirent l'usine. Les efforts du commissaire de police et de la gendarmerie furent impuissants à rétablir l'ordre. Toutes les cloisons, toutes les rampes furent arrachées, les carreaux et les vitrages brisés ; toutes les machines quelles qu'elles fussent, furent mises hors d'usage ; des caisses contenant des boites vides éventrées et le contenu foulé aux pieds. La forge allumée, fut renversée et sur le feu répandu, on mit des matières combustibles dans le but d'incendier l'usine. La cheminée seule résista aux efforts qu'on fit pour la renverser. Pendant ce temps, le drapeau rouge était arboré sur le bâtiment.

Il a été impossible d'évaluer le nombre des manifestants qui, d'après les uns étaient de 600 à 700, d'après les autres de plus de 1.000. Il a été impossible également de déterminer exactement les responsabilités et de découvrir tous ceux qui ont pris part au pillage.

Cependant l'instruction a relevé des charges très graves contre tous les accusés.

COUBLANT sonnait du clairon et marchait on tête de la manifestation. Il monta sur un toit voisin et se mit à sonner la charge. Il sonna le feu au moment où l'incendie commençait et enfin c'est quand il sonna le ralliement que les pillards quittèrent l'usine.

Un public nombreux, parmi lequel nombre d'ouvriers de Douarnenez et des communes avoisinantes, remplissait la salle des audiences et celle des Pas-Perdus. Un piquet du 118è de ligne et de nombreux gendarmes, assuraient le service d'ordre.

Le jury après une longue délibération, rapporte un verdict affirmatif sur toutes les questions et concernant tous les prévenus; mais il admet en leur faveur les circonstances atténuantes. La cour se retire pour délibérer.

Rentrée de nouveau en séance, elle rend un verdict condamnant tous les accusés chacun à 2 ans d'emprisonnement et chacun, solidairement et par corps à 200 F d'amende.

L'audience est terminée à 8 h. du soir. Des scènes déchirantes se produisent à la sortie des condamnés. L'auditoire est vivement ému. La session est close.

Samedi 17 janvier 1903. L'action Libérale.

L'interdiction du breton.

A la chambre, une partie de la séance d'hier, vendredi, a été consacrée à l'interpellation de M. LAMY, député du Morbihan, sur l'interdiction de la langue bretonne dans les écoles, pour les sermons et pour le catéchisme.

« Puisqu'il est permis de s'expliquer en breton devant les justices de paix, dit-il, et que d'ailleurs le gouvernement permet ou tolère les sermons ou instruction religieuse en basque, en flamand et même en italien dans certaines communes de la frontière, de quel droit prétend-il proscrire le sermons en breton ?

Les réponses du ministère a été celle qu'on pouvait attendre de son parti pris d'arbitraire!

« La langue française doit être seule employée dans les églises comme dans les écoles du gouvernement. La paix se fera certainement en Bretagne, mais seulement par la soumission absolue du clergé à nos ordres ».

Jeudi 22 janvier 1903. L'Ouest-Éclair.

Pour les pêcheurs de sardines.

Le comité présidé par M. De KERJÉGU avait décidé de verser de suite 100.000 F aux pêcheurs. La répartition attribue les sommes ci-après à chaque commune : Douarnenez 21.120 F, Tréboul 7.350 F, Ploaré 920 F, Pouldergat (Pouldavid) 310 F.

Vendredi 27 février 1903. L'Ouest-Éclair.

Tribunal correctionnel de RENNES, audience du 26 février.

Le drame de l'Hôtel Dieu.

Nos lecteurs se souviennent du drame sanglant qui se déroula le 11 janvier dernier dans la salle St Madeleine, réservée aux filles soumises en traitement à l'Hôtel Dieu.

Une querelle s'était élevée entre les filles SCORDIA Anna et JAMONT au sujet d'une lettre que celle-ci écrivait à son ami. La fille PAGÈS, que le bruit empêchait de dormir se leva et se dirigeant vers SCORDIA qui travaillait près de son lit lui appliqua une gifle. La fille SCORDIA saisissait un tabouret qu'elle lança, sans l'atteindre, dans les jambes de la fille PAGÈS, qui ayant voulu recommencer à frapper la SCORDIA fut blessée par celle-ci d'un léger coup de couteau à la main.

Germaine PAGÈS allait répondre à la provocation de son adversaire quand la fille SCORDIA se précipita sur elle et lui enfonça dans le ventre, jusqu'au manche, son couteau, qu'avec une cruauté inouïe elle retourna dans la plaie qu'elle essaya d'agrandir en faisant exécuter à l'arme un mouvement de va et vient de bas en haut.

La victime eut la vessie perforée et aurait succombé à son horrible blessure si une infirmière n'était allée chercher en toute hâte un interne qui fit les premiers pansements.

La fille SCORDIA est originaire de Pouldergat. Elle est âgée de 36 ans et parle assez difficilement le français. Elle a la figure dure, laide et est coiffée d'un bonnet de linge rond.

Son casier judiciaire est orné de 16 condamnations.

Interrogée, elle dit ne se rappeler de rien et soutient que c'est en se précipitant sur elle que Germaine PAGÈS se serait enferrée d'elle-même.

Les témoins de la scène défilent devant le tribunal et sont d'accord sur la manière, décrite plus haut, dont s'est passé le drame. La victime, qui est vêtue avec une élégance discrète qu'on n'est pas habitué à rencontrer dans ce monde spécial, dépose sans acrimonie et avec quelque timidité.

Malgré une bonne plaidoirie de M. MOCUDÉ, le tribunal condamne la fille SCORDIA à la peine sévère de 3 ans de prisons.

Mercredi 11 mars 1903. Le Finistère.

Vol d'une vache.

Un cultivateur venait d'acheter une vache vendredi dernier à la foire de Pouldavid. Pour en payer le prix, il entra dans une auberge, après avoir eu soin d'attacher la vache à un anneau près de la porte. Quand il sortit, l'animal avait disparu. Le lendemain, un menuisier de Tréboul M. SINOU reconnut l'animal, qu'un nommé PÉRON essayait de vendre à n'importe quel prix. Il prévint la police ;

mais PÉRON pour éviter des poursuites, consentit à payer le prix de la vache en y ajoutant une somme de 15 F comme indemnité.

Samedi 25 avril 1903. Le Finistère.

Commission départementale.

Dans une séance tenue jeudi matin, la commission départementale a accordé les secours de 400 F à la commune de Pouldergat pour travaux aux écoles de Pouldavid.

Samedi 2 mai 1903. Le Finistère.

Instituteurs promus ou titularisé à partir du 1^{er} janvier 1903.

Promotion d'après l'ancienneté dans la classe : à la 3è classe Mme RIOU à Pouldavid.

Mercredi 6 mai 1903. Le Finistère.

Instituteurs promus ou titularisé à partir du 1^{er} janvier 1903: M. Pierre LE ROUX à Pouldergat.

Mercredi 3 juin 1903. Le Finistère.

Vente par licitation à Pouldavid.

Une Chambre au premier étage d'une maison ayant façade à l'ouest sur une rue, donnant du nord et de l'est sur une propriété TANGUY et du midi sur la propriété LE MOAL, et le grenier audessus de cette chambre.

Une Cour sise derrière la maison au levant, close de murs. Le tout occupé par les époux NOLIS, co-licitants.

Mise à prix fixée par le Tribunal 10 F.

Cette vente est poursuivie en exécution d'un jugement contradictoire rendu par le Tribunal, civil de première instance de Quimper, le 26 février 1903.

A la requête de Jean-Yves FRIANT marin-pêcheur, demeurant rue de Pouldavit à Douarnenez ; Yvonne FRIANT et Joseph GUÉGUEN son mari demeurant ensemble 5 rue Jean-Bart à Douarnenez ; Joseph FRIANT marin-pêcheur rue de Pouldavid à Douarnenez ; Louise FRIANT et Laurent DERRIEN son mari de Douarnenez ; Marie FRIANT célibataire majeure, rue de Pouldavid à Douarnenez ; et Alain FLATRÈS marin-pêcheur rue Jean-Bart, à Douarnenez demandeurs.

Et Marie Josèphe FLATRÈS et Yves LAMANDÉ charron son mari, du bourg de Plomelin ; Yves KERVIEL cultivateur au bourg de Plomelin ; Noël KERVIEL terrassier sur les travaux du Havre, domicilié chez Yves KERVIEL son frère au bourg de Plomelin ; Jean Noël PLATRÈS cultivateur au bourg de Plomelin ; Yves PLATRÈS journalier au bourg ; Jean FLATRÈS charron, au bourg de Plomelin ; Charles KERVIEL cultivateur au Roudaou en Plomelin ; Françoise ALLANOT veuve de Charles FLATRÈS, cuisinière de Saint Brieuc 15 rue des Promenades, en son privé & tutrice naturelle et légale de Suzanne FLATRÈS mineure, issue de son dit mariage, défendeurs.

Et encore Marguerite GUÉGUEN et Henri FRIANT journalier son mari, du Dourigou en Pouldergat. Marie-Perrine HÉLIAS veuve en premier mariage d'Henri GUÉGUEN, et Joseph NOLIS marin-pêcheur son mari actuel, demeurant ensemble à Pouldavid, défendeurs.

Et enfin Marie-Anne BERLIVET veuve de Jean FRIANT, ménagère rue de Pouldavid, en Douarnenez, tutrice naturelle et légale de Bernadette FRIANT, mineure issue de son mariage avec feu Jean FRIANT. Herlé FRIANT marin-pêcheur à Douarnenez, en privé & qualité de subrogé-tuteur de la mineure Bernadette FRIANT. Marie-Anne FLATRÈS et Alexandre BERNARD marin-pêcheur, son mari de Douarnenez. Jeanne FRIANT et Joseph LE BOUGUENNEC employé de gare son mari, de Coutances, également défendeurs.

Mercredi 1^{er} juillet 1903. Le Finistère.

Certificat d'études primaires.

Voici les résultats des examens passés ces jours derniers dans le canton de Douarnenez.

Pouldergat: Louis COAJOU, Mathieu SIMON.

Pouldavid.: Pierre ANSQUER, Jean LE BERRE, Noël BRANJOU, Jean FILY, Jean LE GALL, Guillaume LARVOR, René LE NOUY, Henri Le PORS, Joseph SAVINA.

Samedi 25 juillet 1903. Le Finistère.

Instruction publique.

Des médailles et mentions honorables ont été décernées par M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts aux instituteurs, institutrices et directrices d'écoles maternelles du Finistère. Mention honorable à M. LE NOUY directeur de l'école de Pouldergat.

Les pilleurs d'épaves.

Police correctionnelle, Tribunal de Quimper. Audience du 21 juillet.

Mardi ont commencé les débats de la fameuse affaire du *Fresia*, ce vapeur allemand chargé de fûts d'essence de térébenthine, qui fut brisé sur la côte de Penmarc'h et dont les épaves, jetées à la côte, furent pillées par les riverains. Les prévenus sont divisés en deux catégories ; ceux qui ont volé et ceux qui ont recelé. Les premiers sont au nombre de 28, & les autres sont 19 personnes poursuivies pour recel, parmi lesquels Pierre LE CLOAREC²⁰⁴ 36 ans peintre à Pouldavid.

Parmi eux, il en est qui ont fait du trafic en revendant ces fûts à des commerçants.

Les interrogatoires terminés, M. MAURANGES substitut du procureur de la République, prononce son réquisitoire. Selon lui, les prévenus doivent être classés en trois catégories. La première est composée des pécheurs riverains qui ont recueilli les épaves ; ce ne sont pas les plus coupables. Ce sont de pauvres gens ; il demande pour eux toute l'indulgence possible et l'application de l'ordonnance de 1680. La deuxième comprend les transporteurs de la marchandise ; ceux-ci n'ignoraient pas la provenance de la marchandise qu'ils ont transportée : ils doivent être retenus comme complices, ayant agi avec connaissance de cause.

A 6 heures 1/2 du soir, l'audience est levée et renvoyée au lendemain midi 1/2.

Samedi 1^{er} août 1903. Le Finistère.

Actes officiels.

Par décret en date du 30 juillet, est nommé chevalier du Mérite agricole HÉNAFF propriétairecultivateur à Pouldergat.

Dimanche 23 août 1903. L'Ouest-Éclair.

Un voisin bien reconnaissant.

Quimper, ce matin à la première heure, plusieurs personnes apercevaient une vache attachée à un arbre sur le champ de foire. Un homme rôdait autour de cette bête et l'offrait en vente aux passants.

Le brigadier de police PIRION étant venu à passer dans la rue de Kerfeunteun vers 7 h ½, trouvant suspectes les allures de cet individu, l'interrogea. Ses réponses ayant paru embarrassées, il fut conduit au poste.

Quelques minutes après arrivait au poste de police M. LE BRUSQ, propriétaire à Kerlaouen en Pouldergat, qui venait déclarer qu'une vache lui avait été volée.

Il fut tout étonné de trouver sa vache à la porte du poste de police.

Le voleur n'était en effet autre que son voisin Joseph BARRÉ, 29 ans, journalier à Pont Glaz en Pouldergat.

L'hiver dernier la femme BARRÉ fut gravement malade et LE BRUSQ lui envoyait du lait de la vache que son mari vola hier! BARRÉ a été mis en état d'arrestation.

²⁰⁴ Poursuivi pour recel, quoique sachant bien que les épaves trouvées à la côte ne sont pas leur propriété et qu'ils doivent en faire la déclaration à l'administration de la marine dans les 24 heures, ont omis sciemment de faire cette démarche et ont recueilli, qui un fût, qui deux, qui trois. Condamné à 10 j de prison et 50 F d'amende. Il était né le 31/12/1866 au bourg de Pouldergat, fils de Jean et de Marie Jeanne LE GALL.

Mercredi 2 septembre 1903. Le Finistère.

Vol d'une vache.

Joseph BARRÉ 29 ans, journalier à Pouldergat, ayant pris au milieu d'un troupeau une vache appartenant au sieur BRUSQ fermier à Kerlouéret, vint la mettre en vente à la foire de Quimper.

20 jours de prison avec sursis.



Samedi 12 septembre 1903. Le Finistère.

• Vente de plusieurs lots à Pouldavid par Mtre DURAND notaire à Quimper.

Vente par suite de liquidation judiciaire à la mairie de Douarnenez le mardi 22 septembre.

<u>2è lot</u>. Une maison à usage de commerce, à l'ouest de la maison et y attenant autre maison. Derrière la maison art 1er, une cour et un hangar. Mise à prix : 1.500 F.

<u>3è lot</u>. A Pouldavid à l'ouest et attenant au 2è lot, un jardin d'une contenance de 270 m2 environ. Mise à prix : 200 F.

 $\underline{4}$ è lot. A Pouldavid à l'ouest et attenant au 3è lot, un autre jardin d'une contenance de 3 ares environ. Mise à prix : 200 F.

Clauses de réunion pour les 2è, 3è et 4è lots.

 $\underline{5\`{\rm e}}$ lot. Au même lieu de Pouldavid, une partie de jardin, d'une contenance d'environ 575 m2. Mise à prix : 500 F.

<u>6è lot</u>. A Pouldavid une autre partie de ardin, d'une contenance d'environ 711 m2. Mise à prix : 500 F.

<u>7è lot.</u> A Pouldavid, une troisième portion de Jardin, d'une contenance de 703 m2 carrés. Mise à prix : 500 F.

Clauses de réunion pour les 5è, 6è et 8è lots.

• *Nomination*.

Par décision de M. l'inspecteur d'Académie, ont été désignées dans les fonctions d'institutrices stagiaires à Beuzec-Cap-Sizun Melle CORRIC de Pouldavid, à Pouldavid Melle FAOU normalienne.

Mercredi 16 septembre 1903. Le Finistère.

Élection sénatoriale nomination des délégués.

Dimanche ont eu lieu dans les diverses communes du département les élections des délégués pour l'élection sénatoriale.

Pouldergat. 6 délégués MM. Jean LE GALL, Victor HÉNAFF, Jean JACQ, René JEAN, Gabriel LAVANANT, Jean Guillaume LE MOAL; 2 suppléants MM. Hervé QUIDEAU; Jean FILY.

Samedi 19 septembre 1903. Le Finistère.

Concours agricoles comice agricole de Douarnenez.

Le beau temps avait amené mardi dernier une foule considérable à Plogonnec où avait lieu cette année le concours organisé par le comice agricole de Douarnenez. Le concours a été remarquable tant par le choix des produits agricoles exposés que par le nombre et la qualité des animaux. Aussi la commission a-t-elle eu fort à faire pour décerner les prix. Au banquet donné à midi et demi dans la salle d'école des garçons, fort bien décorée pour la circonstance.

Juments poulinières suitées de leurs produits de l'année : 3è prix 15 F à Pierre BELBÉOC'H de Pouldergat.

Dimanche 27 septembre 1903. L'Ouest-Éclair.

Vente par licitation de la métairie de Kerourien

Vente par le tribunal civil de première instance de Quimper samedi 10 octobre 1903.

<u>6è lot</u> en la commune de Pouldergat : la métairie de Kerourien d'une contenance d'environ 54 hectares 54 ares 18 centiares. Revenu net d'impôts d'après le bail expirant en 1910 : 1.000 F. Mise à prix 30.000 F.

Samedi 3 octobre 1903. Le Finistère.

Vente de la métairie de Kerourien.

Vente par licitation devant le Tribunal civil de Quimper le samedi 10 octobre de plusieurs lots situés en diverses communes dont le 6è lot en celle de Pouldergat.

Métairie de Kerourien d'une contenance de 54 hect 54a 18, ayant un revenu net d'impôt de d'après le bail expirant en 1910, de 1.000 F.

Mise à prix : 30.000 F.

Samedi 24 octobre 1903. Le Finistère.

Coups mortels à ascendant.

René COROLLER²⁰⁵ 68 ans ancien cultivateur, ayant demeuré à Landudec, habitait depuis la Saint-Michel dernière avec son fils René couvreur, au bourg de Pouldavid. Tous deux s'étaient rendus au bourg de Landudec le dimanche 18 courant, pour conclure un arrangement au sujet d'une question d'argent qui devait être réglée en présence de l'autre fils Michel, cultivateur à Kerennal.

Mais comme, vers 4 h du soir, ils ne s'étaient pas encore rencontrés, le père se décida à reprendre le chemin de la maison. Michel, qui était dans le débit de Mme veuve LE BERRE, le vit passer sur la place et le fit appeler.

Il vint à l'auberge et tous deux, en bons amis, prirent chacun une consommation. Mais pendant que l'on trinquait, Michel qui avait un peu bu, reprocha à son père de dilapider ce qu'il possédait. La discussion s'envenima ; le fils saisit son père, le fit tomber, et au moment où le vieillard se releva, lui lança un violent coup de pied qui l'atteignit à l'aine gauche.

Natif de Pouldreuzic, fils de Jean et de Marie TRIVIDIC, veuf de Jeanne CONAN AK. 2017

Le père COROLLER se plaignit aussitôt d'avoir été gravement blessé, voyant qu'il souffrait beaucoup, Mme LE BERRE lui donna un logement. Le blessé fut conduit dans une chambre ; un médecin lui fut proposé par son fils ; mais il refusa à le voir, et, demanda à être transporté le lendemain chez lui. Or, dans la matinée, il expirait. Le vieillard s'était levé et avait été trouvé par une domestique, étendu près de son lit, vers 5 h. 1/2, tenant une écuelle à la main et ne donnant plus signe de vie.

En présence de ces faits, le maire de Landudec fit prévenir la gendarmerie et le juge de paix de Plogastel-Saint-Germain. Après leurs constatations, ils avisèrent le parquet de Quimper qui se transporta, dès le lendemain, sur les lieux, accompagnés de M. le docteur COLIN médecin-légiste.

Après l'autopsie du cadavre, M. le juge d'Instruction a procédé à l'interrogatoire de l'inculpé et à l'audition des témoins. Michel COROLLER n'aurait point cherché à se disculper; il a reconnu les faits et a paru vivement regretter l'acte qu'il a commis. Son attitude a été bonne ; son repentir doit être sincère. L'inculpé est âgé de 38 ans et est père de famille de 5 enfants ; il vivait en bonne intelligence avec son père. Après l'enquête, il a été mis en état d'arrestation.

L'autopsie a révélé que le père COROLLER était atteint d'une hernie inguinale gauche. Le coup de pied a été porté dans l'aine de ce côté et a déterminé une péritonite, cause certaine de la mort. En outre l'homme de l'art a constaté une congestion du poumon droit.

La conduite du père COROLLER n'était pas irréprochable. Il était veuf pour la seconde fois depuis environ un an et, depuis cette époque, il s'enivrait presque tous les jours, dépensant son argent à tort et à travers ; c'est pourquoi ses enfants s'inquiétaient de ces prodigalités.



Samedi 31 octobre 1903. Le Finistère.

Le sac de l'usine MASSON.

Les débats de l'action en responsabilité intentée par MM. MASSON & Cie à la ville de Douarnenez ont commencé jeudi dernier devant le tribunal civil de Quimper.

La ville de Douarnenez demande, si elle a encouru une responsabilité, quo cette responsabilité soit partagée par les communes de Ploaré, Tréboul et de Pouldergat, où habitent plusieurs des manifestants ayant pris part au sac de l'usine, et par le syndicat des soudeurs, comme ayant organisé la manifestation qui a donné lieu au pillage.

Mtre De CHABRE au nom de MM. MASSON & Cie, a réclamé une somme de 42.000 F pour réparation des dégâts, plus des dommages intérêts à fixer

Le reste de la séance de jeudi a été consacré aux plaidoiries de Mtre De CHAMAILLARD pour la ville de Douarnenez, Mtre GRIVART de Kerstrat, pour les communes de Tréboul et de Ploaré, Mtre LE DIBERDER pour la commune de Pouldergat et les soudeurs condamnés par la cour d'assises.

Le substitut du procureur de la République, a donné mercredi ses conclusions. Il a admis la responsabilité des communes mises en cause et celle des soudeurs condamnés par la cour d'assises, mais a rejeté celle du syndicat des soudeurs. Le jugement sera rendu ultérieurement,

Lundi 2 novembre 1903. L'Ouest-Éclair.

Instruction publique, enseignement primaire, nomination : M. LE GUILLOU normalien est nommé instituteur stagiaire à Pouldergat.

Samedi 7 novembre 1903. Le Finistère.

Le sac de l'usine MASSON.

Le tribunal civil de Quimper a rendu jeudi son jugement dans cette affaire, le tribunal met tout d'abord hors de cause un sieur SIMON assigné par erreur, et les deux communes de Tréboul et de Pouldergat.

Il condamne la commune de Douarnenez à payer...

Samedi 28 novembre 1903. Le Finistère.

La monte en 1904.

Voici pour l'arrondissement de Quimper, la liste des étalons de Pouldergat qui ont été approuvés par la commission de surveillance : *Faro* à COSQUER, *Tander, Honoré* & *Uranus* à BELBÉOC'H.

Samedi 30 janvier 1904. Le Finistère.

Conseil de Préfecture.

Le conseil de préfecture se réunira le vendredi 5 février prochain, à 2 h de l'après-midi. Le rôle de la séance comprendra en autre l'affaire suivante : M. LE NOUY²⁰⁶, instituteur à Pouldavid, Taxes sur les vélocipèdes en 1903, demande de réduction.

Samedi 6 février 1904. Le Finistère.

• Mort subite.

Un vieux scieur de long de 67 ans, Guillaume DOARÉ²⁰⁷ de Pouldavid, travaillait lundi à extraire des souches dans un champ dépendant du village du Roz. A midi, on lui avait apporté son diner qu'il mangea de bon appétit. Ne le voyant pas revenir le soir, vers 7 h 1/2, ses deux fils se mirent à sa recherche et le trouvèrent mort à l'endroit même où il travaillait.

• Tempête sur les côtes de Bretagne.

A Douarnenez bien que le port fut entièrement protégé contre le vent, la marée a balayé lundi une partie des quais, inondant les magasins. Le raz-de-marée s'est fait sentir dans la rivière de Port-Rhu et dans l'anse de Pouldavid, où de nombreux bateaux de pêche ont eu leurs amarres brisées.

A Audierne, la digue a été démolie sur une longueur de 40 à 50 m, en face du grand bassin où s'abritent les bateaux de Lervilly. Tout le tablier du pont de la Montagne a été enlevé. L'eau a envahi les quais, les places, la ligne du chemin de fer ; dans les cabarets du port, la mer charriait les comptoirs.

²⁰⁶ Mathieu René LE NOUY né le 8/02/1867 à Quimper, fils de Mathieu et de Marie Anne PRIGENT, avait épousé à Quimper le 6/08/1888 Anne Marie ASCOËT institutrice adjointe née le 9/06/1868 à Quimper, fille de Pierre Me Auguste et de Marie Françoise ROBLOT domiciliés à Lorient.

²⁰⁷ Fils de Louis et d'Isabelle STOBEC, il avait épousé le 1/01/1864 Marie Jeanne GUIDAL fille de feu Corentin et d'Anne LEZOUALCH.

17 barriques de vin, provenant on ne sait d'où, ont été jetées à la côte, près de Goulien, et réduites en miettes.

La mer entière n'était qu'une vaste nappe d'écume qui, sous un clair de lune superbe, se précipitait, sur la côte avec un bruit formidable ; partout elle a laissé quantité de sable et de gros galets

Mardi 16 février 1904. L'Ouest-Éclair.

Conférence de L'A.L.P.

Dimanche, à 3h ½ du soir, a eu lieu, au bourg de Pouldergat, sous les auspices du Comité républicain cantonal de Douarnenez, une réunion de L'A.L.P., qui a obtenu un vif succès.

Le président du Comité cantonal a d'abord expliqué succintement aux 200 auditeurs qui se trouvaient dans la salle, ce qu'est L'A.L.P.; son programme, son but et ses moyens d'action. Un exposé de la situation actuelle a suivi et la conclusion a été un appel aux bonnes volontés des libéraux et la revanche que le bulletin de vote peut nous donner lors des prochaines élections municipales et de celles qui suivront.

- M. Charles BELBÉOC'H, propriétaire à Kervern en Pouldavid, a résumé en breton les explications précédentes et dénoncé avec toute la puissance de la langue bretonne les attentats à la liberté auxquels nous assistons, la rage au cœur. Il a raconté, en termes indignés la dernière expulsion de Ploërmel.
- M. Pierre BELBÉOC'H, frère du précédent orateur, a ensuite entretenu l'auditoire de la situation politique du canton.

Les orateurs ont été très applaudis. Un comité a été fondé de suite et le bureau a été partagé entre Pouldergat et Pouldavid.

Des adhésions nombreuses pour les deux localités ont été recueillies et on s'est séparé aux cris de : «Vive la France! Vive la République ». C'est le sixième comité fondé dans le canton de Douarnenez.

Samedi 27 février 1904. Le Finistère.

Vol dans l'église de Pouldavid.

Pendant la nuit du 22 au 23 courant, un malfaiteur s'est introduit dans l'église de Pouldavid en brisant un carreau d'une fenêtre située près du chœur et élevée d'environ 1 m 30 du sol.

Une fois à l'intérieur du monument, il a descellé et emporté un tronc en fonte fixé à un pilier, et qui pouvait contenir 1 F 25. Il est sorti par la grande porte dont il avait ouvert les deux battants.

Le bedeau dont l'habitation touche pourtant à l'église n'a rien entendu. On n'a aucun indice qui puisse mettre sur la trace du voleur.

Mercredi 6 avril 1904. Le Finistère.

Nominations.

Instituteurs et institutrices promus ou titularisés à partir du 1er janvier 1904. Promotions d'après l'ancienneté à la 3è classe M. LE NOUY & Mme LE NOUY à Pouldavid.

Mercredi 4 mai 1904. Le Finistère.

Élections municipales

Pouldergat à 21 conseillers. La liste réactionnaire a passé entièrement dans la section de Pouldavid. Dans la section de Pouldergat, aucun électeur ne s'est présenté et par suite, le bureau n'a pu être constitué.

Samedi 14 mai 1904. Le Finistère.

Société de courses.

Nous apprenons avec plaisir qu'après une réunion, une Société de courses vient de se créer à Douarnenez. Le Comité est ainsi formé : M. E. CHARDON président ; M. Pierre BELBÉOC'H

propriétaire, éleveur à Pouldergat, vice-président; MM. L. PICAUD et Ch. GIARD secrétaires ; M. Jules BÉLÉGUIC trésorier.

La date de ces courses est fixée au 21 août prochain. Elles auront lieu sur la magnifique grève du Riz, si fréquentée par les touristes. Le programme sera publié à une date ultérieure. Nous ne doutons pas de la pleine réussite de ces courses et nous souhaitons bonne chance aux organisateurs qui cherchent à favoriser le commerce local tout en améliorant la race chevaline.

Mercredi 18 mai 1904. Le Finistère.

Élections municipales.

Les élections municipales n'ayant pas eu lieu dans la section de Pouldergat, la municipalité n'a pu être élue.

Dimanche 5 juin 1904. L'Ouest-Éclair.

Les élections.

Comme on le sait, la commune de Pouldergat, dont les électeurs s'étaient mis en grève, a enfin élu à une forte majorité la liste républicaine libérale et chassé, à l'exemple de beaucoup de communes de France, la municipalité socialiste qui ne lui avait donné que des déboires.

L'élection du maire et des adjoints a donné les résultats suivants : Maire M. Charles BELBÉOCH, propriétaire et agriculteur à Kervern en Pouldavid ; 1^{er} adjoint à Pouldergat M. QUIDEAU propriétaire cultivateur, adjoint sortant ; 2è adjoint M. LE BARS propriétaire cultivateur ; adjoint spécial à Pouldavid M. LE BIHAN soudeur.

Samedi 18 juin1904. Le Finistère.

Certificat d'études primaires.

Voici la liste des élèves des écoles communales du canton de Douarnenez qui ont obtenu leur certificat d'études aux examens du 11 juin.

Garçons.

École de Pouldergat. Jean LE BERRE, Hervé GUIRRIEC, Jean HASCOËT.

École de Pouldavid. Jean LARVOR, Jacques LUCAS, Vincent QUEFFURUS.

Filles.

École de Pouldergat. Jeanne ANCEL, Jeanne LE BERRE, Marguerite BOLZER, Marie LE BOT, Marie HÉLIAS, Armande HÉNAFF, Marie LEZOUALCH, Yvonne LE PENSEC.



Vendredi 1^{er} juillet 1904. L'Ouest-Éclair.

Tribunal correctionnel de Quimper. Braconniers de pêche.

Cinq marins-pêcheurs et un soudeur de Douarnenez, les nommés Henri PLOUHINEC 35ans, Louis CARIOU 24 ans, Joseph BIDEAU 31 ans, Henri BOSSER 53 ans, Jean PROVOST 19 ans, marins-pêcheurs et Hervé KERSALÉ 38 ans soudeur, ont barré l'arche du pont de Pouldavid à l'aide d'un filet et ont battu l'eau au moyen de perches pour faire entrer le poisson dans ledit filet.

Sont condamnés les deux premiers à 8 jours de prison et 25 F d'amende, le 3è à 2 jours et 25 F et les trois derniers sont acquittés.

Mercredi 3 août 1904. Le Finistère.

• Élections aux Conseils d'arrondissement.

Pouldergat: JACQ 334 voix, PIERRE 196 voix.

• *Instruction publique*.

Par arrêté de M. le ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts, en date du 4 juillet 1904, les récompenses ont été accordées aux instituteurs et institutrices dont les noms suivent pour l'enseignement aux adultes et la participation aux œuvres complémentaires de l'école en 1904.

Lettres de félicitations à Yves RIOU instituteur à Pouldavid.

Jeudi 11 août 1904. L'Ouest-Éclair.

Nouvelles maritimes. Récompenses accordées pour faits de sauvetage. Direction de Nantes. Médaille de bronze à Me PITTY²⁰⁸ née LE GOUIL, marchande de poissons à Pouldavid.

Samedi 13 août 1904. Le Finistère.

Marie Jeanne LE BERRE²⁰⁹ femme COROLLER âgée de 24 ans habitant Pouldavid, revenait du bal vers 11 h du soir. Elle eut de la difficulté à se faire ouvrir, car on dormait à poings fermés dans la maison. Finalement la femme SALIOU vint lui ouvrir de mauvaise humeur. Elle gifla la femme COROLLER qui riposta avec tant de vigueur qu'elle lui brisa une côte.

50 F d'amende à la première et 16 F à la femme SALIOU.

Samedi 27 août 1904. Le Finistère.

Nomination d'institutrices.

Par décision de M l'Inspecteur d'Académie ont été nommées : Institutrice stagiaire à Locronan Melle LE FAOU de Pouldavid, et à Pouldavid Melle LE BORGNE d'Ergué-Gabéric.

Samedi 24 septembre 1904. Le Finistère.

Sociétés agricoles, concours de Douarnenez.

Mardi dernier avait lieu le concours annuel organisé par le comice agricole, du canton de Douarnenez. Les récompenses ont été réparties de la manière suivante.

Génisses de 1 à 2 ans : 3è prix 5 F ex-æquo BELBÉOC'H de Pouldergat, et LE GRAND du Juch.

Génisses de 2 à 8 ans : 2è prix 20 F COURTÉ de Pouldergat.

Samedi 1^{er} octobre 1904. Le Finistère.

Nomination.

Institutrice adjointe à Pouldavid Melle QUEFFÉLEC de Tréboul et à Tréboul Mme PICHON de Pouldavid.

Samedi 26 octobre 1904. Le Finistère.

Mort accidentelle.

Michel BOURDON âgé de 31 ans soudeur rue Paugam, à Douarnenez, était allé dimanche ramasser des châtaignes en compagnie de sa femme et de ses enfants. A un moment donné, on le vit

²⁰⁸ Françoise Anna GOUIL née le 16/02/1883 à Pouldergat, fille de Jean Yves marin pêcheur et de Philomène NÉDÉLEC, avait épousé le 5/05/1907 à Pouldavid Louis Marie PITTY marin pêcheur né le 17/07/1880 à Penhars, fils naturel de feu Marie Jeanne PITTY.

²⁰⁹ Née le 3/05/1880 au bourg fille de François couvreur et de Marie LE MEUR, elle avait épousé le 20/04/1898 à Pouldergat René COROLLER natif de Landudec, fils de René et de feue Jeanne CONAN. AK. 2017

franchir un talus, puis, comme il tardait à reparaître, sa femme se mit à sa recherche. Elle finit par apprendre qu'on venait de le trouver mort dans le chemin menant au village de Kerven.

M. le docteur JACQ a déclaré, après examen, que la mort était due à la rupture d'un anévrisme.

Mercredi 9 novembre 1904. Le Finistère.

Capture d'un, aigle.

Un cultivateur du village de Saint-Tey a capturé un aigle vivant qui ne mesure pas moins de deux mètres d'envergure.

Samedi 17 décembre 1904. Le Finistère.

La monte en 1905.

Pour satisfaire à un désir exprimé par plusieurs de nos lecteurs dos campagnes, nous croyons bon de donner la liste de ces étalons pour l'arrondissement de Quimper.

Pouldergat : *Vander* demi-sang, *Honoré* demi-sang, *Uranus* demi-sang, *Barabas* demi-sang, à M. Pierre BELBÉOC'H ; *Euro* trait à M. COSQUER.

Samedi 24 décembre 1904. Le Finistère.

Méfaits de l'ivresse.

Alain GONIDEC 33 ans marin-pêcheur à Pouldavid, s'enivre fréquemment, injurie et menace sa femme et brise tout chez lui.

Le 3 courant, dans une de ces scènes, GONIDEC était en train de casser le mobilier lorsque son beau-frère, M. François LE BIHAN adjoint spécial de Pouldavid, intervint. Aussitôt GONIDEC le saisit par les épaules, le renversa et lui porta des coups de pied et de poing. 10 F d'amende.

Samedi 7 janvier 1905. Le Finistère.

Outrages.

René QUINIOU 26 ans marin-pêcheur à Pouldavid, prenait part à un rassemblement de plus de 200 personnes, occasionné par un enfant qui avait dérobé un gâteau d'un sou à une marchande installée sur le trottoir rue Duguay-Trouin à Douarnenez. Le commissaire de police, étant intervenu pour faire dégager la rue, fut fort mal reçu par QUINIOU qui, sachant bien à qui il s'adressait continua à l'outrager. 10 jours de prison avec sursis.

Jeudi 16 février 1905. L'Ouest-Éclair.

Douarnenez fin de grève.

La réunion des usiniers et soudeurs a eu lieu lundi à 9 heures pour le retour à l'ancien tarif de 1896. Les deux délégués nantais y assistaient.

Après de longs pourparlers, un arrangement a eu lieu. Le travail a donc repris dans les usines avant-hier mardi. Et dans certains établissements qui avaient acheté le sprat pêché le jour même au Ris, les soudeurs n'ont fait aucune difficulté pour opérer la fermeture des boites.

Un accord est intervenu entre patrons tailleurs et ouvriers et une convention a été signée sans observation.

A ce propos le fameux TRÉHUIDIC (l'homme au pardessus) avait cru devoir se mêler au groupe des tailleurs et pérorer. Mal lui en prit, car il a été expulsé à l'unanimité.

Certains patrons du bâtiment domiciliés dans les communes de Pouldergat, Poullan, Ploaré et Tréboul sont venus adhérer aux conventions déjà stipulées par les patrons douarnenistes. Les usiniers, gérants et mareyeurs ont aussi pris l'engagement de payer leurs manœuvres 2 F 50 par jour pour 10 heures de travail avec 0 F 25 de l'heure pour les travaux supplémentaires ou un minimum de 60 F par mois sans heures supplémentaires ; avec paiement à la quinzaine.

La grève est donc terminée sauf quelques incidents sans importance. La troupe et la gendarmerie son toujours sur les lieux, mais grâce à la sagesse de la population et au parfait sang-froid,

même dans les moments les plus critiques, dont ne s'est pas départi un seul instant le maire de Douarnenez et M. le préfet, elles n'ont pas eu à intervenir.

Mais maintenant on craint la grève à Pont-Croix et à Audierne...

Lundi 20 mars 1905. L'Ouest-Éclair.

Quimper. Vol à l'américaine. Un paysan trop confiant. Les billets de banque du filou.

Samedi vers midi, un sieur B.... propriétaire à Pouldergat, était accosté sur le champ de foire par un Monsieur très bien mis, se disant fort riche et qui désirait, disait-il, connaître quelqu'un pour lui enseigner la culture en Bretagne.

B... tout à fait conquis par les belles manières de son interlocuteur ne fit aucune difficulté pour accompagner celui-ci dans la campagne environnante, lui faisant voir un peu le pays.

Soudain ce prétendu Monsieur, fit semblant de confier au naïf paysan un paquet contenant, d'après lui, une forte somme en billets de banque, en le priant de le conserver de peur des voleurs et d'y mettre ce qu'il pourrait posséder lui-même.

B... y mit ou crut y mettre une somme de 661 F qu'il ne reverra probablement jamais, car sous un prétexte quelconque le filou s'esquiva et ne reparut plus.

Voyant qu'il ne revenait pas, B... se rendit au commissariat de police où le paquet fut ouvert.

Hélas il ne contenait que quelques vieux journaux et une boite de pastilles. Le paquet véritable avait été subtilisé.

On croit que l'adroit voleur avait un complice habille en paysan.

Samedi 13 mai 1905. Le Finistère.

Recensement des chevaux.

La commission chargée de recenser les chevaux et voitures susceptibles d'être réquisitionnés en cas de mobilisation fonctionnera, dans l'arrondissement de Quimper, aux jours et heures ci-après, à Pouldergat le 5 juin de 7 h à 13 h place de l'église.

Samedi 17 mai 1905. Le Finistère.

Conseil départemental de l'enseignement primaire.

Le Conseil de l'enseignement primaire, dans sa dernière réunion à la Préfecture, sous la présidence de M. l'Inspecteur d'Académie, a décidé la création d'un 2è emploi d'adjointe à l'école des filles de Pouldavid.

Mercredi 7 juin 1905. Le Finistère.

Commission départementale.

La Commission départementale s'est réunie samedi dernier, à la Préfecture a donné un avis favorable à la construction d'une classe et de logements à l'école des filles de Pouldavid²¹⁰.

Jeudi 8 juin 1905. L'Ouest-Éclair.

Construction d'une classe et logement à l'école des filles de Pouldavid.

Dans une séance tenue à la préfecture, avis favorable a été donné à la construction d'une classe et de logement à l'école des filles de Pouldavid en Pouldergat.

Mercredi 21 juin 1905. Le Finistère.

Certificat d'études primaires.

Voici les résultats des examens passés ces jours derniers dans les cantons de Douarnenez pour les filles.

²¹⁰ 21/06/1905 **Le Finistère** : Par arrêté en date du 6 juin 1905, M. le ministre de l'instruction publique a décidé la création d'un 2è emploi d'adjointe aux écoles de filles de Plomelin, Spézet, Pouldavid

Pouldergat. Marie BERLIVET, Marie LE BIHAN, Marie CASTREC, Marie DÉRÉDEC, Thérèse LE DOUY, Marie FERRANT, Marie GOURMELEN, Hélène JONCOUR, Pauline LE JONCOUR, Armande KERVAREC, Marie KERVAREC, Célestine LAROUR, Joséphine POUCHOUX, Marie PRIGENT, Anna SIMON.

Pouldavid. Jeanne DARCHEN, Anna HÉLIES, Jeanne LE JEUNE.

Mardi 27 juin 1905. L'Ouest-Éclair.

Nantes. Le danger des lampes à alcool.

Hier matin, vers 11 h un quart, un grave accident est arrivé Hôtel de Nantes, place Bretagne.

Mme BOURHIS, née Anne ASCOUËT²¹¹, âgée de 25 ans, originaire de Pouldergat, logeait à cet hôtel depuis quelques jours avec ses deux jeunes enfants, en attendant l'arrivée de son mari, ouvrier ferblantier à l'usine Sanpignet, à l'île dYeu. Elle était occupée à faire cuire son repas sur une lampe à alcool. Tout à coup celle-ci fit explosion; Mme BOURHIS, craignant un incendie s'empara de la lampe et la jeta par la fenêtre. Par malheur le liquide se répandit sur ses vêtements. La malheureuse, grièvement brulée, et perdant la tête se précipita au travers de la chambre en poussant des cris.

Sa petite fille, Martine, âgée de 3 ans, s'étant approchée de la pauvre femme, le feu se communiqua à ses vêtements. Aux cris poussés par les deux victimes, M. ROBIN, neveu de la propriétaire, se précipita dans l'escalier, enveloppe Mme BOURHIS dans un linge, dégringola l'escalier avec elle et parvint à la sauver. De son côté, Mme GÉNO, une pensionnaire de l'hôtel s'empara de la petite Martine et éteignit le feu.

Mme BOURHIS et sa fille ont été conduites à l'Hôtel Dieu par les Prompts-Secours, après avoir reçu les premiers soins d'un pharmacien du quartier.

Mme BOURHIS a de graves brulures à la jambe, au bras droit et au bas-ventre. La petite Martine a le côté gauche fortement endommagé et des brulures à la tête et aux mains.

Leur état, bien que grave, n'est pas désespéré.

Nous adressons nos félicitations à la famille ROBIN et à Mme GÉNO qui, par leur présence d'esprit, ont évité un plus terrible accident.

Mercredi 5 juillet 1905. Le Finistère.

Chien enragé.

Mercredi dernier, le chien de la veuve COAJOU²¹² demeurant au village du Créach, en la commune de Pouldergat, a mordu deux des enfants de celle-ci, âgés de 18²¹³ et 15²¹⁴ ans, ainsi que les jeunes Louis FRIANT²¹⁵ de Rosternic âgé de 8 ans, et Yves BARIOU de Kerampap.

Ce chien, qui paraissait malade, a été abattu par M. GOURLAOUEN cultivateur à Kerampap. L'autopsie faite par M. PIERRE vétérinaire a démontré que ce chien était atteint de la rage. M. le maire de Pouldergat a immédiatement pris un arrêté interdisant la circulation des chiens dans sa commune, et fait conduire d'urgence les quatre victimes à l'institut Pasteur.

Samedi 22 juillet 1905. Le Finistère.

Noyé.

Dimanche dernier entre 7 et 8 h du soir, le jeune MENS de Mahalon 15 ans, garçon de ferme à Pencréach en Pouldergat, s'est noyé en se baignant dans la rivière de Pouldavid, à proximité du pont du chemin de fer, et en présence de ses camarades impuissants lui porter secours.

²¹¹ Anne Marie HASCOËT ménagère, née à Kerdallaé le 16/03/1879 fille de Gabriel et de Marie Anne DARCHEN avait épousé le 26/09/1900 à Douarnenez Jean Pierre LE BOURHIS soudeur, (°10/07/1871 Douarnenez) fil de Jean François et de Marie Françoise LE BIHAN.

²¹² Marie Hélène GOURLAOUEN née le 6/01/1862 au Créach, fille de Jacques et de Marie Jeanne KERIVEL, avait épousé le 3/07/1886 René COAJOU né le 19/01/1859 fils de René et de Marie Louise HASCOËT. René COAJOU est décédé au Créach le 31/02/1902.

²¹³ Louis COAJOU né le 12/10/1889 à Rosternic.

²¹⁴ René Louis né le 3/04/1887 à Rosternic.

²¹⁵ Louis René Me FRIANT né le 2/01/1897 à Rosternic, fils de Guillaume et de Marie Joseph COAJOU.

Des marins de Pouldavid, accourus au plus vite, se jetèrent immédiatement à l'eau. Un d'entre eux, M Alain PARQUE put le retirer de la rivière, mais toutes les tentatives pour le ranimer demeurèrent inutiles.

Mercredi 26 juillet 1905. Le Finistère.

Récompenses aux instituteurs et institutrices.

Récompenses honorifiques décernées aux instituteurs et institutrices publics du Finistère par arrêté ministériel du 10 juillet courant : lettres de félicitations à Mme RIOU née LE REST institutrice à Pouldavid.

Mercredi 30 août 1905. Le Finistère.

Pour les sinistrés de Pouldavid

Sur l'initiative de MM. DAMEY et LE BAIL une souscription a été faite au sein du conseil général au profit des familles MAZÉAS, BUREL et STÉPHAN, dont le mobilier a été entièrement consumé lors de l'incendie du 23 août dernier, qui a détruit l'une des principales maisons de l'agglomération de Pouldavid.

Cette souscription à laquelle M. le préfet avec sa générosité bien connue, a tenu à prendre part a produit une somme de 280 F qui a été répartie entre les malheureux sinistrés par les soins de MM. KERBRIAND et LE NOUY.

Nous profitons de la circonstance pour adresser aux souscripteurs l'expression de la plus profonde gratitude des victimes.



Samedi 2 septembre 1905. Le Finistère.

Nomination d'instituteurs.

Par arrêté de M. le préfet du Finistère officier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique, et sur la proposition de M. l'inspecteur d'Académie, sont nommée Mlle COZIC institutrice adjointe à Concarneau, institutrice adjointe à Pouldavid, emploi nouveau.

Par arrêté du 26 août 1905, M. l'inspecteur d'Académie a délégué dans les fonctions d'instituteurs stagiaires à Pouldergat PALUT normalien, à Plouhinec (Poulgoazec) POULIQUEN de Pouldergat.

Mercredi 27 décembre 1905. Le Finistère.

Tentative de suicide.

Un vieillard de 80 ans, originaire de Pouldergat nommé BOLZER, a tenté de mettre fin à ses jours.

S'armant d'un fusil de chasse, il s'enferma chez lui et après avoir relié la gachette à son pied droit qui devait faire partir le coup, il s'assit et posa le canon du fusil sous son menton. La détonation retentit, mais la charge rasa simplement la face du pauvre vieux en lui emportant l'oreille droite. Son état n'est pas grave.

Vendredi 9 mars 1906. L'Ouest-Éclair.

Tentative d'inventaire à Pouldavid.

Une tentative d'inventaire a eu lieu mardi matin à Pouldavid et cette fois encore les agents du gouvernement ont été tenus en échecs. A neuf heures, le percepteur de Douarnenez chargé des opérations se rend au presbytère. M. le recteur²¹⁶ lui déclare qu'il n'existe pas de mense curiale, le mobilier lui appartenant. Le président du conseil de fabrique proteste vivement contre ces procédés et refuse, ainsi que tous les conseillers, de signer le procès-verbal. Pendant ce temps, on peut apercevoir le commissaire de police de Douarnenez qui passe, avec deux gendarmes, devant l'église. Inspection faite, ils se retirent.

A dix heures, le percepteur se présente devant l'église qui est bondée de fidèles. Des hommes barrent la grande porte qui est ouverte et en empêche l'accès. A ce moment, le recteur et le président du conseil de fabriquent lisent chacun une protestation qui est écoutée tête nue par tous les assistants.

Le représentant de la loi demande ensuite à pénétrer dans l'église pour y accomplir sa mission. Tous répondent qu'ils s'y opposeront de toutes leurs forces. Le percepteur n'insiste pas, et saluant, se retire sans observations. Le recteur monte alors en chaire et adresse aux fidèles quelques paroles de remerciements pour leur belle attitude de protestation. Les prières alternent avec les cantiques et le « Parce Domine ». Il y eut ensuite salut et bénédiction.

La population est très émue de cet événement qui défraye toute les conversations.

Samedi 13 janvier 1906. Le Finistère.

Tribunal correctionnel de Quimper.

Jean FILY, boulanger à Pouldavid, a chassé sans autorisation sur des terres louées à la société l'Union. 16 F d'amende avec sursis et 5 F de dommages et intérêts.

Samedi 27 janvier 1906. Le Finistère.

Une nouvelle société.

Il vient de se fonder dans cette commune de Pouldergat une société d'assurances mutuelles contre la mortalité du bétail. Dans ce pays où le bétail est si nombreux, il est à désirer que ces sociétés mutuelles locales se développent de plus en plus. L'État les encourage ; elles peuvent recevoir des subventions et rendre de très grands services aux cultivateurs.

Samedi 27 janvier 1906. L'action libérale.

Assurance.

Nous apprenons avec plaisir qu'une Société d'assurance mutuelle contre la mortalité du bétail vient d'être fondée dans la commune de Pouldergat. Chaque assuré doit payer 0 F 75 par tête de bétail et 1 F de la valeur des chevaux. Dès qu'un animal meurt, le sinistré reçoit immédiatement 20 F pour un animal bovin et 20 F pour un cheval. A la fin de l'année, les sommes restant en caisse sont partagées entre tous les sinistrés au prorata de leurs pertes. Il est à souhaiter que ces sociétés mutuelles et locales d'assurance se développent de plus en plus dans ce pays où elles peuvent rendre tant de services aux cultivateurs.

²¹⁶ Vincent Yves OLU, qui en août 1906 est nommé recteur de St Ségal et remplacé par Pierre Marie MARC. Cf « Le clergé de POULDAVID » AK. 2016.

Mercredi 7 mars 1906. Le Finistère.

• Nominations.

Sur la proposition de M. l'inspecteur d'Académie, M. le préfet a nommé : institutrice adjointe à Douarnenez (emploi nouveau) Mme RIOU née COZIC de Pouldavid.

Par arrêté du 27 février 1900, M. l'inspecteur d'Académie a délégué dans les fonctions d'institutrices stagiaires à Pouldavid Melle PERVÉ d'Esquibien.

• Incendie à Pouldavid.

Jeudi soir, vers 8 heures, le tocsin faisait entendre sa lugubre sonnerie, à Pouldavid. Le feu venait de se déclarer dans une maison appartenant au nommé Guillaume SAVINA, une des plus belles du bourg. Mandés en toute hâte les pompiers de Douarnenez se rendirent à Pouldavid avec une partie de leur matériel ; la pompe fut mise immédiatement en batterie et à 9 h tout danger était conjuré.

Cet incendie dont les dégâts sont purement matériels, aurait pu être des plus graves, faute de secours ; aussi nous ne saurions trop engager les municipalités d'une agglomération comme Pouldavid, à faire l'acquisition d'un matériel d'incendie. Elles trouveraient certainement de dévoués citoyens pour s'en occuper efficacement.

Remarqué sur les lieux le maire de Pouldergat, tous les officiers de pompiers, le capitaine des douanes, les instituteurs de Pouldavid, enfin diverses notabilités des environs.

Mercredi 14 mars 1906. Le Finistère.

Les inventaires des biens d'église.

Les inventaires des biens d'église sont suspendus dans le Finistère par suite de la chute du ministère BOUVIER; aucune signification n'a donc été faite depuis 8 jours.

Les fonctionnaires ont dû se présenter cependant dans toutes les communes pour lesquelles la date de l'inventaire avait antérieurement été fixée et signifiée aux ayant-droit, conformément à la loi. Mais des instructions spéciales leur avaient été transmises, leur enjoignant d'avoir à se retirer partout où ils rencontreraient de la résistance.

C'est ainsi que les agents du fisc n'ont pu procéder à l'inventaire dans les communes suivantes où ils se sont présentés, mais dans la plupart desquelles ils ont trouvé les églises fermées à clé : Trégarantec, Cléder, Plougastel-Daoulas, Saint-Eutrope, Loquéffret, Guilligomarc'h, Le Trévoux, Mellac, Kernilis, Plougonvelin, Le Drennec, Pouldergat, Plouguerneau, Pouldavid, Camaret, Plonévez-du-Faon, Guiclan, Taulé, Plogoff, Pouldreuzic, Lababan, Bothorel, Baye, Clohars-Carnoët, Saint-Thurien.

Il est à noter, cependant, que, dans la presque totalité de ces localités, l'inventaire de la mense curiale a eu lieu sans aucun incident.

Mercredi 18 avril 1906. Le Finistère.

Enseignement primaire supérieur. Bourses nationales.

La répartition des bourses nationales d'enseignement supérieur pendant l'année 1905 dans les écoles primaires supérieures a eu lieu il la suite des examens des 4 et 8 mai 1905 auxquels se sont présentés 5.507 aspirants (2.984 garçons et 2.523 filles) 2.306 candidats ont été déclarés admissibles (1.220 garçons et 1.086 filles). Les crédits disponibles ont permis aux préfets d'accorder des bourses ou fractions de bourse de diverses catégories à 535 garçons et à 519 filles.

Voici celle qui a été accordée à Amélie Yvonne KERNÉ née à Pouldergat une demi-bourse d'internat à l'école primaire supérieure de Quimperlé.

Samedi 28 avril 1906. Le Citoyen.

Échiquier électoral : Pouldergat.

Dans l'après-midi, à 4 heures, c'était réunion à Pouldergat, dans la salle mise à la disposition du comité républicain par M. BOURHIS, du bourg. Comme dans la matinée à Poullan, la route qui mène au bourg est sillonnée par des voitures élégantes, des bicyclettes et des automobiles.

C'est le monde sélect de Douarnenez, Tréboul et Pouldergat qui rallie le bourg avec sa valetaille. En voyant cette émigration, les Pouldavidois gagnent aussi le bourg à pieds et bientôt les troupes sont en présences.

Les gens de la rédaction, commis, domestiques, fermiers, recommencent à faire de l'obstruction. M. LE BAIL dit ce qu'il a à dire. A diverses reprises, les républicains, qui étaient en énorme majorité, font le geste de faire sortir les étrangers. M. LE BAIL les retient. Enfin, il arrive un moment où ils perdent patience. Le terrain est nettoyé en un clin d'œil et la réunion se poursuit dans un calme parfait.

Au moment du départ de M. LE BAIL, une ovation lui est faite par les électeurs présents et les gens qui reviennent de la foire de Douarnenez.

Deux femmes seulement ont ramassé chacune un caillou avec lequel elles ont esquissé un geste vague de protestation vers le ciel.

Dans la partie rurale de cette commune où M. LE BAIL fut en minorité en 1902, il y a un réveil marqué de l'opinion républicaine.

Mercredi 16 mai 1906. Le Finistère.

Promotions.

Est promu à la 4e classe: Yves RIOU à Pouldavid et est titularisée Marie QUEFFELEC à Pouldavid.



Samedi 23 mai 1906. Le Finistère.

Bois incendié à Moustoulgoat.

Le 15 courant, vers 6 heures du soir, le feu était aperçu dans un bois de pins, dépendant du village de Moustoulgoat, exploité par Pierre CELTON. Ce dernier fut aussitôt prévenu et l'alarme donnée dans le village.

Les voisins accoururent en hâte sur les lieux et, au bout d'une heure et demie de travail, ils purent se rendre maîtres du feu.

Les herbages qui étaient sous bois ont été brûlés sur 60 m de longueur et environ 17 m de largeur. De 155 a 160 pins mesurant 70 cm de circonférence ont ou leur écorce brûlée sur une hauteur de 50 cm environ.

Ce bois appartient à Mme veuve GRIVART de Kerstrat, propriétaire à Douarnenez ; il n'était pas assuré ; elle évalue son dommage à environ 100 F. Les causes de cet incendie sont inconnues.

Samedi 9 juin 1906. Le Finistère.

Suicide par strangulation.

Le 8 courant, vers 4 h du matin Henri BOSSER²¹⁷ âgé de 55 ans, marin-pêcheur à Pouldavid, revenait de la pêche et rentrait chez lui. A 6 h il en ressortait sans rien dire. Vers 11 h 1/2, Marguerite CELTON domestique, ayant eu besoin d'aller au grenier, aperçut son patron pendu à une des fermes.

Épouvantée, la pauvre fille descendit en toute hâte prévenir le fils. Celui-ci monta immédiatement accompagné de son grand-père. Tous deux se hâtèrent de couper la corde et de prodiguer leurs soins au malheureux désespéré; mais tout fut inutile, la mort avait déjà fait son œuvre. Ce suicide est attribué à un embarras d'argent. BOSSER qui était veuf, laisse cinq enfants.

Samedi 20 juin 1906. Le Finistère.

Certificat d'études primaires.

Voici la liste des élèves déclarées admissibles à l'obtention du certificat d'études primaires dans le canton de Douarnenez, examen qui a eu lieu le 12 courant.

Pouldergat : Joséphine BOURHIS, Marie CASTREC, Marie Jeanne PICHAVANT, Marie GUILLOU.

Pouldavid. Mario FILY, Emma LE JEUNE.

Mercredi 18 juillet 1906. Le Finistère.

Attentat à la pudeur.

Cour d'Assise du Finistère audience du 13 juillet.

Guillaume Armand Marie LE PERVÈS âgé de 51 ans marin-pêcheur à Douarnenez, comparait sous l'accusation d'avoir à Pouldergat, le 5 mars 1900, commis un attentat à la pudeur sans violence sur la personne de Jeanne NERRANT alors âgée de moins de 13 ans. Les débats ont eu lieu à huis clos. Le jury ayant rapporté un verdict négatif, LE PERVÈS est acquitté et remis en liberté.

Mercredi 25 juillet 1906. Le Finistère.

Allocations au clergé.

Par arrêté du 19 juillet 1900, le ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes et le ministre des finances ont approuvé l'attribution d'allocations de quatre ans au ministre des cultes OLU desservant à Pouldavid.

Samedi 11 août 1906. Le Finistère.

• Allocations au clergé.

Par arrêté du 7 août 1906 est approuvée l'attribution d'allocations de quatre ans aux ministres des cultes désignés : ARZEL vicaire, PENGAM desservant tous deux de Pouldergat.

• *Nomination d'instituteurs.*

Par arrêté de M. l'Inspecteur d'Académie en date du 7 août courant, a été nommé : Institutrice publique à St Servais Melle Maria QUEFFELEC de Pouldavid, Instituteur stagiaire M. Noël BERRIVIN soldat, et institutrice stagiaire à Pouldavid Melle Marie Anne NICOT de Pont-Croix.

Mercredi 15 août 1906. Le Finistère.

• Conseil d'arrondissement de Quimper.

Le Conseil renouvelle le vœu qu'il soit procédé, le plus tôt possible, à l'achèvement du chemin vicinal de Pouldergat au Juch, et à la rectification du chemin du Juch à Guengat.

Samedi 25 août 1906. Le Finistère.

Subventions.

²¹⁷ Henri BOSSER né le 21/04/1851 à Mahalon fils d'Henri et de Jeanne Marguerite LE FLOCH, avait épousé le 14/05/1876 à Poullan Marie Anne DARCHEN née le 19/12/1854 à Kervidinic , fille de Jean et de Marie Anne Marie PANSEL.

Une allocation de 200 F est accordée, pour frais d'entretien à l'école d'horlogerie de Cluses, au jeune LE NOUY²¹⁸ fils d'un instituteur de Pouldavid.

Samedi 1^{er} septembre 1906. Le Finistère.

Vol

Le nommé Yves Alain Marie GONIDEC âgé de 34 ans journalier à Pouldavid, s'est introduit dans l'habitation de M. VOUZELLES commerçant rue Duguay-Trouin, et y a dérobé une bicyclette de dame déposée derrière la porte dans le couloir, par Mme BERTHOU. Il a été arrêté au moment où il mettait cette machine en vente au bureau des douanes.

GONIDEC est condamné à 15 jours de prison.

Samedi 8 septembre 1906. Le Finistère.

Bris de clôture.

Pierre MOALIC 25 ans marin-pêcheur à Pouldavid étant ivre, est entré chez Mme BARRÉ crêpière rue Saint-Michel, à Douarnenez, et a voulu s'emparer d'une montre placée au-dessus de la cheminée. Mis à la porte par Mme BARRÉ, MOALIC a brisé un carreau de la fenêtre.

25 F d'amende pour bris de clôture et 5 F d'amende pour ivresse ; le sursis est ordonné pour les 25 F d'amende.

Samedi 12 septembre 1906. Le Finistère.

• Service des eaux.

Une commission composée du maire, du premier adjoint au maire, de deux conseillers municipaux, de l'architecte-voyer et du receveur municipal, s'est rendue samedi dernier, aux sources alimentaires de la ville. Une source nouvelle va être captée. Les services d'eau particuliers sont supprimés, jusqu'à nouvel ordre par suite de la sécheresse, et les bornes-fontaines de Pouldavid et de Ploaré ne seront plus ouvertes au public que 2 h par jour le matin.

• Un combat naval en baie de Douarnenez.

Un exploit à enregistrer dans nos annales maritimes est celui dont l'équipage du bateau de pêche *Bec-Hir* patron François LE BERRE a été le héros dans la nuit du 5 au 6 septembre.

Il était minuit. Nos hommes s'apprêtaient à tirer à terre leurs filets développés en demi-cercle quand tout à coup une effervescence extraordinaire se produisit dans la nappe aquatique limitée par les rets « trop subtils hélas » de nos pêcheurs ; l'intensité de cette effervescence croissait en raison inverse du demi-cercle que formaient les filets péniblement hélés au rivage par leurs extrémités ; une chasse, une bataille, un vrai carnage avait lieu dans cette lice d'un nouveau genre ; une armée, nombreuse et compacte cependant, était en déroute, traquée de tous côtés par des monstres insatiables, leurs ennemis héréditaires ; de nombreux vaincus, préférant la mort à la captivité s'élançaient hors du leur élément pour venir expirer sur le sable du la plage.

Cependant le champ de bataille allait toujours se rétrécissant ; un grésillement se fit bientôt entendre produit par le frôlement des nageoires sur le sable de la grève.

Dans leur ardeur à poursuivre leurs ennemis nos géants s'étaient laissés sottement cerner ; prenant alors conscience de leur situation, ils abandonnèrent la poursuite et la tuerie auxquelles ils se livraient depuis trop longtemps déjà, pour ne plus songer qu'à leur propre existence ; on les vit bientôt bondir dans les airs, puis tête baissée foncer sus aux remparts ajourés qui les emprisonnaient, en poussant des cris rauques et terribles ; mais nos « mathurins » étaient là armés de gaffes, de pieux et d'avirons pour leur barrer le passage et les assommer à qui mieux mieux.

Quand la lutte prit lin, 4 énormes cétacés, des «bélugas» authentiques, ces pirates accusés d'éloigner la sardine du nos côtes, gisaient sur le champ de bataille ; un plus grand nombre plus ou moins grièvement blessés, avaient réussi à s'échapper après avoir pratiqué dans les filets qui les enserraient des brèches irréparables.

_

²¹⁸ Robert Pierre Mathurin né le 29/06/1889 à Lorient, fils de Mathieu René et d'Anne Marie ASCOËT. AK. 2017

Mais quels étaient donc ces marins qui venaient d'accomplir un pareil exploit ? C'étaient des senneurs, oui des senneurs de Pouldavid, c'étaient ces pelés, ces galeux dont on a dit tant de mal.

Mercredi 19 septembre 1906. Le Finistère.

Comices agricoles concours du Juch.

Voici la liste des lauréats du concours agricole qui a eu lieu au Juch, concours organisé par le comice agricole de Douarnenez :

Taureaux de 2 à 4 ans : 2è prix 20 F, BELBÉOC'H.

Vaches pleines : 4è ex-æquo, 5 F, LE BERRE de Plogonnec, BELBÉOC'H. de Pouldergat.

Juments poulinières. ler prix 30 F, COURTÉ de Pouldergat.

Poulains et pouliches de 1 à 2 ans. 2è ex æquo, 10 F BELBÉOC'H. de Pouldergat et BOËTÉ du Juch.

Samedi 22 septembre 1906. Le Finistère.

Nécrologie.

Mercredi dernier une foule nombreuse accompagnait sa dernière demeure Yves TANGUY²¹⁹ époux de Louise BIDEAU victime de l'accident de travail survenu l'avant-veille dans une maison en construction, non loin de la gare de Douarnenez.

De mémoire d'homme, la coquette église de Pouldavid n'avait jamais reçu en son sein un cortège aussi imposant ; c'est assez dire l'estime dont jouissait le défunt parmi toute la population.

C'était en effet un bon époux, un bon père de famille et un bon camarade ; c'était également un ferme républicain peu tapageur, et un excellent patriote.

Aussi la 485è section des vétérans, dont il était membre, s'était-elle fait représenter à la cérémonie religieuse par une délégation, et c'est à l'ombre des couleurs nationales que cet homme de bien est descendu dans la tombe. Nous adressons à sa famille nos plus sincères compliments de condoléance.

Samedi 6 octobre 1906. Le Finistère.

Commission départementale.

La Commission alloue des subventions à la commune de Pouldergat 150 F pour réparations à l'école des garçons.

Samedi 27 octobre 1906. Le Finistère.

Les jugements d'absence.

Par jugement en date du 26 juillet 1906, le tribunal de première instance de Quimper a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence de LE CAVELLEC Jean, né le 19 mars 1827 à Guengat, au lieu-dit Loch ou La Loge, fils de Jean et de Catherine CUZON, journalier célibataire, domicilié en dernier lieu à Pouldergat, a disparu de son domicile il y a environ 40 ans.

Mercredi 31 octobre 1906. Le Finistère.

Tentative de vol.

Ces jours derniers, un propriétaire du village de Pen ar Créac'h, en Pouldergat M. KERLOCH fut réveillé, dans la nuit, par les aboiements de son chien.

Il descendit en hâte et s'aperçut que la porte de son étable était ouverte. Une vache et un taureau avaient disparu. Il appela les gens de la ferme, qui se dispersèrent dans toutes les directions pour retrouver la piste du voleur et des animaux.

²¹⁹ Né le 24/02/1849 à Pouldavid fils de Sébastien et de Jeanne Louise QUÉRÉ il avait épousé en 1ères noces le 7/04/1872 Marie Augustine DREULETTE native de Douarnenez, fille de Jean Marie et d'Adèle GARNIER. Il épousait en 2è noces le 13/05/1877 Louise Cécile BIDEAU fille de Guillaume et de Marie HASCOËT. Il est décédé le 17/09/1906 rue Monte au Ciel.

L'un d'eux, à la hauteur de Kervern, rencontra les bestiaux dans un chemin creux. Le voleur, se voyant sans doute pris, avait abandonné les bêtes et s'était enfui. On n'a aucune indication sur l'audacieux filou.

Mercredi 7 décembre 1906. Le Finistère.

Foire de Pouldavid.

La foire de Pouldavid n'a pas été brillante. Il y avait fort peu de bestiaux et encore moins d'acheteurs. Le mauvais temps n'était pas étranger à cette situation.

Samedi 8 décembre 1906. Le Finistère.

La monte en 1907, les étalons autorisés.

Pouldergat : Faro trait à COSQUER, Vouder, Honoré, Uranus, Barrabas, Faro, Camus, 1/2 sang à BELBÉOC'H, Gyp trait à KERVAREC.

Dimanche 30 décembre 1906. L'Ouest-Éclair.

Dans l'enseignement.

Par arrêté des 10 et 17 décembre, le ministre de l'instruction publique a prononcé la création : d'un 2è emploi d'adjoint à l'école des garçons de Pouldergat.

Vendredi 4 janvier 1907. Le Finistère.

Un suicide.

Mercredi matin, à 9 h, M. Guillaume BOURHIS²²⁰ âgé de 44 ans, propriétaire cultivateur et débitant à Pouldergat, servait encore quelques clients. Une heure après, on apprenait qu'il s'était pendu dans la salle des repas de noces contiguë à sa maison.

Cette mort a étrangement surpris et on ignore le motif qui a pu lui faire prendre cette détermination.

²²⁰ Jean Guillaume Marie BOURHIS né le 26/02/1857 à Kerouanou fils de René et de Marie Marguerite MARC avait épousé le 8/05/1883 Maria LE CLOAREC fille de Jean Guillaume et de Marie Jeanne LE GALL. Il est décédé le 31/12/1906 au bourg.



Samedi 12 Janvier 1907. Le Finistère.

Pouldavid. Nos compatriotes.

Par arrêté en date du 5 janvier présent mois, M. le ministre du Commerce a alloué le maximum de la subvention annuelle de l'État au jeune Robert LE NOUY, élève de première année à l'école nationale d'horlogerie, de mécanisme et d'électricité de Cluses (Hautes-Savoie).

Le jeune Robert LE NOUY, ancien élève du lycée La Tour d'Auvergne, est le fils du directeur de notre école de garçon.

Samedi 9 février 1907. Le Finistère.

Noyé.

Dans la soirée de mercredi dernier l'équipage du bateau *Cherche ton trésor*, patron Joseph BIDEAU, de Pouldavid, se rendait à bord de son embarcation. Tous les marins n'étaient pas à jeun ; mais le nommé Louis CARIOU, âgé de 28 ans, était plus ivre que ses compagnons.

Une dispute eut lieu à bord entre ces hommes, vers 8 heures, et la plupart d'entre eux s'en allèrent chercher de la boëte.

Vers minuit, un douanier de service entendit un homme descendre l'escalier du grand port ; il paraissait être en état d'ivresse, car il titubait. Ce fut tout.

Mais, vers 6 heures du matin, les hommes de l'équipage s'aperçurent de la disparition de CARIOU et le remarquèrent le long du bateau, sur la vase, la mer étant basse. Il est plus que probable que le malheureux pêcheur a glissé par-dessus bord sans que les autres hommes de l'équipage s'en aperçoivent, car ni les uns ni les autres ne peuvent expliquer sa disparition.

M. le Dr MÉVEL, qui a procédé à l'autopsie du cadavre, n'a trouvé aucune trace de violence et a conclu à une mort par submersion.

Mardi 2 avril 1907. L'Ouest-Éclair.

*Un enfant pendu*²²¹.

Un enfant de 10 ans²²², l'aîné des garçons de M. Yves PRIGENT, propriétaire à Trézent, s'était rendu dans un champ situé en face de la maison de son père. Un homme, en passant, le vit couché près d'un talus et n'y fit guère attention. Cependant, après réflexion, il revint quelques temps après, entra dans le champ et s'approcha du jeune garçon. Celui-ci était allongé le long du talus, son turban autour du cou, mort. Il avait dû se débattre avant de mourir, car son pantalon était froissé et abîmé.

Le malheureux père vient de perdre sa femme dernièrement²²³. Ce nouveau deuil, arrivé dans des conditions si dramatiques, l'a plongé dans une douleur compréhensible. La gendarmerie de Douarnenez s'est rendue sur les lieux et croit à un suicide.

Samedi 9 mars 1907. Le Finistère.

Nécrologie.

Une foule nombreuse accompagnait vendredi dernier à sa dernière demeure, la dépouille mortelle de M. Jules KERBRIANT-POSTIC ex-négociant, décédé en son château de Trémébrit, près de Pouldavid, des suites d'une hémorragie interne consécutive à une récente chute de voiture. Le défunt, ancien élève du vieux collège de Quimper, était vice-président de notre comité républicain, qu'il avait puissamment aidé à former. Sa disparition y sera vivement ressentie. Au nom du comité républicain, nous offrons aux familles KERBRIANT, KUOR, LATOUCHE, LE BRISE et VERCHIN, si cruellement éprouvées, nos sincères compliments de condoléances.

Mercredi 3 avril 1907. Le Finistère.

Enfant, désespéré.

Un tout jeune enfant, le petit Jean PRIGENT 10 ans, habitant avec ses parents, propriétairescullivateurs au village de Trézen, vient de mettre fin à ses jours.

Toute la matinée du 29 mars, cet enfant avait joué autour de la maison de ses parents. Vers 11 heures, le père l'avait envoyé aux champs pour y prendre quelques légumes.

Vers midi, M. Pierre RENÉVOT propriétaire, demeurant au même lieu, rentrait chez lui, lorsqu'il aperçut contre le talus à environ 80 mètres, le corps d'un enfant suspendu à une branche de chêne à l'aide d'une ceinture. M. RENÉVOT se précipita pour couper le lien; malheureusement il n'avait pas de couteau et fut obligé d'appeler au secours; ce fut M. PRIGENT père et son domestique qui vinrent procéder à cette pénible opération.

Malgré les soins prodigués au petit désespéré il fut impossible de le rappeler à la vie. Le jeune PRIGENT était très intelligent et cette lugubre détermination reste inexplicable pour tous ceux qui le connaissaient.

Samedi 27 avril 1907. Le Finistère.

Grave accident.

Un ouvrier maçon de Pouldavid âgé de 30 ans, travaillant au village du Cosquer, en Plonévez-Porzay, est tombé sur le sol d'une hauteur de 7 à 8 mètres ; il a été relevé sans connaissance ; son état est très grave.

Samedi 4 mai 1907. Le Finistère.

Où conduit l'alcool.

La nommée Marie CANÉVET femme ANSQUER âgée de 39 ans, revendeuse de poissons, habitant Pouldavid, se livre à la boisson plus souvent que de coutume.

²²¹ Un article quasi identique parait le vendredi 5 avril dans *Le Progrès du Finistère*.

Jean Yves Marie PRIGENT né le 2/02/1897 à Trézent, fils d'Yves et de Marie Corentine LOUBOUTIN, décédé le 29/03/1907 à Trézent.

²²³ Elle était décédée le 30/01/1904 à Trézent, âgée de 37 ans.

Pour satisfaire plus facilement son penchant, elle avait quitté son ménage, il y a une quinzaine de jours, pour se rendre à Douarnenez. Mais comme elle n'avait pas d'argent, elle se présenta chez M. LE DEM épicier rue Duguay-Trouin, où, se servant du nom de sa sœur, commerçante à Pouldavid, elle se fit remettre, à diverses reprises des marchandises pour une somme d'environ 80 F, marchandises qu'elle s'empressa de revendre pour se mettre en fonds.

M. LE DEM inquiété à la fin par ces commandes anormales, se présenta chez la sœur de la femme ANSQUER qui lui apprit qu'elle n'avait rien fait commander. Le malheureux commerçant n'a eu que la ressource de porter plainte.

La femme ANSQUER a été arrêtée ; elle aurait revendu la marchandise escroquée pour une somme de 20 F, qu'elle a dépensée entièrement dans les cabarets.

Mercredi 8 mai 1907. L'Ouest-Éclair.

Le pardon de Pouldavid.

La foule y a afflué, malgré le temps menaçant, et l'unique route de Pouldavid regorgeait de monde. L'église y est petite et beaucoup de peuple était dehors, avalant la poussière, assourdi par le bruit des marchands de bonbons et de bouquets mêlé aux sons plus harmonieux d'un saxophone que jouait un pauvre aveugle! La procession sort. La foule se scinde en deux et forme la haie, tandis que les croix, les bannières, les statues de la Vierge et de Ste Anne défilent devant le clergé, suivi des fidèles. L'éclat de cette fête était rehaussé par la présence des petits clairons et tambours, dirigés par M. l'abbé LE TREUT, directeur du patronage de Douarnenez.

A l'issue des vêpres devait avoir lieu, au haut de la côte de Cloarec, une course à pied et une course de chevaux, due à l'initiative d'un débitant de Pouldavid, M. FERRAND.

Quatre chevaux sont là. Ils partent au but et reviennent au grand galop. Tout à coup, le premier des chevaux tourne brusquement, jette à terre son cavalier et continue au grand trot sa course jusqu'à Kerilio, où il rentre dans son écurie. Il appartenait à SIMON, de Kerilio. Le cheval à BOSSER, de Brunguen, arrivant second, s'épouvante, renverse son cavalier. Pendant ce temps, les deux derniers arrivent les premiers. Le premier prix, un mouton, a été donné à Jérôme BRUSQ de Kerdéo, et le 2è prix à Noël BRAZ.

La course à pied vint ensuite. M. Maurice KERVAREC de Listrivraz a gagné le coq.

Tout est fini, les pardonneurs attardés se hâtent de rentrer, car le vent fraichit et la pluie menace de tomber.

Samedi 18 mai 1907. Le Finistère.

• *Vol d'argent*.

Police correctionnelle, Tribunal de Quimper. Audience du 14 mai.

Yves LE SANN 18 ans, domestique, sana domicile fixe connu, était occupé dans le courant de 1'année dernière au village de Keroué, chez un nommé PRIGENT. A la fin d'août dernier, profitant de l'absence d'un autre domestique nommé KEROURÉDAN, il déroba à celui-ci une somme de 150 F qui était placée dans une malle. LE SANN n'a pu être retrouvé.

Il est condamné par défaut à 3 mois de prison.

• L'alcool rend voleur.

Police correctionnelle, Tribunal de Quimper. Audience du 14 mai.

Marie CANÉVET femme ANSQUER 39 ans revendeuse de poissons, habitant à Pouldavid, a abandonné sa famille et s'est rendue à Douarnenez, où, se servant du nom de sa sœur, qui est épicière à Pouldavid, elle s'est fait servir dans l'espace de 5 ou 6 jours chez M. LE DEM épicier en gros, pour 78 F environ d'épicerie diverses.

La femme ANSQUER a revendu ces marchandises à bas prix et a dispersé le produit de cette opération dans les divers cabarets de la ville. Elle est condamnée à 2 mois de prison.

Mercredi 26 juin 1907. Le Finistère.

Enseignement primaire. Certificats d'études.

Parmi les aspirants ayant subi avec succès l'examen dans le canton de Douarnenez :

École publique de Pouldavid : LE BIHAN, BUISSON, LERYENNAT.

Mercredi 10 juillet 1907. Le Finistère.

Enseignement primaire. Certificats d'études.

Les épreuves du certificat d'études primaires élémentaire ont eu lieu à Douarnenez pour les filles, le 28 juin.

École de Pouldavid : Marie Anne LE GUELLEC.

Lundi 29 juillet 1907. L'Ouest-Éclair.

La chasse aux congrégations.

Notification a été faite aux sœurs de l'école communale de Pouldergat d'avoir à déménager au plus tard le premier septembre prochain.

Samedi 10 août. Le Finistère.

Avis aux pêcheurs.

On nous prie d'annoncer qu'à partir du 15 août courant, procès-verbal sera drossé d'office à tous les patrons de bateaux qui n'auront pas lisiblement inscrit sur leur bateau et la voilure de leur bateau le numéro d'inscription qui leur est attribué.

Samedi 17 août 1907. L'Ouest-Éclair.

Tribunal correctionnel de Quimper.

René STÉPHAN journalier à Pouldavid, est condamné à 2 jours de prisons avec sursis, pour coups portés à M. OLIVIER.

Samedi 17 août 1907. Le Finistère.

Nominations.

Par arrêté du 5 août, M. le préfet du Finistère a nommé : adjoint titulaire à Morlaix St Melaine M. BERRIVIN de Pouldergat.

Par arrêté du 5 août, M. l'inspecteur d'Académie a délégué dans los fonctions d'instituteuradjoint stagiaire à Bénodet M. DONNART de Pouldergat.

Par arrêté du 5 août, M. le préfet du Finistère a nommé institutrice publique à Pouldergat Mme OLLIVIER d'Audierne; adjointe titulaire à Tréboul Mlle PORVÉ de Pouldavid et adjointe stagiaire à Pouldavid Mlle Le Borgne de Trefliagat (Léchiagat), à Pouldergat, Mlle RANNOU de l'Ile-de-Sein.

Samedi 14 septembre 1907. Le Finistère.

Comice agricole du canton de Douarnenez, Concours de Pouldavid.

Le concours du comice agricole du canton de Douarnenez s'est tenu mercredi dernier, à Pouldavid, sous la présidence de M. Henri DAMEY conseiller général. Le banquet traditionnel a réuni une centaine de convives. Au champagne, M. CARADEC vice-président du comice, a donné lecture d'un magistral rapport relatif aux exploitations agricoles, distribuant judicieusement louanges et critiques. Plusieurs discours ont été ensuite prononcés, notamment par M. le président, par M. le maire de Pouldergat, qui a porté un toast au chef de l'État et qui a fait vibrer la fibre patriotique en adressant un souvenir ému à la valeureuse armée du général DRUDE; puis par M. SOULIÈRE le sympathique professeur d'agriculture, et enfin par M. le docteur Bernard JACQ conseiller d'arrondissement. La musique de Douarnenez, dirigée par M. LESTEVEN rehaussait par sa présence l'éclat de la fête. De nombreux prix et quatre médailles, dont trois offertes par M. le ministre de l'Agriculture et la quatrième par la « Société protectrice des animaux » ont été distribués dans la soirée. Voici les noms des lauréats²²⁴ :

²²⁴ L'identification étant impossible en raison du manque des prénoms, on en reste là pour les prix...

Exploitations agricoles. 1er prix COURTÉ 2è RENÉVOT, 3è GRIFFON, 4è KERVAREC, 5è LAROUR.

Taureaux de 1 à 2 ans. 1er prix CARADEC, 2e, DOARÉ, 3è CARADEC, 4è COADOU, 5è LE BARS et BELBÉOC'H.

Taureaux de 2 à 4 ans. 1er prix BELBÉOC'H, 2è KERVAREC et KERNALÉGUEN, 4è LE BARS, 5è BOURHIS, 6è KERVAREC, 7è GONIDEC.

Génisses de 1 à 2 ans. 1er prix LE GOFF, 2è BOURHIS, 3è LE BARS, 4è LARVOR, 5è KERNALÉGUEN, 6è COURTÉ.

Mercredi 2 octobre 1907. Le Finistère.

Création d'une halte, sur la ligne de chemin de fer de Quimper à Douarnenez, au passage à niveau de Pouldavid.

Au Conseil général, les vœux.

Le Conseil général, considérant que les habitants de la section de Pouldavid, en Pouldergat, en y comprenant la population du rayon de Pouldavid et les villages de Kerharo, Kerlien, Stancou et autres en Ploaré, atteignent le chiffre approximatif de 3.500 que la ligne de chemin de fer de Quimper à Douarnenez passe à un kilomètre environ de Pouldavid au passage à niveau de Pouldavid, qu'une halte au passage à niveau en question rendrait les plus grands services à l'agglomération de Pouldavid et de ses environs en leur permettant de prendre le train à proximité de leur domicile et d'éviter ainsi un allongement de parcours de 2 km au minimum et une perte de temps d'environ 30 mn, que la Compagnie d'Orléans aurait intérêt à cette opération, car il est incontestable que le nombre des voyageurs se trouverait ainsi augmenté;

Émet le vœu qu'une halte soit créée au passage à niveau de Pouldavid, sur la ligne de Quimper à Douarnenez.

(Ce vœu a été déposé par MM DAMEY, LE BAIL, FENOUX, Dr PLOUZANÉ).

Mercredi 23 octobre 1907. Le Finistère.

Port de Pouldavid en Pouldergat.

Au Conseil général, les vœux.

Le Conseil général, considérant que l'agglomération de 1.241 habitants qui constitue la section de Pouldavid, composée en grande partie de marins-pêcheurs, a un petit port sur l'anse dite de Pouldavid, laquelle anse est traversée par la route nationale N° 165; que dans la dite route il a été fait un pont auprès duquel est un quai de 8 m de long eu pierres sèches, avec anneaux, garde-fou et escalier en granit taillé; que le quai est notoirement insuffisant pour les 10 bateaux de pêche de Pouldavid, dont la plus grande partie est dans la nécessité d'échouer ses bateaux dans les petites criques minuscules de l'anse ou de jeter l'ancre dans la baie, distante de 3 km de leur domicile; qu'il est urgent par suite de remédier à cet état de choses défectueux.

Émet le vœu:

- 1°) Que le quai de Pouldavid soit prolongé sur une longueur d'environ 50 m dans le sens de l'axe de la route.
- 2°) Que le cours d'eau dit de Kervenn soit rectifié de manière à l'amener à confluer avec son voisin le Port-Rhû, le plus près de l'endroit dit la « Voûte », ce qui aurait pour conséquence d'élargir le chenal de sortie du port.
- 3°) Que le chenal soit rectifié par la suppression de ses sinuosités les plus saillantes sur la longueur comprise entre la « Voûte » et le pont du chemin de fer.

(Ce vœu a été déposé par MM. LE BAIL, DAMEY, FENOUX et Dr PLOUZANÉ).

Mercredi 6 novembre 1907. Le Finistère.

Foires et marchés.

Le maire de Pouldergat a l'honneur de porter ià la connaissance des intéressés qu'un marché aux grains sera désormais tenu au bourg de Pouldavid, à l'occasion de chacune des grandes foires les plus anciennes de la région qui y ont lieu le ler vendredi de chaque mois.

La foire de novembre, coïncidant cette année avec la Toussaint, a été remise par exception à vendredi prochain 8 courant.

On sait que Pouldavid est à proximité de la gare de Douarnenez.

Dimanche 10 novembre 1907. L'Ouest-Éclair.

La victoire de Pouldergat.

Soixante gendarmes contre une bonne sœur.

Il y a quelques jours, notre vaillante administration veillant, toujours ombrageuse, au salut de la Patrie, apprenait qu'une vieille religieuse, plus que septuagénaire, était restée seule à garder un établissement congréganiste de Pouldergat, après l'expulsion des sœurs.

On décida d'assiéger la place forte et d'obliger la bonne sœur à se rendre. Avec de vaillants troupiers que ne peut-on pas ?

Vendredi, vers 4 h, cinquante gendarmes, tant à pied qu'à cheval, arrivèrent à Quimper, et hier matin soixante gendarmes sous le commandement du capitaine BLONDIN de Quimper, prenaient le train pour Le Juch, et de là se dirigeaient sur Pouldergat.

La brave cohorte montra une telle intrépidité que la victoire fut complète. La bonne sœur dut s'en aller. Enfin nous avons retrouvé l'équivalent de Marengo, d'Iéna et d'Austerlitz.

On aurait pu parfaitement envoyer des gendarmes de Douarnenez qui n'est éloigné que de 5 à 6 kilomètres. Mais non, il fallait une armée! Contribuables, à vos poches!

Mercredi 13 novembre 1907. Le Finistère.

Expulsion d'une religieuse.

L'école communale de filles de Pouldergat ayant été laïcisée par arrêté préfectoral, les Sœurs du Saint-Esprit, qui la tenaient, avaient été invitées à quitter les lieux. Elles s'y refusèrent.

En conséquence, M. ROUQUIER commissaire spécial, s'est rendu samedi à Pouldergat, pour procéder à leur expulsion. Il était accompagné de 40 gendarmes, placés sous 1e commandement du capitaine BLONDIN.

A leur arrivée, quelques gendarmes prirent possession du clocher pour empêcher de sonner le toscin puis l'école fut cernée. Les sommations étant restées sans réponse, la porte fut enfoncée. L'établissement était à peu près vide. Il n'était plus gardé que par une religieuse âgée qu'un vicaire de la paroisse avait rejoint en toute hâte.

L'expulsion eut lieu sans incident. Il n'y a eu aucune manifestation.

Samedi 30 novembre 1907. L'Ouest-Éclair.

Clergé. A été nommé M. PENGAM recteur de Pouldergat, recteur de Plouvorn.

Mercredi 4 décembre 1907. Le Finistère.

Vol de lapins.

Le 28 novembre dernier, le clapier de M. Charles KERVAREC cultivateur à Lestrivas, a été visité nuitamment par des maraudeurs demeurés jusqu'il présent inconnus. Le préjudice occasionné au propriétaire s'élève à 15 F environ.



Lundi 9 décembre 1907. L'Ouest-Éclair.

Vol.

Il était 5 h 1/2, M. BARRÉ Joseph, journalier, demeurant à Pont-Glas, s'était rendu au village de Kerveur, en compagnie de sa belle-mère, après avoir fermé à clef la porte de sa maison. Il ne revint que vers les 11 h du soir. Pendant son absence, un malfaiteur pénétra dans sa demeure et prit dans un tiroir de l'armoire, qui était fermée à clef, une somme de 100 F.

On recherche le voleur.

Vendredi 20 décembre 1907. L'Ouest-Éclair.

Incendie.

Dans la nuit de dimanche à lundi dernier, le feu a pris dans une meule de paille appartenant à M. PRIGENT cultivateur à Trésent. Tout a été brulé.

Samedi 21 décembre 1907. Le Finistère.

Incendie d'une meule de paille.

Samedi dernier, vers 11 h. 1/2 du soir, le nommé Yves PRIGENT propriétaire-cultivateur au village de Trézen était couché, quand il aperçut une grande lueur dans son aire à battre. S'étant levé, il constata que le feu était dans sa meule de paille.

M. PRIGENT donna aussitôt l'alarme et envoya sonner le tocsin.

Les secours étant arrivés, on forma la chaîne, mais l'eau faisant défaut, les efforts des habitants durent se borner à préserver les bâtiments voisins. Toute la meule de paille du poids d'environ 13.000 kg, a été détruite. M. PRIGENT qui est assuré estime son préjudice à la somme de 600 F. Il ignore comment le feu a pu se déclarer.

Dimanche 5 janvier 1908. L'Ouest-Éclair.

Attaque à coup de fusil.

Mardi à 11h ½ du soir, M. Louis BLIVET commerçant en tissus à St Julien, revenait en voiture de la foire de Pont-Croix. Arrivé entre Pouldergat et la route de Douarnenez, à mi-distance des deux endroits, un individu sortit brusquement du fossé de la route et tira un coup de fusil dans la direction du commerçant. La charge passa au-dessus de la tête du cheval.

Se voyant attaqué, M. BLIVET activa sa course, poursuivi pendant un instant par cet individu, qu'il ne put reconnaître à cause de la profonde obscurité.

Arrivé à hauteur d'une maison située en bordure de la route, et non loin du lieu de l'agression, dans laquelle il apercevait de la lumière. Il cria « à l'assassin! ». Mais personne ne vint à son secours.

La gendarmerie recherche le coupable.

Samedi 11 janvier 1908. Le Finistère.

La monte, en 1908, les étalons autorisés.

Voici la liste des étalons autorisés à faire la monte.

Commune de Pouldergat : *Honoré* demi-sang, et *Uranus*, *Barabbas*, *Faro*, *Camus* et *Vainqueur*, traits à BELBÉOC'H ; *Faro* trait à H. COSQUER ; *Gip* et *Petit* traits à KERVAREC.

Mercredi 5 février 1908. Le Finistère.

Écrasé à Trézen.

Un nommé BRÉLIVET marin-pêcheur de Pouldavid âgé de 60 ans, était occupé à extraire dos souches au village de Trézen, en Pouldergat, quand soudain une immense souche bascula et lui tomba sur la clavicule qu'elle broya.

BRÉLIVET a en outre, trois côtes brisées et le fémur fracturé. M. HÉNAFF propriétaire du village, fit prendre le blessé dans sa voiture en l'entourant de tous les soins nécessaires pour lui éviter la douleur des cahots et le conduire au domicile.

M. le docteur ABBADIE appelé auprès de BRÉLIVET a déclaré son cas excessivement grave.

Mercredi 4 mars 1908. Le Finistère.

Mort foudroyante à Peumerit.

Le 29 du mois dernier vers 4 h. 1/2 du soir, le nommé Alain LE BRUN 52 ans puisatier, demeurant à Pouldergat, qui travaillait pour le nommé Joseph MARBLÉ cultivateur à Saint-Joseph, est décédé subitement au domicile de ce dernier.

M. CABON médecin à Plogastel appelé près du défunt, a constaté qu'il avait succombé à la rupture d'un anévrisme de l'aorte.

Samedi 7 mars 1908. Le Finistère.

Vol d'argent.

Police correctionnelle, Tribunal de Quimper. Audience du 3 mars.

Yves LE SANN 19 ans, ayant d'abord dit se nommer GLOAGUEN, étant domestique au village de Kerroué, en Pouldavid a le 20 août 1900, dérobé à un autre domestique le nommé KEROURÉDAN une somme de 150 F qui ôtait enfermée dans la malle de ce dernier. LE SAND a ôté poursuivi pour ce fait à l'audience du 14.mal dernier et condamné par défaut à 3 mois de prison. Il comparait aujourd'hui sur opposition et la Tribunal maintient son premier jugement.

Dimanche 22 mars 1908. L'Ouest-Éclair. 225

Un taureau furieux.

Dans la matinée de vendredi, M. Pierre RENÉVOT fermier à Trézent en Pouldergat, amenait en ville un taureau sur une charrette. L'animal réussit à briser ses liens et s'élança en avant. La moitié de son corps tomba sur le cheval tandis que l'autre moitié restait en gagée dans la charrette. Immédiatement on vint au secours de RENÉVOT qui détela le cheval et put dégager le taureau qui se trouvait pris par les jambes. Dès qu'il se sentit libre l'animal bondit, fit un tour sur lui-même et heureusement s'embarrassa les jambes dans la corde qui lui pendait au cou. Il put ainsi, avec des précautions, être maitrisé....

L'animal de plus en plus furieux devenait dangereux, ses jambes étaient tout en sang tant il se démenait... M. MORVAN boucher, dut l'abattre à coup de hache, sur la grand'route.

Mardi 24 mars 1908. L'Ouest-Éclair.

Course à pieds.

Dans l'après-midi de dimanche, une foule considérable de gens de Douarnenez, Tréboul, Pouldavid, Pouldergat, se dirigeait vers la côte de Cloarec où devait se tenir des courses d'hommes et de femmes. On craignait quelque accident, voilà pourquoi la course de chevaux n'a pas eu lieu.

Devant cette foule nombreuse, serrée de chaque côté de la route ou juchée sur les talus, le signal est donné aux hommes... les voilà partis... ils sont nombreux... plus de vingt... Ils arrivent au but, rouges esssouflés dans l'ordre suivant :

²²⁵ Ce fait divers est relaté dans **Le Finistère** du mercredi 25 mars.

1^{er} Maurice KERVAREC²²⁶ de Listri Vraz gagne 5 F, 2è COSQUER de Kerblévec 4 F, 3è LE GOFF de Keromen 3 F, 4è LE BARS de Kervéoc en Poullan 2 F, 5è LE BERRE du bourg de Pouldergat 1F.

Au dernier moment, les femmes, ni les jeunes filles n'ont voulu courir... cependant le spectacle a été curieux et avait attiré une foule de personnes. Le beau temps a favorisé cette petite fête.



Samedi 11 avril 1908. Le Finistère.

Élections municipales, sections électorales.

Au cours de sa session d'août dernier, le Conseil général a revisé les sections électorales qui seront établies pour les prochaines élections municipales.

Commune de Pouldergat : 2 sections.

1ère section à Pouldergat (maison d'école des garçons), 377 électeurs, 9 conseillers.

2è section, Pouldavid (maison d'école des garçons), 485 électeurs, 12 conseillers.

Samedi 18 avril 1908. Le Finistère.

Succession, recherche d'héritiers.

Les héritiers de M. Joseph BOURDON fils de M. Laurent BOURDON et de Marie Perrine PICHAVANT né à Mahalon, et décédé célibataire à Kernévez-Kerguélen, en Pouldergat, le 10 novembre 1907, sont priés de se faire connaître à Me DONNART, notaire à Pont-Croix, pour succession.

Mercredi 6 mai 1908. Le Finistère.

Élections municipales.

Pouldergat (21 conseillers). A Pouldergat section de Pouldavid, des incidents se sont produits. Les listes d'émargement et les procès-verbaux ont été brûlés, et le résultat n'a pu être proclamé ; il y aura ballotage.

Samedi 9 mai 1908. Le Finistère.

• Élections municipales.

Ainsi que nous l'avons dit, des incidents se sont produits dans la section de Pouldavid. Néanmoins, le procès-verbal des opérations électorales a été transmis à la préfecture, mais ce procès-verbal est forcément incomplet. Le Conseil de préfecture sera probablement saisi de cette affaire.

• Police correctionnelle, tribunal de Quimper. Audience du 5 mai

Alain LE DOARÉ 88 ans, scieur de long à Pouldergat, condamné à 6 jours de prison et 16 F d'amende.

• Vente par licitation de la métairie de Kerambideau.

Vente à la mairie de Douarnenez lundi 25 mai en la commune de Pouldergat et par extension en celle de Poullan.

 8° lot. La Métairie de Kérambideau, avec toutes ses dépendances, d'une contenance de 9 hectares environ. Mise à prix : 15.000 F.

²²⁶ Maurice Laurent né le 5/07/1884 à Listrivras fils Charles Bonaventure et de Marie LE QUÉAU.
AK. 2017

Jeudi 14 mai 1908. L'Ouest-Éclair.

• Pouldavid l'élection est validée.

Les lecteurs de l'Ouest-Éclair ont lu la façon sauvage dont on maltraita l'honorable maire de Pouldavid, M. BELBÉOC'H, pendant qu'il proclamait le résultat des élections et comment, en ce moment, on lui arracha brutalement des mains la liste radicale, qu'on détruisit aussitôt. Grâce à cet acte de violence, les résultats n'ont pu être proclamés. La liste libérale sortante était réélue par 9 voix de majorité.

Le conseil de préfecture, après une enquête a déclaré M. BELBÉOC'H et toute sa liste élue.

L'instituteur de l'endroit, accusé d'être le promoteur de ces violences, vient d'être exclu de la fonction de secrétaire de mairie, qu'il exerçait précédemment et l'on dit qu'il va recevoir son changement.

• Parricide à Douarnenez.

Un fils dénaturé tue sa pauvre mère en lui écrasant la tête à coups de sabots et se constitue ensuite prisonnier.

Un crime horrible vient d'être commis à Douarnenez. Un homme âgé de 33 ans Yves CARN demeurant 58 rue Dugay-Trouin ayant vu sa mère passer pendant qu'il se trouvait au débit de boissons situé au rez-de-chaussée, la pria de monter afin de lui remettre une chemise propre.

Ce n'est pas nécessaire lui répondit-elle.

Comme il persistait dans son désir, la femme fit comprendre à ses voisins sa crainte de monter avec son fils. Pour vaincre son hésitation, il lui dit :

« Pourquoi avoir peur, je n'ai tué personne! »

La mère se décida alors à monter. Elle attira le linge sur la table. Tout à coup, elle fut saisie par son fils, qui la traina sur le palier et la tua à coup de sabots.

Son forfait accompli, son triste fils se présenta à la gendarmerie, où il se constitua prisonnier. Les gendarmes qui le connaissaient pour un individu bruyant, ne crurent point d'abord ses paroles et le renvoyèrent.

« Je reviendrai toute à l'heure, leur dit-il, parce que vous m'enverrez chercher! »

En effet, quelques temps après, on venait avertir la gendarmerie du crime qui venait d'être commis.

Le meurtrier a été retrouvé à Port-Rhu, près de l'église St Michel. Il s'est laissé amener sans résistance et écrouer à la gendarmerie.

La police s'est rendue sur le lieu du crime et a ouvert une enquête. Il a été reconnu que le meurtrier a tué sa mère à coup de sabots.

La victime a la figure complètement tuméfiée et le nez écrasé. Elle est méconnaissable.

Les voisins entendant les cris poussés par l'assassin sur le palier, n'en firent aucun cas, car s'est un alcoolique.

Cet individu a été condamné récemment à 3 mois de prison avec sursis.

L'enquête continue.

Vendredi. 15 mai 1908. L'Ouest-Éclair.

• Parricide à Douarnenez.

C'est encore l'alcoolisme qui est le principal coupable.

Yves CARN²²⁷, qui ainsi que l'Ouest-Éclair l'a annoncé hier, a tué sa pauvre mère de si horrible façon, est âgé de 33 ans et originaire de Pouldergat. Il était soudeur de son métier. Il a fait son apprentissage à l'usine CARNAUD. C'est un homme de moyenne taille. Il jouissait d'une mauvaise renommée et était alcoolique. Souvent, chez lui, il faisait du vacarme et frappait.

Yves Marie CARN est né le11/06/1874 à Kersergat, fils d'Yves maçon de métier et d'Anne POGUENNEC (x19/01/1862 Pouldergat). Marié à Douarnenez le 10/04/1899 avec Marguerite THOMAS (°16/10/1877) fille d'Hervé et de Marguerite COUIC. Ils avaient divorcé par jugement du tribunal civil de 1ères instances de Quimper le 10/08/1905. AK. 2017

Sa femme et ses deux enfants ont dû le quitter et s'en aller à Nantes pour ne plus être l'objet de ses mauvais traitements. Depuis lors il vivait avec sa mère, qu'il maltraitait souvent et menaçait de tuer. Aussi, depuis longtemps, on ne prêtait plus grande attention aux cris et au tapage qu'il provoquait chez lui, et c'est ce qui explique la non-intervention des locataires lorsque le malheureux tua sa mère à coups de sabots.

Dernièrement encore, il s'était livré à des voies de fait et à des menaces de mort sur son propriétaire, M. BOURHIS, et, traduit en correctionnelle, avait essuyé une condamnation à 3 mois de prison avec sursis. Il se trouve encore sous le coup de cette condamnation.

Sa mère se nomme Anna POGUENNEC²²⁸ et est également originaire de Pouldergat. Elle était âgée de 68 ans. Son cadavre est horriblement mutilé : on dit que le monstre a piétiné sa mère ! Il était craint et un homme jeune et fort, disait : « si j'avais rencontré CARN la nuit, j'aurais tremblé de peur ! »

Au moment du crime, rapporte le commissaire, CARN n'était pas ivre. Ainsi que l'annonçait hier l'Ouest-Éclair, le malheureux, après son assassinat, s'est rendu à la gendarmerie se constituer prisonnier. Nul n'avait songé auparavant à l'arrêter, sot par peur, soit par ignorance de ce qui venait de se passer. Les gendarmes eux-mêmes, qui connaissaient l'homme, ne le crurent pas, pensant qu'il déraisonnait sous l'effet de la boisson.

Mais, prévenue aussitôt, la gendarmerie l'appréhenda à Port-Rhu. Sur un signe du gendarme HUET, le meurtrier s'arrêta et vint tranquillement se constituer prisonnier. Interrogé par le gendarme, en cours de route, on l'entendit prononcer ses mots : « oui, elle est morte... Je l'ai tuée d'un coup ! » Il a passé la nuit dans une cellule, à la gendarmerie.

Le parquet de quimper est arrivé hier matin à Douarnenez, par le train de 7 h ½.

• *L'autopsie de la victime.*

On a pratiqué hier matin, à l'hospice, l'autopsie du cadavre de la femme CARN. On a constaté sur le corps de nombreuses lésions exercées par les coups de sabot. Tout le haut du crâne, et surtout la figure est particulièrement atteint.

L'assassin n'a pas encore été mis en présence du corps de sa mère.

Il a été interrogé ce matin à la mairie. Il a fait preuve du plus complet cynisme.

J'ai tué ma mère, a-t-il dit. Je le reconnais ; je mérite la mort et je voudrais qu'on me guillotine sur la place de la Croix pour que ma mort serve de leçon aux ivrognes de Douarnenez...

CARN n'a pu dire ni comment ni pourquoi, ni avec quoi il a assassiné sa mère.

Treize témoins ont été ensuite entendus. Ils ont tous chargé l'inculpé au point de vue moral.

Ils ont confirmé la scène dont nous avons parlé hier. Ils ajoutent avoir entendu la mère attirée sur le palier, pousser un grand cri et un corps tomber sur le plancher. Au bout de 2 à 3 minutes, la pauvre femme avait expiré.

Quelques-uns des témoins montèrent et virent le cadavre étendu sur le dos et la figure tout inondé de sang.

Ils ont tous déclaré que l'inculpé était un ivrogne et que le quartier avait à se plaindre de lui.

La sœur et le beau-frère de l'inculpé ne lui furent pas plus favorables. Ils reconnurent sa conduite déplorable.

L'interrogatoire et les dépositions ont duré de 8 h du matin jusqu'à 11 h ½.

• L'assassin est conspué.

A 3 h ½ l'accusé est sorti du poste de police pour être conduit à la gare. Mais, par crainte que la foule, massée devant le poste, ne lynche le meurtrier, on fit venir une voiture de chez M. LAVANAN.

Lorsque le parricide apparut, il était pâle. Quatre gendarmes l'entouraient. La foule a manifesté sa réprobation par des cris hostiles. Elle a conspué le meurtrier tout le long du parcours jusqu'à la gare.

²²⁸ Anna POGUENNEC est née au moulin de Moguermeur le 26/04/1840, fille de Corentin meunier et Marie Virginie LE SAUX (x

Samedi 16 mai 1908. Le Finistère.

Élections municipales, les protestations.

Pouldergat (section de Pouldavid) : protestations ont élevées contre les opérations électorales du 3 mai par LE NOUY Mathieu et LE ROUX Jacques contre toutes les opérations de la section.

Samedi 20 mai 1908. Le Finistère.

Les nouvelles municipalités.

Résultats des élections des nouvelles municipalités de l'arrondissement de Quimper.

Pouldergat : Maire M. Charles BELBÉOC'H, 1^{er} adjoint M. Hervé QUIDEAU, 2° adjoint M. Alain LE BARS, adjoint spécial de Pouldavid M. François LE BIHAN. Sans changement.

Samedi 30 mai 1908. Le Finistère.

Jugements préparatoire et définitifs d'absence

Par jugement en date du 12 février 1908, le tribunal de première instance de Quimper a déclaré l'absence de Catherine DADEN veuve de Jean Pierre Marie VELLY née le 12 décembre 1858 à Landudec, fille de Pierre et de Catherine CHRISTIEN, ayant eu son dernier domicile connu à Pouldavid, en la commune de Pouldergat, disparue à la date du ler janvier 1900.

Samedi 6 juin 1908. Le Finistère.

Conseil de préfecture.

Le Conseil de Préfecture du Finistère a poursuivi hier, l'examen des élections municipales contestées soumises à sa juridiction.

Pouldergat (section de Pouldavid) : MM. Mathieu LE NOUY et Jacques LE ROUX contre toutes les opérations de la section. Cette affaire a été mise en délibéré²²⁹.

Mercredi 17 juin 1908. Le Finistère.

• Conseil de préfecture.

Les opérations du 3 mai ont été annulées à la section de Pouldavid.

• Pigeon-voyageur recueilli.

Il a été recueilli, mercredi dernier au soir, au bourg de Pouldergat, un pigeon-voyageur, semblant appartenir à l'État. Voici d'ailleurs ses marques distinctives :

Tache faite à la peinture jaune sur chaque aile, sur l'anneau figure un foudre. Comme inscription on y relève AA, 07 superposés, et 218.

Ce pigeon est actuellement chez Mme BOURHIS commerçante au bourg.

• Subventions.

Par arrêté du 25 mai, M. le ministre de l'instruction publique a alloué une subvention de 2.930 F à la commune de Pouldergat pour l'agrandissement de l'école de filles de Pouldavid, et une subvention de 670 F à la commune de Cast pour l'achèvement de l'école de garçons.

Mercredi 20 juin 1908. Le Finistère.

Succès scolaires.

Au nombre des candidates définitivement admises au brevet élémentaire d'institutrice, centre de Quimper, nous relevons les noms de Mlles Anna LE NOUY et Germaine LE BIHAN.

D'autre part les élèves ayant subi avec succès les épreuves du certificat d'études primaires : Yves FILY, Corentin LUCAS, Alain PEUZIAT, Pierre PÉRENNÈS, Jean RENÉ. Toutes nos félicitations.

Mercredi 22 juillet 1908. L'Ouest-Éclair.

Le Finistère du 17 juin : Les opérations du 3 mai ont été annulées. AK. 2017

Décision gracieuse.

Par décret de M. le président de la République, du 13 courant, remise du restant de sa peine a été accordée à Gabriel PERROT²³⁰, soldat au 2è régiment d'infanterie coloniale, condamné le 9 août 1907, par le conseil de guerre de Nantes à deux ans de prison pour outrage, menaces et voies de fait envers un supérieur, en dehors du service.

Samedi 25 juillet 1908. Le Finistère.

Mutualité.

Les récompenses honorifiques ci-après sont accordées pour service rendues à la mutualité aux personnes dont le nom suit : Mme RIOU née LE REST, trésorière-adjointe et membre du conseil d'administration de la société de secours mutuels la Scolaire de Douarnenez, à Pouldavid.

Dimanche 26 juillet 1908. L'Ouest-Éclair.

Est ordonné prêtre Louis NÉDÉLEC de Pouldergat.

Samedi 29 août 1908. Le Finistère.

Enseignement primaire, nominations.

Par délégations de M. l'inspecteur d'Académie en date du 18 août 1908, ont été nommés instituteurs stagiaires : LE BLÉIS de Pouldergat à Penhars ; ARQUIÉ de Plomelin à Pouldergat.

Mardi 1^{er} septembre 1908. L'Ouest-Éclair.

Enseignement primaire, nomination : Institutrices stagiaires, CARADEC de Concarneau (Pavillon) est nommée à Pouldergat ; RANNOU de Pouldergat est nommée à Plomelin.

Mardi 15 septembre 1908. L'Ouest-Éclair.

Accident mortel.

Madame De KERBRIANT²³¹ en a été la victime.

Samedi soir, Mme De KERBRIAND rentrait à son domaine de Trémébrit, en Pouldergat ; son neveu, M. LATOUCHE, conduisait la voiture. A l'entrée de la propriété la voiture heurta une des bornes de la porte et sous le choc versa, et Mme De KERBRIANT violemment projetée à terre se trouva prise sous le véhicule, et fut transportée chez elle dans un état désespéré. Elle mourait d'ailleurs quelques instants après. Mme De KERBRIANT était âgée de 70 ans environ.

Nous offrons à la famille si douloureusement éprouvée nos sincères condoléances.

Samedi 19 septembre 1908. Le Finistère.

Terrible accident.

Samedi, Mme De KERBRIANT qui habite le château de Trémibit, en Pouldergat, revenait de Douarnenez dans une voiture conduite par son neveu, M. Charles De La TOUCHE. Dans le trajet, le cheval se montra très nerveux.

²³⁰ Né le 27/04/1882 à Créach Voyen, fils de Corentin et de Marie Anne HASCOËT, exerçant la profession de soudeur, il avait déjà été condamné par le tribunal correctionnel de Quimper le 5/05/1903 à 16 F d'amende avec sursis pour pêche côtière. Le 16/11/1903 il s'engageait dans l'armée au 28è régiment d'artillerie coloniale, puis passait dans le régiment d'artillerie divisionnaire de Vannes. Le 9/08/1907 il était condamné par le conseil de guerre de la 2è région à 2 ans de prison, puis il passait par mesure disciplinaire au 1^{er} régiment d'infanterie coloniale. Il était réformé N°2 le 27/07/1914 pour crises d'excitation d'origine alcoolique. Il devait décéder le 14/12/1914 à Quimper. Ref : Registre matricule N° 1781.

²³¹ Sophie Marie PERRET 69 ans fille de Thomas et de Sophie Marie LADVENANT, veuve de Frédéric Marie Charles KERBRIANT-POSTIC décédé au château de Trémébrit le 13/09/1908. Son fils Jules Prosper Frédéric ancien négociant époux de Marthe Marie Françoise RUER était décédé à Trémébrit l'année précédente le 28/02/1907.

Arrivé à l'entrée du manoir, il s'emballa brisa le véhicule et se précipita d'une si furieuse manière que les deux voyageurs furent projetés en dehors.

Mme De KERBRIANT heurta violemment de front un des poteaux de la grille et fut tuée net. Quant à M. De La TOUCHE, il roula à terre fortement contusionné. Mme De KERBRIANT était âgée de 70 ans.

Samedi 26 septembre 1908. Le Finistère.

Comice agricole du canton de Douarnenez, concours de Ploaré.

Le 8 septembre, s'est tenu à Ploaré, au milieu d'une grande affluence de cultivateurs, le concours agricole annuel du comice agricole du canton de Douarnenez.

Voici la liste des lauréats.

Taureaux de 2 à 4 ans : ler prix BELBÉOC'H.

Génisses de 1 à 2 ans : 2è prix LE BRUSQ, 5è LE MOIGNE.

Génisses de 2 à 3 ans : 1er prix BELBÉOC'H, 2è COURTÉ, 6è LÉVÈNEZ de Pouldergat.

Juments poulinières suitées de leurs produits de l'année : COURTÉ.

Poulains et pouliches de 2 à 3 ans : 1er prix COURTÉ.

Prix d'ensemble pour les animaux primés et non primés : Hors concours BELBÉOC'H de Pouldergat.

Samedi 7 novembre 1908. Le Finistère.

Adjudication volontaire d'une ferme à Kerlivit.

En l'étude de Mtre DAMEY notaire à Douarnenez lundi 16 novembre, d'une ferme à Kerlivit louée jusqu'au 29 septembre 1913 moyennant 1.000 F/an, d'une contenance de 15 hectares 46a 87.

Mise à prix : 25.000 F.

Samedi 14 novembre 1908. Le Finistère.

Incendie.

Dimanche soir, vers neuf heures, alors que tout le monde était couché au village de Kerem, le feu se déclarait dans un tas de fagots d'ajoncs, situé à environ 10 m de la maison.

Réveillé par les aboiements de son chien, le propriétaire M. LE BRUSQ donna l'alarme.

M. LE NOUY directeur d'école partit à bicyclette pour Douarnenez demander le concours des pompiers. Mais ces derniers, prévenus par M. RIOU commissaire de police que tout danger était écarté, firent demi-tour à la hauteur de Kerharo.

Il y a un mois un autre incendie détruisait les meules de paille du même village.

Samedi 28 novembre 1908. Le Finistère.

Vente par licitation à Pouldavid.

Vente le 8 décembre, étude de Mtre DAMEY notaire à Douarnenez du 3è Lot. Au bourg de Pouldavid, un immeuble composée de :

- 1°) Une maison d'habitation, construite en maçonnerie et couverte en ardoises, en bordure de la route de Pouldergat.
 - 2°) Une autre maison d'habitation au midi de la précédente.
 - 3°) Autre maison d'habitation derrière la première.
 - 4°) Une cour dans laquelle il y a trois crèches.

Mise à prix: 1.000 F.

Samedi 5 décembre 1908. Le Finistère.

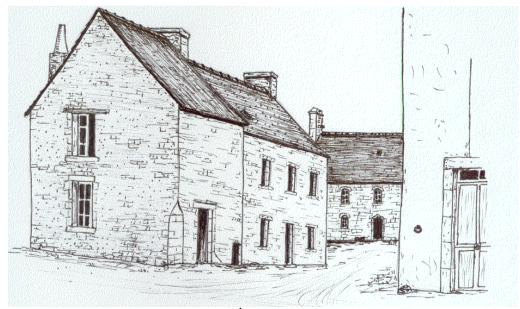
Sauvage agression.

Lundi soir Jean ÉZEL 38 ans tailleur d'habits au bourg de Pouldergat, revenait seul de Douarnenez, vers 9 h 1/2, lorsqu'en passant près du village de Kerlivit, situé à 1.500 m du bourg de Pouldergat, il fut attaqué par 4 individus, dont l'un lui porta un coup de poing à la figure, puis, lui

donnant un croc-en-jambe, le fit tomber. Une fois à terre, ÉZEL reçut de nombreux coups de pied et de poing, lui faisant plusieurs blessures au visage et aux bras.

Le malheureux resta 1 h évanoui. Il ne connaît pas ses agresseurs.

La gendarmerie fait des recherches pour découvrir les auteurs de cette lâche agression.



La maison de Jean ÉZEL, bourg de Pouldergat.

Vendredi 21 mai 1909. L'Ouest-Éclair.

Élection du conseil municipal de Pouldavid.

On se rappelle qu'aux dernières élections, à Pouldavid, un moment avant la proclamation du scrutin, on avait brisé l'urne et détruit les bulletins.

Le conseil de préfecture et le conseil d'État ont annulé cette élection et dimanche avait lieu à Pouldavid le vote pour la réélection du conseil municipal.

Il y avait deux listes en présence : celle du maire sortant M. Charles BELBÉOC'H, propriétaire à Kervern, et celle de M. FILY. La liste de M. FILY, qui représente l'opinion radicale, a passé toute entière avec 17 voix de majorité sur M. BELBÉOC'H.

M. LE BAIL, député de la circonscription, avait donné une réunion publique, la veille, pour soutenir la liste radicale.

Samedi 23 janvier 1909. Le Finistère.

Société républicaine d'éducation populaire.

Si jamais époque fut bien choisie pour des libéralités à faire, assurément celle du jour du nouvel an est de ce nombre. En effet n'échange-t-on pas à cette date, dans toutes les familles, vœux souhaits et dons divers. La Société républicaine d'éducation populaire n'a pas voulue elle aussi, rester en arrière et gracieusement a accordé à nos écoles laïques des villes et des hameaux des étrennes utiles : un matériel scolaire d'une haute importance, dû à la générosité intelligente de tous ses adhérents.

Pouldergat école de garçons & école des filles, un tableau de système métrique ; Pouldavid école de filles, un tableau de système métrique.

Samedi 6 février 1909. Le Finistère.

Vente de Trémébrit.

Vente par licitation lundi 1^{er} mars étude de Mtre Paul MOREL de Quimper et de Mtre DAMEY notaire à Douarnenez.

<u>1er Lot</u>. La métairie de Témébrit, d'une contenance de 23 hectares environ. Mise à : 45.000 F. <u>2è Lot</u> Au même lieu, maison d'habitation, dite le Manoir, avec écurie, remise, hangar, crèches, jardins, verger, terres labourables, prairies, pâture, taillis, futaies et allées plantées, d'une contenance de 7 hectares environ. Mise à prix : 16.000 F.

Samedi 20 mars 1909. Le Finistère.

Brutalités.

Police correctionnelle, Tribunal de Quimper. Audience du 16 mars.

François PICHAVANT 40 ans marin-pêcheur à Pouldavid en Pouldergat, mauvais traitements à sa femme et à ses enfants : 15 jours de prison.

Jeudi 27 mai 1909. L'Ouest-Éclair.

Quatre familles sans abri.

Un incendie, dû à l'imprudence d'un enfant a détruit tout ce qu'elles possédaient.

Un incendie a détruit entièrement une maison d'habitation sise sur la route de Pouldavid à Pouldergat et appartenant à M. LE BIHAN. De cet immeuble, il ne reste plus que les murs et les quatre familles qui l'habitaient n'ont rien pu sauver.

Malheureusement, elles n'étaient pas assurées.

C'est un des enfants des locataires qui par mégarde, mit le feu à la maison. Il versait de l'essence dans une lampe, tout en tenant à proximité une bougie. Tout à coup, le feu prit dans l'essence et l'enfant, affolé, jeta la lampe qui pense-t-on, roula sous le lit et y communiqua le feu.

L'immeuble était assuré. Les sinistrés ont été recueillis chez de généreux habitants.

Samedi 12 juin 1909. Le Finistère.

Accident mortel.

Lundi soir vers 6 h M. Henri MOGNE 53 ans célibataire, passait près du Champ de Bataille, conduisant son cheval par la bride, à ce moment, arrivait de la Croix le char-à-bancs de M. Pierre QUINQUIS se rendant à la gare pour une expédition de poissons.

M. MOGNE n'eut pas le temps de se garer. Le brancard de la voiture le frappa derrière la tête faisant une plaie affreuse, profonde la 10 cm.

Le docteur MÉVEL appelé, prodigua des soins à M. MOGNE ; mais tout fut inutile, le malheureux mourut quelques heures après.

M. MOGNE habitait le village de Kerlivit en Pouldergat.

Samedi 19 juin 1909. Le Finistère.

Certificat d'études primaires.

L'examen du certificat d'études primaires vient d'avoir lieu dans le canton de Douarnenez, pour les garçons, 163 candidats étaient présents. Ont été reçus 3 à Pouldergat & 5 à Pouldavid.

Samedi 3 juillet 1909. Le Finistère.

Électeurs en grève.

A la suite de la démission des neuf conseillers de la section de Pouldergat, de nouvelles élections devaient avoir lieu dimanche dernier dans cette section, mais par suite d'un mot d'ordre, aucun électeur ne s'est présenté au scrutin. Le bureau de vote ne put réunir que 5 membres au lieu de 6 : le maire, trois instituteurs et un cantonnier.

Samedi 3 juillet 1909. L'Ouest-Éclair.

Pouldergat grève des électeurs.

Les électeurs de Pouldergat ont fait grève dimanche, à l'occasion d'élections municipales. Voici dans quelles conditions.

La commune de Pouldergat comprend deux sections : Pouldergat et Pouldavid. Pouldergat a 9 conseillers municipaux et Pouldavid 12. Or, il y a un mois, les 12 conseillers de Pouldavid qui, comme ceux de Pouldergat, étaient libéraux, ont été battus et remplacés par 12 conseillers radicaux. Ceux-ci ont élu un maire radical, M. LE BERRE. Les 9 conseillers de Pouldergat, étant en minorité constante, ont démissionné et une campagne a été menée par le bourg et les fermes pour demander l'autonomie de Pouldergat, c'est-à-dire la transformation de la section en commune. M. le préfet du Finistère faisait procéder dimanche, au remplacement des conseillers démissionnaires. Le bureau de vote ne fut constitué que de 5 membres au lieu de 6 : le maire, 3 instituteurs et 1 cantonnier. Durant toute la journée, aucun électeur ne s'est présenté à l'urne, le mot d'ordre ayant été donné.

Samedi 24 juillet 1909. Le Finistère.

Sauvetage.

Dans l'après-midi de samedi dernier, le jeune André GUELLEC âgé de 4 ans, est tombé à la mer de la cale de Pouldavid.

Le pauvre petit était déjà entraîné par le courant, quand M. RIOU instituteur, attiré par les cris de l'enfant sauta à l'eau tout habillé et, après plusieurs plongées réussit à ramener à terre le petit GUELLEC qui avait déjà perdu connaissance.

Nous adressons nos plus sincères félicitations à M. RIOU, qui est déjà titulaire d'un témoignage officiel de satisfaction, pour un autre sauvetage opéré l'an dernier au grand Port à Douarnenez.

Jeudi 19 août 1909. L'Ouest-Éclair.

Enseignement primaire.

Nomination d'institutrices stagiaires : Melle DESCHESNNES de Penmarch (Kérity) à Pouldavid, et Melle NICOT de Pouldavid à Penmarch (Kérity).

Samedi 21 août 1909. Le Finistère.

Nominations d'institutrices.

Par arrêté de M. le préfet du Finistère en date des 11 et 30 août a nommé institutrices stagiaires : Melle DESCHENNES de Penmarch (Kérity) à Pouldavid, et Melle NICOT de Pouldavid à Penmarch (Kérity).

Samedi 11 septembre 1909. Le Finistère.

Subventions.

Séance du Conseil général en date du jeudi 2 septembre, est renouvelée pour 1910, la subvention de : 150 F à la famille du jeune LE NOUY de Pouldergat, élève à l'école d'horlogerie de Cluses.

Mardi 12 octobre 1909. L'Ouest-Éclair.

Concours de races bovines bretonnes à Quimper.

Pendant les opérations du concours la jeune et active société des Fêtes Quimpéroises a organisé une série d'attractions qui toutes ont obtenu un très vif succès : lutte, concours de chants, de binious, danses. Pour les costumes anciens de femmes : 2è prix à Armande LARROUR et 5è prix à Anna HASCOËT toutes deux de Pouldergat.

Samedi 16 octobre 1909. Le Finistère.

Fêtes Quimpéroises.

Résultats des différents concours organisés par la Société des Fêtes Quimperoises : Costumes anciens des femmes : 3è prix 20 F à Armande LARVOR ; 5è prix 5 F Anna HASCOËT les deux de Pouldergat.

Samedi 30 octobre 1909. Le Finistère.

Élections protestées.

Le conseil de préfecture, dans une audience tenue hier après-midi, s'est occupé des protestations formées par MM. Hervé QUIDEAU, Guillaume LE BERRE et autres électeurs à Pouldergat, contre l'élection de deux adjoints au maire, élus le 11 septembre dernier. Les arrêts seront rendus ultérieurement.

Samedi 6 novembre 1909. Le Finistère.

Conseil de préfecture, élections contestées.

Par arrêté du 30 octobre dernier, le Conseil de préfecture a rejeté la protestation formulée par M. OUIDEAU ancien adjoint maire démissionnaire et autres, contre l'élection des deux nouveaux adjoints-maires de Pouldergat.

Nous croyons devoir signaler dans quelles conditions cette décision est intervenue.

A la suite du renouvellement intégral des conseillers municipaux fait en 1908, l'élection des représentants réactionnaires de la section de Pouldavid, y compris celle de M. BELBÉOC'H maire de la commune, fut annulée d'abord par le Conseil de préfecture, puis par le Conseil d'État il fut, en conséquence procédé dans cette section à de nouvelles élections qui donnèrent la victoire au parti républicain. Mécontente de ce résultat, une fraction de la représentation de la section chef-lieu de Pouldergat donna sa démission; les adjoints en fonctions suivirent le mouvement, de sorte qu'il fallut avant de reconstituer la municipalité, procéder à des opérations électorales complémentaires. Trois convocations successives demeurèrent sans résultat : les électeurs de la section de Pouldergat firent grève. Le préfet fit passer outre et la municipalité fut élue par les seuls conseillers républicains de la section de Pouldavid.

La séance dans laquelle la nouvelle municipalité fut nommée se tint à la mairie de Pouldavid au lieu d'avoir lieu comme le dit la loi, dans la mairie du chef-lieu de la commune, c'est ce qui a motivé la protestation de M. QUIDEAU. Le Conseil de préfecture a estimé que ce fait ne constituait pas un motif suffisant d'annulation, étant donné les circonstances des élections préliminaires et se basant sur ce que en tout état de cause le résultat des opérations faites en vue de l'élection de la municipalité n'aurait pas été différent.

Samedi 11 décembre 1909. Le Finistère.

Récompenses à des sauveteurs.

Par décision du 19 novembre 1909 le sous-secrétaire d'État à la marine a accordé les récompenses suivantes, pour sauvetage à Yves Jean RIOU instituteur, témoignage officiel de satisfaction : a porté secours à un enfant dans l'anse de Pouldavid, le 17 juillet 1909.

Samedi 1^{er} janvier 1910. Le Finistère.

Avis²³² après achat d'un commerce LE BOURHIS au bourg.

Suivant contrat passé devant Mtre DAMEY notaire à Douarnenez, le 21 décembre 1909, Mme Maria LE CLOAREC veuve de M. Jean-Guillaume-Marie LE BOURHIS commerçante, demeurant au bourg de Pouldergat, et M. Albert LE BOURHIS cultivateur demeurant aussi à Pouldergat, ont vendu à M. Corentin GRIFFON boulanger et à Mme Anna LE BOURHIS son épouse du bourg de Pouldergat, le fonds de commerce d'épicerie, mercerie, boulangerie et débit de boissons qu'ils exploitaient au bourg, comprenant la clientèle, le matériel d'exploitation et les marchandises en magasin.

Domicile a été élu pour les oppositions en l'étude de Mtre DAMEY notaire à Douarnenez. Avis est donné qu'en exécution de l'article 3 de la loi du 17 mars 1909, les créanciers des vendeurs devront, pour conserver leurs droits, former opposition au paiement du prix, entre les mains de l'acquéreur, au domicile sus indiqué, dans les dix jours de l'insertion qui renouvellera la présente.

Pour premier avis: GRIFFON.

²³² Second avis le samedi 8 janvier Le Finistère.

Samedi 12 mars 1910. Le Finistère.

Dissolution de Société.

Par acte sous signatures privées en date à Pouldavid du 28 février 1910, enregistré à Douarnenez le 28 février 1910, folio 91 par M. le Receveur qui a perçu les droits, passé :

Entre M. Yves LE HÉNAFF industriel demeurant à Pouldavid, d'une part ; et M. Marius GIRODIN industriel demeurant à Pouldavid, d'autre part.

La société en nom collectif formée entre eux par acte du 24 février 1908, sous la raison sociale « LE HÉNAFF et GIRODIN », pour faire le commerce des conserves alimentaires et des huiles et engrais de poissons avec siège social à Douarnenez, a été dissoute.

A partir du 1er février 1910, M. LE HÉNAFF devient seul propriétaire des deux entreprises conserves alimentaires et huiles et engrais de poissons. La raison sociale devient à Yves LE HÉNAFF, les marques et illustrations de boîtes deviennent également la propriété de M. LE HÉNAFF.

Deux originaux de l'acte de dissolution ont été déposés l'un au greffe de la justice de paix de Douarnenez le 28 février 1910, l'autre au greffe du tribunal de commerce de Quimper le ler mars 1910.

Pour avis: G. LE BIHAN, greffier.

Samedi 19 mars 1910. Le Finistère.

Déprédations.

La propriété de M. Charles BELBÉOC'H propriétaire à Kerven, a reçu diverses fois à l'aide d'escalade la visite de jeunes malandrins qui ont commis de nombreuses déprédations dans le jardin.

Ces mêmes individus sont également soupçonnés d'avoir scié et volé un sapin dans un taillis. Ces jeunes vauriens sont connus et vont être poursuivis.

Samedi 2 avril 1910. Le Citoven.

Répartition entre les communes des fonds rendus disponibles par la suppression des budgets du cultes canton de Douarnenez.

Douarnenez 136 F, Ploaré 568 F, Tréboul 186 F, Pouldergat 924 F, Poullan 712 F, Le Juch 473 F, Plogonnec 1845 F, Guengat 796 F. Total : 5.640 F.

Samedi 9 avril 1910. Le Finistère.

Avis²³³ de partage anticipé QUÉMÉNER.

Suivant acte reçu par Mtre DAMEY notaire à Douarnenez le 25 mars 1910 contenant partage anticipé par M. François QUÉMÉNER charron demeurant au bourg de Pouldavid, de ses biens entre ses enfants, il a été attribué à M. Guillaume Joseph QUÉMÉNER forgeron-mécanicien demeurant au même lieu un fonds de commerce de charronnage, forge, mécanique, quincaillerie, machines agricoles et débit de boissons exploité au bourg de Pouldavid, comprenant: la clientèle, l'achalandage, le matériel d'exploitation elles marchandises en magasins.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites, dans les dix jours de la seconde insertion et seront reçues à Douarnenez en l'étude de M. DAMEY notaire.

Pour premier avis, P. DAMEY.

Samedi 16 avril 1910. Le Citoyen.

Réunion publique à Pouldavid.

Le samedi soir, 9 avril, le candidat radical, M. LE BAIL, a fait une réunion publique à Pouldavid à 8 heures.

Une foule, qu'on peut évaluer à 400 personnes, était venue écouter la parole du conférencier.

Dès que le bureau est constitué avec M. LE BERRE, maire, président, la parole est donnée au candidat qui fait en breton un compte-rendu de son mandat qui est vivement applaudi. Il parle de toutes les lois sociales dues au gouvernement de la République, et notamment de la loi des retraites ouvrières

-

²³³ Deuxième avis le samedi 16 avril **Le Finistère**.

qui est un fait accompli ; de l'impôt sur le revenu, qui exonérera complètement les petits contribuables et apportera un dégrèvement sérieux aux fortunes moyennes. Il expose l'œuvre de la dernière législature et démasque les cléricaux qui avaient annoncé la fermeture des églises et le renvoi des prêtres comme conséquence du vote de la loi de Séparation.

Par moments, le compte-rendu de son mandat prend dans la bouche de M. LE BAIL une tournure humoristique qui met l'auditoire en gaieté et soulève les bravos de la salle.

Après lui, M. FILY, adjoint au maire, expose à l'assemblée l'œuvre de M. LE BAIL et lui prédit un gros succès dans la section de Pouldavid.

M. FILY est très applaudi et la candidature LE BAIL acclamée à l'unanimité des auditeurs présents.

Au même moment, M. PICHON, faisait une conférence dans la salle voisine, mais il avait à peine une trentaine d'auditeurs auxquels s'étaient jointes autant de femmes. Conférence très pâle dans un milieu très froid.



Georges LE BAIL.

Quand M. PICHON a traversé le bourg en automobile pour joindre Douarnenez, les cris de Vive LE BAIL, retentissaient partout sur son passage.

Samedi 30 avril 1910. Le Finistère.

Vente à Pouldavid.

Vente par suite de conversion saisie-immobilière le vendredi 20 mai, étude de Mtre REVAULT notaire à Douarnenez, lot unique.

- 1°) Une maison d'habitation construite en pierres et couverte en ardoises, ayant de longueur environ 11 m, de largeur 5 m et de hauteur 6 m, composée au rez-de-chaussée de 2 chambres, à l'étage de 2 chambres et 1 cabinet, avec grenier au-dessus. Elle ouvre au rez-de-chaussée : de l'ouest sur la rue 1 porte et 2 fenêtres et de l'est 1 porte ; à l'étage, de l'ouest, 3 fenêtres et de l'est 1 fenêtre. Le grenier est éclairé par 2 tabatières et 1 verre dormant.
- 2°) Un jardin situé à la costière est de l'article précédent, ayant de longueur environ 18 m sur 10 m de largeur. Ces immeubles, d'un seul tenant, sont profités en partie par les saisis et sont loués pour l'autre partie à divers, suivant conventions verbales moyennant un loyer annuel de 150 F.

Ils donnent de l'ouest sur la rue, de l'est sur la grève, du nord sur propriété à François QUÉMÉNER et du sud sur propriété au saisissant et sont portés au plan cadastral de la commune de Pouldergat sous le N° 808, section A. L'article 2 de la saisie, bien que ne figurant pas au cadastre comme propriété non bâtie au nom des époux SALIOU, leur appartient réellement. Ce jardin et le sol de la maison, article 1er, forment la totalité de la parcelle qui a été acquise par les époux SALIOU des époux François QUÉMÉNER, de Pouldavid aux termes d'un acte de vente au rapport de Mtre DONNART, notaire à Pont-Croix, en date du 25 janvier 1896, enregistré. Les dits biens imposés au rôle des contributions foncières de la commune de Pouldergat, pour l'année 1910, ainsi qu'il résulte de l'extrait de la matrice cadastrale.

Mise à prix : 3.000 F.

Les immeubles ont ôté saisis suivant exploit de Mtre LAHUEC huissier à Douarnenez, en date du 1er avril 1910.

A la requête de : M. René LE BIHAN époux de Jeanne LE DROFF, menuisier demeurant à Pouldavid, créancier saisissant et demandeur.

Sur : M. François SALIOU cordonnier, tant en son nom personnel que pour assister et autoriser son épouse Mme Jeanne LE BOT, parties saisies et demanderesses.

Mardi 3 mai 1910. L'Ouest-Éclair.

Le pardon de Pouldavid.

Dimanche, foule énorme au pardon de Pouldavid. Dans cette antique cité, ancien port de commerce de Douarnenez, où régnait l'industrie florissante jadis des sècheries de poissons, on ne pouvait traverser qu'avec mille difficultés l'artère principale qui divise la bourgade en deux : trop de monde et trop de poussière. La procession sort au milieu de la multitude recueillie, atteint la grande route de Pont-Croix et revient par la grand'rue à l'église. On y rencontre des paysans et paysannes de Pouldergat, Poullan, Ploaré, Tréboul, mais surtout des Douarnenistes parées de leur long châle et de leur coiffe blanche en forme de conque marine. St Vendal et Pouldavid ouvre l'ère des pardons dans notre région.

Mardi 11 mai 1910. L'Ouest-Éclair.

Douarnenez, une chute grave.

Un nommé PROVOST, âgé d'environ 72 ans et demeurant place des Halles, est tombé samedi soir d'un arbre dans les environs de Pouldergat. Le malheureux, en tombant ainsi d'une hauteur de 2 m, est demeuré sur le sol sans connaissance. Un cultivateur l'avait trouvé dans ce lamentable état, l'a transporté en voiture à son domicile. Son état est grave.

Samedi 18 juin 1910. Le Finistère.

Vente au Bourg de Pouldergat lot unique.

Vente par licitation le vendredi 8 juillet en l'étude de Mtre DAMEY notaire à Douarnenez.

- 1°) Une maison d'habitation, construite en maçonnerie et couverte en ardoises, comprenant rez-de-chaussée composé d'une pièce, et un étage aussi composé d'une pièce.
 - 2°) Un courtil situé à l'ouest de maison.

Le tout se joignant et donnant de l'Est sur la route menant de Pouldergat à Landudec ; du midi sur maison GOURLAY, et du nord sur maison JOIN.

Mise à prix fixée par le Tribunal : 500 F.

Cette vente est poursuivie en exécution d'un jugement du Tribunal civil de Quimper, en date du 13 avril 1910.

Entre Jacques LE CORRE menuisier, demeurant au bourg communal de Gourlizon, demandeur. Et Marie-Louise LE CORRE veuve de Jacques LE BARS, ménagère demeurant rue Duguay-Trouin, à Douarnenez. Marie LOZAC'HMEUR, ménagère, veuve d'Hervé LE CORRE, demeurant au lieu du Stancou en Ploaré, en privé et en sa qualité de tutrice légale de Marie-Anne, Marie et Marguerite LE CORRE, ses enfants mineurs nés de son mariage, défenderesses.

Pendant le cours de l'instance, Marie LOZAC'HMEUR veuve de Hervé LE CORRE, s'est remariée à Alain GUIRRIEC. Par acte d'avoué signifié le 9 juin 1910, ladite Marie LOZAC'HMEUR et Alain GUIRRIEC son second mari, ont déclaré reprendre l'instance tant en leur nom privé que comme tutrice et co-tuteur des trois mineures LE CORRE sus-nommées.

Samedi 2 juillet 1910. La Croix.

Tribunaux: religieuses poursuivies.

Deux religieuses de l'Ordre des Filles du St Esprit, de St Brieux, et M. Joseph LE BIHAN PENANROZ, propriétaire à Douarnenez, ont comparu hier devant le tribunal correctionnel de Quimper. Les premières sont prévenues d'ouverture d'établissement congréganiste, et M. PENANROZ est inculpé de complicité pour leur avoir accordé l'hospitalité dans une maison qu'il possède à Pouldavid.

Tous trois sont poursuivis sur une dénonciation émanant de la directrice de l'école communale des filles de Pouldavid.

L'affaire a été mise en délibéré. Toujours la détente et l'apaisement.

Vendredi 8 juillet 1910. L'Ouest-Éclair.

Assises du Finistère. Pouldergat.

Mmes Mathurine RÉGNIER supérieure générale des Filles du St Esprit, demeurant à St Brieuc, Marguerite GUILLERMON et Anne LOZACH, religieuses du même ordre, demeurant toutes les deux à Pouldavid, sont poursuivies pour infraction à la loi sur les congrégations, sont condamnées : Mme RÉGNIER à 200 F d'amende et les deux religieuses chacune à 50 F de la même peine ; ces dernières avec sursis.

M. LE BIHAN-PENANROS est condamné également à 50 F d'amende avec sursis pour avoir mis un local à la disposition de ces religieuses.

Viennent ensuite une vingtaine de délits de pêche maritime. Les délinquants sont condamnés à des peines variant de 16 F d'amende avec sursis à 15 jours d'emprisonnement.

Samedi 20 août 1910. Le Finistère.

Enseignement primaire, mouvement du personnel.

Par arrêtés des 12 et 18 août 1910, les instituteurs et institutrices dont les noms suivent ont été nommés :

Institutrice adjointe titulaire : LE RESTE de Pouldavid au Guilvinec.

Institutrice stagiaire : BOLLORÉ élève maitresse à Pouldavid.

Samedi 27 août 1910. Le Finistère.

La Fête des Mouettes de Douarnenez.

Cette fête s'est ouverte samedi soir par un brillant concert donné devant un public très nombreux dans la salle BOBINEC, élégamment décorée.

Dimanche, après la présentation et le couronnement de la reine, a eu lieu un grand défilé à travers les rues de la ville. La musique du 118e prêtait son précieux concours à la fête qui a été réussie en tous points.

Sous les halles où des tribunes à gradins avaient été installées pour permettre aux nombreux spectateurs de tout voir, ont eu lieu les concours de costumes, de danses et de binious, dont voici les lauréats.

Costumes anciens de femmes : 1er prix, Céline SOUVESTRE 81 ans de Guengat, 30 F ; 2è Anne Marie FERTIL et Jeanne MAO de Pouldergat, ex-œquo, 15 F. chacune.

Région de Pouldergat, Poullan, Juch des femmes. 1er prix Mlle TRELLU de Douarnenez, 20 F. Concours de costumes enfants. Cinq enfants costumés ont obtenu des prix de 10 F, 8 F, 5 F, 4 F. et 3 F. Des bonbons leur ont été distribués.

Concours de binious et bombardes. 1 er prix, couple Thomas BOURDON, de Plozévet, avec Jean KERLOC'H de Plouhinec, 25 F.

Concours de danse bretonne. Prix par vieux couples : 1er prix Jean Guillaume CELTON du Juch, et Céline SEVESTRE de Guengat, 15 F ; 2è JEQUEL de Locronan et Jeanne LE NAO de Pouldergat, 10 F. Couple de Jeunes : ler prix, Paul Corentin et Marie MAO de Pouldergat, 15 F.

Samedi 3 septembre 1910. Le Finistère.

Conseil Général.

Séance du septembre elle s'ouvre à 3 h sous la prèsidence de M. LOUPPE vice-président. Commune de Pouldergat. Dans sa séance du 19 juin 1909, le conseil municipal de Pouldergat a demandé.

- 1°) Le transfèrement à Pouldavid du chef-lieu de la commune.
- 2°) La création d'un poste d'ajoint spécial à Pouldergat.
- 3°) La substitution du nom actuel de Pouldergat en celui de Pouldavid-sur-Mer.
- Le Conseil général décide d'ajourner toutes ces demandes à une date ultérieure.

Vendredi 10 septembre 1910. L'Ouest-Éclair.

Médaille d'honneur agricole.

Accordée à MM. BOURDON chez M. QUIDEAU; LE BARS & BRUSQ chez Melle BOLLORÉ de Pouldergat.

Samedi 17 septembre 1910. Le Finistère.

Actes officiels, médailles d'honneur.

Le ministre de l'Agriculture a décerné la médaille d'honneur des anciens ouvriers agricoles aux personnes ci-après : M. BOURDON chez M. QUIDEAU de Pouldergat ; M. LE BARS, Mme LE BARS & M. BRUSQ tous trois chez Mlle BOLLORÉ à Pouldergat.

Lundi 12 septembre 1910. L'Ouest-Éclair.

Imprudence d'enfant.

Les premiers jours de la semaine, le jeune Jean MOREAU²³⁴, âgé de 8 ans, habitant chez ses parents au village de Trézen, s'amusait, avec quelques camarades de son âge, dans l'aire à battre de M. POUCHOUX. Avisant, à un moment donné, la machine à battre, la plupart n'hésitèrent pas à pousser les brancards du manège, mettant ainsi la machine en marche, pendant que le petit MOREAU présentait quelques épis à la batteuse. Le petit imprudent eut aussitôt la main droite engagée dans l'engrenage du batteur. Le mouvement de rotation étant en ce moment assez rapide, MOREAU ne put dégager la main happée et eut le bras, jusqu'à la hauteur de l'épaule, affreusement broyé. Mandé aussitôt, M. le docteur JACQ prodigua les meilleurs soins au blessé, mais vu l'état du membre mutilé, jugea l'amputation nécessaire. Avec l'aide d'un confrère, le docteur procéda le lendemain, avec succès, à la douloureuse opération.

Samedi 15 octobre 1910. Le Finistère.

Douarnenez, contremaître d'usine assassiné.

Samedi dernier, M. Rolland CARIOU, 50 ans, contremaître à l'usine HÉNAFF, de Pouldavid, apprenait que sa fille, Mme BANNALEC, domiciliée à Douarnenez, venait de mettre au monde un gros garçon. Le grand-père, tout heureux se rendit aussitôt à Douarnenez et fêta, avec son gendre, la naissance de son petit-fils.

Vers 9 h du soir, ayant bu plusieurs petits verres, il reprit gaiement le chemin de Pouldavid.

Arrivé au lieu-dit Kerharo, M. CARIOU, se sentant sans doute la tête lourde, s'allongea sur le sol et ne tarda pas à s'endormir.

Deux heures plus tard, une bande de jeunes filles et de jeunes gens, parmi lesquels Yves PROVOST²³⁵ 20 ans, inscrit maritime; Jean Marie JAFFRY, Pascal VELY, Pierre DARCHEN, Vincent GUILLEN et Eugène LE BRUN, passèrent près de M. CARIOU. Ils secouèrent le dormeur, le réveillèrent, mais il ne voulut pas les suivre.

Le lendemain, M. NOUY instituteur à Pouldavid, découvrit le cadavre de M. CARIOU, gisant au milieu d'une mare de sang : le malheureux contremaître avait eu la boite crânienne brisée à coups de sabot ; l'assassin avait, en outre, tailladé le visage de sa victime à l'aide d'un instrument tranchant, couteau ou rasoir.

M. RIO, commissaire de police de Douarnenez, avisa immédiatement le parquet de Quimper, qui se rendit sur les lieux avec MM. GIVAIS, commissaire de police mobile, et CHABAS, inspecteur. Ceux-ci commencèrent aussitôt leur enquête.

Après de nombreuses investigations, de nombreux interrogatoires dans les environs de Douarnenez, à Pouldavid notamment, après avoir suivi plusieurs pistes, la brigade mobile porta ses soupçons sur l'un des jeunes gens qui avaient réveillé CARIOU à 11 h du soir : Yves PROVOST, âgé de 20 ans, originaire de Pouldavid, où il habite avec sa mère.

Le parquet de Quimper ordonna mardi une perquisition à Pouldavid, chez la mère de PROVOST. On y découvrit des effets fraichement lavés, sur lesquels paraissaient encore quelques taches de sang.

²³⁴ Jean Guillaume Marie MOREAU né le 26/03/1902 au bourg fils de Vincent charpentier et d'Anne Marie SIMON.

²³⁵ Yves François Marie PROVOST né le 10/10/1890 à Pouldavid, fils de Gabriel marin pêcheur et de Françoise QUÉRÉ. AK. 2017

On fit la remarque qu'un seul sabot appartenant à PROVOST se trouvait dans la maison.

De plus les magistrats apprirent que ce dernier s'était rendu à Brest, le lendemain du crime, pour s'engager dans la marine, et se trouvait en subsistance au 2è dépôt des équipages de la flotte.

En présence de ces découvertes fortement compromettantes, les inspecteurs de la brigade mobile prirent immédiatement le train pour Brest. Dès leur arrivée dans cette ville ils se rendirent au 2è dépôt, où ils trouvèrent PROVOST.

Questionné, le marin commença d'abord par nier sa culpabilité. Mais quelques questions, habilement posées, l'amenèrent à se contredire ; finalement, poussé à bout, il se décida à avouer son crime.

Après avoir lardé à coups de couteau le malheureux contremaître CARIOU, il lui avait écrasé la tête à coups de sabot ; puis pour faire disparaître toute trace de son forfait, il avait ensuite brulé sa chaussure.

PROVOST a été mis aussitôt en état d'arrestation, puis transféré à Quimper pour comparaître devant le juge d'instruction.

On ignore encore les raisons qui ont pu porter PROVOST assassiner M. CARIOU. Sur ce point, le meurtrier garde un silence obstiné.

Ajoutons que la victime, qui laisse une veuve et sept enfants, était unanimement estimée à Douarnenez, où la nouvelle du crime a provoqué une profonde émotion.

Jeudi 15 décembre 1910. L'Ouest-Éclair.

Découverte d'un cadavre.

Lundi on a découvert dans un champ dépendant de la propriété de Moguermeur, le cadavre d'une femme âgée de 75 à 80 ans, qui fut reconnu par les habitants de ce même village pour être une nommée Marie RIOU²³⁶, veuve POGUENNEC, habitant chez son gendre, à Moguermeur. En regagnant à travers champs sa demeure, la pauvre vieille, qui était très faible de santé, a dû succomber à une congestion occasionnée par le froid dans la nuit de dimanche à lundi.

Samedi 17 décembre 1910. Le Finistère.

• Morte d'une congestion.

Dimanche dernier, le corps d'une vieille femme était découvert sur les landes de Pouldergat à 500 mètres du moulin de Moguermeur. Le cadavre a été reconnu par les cultivateurs des villages environnants pour être celui de Marie-Louise RIOU veuve POGUENNEC âgée de 77 ans sans profession, demeurant chez sa fille à Moguermeur. Elle ne portait aucune trace de violences. Cette femme a succombé, dans la nuit du 10 au 11 décembre à la suite d'une congestion occasionnée par le froid au moment où elle cherchait à regagner son domicile à travers champs.

• Violences.

Police correctionnelle. Tribunal de Quimper, audience du 13 décembre

Joseph CELTON 24 ans marin-pêcheur à Pouldavid, étant sous l'empire de l'ivresse, a exercé des violences sur la personne d'un nommé GONIDEC de Douarnenez.

25 F d'amende pour le délit et 5 F pour la contravention.

Lundi 26 décembre 1910. L'Ouest-Éclair.

Prochaines assises du Finistère

La session des Assises du Finistère doit s'ouvrir à Quimper le 9 janvier prochain. Au cours de cette session trois affaires importantes seront soumises à la décision des jurés de la Cour.

C'est d'abord l'affaire relative à ce crime monstrueux d'un jeune homme, commis sur les confins des communes de Ploaré, de Douarnenez et du hameau de Pouldavid, au lieu-dit Kerharo.

²³⁶ Marie Renée RIOU née le 23/12/1833 à Gouletquer, fille de René et de Marie Louise LE BOURHIS, elle avait épousé le 20/05/1855, Corentin Joseph POGUENNEC meunier, fils de feu Corentin et d'Anne Virginie LE SAUX ; elle demeurait au moulin de Moguermeur.

Nos lecteurs se rappellent encore les circonstances de ce meurtre accompli avec une sauvagerie inouïe, au milieu de la nuit du 8 au 9 octobre dernier, par le nommé Yves PROVOST qui, rencontrant Rolland CARIOU assis sur le bord d'une carrière, et voulant de toute force le faire rentrer chez lui, lui défonça le crâne à coups de sabot.

Deux jours après, le meurtrier grâce à la sagacité des agents de la brigade mobile de Nantes, était arrêté à la caserne des équipages de la flotte à Brest, où il était allé contracter un engagement. Depuis son arrestation, le meurtrier a gardé en toutes circonstances une attitude cynique, semblant ne point regretter son abominable forfait.

Jeudi 29 décembre 1910. L'Ouest-Éclair.

Une rixe.

Une bagarre s'est produite à Pouldavid, dimanche soir, à 9 h. Plusieurs jeunes gens de la campagne revenaient paisiblement de Pouldergat, lorsque, en arrivant près du débit QUÉMEUR, ils furent abordés par un groupe de marins et ouvriers, qui leur demandèrent de payer à boire. Sur leur refus, les ouvriers et marins ont commencé à frapper. Ils ont eu fort à faire, car Jean HASCOUËT, 26 ans, cultivateur à Kervignac, en Ploaré, d'une force peu commune, eut facilement raison de ses agresseurs. Plusieurs voisins, accourus au bruit de la rixe, ont pris fait et cause pour les marins. HASCOUËT a pu cependant se dégager. Dans la mêlée, sa montre lui a été retirée, mais il l'a retrouvée le lendemain.

Les campagnards sont: Yves PÉRENNÈS 19 ans, François PUZIAT 25 ans, Magloire GUIBON 40 ans et HASCOUËT, tous de Ploaré. Les marins et soudeurs sont: Alfred LE GUELLEC 24 ans, Allain LE GUELLEC 22 ans marin d'état; Louis CESBRON 28 ans marin s'est trouvé involontairement dans la bagarre. Il n'y a aucune blessure grave.

Jeudi 12 janvier 1911. L'Ouest-Éclair.

Assise du Finistère : Le Crime de Kerharo.

Cette affaire pourrait être intitulée : « Le crime d'une brute ». C'est en effet, comme nos lecteurs se le rappellent, l'acte sauvage accompli par un être dont l'alcool a pour ainsi dire aveuglé la raison.

L'accusé, Yves François PROVOST qui n'est âgé que de 20 ans, était marin-pêcheur de profession, mais est actuellement marin de l'État, ayant contracté un engagement quelques jours après son forfait. C'est un gaillard bien constitué, bien musclé, à l'œil mauvais. Il a l'air cynique, rien ne semble l'émouvoir; son attitude depuis son arrestation n'a pas varié. Il demeure froid, semblant inconscient du meurtre qu'il a commis.

Mtre ALIZON est assis au banc de la défense et va avoir la lourde tâche d'essayer d'apitoyer les jurés sur le sort de son peu recommandable client. M. le procureur MAZEAUD occupe le siège du ministère public.

L'acte d'accusation.

Dans la soirée du 8 octobre 1910, vers 11 heures et demie du soir, un groupe de jeune gens qui revenaient de Douarnenez à Pouldavid, trouvaient couché à terre, dans un terrain vague bordant la grève et voisin du village de Kerharo, M. CARIOU, contremaître d'usine, qui était en état d'ivresse et qu'ils essayèrent de relever et de ramener à son domicile.

Le lendemain matin, on trouvait au même endroit le cadavre de CARIOU ; la tête, affreusement mutilée, portait des traces de violences exercées avec une brutalité inouïe : les os du front, du nez, et de la face avaient été fracassés à l'aide d'un instrument contondant manié avec force par le meurtrier qui s'était manisfestement acharné sur sa victime.

L'enquête ne tarda pas à relever que parmi les jeunes gens qui avaient rencontré CARIOU dormant dans le terrain vague de Kerharo, se trouvait le nommé Yves François CARIOU, âgé de 20 ans, pêcheur à Pouldavid, qui était rentré à son domicile avec des vêtements couverts de sang et qui, dès le lendemain, avait pris le train pour Brest, afin de contracter un engagement dans les équipages de

la flotte. Son arrestation se fit au 2è dépôts des équipages de la flotte à Brest, quelques jours après le meurtre.

PROVOST dut reconnaître que, ayant laissé ses compagnons continuer leur route après leur rencontre avec CARIOU. Il était revenu vers celui-ci et avait encore essayé de le ramener chez lui. Exaspéré par sa résistance, il avait frappé CARIOU et, s'étant armé d'un de ses sabots, lui avait porté au visage les coups violents qui ont occasionné la mort. PROVOST allègue pour sa défense que, lorsqu'il voulut soulever CARIOU, celui-ci lui avait donné une gifle.



Il résulte de l'information que l'accusé, sans être en état d'ivresse, était cependant excité par la boisson. Il est extrêmement brutal et redouté.

L'interrogatoire.

Le président présente l'accusé come sournois, violent et agité, surtout quand il avait bu. Il faisait beaucoup de misère à sa mère.

Il interroge l'accusé sur l'emploi de son temps et fait connaître les stations faites par lui dans les cabarets jusqu'à son arrivée à Kerharo, où il trouva le malheureux CARIOU couché à terre.

- D.- En vous rendant à Pouldavid, vous avez insulté une jeune fille ?
- R.- C'est vrai.

- D.- Vous avez été rejoint par des camarades et un groupe de jeunes filles. Vous avez trouvé un homme couché à terre ; vous avez dit vouloir connaître qui il était et le conduire jusque chez lui ?
 - R.- Oui.
- D.- L'information vous dira qu'à ce moment vous n'étiez pas ivre pour ne pas savoir ce que vous avez fait. Qu'avez-vous fait alors ?
 - R.- Je suis revenu vers CARIOU : je ne sais pas pourquoi je l'ai frappé.
- A ce moment le président fait passer aux jurés la photographie représentant le malheureux CARIOU : il déclare que s'il le fait, ce n'est pas pour impressionner les jurés.
- D.- Vous avez prétendu que CAREIOU vous avait donné une gifle, et vous l'avez frappé à coup de sabots ?
 - R.- Oui.
 - D.- Il a dû y avoir lutte?
 - R.- Oui.
- D.- Vous avez frappé avec une brutalité inouïe, à tel point que les coups ont été entendus à 600 mètres. Vous avez écrasé complètement la face de CARIOU. Est-ce vrai ?
 - R.- Oui.
- D.- Vous l'avez frappé, d'une façon sauvage, d'une vingtaine de coups de sabots qui ont amené la mort. Il y a eu lutte ? Vous n'en portez pas les traces ?
 - R.- Non.
- D.-Le lendemain, votre mère, en apprenant la découverte du cadavre de CARIOU vous a soupçonné. Vous avez avoué être l'auteur de la mort ?
 - R.- Oui.

Le reste de l'interrogatoire a trait à l'impression produite sur l'accusé par la découverte du crime, ses réflexions au bureau de police et enfin son arrestation.

Les témoins.

Après M. GUYADER, gendarme, et M. RIO commissaire de police à Douarnenez, qui résument les faits ainsi que les résultats de l'enquête laborieuse à laquelle ils se sont respectivement livrés, on entend M. Jean JAFFRAY, pêcheur à Pouldavid, qui se trouvait, cette nuit-là en compagnie de plusieurs camarades, quand ils rencontrèrent, dans le terrain vague de Kerharo, le malheureux CARIOU, étendu à terre.

Comme l'un d'eux voulait le relever pour le conduire chez lui, CARIOU répondit : « laissermoi, j'irai seul à la maison ! » Ils n'insistèrent pas et le groupe continua sa route.

A sept heures, M. le président lève l'audience qui est renvoyée à jeudi, neuf heures.

Samedi 14 janvier 1911. Le Finistère.

Le crime de Ploaré, 5è affaire.

Tous nos lecteurs ont encore présentes à la mémoire les circonstances dans lesquelles le contremaître d'usine CARIOU fut lâchement assassiné par un jeune marin de ÎO ans, Yves François PROVOST originaire de Pouldavid.

Aussi nous bornons-nous à relater succinctement les faits qui constituent l'acte d'accusation. Dans la soirée du 8 octobre 1910, vers 11 h 1/2 du soir, un groupe de jeunes gens, qui revenaient de Douarnenez, trouvaient couché à terre dans un terrain vague bordant la grève, et voisin du village de Kerharo, le sieur CARIOU contre-maître d'usine qui était en état d'ivresse, et qu'ils essayèrent de relever et de ramener à son domicile.

Le lendemain matin, on trouvait, au même endroit le cadavre de CARIOU ; la tête affreusement mutilée portait des traces de violences exercées avec une brutalité inouïe ; les os du front, du nez et de la face, avaient été fracassés à l'aide d'un instrument contondant, manié avec force par le meurtrier, qui s'était manifestement acharné sur sa victime.

L'enquête ne tarda pas à révéler que parmi les jeunes gens qui avaient rencontré CARIOU dormant dans le terrain vague de Kerharo, se trouvait le nommé Yves François PROVOST âgé de 20 ans pêcheur à Pouldavid, qui était rentré à son domicile avec des vêtements couverts de sang et qui,

dès le lendemain avait pris le train pour Brest, pour y contracter un engagement dans les équipages de la flotte.

PROVOST dû reconnaître qu'ayant laissé ses compagnons continuer leur route, après leur rencontre avec CARIOU, il était revenu vers celui-ci et avait encore essayé de le ramener chez lui. Exaspéré par sa résistance, il avait frappé CARIOU et, s'étant armé d'un de ses sabots, lui avait porté au visage les coups violents qui ont occasionné la mort.

A l'audience, l'accusé qui est bien musclé, suit les débats d'un air calme et intéressé.

Le banc de la défense est occupé par Mtre ALIZON. Dans la salle, un public nombreux se presse. PROVOST allègue pour sa défense, que lorsqu'il voulut soulever CARIOU, celui-ci lui avait donné une gifle.

Il résulte de l'information que l'accusé, sans être en état d'ivresse le jour du crime, était cependant excité par la boisson.

Il est extrêmement brutal et redouté.

M. le président indique aux jurés que les renseignements sur l'accusé sont de deux sortes ; ainsi, on dit qu'il était incapable de commettre un pareil crime ; d'un autre côté on prétend qu'il est violent et que, quand il a bu il aime à se vanter de sa force. Enfin, ses camarades le considèrent comme sournois et agité et que, pour cette raison, ils n'avaient plus continué à le fréquenter.

L'accusé ne contestant aucun point de l'interrogatoire, on passe à l'audition des témoins qui sont au nombre de 27.

A 6 h. 1/2 l'audience est suspendue et la continuation des débats renvoyée au lendemain matin. Audience du 12 janvier.

On s'écrase littéralement dans la salle des assises. On y entre difficilement mais pour en sortir c'est encore pis, sinon impossible.

L'audience s'ouvre par la continuation des dépositions des témoins, qui n'apportent que des détails à côté, aucun d'eux n'ayant vu la scène du crime.

Marie Louise HÉNAFF femme de la victime, dit peu de chose :

- « Mon mari avait quitté la maison, le 8 octobre vers 7 h. 1/2 du soir, pour aller chez sa fille à Douarnenez. Ne le voyant pas rentrer, je ne m'en inquiétai pas plus que cela, pensant qu'il était resté passer la nuit chez elle ; aussi qu'elle ne fut pas ma douloureuse surprise quand j'appris qu'il avait été assassiné. »
- « Mon mari n'avait pas l'habitude de boire, il avait une excellente conduite et je ne lui connaissais pas d'ennemis. »

La douleur de la pauvre femme fait peine à voir. Elle déclare qu'elle reste seule avec ses cinq enfants, dont l'ainé n'a que 9 ans, et qu'elle habite actuellement à Douarnenez, n'ayant pu se résigner à rester dans la maison qu'elle habitait autrefois avec son mari, et qui lui rappelle de si cruels souvenirs.

Enfin M. le docteur COLIN médecin légiste, fait connaître dans un exposé très lumineux, les constatations qu'il a relevées en pratiquant l'autopsie. Le corps ne portait pas moins de cinq plaies ou fractures.

Réquisitoire.

Au milieu d'une vive attention de l'auditoire le procureur de la République, M. MAZEAUD, commence son réquisitoire. L'honorable magistrat dépeint le caractère de PROVOST, violent, emporté, brutal ; ni ses parents, ni ses proches n'ont été à l'abri de ses coups. Il a osé le misérable, lever la main sur sa mère. Il frappe brutalement sans raison, sans motif.

L'organe de l'accusation fait ensuite un tableau saisissant de la scène abominable accomplie en pleine nuit, sur cette plaine déserte et désormais sinistre de Kerharo, puis il met à nu l'âme du meurtrier qui après le crime, n'a témoigné ni pitié ni remords. PROVOST n'est pas un être brutal impulsif, c'est un garçon intelligent qui a tout fait pour se soustraire au châtiment. M. MAZEAUD déclare en toute franchise qu'il ne voit aucune atténuation dans ce crime monstrueux.

Défense.

Le distingué Mtre ALIZON se lève à son tour pour présenter la défense de l'accusé.

« PROVOST dit-il, a été le jouet de circonstances indépendantes de sa volonté. Il a agi dans un accès de fureur sous l'empire de la colère qui n'est qu'une courte folie, surtout quand elle se déchaîne dans un cerveau déjà ravagé par l'alcool. En un mot, il n'était pas dans un état normal. Il a frappé pour frapper, et non pour tuer ».

Telle est la thèse que l'honorable défenseur développe avec une grande puissance d'arguments et avec une grande logique jointe à un talent consommé.

Plaidant les circonstances atténuantes, le défenseur invoque la jeunesse de l'accusé. Pendant que son défenseur s'exprimait ainsi, PROVOST qui jusqu'à ce moment avait eu une attitude déplorable, se met à manifester subitement des regrets et verse des larmes qui paraissent sincères. Après une réplique du ministère public et de la défense, le jury se retire pour délibérer.

Verdict.

PROVOST reconnu coupable de meurtre, avec circonstances atténuantes, est condamné à 8 ans de réclusion, sans interdiction de séjour.

A la sortie de la salle d'audience, le public commente vivement le verdict rapporté par le jury qu'il trouve trop empreint d'indulgence. Néanmoins aucun cri n'est poussé.

Samedi 21 janvier 1911. Le Finistère.

Instituteurs et institutrices promus ou titularisés à partir du 1er janvier 1911. (Arrêté préfectoral du 11 janvier).

A la 3è classe par ancienneté : RIOU à Pouldavid.

A la 5è classe par titularisation : Mme ARQUIÉ à Pouldergat

Dimanche 12 février 1911. L'Ouest-Éclair.

• Entre voisines.

La femme PERCHEC²³⁷, de Pouldavid, se plaint à chaque instant d'être l'objet de propos orduriers tenus à son égard par les époux JAFFRY, lesquels habitent la même maison qu'elle. Il y a quelques jours, vers 10 heures du matin, la femme JAFFRY est entrée chez sa voisine pour lui demander des explications à ce sujet, mais cette dernière, mécontente de sa visite, bien qu'alitée, a saisi son vase de nuit et en a lancé le contenu à la figure de son adversaire. La femme JAFFRY s'empara d'une soupière remplie de soupe et la jeta à la tête de Mme PERCHEC.

Pendant cet échange d'aménités, le jeune PERCHEC²³⁸, prenant la défense de sa mère, s'arma d'un bâton, brisa la cruche de la femme JAFFRY, laquelle prétend, en outre, avoir été frappée par ce jeune garçon.

La femme PERCHEC ayant porté plainte à la gendarmerie, il va être procédé à une enquête, afin d'établir de quel côté se trouvent les torts.

• *Un satyre à Pouldavid.*

Le 8 février, la gendarmerie de Douarnenez recevait une plainte de M. BELBÉOC'H, propriétaire à Pouldavid. Un ignoble individu se cachait dans les champs à proximité des routes et quand il apercevait des femmes seules, il se précipitait vers elles et se livrait à des mimiques obscènes. Plusieurs personnes de l'entourage de M. BELBÉOC'H ont vu ces faits. Non seulement il terrorise les femmes de Pouldavid, mais encore celles de Tréboul. Heureusement il a été reconnu par plusieurs femmes. La gendarmerie enquête et sous peu, espérons-le, il sera sous les verrous.

Vendredi 17 février 1911. L'Ouest-Éclair.

Quimper, départ des condamnés. 239

AK. 2017

-

Anne Marie PÉTON née le 17/09/1868 à Bodonap, fille de Jean et de Marie Jeanne LE BRUSQ, elle avait épousé le 9/07/1890 à Pouldergat Corentin Louis PERCHEC meunier, né le 20/03/1861 à Ploaré, fils de Louis et de Marie STÉPHAN.

²³⁸ Corentin Marie né le 11/04/1897 au moulin de Kerléguer.

²³⁹ Le même article paraissait le lendemain dans Le Finistère.

Les individus ci-après, condamnés aux dernières Assises du Finistère, viennent d'être dirigées sur leurs établissements respectifs pour y subir leurs peines.

Pour Thouars : Yves François Marie PROVOST âgé de 20 ans, marin pêcheur à Pouldavid en Pouldergat, auteur du crime de Kerharo, en Ploaré, condamné à 8 années de réclusions.

Samedi 4 mars 1911. Le Finistère.

Certificat d'aptitude pédagogique.

Liste des candidats appelés à subir les épreuves (pratique et orale) en 1911 : Aspirante CARPENTIER à Pouldavid.

Samedi 1^{er} avril 1911. Le Finistère.

Attentats aux mœurs.

Cette affaire a lieu à huis clos. Il s'agit du nommé Corentin RAOUL²⁴⁰ 31 ans marin-pêcheur de Pouldavid, inculpé d'actes contraires aux bonnes mœurs, commis dans l'été de 1910 et en janvier et février 1911.

4 mois de prison et 50 francs d'amende.

Samedi 8 avril 1911. Le Finistère.

Quimper publication de mariages.

Francis FEUNTEUN employé de Préfecture à Quimper, et Marie BOLLORÉ institutrice domiciliée de fait à Pouldergat et de droit à Penhars.

Jeudi 20 avril 1911. L'Ouest-Éclair.

• Pouldergat-Pouldavid recensement.

Le dénombrement auquel il a été procédé a donné les résultats suivants :

Section de Pouldergat: 199 maisons, 230 ménages, 1.367 habitants.

Section de Pouldavid: 190 maison, 386 ménages, 1.743 habitants

Total: 389 maison, 616 ménages, 3.110 habitants.

En 1906, les résultats donnaient 384 maisons, 619 ménages, et 3.181 habitants, ce qui accuse donc une augmentation de 5 maisons, une diminution de 3 ménages et une diminution de 71 personnes. Cette dernière diminution est due en grande partie au fait de la laïcisation de l'école des filles du bourg de Pouldergat, à laquelle était à l'époque annexé un pensionnat florissant.

•Listes électorales.

Les listes électorales closes le 31 mars dernier accusent les inscriptions suivantes : Section de Poukldergat 368électeurs, section de Pouldavid 500. Il en résulte que Pouldergat section mère, devra élire l'an prochain 9 conseillers et Pouldavid, jeune section 12 conseillers.

Samedi 10 juin 1911. L'Ouest-Éclair.

Imprudent volé.

Un vol de 615 F a été commis le 6 courant, à 10 h du soir, au préjudice de Hervé KERVAREC²⁴¹, cultivateur au village de Lizirvy-Bras, en Pouldergat, lequel, légèrement pris de boisson, s'était rendu à Quimper pour placer son argent : mais malheureusement pour lui, le bureau de la Caisse d'Épargne était fermé. Il ne put opérer son versement. Revenu à Douarnenez par le train, il loua une voiture qui le conduisit à Pouldergat, où de là il devait regagner à pied son domicile, lorsque se trouvant fatigué, il s'endormit sur la route. Survint à passer un malfaiteur qui profitant de son

²⁴⁰ Né le 31/03/1880 à Poullan, fils de Jean Guillaume et de Marie Anne PROVOST. Inscrit maritine quartier de Douarnenez N°10562. Autres condamnations postérieures portées dans son livret matricule N°1534.

²⁴¹ Né le 2/10/1871 à Listrivras, fils de Charles Bonaventure et de Marie LE QUÉAU, il avait épousé le 19/06/1895 Marie Anne LE BRUN (°9/09/1878) native du Coadic, fille de Guillaume Nicolas et d'Anne BARIOU.

sommeil, ne trouva rien de plus avantageux pour lui que de soulager notre cultivateur de ses deniers, en lui enlevant son portemonnaie qui se trouvait dans la poche de son pantalon.

Le lendemain, KERVAREC jura, mais un peu tard, qu'on ne le reprendrait plus à prendre des chopines. Il alla porter plainte à la gendarmerie de Douarnenez. Une enquête fut immédiatement commencée et en ce moment nos braves gendarmes sont sur la trace du coupable.

Lundi 19 juin 1911. L'Ouest-Éclair.

Conseil municipal de Pouldergat.

Demande d'érection de la section de Pouldergat en commune distincte. Présidence de M. François LE BERRE²⁴² maire ; M. le président communique au Conseil le dossier relatif à la demande d'érection en commune distincte de la section de Pouldergat, et donne lecture du rapport de M. Joseph CARADEC.

Le Conseil considérant que les pétitionnaires, basent leur demande sur des faits qui peuvent être résumés ainsi qu'il suit :

- 1°) Cultivateurs, ils veulent être administrés par des cultivateurs.
- 2°) La section de Pouldergat qui est riche, nourrit la section de Pouldavid, qui est pauvre.
- 3°) La section de Pouldergat est sacrifiée à la section Pouldavid.

En ce qui concerne le 1^{er} grief : attendu que l'élément agricole est représenté au sein du Conseil actuel dans les mêmes proportions que les éléments ouvriers, marin et commerçant, soit 3 membres sur 12.

En ce qui concerne le 2è grief : attendu que s'il est constant que la section de Pouldavid a plus de malheureux et d'indigents que la section de Pouldergat, cela tient en partie au chiffre de sa population, Poudavid ayant 1.743 habitants et Pouldergat 1.309 et aussi à ce fait que les propriétaires ruraux et les fermiers ont presque partout supprimé leur « penn-ty » où vivaient de nombreuses familles de journaliers agricoles, qui chassées des campagnes, sont venues se réfugier dans les villes et leurs faubourgs ; attendu que Pouldavid, sorte de faubourg de Douarnenez, abrite une notable partie de ces malheureuses famille, originaires de la section de Pouldergat ; attendu que la prétention émise par les pétitionnaires de se décharger sur Pouldavid de l'obligation de secourir et d'assister les indigents qu'ils ont évincés de leurs villages, est inadmissible et inacceptable.

En ce qui concerne le 3è grief : attendu qu'il n'est pas exact que l'une des sections soit d'aucune façon sacrifiée au profit de l'autre ; attendu enfin que le rapport du commissaire enquêteur ne relève aucun fait nouveau méritant d'être pris en considération.

Par ces motifs : considérant que la nécessité ou l'utilité de l'érection en communes distinctes des 2 sections communales n'a pas été démontrée, proteste contre l'avis favorable donné néanmoins par l'honorable commissaire enquêteur à la demande susdite, rejette cet avis qu'aucun argument sérieux du rapport n'explique ni ne justifie, et que, pour cette raison, le Conseil est quelque peu autorisé à qualifier d'avis favorable de complaisance. Subsidiairement, s'en rapporte aux conclusions du consciencieux document en date du 3 novembre 1909 de Mtre VERCHIN, avocat à Quimper, reconnaissant la parfaite légitimité de la prétention de Pouldavid et à conclure en sa faveur dans la plénitude de son indépendance.

Et renouvelle plus instamment que jamais la demande de transfèrement à Pouldavid du cheflieu communal, seule solution logique qui s'impose en toute équité et qui ne saurait être refusée plus longtemps à une population qui a toujours fait preuve de son attachement aux institutions républicaines.

15 juillet 1911. L'Ouest-Éclair.

Attaqué par une vache.

²⁴² Né le 5/06/1866, fils de Jean Marie et de Marie Jeanne JEQUEL, marié le 12/01/1890 avec Marie Catherine LOUARN native de Primelin. Cf : « Pouldergat-Pouldavid de l'Ancien Régime à 1940 » Labourien an douar hag ar mor. p198-200. AK. 2017

Mercredi matin, M. LE NOUY, directeur de l'école de garçons de Pouldavid, passait avec sa famille dans la ruelle qui conduit de l'église au cimetière. Son fils. M. Robert LE NOUY²⁴³ horloger à Douarnenez, se vit soudain attaqué par une vache appartenant à M. JONCOURT, boucher à Pouldavid.

La bête fonça avec une telle violence sur lui qu'elle le renversa d'un coup de corne à la cuisse droite. Le grand-père du blessé se précipita sur l'animal et parvint à le maîtriser. La blessure n'est pas très grave.

Samedi 26 août 1911. Le Finistère.

Retraites ouvrières et paysanne, allocations au décès.

La loi des retraites ouvrières et paysannes continue à répandre ses bienfaits dans le Finistère. Trois nouvelles allocations au décès viennent d'être attribuées cette semaine à des veuves et à des orphelins d'ouvriers qui avaient eu l'intelligence de se mettre en règle avec la loi.

Parmi ceux-ci un ouvrier, M. Antoine LABIL de Pouldavid est décédé le 4 août, après avoir versé 0 F 80. Sa veuve et ses deux orphelins ont obtenu une allocation de 250 francs.

Il ne faudra pas nous en sommes certains, beaucoup d'exemples comme ceux-ci pour décider à souscrire avec empressement aux retraites ouvrières les quelques ouvriers et pères de famille de ce département qui sont restés jusqu'à ce jour récalcitrants. Ajoutons d'autre part, qu'une nouvelle liste de « rentiers » des retraites ouvrières va paraître incessamment qui portera à 61 leur nombre dans le seul département du Finistère.

Samedi 2 septembre 1911. Le Finistère.

Circonscriptions territoriales.

Conseil Général du Finistère, séance du 1er septembre.

Au mois l'avril dernier, le Conseil général avait repoussé une demande du conseil municipal de Pouldergat, tendant à obtenir :

- 1°) Le transfèrement à Pouldavid du chef-lieu de la commune.
- 2°) La création d'un poste d'adjoint spécial à Pouldergat.
- 3°) La substitution au nom actuel de Pouldergat de celui de Pouldavid-sur-Mer.

Depuis un certain nombre d'électeurs de Pouldergat ont introduit une demande en vue d'obtenir l'érection de la section du même nom en Commune distincte. De même que le Conseil d'arrondissement de Quimper, 1e Conseil général émet un avis favorable à cette demande.

Lundi 4 septembre 1911. L'Ouest-Éclair.

Quimper, conseil général, séance du 1^{er} septembre.

Avis favorable est donné à la demande d'érection en commune distincte de la section de Pouldergat, dans les circonstances relatées récemment.

Samedi 14 octobre 1911. Le Finistère.

Préfecture du Finistère.

Militaires libérés en 1911 désirant obtenir un emploi, proposés pur l'Autorité militaire.

M. LARVOR de Pouldergat : emploi demandé : cocher dans une maison bourgeoise, sans préférence de lieu.

Lundi 16 octobre 1911. L'Ouest-Éclair.

Affaire de chasse.

²⁴³ Robert Pierre Mathurin né le 29/06/1889 à Lorient, il avait épousé à Pouldavid le 9/08/1910, Marie Josèphe CALVEZ née à Douarnenez le 14/02/1891, fille de Louis Jean Michel marin pêcheur et d'Anne Marie GONIDEC. Il devait décéder le 7/06/1913 à Pouldavid.

Henri LE BRUSQ²⁴⁴ 19 ans cultivateur à Pouldergat et Alain THOMAS cultivateur à Plovan, poursuivis pourchasse sans permis, sont condamnés chacun à 30 F d'amende. De plus, leurs armes sont confisquées.

Samedi 28 octobre 1911. Le Finistère.

Avis.

Le maire de Pouldergal a l'honneur de porter à la connaissance des intéressés que, jusqu'à nouvel ordre ils devront à l'occasion de chacune des foires de Pouldavid, le premier vendredi de chaque mois, retirer de leur mairie respective un certificat attestant que leur exploitation n'est pas infectée de fièvre aphteuse. Ce certificat devra être présenté à toute réquisition des agents de l'autorité.

Samedi 2 décembre 1911. Le Finistère.

Les délégués sénatoriaux.

Voici, pour l'arrondissement de Quimper, les résultats qui sont parvenus de différentes communes pour le choix des délégués appelés à prendre part à l'élection sénatoriale du 7 janvier.

Pouldergat 6 délégués : MM LE BERRE, RENÉ, PHILIPPE, GOURLAOUEN, GOURMELEN, JOLIVET. 2 suppléants : MM. CASTREC, LE ROUX.

Mercredi 6 décembre 1911. L'Ouest-Éclair.

Acte de Probité.

Jean BOURDON 14 ans, et Jean BOURHIS 13 ans, ont trouvé sur la route, près du bourg de Poudergat, une somme de 606 F appartenant à M. Hervé KERVAREC, propriétaire à Listry-Vraz, en Pouldergat, à qui ils se sont empressés de la remettre.

Mme KERVAREC leur a remis généreusement 25 centimes.

Samedi 9 décembre 1911. L'Ouest-Éclair.

Commencement d'incendie.

Dans la nuit du 6 au 7 courant, un commencement d'incendie s'est déclaré chez M. Pierre BELBÉOCH, propriétaire à Keranna, en Pouldergat ; les pertes sont assez élevées.

-

Henri Marie LE BRUSQ né le 17/11/1892 à Corn ar Hoat, fils de Guillaume et de Marie JONCOUR. AK. 2017



Samedi 27 janvier 1912. Le Finistère.

Enseignement primaire du Finistère. Mouvement du personnel.

Nominations préfectorales par divers arrêtés de décembre 1911 et de janvier 1912, ont nommés:

Instituteurs adjoints titulaires. MM. OLLIVIER de Pouldergat, à Saint-Thois ; LE NÉDELLEC en congé à Pouldergat, ARQUIÉ de Pouldergat à Plomodiern.

Institutrices titulaires : OLLIVIER de Pouldergat, à Saint-Thois, LE NÉDELLEC en congé, à Pouldergat.

Institutrice adjointe titulaire : Mme ARQUIÉ de Pouldergat à Plomodiern.

Samedi 6 janvier 1912. L'Ouest-Éclair.

Petite fille noyée.

La petite Louise MOREAU²⁴⁵, âgée de 4 ans et demi, a été trouvée noyée dans le ruisseau qui alimente le moulin de Trémébrit, en Pouldergat, exploité par ses parents ; la mort est purement accidentelle.

Samedi 10 février 1912. Le Finistère.

Mérite agricole.

A été promu chevalier M. LEZOUALCH propriétaire-cultivateur à Pouldavid, en Pouldergat.

Samedi 3 mars 1912. Le Finistère.

²⁴⁵ Lucia Marie MOREAU fille de René et de Corentine GRIFFON, née le 18/07/1907 au moulin de Trémébrit. AK. 2017

Ivrogne récidiviste.

Le nommé NÉDELLEC 40 ans de Pouldavid, est condamné à 6 jours de prison pour ivresse en récidive.

Samedi 9 mars 1912. La Dépêche.

Examen du certificat d'aptitude pédagogique (session 1912).

Candidate ayant subi avec succès l'épreuve écrite, Aspirante : Mme CORNE institutrice privée à Pouldergat.

Samedi 9 mars 1912. Le Finistère.

Sauveteurs récompensés.

M. l'administrateur de l'inscription maritime du quartier de Douarnenez porte à la connaissance des marins ci-dessous désignés que Sa Majesté le roi d'Italie vient de leur accorder une médaille commémorative pour les récompenser du dévouement dont ils ont fait preuve lors du tremblement de terre de Messine²⁴⁶ (Sicile), le 28 décembre 1908.

Parmi les 22 marins décorés nous avons pour la commune de Pouldergat : Joseph CELTON N°8.375 de Pouldavid, chauffeur breveté, Émile TANGUY N°3.507 de Pouldavid, matelot sans spécialité & Yves LE PARC N°3.483 de Pouldavid, matelot sans spécialité tous trois sur *La Justice* ; Alain Marie LE BARS N°3.413 de Pouldavid gabier breveté & Jean Marie LE BERRE N°3.494 de Pouldavid matelot sans spécialité tous deux sur *La Vérité*.

Samedi 16 mars 1912. Le Finistère.²⁴⁷

Une brute.

Dimanche matin à 9 h aux halles, le nommé JONCOUR boucher à Pouldavid a frappé au visage, d'un coup de scie, Pierre BOSSER marin-pêcheur, sans aucun motif. Le coup a été porté avec une telle violence que BOSSER a eu 3 dents de la mâchoire supérieure arrachées. De nombreux témoins de la scène ont bruyamment manifesté leur indignation contre cet acte de brutalité, et il est très probable que sans la prompte arrivée des agents JONCOUR aurait passé un mauvais quart d'heure. Ce dernier qui était ivre a été conduit au poste de police.

Samedi 23 mars 1912. Le Finistère.

Une brute.

Police correctionnelle, Tribunal de Quimper. Audience du 19 mars.

Jean JONCOUR 53 ans boucher à Pouldavid, était à son étal aux halles de Douarnenez, détaillant sa marchandise, lorsque des jeunes gens, parait-il se mirent à le taquiner. JONCOUR les menaça de sa scie de boucher. Ceux-ci continuant JONCOUR se fâcha et un nommé René BOSSER âgé de 18 ans, qui venait d'arriver et s'était avancé pour mieux voir ce qui se passait, reçut de lui un coup de scie porté avec une violence telle qu'il lui brisa 2 dents. JONCOUR prétend n'avoir pas voulu atteindre le blessé, qu'il ne connaissait pas, mais seulement faire peur à ceux qui l'entouraient.

Il est condamné à 40 jours de prison.

Samedi 23 mars 1912. L'Ouest-Éclair.

chargés de secours de toute nature.

Le séisme de 1908 à Messine est un tremblement de terre qui s'est produit à 5 h 20 le 28 décembre 1908 dans le détroit de Messine et a touché le Nord-Est de la Sicile et la pointe Sud-Ouest de la Calabre. La secousse d'une durée de 30 à 40 secondes est suivie d'un tsunami qui détruit les villes de Messine, Reggio de Calabre et Palmi. La catastrophe fait de 75.000 à 200.000 morts. Les marins des différentes escadres installées en mer Méditerranée interviennent le plus rapidement possible. La France envoie à Messine deux cuirassés et deux contre-torpilleurs,

Clergé.

A été nommé recteur de Pouldergat M. LE PAPE, ancien économe de l'institution Notre Dame du Creisker à St Pol de Léon.



Samedi 30 mars 1912. Le Finistère.

Nomination.

Par délégation de M. l'inspecteur d'Académie nomme Melle GUÉZENNEC institutrice suppléante intérimaire à Pouldavid.

Samedi 11 mai 1912. Le Finistère.

Résultats des élections municipales de l'arrondissement de Quimper.

Pouldergat 9 conseillers. La liste réactionnaire est réélue toute entière avec 275 suffrages. Pouldavid 12 conseillers. La liste républicaine sortante est réélue.

Samedi 25 mai 1912. Le Finistère.

Nouvelle municipalité.

Pouldavid. Adjoint spécial, M. Louis LE MOIGNE.

Pouldergat. Maire M. Pierre BELBÉOC'H, 1er adjoint M. Corentin GRIFFON, 2è adjoint M. Alain QUÉLENNEC. Municipalité réactionnaire.

Samedi 6 juillet 1912. Le Finistère.

Élection sénatoriale du 28 juillet. Nomination des délégués.

Pouldergat. Titulaires : MM. BELBÉOC'H, QUÉMÉNER, LE MOIGNE, GUILLOU, LE DOUY, JOLIVET. Suppléants : MM. YOUINOU, RAPHALEN.

Vendredi 12 juillet 1912. L'Ouest-Éclair.

Mayenne. Mendiants.

Ont été arrêtés mardi et écroués à la prison de Mayenne, pour délit de mendicité, les nommés : Yves SIMON 47 ans journalier sans domicile, natif de St Pierre Quilbignon et son épouse Andrée Herveline 30 ans journalière native de Brest; Guillaume TANGUY²⁴⁸ 40 ans ouvrier boulanger sans domicile, originaire de Pouldergat.

Lundi 16 septembre 1912. L'Ouest-Éclair.

Instruction publique.

Instituteur stagiaire, MANUEL est en congé de service militaire à Pouldergat.

Mardi 5 novembre 1912. L'Ouest-Éclair.

Assises du Finistère. Attentats à la pudeur. Le nommé Joseph GUÉNADOU²⁴⁹, 44 ans, marin pêcheur à Pouldergat, est accusé d'avoir, dans l'arrondissement de Quimper, commis des attentats à la pudeur consommés ou tentés sans violence sur la personne de Rose Marie GUÉNADOU²⁵⁰ sa fille légitime, âgée de 13 ans.

Les débats ont lieu à huis clos.

Ministère public : M. le substitut PINOT, défenseur Mtre OUVIÈRE.

GUÉNADOU est condamné à 8 ans de réclusion.

Samedi 23 novembre 1912. Le Finistère.

Écrasé sous sa voiture.

M. Yves JONCOURT cultivateur à Guilers, a été victime samedi dernier d'un accident de voiture. Il revenait de la ferme du Vieux-Manoir, d'où il avait enlevé ses derniers meubles, ayant changé de domicile, lorsqu'après avoir passé le bourg de Pouldergat, le cheval de son attelage fit un brusque écart à l'endroit dit la descente de Pont-Crouez en face de l'entrée du moulin des Châtaignes et du Guily. JONCOURT ayant été projeté hors de la voiture, une roue du véhicule lui passa sur le ventre. La personne qui l'accompagnait courut chercher du secours à Pouldergat ; mais hélas, à son retour, l'infortuné cultivateur rendait le dernier soupir. Il était âgé de 40 ans.

Samedi 30 novembre 1912. Le Finistère.

Carnet de mariage à Plogoff.

Il y a quelques jours a été célébré le mariage de M. Clet DAGORN négociant en vins, fils de Madame et du sympathique M. DAGORN maire de Plogoff, conseiller d'arrondissement, avec Mlle LE SAULX, fille de M. et Mme LE SAULX propriétaires à Ty-Mabjan, en Pouldergat. Plus de 600 personnes assistaient à cette cérémonie. Nous sommes heureux de présenter aux jeunes époux, avec nos félicitations, nos meilleurs vœux de bonheur personnes assistaient à cette cérémonie. Nous sommes heureux de présenter aux jeunes époux, avec nos félicitations, nos meilleurs vœux de bonheur.

Samedi 28 décembre 1912. Le Finistère.

Adjudications publiques.

A Pouldavid dimanche à 2 h de l'après-midi, a eu lieu à la mairie de Pouldergat Pouldavid l'adjudication des droits de place et d'étalage et de l'enlèvement des boues et fumiers. La mise à prix pour l'adjudication des droits de place était de 400 F.

En voici les résultats : M. BONNEFOI, 525 F, Mme veuve CORNEC 575 F, M. GOUIL 580 F, adjudicataire. M. CARADEC de Kerbiquet, a été déclaré adjudicataire pour l'enlèvement des boues pour la somme de 42 F.

²⁴⁸ Guillaume Allain Marie né le 16/08/1871 à Kernevez Kerguélen, fils d'Allain et de Marguerite BOLZER.

²⁴⁹ Joseph Marie GUÉNADOU né à Douarnenez le 17/07/1868, fils de François Marie et de Marie Julienne YOUINOU, avait épousé à Pouldavid le 19/11/1899 Marie Corentine CARN native de Pouldergat (°27/01/1873), fille de Jean Michel et de Marie Corentine JOIN.

²⁵⁰ Rose Marie GUÉNADOU était née le 8/03/1901 à Pouldavid.

Vendredi 3 janvier 1913. L'Ouest-Éclair.

Pouldergat ivresse.

René ANSQUER 60 ans, marin pêcheur à Pouldavid, s'est trop piqué le nez, 6 jours de prison et 16 F d'amende.

Samedi 4 janvier 1913. Le Finistère.

Le premier pas.

6 jours de prison et 16 F d'amende à René ANSQUER 60 ans, marin-pêcheur à Pouldavid, qui comparait pour la première fois sous l'inculpation d'ivresse.

Samedi 22 février 1913. Le Finistère.

Sapeurs-pompiers.

Nous apprenons qu'une section de sapeurs-pompiers est en formation à Pouldavid. On ne peut que se réjouir de cette heureuse initiative, car, en effet, malgré le dévouement des sapeurs-pompiers de Douarnenez et de Tréboul et la célérité avec laquelle ils se portaient au secours des sinistrés de la commune de Pouldavid, ils ne pouvaient parfois à cause de la distance, arriver à temps sur les lieux et se rendre utilement maîtres du feu.

Dimanche 27 mars 1913. L'Ouest-Éclair.

Mariage.

Le mardi 25 mars, à 10 heures du matin, M. Pierre BELBÉOC'H, maire de Pouldergat, a procédé à la mairie de la section de Pouldavid, au mariage civil de Melle Anne Marie LE NOUY²⁵¹, fille de M. LE NOUY, directeur de l'école des garçons de Pouldavid, avec M. Félix MOAL²⁵², voyageur de commerce. Les témoins de la mariée ont été: M. Robert LE NOUY, horloger bijoutier à Douarnenez, son frère, et M. Alexandre VERCHIN, bâtonnier de l'ordre des avocats de Quimper, ami de la famille; ceux du marié étaient: M. JOFFRELOT, négociant à Lamballe, et M. François De CADENEC, comptable à Douarnenez. La bénédiction nuptiale a été donnée aux deux jeunes époux le même jour à 10h ½ du matin, par M. l'abbé MARC

Nous adressons à M. Félix MOAL et à Mme, nos meilleurs souhaits de bonheur.

Vendredi 4 avril 1913. L'Ouest-Éclair.

Brûlée vive.

recteur de Pouldavid.

Lundi dernier, la petite Jeanne HENNEQUIN²⁵³, âgée de 2 ans ½, élevée par ses grands-parents les époux LE PARC, habitant rue de la République, à Pouldavid. Laissée seule à la maison sans doute s'amusa à jouer avec le feu qui se communiqua à ses vêtements. Des personnes aperçurent des flammes, elles pénétrèrent dans la maison où il y avait un commencement d'incendie. Elles aperçurent une masse en flamme et reconnurent que c'était un enfant. Vincent GUÉGUEN s'en empara et le plongea dans l'eau. Le docteur MÉVEL se trouvant à proximité, fut appelé en toute hâte, mais les brûlures étaient si graves que l'enfant expira deux heures après.

Samedi 5 avril 1913. Le Finistère.

²⁵² Félix Paul LE MOAL né au Hâvre le 18/08/1883, fils d'Yves cordonnier et de Léontine Anna Héloïse FOSSÉ, domiciliés au Hâvre 53 rue d'Étretat.

²⁵³ Jeanne Marie HENNEQUIN était fille de François et de Marie Anne LE PARC, mariés à Pouldavid le 18/07/1912 et tous deux infirmiers à PARIS 14è. L'enfant était élevé par ses grands-parents François LE PARC marin pêcheur et Marie Anne LE COZ (X 14/10/1883 POULDERGAT).



²⁵¹ Née à Lorient le 18/01/1891.

Brûlée vive.

Ces jours derniers, vers 7 heures du soir, la petite Jeanne HENNEQUIN âgée de 2 ans, habitant avec ses grands-parents, les époux PARC rue de la République à Pouldavid, avait été laissée seule un instant dans la pièce du rez-de-chaussée. La fillette s'approcha du foyer où se préparait le repas, et se mit à jouer avec le feu, qui se communiqua soudain à ses vêtements. Des passants apercevant des flammes dans l'appartement, voulurent y pénétrer et donnèrent l'alarme, mais la porte était verrouillée à l'intérieur. Ils brisèrent les vitres de la fenêtre et pénétrèrent dans la maison par la croisée. Ils aperçurent alors dans un coin de la pièce la pauvre fillette, dont les vêtements flambaient. L'un d'eux la prit courageusement dans ses bras et la plongea dans le ruisseau qui grossi par la pluie, coulait abondamment. On prévint en toute hâte M. le docteur MÉVEL qui visitait des malades dans les environs, mais tous les soins furent inutiles. La pauvre enfant expirait 2 h après. Les parents de Jeanne HENNEQUIN qui habitent Brévannes (Seine-et Oise) où ils sont infirmiers, ont été avisés télégraphiquement du malheur qui les frappe.

Samedi 17 mai 1913. Le Finistère.

Jeunes filous.

Sont acquittés comme ayant agi sans discernement 3 jeunes garnements douarneniste : Jean Michel OMNÈS 15 ans habitant rue Saint-Michel ; Corentin TROADEC 10 ans et son frère Victor 14 ans demeuraut rue Traverse Sainte-Hélène, poursuivis pour avoir dérobé à diverses reprises du seigle et de l'orge au préjudice de M. LE BRUN fermier au village du Couédic en Pouldergat.

Samedi 7 juin 1913²⁵⁴. L'Ouest-Éclair.

Accident suivi de mort.

Le nommé JANNIC²⁵⁵, domestique de ferme, habitant au bourg de Pouldergat, à l'occasion d'une noce dans cette localité, prenait part à la course de chevaux qui se fait, dans certaines régions du Finistère à la fin du repas, quand le cheval qu'il montait butta et tomba, projetant à terre son cavalier, qui se trouva pris sous l'animal. On parvint à dégager JANNIC : il avait une main écrasée, l'épaule démise et une perforation du poumon. On s'empressa de transporter le blessé dans une maison voisine et l'on fit prévenir immédiatement le docteur DAMEY de Douarnenez, qui jugea l'état de Yannick absolument désespéré et, de fait, il mourut quelques instants après l'arrivée du docteur.

JANNIC était marié et père de 2 enfants, c'était un travailleur eu parfait honnête homme, l'inhumation a eu lieu mercredi dernier à 4 h de l'après-midi.

Samedi 21 juin 1913. Le Finistère.

Vente d'une propriété au bourg de Pouldavid.

Vente par licitation en l'étude de Mtre DAMEY le 8 juillet d'une propriété au bourg de Pouldavid à l'angle formé par la route nationale N°165 et le chemin menant au Champ-de-Foire, composée de :

- 1°) Une maison d'habitation, construite en maçonnerie et couverte en ardoises, comprenant une pièce au rez-de-chaussée, une pièce à l'étage, une mansarde au-dessus.
- 2°) Une maison à usage de commerce, construite en maçonnerie et couverte en ardoises, contiguë au pignon est de la première, comprenant : au rez-de-chaussée, une boutique et une chambre, à l'étage deux chambres et un cabinet, au-dessus deux pièces et un cabinet mansardes.
- 3°) Une petite maison, élevée contre le mur sud de la précédente, construite en maçonnerie et couverte en ardoises, comprenant seulement un rez-de-chaussée d'une pièce.
 - 4°) Une crèche au pignon est de la maison n° 2.
 - 5°) Une cour à l'est de laquelle sont élevés.
 - 6°) Un four et une maison à four. Appartenances, circonstances et dépendances.

 ²⁵⁴ Ce fait divers est également relaté le même jour par Le Courrier du Finistère, Le Progrès du Finistère & Le Finistère.
 255 YANNICK dans l'article de presse. Mathurin JANNIC né le 1/05/1875 à Guiler, fils de René et de Marie Anne VIGOUROUX, journalier à Croix Kersergat.
 AK. 2017

Mise à prix : 5.000 F.

Cette vente est poursuivie en exécution d'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de Quimper, le 4 juin 1913 entre M. Jean-Guillaume MOALIC²⁵⁶ époux de Marie-Louise SIMON, marin-pêcheur demeurant à Pouldavid, demandeur.

Et Mme Jeanne Yvonne PERENNOU veuve de Jean-François MOALIC, débitante de boissons, à Pouldavid; M. Jean François MOALIC époux de Marie Jeanne JAVERT marin-pêcheur de Douarnenez venelle des Alcyons; M. Pierre-Marie MOALIC époux de Marguerite GUELLEC marin-pêcheur à Pouldavid; M. Jacques Ferdinand MOALIC époux de Marie CASTREC marin-pêcheur à Pouldavid; Mme Marie Jeanne MOALIC majeure couturière, à Pouldavid, défendeurs.

Vendredi 4 juillet 1913. L'Ouest-Éclair.

Petit vol.

Lundi dernier, les domestiques de Mme BILLETTE de VALROCHE, propriétaire du château de Kerguélen, en Pouldergat, avaient laissé une charrue brabant, d'une valeur de 160 F, dans un champ. Lundi matin, en retournant dans ce champ, ils remarquèrent que les pièces principales de la charrue avaient disparu. Mme BILLETTE de VALROCHE a immédiatement porté plainte.

Mercredi 23 juillet 1913. L'Ouest-Éclair.

Emplois réservés dans l'armée.

Sont inscrits au tableau de classement pour emplois réservés, les sous-officiers dont les noms suivent, avec leur numéro de classement.

Troisième catégorie, tableau G : comme receveur buraliste de 3è classe N°19 CELTON excavalier au 29è dragon, à Pouldergat.

Jeudi 31 juillet 1913. L'Ouest-Éclair.

Orage.

Un orage d'une violence extraordinaire a éclaté la nuit dernière sur Quimper et sa région... à Pouldergat, plusieurs bêtes à cornes ont été tuées par la foudre.

Samedi 23 août 1913. Le Matin.

La petite fille étrangle sa grand'mère pour lui prendre 13 F 90.²⁵⁷

A Pouldergat une octogénaire vient d'être victime d'une tentative de meurtre, dans des conditions particulièrement odieuses.

Après avoir pris son repas de midi en compagnie de sa petite-fille, Marie Jeanne KERVAREC²⁵⁸, la veuve GUÉGUEN²⁵⁹, 83 ans, s'était assoupie sur une chaise. La petite-fille se précipita sur sa grand'mère, la saisit par le corps et la renversa sur le plancher, où elle la maintint immobile en lui mettant ses deux genoux sur la poitrine, tandis qu'avec ses mains elle lui serrait la gorge comme dans un étau. La pauvre vieille, malgré son grand âge, trouva assez de forces pour se dégager de l'étreinte de sa petite-fille et gagner son lit, sur lequel elle tomba évanouie.

Croyant sa grand'mère morte, Marie KERVAREC s'empressa de fouiller l'armoire de fond en comble et de dérober toute la fortune de l'aïeule, soit 13 F 90.

La meurtrière a pris le train pour Brest, croit-on. L'état de l'octogénaire est grave.

²⁵⁶ Jean Guillaume MOALLIC né le 25/03/1875 à Poullan, fils de Jean François et de Jeanne Yvonne PERENNOU, domicilé à Pouldavid, avait épousé le 19/01/1904 à Poullan, Marie Louise SIMON née dans cette commune le 5/05/1879, fille de Jean et de Marie YOUINOU.

²⁵⁷ Ce fait divers était repris le 25/08/1913 par le *Journal des Débats*.

²⁵⁸ En réalité Marie Jeanne KERAVEC fille d'Yves et de Marie Jeanne COLLOCH, mariés à Pouldergat le 2/06/1887.

²⁵⁹ Marguerite GUÉGUEN née le 22 .08/1830 à Locronan, fille de Guillaume et de Louise BOSSENEC, elle avait épousé à Pouldergat le 8/05/1851 Henri Corentin COULLOCH natif de Guiler, fils d'Yves et de Jeanne DONNARS. Marguerite GUÉGUEN devait décéder au bourg le 21/08/1916.



Samedi 6 septembre 1913. Le Finistère.

Subventions.

600 francs au jeune LEZOUALCH de Pouldergat, élève de l'école des Arts décoratifs de Paris.

Samedi 27 septembre 1913. Le Finistère.

Rixe.

Police correctionnelle, Tribunal de Quimper. Audience du 20 septembre.

Louis CARBON 30 ans habitant le hameau de Pouldavid; Pierre GLOAGUEN 27 ans et Yves GLOZAGUEN 28 ans demeurant à Douarnenez, se rencontraient de bon matin sur le port. Au cours de la conversation qu'ils échangeront entre eux, Yves GLOAGUEN adressa à CARBON des paroles blessantes, d'où une rixe occasionnant des blessures réciproques assez sérieuses. Après s'être séparés ils se rencontrèrent un peu plus tard et une nouvelle dispute éclata. En les voyant aux prises, Pierre GLOAGUEN s'érigeant en justicier, culbuta CARBON, auquel il fit faire une cabriole.

Condamne chacun 8 jours de prison.

Samedi 18 octobre 1913. Le Finistère.

Entre époux.

Police correctionnelle, Tribunal de Quimper. Audience du 14 octobre.

René ANSQUER²⁶⁰ 61 ans marin-pêcheur à Pouldavid et sa femme ont tous deux la funeste passion de s'enivrer. A la fin du mois dernier, la femme ANSQUER s'était absentée pour faire des invitations de noce ; en rentrant, son mari se livra sur elle à des voies de fait et lui fit diverses blessures.

Il est condamné à 10 jours de prison.

Samedi 22 novembre 1913. Le Finistère.

Incendie.

-

René Marie ANSQUER né le 14/07/1852 marin pêcheur, fils des feux Yves et Marguerite BOUDIGOU, veuf de Marie OLIVER décédée à Bell-Ville province de Cordoba en Argentine ; avait épousé à Pouldavid le 22/10/1903, Marie josèphe CANÉVET poissonnière, fille des feux Pierre et Marie Julienne COSMAO, elle même veuve de Roland BOLZER décédé à Douarnenez le 7/03/1894.

Un incendie a détruit, le 14 novembre, vers 6 h 30 du soir, la masure de planches coltarées occupée par les époux TARIDEC²⁶¹ et leurs enfants.

Les malheureux qui n'étaient pas assurés, ont tout perdu dans ce sinistre qui les plonge dans la misère.

Samedi 6 décembre 1913. Le Finistère.

Acte de malveillance au Buzit en Poullan.

Depuis plusieurs semaines M. Louis GOURLAOUEN maçon a Pouldavid, travaille avec plusieurs ouvriers à la construction de la maçonnerie d'une étable, pour le compte des époux CROCQ propriétaires au village de Buzit. Jeudi matin, en reprenant son travail, GOURLAOUEN constata avec surprise que 4 pierres de taille formant l'encadrement de la porte d'entrée, avait été jetées à terre pendant la nuit et que le linteau en bois avait été emporté à environ 50 m. Ce fait passa inaperçu pour les propriétaires, GOURLAOUEN ne les ayant point mis au courant de cet acte de malveillance.

Mais samedi matin, en arrivant au chantier vers 8 h, une nouvelle surprise était réservée à l'entrepreneur. En effet le pignon sud de l'immeuble en construction, haut de 5 m environ, était écroulé dans l'intérieur de la construction. Ce deuxième acte, qui de l'avis de tous les ouvriers ne peut être attribué qu'à la malveillance, finit par exaspérer l'entrepreneur GOURLAOUEN qui a porté plainte à la gendarmerie. Le préjudice subi du fait de ces déprédations s'élève à 150 F environ.

Jeudi 1^{er} janvier 1914. L'Ouest-Éclair.

Une chute.

Les jours derniers, le jeune PEUZIAT²⁶², 14 ans, chez ses parents à Pouldavid et apprenti chez M. GUILLOU, entrepreneur de plâtrerie rue Jean Bart, à Douarnenez, était occupé à faire des travaux dans le presbytère de Pouldergat. Étant monté sur une échelle, il tomba et resta évanoui pendant cinq heures. Il fut ramené en voiture à Pouldavid, où il arriva vers minuit. A la pointe du jour, le docteur JARY, de Douarnenez, fut appelé pour lui donner des soins et jugea son état assez grave.

Samedi 3 janvier 1914. Le Finistère.

Tapage.

Police correctionnelle, Tribunal de Quimper. Audience du 30 décembre.

Le nommé Henri PLOUHINEC 20 ans marin-pêcheur, habitant le hameau de Pouldavid, étant sous l'influence de nombreux boujarons, a fait du tapage la nuit. De plus, il s'est fait remarquer dans une tenue indécente à travers les rues de Douarnenez.

Deux jours de prison et deux amendes de 11 F et 5 F.

Samedi 24 janvier 1914. Le Finistère.

Jeune voleuse à Poullan et Pouldergat.

Police correctionnelle, Tribunal de Quimper. Audience du 20 janvier.

S'étant placée chez Mme LE GOUIL fermière à Tréfrest, une jeune pupille de l'Assistance publique, Marie TANGUY 18 ans, a profité de l'absence de sa patronne pour fouiller son armoire et lui soustraire une montre en argent, plusieurs sautoirs sans valeur et divers autres objets. De même à Pouldergat, où elle avait été domestique chez une dame LE BIHAN au village de Kerroué, Marie TANGUY était partie furtivement en emportant une paire de sabots et une montre en nickel.

Condamnée à 1 mois de prison.

²⁶¹ Sébastien Marie LE TARIDEC jardinier, né le 8/12/1870 à Quimper, fils d'Étienne et de feue Marie Corentine LE FLOCH, avait épousé à Langolen le 11/04/1894 Marie Jeanne LOUCHOUARN née le 26/07/1867 à Trégourez, fille de Jean et de feue Marie Jeanne MARCH.

²⁶² François Guillaume PEUZIAT né le 12/12/1900 à Pouldavid fils de Guillaume journalier et de Marie Yvonne MOALLIC

Samedi 7 février 1914. Le Finistère.

Mouvement pédagogique.

Récent mouvement effectué dans le personnel enseignant des écoles publiques de notre département.

Instituteurs adjoints titulaires : M. GUILLOU de Pouldavid nommé à Ploaré à titre provisoire.

Jeudi 12 février 1914. L'Ouest-Éclair.

Tribunal correctionnel, rixe.

Bernard MAZÉAS²⁶³ 18 ans marin pêcheur, est poursuivi pour avoir porté des coups et fait des blessures aux frères Corentin QUÉMÉNER 18 ans domestique à Pouldergat et Alain QUÉMÉNER manœuvre à Tréboul.

Le tribunal a condamné MAZÉAS à 6 mois de prison avec sursis.



Samedi 14 février 1914. Le Finistère.

Rixe mortelle à Tréboul.

Police correctionnelle, Tribunal de Quimper. Audience du 10 février.

Bernard MAZÉAS 18 ans marin-pêcheur est poursuivi pour avoir porté des coups et fait des blessures aux frères Corentin QUÉMÉNER 18 ans domestique à Kerguesten en Pouldergat, et son frère Alain QUÉMÉNER manœuvre à Tréboul.

On sait que Corentin QUÉMÉNER est décédé à l'hôpital de Quimper des suites des coups reçus. MAZÉAS est condamné à 6 mois de prison avec sursis.

Samedi 21 février 1914. Le Finistère.

Voleuse arrêtée à Quimper.

La police a arrêté mardi dernier, sous l'inculpation de vol d'une couverture, d'une taie d'oreiller, d'un couteau, d'une cuillère et d'une tasse an préjudice de Mme PERCHEC 14 rue de Douarnenez, chez laquelle elle logeait en garni, la nommée Marie LE COZ 21 ans ancienne domestique à Pouldergat. L'inculpée a fait des aveux, les objets dérobés par elle ont été découverts dans une boulangerie de la ville où elle les avait déposés provisoirement.

²⁶³ Bernard Jean René MAZÉAS né le 7/02/1895 à Tréboul, fils de Bernard Pierre Me et de Marie Félicité MARCHADOUR. Inscrit maritime quartier de Douarnenez, matricule N°2121.

AK. 2017

Mercredi 18 mars 1914. L'Ouest-Éclair.

Assassiné.

Le nommé CASTREC²⁶⁴ âgé de 25 ans, du village de Petit-Bourg en Pouldergat, travaillant depuis quelques années comme manœuvre au Havre. Les jours derniers sa famille fut avisée de sa mort. Il aurait été assassiné à coups de révolver dans sa chambre ; le vol parait être le mobile du crime.

D'après les renseignements fournis par ses camarades, ce jeune homme devait avoir un millier de francs d'économies et on n'a retrouvé aucune trace de cet argent.

Le corps a été ramené à Pouldergat où a eu lieu l'inhumation. Jusqu'à ce jour l'assassin est inconnu.

Samedi 1^{er} août 1914. Le Progrès du Finistère.

Pouldavid. Le pardon de St Jacques.

On a célébré, dimanche dernier, à Pouldavid, le grand pardon de St Jacques, patron de la paroisse. Cette fête, précédée d'un triduum en union avec le Congrès eucharistique de Lourdes, s'est terminé par une procession du St Sacrement.

Sincères félicitations aux habitants de cette bonne paroisse, qui ont répondu à l'appel de leur pasteur en dressant deux reposoirs et en pavoisant les rues malgré l'incertitude du temps. Signé un témoin.

Samedi 24 octobre 1914. Le Finistère.

Mouvement pédagogique.

Inspection primaire, par arrêt& du 29 septembre, M. FEUTREN instituteur public à La Bouillie (Côtes-du-Nord), pourvu du certificat d'aptitude à l'inspection primaire est délégué pour la durée de la guerre dans les fonctions d'inspecteur primaire dans le Finistère pour remplacer les inspecteurs et maires mobilisés.

La Délégation de l'inspecteur d'Académie nomme élève-maître : LE CASTREC à Pouldavid.

Samedi 28 novembre 1914. Le Finistère.

Pouldavid, pour nos soldats et nos marins.

Le comité de bienfaisance de Pouldavid vient de faire parvenir au comité des vêtures militaires, hôtel de la préfecture, à Quimper un 1^{er} envoi de 80 paires de bonnes et solides chaussettes, dont 27 en provenance du bourg de Pouldergat.

Nos tricotteuses, écolières, jeunes filles et mamans, ont presque toutes refusé la rénumération qui leur était offerte à cette occasion, ce qui les honore d'autant plus que leur pauvreté n'est un secret pour personne.

Le comité local remercie chaleureusement toutes ces mains de fées qui ont tenu, en bonnes françaises, à servir la patrie à leur façon.

La secrétaire : Mme LE NOUY institutrice.

Samedi 12 décembre 1914. Le Progrès du Finistère.

La deuxième souscription au profit des blessés militaires s'est élevée à la somme de 645 F 25. Dans cette somme, des linges, des chemises, des pommes de terre et de la laine de mouton ouvrée représentent une somme de 243 F 25.

Les quêteuses étaient : Melles QUÉLENNEC, KERVAREC, LE BRUN, COSMAO, LE BERRE, LE FLOCH, SIMON et LUCAS. Le produit de la souscription a été versé à l'hôtel de la Préfecture par M. QUÉLENNEC, adjoint au Maire, et LE NÉDELLEC instituteur.

Une première souscription avait produit la somme de 260 F qui fut versée à l'hôpital temporaire de Douarnenez.

²⁶⁴ Thépaut Marie CASTREC né le 4/05/1889 à Ty Coat, fils de Thépaut et de Marie Jeanne SEZNEC .Il habitait rue du Grand Croissant au Havre.

Enfin, une souscription en faveur des familles de mobilisés nécessiteuses ouverte au début de la guerre s'était élevée à 103 F 60. Cette somme est entre les mains du Comité d'assistance local.

Samedi 30 janvier 1915. Le Finistère.

Pouldavid. Mort au champ d'honneur.

Nous apprenons la mort au champ d'honneur de notre jeune et vaillant compatriote Jean Paul-Marie PÉRENNÈS²⁶⁵, tué au combat de Sam Georges, entre Nieuport et Dixmude, le 27 décembre 1914. Notre jeune héros faisait partie de celle brigade de fusiliers-marins, dont un officier supérieur de grand avenir, qui les vus à l'œuvre, disait un soir de bataille : « Nos fusilliers-marins, Bretons pour la plupart sont admirables au feu ; ils se battent ainsi que des lions ». Nous présentons aux parents de notre glorieux et regretté ami l'expression de nos sympathiques condoléances.



Lundi 1er février 1915. L'Ouest-Éclair.

Nos prisonniers de guerre.

Militaires du 2è colonial internés à Grosskarolinenfeld (Bavière) : Pierre Guillaume LUCAS, Yves POUCHOUS et René PRIGENT de Pouldergat.

Samedi 6 février 1915. Le Finistère.

La monte en 1915.

Liste des étalons, autorisés et approuvés, autorisés à faire la monte en 1915. *Faro, Étienne, Ion, Jeudi*, et *Kirsch*, demi-sang à Pierre BELBÉOC'H de Pouldergat.

Samedi 27 février 1915. Le Finistère.

Pouldavid-Pouldergat. Bilan d'une œuvre de charité patriotique.

La commune de Pouldergat a pu recueillir, dès le début de la guerre, une somme globale de 1.806 F 25, dont une 1^{ère} partie a été versée à l'hôpital temporaire de Douarnenez, une 2è partie transmise à M. le préfet du Finistère, et le reste affecté en secours immédiat aux familles nécessiteuses.

En attendant la liquidation des demandes d'allocations militaires, il a été distribué, au bourg de Pouldavid, environ 220 soupes par semaine aux familles des mobilisées.

La vente du petit drapeau belge a produit à Pouldergat 60 F 50.

Né le 15/07/1879, fils de Jean Marie et de Marie Anne KERLIDOU, matelot gabier breveté, inscrit au maritime du quartier de Douarnenez sous le N°4129.

La journée du 75 a rapporté 224 F 75, dont 154 F 25 à Pouldergat et 70 F 50 à Pouldavid.

D'autre part, M. le secrétaire de la mairie de Pouldavid a remis à la préfecture, par l'intermédiaire de M. l'inspecteur d'Académie, une somme totale de 120 F, représentant sa part de bénéfices dans la vente de son chant de guerre : « Les soudards allemands ».

Des mains de fées ont tricoté 260 paires de chaussettes à Pouldergat et 366 à Pouldavid ; le comité de bienfaisance en attend encore environ 200 paires, qui doivent être livrées pour la fin du mois.

Enfin, la commune offre, pour les départements envahis, 8.635 kg de pommes de terre, quelques légumes secs, et une somme de 174 F 10.

Résultats appréciables, on en conviendra et qui dénotent l'excellence de ses sentiments de charité patriotique, par une commune de 3.000 habitants avec une agglomération de 1.200 âmes appartenant à des familles peu aisées de pêcheurs, d'ouvriers et de manœuvres d'usine.

Samedi 20 mars 1915. Le Finistère.

Les soudards allemands.

M. LE NOUY directeur d'école à Pouldavid, nous adresse avec une dédicace vraiment trop flatteuse, son chant de guerre: les Soudards allemands, vendu au profit des soldats et marins français blessés. Nous sommes heureux de donner l'hospitalité de non colonnes à ce chant d'une si belle et si patriotique inspiration.

Air Le Rhin allemand. Ce 14 juillet 1914.

1^{er} couplet.

L'Ogre germain, infante dans le sang,
A soif de combattants, de mêlées;
Toujours grondant et menaçant,
Il rive nations mutilées.
Français, vers l'Est en garde! et face à l'Allemand! Bis

2^e couplet
Sa poudre est sèche et son glaive tranchant.
Je veux, dit-il, France damnée,
La-bàs encore, vert le couchant,
M'agrandir par une saignée!

Français, vers l'Est en garde! et face à l'Allemand! Bis

3è couplet

Oh! ce Teuton à l'air si provocant!

Croit-il donc ternir notre gloire?

Croit-il qu'un propos outrageant

Nous fait oublier notre histoire?

Français, vers l'Est en garde! et face à l'Allemand! Bis

4è couplet
N'avons-nous pas culbuté l'impudent.
Aux champs de Valmy, de Bourvines?
Près d'Iéna, Brunswick l'insolent
A léché nos bottes latines.
Français, vers l'Est en garde! et face à l'Allemand! Bis

5è couplet Si ses légions, des Vosges s'approchant, Te menaçaient, 0 ma Patrie! Ce jour, tes fils, comme en chantant, Le guériraient de sa « phobie ». Français, vers l'Est en garde! et face à l'Allemand! Bis

6è couplet

L'Ogre germain procède en Roi-Forban :
Ses soudards, brutes sanguinaires
— Dignes sujets d'un vrai Brigand —
Se révèlent incendiaires.
Français, point de quartier au Vampire allemand! Bis

7è couplet
O Dieux Vengeur! qu'un juste châtiment
Frappe ce Kaiser satanique!
Soit sans pitié pour ce dément
Et détruit l'œuvre germanique!
Français, chantons la mort de l'Empire allemand! Bis

M. L. N

Samedi 12 juin 1915. Le Finistère.

• Pouldavid, une belle famille.

Le sympatique Jean Alain GONIDEC²⁶⁶ le brave Tonton, comme on se plait à l'appeler par ici, ancien adjoint spécial de la section de Pouldavid, n'est assurément pas, avec les 7 enfants, le chef de la famille la plus nombreuse qu'il y ait dans les environs, loin de là ; mais il en est peut-être bien peu qui aient vu, comme lui, le vide s'opérer autour d'eux dès les premiers coups de clairon d'août dernier.

Le brave Tonton, en effet, a ses 6 fils et son gendre, tous marins, présents sous les drapeaux depuis le début des hostilités. Le cas n'est peut-être pas unique dans les annales de la présente guerre, mais il est certainement assez rare pour mériter d'être signalé. Honneur au chef d'une si belle famille, ainsi qu'à sa digne épouse, et que le dieu des armées protège leur descendance!

• Succès scolaires.

L'école de garçons de Pouldavid a présenté 9 élèves à l'examen du certificat d'études primaires, lundi dernier, à Douarnenez. Huit ont été reçus, ce sont : Joseph DARCHEN, Louis LARGENTON, Jean LÉZOUALC'H, Xavier LOUARN, Laurent LE PORS, René QUÉRÉ, Thomas RENÉ, Étienne SALIOU.

• *Nos glorieux morts.*

La section de de Pouldavid a payé jusqu'ici son large tribut à la guerre. Elle compte en effet, à la date de ce jour 7 victimes dont le décès a été annoncée officiellement aux familles intéressées, soit 5 marins et 2 soldats, savoir : Jean PÉRENNÈS²⁶⁷ marin ; Jean LE BERRE²⁶⁸ marin ; Jean LE JEUNE marin ; Jean LE GALL²⁶⁹ marin ; Eugène QUEFFURUS marin ; Jean PEUZIAT soldat ; Jean LOZACH'MEUR soldat. Ou'ils reposent en paix, nos glorieux morts !

AK. 2017

.

Jean Alain GONIDEC né le 15/12/1845 à Pouldavid, fils de Jean Félix couvreur et de Jeanne Louise LAPARA aubergiste, avait épousé le 23/01/1870 Jeanne Olive LOUARN née à Primelin le 22/05/1842, fille de Jean Marie et de Catherine MAUMEUR.

²⁶⁷ Jean Paul Marie PÉRENNES né le 17/05/1893, fils de Jean Marie et de Marie Anne KERLIDOU. Matelot gabier breveté, décédé à Nieauport le 28/12/1914 où il est inhumé provisoirement le long du canal de l'Yser, puis transféré au cimetière militaire de Ramscapelle en Belgique le 8/01/1921, tombe N°8, rangée D, carré 21. CF fiche de carrière « Expo Guerre 14-18 » AK.

²⁶⁸ Jean Marie LE BERRE né le 31/05/1888 à Pouldavid, fils de François et de Marie Anne LE BRAS. 2è classe au 8è bataillon de chasseurs à pieds, mort le 25/01/1915 à Ste Ménéhould des suites de blessures de guerre. CF fiche de carrière « Expo Guerre 14-18 » AK.

²⁶⁹ Jean Corentin Marie LE GALL né le 12/10/1891 à Pouldavid, fils de Jean et de Joséphine LUCAS. Matelot de 3è classe disparu lors du torpillage du croiseur cuirassé *Léon Gambetta*, le 27/04/1915 dans l'Adriatique. CF fiche de carrière « Expo Guerre 14-18 » AK.

• Funérailles d'un brave de Pouldergat.

Vendredi dernier, une foule nombreuse et recueillie accompagnait a sa dernière demeure la dépouille mortelle de notre jeune compatriote, Pierre Marie HÉNAFF²⁷⁰, jeune conscrit, mort victime de son dévouement.

A cette occasion, M. Pierre BELBÉOC'H notre sympathique maire, a prononcé devant cette tombe, si prématurément ouverte, les quelques paroles ci-après que nous sommes heureux de reproduire.

Mesdames, Messieurs, il y a quelques jours, une simple dépêche annonçait la mort du soldat HÉNAFF, noyé dans la Loire, victime de son dévouement, en voulant sauver un enfant.

Quel plus bel éloge funèbre que ces quelques mots : Mort victime de son dévouement ! Notre compatriote n'est pas mort sur le champ de bataille, mais l'honneur et le dévouement se trouvent partout.

Pierre Marie HÉNAFF jeune soldat, parti avec les dernières classes, faisait son instruction au 64è d'infanterie détaché Champtoreaux, se préparant à partir pour le front.

Je ne saurais mieux faire, Mesdames et Messieurs, que de vous lire les quelques ligues que le colonel LAFONT de Ladébat, commandant d'armes de la place d'Ancenis, faisait paraître à la décision du 64è régiment d'infanterie le 31 mai :

Acte de dévouement.

Le lieutenant-colonel porte à la connaissance des troupes de la garnison les beaux actes de dévouement accomplis par le soldat HÉNAFF de la 27è compagnie, et le sergent GAUTHIER du 6è génie.

Le dimanche 30 mai, à La Patache, près de Champtoreaux, le soldat HÉNAFF s'est jeté à l'eau, sans hésitation, pour porter secours à un enfant tombé accidentellement dans la Loire ; malheureusement HÉNAFF frappé de congestion, coula a pic, victime de son dévouement. Le sergent GAUTHIER, en permission à Champtoreaux, se jeta à son tour dans la Loire, et fut assez heureux pour sauver l'enfant. Donnant une nouvelle marque de son courage, il plongea à six reprises pour retrouver le corps du soldat HÉNAFF, qu'il parvint à retirer de l'eau après d'énergiques efforts.

Le commandant félicite chaudement ce sous-officier de cet acte de dévouement et de fraternité. Il déplore la mort du vaillant HÉNAFF auquel les honneurs militaires seront rendus, comme à un soldat tombé au champ d'honneur. Il cite en exemple à tous les militaires de la place d'Ancenis, la noble conduite et le beau dévouement de ces deux braves, dignes des héros qui combattent sur le front.

Le capitaine de HÉNAFF ajoutait ceci, Mesdames et Messieurs, et je suis fier de répéter ses paroles : HÉNAFF était un excellent soldat, ayant donné, depuis son arrivée au régiment, la plus entière satisfaction à tous ; respectueux et dévoué à ses chefs, bon envers ses camarades, c'était, en un mot, le modèle parlait du bon soldat. Il est mort en accomplissant une action héroïque, simplement, sans souci ni crainte du danger, sacrifiant sa vie pour son prochain, comme il l'aurait fait, dans quelques jours, pour la défense de son pays.

Dors en paix, ami HÉNAFF, sur cette terre de ton pays à l'ombre du clocher qui t'a vu naître! Que l'on écrive sur ta tombe : Ici repose le soldat HÉNAFF mort à vingt ans, victime de son dévouement! Les jeunes qui passeront méditeront ces paroles et suivront ton exemple.

Parents, ne vous désolez pas, le Dieu qui aime et récompense toutes les vertus a déjà récompensé votre fils.

Au nom de la commune de Pouldergat, je salue respectueusement la tombe de ce brave. Ces dernières paroles, prononcées d'une voix mâle et émue, ont arraché les larmes de l'assistance.

Samedi 3 juillet 1915. Le Finistère.

Un record peu banal à Pouldavid.

²⁷⁰ Pierre Marie HÉNAFF né le 21/11/1893 à Trésent, fils de Victor et de Marie Jeanne KERVAREC, affecté au 64è d'infanterie. Registre matricule N° 3371 A.D.F.

Notre ami, Joseph GOURLAOUEN²⁷¹ ancien conseiller municipal, auquel le veuvage pesait sans doute, vient de re-convoler en juste noces, étrennant à cette occasion notre registre des mariages pour l'année en cours et battant sans doute, le record de la somme des âges des mariés et de leurs quatre témoins.

Apprenez en effet, que nos six honorables, âgés respectivement de 66 ans, 66 ans (époux), 62 ans, 67 ans, 69 ans, et 77 ans (témoins) réunissent le respectable total de 407 printemps doublés d'autant d'hivers, ce qui est peu banal, vous en conviendrez.

Par son nouveau mariage, l'ami « José » a confirmé, une fois de plus, la vérité contenue dans ces vers du chansonnier :

« Qu'il est des amours de tout âge Et des fleurs de toutes saisons, »

Nous présentons aux nouveaux et vaillants époux nos meilleurs vœux de félicité conjugale.



La Dépêche mars 1915.

Samedi 28 août 1915. Le Finistère.

Remise de décorations à Pouldergat.

A la demande de M. le Maire de Pouldergat, M. le capitaine CARRÉ, chevalier de la légion d'honneur commandant d'armes de la place de Douarnenez, s'est transporté, hier au bourg chef-lieu de notre commune à l'effet de présider à une cérémonie patriotique.

Il s'agissait de la remise de la médaille militaire et de la croix de guerre avec palmes à l'un de nos jeunes et vaillants compatriotes, aujourd'hui rendu à la vie civile.

Le récipiendaire était encadré par la garde commise à la surveillance des prisonniers allemands cantonnés en notre école de filles.

A l'issue de la grand'messe paroissiale, devant la foule assemblée sur la place de l'église et après avoir donné lecture de l'ordre suivant : Grand quartier général des armées de l'Est. Ordre N° 1.297 D. La médaille militaire est conférée au militaire dont le nom suit : LE FRIANT Alain Marie Joseph²⁷² (Matricule 11.342), sergent au 161è régiment d'infanterie.

Samedi 11 septembre 1915. Le Finistère.

• Les Bretons prisonniers du recrutement de Quimper.

AK. 2017

Joseph Marie GOURLAOUEN marin pêcheur né le 30/01/1850 à Pouldergat, fils deJoseph et de Marie Jeanne LE JEUNE, veuf d'anne Vinente KERSALÉ, épousait le 16/06/1915 à Pouldavid, Marie Perrine PICARD née le 14/03/1850 à Lopérec, fille de Marie PICARD et veuve de Pierre TRELLU.

Né le 23/04/1891 à Kergonan en Pouldergat, boucher, fils de Louis et de Marie Anne FRIANT. Registre matricule de recrutement N° 1636 bureau de Quimper. « Faisant partie d'une équipe de grenadier a fait preuve d'un grand courage dans la défense d'un boyeau violemment attaquén par l'ennemi. A reçu une blessure qui a entraîné la perte de l'oeil droit ».

Voici une liste de Bretons prisonniers internés au camp de Zossen (Allemagne), liste fournie par M. l'abbé Picard, soldat au 219e d'infanterie, interné lui-même à ce camp, dont COSMAO, LE BOT, LE GOFF tous de Pouldergat.

• Pour les victimes de la guerre.

Dimanche prochain, 12 septembre, à Pouldergat aura lieu le tirage de la tombola organisée par un comité de dames de la localité, au bénéfice des œuvres ambulancières départementales.

A cette occasion, quelques artistes réputés de la région, prêteront gracieusement leur concours dans un programme de tout premier ordre, lyrique, dramatique et patriotique.

Nul doute que la grande salle de l'école transformée pour la circonstance en salle de spectacle, ne soit trop petite pour contenir tous les spectateurs des environs qui tiendront à participer à cette bonne œuvre et à en applaudir les acteurs et les organisateurs.

Cette fête de bienfaisance est ainsi annoncée par voie d'affiches.

Bourg de Pouldergat. Grande salle de l'école, dimanche 12 septembre 1915, à 2 heures, matinée-concert au profit des victimes de la guerre, avec le gracieux concours de Mme et M. NOILEVALLE, et René MAN, artiste dramatique. Chants et poésies, Chœurs patriotiques, danse ancienne, comédie, vaudeville, orchestre symphonique, buffet.

Prix d'entrée : réservées 1 F, premières 0 F 75, secondes 0 F 50.

Le maire P. BELBÉOC'H »

Dimanche 19 septembre 1915. Bulletin paroissial du camp d'OHRDRUF.

Nécrologie.

LOZACHMEUR Jean²⁷³ 2è colonial, né le 5 mars 1891 à Pouldergat (Finistère), décédé le 7 avril.

Samedi 20 novembre 1915. Le Finistère.

Attention aux exploiteurs de la crédulité.

Un individu vêtu en marin-pêcheur, qui est on ne sait d'où, mais qui sans doute se met à l'affût, et charge de temps à autre d'exploiter la bonne foi de certaine personne...

Cet escroc s'est rendu, chez. M. JONCOUR Jérôme, cultivateur à Kervarzec, en Poullan, à qui il a déclaré que son fils était prisonnier en Allemagne et qu'il lui avait expédié à Quimper, chez un commerçant, avenue de la Gare, un colis pesant 20 kg, et que lui-même n'allait pas tarder à rentrer.

Le brave père, qui était sans nouvelles de son fils depuis longtemps, s'empressa d'accueillir l'individu et l'invita à déjeuner. Il lui remit en outre pour son déplacement la somme de 1 F, qu'il empocha preste ment. Arrivé à Quimper, il vit qu'il avait été l'objet de manœuvres d'un filou.

Enfin, une femme YOUINOU du village de Kéroué en Pouldergat, a été l'objet des mêmes manœuvres de la part de ce fameux commissionnaire ; mais elle ne lui a donné que 0 F 30.

Dimanche 9 juillet 1916. Le Radical.

Nos récréations du dimanche.

Nos Lauréats en jeux d'esprits : 3è prix 1 kg d'excellent chocolat à M. HONORÉ de Pouldergat.

Vendredi 29 septembre 1916. Le Finistère.

Vente au bourg de Pouldavid.

Vente par licitation à la mairie de Pouldergat par Mtre BRIAND suppléant de Mtre JEHANNIN notaire de Quimper, le jeudi 12 octobre.

1°) Une maison d'habitation, construite en pierres, couverte en ardoises comprenant rez-dechaussée et un étage.

²⁷³ Fils de Jean Gabriel et d'Anne LE MOAL né à Kerroué. Matricule de recrutement N° 1672 bureau de Quimper. Mémoire des hommes.

2°) Au nord et à la suite de cette maison, petite parcelle de terre, sous cour et jardinet ; petit bâtiment servant de bûcher.

Mise à prix 2.000 F.



Vendredi 13 octobre 1916. Le Finistère.

Soldats de la Revanche

M. Mathieu LE NOUY instituteur à Pouldavid, nous envoie les vers suivants, en ajoutant : « La guerre actuelle a érigé l'écolier en lecteur ; dans la plupart des familles, en effet, c'est lui qui lit les nouvelles. C'est pourquoi l'idée m'est venue de vous adresser mon chant, spécialement écrit pour la jeunesse écolière... »

Avant la Victoire

Dédié aux écoliers de France.

Air : Le drapeau de la France. Bis les 3 derniers vers de chaque couplet.

I

Toujours et partout vaillants cœurs, Écoliers de France, Chérissons nos frères, nos sœurs, Ces amis d'enfance; Mais n'oublions pas la Patrie, Cette mère qu'on nous envie, Soldats de la Revanche!

TT

Sachons que le jeune Barra, Enfant de notre âge, Étonna plus d'un vieux soldat Par son fier courage; Sachons quo pour Mère Patrie Il donna son sang et sa vie, Soldats de la Revanche!

Ш

Songeons aux Alsaciens-Lorrains, Ces malheureux frères, Que nous ont ravis les Germains, Malgré nos prières; Pensons à la France meurtrie,
Pensons-y toute notre Vie,
Soldats de la Revanche!
IV
Pour devenir de bons Français,
Enfants, à l'école
Appliquons-nous plus que jamais,
Car le temps s'envole;
Faisons qu'un Jour notre pays
S'enorgueillisse de ses fils,
Soldat de la Revanche!

Après la Victoire
Ton fils, enfin, sont triomphants,
O France éternelle!
Les flots du Rhin clament, puissants,
Leur gloire immortelle;
Ils ont vaincu — nouveaux Titans —
Vos plus fameux guerriers, Tyrans
Nos fils, dans leur Revanche!

Vendredi 1^{er} décembre 1916. Le Finistère.

Respect au commissaire.

Police correctionnelle, Tribunal de Quimper. Audience du 14 novembre 1916.

Julienne LE BRUN²⁷⁴ 28 ans ouvrière d'usine de Pouldavid, c'était rendue pied du commissaire de police pour lui demander des explications sur l'emprisonnement de son père. Comme elle se présenta d'une façon inconvenante, le commissaire l'invita à se retirer. Mais, au lieu de l'écouter, elle l'injuria. Depuis, elle a fait des excuses à ce magistrat, ce qui ne l'empêche pas d'attraper 6 jours d'emprisonnement avec sursis et 25 F d'amende.

Vendredi 5 janvier 1917. Le Finistère.

A la Société d'Archéologie.

Le dernier jeudi de décembre, la Société d'Archéologie du Finistère a tenu sa séance mensuelle. M. De L'Écluse a fait part de la découverte qu'il vient de faire d'un camp romain sur le territoire de Pouldergat.

B.S.A.F 1916. Séance du 28 décembre. « Il a découvert, près de Keravel en Pouldergat, des vestiges d'une nouvelle station gauloise, et une troisième près de Créac'hgoyen, toutes deux sur la rive droite du Goyen.

Les stations de cette région sont disposées, remarque-t-il en une sorte de demi-cercle autour de Douarnenez. Il a compté une dizaine de tertres, emplacements de maisons, qui semblent n'avoir jamais été touchées. »

Vendredi 23 février 1917. Le Finistère.

Chasseurs pincés.

Police correctionnelle, Tribunal de Quimper. Audience du 13 février 1917.

Les nommés FLOCHLAY Jean Marie²⁷⁵ 32 ans, bourrelier au bourg de Pouldergat, et GONIDEC Hervé, 62 ans marin-pêcheur à Douarnenez, sont poursuivie pour délit de chasse.

²⁷⁴ Née le 30/08/1888 rue des Guetteurs à Douarnenez, fille de Jean Joseph Me marin et d'Anna Ernestine GUÉNADOU. Elle épousera le 3/09/1922 à Pouldavid Alain Joseph FILY.

²⁷⁵ Né le 15/08/1884 à Landudec, fils de Jean cordonnier et de Marie Renée JOLIVET, il avait épousé à Pouldergat le 9/05/1909, Marie RIOU née le 26/07/1889 à Gouletquer en Pouldergat, fille de René Marie et de Marie Corentine LE BOT. AK. 2017

Le premier écope 16 F d'amende, et le deuxième 50 F d'amende avec sursis.

Vendredi 6 avril 1917. Le Citoyen.

Médaille militaire.

La médaille militaire et la croix de guerre avec palme ont été décernées à M. Alain LE BRUN²⁷⁶, sergent major au 411è d'infanterie.

Il a fait l'objet de la belle citation suivante : « Le 9 janvier 1916, a contre-attaqué, en tête de section, a pénétré le premier dans la tranchée ennemie et a été grièvement blessé au cours d'un vif combat à la grenade. Perte de la vision de l'œil gauche ».

Samedi 4 mai 1917. Le Finistère.

Voleur de sabots et cirés.

Depuis une quinzaine de jours de nombreuses plaintes de vols de sabots et de vêtements cirés affluaient au Commissariat de Police.

De plus, deux ménagères qui avaient mis leur lessive à sécher au lieu-dit « Le Treis », eurent, leur linge volé. M. Le Commissaire de Police ayant appris que des sabots et cirés avaient été vendus par un homme et une femme au bourg de Pouldavid, parvint à retrouver les auteurs des vols. Ce sont L ... Pierre âgé de 27 ans et sa femme âgée de 19 ans journaliers habitant Ploaré. Une perquisition faite à leur domicile a permis de découvrir une partie des objets volés. Les autres objets volés, sabots, pantalons, capotes, chemises etc...ont été vendus par eux aux environs de Douarnenez.

Vendredi 18 mai 1917. Le Citoyen.

Pour les œuvres de guerres.

A l'occasion du mariage de Melle Marie QUÉLENNEC²⁷⁷ avec M. Alain LE FRIANT sergent au 161è, médaillé militaire, une quête a été faite au profit des œuvres de guerre.

La somme de 50 F a été récoltée au profit de l'œuvre des mutilés de la guerre et celle de 44 F au profit du paquet du prisonnier.

Ces sommes ont été transmises à la préfecture par les soins de M. QUÉLENNEC, notre sympathique adjoint-maire, père de la mariée. Nos remerciements.

Vendredi 27 juillet 1917. Le Finistère.

Nécrologie. Le 18 courant, s'éteignait à Pouldergat M. J-M HONORÉ²⁷⁸, l'un des doyens du corps enseignant primaire du Finistère.

Une foule nombreuse et attristée accompagna à sa dernière demeure ce modeste fonctionnaire qui fut à la peine jusqu'au dernier jour et succomba à son poste de combat.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Pierre BELBÉOC'H maire, Th. NICOLAS, V. KERVANNEC et M-R. LE NOUY, instituteurs.

Au cimetière, M. le maire, avec la facilité d'élocution qui le caractérise, a adressé quelques touchantes paroles d'adieu à celui qui fut pendant 22 ans le parfait éducateur de la jeunesse de Pouldergat en même temps que le loyal, fidèle et dévoué secrétaire des différentes municipalités qui se sont succédé à la mairie pendant près d'un quart de siècle.

Nous présentons à la famille éplorée l'expression de nos sympathiques condoléances.

²⁷⁶ Alain Yves Marie LE BRUN né le 5/10/1887 au Coadic, fils de Guillaume NICOLAS et d'Anne BARIOU.

²⁷⁷ Marie Corentine Yvonne QUÉLENNEC née le 12/12/1896 au bourg de Pouldergat, fille d'Alain Jean Marie tailleur d'habits et d'Anne BERNARD, épousait le 6/05/1917 Alain Marie Joseph LE FRIANT, né le 24/04/1891 à Kergonan, fils de Louis Marie et de Marie Anne FRIANT.

²⁷⁸ Directeur de l'école publique, né à Andouillé-Neuville (35) le 12/05/1859 fils de Jean Marie maréchal ferrant et de Jeanne Marie DEGUILLARD (x 30/12/1840), époux de Constance Marie BATHE.

Vendredi 3 août 1917. Le Finistère.

Trois Braves de Pouldavid.

Trois de nos compatriotes ont été l'objet des citations suivantes :

- 1°) JOLIVET Pierre-Joseph²⁷⁹, patron-pêcheur, au 33è Régiment d'infanterie coloniale : « *Très belle conduite aux combats des 14 au 18 Octobre 1916, au cours desquels il a été tué à Belloy-en-Santerre* ». Que la terre de France lui soit douce et légère. La croix de guerre de cet homme a été remise à sa famille.
- 2°) LE GALL Xavier²⁸⁰ 37è régiment d'infanterie : « Soldat dévoué et courageux, a été grièvement blessé le 1er juillet 1916 en s'élançant à l'assaut des tranchées allemandes, amputé da la jambe gauche. ». Médaille militaire et Croix de guerre avec palme.

 3°) LE GALL Pierre-Marie²⁸¹ (frère du susdit), 12è régiment d'infanterie : « Excellent sous-
- 3°) LE GALL Pierre-Marie²⁸¹ (frère du susdit), 12è régiment d'infanterie : « Excellent sous-officier qui a toujours fait preuve du plus beau courage. Blessé à deux reprises au cours de la campagne, a été de nouveau grièvement atteint à son poste de combat en 1917. » Médaille militaire et Croix de guerre avec palme.

Vendredi 28 septembre 1917. Le Finistère.

Mariage. Mercredi dernier eut lieu à Pouldergat, dans la plus stricte intimité, ainsi qu'il convient par les temps que nous vivons, le mariage de M. Jean MANUEL²⁸² et de Melle Eugénie LE NÉDELLEC.

Fils de braves paysans de Plonéis, le marié qui exerçait les fonctions d'instituteur à Pouldergat au début des hostilités, est aujourd'hui sous-lieutenant au 52è colonial.

La croix de guerre, sur le sombre ruban de laquelle brillaient deux étoiles, disait assez l'homme du devoir qui unissait son existence à celle de la charmante et gracieuse personne qu'est Eugénie LE NÉDELLEC, fille et sœur de fonctionnaires.

Dans sa corbeille de mariée, la jeune épousée découvrit un petit bristol avec ces quelques vers burinés dans la tranchée, entre deux attaques, par celui dont elle porte aujourd'hui le nom, et que ce dernier nous fit gouter en les accompagnants d'un air de romance cher à nos vieux pères.

« Dieu nous bénit, n'est-ce pas, douce Mie? Quittons, quittons tous nos plus noirs soucis. Soyons heureux, désormais pour la vie, De par la Loi nous sommes biens unis. Chassons nos plus sombres pensées N'ayons que de pures idées. Soyons unis (bis), et pour toujours unis. »

Oui jeunes époux, soyez heureux, soyez unis : c'est la grâce que nous demandons pour vous au Dieu des Armées. Signé M.L.N.

Samedi 1^{er} décembre 1917. Le Finistère.

Avis aux chasseurs. Un coup manqué.

Pierre STÉPHAN²⁸³ 53 ans journalier au bourg de Pouldergat, a été surpris vers 5 heures 1/2 du soir par les gendarmes, au moment où il venait de tirer un coup de fusil sur des perdrix. Il avait dit-il,

 $^{^{279}}$ Né le $^{29}/_{01}/_{1878}$ à Mahalon, fils de Michel et d'Anne LE BRUN. Registre matricule N° 949 A.D.F. Disparu à Belloy en Santerre.

²⁸⁰ Né le 1/11/1895 fils de Pierre marin pêcheur et d'Anne Marie LEILDÉ.

²⁸¹ Né le 21/10/1894

Jean Pierre MANUEL instituteur né le 29/09/1889 à Plonéis, fils de Pierre et de Marie Louise LE FLOCH, épousa le 19/09/1917 Eugénie Françoise LE NÉDÉLEC née le 11/02/1896 à Pont-Aven, fille de René François et de feue Marie Françoise LUCAS.

²⁸³ Né le 1/03/1884 à Créach Voyen en Pouldergat, fils de Jacques et de Marie Anne LE BRUSQ. Il avait épousé le 29/10/1891 à Ploaré, Marguerite JOLIVET née le 11/10/1864 à Créach Voyen, fille de René Corentin et d'Anne FRIANT. AK. 2017

remarqué ces dernières, qui depuis le matin se tenaient à quelques mètres de lui, comme si elles s'étaient placées sous sa protection. Confiance mal placée.

L'Ingrat, car en peut l'appeler ainsi, fut surpris juste au moment où il tirait et les perdrix s'envolèrent. Par son ingratitude il attrape 30 F d'amende.

Vendredi 16 février 1918. Le Finistère.

Acte inqualifiable.

Ces jours derniers M. LE GOFF Michel²⁸⁴, cultivateur au village de Trézent avait envoyé ses chevaux aux champs dans la journée. Les animaux furent rentrés dans la soirée et rien d'anormal ne fut apercu.

Le lendemain matin vers 7 heures lorsque le domestique se rendit à l'écurie pour soigner les bêtes, il s'aperçut qu'une pouliche de 3 ans portait une grande plaque sur la croupe. Elle avait été frictionnée avec un onguent corrosif de couleur rouge.

Cet acte de malveillance avait été commis la veille pendant que la bête était aux champs.

Un praticien appelé pour visiter l'animal a constaté que le poil et l'épiderme étaient totalement brulés. La bête est inutilisable pour au moins deux mois.

Samedi 23 février 1918. Le Finistère.

Arrestation.

Le nommé GONIDEC Yves²⁸⁵ 45 ans originaire de Pouldergat, marin pêcheur, déserteur du 2è dépôt des équipages de la flotte, depuis le 31 octobre 1917.

Vendredi 26 avril 1918. Le Citoyen.

Pouldergat. Un « bébé » de 2 ans brulé vif.

Mme TALIDEC du bourg, s'étant absenté, avait laissé seuls à la maison ses deux garçons, âgés respectivement de 2 et 5 ans. S'étant approchés du foyer, le feu prit dans leurs vêtements et le plus jeune fut bientôt entouré de flammes. Malgré les soins qui lui furent prodigués par les voisines qui accoururent aux premiers cris poussés par les enfants, le pauvre petit²⁸⁶ expira après quelques heures d'atroces soufrances. L'état de l'aîné n'est point inquiétant.

Samedi 15 juin 1918. Le Finistère.

Accident mortel.

Il y a quelques jours, vers 4 h du soir, Mme veuve NICOLAS du bourg de Pouldergat, revenait en voiture de la foire de Pont-Croix, accompagnée de sa fille, Mme GOURLAOUEN. Arrivé près du village de Lochrist en Meilars, le cheval ne voulut plus avancer Mme GOURLAOUEN descendit de voiture et le prit par la bride.

Au même instant l'animal fit un bond et prit le galop. Comme Mme GOURLAOUEN²⁸⁷ tenait toujours la bride elle fut trainée sur un parcours de plusieurs mètres et à un moment donné tomba sur la route, l'une des roues de la voiture lui passa sur le corps.

²⁸⁴ Jean Michel LE GOFF né le 24/03/1866 à Poullan, fils de Jean Michel Guillaume et d'Anne Françoise KERIVEL, il épouse le 2/01/1890 à Pouldergat Marie Anne POUCHOUX née le 1/12/1861 à Corn ar Hoat, fille de Jean Mathieu et de Marie Anne LE BRUSQ. Le couple demeure à Trézent.

²⁸⁵ Yves Alain Marie GONIDEC né le 31/05/1872 à Pouldavid, fils de Jean Alain marin pêcheur et de Jeanne Olive LOUARN. Matricule de recrutement bureau de Quimper N° 437, inscrit maritime quartier de Douarnenez N°2453. Condamné plusieurs fois pour vol et recel.

²⁸⁶ Jean Corentin Marie TALIDEC né le 21/04/1916 au bourg, fils de Nicolas Marie et de Marie Jeanne COROLLER.

²⁸⁷ Marie Anne NICOLAS née à Ploaré le 7/04/1884, fille de Guillaume et d'Anna DOARÉ, décédée le 16/05/1918. Elle avait épousé le 2/10/1904 à Pouldergat, Marzin Joseph GOURLAOUEN natif de Mahalon, fils de Grégoire et de Marie Jeanne SCLAMINEC.

Sa mère ayant réussi à arrêter l'attelage un peu plus loin, revint en arrière, mais à son arrivée la victime expirait à la suite d'une fracture du crâne.

Mme GOURLAOUEN était âgée de 34 ans, et laisse trois enfants en bas âge.

Vendredi 21 juin 1918. Le Citoyen.

Pouldavid grave accident.

La jeune CABON, âgée de 8 ans, s'amusait contre une porte-cochère, lorsque celle-ci tomba sur l'infortunée fillette lui occasionnant une fracture du crâne. Le docteur PENQUER, appelé immédiatement, en ordonna le transfert à l'hôpital de Quimper.

Samedi 22 juin 1918. Le Finistère.

Croix de guerre.

François LE GALL de Pouldavid, servent au 298è de ligne : Sergent patrouilleur d'un grand calme et de sang-froid. Étant chef d'un groupe de soutien et voyant celui de tête attaqué, s'est porté spontanément à. la tête de son groupe et malgré la fusillade, au secours du groupe de tête. Par son intervention, a contribué à mettre l'ennemi en fuite et à faire prisonnier le chef de la patrouille ennemie.



Vendredi 19 juillet 1918. Le Citoyen.

Pouldergat, drame de jalousie et tombeur de femmes.

Une scène tragique s'est déroulée dans une dépendance de la propriété de Kerven.

L'auteur de cette scène est une nommée LEBÈGUE Adélina, âgée de 39 ans, divorcée de M. MANON, habitant au hameau de Beaurepaire, commune de Champrond en Gâtine (Eure et Loire).

Le ménage MANON, qui était très uni, fut troublé après quelques années seulement, par les assiduités d'un nommé DOUBLEMARD, qui parvint à décider la femme MANON à prendre la vie commune avec lui et le mari dut divorcer. La femme LEBÈGUE qui n'avait aucun grief à reprocher à son mari, vécut pendant une quinzaine d'années avec DOUBLEMARD, qui fut parait-il loin de la rendre heureuse.

Il y a environ 2 ans, une jeune veuve, DODET Jeanne, veuve GAUTIER, âgée de 24 ans, qui habitait également le hameau de Beaurepaire, fut elle aussi l'objet des entreprises de DOUBLEMARD, véritable Don Juan. Il parvint encore à détourner celle-ci de ses devoirs de mère, car elle a 2 enfants, et l'engagea à le suivre à Douarnenez, où il avait déjà habité, avec sa famille et la femme LEBÈGUE, en qualité de réfugié. Puis, une fois ainsi séparé de celle qu'il avait ravie à son mari, il se décida à épouser la veuve GAUTIER.

Les publications de mariage furent établies et envoyées au dernier domicile de DOUBLEMARD et de la veuve GAUTIER.

La mèche fut ainsi éventée et la femme LEBÈGUE, mise ainsi au courant, fut prise d'un accès de jalousie et elle résolut de se venger. A cet effet elle acheta un révolver et une boite de cartouches, puis le 10 courant prit le train, pour se rendre à Douarnenez, qu'elle connaissait très bien, puisqu'elle y avait déjà habitée pendant environ 7 mois. Arrivée à Quimper le lendemain matin par le train, elle se rendit aussitôt à pieds à Douarnenez, où elle arrivait vers une heure.

Arrivée dans un champ près du lavoir de Kerven, comme elle avait apporté avec elle des vêtements d'homme, elle s'en revêtit et alla droit au lavoir où elle savait trouver la veuve GAUTIER.

Elle l'aperçut en y arrivant et armée de son révolver, qui était chargé de 6 cartouches, elle brandit l'arme dans sa direction en lui disant : « Voilà ce qu'une femme telle que toi mérite ! », mais elle ne tira pas. Plus morte que vive, la rivale s'élança dans le lavoir, puis elle réussit à se sauver, mais elle fut rejointe après un parcours d'une trentaine de mètres. La femme LEBÈGUE lui asséna alors de nombreux coups de crosse sur la tête et lui fit des blessures desquelles elle perdit du sang en abondance.

Celui que l'on pouvait appeler la cheville ouvrière de ce drame sanglant se trouvait dans les environs. Entendant les appels désespérés, il accourut et il se trouva en présence des deux malheureuses qu'il avait détournées de leur devoir et dont il avait empoisonné l'existence. Il saisit la femme LEBÈGUE, à laquelle il arracha son arme.

La femme LEBÈGUE fut arrêtée presque aussitôt et conduite le lendemain devant M. le Procureur de la République. Après avoir subi un interrogatoire d'identité elle fut écrouée.

Les jours de la victime de cette agression ne sont heureusement pas en danger.

Samedi 20 juillet 1918. Le Finistère.

Un Don Juan.

A Champrond-en-Gâtine (Eure-et-Loir) vivaient fort unis M. et Mme MANON, née LEBÈGUE, au hameau de Beaurepaire. Survint un nommé DOUBLEMARD qui séduisit la jeune femme ; elle avait 84 ans. Divorce aux torts de la femme. Depuis lors celle-ci vit maritalement avec le DOUBLEMARD battue et brutalisée par son digue compagnon. Il y a 15 ans que dure celte idylle.

Mais voilà que celui-ci fait connaissance d'une jeune veuve GAUTIER, qui s'éprend de cet irrésistible, et file avec lui à Douarnenez où il avait vécu en qualité de réfugié. On va se marier. Les bans sont publiés à Douarnenez et à Champrond, où la femme LEBÈGUE les lit avec horreur.

La femme LEBÈGUE se rend à Quimper, munie d'un revolver chargé de 6 cartouches. Elle fait à pied le trajet jusqu'à Kervern en Pouldergat, revêt des habits d'homme et va au lavoir, où se trouvait sa rivale. Elle braque sur elle son revolver. Celle-ci saute à l'eau, puis sortie du bain se sauve. L'autre la rattrape, et lui porte des coups violents à la tête avec la crosse de son arme. DOUBLEMARD accourt ; cet homme à doubles muscles sépare les combattantes et la gendarmerie achève le drame en entreposant sur la paille humide des cachots la dame au revolver, tandis que DOUBLEMARD bande le front de sa tendre amie.

Samedi 2 novembre 1918. Le Finistère.

Pour nos morts.

La Victoire plane sur nos drapeaux Grâce à l'héroïsme de nos troupes unies enfin, sous un même chef, aux armées alliées, l'ennemi recule. Le colosse allemand chancelle et nous entrevoyons sa chute définitive. L'heure de la paix, l'heure où nous serons délivrés du cauchemar qui, depuis 1914, pèse sur nos épaules, s'approche. Et la joie, et l'espoir renaissent en nos âmes, tristes des deuils douloureux, qui chaque jour n'amoncellent. [...]



En ces heures glorieuses, pensons à ceux qui pleurent, parents restés seuls dans la vie, dont la seule raison d'être disparaît, épouses éplorées, orphelins, sans appui. Pensons à tous ceux-là et secourons-les, aidons-les, consolons-les autant que nous le pouvons. [...]

Mais ne plaignons pas ceux qui sont morts Ils sont partis, certains du devoir accompli, sûrs de la délivrance de la Patrie. Ne les plaignons pas. [...]

Ne pleurons pas nos héros. Mais que leur souvenir demeure à Jamais parmi nous. Ceux qui furent les libérateurs de la Franco, et qui moururent pour leur idéal, ont droit à ce que leur vaillance soit concrétisée. [...] Il le faut pour rappeler éternellement aux générations à venir l'immensité de la tâche accomplie, la valeur du sacrifice consenti. [...] Craignons de voir jaillir sur notre sol trop de monuments disparates et des statues sans signification. Concrétisons notre souvenir en des œuvres digues des efforts qu'elles commémoreront, sobres et belles, faites pour durer. [...]

Un artiste breton a conçu l'esquisse d'un monument en forme de chapelle, qu'il situe sur le Mont Saint-Michel de Brasparts. Monument simple, aux lignes pures. Ainsi placé sur l'une des parties les plus élevées du pays breton, il appellerait, de très loin, les souvenirs et les prières. L'auteur y voit de loin le lieu de célébration possible des Pardons à venir. [...]

Ainsi ou pourrait rendre dignement, pieusement, hommage à nos morts, les préserver d'initiatives malheureuses. [...]



M. BOUILLOUX-LAFONT député du Finistère.

• Écho du Palais. Vol.

Auguste KERSALÉ, mécanicien, âgé de 18 ans, commettait un vol de 250 F environ vers la fin de janvier dernier, dans la maison de garde des époux SAVINA, à Ker-Anna en Pouldergat, et était arrêté à Paris, quelques jours après, pour ce fait.

En présence de ses aveux et des repentirs qu'il témoigne, le tribunal le condamne à un an d'emprisonnement, le faisant bénéficier de la loi BÉRENGER.

• Bonne aubaine.

Un wagon de 10 tonnes de pommes de terre en vrac était chargé à la gare, par la commission de ravitaillement, à destination du département de Seine et Oise.

Ce wagon partit le même jour par le train de 4 hù 17. Les portes sans doute n'avaient pas été bien fermées, car au bout d'un faible parcours elles s'ouvrirent, semant ainsi le chargement sur la voie; une grande partie tomba également dans la rivière de Pouldavid.

Trois tonnes environ de ces tubercules changèrent ainsi de direction. Les riverains des communes de Douarnenez, Ploaré et de la section de Pouldavid, apprenant la bonne aubaine se portèrent immédiatement à la curée et ce fut vite fait de déblayer la voie avant que le personnel du chemin de fer ait eu le temps de se rendre sur les lieux.



Samedi 20 septembre 1919. Le Finistère²⁸⁸.

La séparation de Pouldergat et de Pouldavid.

M. PAMS ministre de l'Intérieur, a déposé sur le bureau de lu Chambre le projet de loi suivant :

Article 1er. La partie de territoire figurée par une teinte rose au plan annexe à la présente loi est distraite de la commune de Pouldergat, canton de Douarnenez, arrondissement de Quimper, département du Finistère, et formera à l'avenir une commune distincte dont le chef-lieu est fixé à Pouldavid et qui portera le nom de Pouldavid-sur-Mer.

- Art 2. Les dispositions qui précèdent recevront leur exécution sans préjudice des droits d'usage et autres qui peuvent être respectivement acquis.
- Art 3. La commune de Pouldavid-sur-Mer sera exclusivement chargée de remboursement des emprunts autorisés par arrêtés préfectoraux du 27 octobre 1884, 27 mars 1888 et 17 juillet 1908.
- Art 4. L'actif ou le passif de l'ancienne commune de Pouldergat existant à la date de la promulgation de la présente loi sera réparti entre les deux nouvelles communes

²⁸⁸ **Le Finistère** du samedi 1^{er} novembre signalait que **L'Officiel** venait de et de Pouldavid.





Corentin GRIFFON maire.

proportionnellement au chiffre de la population municipale de chacune d'elles.

Art 5. Les biens constituant le patrimoine des pauvres appartenant à la commune de Pouldergat seront partagés entre les nouvelles communes proportionnellement à leurs chiffres respectifs de population municipale, sous réserve des droits que les indigents de l'une ou de l'autre commune ou une partie de ces indigents tiendraient privativement d'actes de fondation.

Samedi 18 octobre 1919. L'Ouest-Éclair.

La chambre vote.

Les vingt députés présents votent différents projets ou propositions, notamment sur les caisses de retraites et sur la commune de Pouldergat dont on érige en commune distincte la section de Pouldavid, sur l'émission de 4 millions de monnaie en bronze, sur le cumul des traitements civils et des soldes des militaires...

Samedi 6 décembre 1919. Le Finistère.

Élections municipales.

Pouldergat (9 conseillers). La liste Griffon est élue toute entière.

Samedi 3 janvier 1920. Le Finistère.

Élection des municipalités.

Pouldavid. Sont élus: MM. BELBÉOC'H maire; LE MOIGNE adjoint.

Samedi 5 juin 1920. Le Finistère.

Vente de la métairie de Kervalannec en Pouldergat.

Vente par licitation le 28 juin de la métairie de Kervalannec, fonds et droits réunis, consistant en maison d'habitation et d'exploitation, terres labourables, terres à lande, prairie, pâture, courtils, taillis. Contenance : 9 hect 25 a 90. Mise à prix : 20.000 F, étude de Mtre REVAULT Douarnenez.

Samedi 17 juillet 1920. Le Finistère.

Fête des poilus.

La Municipalité de Pouldergat organise pour le 18 juillet la « Fête des Poilus » dont voici le programme :

A 10 heures, messe et service solennel à la mémoire des soldats de la commune morts pour la France. A 12 h. 30 banquet par souscription (8 F) chez M. GRIFFON restaurateur.

A 15 heures, courses de bicyclettes : 1ère course (communale), prix : 30, 20, 15 et 10 F. 2è course (régionale), prix : 40, 30, 20 et 10 F.

A 18 heures courses à pied, 1ère course (régionale) prix : 25, 20, 15, 10 et 5 F. (Les étrangers à la commune paieront 3 F d'entrée).

2è course (communale) pour enfants au-dessus de 11 ans, prix : 2 F 50, 2, 1, 0F 50.

Course en sac pour enfants au-dessous de 11 ans prix : 5, 3, 2, et 1 F.

A 20 h. 30 grand bal champêtre.

Samedi 11 septembre 1920. Le Finistère.

Société d'agriculture de Quimper.

Dimanche dernier a eu lieu, place La Tour d'Auvergne, le concours d'animaux de la race bovine pie-noire organisé par la Société d'agriculture de Quimper. 164 bêtes ont été présentées au jury alors qu'avant la guerre leur nombre s'élevait à une cinquantaine. Cela tient sans doute à l'importance des primes qui ont été accordées cette année. A midi, un banquet excellemment servi restaurant QUILLIEC, place Saint Mathieu.

Taureaux : 8 primes de conservation de 600 F à M. BELBÉOC'H à Pouldavid-sur-Mer.

Génisses & vaches : 4 primes supplémentaires de 75 F à M. COURTÉ de Kerbéoch en Pouldavid-sur-Mer.

Février 1921. Le Citoven.

Vente par licitation d'une parcelle Ménez Guen Bian.

Étude de Mtre DAMEY notaire à Douarnenez, vente par licitation le lunidi 21 février. En un lot unique d'une parcelle de terre.

Parcelle dite Ménez Guen Bian, N° 612 section E de la commune de Pouldergat. Donnant du nord et de l'est sur terre à KERVAREC, de l'ouest sur la route de Douarnenez à Pouldergat et du sud sur terre à HÉLIAS.

Mise à prix fixée par le Tribunal : 700 F.

Cette vente est poursuivie en exécution d'un jugement du Tribunal Civil de Quimper, rendu en la Chambre du Conseil le 30 décembre 1920, à la requête de :

- 1°) Mme Marie Anne LE BERRE épouse d'Hervé KERVAREC²⁸⁹ boulanger, tant en privé au besoin que pour assister et autoriser sa dite épouse et aussi en sa qualité de subrogé tuteur de la mineure Marie KERVAREC²⁹⁰, les deux demeurant ensemble au bourg communal de Pouldergat. 2°) Yves LE BERRE²⁹¹.

 - 3°) Corentin LE BERRE²⁹² boulanger.
 - 4°) Marie Jeanne LE BERRE²⁹³ épouse de Gabriel LE BARS.
 - 5°) Célestine LE BERRE²⁹⁴ épouse de Jean SIMON.
 - 6°) Alexandre LE BERRE²⁹⁵ soldat au 17è RI.
 - 7°) Louis KERVAREC²⁹⁶ boulanger demeurant au 122 rue de Paris à Lambézellec.

²⁸⁹ Hervé Joseph Me KERVAREC né le 21/11/1874 à Listrivian, fils de Jean Pierre cultivateur et de Marie Marguerite LE FRIANT avait épousé le 7/01/1902 à Pouldergat, Marie Anne LE BERRE née le 22/11/1880 au bourg, fille de Jean Corentin boulanger et de Marie Anne SIMON.

²⁹⁰ Marie Anne Amélie Herveline née le 2/06/1908 Grand'rue à Douarnenez, fille de Jean Louis boulanger et de Marie Jeanne LE BERRE.

²⁹¹ Né le 22/02/1887 au bourg.

²⁹² Né le 28/05/1896 au bourg.

²⁹³ Née le 8/12/1888, elle avait épousé le 1/06/1913 Gabriel Marie LE BARS né le 21/09/1887 à Kerhomen, fils de Thomas Alain et de Marie Françoise RAPHALEN.

Jeanne Marie Célestine née le 5/10/1891, avait épousé le 12/02/1914 Jean Yves Me SIMON né le 23/09/1888 à Kergoff, fils d'Yves Pierre Jean et de Marie Anne RENÉVOT.

²⁹⁵ Né le 16/02/1899 au bourg.

²⁹⁶ Jean Louis né le 17/11/1880 à Listrivras fils de Charles Bonaventure et de Marie LE QUÉAU, il avait épousé le 17/05/1906 Marie Jeanne LE BERRE née le 28/04/1883 au bourg, fille de Jean Corentin et de Marie Anne SIMON. Son épousé étant décédée le 31/10/1918, il épousait en 2è noces le 15/04/1920 à Douarnenez, Marie Jeanne SOUBEN native de cette commune.



Hervé KERVAREC & Marie Anne LE BERRE en mariés.

Samedi 9 avril 1921. Le Finistère.

Nové.

Récemment, À Brest, on a découvert, noyé dans le 5è bassin du port de commerce, le corps de Jean NÉDÉLEC²⁹⁷ marin de commerce, originaire de Pouldergat. On suppose que NÉDÉLEC serait tombé à l'eau, dans la nuit, en se rendant à son bord.

Samedi 14 mai 1921. Le Finistère.

Médaille du travail.

La médaille d'honneur en argent du travail a été accordée aux ouvriers de la maison Azéma et Farnan ci-après : MM. Corentin LE GALL ouvrier-soudeur ; Gabriel Marie LE GALL ouvrier-soudeur ; Mme LE GALL née Marie Jeanne LE FLOCH ouvrière ; M. Alain LE GUELLEC manœuvre à l'usine de Pouldavid.

Samedi 6 août 1921. Le Finistère.

• Conseil d'arrondissement de Quimper.

Le Conseil d'arrondissement de Quimper s'est réuni le 1er août à la préfecture pour la tenue de là 1ère partie de sa session de 1921. [...]

Après avoir pris connaissance de divers rapports de chefs de service, et de plusieurs communications indiquant la suite donnée aux vœux formulés au cours de sa précédente session, le

²⁹⁷ Jean Guillaume Marie NÉDÉLEC né le 26/04/1871 à Pouldavid, fils de Jean Michel maçon et de Marie Claudine LE BERRE, avait épousé le 16/08/1896 à Pouldavid, Angélina LE CORRE née le 16/02/1878 à Pouldavid, fille de Guillaume maçon et d'Eugénie GOURLAOUEN. Il est décédé le 4/04 au port de commerce 3è bassin. (État civil de Brest). AK. 2017

conseil d'arrondissement a émis un avis favorable à la prise en considération du projet de création de trois foires à Pouldergat.

• Chute mortelle.

A la fin du mois dernier, M. Jean LABOUS²⁹⁸ maçon, âgé d'environ 60 ans, habitant Quéméneven, qui travaillait pour le compte de M. LE BIHAN entrepreneur à Sainte Anne en Plonéis, ayant terminé son travail, se rendait à Pouldergat dans la soirée en compagnie de non compagnon Jean Le Bars, de Plonévez-Porzay. Ils s'arrêtèrent chez M KERVAREC²⁹⁹ boulanger au bourg, chez lequel ils demeurèrent pour passer la nuit.



La boulangerie café auberge KERVAREC.

Le lendemain matin, vers 5 h. LE BARS s'étant levé, regarda par la fenêtre et remarqua son camarade étendu sur la route, ne donnant plus signe de vie et baignant dans son sang.

Le malheureux LABOUS s'était évidemment levé pendant la nuit et penché un peu trop à la fenêtre, d'où il était tombé d'une hauteur d'environ six mètres.

Examiné par un médecin, ce praticien a constaté une large plaie contuse de tout le côté gauche de la face et une fracture de la base du crâne.

Samedi 13 août 1921. Le Finistère.

• Réseau téléphonique départemental.

A partir du 1er septembre prochain, un bureau télégraphique et téléphonique fonctionnera dans les communes de : Bodilis, Cast, Guilligomarch, Pouldavid, Pouldergat, Poullan.

• Foires de Pouldergat.

AK. 2017

_

²⁹⁸ Jean Marie LABOUS né le 13/05/1864 à Châteaulin, fils des feux Yves et Marguerite JOLU, veuf de Marie Jeanne SALUN. Il s'était marié à CAST le 3/06/1882 avec Marie Jeanne SALAUN (°29/11/1854 Plomodiern) fille d'Hervé et de feue Catherine DOARÉ.

²⁹⁹ Hervé KERVAREC époux de Marie Anne LE BERRE.

Avis favorable est donné à la création de trois nouvelles foires le premier mercredi de février, juin et septembre dans la commune de Pouldergat.

Samedi 27 août 1921. Le Finistère.

Mordue par une vipère.

Une fillette de 14 ans, habitant le bourg de Pouldavid-sur-Mer, s'était rendue à la campagne, en compagnie de quelques amies, pour cueillir des mûres.

S'étant approchés d'un buisson, elle se baissa pour faire sa cueillette et ressentit tout à coup une morsure à la main. Quelques instants plus tard, comme sa main s'engourdissait, la jeune fille vint se laver dans l'eau d'un ruisseau et retourna ramasser des mures.

Pour la deuxième fois, elle fut mordue, et aperçut alors une vipère qui s'enfuyait sous les ronces.

Affolée, elle s'enfuit à la maison. Au bout de quelques instants son corps enfla.

Le docteur JACQ, appelé à lui donner ses soins, soigna l'enfant énergiquement et put, nous diton, la mettre hors de danger.

Samedi 8 octobre 1921. Le Finistère.

Société d'agriculture de l'arrondissement de Quimper.

Palmarès des concours itinérants organisés en 1921 : Race pie-noire.

Taureaux de plus de 3 ans (primes de conservation), 600 F à Pierre BELBÉOC'H de Kéranna, en Pouldavid-sur-Mer.

Vaches de 3 ans et au-dessus, 200 F à COURTÉ de Kerbéoch en Pouldavid-sur-Mer

Samedi 29 octobre 1921. Le Finistère.

Concours départemental de la race bretonne pie-noire.

Cet important concours a eu lieu à Quimper les jeudi 20 et vendredi 21 octobre courant, dans l'établissement LE DÉ rue des Douves. [...] L'exposition qui s'est faite sur le Champ de Foire, des machines agricoles et autres produits se rattachant à l'industrie de l'élevage fut fort intéressante. Y figuraient des exposants de divers pays, voire même de Paris, Rennes, Cherbourg.

Taureaux de 2 à 3 ans mention honorable à M. BELBÉOC'H de Keranna en Pouldavid.

Génisses ou vaches de 2 à 3 ans médaille de bronze et 200 F à M. BELBÉOC'H de Keranna en Pouldavid.

Primes aux domestiques : M. BELBÉOC'H de Keranna en Pouldavid.

Samedi 3 juin 1922. Le Finistère.

La foire.

Rappelons que la deuxième foire du pays se tiendra le mercredi 7 juin prochain. Les emplacements seront gratuits et des primes importantes seront distribuées aux vendeurs, ainsi qu'aux acheteurs.

Samedi 2 septembre 1922. Le Finistère.

Mouvement pédagogique.

Extraits de l'arrêté de M. le préfet en date du 29/08/1922, les nominations suivantes : Mme LARMINIER institutrice à Pouldavid est nommée directrice à St Hernin ; Melle KERIVEL institutrice est nommée adjointe à Pouldavid.

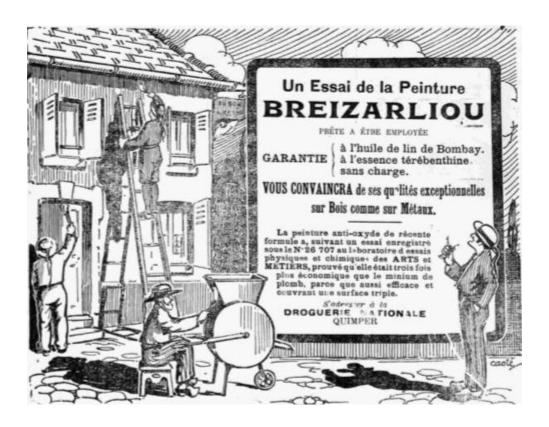
Samedi 28 octobre 1922. Le Finistère.

Grave accident de bicyclette.

Dimanche soir une jeune fille de Gourlizon s'en retournait chez elle à la tombée de la nuit et poussait péniblement sa bicyclette en côte, lorsqu'en sens inverse au cycliste, descendant à vive allure la pente de Kerharo vint la heurter avec une violence inouïe. Le guidon du cycliste vint frapper à la tête l'infortunée jeune fille, qui roula à terre ensanglantée.

MM. les docteurs MÉNÉREUIL et RIVOAL de Douarnenez et Tréboul, prévenus, accoururent en hâte prodiguer des soins à la blessée, que l'on avait transportée à l'auberge de Ty-Coat, en Pouldergat. Ils constatèrent une fracture du crâne et pratiqueront la trépanation.

Cette malheureuse Jeune fille semble aujourd'hui hors de danger.



Samedi 16 décembre 1922. Le Finistère.

Décédé d'un marin en Mauritanie.

Joseph LE DEM³⁰⁰ âgé de 32 ans originaire de Pouldavid-sur-Mer, matelot embarqué sur le langoustier *Marie-Margot*, patron Emmanuel LE DÛ de Douarnenez, est mort en Mauritanie des suites d'une piqûre septique. LE DEM était marié et père d'un enfant. La famille a été avisée du décès.

Samedi 13 janvier 1923. Le Finistère.

En cour d'appel.

Émile HÉLIAS 33 ans, marin de commerce et Pierre Marie LE BEC 24 ans marin-pêcheur à Douarnenez, ont été condamnés chacun à 100 F d'amende par le tribunal de Quimper, pour coups réciproques et sur une autre personne à Pouldavid.

³⁰⁰ Joseph Marie LE DEM marin pêcheur né le14/04/1893 à Tréboul, fils de feu Jean Marie et de Marie Virginie VELLY, avait épousé le 27/10/1918 à Pouldavid, Joséphine Marie LE GALL journalière d'usine née le 12/07/1899 à Pouldavid, fille de Nicolas Marie et de feue Pauline KERLIDOU.

Sur appel du ministère public, qui a estimé la peine trop faible, les prévenus comparaissaient lundi devant la Cour d'appel. Il est avéré d'ailleurs, que les coups de couteau ont été très violents : les deux antagonistes étaient en état d'ivresse.

HÉLIAS avait été antérieurement condamné pour vol à Marseille, à 8 mois de prison avec sursis. LE BEC a déjà été condamné pour coups à 50 F d'amende. En *dehors de cela sa conduite serait bonne s'il ne buvait pas*.

Les blessures reçues par LE BEC ont été particulièrement graves. La Cour, réformant le jugement du tribunal de Quimper, condamne chacun des deux prévenus, outre les 100 F d'amende, à deux mois d'emprisonnement.

Samedi 5 mai 1923. Le Finistère.

Fête des poilus à Pouldavid.

Voici le programme de la fête des poilus qui aura lieu le dimanche 6 mai prochain :

A 8 h visite au monument aux morts pour la patrie ; vin d'honneur ; arbre de la liberté.

A 10 h course de bicyclettes communale : 1er prix 25 F; 2è 15 F; 3è 10 F.

A 14 h course de chevaux au trot (régionale) : 1er prix 50 F ; 2è 30 F. Entrée : 5 F.

A 14 h 30 course de bicyclettes régionale : 1er prix 50 F; 2è 40 F; 3è 30 F; 4è 20 F. Entrée : 1 F.

A 15 h mât de cocagne, objets variée.

A 15 h 30 courses à pied : hommes, prix : 15,10, 5 F ; enfants, prix : 5, 3, 2 F.

A 16 h 30 course en sac, prix : 6, 4, 2 F.

Gavottes aux sons du biniou, jeux divers.

A 20 h 30 salle QUIDEAU, grand bal. Entrée: 1 F.

On apprend plus vite à conduire une auto qu'un cheval En 1921, nous hésitions à faire voyager nos représentants dans des autos qu'ils conduiraient eux-mèmes. Ils ignoraient tout de l'automobile et certains frisatent la cinquantaine. Nous avons été étonnes de voir qu'au bout d'une semaine tous, jeunes et vieux, se servaient très bien de leur voiture. Cette rapidité d'apprentissage tient à ce que l'auto moderne est d'un maniement très simple et qu'elle n'a ni les peurs, ni les caprices du cheval. L'auto n'en a jamale. Parce qu'il est à la portée de tout le monde de prendre en mains des guides et de promener une mèche de fouet sur le dos d'un cheval, on aurait tort de crotre qu'on peut s'improviser cocher. Il est plus rapide d'apprendre à conduire une auto. En huit jours au plus, it n'est personne qui ne puisse obtenir son permis de conduire.

Samedi 9 juin 1923. Le Finistère.

Championnat départemental de vitesse à Ploaré.

Les courses cyclistes organisées au vélodrome de Sainte-Croix par l'E-S. ploariste ont obtenu, dimanche, un brillant succès. Voici le résultat de quelques épreuves :

Régionale (trois tours, finale de cinq tours). Finale : MAYÉRAS de Bannalec ; FOUREL de Brest ; LE GALL de Moëlan ; LE GALL de Pouldergat ; KERSAUDY de Ploaré.

Tandems (quinze tours, cinq kilomètres): 1è équipe DARÉ-NÉDÉLEC, 2è équipe QUEFFELEC frères, 3è équipe PICHON-HENDRYKS.

Américaine (100 tours), 33 kilomètres. Classement tous les 30 tours. Classement final : 1er PICHON-HENDRYCKS avec un tour d'avance, 2è ex-æquo QUEFFELEC frères et NÉDÉLEC-JONCOUR, 4è SALIOU-François NÉDÉLEC.

Pendant cette course, plusieurs primes ont été offertes par les spectateurs. Ces primes ont été gagnées : aux 5è, 10è, 25è et 48è tours par LE GALL de Moëlan, au 35è tour par JONCOUR de Brest, aux 45è et 66è tours par SALOU de Brest, au 50è tour par MAYÉRAS de Bannalec, au 60è tour par

HENDRYCKS³⁰¹ de Brest, au 74è tour par QUEFFELEC de Brest. De plus, une collecte faite par M. Corentin AUFFRET a permis de distribuer, par moitié, une somme de 110 F aux équipes PICHON-HENDRYCKS et aux frères QUEFFELEC.

Samedi 30 juin 1923. Le Finistère.

Noyade à Pouldavid.

Louis NERROU Louis Marie Joseph NERROU³⁰² 60 ans époux LE DU avait pris place, lundi dernier, vers 2 h de l'aprèsmidi avec deux autres vieux pécheurs dans une légère embarcation. Celle-ci qui, échouée tout l'hiver s'était disjointe sous l'action de la chaleur, se remplit soudain d'eau et coula dans un remou violent près de Port-Rhu. Les compagnons de NERROU nagèrent vigoureusement vers le rivage distant de 20 mètres ; il n'en fut pas de même de celui-ci qui, frappé de congestion, disparut. Son cadavre fut recueilli un quart d'heure plus tard et transporté dans sa famille.

Samedi 20 octobre 1923. Le Finistère.

Mort sur la route.

M. Yves POUCHOUS³⁰³ 30 ans cultivateur en revenant de Pouldavid, en compagnie de quelques camarades, a trouvé sur la route à environ 600 m du bourg de Pouldergat le cadavre de Jean-Marie PIRIOU demeurant au Stancou, à Douarnenez, employé chez M. JONCOURT menuisier au bourg de Pouldergat. Le docteur MÉNEREUIL de Douarnenez, a conclu à une mort naturelle par congestion due à l'alcool.

Samedi 2 février 1924. Le Finistère.

Accident à Pouldavid.

M. LOZACHMEUR rue Paugam garçon épicier chez M. René HASCOËT de Douarnenez, effectuait une livraison de marchandises lundi vers 18 heures à Pouldavid.

Son char-à-bancs entra en collision avec un attelage appartenant à un ancien maire d'Esquibien. Le choc fut si violent qu'il fallut de grands efforts pour séparer les véhicules, absolument encastrés l'un dans l'autre.

Malheureusement LOZACHMEUR fut grièvement blessé dans cet accident. On craint qu'il n'ait l'épaule brisée.

Samedi 9 février 1924. Le Finistère.

³⁰¹ Né le 26/06/1891 à Kercken en Belgique, surnommé Tutur, il fait 3 tours de France 1924, 25, 26. Depuis 1979 une rue de Mesmerrien à BREST porte son nom.

³⁰² Louis Marie Joseph NERROU marin né le 5/02/1857 à Douarnenez, fils de Jean Marie et de Marie Anne Louise TOULANCOAT, avait épousé le 23/01/1886 à Douarnenez Marie Aolphine LE DU fille de friture, née le 30/05/1866 à Douarnenez, fille de feu Jean Marie et de Marie Louise QUÉRÉ.

³⁰³ Yves Vincent Marie POUCHOUS cultivateur, né le 27/07/1893 au Roz, fils de Vincent Mathieu et de Marie Yvonne BERNARD, avait épousé le 2/07/1921 Anna Jeanne Marie GRIFFON née le 21/06/1899, fille de René et de Marie Jeanne QUIDEAU.



Accident de voiture.

Samedi dernier, dans la matinée, Mme FLOCHLAY bouchère à Pouldergat, se disposait à se rendre au marché de Douarnenez. Elle attelait la bête à son char-à-bancs, opérait à son chargement de viande et embarquait en voiture avec sa jeune fille.

A peine sorti du bourg, le cheval se mit à ruer avec une violence telle qu'il défonça le véhicule, brisa essieu et roues et projeta à terre la mère et la fille, ainsi que les marchandises.

La jeune fille seule, se plaint d'assez vives douleurs.

Samedi 12 avril 1924. Le Finistère.

Comice agricole.

Les membres du comice agricole du canton de Douarnenez se sont réunis le 7 avril à 14h à Plogonnec, siège de la société, sous la présidence de M. J. COADOU président.

M. FILY trésorier, a rendu compte à l'assemblée de la situation financière qui se chiffre par un excèdent de recettes de 367 F 40.

Au cours de la réunion, il a été décidé que le concours aura lieu cette année à Pouldergat.



Samedi 10 mai 1924. Le Finistère.

Une grave affaire de mœurs à Pouldavid.

Nous apprenons que la justice est saisie d'une grave affaire de mœurs qui s'est produite récemment à Pouldavid.

Une enquête ouverte par la gendarmerie, aurait abouti à établir les faits, dont aurait été victime un garçonnet de la localité. Cette enquête se poursuit, et avant de mettra l'affaire à l'instruction, le parquet de Quimper attend que l'on ait recueilli certaine déclaration, en vue de la confronter avec la déposition, très précise et très formelle de la petite victime.

Il parait que c'est « par discrétion et pendant la période électorale » que l'affaire demeurerait quelque peu confidentielle. Pourtant nous n'aurions pas eu la pensée d'en tirer un argument électoral contre qui que ce soit. Cette histoire est du domaine de la justice, tout simplement.

Et nous ne comprenons pas très bien qu'il ait pu être question d'obéir à d'autres considérations qu'à celle de la recherche de la vérité et de la répression d'un acte tombant sous le coup de la loi.

Samedi 7 juin 1924. Le Finistère.

L'art à l'école.

Sur la proposition de M. LE BARS secrétaire de « l'Art à l'école », une gravure d'art est offerte en témoignage de reconnaissance à M. PERROS directeur de l'école de Saint-Guénolé, ainsi qu'à M. RIOU³⁰⁴ jeune et sympathique instituteur qui, à Pouldergat, s'est particulièrement distingué dans la décoration et la tenue de sa classe : frises picturales, tables et planchers cirés, fenêtres fleuries, rendant ainsi très agréable le séjour à l'école par l'association de l'art et de l'hygiène.

³⁰⁴ En juin 1925 il recevait à nouveau une gravure d'art pour les mêmes raisons. AK. 2017

Samedi 14 juin 1924. Le Finistère.

Accident d'automobile.

Vendredi dernier, vers 14 h une camionnette, conduite par M. CHATALIC de Quimper et transportant 6 voyageurs, revenait de la foire de Pouldavid.

Sur le plateau de Ménez-Peulven, elle doubla une autre auto et se trouva en présence d'un char-à-bancs roulant dans le même sens. M. CHATALLIC voulut passer à gauche de ce véhicule ; mais il ne put y réussir et le heurta. Le choc provoqua le capotage de la camionnette qui se renversa. Deux personnes étaient blessées ; l'une l'épaule démise ; le chauffeur est contusionné sur tout le corps.

Samedi 5 juillet 1924. Le Finistère.

Des lecteurs nous demandent :

Que devient l'enquête ouverte par le parquet de Quimper à propos de la grave affaire de mœurs de Pouldavid, les considérations « électorales » qui avaient ralenti l'action de la justice ne devant plus avoir d'objet, les élections étant croit-on, passées depuis plus d'un mois et demi.

A toutes ces questions, noua ne pouvons hélas! répondre. Nous ne sommes ni dans les secrets de M JADÉ ni dans ceux de THÉMIS...

Samedi 19 juillet 1924. Le Finistère.

Accident d'auto.

Mercredi soir à 21 h un automobiliste arrêtait sa voiture au Stancou, pour se renseigner sur la route à prendre pour atteindre le lieu dit Kernavéno en direction d'Audierne. Il s'adressa tout justement à un pécheur de Pouldavid qui regagnait sa demeure et il crut bon de l'inviter à prendre place près de lui dans l'auto.

Le pneu coûte
moins cher au kilomètre
que le fer à cheval

Demandes à un maréchal ferrant un
priw à forfait pour l'entretien de la
ferrure d'un cheval faisant une quinzaine
de kilomètres par jour, soit 450 kilomètres
par mois.

Reous prendra en moyenne 30 fr. par
mois.

Que dépenserait une auto pour ce même
parcours mensuel de 450 kilomètres?

Avec les gros pneus du dernier type:
20 francs pour une « cinq ou six chevaux ».
28 fr. 50 pour une « dix chevaux ».
L'avantage reste donc aux pneumatiques.

Fers du cheval: Pneus de l'auto:
30 fr. par mois. 20 fr. par mois.

Or, au passage à niveau de Kerharo, le voyageur donna un brusque coup de volant à gauche et vint heurter avec violence la barrière, cependant ouverte. La vitre de l'auto vola en éclats et occasionna à l'infortuné guide de nombreuses coupures au visage.

Le chauffeur a dédommagé sa victime et réintégré un garage, aux fins de réparations

Samedi 6 septembre 1924. Le Finistère.

Un enfant se noie.

Vendredi 29 août, vers 15 h le jeune LE FLOCH âgé de 11 ans, domicilié chez ses parents à Douarnenez, rue du Couëdic, revenait de Pouldavid-sur-Mer, où il était allé porter une lettre. En passant sur le petit pont de pierre, situé sur la route de Douarnenez à Audierne, il monta sur le parapet pour voir le courant, très fort en cet endroit.

Par suite d'un faux mouvement, il tomba à l'eau et disparut presque aussitôt. Une femme de la fenêtre de son logement, avait vu l'accident. Elle prévint un homme et tous deux accoururent. Mais toutes leurs recherches furent vaines.

Ce ne fut que trois heures après que la mer ayant baissé, le petit cadavre put être retrouvé, presque au même endroit où il avait disparu.

Samedi 1^{er} novembre 1924. Le Finistère.

• Braconniers peu commodes.

Dimanche dernier, M. le commandant V... se promenait sur ses terres, non loin de Pouldavid, lorsqu'il surprit 3 braconniers occupés à la pose de bourses sur un terrier.

Les ayant questionnés sur leurs agissements et leur ayant fait remarquer qu'ils chassaient sur une propriété gardée, il fut pris à partie et frappé.

Le garde du commandant n'étant pas sur les lieux, les braconniers ne purent être inquiétés, mais leur victime a porté plainte contre eux pour violences. L'enquête suit son cours.

• Accident.

Pierre CARIOU 33 ans ouvrier couvreur, demeurant à Pouldavid, était occupé à mettre des tuiles faîtières sur une nouvelle toiture, lorsque l'échelle qui faisait centre-poids à celle qu'il occupait céda, il tomba avec les deux échelles d'une hauteur de 5 m et se fit une entorse au pied droit.

Samedi 6 décembre 1924. Le Finistère.

Grave accident.

 $M.\ BIDEAU^{305}$ du bourg de Pouldergat se mariait lundi de la semaine passée avec Mlle LE MOAN, du village de Kerbéoch, en Poullan.

Venu à Douarnenez le mercredi suivant, pour y faire une course, il s'en retournait à bicyclette, lorsque, arrivé au Stancou, il venait se jeter sur un char-à-banc. L'un des brancards du véhicule lui a labouré affreusement le visage. L'état du blessé est grave.

Samedi 13 décembre 1924. Le Finistère.

Les grèves.

On se rappelle qu'un camion chargé de caisses de conserves qui se dirigeait vers la gare avait été assailli le jeudi 5 décembre, sur le grand pont, par 200 grévistes, en tête desquels se trouvait M. LE FLANCHEC maire, ceint de son écharpe. Celui-ci se jeta même à la tête d'un cheval de gendarme. Le député communiste HERRIET de son côté, se fil aussi remarquer par sa violence. Finalement, pour éviter des bagarres, la capitaine de gendarmerie prit le sage parti de taire rentrer le camion à l'usine.

Ému de ces faits, M. DESMARS préfet du Finistère, a estimé que M. LE FLANCHEC avait joué en la circonstance un rôle incompatible avec la dignité de la charge dont il est investi, et il l'avait invité, samedi malin, à lui fournir, avant 16 h des explications écrites sur son attitude de la veille. M. LE FLANCHEC n'ayant pas cru devoir répondre, M. le préfet a pris un arrêté suspendant le maire de Douarnenez de ses fonctions.

L'arrêté préfectoral a été notifié à 18 h à M. LE FLANCHEC par les soins de M. DOMINICI commissaire spécial, détaché à Douarnenez. Les deux adjoints au maire étant démissionnaires, M. Guillaume COSSEC marin-pêcheur, conseiller municipal, a accepté les fonctions de maire.

Il est probable que M. LE FLANCHEC sera traduit devant le tribunal correctionnel de Quimper pour rébellion, outrages et entraves à la liberté du travail.

Lundi également MM. BELBÉOC'H maire de Pouldavid; MARREC maire de Tréboul, et DU FRÉTAY maire de Ploaré, se sont offerts pour essayer de solutionner le conflit. Ils ont eu des

³⁰⁵ Pierre Marie BIDEAU charpentier, né au bourg le 10/11/1898, fils de Jean Marie et de Marie Anne HÉMON épousait le 23/11/1924 Marie Célestine MOAL née le 12/02/1902 à Guerveur, fille de Jean Guillaume et de Marie Anne CASTREC. AK. 2017

entrevues dans la journée avec les industriels et des délégués ouvriers, mais sans qu'aucun accord put intervenir l'une et l'autre partie maintenant leurs prétentions.

Samedi 3 janvier 1925. Le Finistère.

Les grèves.

Le 27 décembre s'est réuni à la direction de l'inscription maritime de Quimper, 5 rue de Pont L'Abbé, le comité provisoire de répartition des fonds de secours, en faveur des familles des chômeurs, da la région de Douarnenez.

Étaient présents : MM. DAMEY conseiller général ; ANDRO conseiller d'arrondissement, [...], DU FRÉTAY maire de Ploaré, MARREC maire de Tréboul, BELBÉOC'H maire de Pouldavid.

Le comité décide, après avoir pris l'avis des maires présents fà la réunion :

- 1°) Que les fonds seront distribués en nature par les soins des bureaux de bienfaisance.
- 2°) Que la répartition sera faite proportionnellement au nombre des chômeurs des 4 communes intéressées : Douarnenez, Ploaré, Tréboul, Pouldavid.
 - 3°) Que les listes de souscription seront publiées avec les noms des sonscripteurs.
- Le Comité de répartition des fonds de secours rappelle d'un mot le but qu'il poursuit : «Apporter aux familles qui souffrent de ce conflit, une aide matérielle à un moment particulièrement difficile. » Il s'agit d'une œuvre d'humanité à laquelle tout le monde sans distinction, voudra participer.

Samedi 31 janvier 1925. Le Progrès du Finistère.

Pouldavid. Collision mortelle.

Une collision s'est produite samedi dernier, un peu après 5 heures du soir, au tournant de « Kerharo » en face de la brasserie BELBÉOC'H, entre un camion automobile appartenant à M. LE GOFF Jules négociant en épiceries au Stancou, en Ploaré, conduit par le chauffeur GLOAGUEN François, et la bicyclette de M. OLIVIER Mathieu³⁰⁶, âgé de 27 ans, boucher à Pouldavid. Le camion venait de la direction de Pont-Croix ; M. OLIVIER rentrait de Douarnenez, tenant de la main gauche une barre de fer sur l'épaule, et conduisant sa machine de la main droite. Automobiliste et cycliste marchaient à allure modérée.

M. OLIVIER, qui avait la jambe droite brisée, reçut, dans une maison voisine, les premiers soins de M. le docteur MÉVEL appelé en toute hâte. Transporté ensuite à Quimper, il subit l'ablation de la cuisse droite. Malheureusement, la gangrène se déclara et, ramené chez lui, dans la journée de mardi, M. OLIVIER y succombait au cours de la soirée.

Il y a quatre ans, M. JONCOUR, beau-père de la victime, également boucher à Pouldavid, avait trouvé la mort, au même endroit, dans un accident de voiture.

Samedi 28 février 1925. Le Finistère.

Important dégâts sur nos côtes.

La violente tempête de ces jours derniers a causé de nouveaux ravages sur nos côtes, notamment dans la région de Douarnenez où un raz-de-marée s'est fait sentir dans la nuit de lundi à mardi.

Entre minuit et 1 h à l'approche de la pleine mer, une poussée d'eau formidable soulevée par un vent violent de l'Ouest-Nord-Ouest a balayé tous les quais des ports de Douarnenez et Tréboul. Par la force des vagues, des blocs de pierre pesant plus de 500 kg ont été arrachés des quais. Le môle de Port-Rhu et la cale du Guet sont en partie démolis. De nombreux bateaux ont brisé leurs amarres et sont partis en dérive du côté de Pouldavid. Plusieurs ont subi de graves avaries, notamment parmi les langoustiers de Tréboul. Les murs de soutènement qui bordent la plage des Sables-Blancs ont été complètement démolis et les hôtels et les villas situés à proximité sont sérieusement menacés étant bâtis sur la dune qui avoisine la plage. Au Ris, des cabines de bain ont été endommagées et le mur d'un jardin en bordure de la plage a été complètement enlevé.

³⁰⁶ Mathieu Marie OLIVIER né le 9/05/1897 à Pont-Croix, fils de François Paul Marie et de Pélagie Gargadennec. Il est décédé à Pouldavid le 27/01/1925. Registre matricule N°741 vue 346 A.D.F.

De mémoire d'homme, on n'a pas constaté une poussée si forte et si brusque de la mer. En moins d'une demi-heure aux dires des capitaines des navires de commerce, le niveau de la mer s'est élevé de plus de 2 mètres.

La mer s'est également avancée dans l'île de Sein. Les jetées du port se sont effondrées en plusieurs endroits sous l'assaut des vagues. Plusieurs maisons, envahies par l'eau ont dues être évacuées eu toute hâte.

Dimanche 3 mai 1925. L'Ouest-Éclair.

A vendre à l'amiable, étude de Mtre COTTIN notaire à Concarneau et Mtre DAMEY notaire à Douarnenez.

En bloc ou par lots au gré des amateurs, le *manoir et ferme de Kerguélen*... d'une contenance de 33 hectares, terres et prairies de toute première qualité. Le tout bordé de routes et situé à 400m du bourg de Pouldergat et 7 km de Douarnenez. Nombreux lots de bois

Le manoir et sa réserve forment une magnifique résidence d'été...

Samedi 9 mai 1925. Le Finistère.

Élections municipales du 6 mai.

Pouldergat : La liste républicaine radicale du maire est élue toute entière avec .50 voix de majorité, contre une liste libérale.

Pouldavid : La liste communiste bat la liste libérale du maire .M. BELBÉOC'H, par 215 voix contre 152.

Samedi 6 juin 1925. Le Finistère.

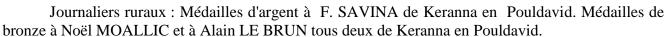
• *Manifestation agricole de Quimper.*

A ce concours étaient annexés un concours départemental de la race bovine durham, un concours départemental de chevaux bretons, des concours de porcins, d'animaux de basse-cour, un concours d'apiculture, une exposition d'horticulture el de culture maraichère et enfin une exposition nationale de machines et instruments agricoles.

Race pie-noire taureaux de 1 à 2 ans : 8è *Dragon* à M. Théophile COURTÉ³⁰⁷ de Kerbéoch en Pouldavid 100 F.

Concours d'aviculture : poules de fermes : prix unique à M. BELBÉOC'H de Pouldavid 10 F ; canards : pas de 1^{er} prix, 2è prix à M. BELBÉOC'H de Pouldavid.

Primes d'honneurs : Médailles de bronze à Pierre COURTÉ chez M. Pierre BELBÉOC'H de Keranna en Pouldavid.



• Vente à l'amiable de la ferme du Penker.

Commune de Pouldergat la ferme du Penker, située à proximité du bourg, exploitée par M. Jean Guillaume PERROT. Contenance 17 hect 35 environ.

Pour tous renseignements s'adresser à MM. HAREL et GUICHET 4 rue Vis à Quimper.

Samedi 11 juillet 1925. Le Finistère.

Chute grave.

_



³⁰⁷ Né le 5/11/1869 à Kerstrad, fils des feux Théophile et Marie Jeanne CARIOU, il avait épousé le 30/09/1894 Philomène MÉVEL née à Ploaré le 30/01/1866, fille de feu Guillaume et de Marie CASTREC.

AK. 2017

Le jeune JONCOUR de Pouldavid âgé de 6 ans, qui s'amusait à Port-Rhu a fait une chute et s'est gravement blessé à la tête. Il a été transporté à l'hôpital de Quimper.

Samedi 5 septembre 1925. Le Finistère.

Vente par licitation de Keramblévec.

Étude de Mtre DAMEY, vente le 28 septembre.

- 1°) Une Maison, construite en maçonnerie et couverte en ardoises, élevée sur terre-plein d'un rez-de-chaussée divisé en 2 pièces et surmonté d'un grenier. Un Courtil dit *Liors ar-peuns*, entourant la maison. Le tout borné au Nord par terre à LE MOAL à l'Est par un chemin, au Sud par un terrain vague et à l'Ouest par terre à GUELLEC, cadastre N° 558 de la section E, pour une contenance de 7 ares 30.
- 2°) Un champ, dit *parc Charlo*, ayant ses fossés au cerne, cadastre N° 427 de la section E, pour une contenance de 55 ares 10, sous le nom de Toullec Charrot.

Mise à prix : 6.000 F.

Cette vente est poursuivie en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Quimper, le 6 mai 1925.

A requête de M. Joseph Marzin GOURLAOUEN veuf de Marie-Anne NICOLAS demeurant au Questel en Pouldergat; M. Jean GOURLAOUEN époux de Louise BOUSSARD, gazier demeurant à Clamart (Seine), 18 allée Yvonne, avenue du Bois de Boulogne; M. Grégoire GOURLAOUEN époux de Marguerite BOUSSARD, maçon demeurant à Paris, 65, rue du Château; M. LE MER notaire à Plogonnec, agissant pour représenter Henri GOURLAOUEN, présume absent.

Et M. Georges LEVÊQUE demeurant à Paris rue de Neuilly, N° 51, agissant comme tuteur du mineur de Georges LEVÊQUE né de son mariage avec Marguerite GOURLAOUEN, veuve en premières noces de M. SÉMADINE; Armand LEVÊQUE boucher, demeurant à Paris, boulevard de Grenelle, N° 115, pris comme subrogé-tuteur ad hoc du mineur Georges LEVÊQUE, par suite de l'opposition d'intérêts pouvant exister entre le subrogé-tuteur ordinaire et ledit mineur.

Samedi 26 septembre 1925. Le Finistère.

Concours culturaux, d'améliorations agricoles et d'hygiène rurale.

Les concours de l'Office agricole départemental et de la Société départementale d'agriculture ont permis d'attribuer les récompenses suivantes :

Concours culturaux : BELBÉOC'H de Keranna en Pouldavid, médaille de bronze.

Samedi 24 octobre 1925. Le Finistère.

Suicide à Ploaré.

Vendredi dernier, le chef de brigade de gendarmerie GIRAUD de Douarnenez se trouvant en tournée dans la commune de Ploaré a été avisé du suicide de François HASCOËT³⁰⁸ 50 ans né le 18 mars 1869 à Pouldergat, marié et père de 2 enfants.

C'est dans le grenier de sa maison que le désespéré a mis fin à ses jours, à l'aide d'une ceinture de flanelle qu'il avait déchirée dans sa longueur pour s'en servir plus facilement. Rien auparavant dans les paroles ou la façon d'être de ce pauvre homme ne pouvait donner à penser qu'il méditait de se donner ainsi la mort.

Samedi 13 mars 1926. Le Finistère.

Accident de bicyclette.

Le jeune Guillaume PÉTON 16 ans apprenait à monter à bicyclette sur la route de Quimper, lorsque par suite d'une fausse manœuvre il heurta une voiture conduite par M. GRIFFON de Pouldergat. Le cheval prit peur. Le jeune cycliste tomba et se fit des blessures à la tête et à la cheville.

Quant à la bicyclette elle fut mise en piteux état.

³⁰⁸ François HASCOËT né à Kerland fils de Charles et de Jeanne GOURRITIN. AK. 2017

Samedi 17 avril 1926. Le Finistère.

Infanticide.

Comme suite à une descente du parquet de Quimper au village de Kerlivic en Pouldergat, Armande JOLIVET³⁰⁹ 22 ans cultivatrice, a été écrouée à Quimper pour infanticide et suppression d'enfant.

Samedi 3 juillet 1926. Le Finistère.

Les assises du Finistère.

Voici le rôle des affaires de la 3è session du Finistère qui s'ouvrira le 5 juillet, sous la présidence de M. BOUCHARD conseiller à la Cour d'appel de Rennes. Jeudi 8 à 18 heures.

Infanticide et suppression d'enfant : Armande Célestine Marie JOLIVET cultivatrice à Pouldergat.

Anna Marie Josèphe KERVAREC³¹⁰ veuve JOLIVET, cultivatrice au même lieu (suppression d'enfant). Quatre témoins. Ministère publique : M. LHÉRITIER procureur. Défenseur Mtre ALIZON.

Samedi 19 juillet 1926. Le Finistère.

Cours d'assises du Finistère.

Audience du 8 juillet Infanticide et suppression d'enfant 4è affaire³¹¹.

Armande Célestine JOLIVET 22 ans cultivatrice à Pouldergat, s'est rendue coupable d'infanticide avec préméditation, et de suppression d'enfant, et sa mère veuve JOLIVET née Anne Marie KERVAREC 54 ans, complice de suppression d'enfant.

La fille JOLIVET avait déjà en 1923 donné le jour à un enfant naturel, qu'elle a abandonné à l'assistance publique. Le 7 avril 1926, elle accoucha à nouveau d'un enfant qu'elle assomma. Sa mère ayant découvert le cadavre, le ramassa et le mit dans une boite de fer-blanc, mais elle omit d'en faire la déclaration à l'état-civil.

La fille JOLIVET a manifesté l'intention d'élever son premier enfant.

Sans doute cette bonne disposition, un peu tardive, émeut-elle le jury car celui-ci acquitte les deux accusées. Défenseur Mtre Alizon.

Samedi 24 juillet 1926. Le Finistère.

La fête des écoles à Pouldavid.

La fête des écoles publiques organisée par Mmes les institutrices de Pouldavid-sur-Mer a eu lieu dimanche dernier. Cette fête a obtenu un brillant et légitime succès. La salle QUIDEAU offerte gracieusement par le propriétaire, était trop petite pour contenir les personnes de la localité accourues assister à la représentation. Devant cet encombrement et pour satisfaire tout le monde, une nouvelle représentation était décidée.

Dans la salle, on remarquait : MM. BESNIER, inspecteur primaire de la 2è circonscription de Quimper ; LE GALL maire de Pouldavid ; son adjoint, M. THOMAS, et la plupart des conseillers municipaux.

³⁰⁹ Armande Célestine Marie JOLIVET est née le 28/12/1903 à Kerlivic, fille de Vincent Marie et d'Anne Marie Josèphe KERVAREC. Le décès de l'enfant est enregistré en mairie le 14 avril.

³¹⁰ Anna Marie Josèphe KERVAREC est née le 28/08/1871 à Kervarlé Greis, fille de Guillaume Yves et de Jeanne DROVAL. Elle avait épousé le 29/10/1896 Vincent Marie JOLIVET né le 1/10/1870 à Kerlivic, fils d'Alain et de Marie Thérèse Victoire HÉNAFF.

³¹¹ Jugement. A.D.F. Série U 4U 1/105.

Les différentes parties du programme ont été admirablement exécutées par les élèves. Quel charme de voir évoluer sur la scène des petits enfants de 3 à 5 ans dans leurs chants mimés. Quel rayonnement et quel bonheur dans leurs yeux. Disons aussi que les élèves des cours élémentaire et moyen se sont montrés de véritables artistes dans l'exécution de la « Brillantine ».

Enfin, les actrices qui ont Interprété les deux saynètes se sont montrées à la hauteur de leur tâche.

Pour couronner la fête, M. l'Inspecteur distribué aux 8 lauréats des diplômes de CE et des livrets de caisse d'épargne offerts par la municipalité. Le soir de 8 à 10 h, un bal d'enfants a réuni dans la même salle garçons et filles. Enfin de 10 h à minuit, ce fut le tour des grandes personnes de tournoyer à leur aise. En résumé, bonne tournée pour les écoles publiques et beau succès pour les organisatrices, Mmes MÉVEL, YAN et LARMINIÉ, institutrices.

Mercredi 21 juillet 1926. L'Ouest-Éclair.

Le retour des corps des prisonniers morts en captivité.

Ce matin, à 8 h30, à la gare de Rennes, aura lieu la cérémonie de la réception des corps des prisonniers morts en captivité. Ce septième convoi comprend 41 cercueils qui seront dirigés sur 12 départements... parmi ceux-ci : Thépault GUELLEC³¹² de Pouldergat.

Samedi 14 août 1926. Le Finistère.

Mouvements dans l'instruction primaire.

Par arrêté en date du 6 août 1926 de M. le préfet du Finistère : M. GIBRAT Instituteur à Pouldergat, est nommé directeur à Bannalec (Église Blanche).

Samedi 25 septembre 1926. Le Finistère.

Mouvements dans l'instruction primaire.

M. HÉLIAS instituteur à Plogastel-Saint-Germain, est nommé à Pouldergat ; Mme HÉLIAS institutrice à Plogastel-St-Germain est nommée chargée d'école à Pouldergat.

Samedi 30 octobre 1926. Le Finistère.

M. BARIOU maire de Meilars, reçoit la Légion d'honneur.

C'est dimanche dernier, à 11 h. 30, que M. KERSAUDY maire de Pont-Croix, délégué par la grande chancellerie, a remis à M. BARIOU maire de Meilars, la croix de chevalier de la Légion d'honneur MM. FENOUX, LANCIEN et LE HARS, sénateurs, LE BAIL député, assistaient à cette touchante cérémonie, qui se déroula sur la place, à côté de la jolie chapelle de Confors et de l'antique calvaire.

A midi, un excellent déjeuner, servi par Mme LE GOFF, a réuni près de trois cents convives, parmi les très nombreux maires présents nous trouvons M GRIFFON maire de Pouldergat.

Samedi 20 novembre 1926. Le Finistère.

Morte sur la route.

Mardi dernier 16 novembre, une vieille femme âgée de 74 ans Mme veuve QUÉRÉ née Marie GLOAGUEN a été trouvée morte sur la route, aux environs du château de Kervern, en Pouldavid.

M. le docteur JACQ appelé à examiner le cadavre, conclut à une mort naturelle, causée par une crise cardiaque.

Samedi 18 décembre 1926. Le Finistère.

Usine incendiée.

Un incendie s'est déclaré à Pouldavid dans la nuit du jeudi 9 au vendredi 10 dans une usine, située à Kerbiguet, où l'on transformait les déchets de poisson en engrais.

³¹² Thépault Marie GUELLEC caporal, né le 24/01/1893à Kerlivic, fils d'Alain et d'Anne BOUSSARD était décédé le 01/11/1918 à Todeshausen en Allemagne. Réf : S.G.A. « Mémoire des Hommes ».

AK. 2017

M. BERTHOMÉ gérant de l'usine, habite Douarnenez. Prévenu par des voisins que l'usine était en flammes, il fit appel aussitôt aux pompiers de la ville. Mais quand ceux-ci arrivèrent sur les lieux, l'usine qui était construite en majeure partie en planches goudronnées, était déjà anéantie L'intervention fut donc inutile. Les dégâts sont évalués à 400.000 F. Une automobile a également été détruite.

Cette usine appartenait à M. JODET-ANGIBOT habitant 23 avenue de Metz à La Rochelle. Elle était assurée.

Les propriétaires riverains et les habitants de Pouldavid se sont plaints, maintes fois, de mauvaises odeurs qui dégageaient de cette usine. Une enquête d'ailleurs est en cours actuellement ; aussi est-il à prévoir qu'elle ne sera pas reconstruite, du moins en cet endroit.

D'après M. BERTHOMÉ l'incendie est purement accidentel.

Samedi 1^{er} janvier 1927. Le Finistère.

Noyé de Pouldavid.

Il y a quelques jours, les riverains de la plage Tresmalaouen, en Plonévez-Porzay, découvrait sur la plage le corps d'un noyé paraissant avoir séjourné plusieurs jours dans l'eau. Le cadavre étant méconnaissable, il fut enterré au cimetière Plonévez-Porzay.

La famille KERLOCH de Pouldavid-sur-Mer, dont le père avait disparu depuis plus d'un mois, ayant eu connaissance de ce fait, avisa le maire de Plonévez et se rendit sur les lieux. Après exhumation du corps, la femme KERLOCH reconnut son mari à ses vêtements.

Le nommé KERLOCH³¹³ âgé de 46 ans, laisse une femme avec 5 enfants, dont la plupart en bas âge. On ignore si KERLOCH s'est jeté volontairement à la mer ou s'il y a péri par suite d'accident.

Samedi 9 janvier 1927. Le Finistère.

• Mœurs d'apache.

Samedi soir, 1er janvier Jean GOURLAOUEN 23 ans, cultivateur chez ses parents, au village de Kerjean, en Pouldergat, revenait avec deux camarades du village de Toul-ar-Hoat au Juch. Arrivée au débit LE BRIS en Belle-Vue à Gourlizon, les 3 camarades s'arrêtèrent pour prendre une consommation.

Une légère dispute s'éleva entre GOURLAOUEN et un nommé MARZIN mécanicien au garage BODÉRÉ-BOT à Douarnenez, au sujet d'une bicyclette. Un nommé MAB, marin de l'État, en permission, originaire du Juch, qui accompagnait MARZIN, s'interposa et prit fait et cause pour ce dernier.

La dispute s'éternisant les antagonistes sortirent sur la route. Peu de temps après GOURLAOUEN rentrait de nouveau à l'auberge avec le col de son paletot et son foulard coupés. Il avait de plus une large entaille au cou, d'où le sang coulait à flots MAB venait de lui donner un violent coup de couteau.

Voyant la gravité de la blessure de GOURLAOUEN, M. LE BRIS pria GRIFFON, un des camarades de GOURLAOUEN, d'aller au plus vite chercher un médecin à Douarnenez.

Le docteur MÉNÉREUL accourut et constata la gravité de la blessure, qui eût été mortelle si la lame avait pénétré plus profondément d'un millimètre, car alors elle sectionnait la carotide.

MAB a été arrêté par la gendarmerie de Douarnenez et conduit à la maison d'arrêt de Quimper.

• Nécrologie.

Mardi à 10 h ont eu lien les obsèques de M. GRIFFON³¹⁴ maire de Pouldergat.

³¹³ Guillaume KERLOC'H né le 1/03/1874 à Plozévet, fils de François et de Corentine LE BERRE, avait épousé le 20/01 1898 à Pouldavid Marie Jeanne PÉRENNÈS née le 23/03/1872 à Quéméneven, fille de François et de Marie Jeanne PÉTON.

³¹⁴ Mathieu Corentin Marie GRIFFON né le 28/05/1879 au bourg, fils de René Joseph et de Marie Corentine CELTON, il avait épousé le 26/06/1909 Anna Hélène Marie BOURHIS, née le 15/07/1887 au bourg, fille de Jean Guillaume et de Maria CLOAREC. Il était boulanger & cabaretier.

M. GRIFFON, grâce à son aménité et à son bon cœur avait eu s'attirer les sympathies de tous ses administrés.

Nous offrons à sa famille nos sincères condoléances.

Samedi 29 janvier 1927. Le Finistère.

Presque centenaire.

Ces jours derniers décédait à Pouldavid-sur-Mer, Mme veuve PÉRENNÈS née Marie Jeanne PÉTON âgée de 96 ans née à Plonévez-Porzay le 16 juin 1831, Mme PÉRENNÈS s'était mariée à 21 ans. Elle eut 9 enfants, dont 3 garçons et 6 filles. Pendant plus de 50 ans, les époux PÉRENNÈS exercèrent en cette commune la profession de cultivateur ; puis, il y a une vingtaine d'années, ils vinrent habiter Pouldavid-sur-Mer. Sur la tombe entrouverte de la défunte, 250 proches parents, parmi lesquels on comptait 71 enfants, petits-enfants et arrières petits-enfants, s'inclinèrent. On remarquait tout particulièrement la sœur de Mme PÉRENNÈS qui âgée de 80 ans, avait fait à pied le voyage de Plonévez à Pouldavid soit 15 kilomètres, afin d'assister aux obsèques.

Samedi 12 février 1927. Le Finistère.

Grave accident.

Samedi, ayant quitté le marché de Quimper pour regagner sa ferme à Pouldergat, Alain GUILLAUMET 28 ans cultivateur accompagné de sa femme, avait pris place dans un char-à-bancs.

A un certain moment dans la nuit, le cheval prit peur et s'emballa. L'attelage vint culbuter violemment sur l'accotement de la route, où des troncs d'arbre se trouvaient déposé.

M. GUILLAUMET put se relever sans trop de mal, mais son épouse née Anna BALANNEC, était restée inanimée sur le sol, perdant du sang par ses oreilles et le nez.

Les médecins n'ont pu se prononcer sur son état. On craint une fracture du crâne.



Samedi 26 février 1927. Le Finistère.

Un Cas curieux.

Mlle Anne Marie LE BRUSQ domestique au village de Cloarec en Pouldavid sur-Mer, est née à Pouldergat, le 12 juillet 1902.

C'est du moins ce que ses parents affirment (et qui le saurait mieux qu'eux ?) et que les registres paroissiaux de Pouldergat permettent de constater.

Or dernièrement, Mlle LE BRUSQ devant se marier, demanda ainsi que de coutume son extrait de naissance, et eut pareil cas à la mairie de Pouldergat.

Mais on ne put le lui fournir et pour cause! Elle n'était pas inscrite sur les registres de l'étatcivil Officiellement donc, Mlle LE BRUSQ n'existe pas!

Samedi 7 mai 1927. Le Finistère.

Obsèques d'un ancien instituteur à Plonéis.

La semaine dernière ont eu lieu, au milieu d'une affluence nombreuse, les obsèques de M. Jean MANUEL instituteur en congé, décédé des suites d'une longue et cruelle maladie contractée aux armées.

M. MANUEL était un instituteur dévoué à l'âme droite, au cœur généreux. Tout en lui attirait la sympathie. Aussi fut-il toujours aimé de ses élèves, de ses collègues, de ses chefs, comme de tous ceux qui eurent l'occasion de l'approcher.

S'il fut un parfait éducateur, M. MANUEL fut aussi un brave et courageux soldat. Sa conduite héroïque lui valut pendant la guerre les galons de lieutenant et la croix de la Légion d'honneur.

M. MANUEL laissera d'unanimes regrets.

Dans la foule attristée, on remarquait de nombreux instituteurs, M. BOURSIN inspecteur primaire; M. Georges LE BAIL député; M. LE BIHAN notaire à Plogastel, de nombreux habitants de Pouldergat, où M. MANUEL avait enseigné, etc.. MM. BOURSIN et G. LE BAIL prononcèrent des discours émus.

Nous adressons à Mme Manuel, ainsi qu'aux familles MANUEL et LE NÉDELLEC, nos vives condoléances.

Dimanche 29 mai 1927. L'Ouest-Éclair.

Vente du Guilly-Huella.

Étude Mtre DAMEY notaire à Douarnenez, adjudication le 13 juin, ferme du Guilly-Huella, contenance de 19 hectares 49 ares 81 centiares. Expiration du bail le 29 septembre 1929, mise à prix : 120.000 F.

Samedi 4 juin 1927. L'Ouest-Éclair.

Un motocycliste grièvement blessé par une auto.

Jeudi vers 18 heures, M. Jean HUMBERT, au service d'une fabrique de béton armé de Quimper, venant à vive allure du bourg de Pouldergat vers Landudec, vint se jeter dans l'auto de M. CHALOT, représentant de commerce dans la même ville, conduite par le chauffeur BUREL, qui par la route des Carrières venait de Pont-Croix vers la route de Douarnenez.

Le motocycliste culbuta et se blessa aux cuisses et au talon. La motocyclette est en piteux état. L'auto a également été détériorée, le chauffeur ayant braqué fortement à droite et heurté un mur.

Le blessé, transporté à Quimper, a été visité par le docteur RENAULT qui ne prévoit pas de conséquences graves.

Samedi 11 juin 1927. Le Finistère.

Tamponné par une auto.

Une automobile appartenant à M. CHALOT représentant de commerce à Quimper, et conduite par son chauffeur, M. Alain BUREL, suivait dans la soirée du jeudi 2 Juin, le chemin des Carrières qui va de Pont-Croix à la route de Douarnenez.

Dans un croisement, alors que le talus de la route gênait la visibilité, et cette voiture entra brusquement en collision avec une motocyclette conduite par M. Jean HUMBERT 25 ans, employé à Quimper. Ce dernier fut renversé sur la chaussée. Ramenée à Quimper à l'hôtel Templet, il y reçut les soins du docteur RENAULT. Quoique sérieusement blessé, son état est aussi satisfaisant que possible.

Samedi 9 juillet 1927. Le Finistère.

Le cyclone du 30 juin.

Le cyclone qui s'est abattu sur la commune de Pouldavid le 30 Juin, vers 2 h. 30 du matin, a causé malheureusement de très graves dégâts s'élevant, croit-on, à 30.000 F. Le lendemain de la tempête, on a constaté qu'un abattoir en construction était complément détruit. Des tuiles et des ardoises ont été arrachées à des toits. Un champ de blé au village de Kerem, a été littéralement saccagé par le cyclone. Au bord de la mer, un mur de clôture a été démoli écrasant des arbres fruitiers et une parcelle de pommes de terre arrachées.



Samedi 23 juillet 1927. Le Finistère.

La promotion violette da 14 juillet.

Est nommé officier d'académie M. KERNINON directeur d'école publique à Pouldergat.

Samedi 24 septembre 1927. Le Finistère.

Vente au manoir du Kestel.

Vente mobilière le dimanche 25 septembre, étude de Mtre KERVELLA notaire à Quimper, au manoir du Kestel on vendra : 17 vaches, un tombereau, une faneuse, un coupe-racines, un lit-fer avec sommier, divers autres objets et instruments de culture.

Frais en sus.

Samedi 3 décembre 1927. Le Finistère.

Cession de fonds de commerce de boulangerie.

Suivant acte reçu par Mtre DAMET notaire à Douarnenez, le 19 novembre 1927, enregistré à Douarnenez le 22 du même mois, folio 58 case 10, M. Jean Guillaume GRUNCHEC et Mme Marie Anne Heureuse Jeanne HASCOËT son épouse demeurant à Douarnenez, ont vendu à M. Guillaume Jean Marie BRÉLIVET demeurant à Pouldergat, le fonds de commerce de boulangerie qu'ils exploitaient à Douarnenez, 46 rue Anatole France.

Les oppositions devront être faites dans les 10 jours de la seconde insertion³¹⁵ en l'étude de Mtre DAMEY, notaire à Douarnenez.

Samedi 3 mars 1928. Le Finistère.

³¹⁵ Deuxième insertion le 10 décembre. AK. 2017



Accident d'auto.

Dimanche, vers 19 h 30, M. TALVARD pharmacien à Douarnenez, se rendait en auto à Audierne, lorsque peu après le tournant de Saint-Wendal, il heurta un cycliste, M. STÉPHAN 33 ans cultivateur à Pont Kersaudy, en Pouldergat.

Projeté à terre M. STÉPHAN se plaint de vives douleurs au côté et à l'épaule gauche.

Une enquête est ouverte.

Samedi 18 août 1928. Le Finistère.

Concours d'hygiène rurale et blé

Grâce aux libéralités de l'Office agricole, la Société départementale d'agriculture a pu organiser cette année, en faveur du Sud Finistère, les deux concours d'hygiène rurale et de blé qui, en 1927, s'étaient adressés à la partie du département située au nord du canal de Nantes à Brest.

M. Guillaume LE BRUSQ de Kerlaouéret reçoit 350 F et 1 médaille de bronze.

Samedi 1^{er} septembre 1928. Le Finistère.

Accident.

M. LEZOUALC'H qui tient une aciérie au Croissant-Keroué en Pouldavid, s'est fracturé le maxillaire droit supérieur en réglant une courroie de transmission.

Il a reçu les soins du docteur MÉNEREUL, qui lui a ordonné un repos de vingt jours.

Samedi 29 septembre 1928. Le Finistère.

Commencement d'incendie provoqué par une lampe.

Lundi dans la soirée, un incendie s'est déclaré au village de Keramblévec en Pouldergat. La fermière, voulant garnir une lampe à pétrole, n'observa pas les précautions d'usage et le feu prit dans la lampe et se communiqua aux rideaux du lit en quelques instants.

Un lit, une armoire, une commode furent la proie de flammes, mais grâce à la promptitude des secours, un sinistre plus grave put être évité

Les dégâts sont assez importants et sont couverts par une assurance.

Samedi 3 novembre 1928. Le Finistère.

Vente sous bénéfice d'inventaire, succession de M. SAUVAGE en l'étude de Mtre DAMEY.

Une propriété rue Jean Jacques Rousseau à Douarnenez mise à prix 12.000 F et un terrain aux abords de Kerguélen en Pouldergat, mise à prix 5.000 F.

Samedi 24 novembre 1928. Le Finistère.

Élections sénatoriales du 16 décembre, délégués sénatoriaux.

Pouldavid sur Mer : MM. Jean François LE GALL, Alexandre TRELLU, Xavier LE GALL. Suppléant : M. Eugène THOMAS.

Pouldergat: MM. Jean PERROT, Guillaume LE BRUN. Suppléant: M. Pierre LUCAS.

Samedi 6 avril 1929. Le Finistère.

Accident d'auto.

Dimanche soir, M. RIOU entrepreneur de transports automobiles à Pouldergat, faisait la navette entre ce dernier bourg et Le Juch, où venait de se terminer le pardon, pour ramener à chaque voyage un plein camion de promeneurs.

M. Jean Marie LE GOFF propriétaire du char-à-bancs, commerçant en bonbons à Pont-Croix, avait terminé sa journée de vente au pardon du Juch et regagnait sa résidence située à quelque 20 km.

RIOU qui conduisait lui-même effectuait sa dernière tournée. Après avoir fait le virage de la Brasserie, il se trouva dans la ligne du char-à-bancs de LE GOFF, chargé de cinq personnes venant en sens inverse.

Un accrochage se produisit. La lourde masse automobile projeta sur le rebord de la route l'attelage et s'arrêta, hors d'usage.

Le cheval rompit ses liens et partit à fond de train vers Pouldavid, tandis que les cinq personnes étaient lancées sur la chaussée. Leurs blessures ne sont heureusement pas graves. Le char-à-bancs est en piteux état et l'auto démolie à l'avant.

Samedi 13 avril 1929. Le Finistère.

Suicide à Pouldavid.

Dans la nuit de dimanche à lundi, le nommé Louis Marie LAGADEC 23 ans marin pécheur à Pouldavid, célibataire, s'est suicidé près du village de Kervoannou, en Pouldergat.

Le fils HASCOËT qui s'en allait lundi matin couper de l'ajonc, l'a découvert pendu à un pommier ne donnant plus signe de vie. La gendarmerie de Douarnenez, avisée téléphoniquement par les seins de la municipalité, a fait les constatations d'usage.

Le suicidé, neurasthénique, avait sur lui une somme de 217 F 60.

Samedi 1^{er} juin 1929. Le Finistère.

Élections municipales.

Pouldavid-sur-Mer: Maire M. Jean LE GUELLEC; adjoints, MM. Jean FILY et Pierre CABILLIC.

Pouldergat: Maire M. Guillaume LE BRUN; adjoint M. Albert BOURHIS.

Samedi 29 juin 1929. Le Finistère.

Pouldergat. Accident mortel.

Le 21 juin, vers 9 heures, M. et Mme CROCQ cultivateurs à Kervarlé-Isella à Poudergat, venaient en char-à-bancs au marché de Douarnenez avec leur lait et leur beurre.

A l'intersection de la route du village à la grande route La Carrière-Quimper, la jeune bête attelée à la voiture, prit peur et s'emballa. M. CROCQ³¹⁶ essaya de la maîtriser, mais tous ses efforts furent vains. Ce que voyant Mme CROCQ sauta si malencontreusement hors de la voiture qu'elle tomba sur la tête et se fractura la base du crâne.

Conduite à sa demeure, elle succomba à 20 heures, malgré les soins du docteur MÉNEREUL, de Douarnenez et GAUMÉ, de Quimper.

Mme CROCQ, âgée d'une trentaine d'années, laisse après elle trois enfants en bas âge.

Samedi 29 Juin 1929. Progrès du Finistère.

Pouldergat. Une femme saute d'un attelage emballé et se tue.

L'article quasi identique à celui du journal **Le Finistère** précise que Mme CROCQ est décédée le jour même, vers 20 heures, à son domicile où elle avait été transportée.

AK. 2017

³¹⁶ Hervé Marie CROCQ né en 1894 à Kervarlé Isella fils de Thomas et de Marie Renée KERVEILLANT, épousa le 11/05/1919 à Pouldergat Anne Marie Josèphe FERTIL née en 1898 au manoir de Moguermeur, fille de Corentin Joseph Marie et de Marie Victoire Cosmao. Leurs trois enfants : Renée Marie Corentine, Jean Guillaume Thomas et Corentin Marie seront élevés par Marie Anne Thérèse KERVAREC née en 1886 originaire de Listrivras fille de Charles Bonaventure et de Marie LE QUÉAU seconde épouse (x7/10/1930).

L'HEURE D'HIVER



N'oubliez pas, dans la nuit de samedi à dimanche, de reculer vos pendules d'une heure.

Le Finistère du 5 /10/1929.

Samedi 5 avril 1930. Le Finistère.

Accident d'auto.

Le jeudi 27 mers, vers 17 h M. COHENNER fils 19 ans, dont les parents sont débitants forgerons au bourg de Confort, pilotait une auto et se rendait de Douarnenez à son domicile, lorsque, dans la traversée du bourg de Pouldavid, le jeune LUCAS, dont le père est marin-pêcheur, commit l'imprudence de traverser la rue de gauche à droite. Le conducteur de l'auto malgré tous ses efforts, ne put éviter le choc et l'enfant fut heurté par l'aile gauche du véhicule.

Un docteur de Douarnenez, mandé en hâte par l'auteur involontaire de cet accident, a conclu à une fracture du crâne.

L'enfant a été transporté à Quimper, où on l'a trépané.

Samedi 17 mai 1930. Le Finistère.

Arrestation mouvementée.

Lundi, dans le contant de l'après-midi, M. COCHARD adjudant, commandant les brigades de Douarnenez a arrêté avec le concours de trois gendarmes, le soldat Pierre KERLOCH de Kerven Vian en Pouldavid, déserteur du 11è d'artillerie coloniale de Lorient.

Ce jeune homme, qui venait de toucher sa prime de rengagement de 6.000 F, a eu vite raison de cette somme en la gaspillant en joyeuse compagnie. Soulagé de son argent, il errait depuis quelques jours dans les bois de Kervern et de Kerlégner en Peuldavid, couchant où il pouvait, tentôt dans les bois, tantôt dans un pailler.

Les gendarmes lancés à sa poursuite depuis plusieurs jours, n'avaient pu l'arrêter, et ce n'est que lundi, après de laborieuses recherches et une course mouvementée qu'il a été appréhendé à Pen-ar-Roz, à Pouldavid.

Il a été conduit à Quimper.

Samedi 31 mai 1930. Le Finistère.

Noce sanglante à Pouldavid.

Lundi à 15 h 15, tous les gens de la noce de M. Baptiste GUÉVEL marin-pêcheur à Tréboul, et de Marguerite HÉNAFF de Pouldavid, quittaient la salle Quideau route nationale, et se formaient en colonne pour monter à Douarnenez où ils devaient se faire photographier.

Le cortège s'en allait lentement, lorsqu'un lourd camion appartenant à l'usine Guy CHANCERELLE de Poulgoazec, survint. Il doubla la colonne, mais ne put éviter quatre malheureux enfants qui précédaient les mariés et qui tentèrent de traverser la route.

La petite GARGADENNEC originaire de Tréboul, dont les parents assistaient à la noce, succomba peu après l'arrivée du docteur.

Le neveu de M. et Mme GARGADENNEC, blessé à la tête, saignait de l'oreille. La petite LARGENTON passa complètement sous le camion et fut à peine contusionnée. Le quatrième enfant ne porte pas de blessures.

La gendarmerie a ouvert une enquête.



Samedi 12 juillet 1930. Le Finistère.

Grave accident de bicyclette.

Lundi soir, M. KERNINON ancien directeur de l'école de Pouldergat, revenait de ce bourg à Douarnenez à bicyclette, lorsqu'il fit une chute violente.

Il fut recueilli assez longtemps après par des passants, ne donnant plus signe de vie. Transporté à Quimper, il resta de longues heures dans le coma.

Actuellement, il va mieux et on espère pouvoir le sauver. M. KERNINON venait de prendre sa retraite au 1er janvier dernier.

Samedi 23 août 1930. Le Finistère.

Vente par licitation au bourg de Pouldavid.

Étude de Mtre DAMEY notaire, vente lundi 1^{er} septembre à 14 h, au bourg de Pouldavid-sur-Mer, rue Duguesclin :

l°) Une maison d'habitation construite en maçonnerie et couverte en ardoises, élevée sur terreplein d'un rez-de-chaussée, un étage et grenier.

2°) Un jardinet.

Le tout, d'un seul tenant, porté à la matrice cadastrale sous les N° 806 P et 812 P de la section A pour une contenance de 1 are 85, mais figurant réellement audit plan sous le N° 805 P.

Mise à prix 6.000 F.



Samedi 30 août 1930. Le Finistère.

Assises du Finistère.

Dans la liste des jurés pour la 4è session des assises s'ouvrant à Quimper le 20 octobre à 13 h, Charles KERVAREC cabaretier à Pouldergat.

Samedi 27 septembre 1930. Le Finistère.

Société d'agriculture de Quimper.

Le concours d'arrondissement des races bovines armoricaine et pie-noire organisé par la Société d'agriculture de Quimper, sous la présidence de M. Louis FEUNTEUN président, a eu lieu, lundi, aux établissements LE DÉ rue des Douves. Ce concours annuel, de plus en plus important, a cette année encore, remporté un brillant succès, tant parle nombre que par la qualité des animaux présentés.

Faisait partie du jury pour la race pie-noire M. Pierre BELBÉOC'H père de Pouldavid sur Mer.

Samedi 11 octobre 1930. Le Finistère.

Les précédents passages des chefs d'État à Quimper.

A l'occasion du passage du président M. Gaston DOUMERGUE dans le Finistère le jeudi 9 octobre, un article rappelait le passage du maréchal De MAC-MAHON en août 1874 et de Félix FAURE en août 1896.

Ainsi on apprenait que : le 9 août 1896 en début de matinée, le président FAURE reçevait les maires de l'arrondissement qui se présentèrent au nombre d'une cinquantaine.

La variété des costumes des maires cornouaillais surprit agréablement les journalistes étrangers et fournit un thème inépuisable d'observations.

Une médaille d'argent pour dévouement dans une épidémie fut remise par le Président à M. FILY maire de Pouldergat, une médaille de vermeil au docteur BIZIEN de



M. DOUMERGUE et MÉNEZ maire de Quimper.

Douarnenez, et une médaille d'or à Mme HÉLIÈS, en religion Sœur Emmanuel, supérieure du bureau de bienfaisance de Quimper.

Samedi 24 Janvier 1931. Le Finistère.

Un marsouin est capturé à Pouldavid.

Lundi matin, MM. HASCOËT et TANNEAU minotiers à Pouldavid-sur-Mer, furent vivement surpris d'entendre des grognements provenant de la petite anse située près de leur moulin, ils pesèrent tout d'abord qu'un porc s'était enlisé ; mais ils se rendirent bientôt compte qu'il s'agissait d'un énorme marsouin, venu du large et égaré.

Ce monstre matin avait sans doute suivit le flot montant, à la suite d'un banc de mulets ; ayant franchi la passe du pont de chemin de fer et la passe de la route nationale, il était venu se perdre dans le petit lavoir du «Moulin des Soupirs». La marée ayant baissé, l'animal sa trouvait presque à sec.

Aidée par plusieurs personnes, MM. HASCOËT et TANNEAU parvinrent non sans peine, à haler l'animal sur le chemin qui borde l'étang. Le marsouin encore vivant, fut harponné. C'est un animal de 3 m. 50 de long, pesant de 500 à 600 kg qui a été livré à l'usine d'engrais marins de Poullan.

Samedi 14 février 1931. Le Finistère.

Accident mortel.

Mardi dans l'après midi le nommé CARIOU ouvrier maçon originaire de Pouldergat, occupé à la construction d'une maison neuve à Pouldavid, pour le compte de M. GANAT entrepreneur, est tombé du haut d'un échafaudage.

Il a en le thorax défoncé. Transporté chez lui à Ploaré, dans un état très grave, il est mort dans la nuit.



Mercredi 17 juin 1931. La Dépêche de BREST.

Un grave accident.

Il y avait hier, un mariage à Pouldergat. Tous les gens de la noce se trouvaient sur la place quand arriva l'auto de M. GOURMELIN boucher à Tréboul.

Le conducteur eut beaucoup de mal à se frayer un passage. Malgré ses avertissements, il heurta le jeune PERROT³¹⁷, du village de Kerzulliec, et le renversa.

Le docteur MÉNEREUL, de Douarnenez, fut appelé de suite, et après lui avoir donné les premiers soins, transporta le jeune blessé dans une clinique de Quimper.

L'enfant porte à la tête une blessure grave, probablement une fracture du crâne. De plus, il a une cuisse brisée et diverses contusions sur tout le corps.

³¹⁷ Vincent Marie PERROT né le 27/02/1922, écolier fils de Mathurin Marie AK. 2017



C.

Une enquête est ouverte.

Samedi 20 juin 1931. Le Finistère.

Grave accident.

Il v avait, lundi, un mariage à Pouldergat. Tous les gens de la noce se trouvaient sur la place quand arriva l'auto de M. GOURMELEN, boucher à Tréboul.

Le conducteur eut beaucoup de mal à se frayer un passage. Malgré ses avertissements, il heurta le jeune PERROT du village de Kerzullec, et le renversa.

Le docteur MÉNEREUL de Douarnenez, fat appelé de suite, et après lui avoir donné les premiers soins, transporta le jeune blessé dans une clinique de Quimper.

L'enfant porte à la tête une blessure grave, probablement une fracture du crâne. De plus, il a une cuisse brisée et diverses contusions sur tout le corps.

Une enquête est ouverte.

Samedi 20 juin 1931. Le Progrès du Finistère.

Pouldergat. Suites mortelles d'un accident.

Nous avons relaté l'accident survenu mardi au jeune PERROT, de Kersuliec, qui passa sous une roue du car de M. GOURMELEN, de Tréboul. Le malheureux enfant est décédé à la clinique de Quimper, où il avait été transporté, ayant le crâne et une cuisse fracturés.

Mercredi 27 juin 1931. Le Courrier du Finistère.

• Pouldergat. Mariage.

Le mardi 16 juin, a été célébré le mariage de Guillaume KERVAREC³¹⁸, de Listri-vian, et de Melle Joséphine JOLIVET, de Listri-vras. Un grand nombre de parents et amis y assistaient. Les chants furent exécutés avec âme par toute l'assistance.

Au banquet, la quête faite par M. Alain KERVAREC et Melle Marie-Anne JOLIVET, gens d'honneur, au profit de l'école chrétienne rapporta 100 Francs. Merci et meilleurs vœux.

• Un enfant grièvement blessé par une auto.

M. Joseph GOURMELEN, boucher à Tréboul, arrivant en auto au bourg, a renversé le jeune PERROT 9 ans, de Kersuliec qui, par un mouvement brusque était venu se placer devant la voiture. L'enfant fut visité par le docteur MENEREUIL de Douarnenez et le conduisit à la clinique du docteur PILVEN, à Quimper. Il a une fracture du crâne, une cuisse brisée et de nombreuses contusions. La gendarmerie enquête.

Samedi 5 septembre 1931. Le Finistère.

Médailles de la Mutualité.

Les récompenses honorifiques suivantes ont été récemment décernées pour services rendus à la mutualité.

Mention honorable à M. TROADEC commissaire de la société S.M. La Prévoyante à Pouldavid.

³¹⁸ Guillaume Marie KERVAREC (°8/02/1895) fils de Louis Noël et de Marie Louise LE BRUN épousait Joséphine Yvonne Marie JOLIVET (°13/09/1902) fille de Joseph Marie et de Marie Thérèse SAUVEUR. AK. 2017



Samedi 24 octobre 1931. Le Finistère.

Élections au conseil général.

Dans l'ensemble du département les élections de dimanche dernier ont apporté peu de changements dans la situation électorale, sauf un léger recul à gauche.

A Douarnenez lutte vive entre MM. Du FRÉTAY U.R.D, et LE FLANCHEC communiste.

Pouldavid : Inscrits 420 ; votants 315; suffrages exprimés 312. MM. LE FLANCHEC 149 v ; Du FRÉTAY 130 ; DAMEY22 ; LEYER 5.

Pouldergat : Inscrits 405 ; votants 342 ; suffrages exprimés 340. MM. LE FLANCHEC 68 v ; Du FRÉTAY 183 ; DAMEY 85 ; LEYER 4.

Samedi 7 novembre 1931. Le Finistère.

Grave accident.

Les deux frères Alain LE BRUN 15 ans et Yves LE BRUN 20 ans, employée chez M. GRIFFON négociant en vins à Douarnenez rejoignaient leur domicile à l'usine de Kerbiguet en Pouldavid. Après avoir doublé une camionnette en stationnement au Stancou, appartenant à M KEROURÉDAN épicier rue de Douarnenez à Quimper, ils atteignirent le muretin de pierre qui borde la route à droite, avant l'école primaire supérieure. A ce moment la camionnette se mettait en marche et arrivait bien vite à leur hauteur, fauchant le malheureux Alain qui fut très grièvement blessé.

Le chauffeur de la camionnette, François DEUDÉ transporta la victime chez un docteur de Douarnenez. La gendarmerie enquête.

Samedi 12 mars 1932. Le Finistère.

Mérite agricole.

Parmi les noms de la récente promotion du mérite agricole, nous relevons celui de M. LE BRUSQ cultivateur à Pouldergat.

Samedi 23 avril 1932. Le Finistère.

Société hippique d'élevage du Sud-Finistère.

Tout récemment s'est tenu à Quimper, le concours annuel de pouliches organise par la Société hippique d'élevage du Sud-Finistère. Cette réunion a été très suivie et particulièrement réussie.

Voici le palmarès de cet important concours. Pouliches de 3 ans, prime de conservation et prime de reproduction : 150 F pour *Hirondelle* à M. Hervé CROCQ³¹⁹ de Pouldergat.

Dimanche 10 juillet 1932. L'Ouest Éclair.

Un cadavre découvert sur le champs-de-mars à Rennes³²⁰.

Un homme paisible ouvrier, a été attaqué, assommé puis dépouillé par un malfaiteur.

De nouveau, après une période d'accalmie durant laquelle les malfaiteurs de tous genres semblaient avoir déserté notre ville, Rennes va-t-elle connaitre des heures d'angoisse...

Aujourd'hui un homme, un paisible et brave ouvrier sur lequel les meilleurs renseignements seront recueillis, a été assommé en pleine ville, en un coin du champs-de-mars, dans le courant de la nuit de vendredi à samedi.



M. CUSSOMAC près du cadavre.

Rapidement la nouvelle du drame se répandit... Et ce fut vers l'immense esplanade la ruée de la foule. Pourtant dès 8 h du matin aussitôt après que les magistrats et les policiers eurent terminés leurs constatations qu'ils avaient à faire sur place, le cadavre avait été emporté vers la morgue. Et à l'endroit où on avait découvert le corps il ne restait plus rien qu'un petit tas de sable tout imprégné de sang [...]

Un cadavre mystérieux.

Le corps de l'homme reposait allongé sur le ventre, la face tournée vers le sol : l'avant-bras droit replié et le poing fermé, dans un geste de défense ou d'attaque. L'homme un robuste compagnon

³²⁰ Cet article fort conséquent est condensé.

AK. 2017

³¹⁹ Hervé Me CROCQ né le 17/05/1894 à Kervarlé Izella, fils de Thomas et de Marie Renée KERVEILLANT, avait épousé en 1^{ère} noces Amma Marie Joséphine FERTIL puis en 2è noces le 7/10/1930 Marie Anne Thérèse KERVAREC née le 25/09/1886 à Listrivraz, fille de Charles Bonaventure et de Marie LE QUÉAU.

paraissait jeune encore. Une quarantaine d'années tout au plus, et pourtant on apprendra par la suite qu'il était âgé de 55 ans.

Il était vêtu d'un veston usagé marron, d'un pantalon de flanelle beige clair, chaussé de gros brodequins aux semelles cloutées, en bon état, et lacés au moyen de ficelles. Sa casquette gisait à ses côtés, une casquette usagée qui portait la marque de la Chapellerie LEBRETON. Tout près de sa casquette, un étui de lunettes... et épars alentour, les débris effilés d'une paire de pompons que les jeunes gens, désireux de suivre la mode, portent maintenant pour remplacer la cravate.



On va charger le corps dans l'ambulance.

Sur la chemise qui entoure le torse du cadavre, une simple lettre, un P... Dans les poches (la gauche du pantalon est restée retournée) pas un papier, pas la moindre pièce de monnaie, pas le moindre billet de banque. Sans aucun doute le mort a été dépouillé : c'est pour détrousser que l'on a tué cet homme.

Son visage tuméfié et tout couvert de sang, son œil gauche dont la paupière blessée est démesurément enflée, la tenue débraillée de ses vêtements et l'absence de toute pièce d'identité et de tout argent dans les poches... tout indique que cet homme a été attaqué, assommé et dévalisé. Par qui ? [...]

Mme GICQUEL la débitante de la rue Plélo croit reconnaître dans le cadavre un de ses clients de passage, nommé BLONDEAU et originaire du pays de Vitré [...]

Mais un autre témoignage est apporté aux enquêteurs. C'est M. GOUPIL, débitant boulevard Magenta, qui l'apporte. Alors qu'il ouvrait les volets de son débit, vers 6 h du matin, un passant s'est arrêté à sa porte et, dans le caniveau a ramassé un portefeuille.

« Ce doit-être à un de vos clients, dit le passant, en remettant le portefeuille à M. GOUPIL. Vous le lui rendrez… » et il continua son chemin.

M. CUSSONAC gagnait le débit pour saisir le portefeuille lorsque son regard qui errait sur le sol découvrit au pied d'un arbre du boulevard Magenta un porte-monnaie... Il était vide, comme le

portefeuille. Les deux objets furent saisis... Mais l'on ignorait toujours la véritable identité du mort. [...]

Le brigadier-chef CHAPDELAINE sous-chef de la sureté et le sous-brigadier LEMONNIER et les agents THUAU et ANDRÉ avaient recueilli un renseignement qui semblait précieux. Un employé du service de balayage des rues leur avait fait cette confidence : il avait rencontré au petit jour, descendant la rue St Hélier, un individu, un jeune homme qui d'un pas pressé, gagnait la sortie de la ville. Et il avait remarqué que cet individu portait une espadrille tachée de sang.

Les policiers se lancèrent à la poursuite de cet inconnu. Ils retrouvèrent facilement sa trace. Une ménagère l'avait aperçu sur le pont Laënnec et s'était rendu compte, elle aussi, de la présence de sang sur son espadrille. Quelques heures de recherches et les agents arrêtaient un individu, repris de justice dangereux, malgré son jeune âge, qui, portait aux pieds droit une espadrille maculée de sang.

Cet homme nommé M... fut amené au commissariat central. Interrogé il nia toute participation à l'affaire... affirmant qu'il avait passé la nuit chez son beau-frère et que le sang découvert sur son espadrille provenait d'une blessure qu'il s'était faite au pied. Le docteur BADEROT fut appelé pour examiner la blessure et déclara que l'affirmation de M... paraissait vraisemblable. Mais le beau-frère, interrogé, affirma que M... n'était pas rentré chez lui de toute la nuit. Dans ces conditions M... a été gardé à vue au commissariat.

On apprit tout d'abord que le mort ne pouvait être BLONDEAU et cela pour une bonne raison que BLONDEAU lui-même vint en personne faire constater qu'il était bien en vie... Le sous-brigadier LEMONNIER allait découvrir la véritable identité de la victime. C'est dans un débit-pension de la rue de Nantes au N° 20, chez M et Mme JOUVRO qu'il recueilli le renseignement qui allait permettre l'identification du cadavre.

M et Mme JOUVRO hébergent des pensionnaires et samedi matin constatèrent que l'un d'eux, Jacques PERROT qui la veille jour de paie, avait quelque peu fait la noce, n'avait pas regagné sa chambre. Son lit n'avait même pas été défait...

Comment est-il fait votre pensionnaire ? demanda le sous-brigadier au débitant.

Assez grand, vigoureux, les cheveux châtains, tirant sur le roux ; la moustache taillée à l'américaine et rousse.

C'est notre homme, conclut le sous-brigadier. Venez avec moi à la morgue, vous allez le reconnaître... M. JOUVRO reconnut formellement son pensionnaire.

Dès lors l'enquête allait rebondir sur des bases solides. On apprit ainsi que vendredi, Jacques PERROT³²¹, un gars du Finistère, puisqu'il naquit à Pouldergat le 22 août 1877, avait passé la soirée à sa pension, en compagnie d'un camarade M. TOUZEAU, employé au bitumage des routes... Jacques PERROT, depuis son arrivée à Rennes en 1930 habitait au débit JOUVRO. Il s'absenta parfois, pour aller n'ayant plus de travail en ville, s'employer dans les fermes environnantes. Depuis quelques jours, il avait trouvé de l'embauche à l'entreprise FOUQUET boulevard Chézy à Rennes. Garçon sérieux et travailleur, il ne s'adonnait pas à la boisson.

« Tout au plus nous dira M. JOUVRO, se permettait-il quelques petits extras, les jours de paie... quelques bocks et une promenade en ville. Cela, s'était régulier. A chaque quinzaine, Jacques PERROT passait une grande partie de sa nuit dehors... ».

Vendredi soir, PERROT qui avait touché sa paie et avait acquitté sa pension, devait avoir 25 F en poche. Son meurtrier et son voleur ne recueillit donc qu'un maigre butin. Quant à M. TOUZEAU, pensionnaire du débit JOUVRO, depuis 4 ans, c'est un excellent ouvrier. Il a été entendu dans la soirée, au retour de son travail, et a raconté de quelle façon il avait passé quelques heures en compagnie de PERROT. A leur pension, les deux hommes prirent 3 bocks, puis TOUZEAU gagna sa chambre vers 22 h, Jacques PERROT lui, voulut poursuivre la fête...

Il sortit... Vers minuit, il revint jusqu'à sa pension. Les portes étaient fermées et sans doute avait-il oublié sa clef. Il appela de la rue... Personne dans la maison ne l'ayant entendu, il n'insista pas et repartit pour une nocturne promenade. Où va-t-il ? Qui rencontre-t-il ?

_

 $^{^{321}}$ Jacques Marie PERROT était à Kersuillec fils de Guillaume et de Marie Anne LE BERRE. AK. 2017

Vers 3 h du matin des passants perçoivent le bruit d'une querelle au milieu de l'esplanade. C'est un de nos confrères du *Nouvelliste de Bretagne*, M. LESAGE De La Haye, qui va apporter des renseignements intéressants.

M. LESAGE De La Haye venait de quitter son service à la rédaction du Nouvelliste, il était entre 2 h 45 et 3 h du matin. Il longeait le boulevard de la Liberté lorsqu'il perçut le bruit d'une dispute. Deux hommes se querellaient sur le Champs-de-Mars... Croyant qu'il s'agissait seulement d'une dispute entre deux camarades en état d'ivresse, M. LESAGE De La Haye passa son chemin.

Ainsi l'heure du drame a pu être déterminée...

L'autopsie du cadavre a été pratiquée hier après-midi par M. le docteur Denis LEROY... Le distingué praticien à découvert que Jacques PERROT avait été frappé au visage avec une extrême violence, et vraisemblablement par une main armée d'un coup de poing américain. Le nez a été littéralement écrasé; les os broyés. Cette blessure provoqua une hémorragie que le médecin légiste considère comme ayant été la cause directe du décès.

Dans l'après-midi de samedi, M. CUSSONAC recueillait un nouveau témoignage. C'est M. AGNOLA entrepreneur demeurant rue Gurvand qui vint spontanément faire cette déclaration.

Comme il quittait Rennes pour ses affaires samedi matin de bonne heure en auto, il allait s'engager sur la route de Vitré, lorsqu'arrivé à l'octroi du faubourg de Paris, il vit un jeune homme qui lui faisait signe de stopper. L'entrepreneur s''arrêta... Lejeune homme qui se trouvait devant lui, portait sur la joue droite, une balafre saignante.

« Je vous en supplie, déclara-t-il, emmenez-moi avec vous. Il faut que je quitte Rennes. Vous me déposerez à 3 ou 4 km si vous voulez, mais emmenez-moi ».

Inquiété par l'allure mystérieuse et louche de son interlocuteur, M. AGNOLA se garda de céder à la prière qui lui était présentée.

Ce dernier était-il l'agresseur de Jacques PERROT ?

Tard dans la nuit, les agents ont arrêté sur la butte du Champ-de-Mars où il se dissimulait dans l'ombre, l'individu qu'ils recherchaient et qu'ils savaient s'être querrellé avec PERROT.

C'est un nommé L... également dangereux repris de justice et qui fut condamné voici 4 ans à la suite d'un vol avec violence qu'il avait commis. L... sera interrogé aujourd'hui par les commissaires.

L... porte sur le devant de la jambe droite les traces d'une lutte qu'il dut subir tout récemment. On remarquait également sur ses jambes et ses vêtements des taches de sang dont il ne put expliquer la provenance.

Il prétend avoir été blessé dans son travail sur le chantier, voici plusieurs jours. Or les traces de sang sont toutes récentes.

Enfin cette nuit, L... a été reconnu formellement par une personne qui le vit, fuyant les lieux du drame, quelques minutes après que celui-ci venait de se dérouler.

Lundi 11 juillet 1932. L'Ouest Éclair.

Deux individus tarés contre lesquels les charges s'accumulent ont été arrêtés par la police rennaise.

Le premier malandrin arrêté se nomme MOCARRÉ, le second LEMOINE. Tous deux appartiennent à un monde en marge des lois prescrites par le Code et que l'on appelle « la pègre ». Tous deux sont des repris de justice et si le casier judiciaire de MOCARRÉ s'orne de 4 ou 5 condamnations pour vol, celui de LEMOINE porte une récente condamnation à la suite d'un vol à main armée commis en notre ville. [...]

Les deux auteurs présumés ont été du meurtre de Jacques PERROT, ont été longuement interrogé hier par M. CUSONNAC commissaire du 3è arrondissement. [...]

Aux accusations LEMOINE et MOCARRÉ opposent les dénégations les plus vigoureuses.... MOCARRÉ répond qu'il a passé la



nuit chez sa sœur et son beau-frère, en compagnie de sa maîtresse. Ces trois personnes répondent que MOCARRÉ n'est pas rentré de la nuit. L'amie de MOCARRÉ reviendra sur sa première déclaration et indiquera que son amant vint en effet la rejoindre. Mais la sœur et le beau-frère maintiennent leurs déclarations. A n'en pas douter, c'est eux qu'il faut croire.

LEMOINE dit « je me suis blessé en travaillant, et je suis à l'assurance depuis quelques jours ». Or les blessures constatées sont toutes récentes. D'autre part on sait que LEMOINE a eu une discussion avec PERROT, alors qu'il avait travaillé avec lui sur les chantiers de l'entreprise FOUQUET. Puis il reconnut le fait... Il avoua avoir pris un verre avec un homme qu'il ne connaissait pas et qui pourrait bien être PERROT.

Enfin, et c'est le témoignage le plus important, une honorable commerçante de la rue Lanjuinais a déclaré que dans l'après-midi de samedi, LEMOINE était venu acheter de la galette et des sardines.

En réglant son achat, LEMOINE lui dit : « Je ne sais pas si j'aurais le temps de manger cela, car j'ai tué mon meilleur ami... » Et il s'en fut. La jeune fille de la commerçante qui entendit elle aussi ces propos, a confirmé la déposition de sa mère. Mais LEMOINE nie le fait...

Mardi 12 juillet 1932. L'Ouest Éclair.

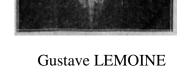
Le mystère du Champs-de-Mars.

LEMOINE et MOCARRÉ ont été placés sous mandat de dépôt et écroués.

Après le rappel des faits, signalons que des charges nouvelles ont été relevées à l'encontre des deux tristes sires... C'est particulièrement contre LEMOINE qu'ont été recueillies les plus lourdes présomptions. En effet, LEMOINE depuis son arrestation n'a fait qu'ajouter mensonge à un autre mensonge. Et il fut extrêmement difficile de vérifier son emploi du temps durant la nuit du crime...

Quant à MOCARRÉ, il reste contre lui qu'il ne peut fournir l'emploi de son temps dans la nuit de vendredi à samedi, puisqu'il soutient avoir passé la nuit chez sa sœur et son beau-frère... et que lors de son arrestation il portait une espadrille tachée de sang.

Malgré ses dénégations, MOCARRÉ a été déféré au parquet... et placé sous mandat de dépôt. [...]



Le système de défense adopté par LEMOINE repose sur le mensonge. « Je n'ai jamais connu la victime du Champ-de-Mars » déclarait LEMOINE, samedi soir, quelques minutes après son arrestation.

Qu'avez-vous fait au cours de cette soirée ? lui demande-t-on alors.

J'ai fait la bombe... et j'étais saoûl et je ne me rappelle de rien.

Mais des témoins vous ont rencontré sur la place de la gare, quelques minutes après la scène qui couta la vie à PERROT ?

La mémoire revint, tout à coup. Des témoignages! Cela est sérieux... Alors, il répond...

Ah! mais oui... cela n'est pas impossible... je suis venu boire un café et une « rincette » au café OLLIVIER, boulevard Beaumont. J'y suis arrivé à 2 h du matin. J'étais « fauché » et le petit m'a servi « à crédit ».

On vérifia le fait... Tout d'abord le fils OLLIVIER ne se rappela pas la visite de ce client nocturne. « Et puis, affirma-t-il, on ne vend jamais à crédit dans la maison ». Par suite, il revint sur cette première déclaration, et mis en présence de LEMOINE, il reconnut ce dernier pour être un client qu'il avait servi à crédit dans la nuit de vendredi à samedi.

« Il est arrivé vers 2 h du matin et demeura assez longtemps au café... LEMOINE affirme qu'il ne quitta le café que vers 4 h du matin... » [...]

D'autres dépositions ne sont guère favorables à la thèse de l'innocence de LEMOINE. Tout d'abord celle de Mme LOUESSARD la débitante de la rue Tronjolly où Jacques PERROT passa en compagnie de son camarade de pension M. DOUZEAU, une partie de sa dernière soirée.



MOCARRÉ & LEMOINE quittent le commissariat pour être conduit au parquet.

LEMOINE n'a cessé d'affirmer qu'il ne connaissait pas l'assassiné... Or vendredi soir et Mme LOUESSARD est formelle : alors que Jacques PERROT et DOUZEAU jouaient aux anneaux dans une salle du débit, LEMOINE entra en compagnie d'un compagnon, vêtu d'une veste et d'un pantalon de toile bleu, qui trainait à la main une bicyclette. Ayant bu un bock en compagnie de l'individu LEMOINE alla trouver PERROT et lui dit :

Jacques, prête-moi 20 sous pour me payer un bock... PERROT refusa.

Tu ne veux pas, continua LEMOINE; alors prend garde à toi... Et il s'en alla.

Comment LEMOINE peut-il prétendre qu'il ne connaissait pas PERROT alors que le rencontrant dans un café, il essaie de lui emprunter de l'argent et l'appelle par son prénom. [...]

Il y a mieux, l'homme vêtu de « bleu » que les enquêteurs recherchent activement... Mme LOUESSARD le revit samedi matin sur la place des Lices. Elle lui parla même et il lui aurait déclaré : « Un drôle de type que le compagnon qui m'a emmené chez vous hier soir. Il m'a quitté sur le boulevard de la Liberté, pour courir après un passant... Et puis auparavant, il a essayé de me voler ma bicyclette ».

D'autres déclarations autres que celle de Mme JOUET et sa fille de la rue Lanjuinais ; celles de 3 hommes Marcel LEMONNIER, Victor FRESNEL et André LOYAUX qui allaient « casser la croute » dans un débit voisin, chez Mme BEAULIEU rue du Chapître. LEMOINE se joignit à eux et comme il trainait la jambe en marchant, l'un des maçons lui demanda ce qu'il avait.

Tu as été blessé au boulot ? Oui, répondit-il, il y a quelques jours. Mais aujourd'hui c'est plus grave.

Et il raconta une histoire abracadabrante... LEMOINE a toujours déclaré n'avoir jamais vu le cadavre de PERROT. Or il va le décrire, tel qu'il fut retrouvé... « C'est plus grave, mon grand copain a été tué cette nuit. On avait fait la bombe ensemble... Il était saoûl... et je l'ai vu qui changeait un billet de 100 F. Alors j'ai voulu le faire rentrer... Il m'a envoyé promener... [...] Ce matin les gendarmes sont venus me réveiller. Jacques avait été assommé. Il a été roué de coups et ses yeux sont

dans un état lamentable, et c'est là que j'ai vu le cadavre. Tout cela est faux puisque LEMOINE ne fut retrouvé que dans la soirée de samedi... [...]

LEMOINE décrivait les blessures de PERROT, alors qu'il affirme aujourd'hui n'avoir même pas vu le cadavre.

Les deux hommes, solidement enchaînés, ont été conduits dans la soirée à la maison d'arrêt...

Mercredi 13 juillet 1932. L'Ouest Éclair.

Les charges s'accumulent nombreuses contre Gustave LEMOINE et Marcel MAUCARRÉ.

Les agents de la sûreté ont retrouvé « l'homme en bleu » ce compagnon mystérieux de LEMOINE. Le sous-brigadier LEMONNIER et l'agent THUAU le retrouvait dans une remise de l'venue De Coëtlogon, où il travaillait pour le compte de M. SALMON marchand de chevaux à Rennes boulevard Magenta.

L'homme, un brave ouvrier nommé Henri RAULT, ne fit aucune difficulté pour reconnaître qu'il avait en effet passé une partie de la soirée de vendredi en compagnie de LEMOINE. Il narra la scène du café LOUESSARD et confia que LEMOINE lui avait, ce soir-là, inspiré une profonde terreur... pensant que son compagnon de rencontre était capable d'un mauvais coup.

« Mon compagnon me faisait peur. Il était sans argent et je le sentais à l'affut d'un mauvais coup à faire. N'a-t-il pas essayé de me voler ma bicyclette. Vers minuit, alors que nous remontions le boulevard de la Liberté, il s'en était emparé. Et comme je protestais, il me dit : Ne rouspète pas ou je te casse la g... Je lui aurais du reste volontiers abandonné la machine pour éviter d'avoir avec lui une querelle. Mais, soudain il l'abandonna contre un arbre pour s'élancer derrière un passant. L'occasion était trop belle pour me séparer de mon peu sympathique compagnon... Je sautais sur mon vélo et je m'enfuis à toutes pédales ».

Les enquêteurs ont recueilli une seconde déposition, celle de Melle L... demeurant chez Mme BAUDAIRE débitante, qui revenait d'une soirée au Sélect avec ses amis, passa vers minuit le long du boulevard de la Liberté. « Je marchais le long du boulevard... lorsque j'aperçus assis sur un banc, un homme seul, coiffé d'une casquette et vêtu d'un veston foncé (signalement correspondant exactement à LEMOINE). Mis en présence d'une photographie de ce dernier, elle crut pouvoir dire qu'elle le reconnaissait. Alors qu'elle avait dépassé de quelques pas l'homme assis sur un banc, elle vit venir vers elle et se dirigeant vers le premier un second individu dont elle donna un signalement qui correspond, trait pour trait, à celui de MAUCARRÉ.

Les deux hommes se sont-ils rejoints par hasard... avant que revenant de faire ce qu'il appelait « une petite bombe », le malheureux Jacques PERROT traversât le Champ-de-Mars pour regagner son domicile de la rue de Nantes.

Cela ne parait pas impossible... c'est même vraisemblable. Et il ne leur aurait fallu que quelques minutes pour préparer leur coup. [...]

L'heure du crime est en effet, en partie, fixée par le témoignage d'un employé de M. SALMON marchand de chevaux, qui s'étant levé vers le milieu de la nuit regarda en traversant la cour, le cadran d'un réveil accroché à un clou et qui fonctionne parfaitement... Les deux aiguilles étaient fixées sur le haut du cadran, mais il ne peut dire s'il était minuit ou 1 h du matin.

François BÉNIS ne dormit pas dès qu'il eut regagné sa couche. Une demi-heure après sa rentrée, il entendit venant du Champ-de-Mars... une longue plainte, suivie quelques secondes plus tard d'un râle profond. [...]

Ainsi se trouve annihilé l'alibi invoqué par LEMOINE et qui lorsqu'on situait l'heure du crime à 2 h 45, pouvait répondre : « Mais, je ne pouvais être sur le Champ-de-Mars puisque j'étais au débit OLLIVIER, boulevard Beaumont ». [...]

Jeudi 14 juillet 1932. L'Ouest Éclair.

Où l'on retrouve le passage de LEMOINE sur le Champ-de-Mars quelques minutes après le crime.

La journée d'hier devait apporter de nouveaux renseignements. M. Gaston COEPELLE 27 ans mécanicien demeurant 124 rue d'Antrain à Rennes déclare : souffrant d'une rage de dents, ne pouvant dormir, quitta sa chambre pensant qu'une promenade au clair de lune lui ferait oublier sa douleur.

Sur le Champ-de-Mars 1 h 15 du matin, il aperçoit couché, au pied de la butte le corps d'un homme, allongé, la face contre terre... Pensant qu'il s'agissait d'un vagabond ou d'un ivrogne endormi, il continua sa route... Plus tard repassant, vers le milieu de la butte, il retrouva le dormeur. Il songea alors que cet homme, allongé sur l'herbe était peut être malade. Et il voulut le secourir. Se penchant vers lui, il lui toucha l'épaule.

L'homme eut un sursaut « Je suis fait, dit-il... ». Croyant qu'il avait effrayé cet homme en lui laissant penser qu'il voulait le dévaliser il lui dit « Mais non, n'aie pas peur... » ? C'est bon grognatil. Veux-tu me donner une cigarette... Il offrit la cigarette demandée. Hagard, l'air inquiet l'homme (que M. COEPPELLE a par la suite reconnu Gustave LEMOINE) invita alors. « Aller viens... on va aller rue Chatillon... L'invitation était faite sur un tel ton, l'homme paraissait si impératif et si parfaitement décidé à faire un mauvais coup, que le jeune mécanicien crut sage de ne pas le contrarier et de le suivre.

Chemin faisant il raconta qu'il venait de se battre avec un copain et il ajouta : « Je lui ai f... une pâtée...! » M. COEPELLE ne poussa pas plus loin la promenade et décida de faire demi-tour... [...]



Samedi 16 juillet 1932. L'Ouest Éclair.

LEMOINE et MAUCARRÉ à l'instruction.

Des témoignages positifs accablent les deux prévenus. Extraits de la maison d'arrêt hier aprèsmidi, encadrés de deux gendarmes et menottes aux mains, ils ont été conduits au cabinet de M. le juge d'instruction RICAUD.

Il a procédé séparément à un minutieux interrogatoire des deux hommes assistés de leurs défenseurs Mtre DRUAIS pour LEMOINE, Mtre BOURDON pour MAUCARRÉ. Ils ont continué à nier toute participation au meurtre...

LEMOINE se défend avec émotion : il gémit, se lamente, joue au petit garçon paisible et doux. MAUCARRÉ lui est hargneux, agressif, il jure et tempête aux témoignages formels qui lui sont opposés...

Au cours d'une pause, pendant laquelle les deux prévenus étaient enfermés dans une cellule... M. RICAUD reçut les dépositions de 3 personnes absolument formelles et catégoriques.

M. SIMON un ouvrier qui vient affirmer que MAUCARRÉ était bien à la gare dans la salle d'attente, en compagnie de LEMOINE, le soir du drame...

M. GRIVEAU a confirmé en tous points les déclarations de son camarade SIMON qu'il accompagnait ce soir-là.

Par contre M. OLLIVIER débitant est venu confirmer que LEMOINE était resté chez lui de 2 h à 4 h du matin.

Il y a un vide dans l'emploi du temps fourni par LEMOINE, de minuit à 2 h du matin. Il n'a pu dire ce qu'il a fait...

Au sujet du sang sur l'espadrille de MAUCARRÉ, l'expertise révéla qu'elle ne provenait pas de l'intérieur de la chaussure mais de l'extérieur. La blessure invoquée par MAUCARRÉ n'est pour rien dans la présence de la tâche de sang relevée sur son espadrille.

Les recherches continuent... ainsi que les auditions...



Samedi 16 juillet 1932. Le Finistère.

Auto contre moto.

La semaine passée, M. LE BIHAN mécanicien de l'usine métallurgique, habitant rue Anatole France, avait franchi le passage à niveau de Kerharo et effectuait le virage de la Brasserie pour se rendre à Pouldavid, lorsqu'il vit venir en sens inverse, une moto montée par les deux frères LE FUR maîtres couvreurs à Pen-ar-Hoat.

La rencontre entre les deux engins ne put être évitée. Juste en face la demeure de M. BELBÉOC'H brasseur, la moto disparut sous l'auto.

Seul, M. LE FUR aîné a une entaille assez profonde au pied droit. Sa machine est hors d'usage. Les constats ont été faits par huissier.

Mardi 19 juillet 1932. L'Ouest Éclair.

Toujours de nouveaux témoignages, du drame du Champ-de-Mars.

Contre MAUCARRÉ les dépositions affluent, détruisant ses alibis, infirmant les déclarations, faites pourtant sous serment, de sa maîtresse Marguerite SAULNIER.

Marcel MAUCARRÉ n'est pas le fils du ménage actuel MAUCARRÉ, qui habite 124 rue d'Antrain. Son père l'a reconnu avant d'épouser la Delle BOURTOUROUX qui est maintenant sa femme. Ce ménage habite une demeure voisine de celle du ménage DAVY, composé du beau-frère et de la sœur de Marcel MAUCARRÉ. Rien de ce qui se passe dans une maison ne reste inconnu de l'autre... [...]

Samedi 23 juillet 1932. L'Ouest Éclair.

Drame du Champ-de-Mars, importante déposition.

M. RICAUD magistrat avait convoqué hier Melle G..., c'est cette jeune fille qui, passant près de l'hôtel de Wergus, dans la nuit du drame avait assisté à la fuite d'un homme et avait vu un second individu se trainer à terre. Le témoin a déclaré formellement qu'il était 1 h 40 ou 45, lorsque passant sur le boulevard de la Liberté, elle entendit une galopade. Pressant le pas elle arrivait assez tôt pour voir une ombre s'engager dans la rue Descartes... Continuant son chemin, elle trouvait près du banc placé à l'angle du boulevard Magenta et de la Liberté, un homme qui se traînait à terre. Croyant avoir à faire à un ivrogne, elle lui adressa quelques conseils d'usage... « Il ne faut pas rester là ».

L'individu répondit avec peine et après un soupir : « Ah! les v... ils m'ont eu ».

C'est alors que Melle G... constata que l'homme avait un bras à demi- replié devant sa figure et qu'il s'efforçait de se relever.

Ce n'est que le lendemain à la lecture des journaux que le témoin apprit qu'il y avait eu un crime et que la victime devait être l'homme qu'elle avait pris pour un « poivrot »... [...]

Dimanche 24 juillet 1932. L'Ouest Éclair.

Une nouvelle et importante charge contre Marcel MAUCARRÉ.

M. le juge d'instruction RICAUD avait convoqué M & Me Eugène DAVY beau-frère et sœur de Marcel MAUCARRÉ. Ils ont confirmé que leur frère et beau-frère avait quitté leur domicile à 21 h 45, après avoir mangé avec eux et sa maîtresse la Delle Marguerite SAULNIER et qu'il n'était revenu que le lendemain matin vers 4 h 45, avec une tâche de sang sur son espadrille et une autre sur sa cravate...

M. DAVY a dit à M. le juge que son beau-frère était, il y a un an possesseur d'un coup de poing américain. Or on sait que Jacques PERROT avait dû être tué avec un instrument semblable...

Lorsque M. DAVY a révélé cela au juge... MAUCARRÉ a tressailli et lancé un regard furieux à son beau-frère. Il l'a injurié et a ajouté : « Je connais beaucoup de chose sur ton compte, s..., je ne les dirais pas, mais je les écrirai ».

Est-ce que cette attitude n'est pas troublante?

Mercredi 27 juillet 1932. L'Ouest Éclair.

Rue de Nantes à coup de hache un manœuvre tente de se donner la mort.

Hier soir vers 21 h 45, le commissaire de police de permanence était avisé d'une tentative de suicide rue de Nantes.

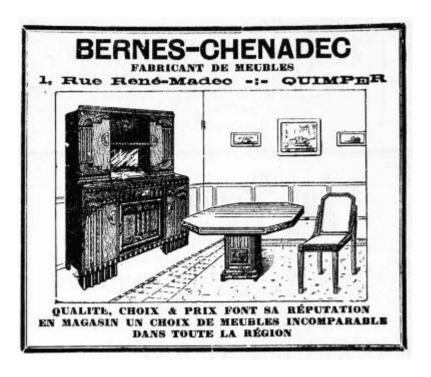
Au N° 20 de la rue de Nantes, M & Mme JOUVROT tiennent un débit et prennent des pensionnaires, au nombre desquels ils comptaient, il y a quelques semaines, le malheureux Jacques PERROT...

Hier soir ne voyant pas descendre pour diner, un de leurs pensionnaires, ils s'inquiétaient... et montant à sa chambre, ils le trouvaient râlant, la figure inondée de sang, portant plusieurs blessures à la tête. Une hachette ensanglantée gisait à ses pieds.

Transporté à l'Hôtel Dieu, on lui fit une vingtaine de points de sutures, l'homme parait tiré d'affaire.

C'est un maçon Jean LE LEUCH né à Auray le 4/04/1899. On ignore encore les raisons de son geste. LE LEUCH avait demandé hier soir une cigarette à un camarade. « C'est la dernière que tu me donnes ».

Et rentrant dans sa chambre, le maçon se frappa à la tête du revers puis du couteau de la hachette. Il était en état d'ébriété et était cité comme témoin dans l'affaire du Champ-de-Mars, ayant consommé avec LEMOINE au matin du samedi où l'on découvrit le cadavre de Jacques PERROT. Faut-il chercher là une raison à son geste ?



Jeudi 28 juillet 1932. L'Ouest Éclair.

L'affaire du Champ-de-Mars à l'instruction.

M. RICAUD, juge d'instruction, a entendu hier les témoins qui avaient reçu les troublantes confidences de LEMOINE se disant l'auteur du meurtre de Jacques PERROT, dans la matinée du samedi où fut découvert le cadavre du manœuvre.

Ces témoins ont déclaré qu'il pouvait bien s'agir de paroles prononcées par un individu surexcité ou sous l'influence de l'ivresse. LEMOINE confronté avec ces témoins, continue de se défendre avec énergie. En tout cas, l'instruction de ce drame mystérieux se poursuit sans relâche et l'on espère bientôt connaître la vérité complète.

Dimanche 18 septembre 1932. L'Ouest Éclair.

Tentative de suicide.

Le 10 septembre, vers 19 heures, la paisible population de Pouldavid fut mise en émoi par un événement qui ne tarda pas à faire grand bruit dans la localité.

Un commerçant venait-dit-on, d'attenter à ses jours.

Il s'agissait de M. K..., coiffeur au pays.

Alertée, la gendarmerie se rendit immédiatement sur les lieux.

Le maréchal des logis-chef MONTAGNER et les gendarmes LABOUS et KERVEL procédèrent à une enquête qui leur révéla les faits suivants.

Quelques instants avant leur arrivée, M. K... pour des raisons encore bien imprécises, avait tenté de se suicider d'une balle dans la tête. Son arme, un fusil de guerre anglais, souvenir de guerre, devait servir à réaliser sa funeste détermination.

Malgré toutes les précautions prises pour que le coup réussisse, la balle n'atteignit pas son objectif ; elle traversa le plafond et blessa légèrement une locataire du premier étage.

Il n'y eut heureusement que très peu de mal et le « désespéré » en fut quitte avec une « réaction intestinale » qui s'obtient habituellement par une purge.

Il a promis de ne plus recommencer.

Jeudi 29 décembre 1932. Le Citoyen.

POULDERGAT rixe.

Lundi, jour de la foire des gages à Pouldergat, à la nuit, une rixe éclata entre jeunes gens de Pouldergat et de Pouldavid.

Après avoir échangé plusieurs coups de poings et de pieds, un nommé François KERVAREC³²², 22 ans, de Pouldergat, reçut un coup de couteau au-dessus du poumon gauche et qui lui fit une blessure assez profonde.

Les gendarmes de Douarnenez qui se trouvaient sur les lieux ont procédé à quelques arrestations.

L'enquête se poursuit.



Samedi 31 décembre 1932. Le Finistère.

Un cultivateur est frappé d'un violent coup de couteau.

Lundi avait lieu à Pouldergat la foire dite des gages. Deux gendarmes des brigades de Douarnenez assuraient le service d'ordre. Vers 20 heures, l'adjudant GOBIN et un autre gendarme les rejoignaient, effectuant une ronde de nuit.

A 22 heures, le petit bourg de campagne reprenait son aspect paisible. Jeunes gens et jeunes filles étaient rentrés à la ferme. Cependant, certains consommateurs s'attardaient en quelques débits. Onze Pouldavistes parlaient entre eux d'un groupe de cultivateurs qui leur auraient cherché querelle.

³²² François Yves Marie KERVAREC né le 15/02/1910 à Kerlivit, fils de Guillaume Victor et de Marie Marguerite CASTREC. Il devait décéder le 25 janvier suivant à Kerlivit.

AK. 2017

A la sortie d'une auberge, alors qu'une partie de la bande partait vers Pouldavid, les attardés recevaient quelques coups de poings et le nommé MOALLIC ayant perdu ses galoches, après avoir été projeté à terre, rejoignait en hâte tous ses amis et les ramenait au bourg.

A 25 mètres de la place, une bagarre se déclenchait. Les cultivateurs recevaient force coups de poings et roulaient sur le sol. Il faisait nuit noire et nos gendarmes, alertés, se trouvaient contraints de ramasser et d'interroger les blessés dont l'un François Yves KERVAREC, 22 ans, agriculteur au village de Kerlivit portait au sommet du poumon gauche une profonde blessure, large de 10 centimètres, faite par un grand couteau.

Les Pouldavistes avaient disparus.

Le blessé a été peu après soigné par un docteur de Douarnenez et dirigé sur une clinique de Quimper ; il porte à la poitrine une seconde trace de coup de couteau, à droite et sur les vêtements cinq coupures.

Rentrés à 2 heures du matin, nos gendarmes se sont mis en campagne et ont repérés les onze Pouldavistes qui ont tous été interrogés. Ils nient les coups de couteau, mais les plus graves soupçons pèsent sur Jean GONIDEC, 25 ans, charpentier, habitant rue Ducouédic, à Pouldavid.

Samedi 7 janvier 1933. Le Finistère.

DOUARNENEZ. Un marin pêcheur emporté par une lame.

Le bateau palangrier commandé par M. CELTON de Pouldavid, est rentré dimanche après-midi au port, ayant à bord le cadavre d'Henri CELTON célibataire 29 ans, frère du patron.

Alors que le bateau se trouvait, vers 11 heures à l'ouest d'Ouessant, il fut balayé par une forte lame, qui emporta Henri CELTON.

Le malheureux put être saisi et remonté à bord, inanimé. Des soins énergiques lui furent donnés, mais il ne put être rappelé à la vie.

Jeudi 2 février 1933. Le Citoyen.

POULDERGAT, après rixe.

M. François KERVAREC 22 ans, qui reçut un coup de couteau le jour de la foire des gages à Pouldergat est mort des suites de sa blessure après un mois de souffrances.

Les obsèques ont eu lieu au milieu d'une foule nombreuse.

Le meurtrier, Vincent BALANNEC, 26 ans, marin pêcheur à Pouldavid, a été arrêté et conduit à la maison d'arrêt de Quimper.

Il attribue ce geste à l'ivresse, ayant frappé, dit-il, au hasard, parce qu'il avait lui-même reçu des coups lors de la rixe.

Samedi 4 février 1933. Le Finistère.

Le jeune cultivateur François KERVAREC est décédé.

On sait que le 26 décembre jour de la foire aux gages à Pouldergat, une bagarre éclata entre jeunes gens et que le cultivateur François KERVAREC, de Kerlivit, en Pouldergat y reçut un coup de couteau d'un marin pêcheur de Pouldavid, Vincent BANNALEC³²³, 25 ans.



³²³ Vincent Joseph Marie BALANNEC né le 21/11/1906 à Pouldavid, fils d'Yves marin pêcheur et de Marie Lorette JADÉ. Il passera devant les Assises le mardi 4 avril, ministère public M. DRAMARD substitut, défenseur Mtre BASTARD. A.D.F. Série U: 4U.

Soigné dans une clinique de Quimper, François KERVAREC, dont l'état de ne s'était pas amélioré, a été ramené chez ses parents à Kerlivit, où il est décédé la semaine passée.

Vincent BALANNEC, après un supplément d'enquête du parquet de Quimper, a été arrêté et écroué dans cette ville, où il attendra sa comparution devant la cour d'Assise du Finistère.

Samedi 8 avril 1933. Le Finistère.

Cour d'Assises du Finistère. Affaire BALANNEC.

Le 26 décembre, à l'occasion des fêtes de Pouldergat, au cours d'une rixe entre jeunes gens de Pouldergat et Pouldavid, Vincent BALANNEC donna de violents coups de couteau à François KERVAREC. Celui-ci, transporté à l'hôpital, y succomba le 25 janvier.

BALANNEC³²⁴ est condamné à 3 ans de prison et 15.000 F de dommages-intérêts envers Mme KERVAREC, mère de la victime.

Samedi 5 août 1933. Le Finistère.

Mouvement dans l'enseignement primaire.

Par arrêté de M. le Préfet du Finistère, en date du 19 juillet 1933 : M. BOURDON adjoint à Pouldergat est nommé adjoint à Tréboul. Mlle DANIÉLOU directrice Guerlesquin est nommée adjointe à Pouldavid. BICREL de Pouldavid nommé provisoirement à Fouesnant-Mousterlin, adjoint stagiaire.

Samedi 19 août 1933. L'Ouest-Éclair.

Un domestique de ferme est affreusement brûlé par un retour de flamme.

M. Guillaume COSQUER, 49 ans cultivateur à Keramblévec, en Pouldergat, était occupé à battre la moisson avec l'aide de son domestique Pierre JOLIVET, 23 ans. En mettant le moteur de la batteuse en marche, un retour de flammes se produisit et le feu se communiqua aux vêtements de JOLIVET, imbibés d'huile et d'essence.

En même temps les flammes prenaient dans une charrette de paille déposée tout à côté. Les témoins du sinistre éloignèrent aussitôt la charrette, laquelle avec son contenu fut brûlée. M. COSQUER évalue son préjudice à 1.600 F environ. Quant à M. JOLIVET il avait été assez sérieusement brûlé sur diverses parties du corps, notamment à la main et au pied droit. La gendarmerie a ouvert une enquête.

AK. 2017

³²⁴ L'article du journal **Le Citoyen** du jeudi 13 avril, précisait que le jury avait « rendu son verdict de culpabilité, avec circonstances atténuantes... » étant donné que les coups portés étaient « sans intention de donner la mort ».



Ecole PIGIER

10, Rue Sainte-Catherine, à QUIMPER

Commerce, Comptabilité, Sténo, Dactylo, Langues, etc.

AUX COMMERÇANTS & INDUSTRIELS

13 Grands Prix 49 Médailles d'or Voici l'année scolaire terminée.

C'est le moment de prendre une décision concernant l'orientation professionnelle de votre jeune fille, de votre jeune homme.

Si vous les destinez aux affaires, n'hésitez pas de nous les confier.

Nous leur ferons acquérir des connaissances pratiques leur permettant, après quelques mois d'études, de vous seconder dans votre commerce.

Nous les familiariserons avec toutes les formalités commerciales et ils pourront sous peu tenir vos écritures.

Venez nous consulter. - Renseignements et programmes gratuits sur demande. Ouverture de l'Ecole au 1º Octobre prochaîn. On s'inscrit des maintenant.

Samedi 4 novembre 1933. Le Finistère.

Un gendarme est tué par une automobile.

Le jeudi 20 octobre au soir, une automobile disparaissait de Vannes.

Le lendemain matin à 2 h, les brigades de gendarmerie recevaient l'ordre d'établir des barrages. A Douarnenez, les gendarmes BOYER et CONNIL dressaient le leur en chicane aux Quatre Vents, à la fourche qui mène au Juch.

A la même heure, c'est-à-dire à 2 h 30 deux autres gendarmes, MM. ABRIC et FLOHIC établissaient un second barrage à Kerharo.

M. ABRIC se tenait à 25 m au-delà de la barricade avec mission d'arrêter les voitures venant de Quimper. M. H. FLOHIC était posté en avant du barrage et à même distance pour arrêter celles venant de Douarnenez ou d'Audierne.

Jusqu'à 5 h. 30 du matin, ils n'eurent pas l'occasion d'intervenir. Mais, à cette heure, M. FLOHIC remarqua une auto qui avait franchi le passage à niveau et se dirigeait vers Quimper. Il lança dans la nuit un coup de sifflet strident qui fit accourir son ami ABRIC.

L'auto continua d'avancer. Il siffla de nouveau. Mais le conducteur avait aperçu le barrage et obliqué sur sa droite pour passer quand même.

Poursuivant sa route sans ralentir sa course, il renversa le malheureux gendarme qui fut traîné sur une vingtaine de mètres.

L'automobiliste, M. Henri LE PAPE 49 ans né à Pouldreuzic le 20 août 1884, marchand de poisson rue Victor Hugo, à Douarnenez, arrêta sa camionnette quelques mètres plus loin.

Le gendarme ABRIC se précipita au secours de son collègue, qui gisait ensanglanté au bord de la route et le déposa dans la voiture de M. PETTON de Pouldergat, où il rendit le dernier soupir.

Le jour même le parquet de Quimper s'est rendu sur les lieux.

Les obsèques ont eu lieu samedi, au milieu d'une affluence considérable. Des discours furent prononcés par le colonel de gendarmerie WIART de Nantes et par M. Du FRÉTAY maire de Ploaré, conseiller général.

La dépouille mortelle du gendarme FLOHC a été dirigée sur Mail-Carhaix.

Samedi 3 février 1934. Le Finistère.

Mérite agricole.

Nous apprenons avec grand plaisir la promotion au grade d'officier du Mérite agricole de M. M. BELBÉOC'H agriculteur à Pouldavid-sur-Mer.

Samedi 26 mai 1934. Le Finistère.

Il y a 60 ans^{325} .

Le 17 mai la voilure d'Yves MAGADOUR mareyeur d'Audierne, qui venait à Quimper à toute allure, a renversé près du carrefour de la route de Landudec à Pouldergat la veuve PICHAVANT qui ramenait ses vaches. L'auteur de l'accident, qui était en état d'ivresse, a continué sa route sans même détourner la tête. Un autre mareyeur, plus humain, est descendu de voiture, mais la victime se trouvait dans le plus affreux état, perdant son sang à flot, par la bouche et par le nez, le bras gauche brisé, la tête et les jambes meurtries. Elle a rendu le dernier soupir peu d'instant après.

Samedi 4 août 1934. L'Ouest-Éclair.

Morbihan, dix tonnes d'essence contre une automotrice. La route Nantes-Quimper coupée.

Vannes, 3 août, l'automobiliste avait quitté la gare des chemins de fer du Morbihan hier aprèsmidi à 14 heures, conduite par le wattman BOUTEILLIER, se dirigeant sur Port-Navalo et transportant une douzaine de voyageurs.

Jusqu'au fameux passage à niveau de St Léonard, à quatre km de Vannes, le voyage s'effectua sans encombre. Avant de franchir la route, le wattman réduisit sa vitesse, et si ce point pouvait être contesté par quelqu'un, il y a un témoin irrécusable : la position de l'automotrice barrant complètement la route nationale, en partie défoncée par un camion chargé d'essence qui descendait la côte au moment du passage du convoi.

C'était le camion tout neuf de M. Hervé BRUSQ, entrepreneur de transport à Pouldergat, chargé de dix tonnes d'essence en bidons. Son propriétaire était au volant et avait auprès de lui son commis, Jean HÉLIAS, âgé de 20 ans.

Lorsque par-dessus le toit de la petite chapelle de St Léonard, il aperçut l'automotrice, le conducteur du camion bloqua ses freins; mais, par suite de la pente et de la route glissante, ils ne durent certainement pas fournir le maximum, et alors ce fut la collision, d'une violence telle que le devant de l'auto s'aplatit, de même que le siège des conducteurs, sous la poussée des lourds bidons qui culbutèrent les uns sur les autres.

En même temps, l'automotrice était défoncée et déportée d'un mètre vingt sur la route.

Ce fut un instant tragique, où les cris d'effroi se mêlaient au bris des glaces et du châssis de l'automotrice, dont l'avant resta appuyé contre un poteau de fils téléphoniques qui fut sectionné à mihauteur. Les premières minutes d'émotion passée, on compta quatre blessés.

M. BRUSQ avec Jean HÉLIAS sauta de son camion, dont il n'était plus maître, évitant ainsi une mort certaine. Il porte quelques contusions aux bras et se plaint de douleurs internes ; il a été soigné par le docteur MONNIER.

M. BOUTEILLIER, le wattman, qui a eu l'épaule gauche blessée.

M. Pierre LE DIGABEL, de St Armel, qui a été blessé à la joue gauche et à la main droite par des éclats de vitres. Et enfin une religieuse qui, jugeant ses contusions peu graves, a décliné tous soins. MM. BOUTEILLIER et LE DIGABEL ont reçu les soins du docteur COLAS-PELLETIER.

Une bonne partie de l'après-midi, la route a été osbtruée et les convois ont été détournés par la route de Ouestembert...

Pour dégager la voie ferrée et la route une locomotive des chemins de fer du morbihan a pris en remorque l'automotrice et la traînée en dehors du passage à niveau. Pour les relations avec Port-Navalo, il a fallu assurer à St Léonard un service de transbordement d'ici que soit dégagée la voie et qu'il soit procédé au remplacement d'un rail qui a été tordu.

Des premières constations faites et des dépositions recueillies, il résulte que la faute initiale est l'imprudence du conducteur du camion. Cette côte de St Léonard est très dangereuse. Elle est signalée et un arrêté préfectoral, qui ne remonte guère à plus d'une année, engage à des mesures de prudence. Ces mesures devraient être surtout observées par les poids lourds, qui ne peuvent s'arrêter pile malgré la puissance de leurs freins.

³²⁵ Le Finistère du 20/05/1874.

Samedi 27 octobre 1934. Le Finistère.

Descente du parquet à Kerlivit.

Le parquet composé de MM. LE SCIELLOUR juge d'instruction ; DURAND juge ; CHICARD, greffier, et GOULAOUÏC interprète, s'est rendu mardi au village de Kerlivit, en Pouldergat, où le 16 septembre dernier M. FRIANT avait revu un coup de fusil tiré par un jeune chasseur. Dans ce malheureux accident, FRIANT faillit perdre un œil.

Comme deux chasseurs avaient tiré ensemble, le parquet voulait se rendre compte sur place des conditions dans lesquelles le coup partit.

Après avoir placé les quatre chasseurs à leur poste respectif lors de l'accident, on a pu grâce aux plombs logés dans la crosse du fusil du blessé, se rendre compte que le coup de feu provenait d'un tireur se trouvant à la gauche et à 40 m environ de FRIANT.

Un jeune chasseur du nom de Jean FLOCHLAY³²⁶ 20 ans de Pouldergat, a en effet déclaré : « Le dimanche 10 septembre, je faisais l'ouverture avec Guillaume KERVAREC³²⁷ et Pierre BERNARD. A 7 h 30 du matin, nos chiens sont tombés en arrêt dans une lande de Kerlivit en Pouldergat.

« J'ai appelé mon frère, qui se trouvait dans une lande à côté ». Au même moment, FRIANT de Rosternic, est monté sur le talus, me disant : « Les perdrix sont là ». Une compagnie de perdrix s'est envolée du milieu de la lande ; nous avons tiré tous trois : FRIANT, FLOCHLAY et BERNARD.

Aussitôt les coups tirés, FRIANT nous dit : «Je suis blessé». Nous nous sommes empressés autour de lui et avons constaté qu'il avait reçu plusieurs plombs à la figure et au bras gauche, ainsi qu'à l'épaule.

Mardi 11 décembre 1934. L'Ouest Éclair.

Les révélations de PLANCHET sur le crime du Champ-de-Mars.

L'Ouest Éclair, dès hier... indiquait qu'il ne paraissait pas impossible que les auteurs d'un crime commis à Rennes voici plus de 2 ans et demeuré impuni puissent être enfin découverts d'ici peu...

A l'aube du samedi 9 juillet 1932... un de nos concitoyens M. CADIEU, demeurant rue de la Visitation, revenait de la gare. Pour couper au plus court, il traversait le Champ-de-Mars lorsqu'il aperçut couché la face contre terre, le corps d'un homme inanimé... en se penchant sur le corps M. CADIEU découvrit que la tête reposait dans une mare de sang et qu'il se trouvait en présence d'un cadavre.

Il rebroussa chemin, gagna le poste de police de la place de la gare et vint conter aux agents de permanence la macabre découverte...

L'enquête était déclenchée... [...] Deux hommes furent arrêtés ; ils furent après quelques jours d'instruction relâchés. Les charges qui avaient été relevées contre eux, n'ayant pas paru satisfaisantes, ils bénificièrent d'un non-lieu.

Or voici quelques jours, dans la prison de Fougères où il était retenu à la suite d'une condamnation pour escroqueries, un certain PLANCHET... demandait à être entendu par le procureur de la République.

Il avait, affirmait-il, de graves révélations à faire concernant la confession que lui avait faite un de ses camarades de détention sur l'identité des auteurs d'un crime commis à Rennes, voici plus de 2 ans et demeuré impuni.

Le fait est assez courant, PLANCHET étant en instance d'appel pour la condamnation prononcée contre lui, espère sans doute que la Cour lui saura gré de sa collaboration...

Il fut interrogé par un inspecteur de la brigade Mobile. Il narra en détails la confession que lui avait faite un certain D... en prison comme lui pour des histoires de vol. Il lui aurait avoué qu'il avait

-

³²⁶ Né le 22/10/1913 au bourg, fils de Jean Marie bourrelier et de Marie RIOU.

Guillaume Hervé Me KERVAREC né le 19/05/1905 au bourg, fils d'Hervé Joseph et de Marie Anne LE BERRE, avait épousé le 30/09/1939 Marie Anne GRIFFON née le 27/08/1910 au bourg, fille d'Henri Me et de Marie Louise LOSSY.

AK. 2017

en juillet 1932, participé à l'assassinat d'un homme sur le Champ-de-Mars. Et lui aurait désigné ses complices.

Plusieurs co-détenus de PLANCHET et de D... confirmèrent la version de PLANCHET, D... à son tour fut interrogé. Il déclara que PLANCHET et ses camarades avaient mal compris le sens de sa déclaration... il leur avait en effet parlé du crime... qu'il leur avait bien désigné celui qui devait en être l'auteur, mais il affirma que jamais il n'avait avoué avoir participé au crime.

Il avait désigné comme l'assassin, un homme qui à l'époque dut se défendre contre les soupçons qui pesaient sur lui et se défendit si bien qu'il recouvra la liberté.

D'autre part, certaines des déclarations de D... ont été confirmées par l'audition de plusieurs témoins entendus depuis les révélations de PLANCHET. La police recherche activement l'homme désigné par D... et qui depuis a quitté la région... [...]

L'enquête est activement poursuivie.

Samedi 9 février 1935. Le Finistère.

Une débitante avait volé 3.000 F de timbres-primes.

La gérante d'un magasin de timbres-primes, situé rue Dugay-Trouin, s'aperçut que le stock de carnets de timbres s'amoindrissait régulièrement, sans qu'elle en déterminer la cause.

Elle surveilla les années et venues d'une cliente et ne tarda pas à être convaincue que celle-ci était l'auteur de la soustraction des carnets.

La gendarmerie enquêta jeudi chez la personne en question, Mme J... débitante de boissons à Pouldavid, et profitèrent d'un moment d'inattention de cette dernière pour prélever quelques carnets placé sur une étagère.

Les numéros de ces carnets correspondaient exactement à ceux des carnets volés. Après bien des réticences, Mme J... avoua.

Une transaction s'élevant à la somme de 3.000 F, sans préjudice de la plainte portée a été consentie.

Samedi 16 février 1935. Le Finistère.

Deux cars entrent en collision.

Un accident qui aurait pu dégénérer en catastrophe s'est produit dimanche, à 18h 20, au carrefour tristement célèbre du Paradis, à 8 km de Quimper, sur la route de Quimper à la Pointe du Raz.

Un car, bondé de jeunes gens d'une équipe de foot-ball de Lesconil, rentrait d'un match à Pouldergat lorsque, au passage du carrefour, le car fut pris en écharpe par un car assurant le service de Quimper à la Pointe du Raz.

Le car tamponné, appartenant à M. DRAOULEC de Lesconil, fut trainé sur 6m environ et se renversa sur la chaussée. Par un hasard miraculeux, aucun des occupants ne fut blessé. Dégâts matériels importants.



Samedi 2 mars 1935. Le Finistère.

Une camionette écrase un piéton et s'enfuit.

Dimanche matin, vers 7 heures, des passants ont découvert sur le chemin N° 43, allant de la Jarretière à Bellevue, route de Quimper, à la bifurcation de la route de Landudec, c'est-à-dire à 1 km du Parc des sports de Pouldergat, le cadavre de Joseph BARRÉ³²⁸, 32 ans, célibataire, domestique agricole, qui habite avec sa mère à Ty Glaz en Pouldergat.

Ils ont immédiatement avisé la gendarmerie de Douarnenez qui s'est aussitôt rendue sur les lieux. Une rapide enquête des gendarmes a permis d'établir que la victime avait été écrasée par une camionnette.

BARRÉ a été écrasé samedi soir, vers 22 h 45. Les gendarmes ayant appris qu'une camionnette de la maison LE BEUZE, de Trégunc, était venue décharger du bois, samedi soir vers 22 h chez M. FERRANT, au bourg de Pouldergat, aiguillèrent leurs recherches vers elle. GUILLOU interrogé, tenta de nier, puis il avoua.

La voiture, portait d'ailleurs, des traces de sang. BARRÉ semble avoir été traîné sur quelques mètres et portait à la tête et à la cuisse de graves blessures.

Pierre GUILLOU a été amené à Quimper, lundi, devant le juge d'instruction. Il résulte de l'enquête des gendarmes de Concarneau et Douarnenez, que GUILLOU revenait de Pouldergat, samedi soir entre 22 et 22 h 30, au volant de la camionnette de son patron, lorsqu'à 2 km environ, alors qu'il roulait, d'après ses dires, à 40 km à l'heure, il vit à 5 ou 6 mètres un homme étendu sur la chaussée. Ces déclarations sont peu faciles à vérifier, aucun témoin n'étant sur les lieux à cette heure. Sans changer de direction à son véhicule, il passa sur le corps de Joseph BARRÉ. GUILLOU dit avoir freiné aussitôt, et s'être arrêté à quelques mètres plus loin. Il dit même être venu vers le corps. Il précise que la main était chaude, mais que l'homme paraissait mort. Pris de peur, il partit sans aviser même son patron du malheur qu'il venait de commettre.

Le conducteur a été maintenu en état d'arrestation.

³²⁸ Joseph Marie BARRÉ cultivateur était né le 24/01/1903 à Ty Pont Glaz, fils de Joseph et de Marie Catherine DIQUÉLOU. AK. 2017

Samedi 11 mai 1935. Le Finistère.

Élections.

Pouldergat : Liste sortante Union nationale 6 élus ; 7 ballottages.

Mardi 6 juin 1935. L'Ouest-Éclair.

Un jeune enfant est broyé par la roue d'un moulin.

Douarnenez 7 juin de notre correspondant.

Hier vendredi, vers 16 h 30, après la classe, le jeune Louis MOALLIC, âgé de 15 ans, fils de M. et Mme MOALLIC, commerçant à Pouldavid, s'amusait avec un camarade au jeu de cache-cache.

A un moment donné l'enfant enjamba le petit mur bordant le moulin situé au fond de l'anse de Pouldavid, où se jette le cours d'eau de Pouldergat. Lorsque son camarade le rejoignit, Louis MOALLIC était coincé entre la roue du moulin et le petit mur.

L'alarme fut aussitôt donnée et plusieurs personnes se précipitèrent pour retirer l'enfant de sa malheureuse position.

La roue du moulin s'était arrêtée et il fallut la faire tourner en arrière pour pouvoir dégager le pauvre petit.

Un docteur de Douarnenez, appelé d'urgence, ne put que constater le décès. L'enfant avait la poitrine défoncée et la mort avait dû être instantanée.

Samedi 15 juin 1935. Le Finistère.

Pouldavid.

Un jeune homme de 15 ans tombe sur la roue d'un moulin à eau et se tue. Le jeune MOALLIC 15 ans élève à l'école primaire supérieure de Douarnenez, dont les parents tiennent boucherie à Pouldavid, examinait avec un ami la grande roue du moulin à eau de l'anse de Pouldavid, qui était en mouvement. L'idée lui vint de franchir le muretin de protection de cette roue, pour mieux voir son fonctionnement.

Chaussé de caoutchouc, il glissa et tomba la tête la première entre deux rais de l'immense roue, dont l'un lui brisa la colonne vertébrale. Le corps vint alors coincer toute la machinerie et arrêta la marche du moulin de MM. TANNEAU et HASCOËT.

La mort du jeune MOALLIC, l'aîné de trois enfants fut instantanée. Son cadavre ne put être dégagé qu'après de longs efforts. Nous prions sa famille, si cruellement éprouvée, d'agréer nos plus vives condoléances.

Samedi 24 août 1935. Le Finistère.

Un homme tombe à l'eau et se noie à Pouldavid.

Yves PROVOST sans profession 44 ans, voulut s'allonger sur le pont d'un bateau pour se reposer, perdit l'équilibre, tomba à eau et mourut de congestion malgré les secours apportés immédiatement par M. LE JEUNE boucher, et M. QUÉRÉ menuisier.

Le docteur LEROY essaya en vain de ranimer le noyé.

Dimanche 25 décembre 1935. La Dépèche.

Un char à bancs renversé à Pouldavid.

M. Jean ANSQUER 22 ans, conducteur d'auto chez M. Pierre JOLIVET entrepreneur de transport à Plozévet, se rendait à Tréboul, au volant d'un camion transportant un chargement de sable, quand, dans la côte de Cloarec, en Pouldavid, il croisa un char-à-bancs monté par deux femmes revenant du marché de Douarnenez : Mmes Marie Anne JOLIVET 25 ans de Lestri-Vras en Pouldergat et sa sœur

Joséphine JOLIVET³²⁹ épouse de Guillaume KERVAREC 29 ans, du bourg de Pouldergat.

Le cheval ayant pris peur, fit un écart et le char-à-bancs, accroché au passage par la roue gauche, fut renversé.

Les deux femmes, projetées à terre, on été assez sérieusement bléssées.

Une enquête est ouvertepar la gendarmerie.

Samedi 7 mars 1936. Le Finistère.

Une octogénaire est tuée par un tracteur à Pouldavid-sur-Mer.

Lundi 2 mars à 17 h Mme LE ROUX³³⁰ née HÉMON âgée de 81 ans, habitant rue du Couédic en Pouldavid regagnait son domicile, rentrant de Douarnenez.

A quelques mètres du passage à niveau de Kerharo, elle fut aperçue par le conducteur du tracteur des Glacières COURTOIS et Cie de Quimper, qui s'en retournait à vide. Le chauffeur M. LE ROUX originaire de Plonéis, corna à plusieurs reprises, mais la bonne vieille que l'on dit sourde conserva le milieu de la chaussée. Ce que voyant, le conducteur obliqua à droite pour passer à 1 m 50 du poteau de la barrière du chemin de fer.

Au cours du dépassement la roue gauche arrière de la remorque de dix tonnes, qui était attelée au tracteur, happa la vieille femme, qui se trouva déportée de l'autre côté des rails.

Elle avait été tuée sur le coup, ayant eu la tête et un pied écrasés.

Le chauffeur, qui ne s'était pas rendu compte de l'accident, poursuivit su route, mais fut arrêté peu après par des promeneurs.

C'est un garçon des plus prudents, qui conduit depuis neuf ans dans la même maison. Il s'est rendu lui-même à Douarnenez pour prévenir les gendarmes qui, sous la direction de M. l'adjudant GOPIN, se sont rendus sur les lieux pour le constat.

Samedi 6 juin 1936. Le Finistère.

Concours agricole de Quimper.

Génisses de 1 à 2 ans : 5è prix 100 F à M. Charles BELBÉOC'H de Pouldergat.

³²⁹ Joséphine Yvonne Marie JOLIVET née le 13/09/1902 fille de Joseph Marie et d'Anne Marie Célestine SAUVEUR, avait épousé le 16/06/1931 Guillaume Marie KERVAREC né le 8/02/1895 à Lisirvy Vian fils de Louis Noël Marie et de Marie Louise LE BRUN.

³³⁰ Marie Renée HÉMON née le 26/05/1854 à Ploaré fille de feu Jean et de Jeanne LE BRAS, avait épousé le 3/10/1893 à Pouldavid, Émile Jacques François Me LE ROUX marin né le 24/09/1856 à Plonéour-Lanvern, fils des feux Jean Marie et de Jeanne ROUZIC.



Samedi 13 juin 1936. Le Finistère.

Semaine agricole.

Taureaux de plus de 3 ans : prime de 200 F pour *Mousse* à M.BELBÉOC'H de Pouldavid.

Samedi 5 septembre 1936. Le Finistère.

Braconnage.

Le nommé Pierre RIOU³³¹ de la ferme de Gouletquer en Pouldergat, a été surpris en flagrant délit de braconnage dimanche dernier, sur la rivière Le Goyen. Procès-verbal lui a été dressé.

Mathurin MAZEAU meunier au moulin de Deuffic, qui travaillait avec lui, s'est vu également dresser procès-verbal.

Samedi 19 septembre 1936. Le Finistère.

• Mouvements des instituteurs.

Élève maître sortant : Paul LE GOFF à Pouldergat.

• *Le Comice agricole.*

Le jeudi 10 septembre, se sont déroulées, au bourg de Pouldergat, les fêtes organisées par le Comice agricole du canton de Douarnenez. Au banquet, nous avons remarqué : MM. BOUSSARD président du Comice ; BELBÉOC'H représentant de la Chambre d'agriculture ; François Du FRETAY conseiller général... Voici le palmarès :

Génisses de 1 à 2 ans : 1^{er} prix M. Hervé RAPHALEN au bourg de Pouldergat, 3è M. Jean LE FLOCH de Kerlaouéret

³³¹ Pierre RIOU né le 3/03/1891 à Gouletquer, fils de René et de Marie Corentine LE BOT avait épousé Marie Jeanne LE BESCOND née le 16/01/1898, fille de Jean Louis et de Marie Jeanne CASTREC.

AK. 2017

Race bovine pie-noire.

Femelles de 1 à 2 ans, pleine ou à lait : 1^{er} prix M. Hervé RAPHALEN du bourg, 3è M. Jean LE FLOCH de Kerlaouéret.

Vaches pleines au-dessus de 3 ans : 3è prix M. Joseph JOLIVET de Lestry Vras, en Pouldergat.

Races diverses.

Taureaux de 1 à 2 ans : 1^{er} prix M. Hervé RAPHALEN du bourg, 2è M. Yves POUCHOUX du bourg.

Vaches pleines de tout âge : 1^{er} prix M. Albert BOURHIS du bourg, 2è à Mme veuve GRIFFON au bourg de Pouldergat.

Vaches à lait de tout âge et toutes races : 1^{er} prix M. Hervé RAPHALEN du bourg.

Races chevalines.

Juments poulinières suitées : 1^{er} prix ex-æquo, à M. Jean LE MOAN de Kérandraon, en Ploaré, et M. Hervé CROCQ de Kervarlé-Izella, 3è à M. Victor HÉNAFF de Trézent, en Pouldergat.

Espèces porcines.

Verrats : 2è prix à M. Guillaume GRIFFON du bourg de Pouldergat.

Truies pleines ou suitées : 2è prix à M. Vincent KERVAREC de Dinaou.

Prix d'ensemble pour les animaux primés : 3è prix à M. Hervé RAPHALEN du bourg.

Produits agricoles.

Produits présentés par les cultivateurs de la commune de Pouldergat : 1^{er} prix à M. Pierre CASTREC du Roz ; 2è M. Noël LE GOUIL du bourg.

Beurre : 2è prix à M. Albert BOURHIS du bourg, 3è à M. Jean LE FLOCH de Kerlaouéret.

Cidre : 5è 5. ex-ærquo, à M. Vincent KERVAREC du bourg, et à M. Jean HASCOËT de Kerstrat, en Ploaré.

Visite de fermes.

La commission de la visite des fermes convoquée par le Comice agricole du canton de Douarnenez s'est réunie à Pouldergat le jeudi 3 septembre, sous la présidence de M. BIDAN de Plonévez-Porzay. Elle y fut cordialement reçue par le sympathique maire de Pouldergat M. Guillaume LE BRUN. La commission a rapporté de sa visite une très bonne impression et réunie en comité secret a procédé au vote, qui, après pointage, a donné comme résultat : 1er M. Jean LE FLOCH de Kerlaouéret, 2è M. CASTREC du Roz.

Samedi 24 octobre 1936. Le Finistère.

Suicide d'un vieillard.

Au cours d'une crise de neurasthénie, Yves KERVAREC³³² 69 ans cultivateur à Kervarlé-Greiz, en Pouldergat, s'est suicidé dans la nuit de dimanche en se tirant un coup de fusil de chasse sous le menton.

Samedi 14 novembre 1936. Le Finistère.

Concours-épreuve de marques d'étalons.

Le concours-épreuve de marques d'étalons pour l'arrondissement de Quimper a eu lieu lundi, à partir de 8 h sur le Champ-de-Bataille. 41 bêtes ont été admises à la marque. L'après-midi, une épreuve d'attelage a également eu lieu.

Voici le résultat du classement du concours de marques : 28è *Evel-Avabach* à M. Pierre BELBÉOC'H de Kéranna en Pouldavid.

³³² Yves Marie KERVAREC était né le 17/05/1867 à Kervérlé Creis, fils de Guillaume Yves et de Jeanne DROVAL. Il avait épousé le 12/10/1889 Victoire Marie KERVAREC née le 27/11/1869 à Botcroaguez, fille d'Hervé Pierre Me et de Victoire MarieLE HÉNAFF.



Samedi 6 février 1937. Le Finistère.

Grave accident.

Mercredi après-midi au cours de son travail M. Barthélémy LE GALL 35 ans marié, père d'une fillette de 6 ans, demeurant à Pouldavid, employé à l'usine AUDREN au Guet, est tombé du quai dans le port à marée basse.

Sa chute sur la tête a eu des suites graves. Transporté sans connaissance à l'hôtel Dieu, il y a subi l'opération du trépan. Peu après, il a été ramené à son domicile dans un état très inquiétant.

Mardi 16 février 1937. L'Ouest-Éclair.

Voulant éviter un troupeau de vaches un car se jette contre une maison.

Quimper 15 février de notre rédaction.

Hier, lundi, vers 9 h 15 un car conduit par son propriétaire M. Yves LE GALL entrepreneur de transports à Landudec, se rendait au marché de Douarnenez. Le véhicule était bien chargé de voyageurs.

En traversant le bourg de Pouldergat, en face de l'église, M. LE GALL vit venir devant lui un troupeau qui obstruait le passage, voulant l'éviter, il donna un coup de volant à gauche. Le car était chargé, avons-nous dit, et l'état glissant de la route ne lui permit pas de redresser sa voiture. Elle alla donner dans le coin de l'immeuble de M. FLOCHLAY³³³ boucher. Le choc dut être assez violant, car plusieurs voyageurs perdirent l'équilibre et certains d'entre eux se blessèrent, légèrement d'ailleurs.

Un docteur appelé vint de Douarnenez donner ses soins aux blessés.



La boucherie FLOCHLAY au bourg.

³³³ Jean FLOCHLAY né le 22/10/1913 au bourg, fils de Jean Marie bourrelier et de Marie RIOU avait épousé le 27/10/1942 Anna Marguerite Me LE BRUSQ née le 8/09/1920, fille d'Henri Marie et de Marguerite BARIOU. AK. 2017

Les dégâts matériels sont importants. La carrosserie avant gauche et le capot ont sérieusement souffert.

Quant à M. LE GALL, il a pu se tirer de l'accident sans aucun mal, quoique assez mal placé au volant.

Une enquête a été ouverte par les gendarmes KERVEL et LE GALL de la brigade de Douarnenez.

Samedi 20 février 1937. Le Finistère.

Un car se jette contre une maison.

Lundi matin, un car chargé de voyageurs et conduit par M. Y. LE GALL entrepreneur de transports à Landudec, se rendait à Douarnenez.

En traversant le bourg de Pouldergat, M. LE GALL voulant éviter un troupeau de vaches, obliqua à gauche. La route étant glissante, le car alla donner en plein dans le coin de l'immeuble de M. FLOCHLAY boucher. Dans le choc, plusieurs voyageurs perdirent l'équilibre et certains se blessèrent, légèrement d'ailleurs. M. LE GALL se retira de l'accident sans aucun mal.

Samedi 13 mars 1937. Le Finistère.

Querelle pour... des clous.

La semaine dernière, rue Laënnec à Pouldavid, un couvreur Jean GOUIL et un manœuvre Yves TRELLU se sont querellés à propos d'une boîte de clous. Des coups violents furent échangés. GOUIL reçut un coup de couteau au-dessus de l'œil droit.

Or TRELLU a prétendu ne pas porter de couteau et les témoins ont affirmé que le couvreur s'est blessé en tombant sur des pierres. L'affaire en est là.

En somme, beaucoup de bruit pour rien.



Samedi 22 mai 1937. Le Finistère.

Acte de sabotage.

Tout récemment. M. GENTULUS³³⁴ patron-pêcheur, fit sécher des orins et des palangres sur le pont de Pouldavid. Le lendemain mutin, il constata que ces engins de pêche avaient été lacérés, Une plainte a été déposée à la gendarmerie.

Samedi 10 juillet 1937. Le Finistère.

• Deux cyclistes font une chute à Pouldavid.

Deux cyclistes, Joseph GLOAGUEN 14 ans, domicilié rue du Môle à Douarnenez, et YANNIC ouvrier agricole à la ferme de Poulhon, en Ploaré 19 ans, sont entrés récemment en collision dans la côte du Cloarec. GLOAGUEN a eu le bras gauche contusionné. YANNIC a été sérieusement blessé à la tête.

• Accident du travail.

M. Guillaume BRUSQ³³⁵ cultivateur à Kerlaouéret, a été blessé samedi par la manivelle d'un lève-paille. Il a eu la mâchoire inférieure fracassée et plusieurs dents brisées. Le docteur LE ROY lui a fait plusieurs points de sutures. Son état nécessite quinze jours d'invalidité.

Mardi 17 août 1937. L'Ouest-Éclair.

Une fillette mortellement blessée par une auto. Quimper 16 août de notre rédaction.

Dimanche dernier, un pénible accident est venu endeuiller la population de Pouldergat, à la famille ANSQUER est très estimée.

Dans la soirée, plusieurs mamans promenaient leurs enfants à Landudec, à la sortie du bourg de Pouldergat sur le chemin vicinal N°8.

Vers 18 h30, une voiture automobile conduite par son propriétaire, M. JOLIVET, survenait, venant du bourg et se dirigeant vers le village de Kerlivic.

Pour une raison inconnue, M. JOLIVET obliqua totalement à droite et, redressant sa voiture dans la douve, fauchait la petite Simone ANSQUER³³⁶.

Dans le choc brutal, la fillette roulait à terre et restait inanimée, cependant que la voiture, continuait sa course, obliquait à gauche, sur une distance de 14 m, pour s'immobiliser un instant et repartir en direction de Kerlivic, distant de 1.200 m. Le conducteur revint ensuite sur les lieux de l'accident.

Transportée à son domicile, la jeune ANSQUER décédait peu après.

M. JOLIVET, qui n'avait cette voiture que depuis deux mois, n'était pas encore assuré.

Samedi 28 août 1937. Le Finistère.

• *Mérite agricole*.

M. P. CELTON cultivateur à Pouldergat, vient d'être nommé chevalier du Mérite agricole. Nos félicitations.

• *Une automobile tue une fillette.*

Dans la soirée du 16 août M. JOLIVET cultivateur, quittait le bourg de Pouldergat et regagnait en voiture la ferme de Kerlivic, distante de 6 kilomètres.

Dans l'embranchement de Landudec, il aperçut des enfants qui jouaient au bord de la route. Il voulut les éviter et obliqua sur sa droite, longeant le fossé sur une longueur de 14 m. Il redressa sa voiture, traversa la route et vint heurter le talus de gauche.

³³⁴ Jean Marie GENTULUS marin pêcheur, né à Ploaré le 20/04/1888 de père inconnu et de feu Marie Louise GENTULUS, avait épousé le 31/05/1914, Marie Corentine FILY couturière, née le 14/04/1892 à Pouldavid, fille de Jean et de feue Marie CELTON

³³⁵ Né le 13/09/1862 à Kerlaouéret, fils d'Alain Marie et de Marie Anne LIMINIC, il avait épousé le 20/06/1883 Marie Jeanne KERVAREC née le 13/10/1858 à Listri Vihan, fille de Jean Pierre et de Marie Marguerite LE FRIANT.

³³⁶ Simone Aline Marie ANSQUER née à Kerland le 5/01/1931 fille de Corentin François Marie camionneur et de Jeanne Marie PIOLET.

Il ne se rendit pas compte tout d'abord qu'il avait provoqué un accident. Chemin faisant, il en eut cependant le pressentiment et revint sur ses pas.

Arrivé sur les lieux de l'accident, on lui apprit que la petite Simone ANSQUER 6 ans, avait eu le crâne fracturé par l'aile de sa voiture et venait de mourir.

M. JOLIVET qui conduit depuis peu de temps, n'est pas assuré.

Samedi 4 septembre 1937. Le Finistère.

• *Mérite agricole*.

Nous apprenons que M. Jean YOUINOU cultivateur exploitant à Kerzunou, adjoint-maire de Pouldavid-sur-Mer, vient d'être promu chevalier du Mérite agricole.

Nos sincères félicitations.

• Cycliste contre piéton.

Dans la soirée de mardi vers 21 h 15, Jean CHAPALAIN 24 ans originaire d'Audierne, descendait Kerharo sur une bicyclette non éclairée. Au tournant qui mène à Pouldavid, il vint heurter avec violence un pêcheur, M. Jean BANALEC 64 ans, qui rentrait à pied à son domicile.

Le pauvre homme projeté à terre, fut relevé avec une blessure très grave à la mâchoire inférieure et avec une épaule démise.

Les gendarmes en tournées se sont trouvés sur place au moment de l'accident.

Samedi 27 novembre 1937. Le Finistère.

Un camion tombe dans un fossé.

Vendredi matin, le camion de M. ANSQUER de Pouldergat, conduit par le chauffeur Louis BERNARD, revenait de la ferme de Kerlaouéret, avec 5 tonnes de froment à destination du Syndicat agricole de Douarnenez. Près du conducteur se tenait dans la cabine, Mme JACQ propriétaire du chargement qui, en l'absence de son mari malade avait dû effectuer la livraison.

Dans la descente de la côte du Cloarec près de Pouldavid, le chauffeur manqua son virage et le lourd véhicule tomba sur le flanc dans un champ en contre-bas.

BERNARD parvint vite à se dégager, mais il fallut à Mme JACQ l'aide de M. LE GALL de Pouldavid, et de M. HASCOËT de Kervoanou, pour être extraite de sa prison.

Elle portait à la tête une longue entaille atteignant la base du nez.

Agée de 47 ans Mme JACQ a été transportée à la clinique de Douarnenez, où elle a reçu des soins.

M. LE FLOCH maréchal-des-logis-chef de gendarmerie, et M. FRAVOLO gendarme, ont procédé sur place à l'enquête d'usage.

Samedi 11 décembre 1937. Le Finistère.

Enquête en vue de déclaration d'utilité publique des travaux de captation d'eau potable de Keryanès.

Le préfet du Finistère officier de la Légion d'Honneur, vu la délibération en date du 4 septembre 1937, par laquelle le Conseil municipal de la commune de Douarnenez demande l'ouverture de l'enquête en vue de la déclaration d'utilité publique des travaux de captage projetés pour desservir la commune de Douarnenez et a pris l'engagement d'indemniser les usiniers, irrigants et autres usagers des eaux, de tous dommages qu'ils pourraient prouver leur avoir été causés par la dérivation des eaux.

L'avant-projet ci-dessus visé sera soumis à une enquête dans les formes déterminées par le décret du 1 mai 1930, en vue de la déclaration d'utilité publique des travaux. En conséquence, un dossier d'enquête sera déposé à la Préfecture du Finistère pendant 15 jours, du 13 au 28 décembre 1937 inclusivement, pour que les habitants et intéressés puissent en prendre connaissance. Un registre sera ouvert au même lieu, pendant le même délai, pour permettre .aux intéressés de présenter leurs observations, tant sur l'utilité publique des travaux projetés que sur les conséquences de la dérivation des eaux.

Un dossier sommaire sera déposé aux mêmes lins cl pendant le même temps aux mairies des communes de Douarnenez, Poullan, Pouldergat. Le délai ci-dessus fixé ne courra qu'à dater de la publication du présent arrêté, par voie d'affiches et tous autres procédés en usage dans les communes de Douarnenez, Poullan, Pouldergat. Cette publication devra être faite le 12 décembre 1937, au plus tard.

Ampliation du présent arrêté sera adressée aux Maires des communes de Douarnenez, Poullan, Pouldergat, chargés d'en assurer l'exécution, à MM. les membres de la Commission d'enquête et à M. l'Ingénieur en chef du Service hydraulique.



Mardi 4 janvier 1938. L'Ouest-Éclair.

Tragique querelle, un tailleur de Poudavid tue deux hommes à coup de fusil.

Deux janvier, Pouldavid vient d'être mis en émoi, ce soir, par un double crime : à la suite d'une querelle, Hervé LE BRUSQ³³⁷, âgé de 30 ans environ, tailleur d'habits, a tué à bout portant, avec son fusil de chasse, deux hommes, Jean CELTON³³⁸ 50 ans, marin et Jean LE BEUL³³⁹ 30 ans environ, son neveu.

L'adjudant GOBLIN et le chef LE FLOCH de la brigade de Douarnenez ont procédé à l'arrestation du criminel.

De nouveaux détails.

Dans une maison de la rue Laënnec, habitent quatre locataires, parmi lesquels M. Jean CELTON marin 54 ans, marié, père de deux enfants, et, au rez-de-chaussée, M. Hervé LE BRUSQ tailleur d'habits 31 ans, célibataire.

Dans la soirée d'hier, LE BRUSQ se trouvait dans un débit où il rencontrait son voisin M. CELTON et le neveu de celui-ci Jean LE BEUL 35 ans, manœuvre, qui en sortait porteur d'un litre de vin.

AK. 2017

³³⁷³³⁷ Hervé LE BRUSQ est né à Pouldavid le 5/11/1901, fils de Guillaume et de Marie Jeanne JONCOUR.

Jean René CELTON né le 31/03/1884 à Pouldavid, fils de René et de Marguerite THOMAS avait épousé à Pouldavid le 22/07/1919 Marie Anne KERVEILLANT née le 13/09/1889 à Landudec, fille d'Henri et de Marie Anne KERVAHUT.

³³⁹ Patronyme LEBEL dans l'article du journal. Jean Marie LE BEUL est né à Pouldavid le 3/03/1903, fils d'Henri et de Catherine Jeanne Me CELTON (X 17/05/1887 Ploaré).

Après être retourné au débit et avoir consommé, ils rentraient tous les trois à la maison. Pour 20 francs.

Après avoir consommé le litre de vin, LE BEUL demandait à LE BRUSQ ce qu'il lui devait, pour la réparation de vestons. LE BRUSQ répondit : 20 francs. Trouvant le prix trop élevé, LE BEUL répondit qu'il ne paierait pas.

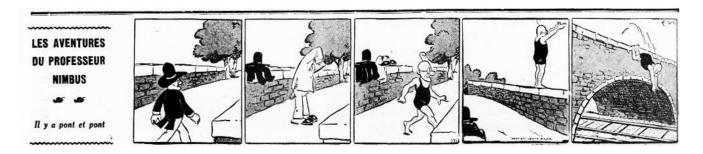
Une discussion s'engageait aussitôt entre les trois personnages. Elle devait dégénérer en bataille.

Toujours d'après la version du meurtrier, CELTON et LE BEUL l'auraient coincé contre le mur et se croyant en légitime défense, il aurait frappé.

Mais il n'en est rien. C'est bien de sang-froid que LE BRUSQ est venu à son armoire prendre son fusil de chasse.

Après avoir pris son fusil dans l'armoire, LE BRUSQ, contournant la table, arrivait vers le lit, chargeait son arme et appliquant le canon sur LE BEUL, il tira à bout portant une première cartouche. LE BEUL eut la tête fracassée et mourut immédiatement.

Ensuite LE BRUSQ retourna son fusil sur CELTON et lui envoya la charge en pleine figure. CELTON s'écroula, raide mort.



Mercredi 5 janvier 1938. L'Ouest-Éclair.

Après le double meurtre de Pouldavid.

Nous avons relaté brièvement, hier le terrible drame de l'ivresse qui s'est déroulé dans la maison de M. PAVEC rue Laënnec, à Pouldavid.

Est-il nécessaire de dire le sentiment d'horreur et d'indignation que le double meurtre du marin pêcheur Jean CELTON, 54 ans, père de deux filles de 17 et 14 ans et de son neveu Jean LE BEUL a provoqué dans toute la région ?

Le cynisme du meurtrier, Corentin LE BRUSQ, 31 ans, tailleur, révolte toute la population. Le soir même de son double crime, il a fait preuve d'un sang-froid inouï dans ses déclarations aux gendarmes enquêteurs.

Après une première version où il invoquait la légitime défense, il a raconté sans aucune émotion la scène au cours de laquelle il abattit ses deux amis.

On sait que M. CELTON habitait dans la même maison que le tailleur, au premier étage. LE BRUSQ avait déjeuné chez lui, puis il était parti travailler.

Dans la soirée, vers six heures moins le quart, il rencontrait CELTON qui, cette fois était accompagné de son neveu Jean LE BEUL, 40 ans, qui venait de toucher sa pension.

Pour arroser la paye, on trinqua chez Mme MAZÉAS, où LE BRUSQ avait déjà bu quelques verres de vin. Le tailleur a prétendu, par la suite, que les deux hommes étaient pris de boisson. Il est probable qu'il devait se trouver dans un état identique.

Quoiqu'il en soit, les trois compagnons se rendent chez le tailleur pour y vider un nouveau litre de vin rouge. Ils prennent place sur le lit.

Une cause futile.

Souvent du vin naît la discussion. Celle qui devait éclater dans le logis du tailleur fut déterminée par un motif futile. Quelque temps auparavant, LE BRUSQ avait réparé un veston à LE

BEUL. Ce dernier voulut-il régler ce travail ? Toujours est-il qu'il demanda combien il devait à son ami.

Vingt francs! aurait répondu LE BRUSQ.

Vingt francs! LE BEUL aurait trouvé la somme exagérée et, de parole en parole, on en vint aux mains.

Bousculé par LE BEUL et CELTON, le tailleur ouvrit son armoire, y prit son fusil de chasse et le chargea de deux cartouches à plomb. Il faut croire qu'alors ses adversaires n'étaient pas très vifs, puisqu'il put rallumer sa bougie qui s'était éteinte, charger son fusil et s'asseoir tranquillement sur le lit.

Probablement, CELTON et LE BEUL crurent-ils que le tailleur voulait simplement les effrayer. Mais déjà, LE BRUSQ visait la tête de LE BEUL et déchargeait son arme, à bout portant. Le manœuvre s'abattit, la tête fracassée.

Comment CELTON n'eut-il pas le temps de fuir ? Il fut pareillement et froidement abattu.

Son coup fait, sans aucune émotion, le tailleur sort et va téléphoner à la mairie pour dire ce qui s'était passé.

Alors, c'est l'arrivée du maire de Pouldavid, M. BELBÉOC'H, et de son adjoint, du brigadier de gendarmerie LE FLOCH et du gendarme LE BRENN.



Corentin LE BRUSQ

Rue Laënnec.

L'agglomération de Pouldavid est peu étendue, enserrée qu'elle est dans les limites de Douarnenez et de Ploaré. Sa rue principale est la route nationale 165, qui va de Douarnenez à Audierne en passant par Pont-Croix. Là se trouve la mairie, toute pimpante de son badigeon rose. La rue Laënnec lui est parallèle, mais plus accidentée. Les maisons qui la bordent se ressemblent toutes, alignant leur unique étage et leurs volets dont les couleurs diffèrent.

Au rez-de-chaussée d'une de ces maisons, dans une pièce unique, vivait le tailleur d'habits Corentin LE BRUSQ qui, après avoir travaillé dans diverses maisons, besognait maintenant pour son propre compte. Cette pièce, un taudis innommable, a été le théâtre de l'horrible drame.

Dans la pénombre, par la porte entr'ouverte, on distingue un mobilier crasseux, et à terre, baignant dans leur sang, deux cadavres. Il est heureux qu'un demi-jour seul éclaire cette chambre, car le spectacle est affreux.

Au fond, une vaste cheminée dans laquelle trainent encore deux bouteilles. A côté, un lit en bois dont le matelas est dépourvu de draps. LE BRUSQ devait s'y étendre tout habillé, s'enroulant dans les couvertures. Après le lit, une commode. Devant la fenêtre, une machine à coudre, puis une armoire, une table vermoulue.

Mais le regard se détourne de ce mobilier hétéroclite pour ne s'attacher qu'au sol. Les corps des deux victimes du tailleur sont allongés sur le sol de terre battue. Le plus proche de la fenêtre est celui de Jean LE BEUL, dont le visage noir de poudre a la tempe droite complètement éclatée, avec un trou énorme d'où le sang a jailli. Il est vêtu d'un complet bleu à rayures, d'un chandail noir ou bleu sombre, de sabots de bois blanc. L'autre, celui de Jean CELTON, est placé près de la cheminée, sur le côté. Pantalon de toile rouge, sabots.

Des yeux au menton, le visage de CELTON n'est qu'un trou sanglant : la charge l'a atteint en pleine figure.

Tous deux, cela est visible, ont été tués à bout portant. Ils devaient se trouver près du lit, car leurs sabots en touchent encore le bois. Ils sont tombés à la renverse, foudroyés.

Comment LE BRUSQ a-t-il pu les tuer ainsi, l'un après l'autre, sans qu'ils esquissassent un mouvement de défense? Le tailleur a prétendu qu'ils le menaçaient, qu'ils disaient : « On va lui faire son affaire... » Ils l'auraient pris au cou. Mais, plutôt, ne les a-t-il pas froidement exécutés ? Son corps à lui ne porte aucune trace de violence. Par ailleurs, ils étaient venus chez lui en camarades, ils ont trinqué avec lui ?

Si le fusil de LE BRUSQ n'avait pas été prêt à tirer, si le tailleur l'a pris, comme il l'a dit, dans son armoire, s'il l'a chargé tranquillement en leur présence, comment n'ont-ils pris peur ? Ou peut-être ont-ils cru à une plaisanterie, alors que, froidement, le criminel se préparait à les abattre ?

Samedi 8 janvier 1938. Le Finistère.

Une querelle qui se termine mal.

Dans la soirée du 2 janvier, à la suite d'une discussion après boire, Corentin LE BRUSQ célibataire, 31 ans tailleur, habitant rue Laënnec, a tué à bout portant, avec son fusil de chasse, son voisin Jean CELTON 54 ans marié père de deux jeunes filles de 17 et 14 ans, et Jean LE BEUL célibataire 40 ans neveu de CELTON.

Voici dans ses grandes lignes la version que LE BRUSQ dont le sang-froid et l'assurance sont révoltants, a donné du drame qui a jeté la consternation dans le paisible bourg de Pouldavid.

LE BRUSQ avait rencontré CELTON et LE BEUL dans un débit et avait trinqué avec eux. Puis, en leur compagnie, il avait rejoint son domicile. Ayant vidé un litre de vin, les trois hommes s'assirent sur le lit de LE BRUSQ.

C'est alors que s'engagea une discussion à propos du prix que LE BRUSQ demandait à LE BEUL pour une réparation faite à son veston. LE BEUL trouvant la somme exagérée, la discussion s'envenima.

LE BRUSQ bondit vers son armoire, saisit son fusil de chasse, ralluma la bougie qui s'était éteinte, chargea son arme et abattit LE BEUL. Puis, se retournant vers CELTON, il lui fit « sauter la tête de pareille façon ».

Ensuite il sortit et téléphona à la mairie pour déclarer son acte.

Corentin LE BRUSQ arrêté par l'adjudant GOBLIN et le chef LE FLOCH de la brigade de Douarnenez a été conduit A la prison de Quimper.



Mardi 11 janvier 1938. L'Ouest-Éclair.

La Foudre.

Douarnenez 10 janvier de notre correspondant.

Au village de Kerlaouéret, en Pouldergat, la foudre est tombée sur la ferme de M. LE BRUSQ, causant 12.000 F de dégâts. Il n'y a pas d'accident de personne.

Samedi 15 janvier 1938. Le Finistère.

La foudre.

La foudre est tombée au village de Kerlaouret, dans les fermes de MM. Guillaume LE BRUSQ et LE FLOCH dans la matinée de lundi. Chez M. LE BRUSQ elle a tué une génisse de 2 ans, une poulinière de 3 ans et une jument. Tombée dans le lavoir tout proche des bâtiments, elle s'était rendue dans les étables en suivant une conduite d'eau, puis, prenant le caniveau en ciment armé qui conduit à la fosse à purin, elle s'était échappée en écornant les dalles de cette fosse. Après avoir heurté une étable, la foudre partit vers la propriété de M. LE FLOCH où une clôture en ciment armé fut détériorée. M. LE BRUSQ estime à 12.000 F les dégâts commis par le fléau.

Samedi 2 avril 1938. Le Finistère.

• Assises du Finistère.

La deuxième session des assises du Finistère s'ouvrira à Quimpcr le lundi 4 avril à 13 heures, sous la présidence de M. PORET, conseiller en la Cour d'Appel, assisté de MM. LE BOURDELLÈS Juge, et MURET Juge suppléant.

Mercredi 6 avril. Affaire Corentin LE BRUSQ de Pouldavid-sur-Mer ; homicides volontaires ; défenseur, Mtre FEILLET ; ministère public, Mtre MAGNAN De BORNIER.

• LE BRUSQ passera aux assises.

On se rappelle que le 3 janvier dernier, étant légèrement pris de boisson, le nommé Corentin LE BRUSQ tailleur à Pouldavid, se querella à son domicile avec ses deux camarades CELTON et LE BEUL, qu'il abattit sauvagement de deux coups de fusil tirés à bout portant.

LE BRUSQ téléphona lui-même à la gendarmerie de Douarnenez sitôt le drame pour l'informer qu'il se tenait à sa disposition. Le lendemain, ayant passé des aveux très nets, il était dirigé sur Quimper. LE BRUSQ sera jugé à la prochaine session des assises s'ouvrant le 4 avril courant. Voilà une affaire qui va passionner notre région.

Jeudi 7 avril 1938. L'Ouest-Éclair.

Un tailleur d'habits de Pouldavid avait commis un double meurtre.

Après un rappel des faits... La version de la légitime défense donnée par l'accusé ne résiste pas à l'examen. L'accusé a été reconnu entièrement responsable.

Défendu par Mtres FEILLET et GUIARDEL, LE BRUSQ a été condamné à 15 ans de travaux forcés.

Jeudi 7 avril 1938. Le Matin.

Meurtrier de deux pêcheurs, un tailleur est condamné à 15 ans de travaux forcés.

Un lamentable drame de l'alcoolisme vient d'être jugé aux assisses du Finistère.

Au cours d'une querelle après noire, Corentin LE BRUSQ, 30 ans tailleur à Pouldavid, petite localité de pêcheurs située près de Douarnenez, tuait chez lui, à coups de fusil de chasse, deux marins pêcheurs : Jean Marie LE BEUL, 34 ans et Jean CELTON, 55 ans.

LE BRUSQ a été condamné à 15 ans de travaux forcés.

Samedi 11 juin 1938. Le Finistère.

Certificat d'études.

L'école communale de Pouldergat a présenté neuf candidats aux examens du certificat d'études qui ont eu lieu le 30 mai à Douarnenez. Tous ont été reçus, et un avec la mention bien. Nos félicitations aux élèves et à leur instituteur M. MICHELET.

Samedi 16 juillet 1938. Le Finistère.

Fête des Poilus.

La municipalité organise le dimanche 17 Juillet, la fête des Poilus dont nous publions cidessous le programme :

15 h : course de bicyclettes (communale). Prix : 60, 40, 30, 10 et 6 F.

16 h 15 : course de bicyclettes (régionale, libre). Prix, 70, 45, 30 et 10 F.

16 h 15 : course à pied (communale). Prix ; 20, 15, 10, 5 et 5 F.

17 h : course à pied (régionale). Prix : 26, 16, 10 et 5 F.

Course à pied pour enfants (jusqu'à 13 ans). 20 F de prix.

Jeux divers, nombreux prix. Danses aux binious.

Le comité décline toute responsabilité concernant les accidents qui pourraient se produire durant la fête.

Samedi 30 juillet 1938. Le Finistère.

Mouvements dans l'enseignement.

Par arrêté de M. le préfet du Finistère, en date du 25 juillet 1938 : M. CARER adjoint à Pouldergat est nommé à St Renan.

Samedi 13 août 1938. Le Finistère.

Un piéton est renversé par une automobile.

Dans la matinée du jeudi 4 août, M. Hervé HÉNAFF³⁴⁰ 70 ans journalier chez M. LÉZOUALCH au Cloarec, fauchait du blé dans un champ situé en bordure de la grande route.

Une voiture automobile, conduite pur M. ABBES de Paris, venant de la direction de Pouldergat, s'engagea dans la descente du Cloarec, à 800 mètres de Pouldavid. Arrivé au virage qui marque le centre de cette descente, l'automobiliste ne put redresser à temps son véhicule qui, quittant la route, bondit dans le champ légèrement en contrebas et heurta M. HÉNAFF.

Ce dernier fut transporté à la clinique du Clos. Il est atteint d'une plaie de la main gauche, d'une fracture du la clavicule gauche et de fractures présumées de côtes.

La voiture automobile n'a subi aucun dégât.

Samedi 24 septembre 1938. Le Finistère.

Élections sénatoriales.

Il a été procédé dimanche 18 septembre, dans toutes les communes du Finistère à la désignation de délégués en vue des élections sénatoriales du 25 octobre.

Pouldavid-sur-Mer : Titulaires : MM. Jean YOUINOU et Louis LE MOIGNE. Suppléant : M. CARIOU.

Samedi 1er octobre 1938. Le Finistère.

Certificat d'études.

45 candidats présentés, 42 reçus ; 16 mentions « très bien » et 15 mentions « bien ». Pouldavid-sur-Mer : Eugène SCUILLER (très bien).

³⁴⁰ Hervé Guillaume Me HÉNAFF né le 4/10/1868 à Pennarun, fils de Guillaume et de Marguerite LE DROFF. Il avait épousé en 1ères noces le 18/02/1895 à Douarnenez, Marie Jeanne HASCOËT née le 19/07/1864 à Kervarlé Hors, fille de feu Guillaume et de Marie Anne LE BIHAN. Après le décès de son épouse le 20/08/1898 à Douarnenez, il se remariait le 23/07/1899 à Pouldavid, avec Marie Jeanne ARHAN, née le 23/12/1868 à Guiler, fille de Jean Marie et de feue Marie Jeanne BRENNER.

Nous félicitons chaleureusement M. Yves RIOU directeur, et ses collaborateurs, le capitaine GUILLOU, M. Prosper GUELLEC, qui se donnent de tout cœur à leur tâche, quelque fois ingrate, d'éducateurs, pour arriver à du tels résultats



Samedi 15 octobre 1938. Le Finistère.

Faillite LE BRUSQ transport à Pouldergat.

Les créanciers sont invités à se trouver au Tribunal de Commerce de Quimper, au Palais de Justice, le 21 Octobre 1938 à 15 h 30, pour entendre la lecture du rapport du syndic définitif sur les opérations qui ont eu lieu et la situation à ce jour, de la faillite, recevoir son compte définitif de gestion, lui en donner quittance, le décharger de ses fonctions, entendre prononcer la clôture des opérations et donner leur avis sur l'exclusabilité du débiteur.

Vendredi 31 mars 1939. Ce Soir.

De joyeux amateurs de septennat.

Sous ce titre de M. Charles RUEN journaliste ; à moins de 8 jours du congrès de Versailles, les engagés du « Grand Prix de l'Élisée », les favoris s'entrainent avec une discrétion qui rend difficile pour ne pas dire impossible le moindre pronostic.

Il n'en ait pas de même du côté des outsiders...

Le journaliste interrogeait Hippolyte GUILLOU³⁴¹ de Pouldavid.

« Je suis breton, poursuit-il. J'ai 42 ans, je suis né près de Douarnenez, à Pouldavid, et j'habite 35 avenue Pasteur à Gentilly. J'ai fait la guerre, quatre fois blessé, et tenez, encore une preuve de l'injustice humaine, pas une seule décoration.

AK. 2017

_

³⁴¹ Hippolyte Anne GUILLOU est né le 14/05/1897 fils de Paul Jacques quartier maître et de Marie Louise LE JEUNE (x 7/10/1888 Pouldergat).

Mais cela n'a qu'une importance relative aujourd'hui, lui dis-je heureux de placer un mot, puisque, avec le haut-de-forme et l'habit, vous trouverez à l'Élisée, le grand cordon de la Légion d'Honneur.

C'est encore vrai, acquiesce Hippolyte GUILLOU qui enchaîne aussitôt : « Aujourd'hui, à la suite de revers, je suis simple employé aux usines Gnome et Rhône, mais ma personnalité s'est déjà affirmée à maintes entreprises.



Tenez, au moment de l'affaire Stavisky! Le premier je me suis insurgé contre certaines pratiques politiques. J'ai imprimé des tracts, je les ai collés.

Une nuit, les agents m'ont surpris dans ma besogne d'afficheur. Ils m'ont arrêté mais après, avoir lu mon tract, ils m'ont relâché avec des égards.

Vous avez parfaitement raison m'ont-ils dit. Malheureusement nous n'y pouvons rien. »

Faire trembler l'envahisseur éventuel.

Il va sans dire que l'élection de M. Hippolyte GUILLOU à la plus haute magistrature de la 3è République poserait à M. ENZÉ certains problèmes d'ordre protocolaire puisque l'actuel candidat est en instance de divorce et qu'il élève lui-même ses trois enfants.

Mais raisons, elles sont simples, ajoute-il encore pour essayer de me convaincre.

« L'instant n'est plus à la platitude, mais à l'énergie de tous nos représentants et de tous les Français unis dans une même pensée : faire trembler l'envahisseur par des phrases catégoriques et sans appel.

Puis : « L'Italie pose des conditions : je me charge de lui en imposer d'autres à MUSSOLINI, et de lui mettre une muselière à mon tour. Je lui infligerai des revendications justes en échange de la reconnaissance de sa conquête d'Éthiopie. Il se trouverait moins rassuré. »

Je remarque.

Mais vous savez que l'Élisée a des charges mondaines, des obligations, une étiquette fort stricte.

M. Hippolyte GUILLOU me toise.

Mais je suis déjà en relations avec une princesse et une duchesse, me répondit-il d'un ton qui semble vouloir dire : « J'ai l'habitude du grand monde ! »

Mais il ajoute aussitôt : « il est vrai qu'elles sont désargentées... »

Ce qui évidemment est, à notre époque, fort regrettable!



Samedi 29 avril 1939. Le Finistère.

M. Henri BOURDON n'a pu survivre à ses blessures.

M. Henri BOURDON³⁴² 57 ans cantonnier, domicilié au hameau de Kerzergat, en Pouldergat, qui fit une chute de bicyclette dans la descente de Pont-Croez, le lundi 17 avril, n'a pu survivre aux graves blessures qu'il avait reçues à la tête. Il a été conduit le jeudi 20 avril à sa dernière demeure par une foule de parents et d'amis.

Dimanche 26 mai 1940. Le Petit Breton.

• Douarnenez, constitution d'un groupement de défense territoriale.

Pour faire suite auxinstructions du Préfet sur la constitution d'un groupement de défensedu territoire, M. LE FLANCHEC maire, a estimé qu'il pouvait être possible de mettre sur pied une organisation intercommunale concernant, Douarnenez, Tréboul, Ploaré, Pouldavid.

A cet effet, ilvient de soumettre ses suggestions aux maires de ces trois dernières citées en les invitant à rechercher dans leur entourage, des personnes actives, dévouées, valides et décidées, susceptibles de selivrer à la surveillance de notre région.

Il lance d'autre part un appel à ses administrés désireux de se rendre utiles dans cette nouvelle institution et les prie de bien vouloir se faire inscrire d'urgence à la mairie....

• École de pêche.

Les examens de fin d'études de pêche se passaient tout récemment à l'Abri du Marin, sous laprésidence de M. ROQUEFEUIL, commandant le sous-marin Ouessant.

Ils donnaient les magnifiques résultas que voici : 43 reçus sur 45 présentés, 21 mentions très bien et 16 mentions bien.

Pouldavid: LE ROUX François, GUELLEC Jean, GRIFFON Louis, GOUIL Louis très bien.

• Certificat.

³⁴² Né le 1/01/1882 à Kerrourien, fils de Corentin et de Jeanne LE COZ, il avait épousé le 10 /01/1909 Marie Josèphe HÉLIAS née le 27/03/1887 à Croix Kersergat, fille de feu Alain et de Marie Renée Castrec. Il est décédé le 18/04/1939 à Croix Kerguélen.

Pouldavid : LE ROUX François, GUELLEC Jean, GRIFFON Louis, GOUIL Louis très bien. Samedi 11 janvier 1941. La Dépêche.

Douarnenez, défense passive.

Mme FERRANT, débitante à Pouldavid, a enfreint les règlements concernant la défense passive. Procès-verbal.

Mercredi 8 octobre 1941. La Dépêche.

Succès scolaire.

Melle Jeanne HASCOËT, fille de Jean HASCOËT forgeron au bourg de Pouldergat, est définitivement reçue aux épreuves du brevet élémentaire. Sincères félicitations.

Le palangrier "Sainte-Thérèse" fait naufrage dans le Raz de Sein LES SEIZE MEMBRES DE L'EQUIPAGE ONT PERI Ils laissent dix veuves et vingt orphelins marins permissionnaires de l'équipage du Sainte-Thèrèse de se rendre sur les lieux pour reconnaître les épaves. Les matelois se rendirent compte qu'il s'agissait de leur bateau. D'autre part, samedi, on apprenaît qu'une barque de pêche avait trouvé une bouée portant la lettre D et le numéro 3.207, et, dans la Baie des Trépasés, une caisse de palangres portant le nom d'un membre de l'équipage; puis la mât du Sainte-Thèrèse, un ciré appartenant à un autre membre de l'équipage, un pannéau de cale et un panneau de glacière furent trouvés à l'île de Sein. Il n'y avait plus aucune doute, c'était bien le Sainte-Thèrèse qui avait sombré. Et samedi aprèsmidt, M. Québriac faisait prevenir officiellement les familles du malheur qui les frappait et leur apportait les condoléances de la marine. de l'ére de se r reconmatelots l s'agistre part, une barune barune barune barune barune barune barune le et le Baie des palanmambre Mannel, 23 ans, 8, rue Berthelot, Douarnenez, céllbataire; Jean Hemon 44 ans, 17, rue VioBrail des palanmambre Mathieu Griffon, 28 ans, Poulda-DOUARNERES, 17 novembre ide notre entogé spécial: — L'agglomeration douarneniste, une fois de plus, est en deuit. Seize marins, seize hommes en pleine force de l'âge, viennent d'être engloutis avec leur batesu dans le tragique raz ce Sein Des femmes, des enfants, des parents pleurent un mari, un paps, un fils, un frère qu'ils ne reverront sans doute jamais. enfants; Mathieu Griffon, 28 ans, Pouldavid, céilbataire; Joseph Mevel, 34 ans, Pouldavid, marié, 2 enfants; Jean Bequet, 30 ans, Pouldavid, marié, 1 enfant; Henri Jaffry 28 ans, Pouldavid, marié, 2 enfants; Jean-Marie Le God, 32 ans, Tréboul, marié, 2 enfants. Une population éprouvée Douarnemez est surtout repute comme port sardinier, et l'on ounile l'importance des palangriers qui, au péril de leur vie, s'en voit dans des parages très dengereux pêcher le gros poisson, qu'ils désarquent par militers de tonnes chaque semaine On a appelé les pécheurs douarnenistes les seigneurs de la mers, expression très juste, car ac sont les plus courageux et, les plus braves des marins et, chaque jour ils risquent leur vie Le nombre des nautrages enregistrès à Douarnenez en est la preuve. Pas une année ne s'écoule sains que l'on ne compte un bâtiment perdu et, hélas - plusieurs dizaines d'hommes. Une population éprouvée Dix veuves, vingt orphelins Dix veuves, vingt orphelins Dix peres de famille, six célibataires, tous très vigoureux, puisque le plus âge n'avait que 44 ans, et le plus leune 19 ans, sont morts dans l'accomplissement de leur tache. Des femmes, de nombreux enfants, hélas, les pleurent ! Les maineureux marine laissent en effet dix veuves et une vingtaine d'orphelins. Détail navrant : deux des femmes des disparus du Sninfe-Thérése viennent, ces jours derniers, depuis le départ de leurs maris, de mettre au monde un nouveaune. Le rôle de l'équipage Voici le rôle de l'équipage du Sainte-Thérèse; Yves Le Gail, 30 ans, rue Yann d'Argent, Ploaré, patron du bateau, marié, l'enfant; Joseph Quinquis, 40 ans, rue de Plomarch, Douarnenez, marié; Louis Cornec, 38 ans, 15, rue du Moulin, Douarnenez, marié, deux enfants; Guillaume Savina, 19 ans, 39 bis, rue Jean-Jaurès, Douarnenez, célibataire; Joseph Guillou, 21 ans, 56, rue Ernest-Renan Douarnenez, célibataire; François Guillou, 32 ans, 56, rue Ernest-Renan, Douarnenez, célibataire; François Guillou, 32 ans, 56, rue Ernest-Renan, Douarnenez, célibataire; Le Goff Maurice, 46 ans, 5, rue Berthelot, Douarnenez, marié, 2 enfants; Voici le rôle de l'équipage du et, hélas - plusieurs d'hommes, Cette année, les Douarnenistes ont été particulièrement éprouvés et depuis le début de l'année, une soixantaine d'entre eux ont de mettre au monde un son de ne. Des parents pleurent aussi leur second file naufrage. Le frère de Julien Bonjour s'est perdu en mer votel six mois à peine, et un autre membre de l'équipage du Sointe-Phèrèse perdit également un frère, dans un naufrage, il y a deux ans. Aux ramilles éponées de ces vaillants marins. L'Onest-Scieir présents ses sincères condoléances. Dans le Raz de Sein Le palangrier Scinte-Thérèze, de 24 tonneaux immatricule sous le n's 3:907, était parti en mer le jeudi 6 novembre et, d'apres la quantité d'appâts emportée, il ne devait rentrer que le jeudi 13 ou le vendreid 14 novembre. Lundi, dans la soirée en apprennit que des marins de la pointe du Raz avalent vu, dans le ras de Sein, un bateau en difficultes. On ne se doutait pas qu'il s'aglesait du Scinte-Thérèse, puisqu'il ne devait rentrer que quelques jours plus tard. Cependant, après-midi, l'inscription maritime de Douarpenez était prévenue qu'une partie du bastingage, portant la lettre D et le chiffre 3:207, avals été trouvée à la pointe du Vent, dans la Baie des Trepassés. M. Quarbrisc, administrateur de Dans le Raz de Sein Trepassés. M. Quarbrisc, administrateur de la marine, pria aussitôt deux

Mardi 18 novembre 1941. L'Ouest-Éclair.

Le palangrier Ste Thérèse fait naufrage dans le Raz de Sein.

Les 16 membres de l'équipage ont péri, ils laissent 10 veuves et 20 orphelins. Parmi ceux-ci nous trouvons 4 Pouldavistes.

Mathieu GRIFFON 28 ans, célibataire.

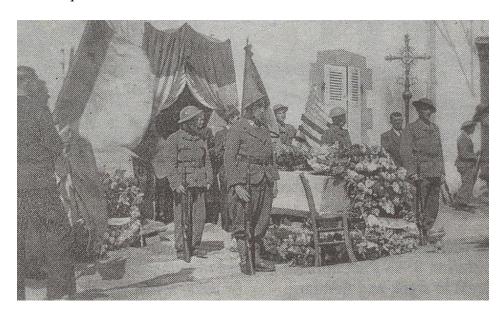
Joseph MÉVEL 34 ans, marié 2 enfants.

Jean BÉQUET 30 ans, marié 1 enfant.

Henri JAFFRY 28 ans, marié 2 enfants.

Jeudi 26 avril 1945. L'Ouest-Éclair.

Pouldavid obsèques du commandant Jean MOREAU³⁴³.



Dr KERVAREC André.

³⁴³ Né le 10/10/1910 à Pouldavid, fils de Joseph et de Marie Anne DOUY, prisonnier de guerre en 1940, évadé. Responsable en 1944 des F.T.P. dans l'Orne puis chef régional de Basse-Normandie, fait partie des résistants arrêtés à Argentan le 16/05/1944. Jugé et condamné par un tribunal militaire allemand dont la décision est signée du Feldmarshall von Klüge, chef des Armées de l'Ouest, alors au château de Verveine à Condé sur Sarthe. Massacré au cours d'un transport de prisonniers avec quatre de ses camarades le 9 août 1944 par des auxiliaires Français de la Gestapo qui avaient pour chefs Jardin et Léon, abattus à la lisière d'un petit bois dépendant du château de Brotz à L'Hôme-Chamondot.